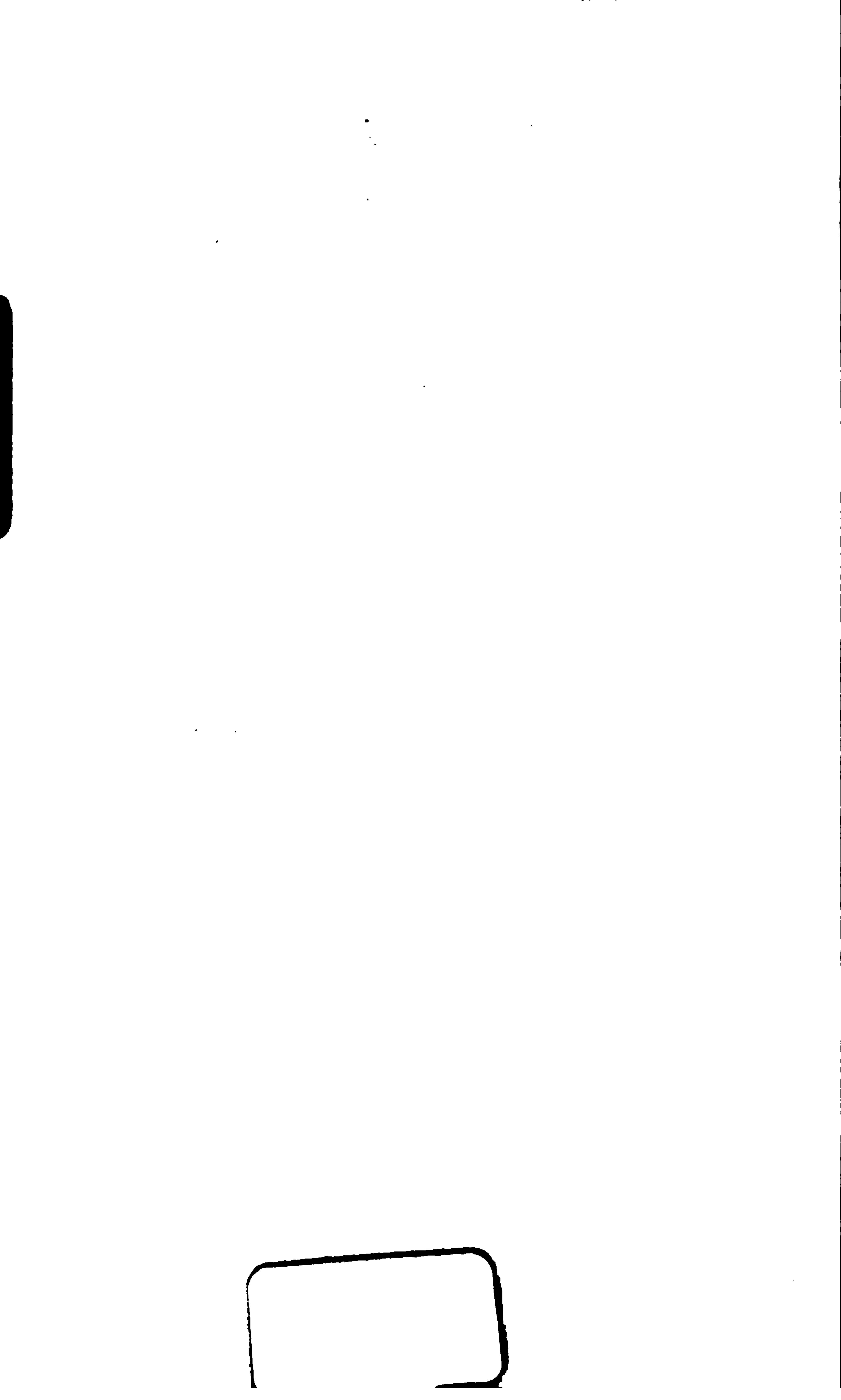


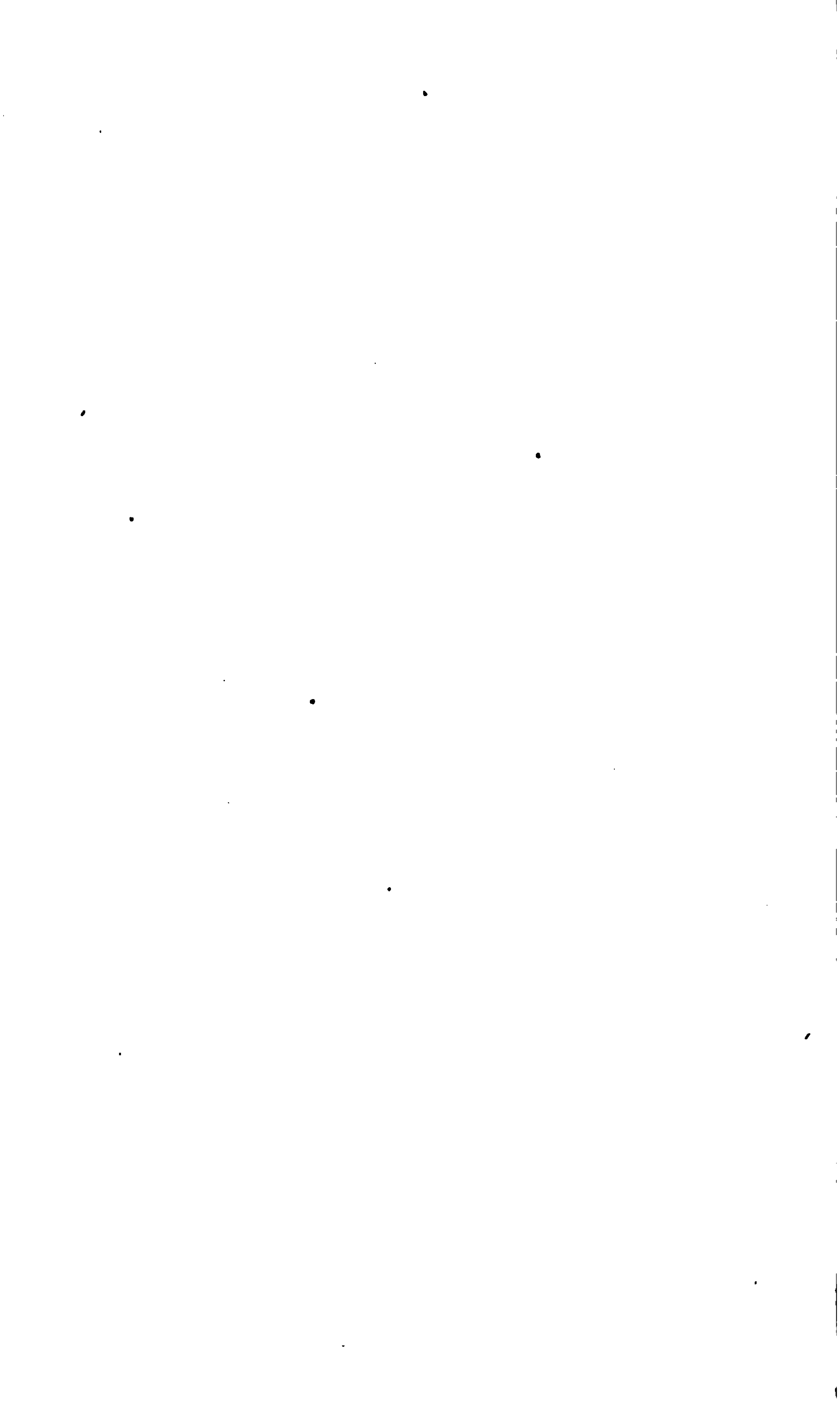




MÉMOIRES

DE

NICOLAS GOULAS



MÉMOIRES

DE

NICOLAS GOULAS

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR,

A NOGENT-LE-ROTROU.

MÉMOIRES

DE

NICOLAS GOULAS

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE
DU DUC D'ORLÉANS

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS
D'APRÈS LE MANUSCRIT ORIGINAL DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR CHARLES CONSTANT

TOME TROISIÈME.



A PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD
HENRI LOONES, SUCCESSEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6

MDCCCLXXXII.


4770
OCT
3
1883
NEW-YORK

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que l'édition des Mémoires de Nicolas Goulas, *préparée par* M. Charles Constant, *lui a paru digne d'être publiée par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 30 *avril* 1882.

Signé M[is] DE CHANTÉRAC.

Certifié,

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.



NOTICE

BIBLIOGRAPHIQUE ET BIOGRAPHIQUE.

Depuis longtemps on connaissait l'existence d'un *Abrégé de l'Histoire du règne de Louis XIII*, par Nicolas Goulas, gentilhomme de la chambre de Gaston d'Orléans ; et, comme faisant suite à ce premier ouvrage, les *Mémoires de ce qui s'est passé en France durant la régence de la reine Anne d'Autriche, depuis* 1643 *jusqu'en* 1651. Ces deux manuscrits ont été décrits dans le *Dictionnaire historique de la France*, sous les nos 22155 et 23377[1]; et Fevret de Fontette indiquait qu'il existait deux exemplaires des mémoires de Goulas, l'un formant un volume in-folio, alors conservé dans la bibliothèque du prince Eugène de Savoie, et l'autre formant quatre volumes petit in-4o, conservés dans la bibliothèque de M. le baron d'Hœndorff. Aujourd'hui réunis à la Bibliothèque impériale de Vienne, ces deux exemplaires sont catalogués sous les nos 6940, 6941, 6989, 6990 et 7043[2].

1. Fevret de Fontette signale encore, sous le no 25602, deux autres manuscrits de Nicolas Goulas qui portent les titres suivants : « Vie de Léonard Goulas, secrétaire des commandements de M. le duc d'Orléans, avec la défense de M. Goulas contre les calomnies insérées dans un livre intitulé : *Mémoires de M. de Montrésor.* »

Ces deux manuscrits se retrouvent aujourd'hui dans le manuscrit no 851 du fonds français, à la Bibliothèque nationale de Paris, et sont demeurés jusqu'à présent entièrement inédits.

2. Le catalogue de la Bibliothèque impériale de Vienne signale

Un autre manuscrit du même auteur a été décrit, en 1848, par M. Monmerqué, dans l'ouvrage de M. Paulin Paris, les *Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi* (Paris, Techener, 1848, tome VII, p. 4 et suiv.). Ce manuscrit se divise en deux parties : la première porte pour titre : *La vie du sieur de la Mothe Goulas, à M. Malo, conseiller du roy en sa cour de Parlement*, et la seconde : *Seconde partie de la vie du sieur de la Mothe Goulas, et des choses qu'il a vues pendant qu'il a servi Son Altesse royale, Monseigneur Gaston de France, duc d'Orléans*. Le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris est un in-folio recouvert en basane brune ; il provient du fonds Lancelot et se trouve aujour-

encore, sous le nº 6950, les deux manuscrits notés par Fevret de Fontette sous le nº 25602 du *Dictionnaire historique de la France*. Il indique en outre, sous le nº 9021, une « Histoire d'Allemagne et des Empereurs, par Nicolas de la Mothe Goulas. »

Le manuscrit in-folio, catalogué à la Bibliothèque impériale de Vienne sous le nº 7043, porte le titre général suivant : « Histoire de Louis XIIIe depuis 1610, et la régence jusqu'en fin de 1651, écrite et rédigée par le sieur de la Mothe Goulas. » — Une autre main a ajouté, ce qui est une erreur, « secrétaire des commandements de monseigneur Gaston de France, duc d'Orléans. » Nicolas Goulas n'était que gentilhomme ordinaire; c'est Léonard Goulas qui remplissait les fonctions de secrétaire des commandements.

Le ms. de Vienne se divise en trois parties distinctes, qui portent les titres suivants :

a). « Abrégé de l'histoire du règne de Louis XIIIe, roy de France et de Navarre, 1610-1626. »

b). « Mémoires de ce qui est arrivé en France depuis le commencement de l'année 1627 jusques à la mort de Louis XIIIe, au mois de may 1643. »

c). « Mémoires de ce qui s'est passé en France durant la régence de la reyne Anne d'Autriche, depuis l'année 1643 jusques à la fin de 1651. »

d'hui catalogué sous le n° 851 du fonds français. C'est le texte de ce dernier manuscrit que nous publions[1].

Enfin, au cours de notre publication, une copie du manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris nous a été signalée à la Bibliothèque du ministère des Affaires étrangères. Cette copie, cataloguée sous le n° 77, forme trois tomes in-folio reliés ; l'écriture en est belle et paraît être celle d'un copiste du commencement du xix° siècle, mais les incorrections abondent et cette copie ne pouvait en aucune façon nous aider dans la publication du manuscrit original de Nicolas Goulas.

Nous venons d'écrire : Manuscrit original de Nicolas Goulas; est-ce bien un original que le manuscrit qui existe à la Bibliothèque nationale de Paris? — En le décrivant pour la première fois dans les *Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, M. Monmerqué disait : « Ce volume, d'une écriture difficile, paraît être autographe ; » Fevret de Fontette, dans son *Dictionnaire historique de la France*, avait déjà considéré les manuscrits de Nicolas Goulas qu'il cataloguait comme « écrits de la main de l'auteur; » nous pouvons affirmer aujourd'hui que nous sommes en présence d'un original.

Nous n'en avions d'ailleurs jamais douté; les manuscrits de Paris et de Vienne[2], qui sont tous de la même écri-

1. Nous nous sommes servi, après l'avoir soigneusement collationnée, de la copie qui, au *Catalogue de la Bibliothèque de M. Monmerqué* (1861), portait le n° 3976, et était ainsi décrite : « *Mémoires de M. de Goulas,* ms. sur papier, 3 vol. in-4° cart.; copie faite par M. Monmerqué, sur le manuscrit original de Goulas, à la Bibliothèque impériale. »

2. Les manuscrits de Vienne nous ont été communiqués par la voie diplomatique et sont demeurés pendant plusieurs années à notre disposition, à la Bibliothèque nationale de Paris. Nous

ture, portent à chaque page des indications qui attestent leur originalité[1]; tous contiennent des ratures et des interlignes qui montrent l'auteur se corrigeant lui-même au cours de la rédaction de ses *Mémoires*, ou bien, en les soumettant à une seconde lecture; complétant ici sa pensée, plus loin remplaçant une expression par une autre, annulant même parfois des parties de phrases d'une façon si complète et d'un trait d'encre si compacte, qu'il est difficile sinon impossible aujourd'hui d'en faire revivre le sens primitif[2]. Tous ces faits nous semblaient affirmer clairement l'originalité des *Mémoires* que nous publions. Il ne peut plus aujourd'hui y avoir de doute depuis que l'on a découvert[3] dans l'étude de Me Champetier de Ribes,

ne saurions trop exprimer ici notre reconnaissance aux personnes qui nous ont ainsi permis de contrôler journellement les deux manuscrits et de les compléter l'un par l'autre.

1. S'il était besoin d'en citer un exemple, il faudrait se reporter notamment au folio 312 v° du manuscrit de Vienne, et l'on y verrait collé un petit papier, sur lequel sont écrites les notes suivantes, qui sont de la même écriture que le reste du volume et ne peuvent qu'émaner d'un auteur soucieux de son œuvre :

1° « Il faut se souvenir que les trois ou quatre premiers cahiers sont de plus petit papier et de les montrer au relieur. »

2° « Il faut se souvenir qu'à la fin de 1641 l'on n'a point parlé des gens de qualité tués à Mardick pour faire cognoistre leur naissance et leur mérite. »

3° « A la fin de 1648, il faut parler des affaires de Rome et de l'état de l'Italie, puis de celuy de Catalogne, de l'exécution de la paix d'Allemagne, et puis des illustres morts. »

4° « A la fin de 1649, il est expédient de toucher les affaires étrangères et marquer les illustres morts; ainsi de 1650, à la fin. »

2. Les corrections sont toutes de la même main, mais les unes sont de la même plume et de même encre que le reste du manuscrit, tandis que les autres ont été faites avec une plume plus fine et une encre quelque peu différente.

3. C'est à M. Alphonse Callery que nous devons cette intéressante découverte; nous sommes heureux de pouvoir lui adresser

notaire à Paris, quatre signatures et un paraphe de Nicolas Goulas[1]. En rapprochant ces signatures des divers manuscrits que nous avons eus sous les yeux, l'on peut se convaincre de la similitude des écritures et par suite de l'authenticité absolue des mémoires que nous publions.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à expliquer comment Nicolas Goulas a pu être amené à les rédiger lui-même en double et même en triple exemplaire. Il nous semble que le premier des manuscrits doit être celui qui est conservé à la Bibliothèque nationale de Paris. La première pensée de Nicolas Goulas a dû être de composer des *Mémoires*, ou mieux encore d'écrire sa *Vie* pour l'offrir, sinon en exemple, du moins à titre d'enseignement, à l'un des membres de sa famille. C'était assez l'usage autrefois, et dans bien des familles qui, sans être illustres, étaient jalouses de conserver leurs traditions d'honneur et de travail, il n'était pas rare de rencontrer cette espèce de Livre-Journal qui contenait, dans un ordre chronologique, la mention et le détail des principaux événements au milieu desquels on avait vécu, dont on avait été le témoin, parfois même un des acteurs. « Il y a, dit Nicolas Goulas, dans la

ici tous nos remerciements pour les obligeantes et précieuses communications qu'il a bien voulu nous faire à ce sujet.

1. Voici les actes notariés au bas desquels se trouve la signature de Nicolas Goulas :

1° 14 juillet 1681. — Procuration en brevet donnée par Nicolas Goulas à son neveu, J.-B. Goulas, à l'effet de recevoir de Sébastien et Jean Malo une somme de 1375 livres, etc.

2° 14 juillet 1681. — Mainlevée d'opposition sur des rentes appartenant à Charles, Sébastien et Jean Malo ; acte en forme de brevet.

3° 14 juillet 1681. — Mainlevée d'opposition; acte en forme de brevet passé au château de la Mothe.

4° Procuration en brevet donnée par Nicolas Goulas à J.-B. Goulas à l'effet de donner quittance de rentes anciennes supprimées et remboursées.

dédicace de ses *Mémoires*, des vies de particuliers qui se peuvent cognoistre et où d'honnestes gens prennent intérest. » C'est évidemment la pensée qui le guide lorsqu'il présente sa *Vie* à Monsieur son neveu (Charles Malo, conseiller du roi au parlement de Paris), c'est-à-dire « le récit de tout ce qui lui est arrivé en son enfance, sa jeunesse et durant tout le temps qu'il a été à la cour. » Ce n'est que « la conduite et les pensées d'un particulier du commun » qu'il présente en ses écrits, mais il espère que son neveu y prendra quelque intérêt : « Vous qui m'avez toujours aimé, lui dit-il, et qui, ayant des enfants, devez souhaiter, qu'outre le bon exemple que vous leur donnez, ils rencontrent encore dans leur maison un de leurs plus proches qui, bien qu'il n'ait point été vertueux, leur montre, leur proteste, leur crie qu'il faut aimer la vertu. »

Puis, après avoir fait simplement le récit de sa vie et raconté à son neveu « les particularités » de faits dont il a été le témoin et de personnes « qui se sont confiées à sa discrétion, » voici que Nicolas Goulas s'aperçoit qu'en rendant à son neveu « un compte exact des conversations qu'il a eues » soit avec Gaston d'Orléans, soit avec les gentilshommes de sa petite cour, « il y a de quoy faire comme l'histoire de tout ce qui s'est passé en France durant cette époque » (Ms. de Paris, fol. 267 r°); et c'est ainsi que, suivant nous, l'auteur des *Mémoires* que nous publions s'est mis à composer, non plus le simple historique de sa vie, mais l'*Abrégé de l'histoire du règne de Louis XIII*, les *Mémoires de ce qui est arrivé en France depuis le commencement de l'année* 1627 *jusqu'à la mort de Louis XIII*, et enfin les *Mémoires de ce qui s'est passé en France durant la régence de la reine Anne d'Autriche, depuis* 1643 *jusqu'en* 1651, c'est-à-dire cet

ensemble qui compose le manuscrit in-folio ou les quatre petits in-4° de la Bibliothèque impériale de Vienne, et qui porte, sur le premier feuillet du manuscrit in-folio, ce titre plus général : *Histoire de Louis* 13° *depuis* 1610, *et la Régence jusqu'en* 1651, *écrite et rédigée par le sieur de la Mothe Goulas*[1].

L'*Histoire de Louis XIII et de la Régence jusqu'en* 1651, qui se trouvait dans la bibliothèque du baron d'Hœndorff ou dans celle du prince Eugène de Savoie, n'est pas d'ailleurs la reproduction textuelle de la *Vie du sieur de la Mothe Goulas*, dédiée à M. Charles Malo ; c'est une composition nouvelle d'un même sujet faite sur un plan différent et dans une tout autre pensée. Le ton familier avec lequel la *Vie du sieur de la Mothe* est écrite est bien différent du style plus compassé et plus correct de l'*Histoire de Louis XIII et de la Régence*, et l'on chercherait vainement dans celle-ci cette sorte de causerie dans laquelle l'auteur se met continuellement en scène, ces petites aventures toutes personnelles à Goulas ou aux siens ; les petites scènes intimes et parfois scabreuses de la vie de Gaston d'Orléans en ont été bannies avec soin ; en sorte que le ton général qui a présidé à la rédaction de l'*Histoire de Louis XIII*, sévèrement divisée par chapitres embrassant les événements d'une année entière, peut les faire

1. Lorsqu'on collationne le ms. de Paris avec celui de Vienne, l'on est frappé du fait suivant : les phrases sont souvent les mêmes, construites avec les mêmes expressions; mais lorsque la phrase du manuscrit de Vienne n'est plus entièrement semblable à celle du manuscrit de Paris, il n'est pas rare que des ratures et des modifications aient été apportées sur ce dernier. Cette observation nous a confirmé dans cette pensée que Nicolas Goulas avait sous les yeux le ms. de Paris lorsqu'il a rédigé le ms. de Vienne.

considérer plutôt comme des annales historiques que comme des mémoires.

Lorsqu'il écrit pour Charles Malo, son neveu[1], Goulas, comme il le dit lui-même (Ms. de Paris, fol. 260 r°), ne songe à écrire ni histoire, ni mémoires, ni commentaires, « c'est une conversation de deux personnes qui se fient l'une à l'autre, de l'oncle et du neveu, qui s'entretiennent l'après soupé. Vous êtes dans le fauteuil, ajoute-t-il, près du lit de repos de la salle de la Mothe[2], et moy, assis sur ce petit lit, appuyé sur un carreau, sans cérémonie, dans la dernière familiarité, je vous conte ce que j'ay vu et ouy dire, et vous écoutez celuy que vous estimez digne de créance. » Quand Nicolas Goulas au contraire écrit son *Histoire du règne de Louis XIII*, il ne se montre plus « comme en déshabillé, en robe de chambre, en bonnet de nuit, » et sans toutefois affecter la gravité de l'historien, il ne se permet plus de risquer tantôt une anecdote grivoise, tantôt une expression triviale

1. Charles Malo, auquel Nicolas Goulas a dédié ses mémoires, était conseiller aux enquêtes au parlement de Paris; c'est lui qui probablement a été l'un des conseillers délégués pour les Grands Jours de Clermont (Introduction aux Mémoires de Fléchier sur les Grands Jours de Clermont, par M. Gonod, p. xx). C'était un magistrat distingué. « Malo a bon sens, lisons-nous dans des Notes secrètes sur le personnel de tous les parlements (1663), Malo a bon sens et fait bien la justice, est ferme et sûr, démesle bien une affaire, a de l'honneur et de la probité; a des biens sur le roi, son père s'étant meslé d'affaires et particulièrement des cuirs; est officieux et civil. » (*Correspondance administrative sur le règne de Louis XIV* recueillie par G.-B. Depping. Impr. nat., 1851, t. II, aux Notes secrètes.)

Charles Malo était le fils de Marie Goulas et de Pierre Malo, secrétaire du roi. Deux de ses frères, Sébastien et Jean, ont été conseillers au parlement de Metz; un autre, Pierre, a rempli les mêmes fonctions au parlement de Rouen.

2. Le château de la Mothe, près de Ferrières-en-Brie.

ou familière, ou bien encore un de ces bons mots qui font sourire après boire et rendent plus croustillante une aventure de ruelle ou de cabaret.

Les manuscrits de Paris et de Vienne ne font donc pas tout à fait double emploi, et l'on conçoit dès lors que Nicolas Goulas, qui a passé les vingt-trois dernières années de sa vie dans la solitude de son château de la Mothe-en-Brie, en « véritable reclus, » ait eu le loisir et le goût d'écrire lui-même ses *Mémoires* en double et même en triple expédition. « Il faut qu'un reclus s'occupe et empesche son corps et son esprit de se rouiller, écrit-il, je me promène beaucoup dans la salle, la chambre, le jardin, le bois, les avenues de la maison, et pendant cela mon esprit fait plus de chemin que mon corps; ..... » et plus loin : « Si l'on trouve force papier brouillé dans mon cabinet, c'est que j'ay haï l'oisiveté et qu'il vaut mieux faire de mauvaises compositions que de ne rien faire. »

Les compositions de Goulas ne sont pas d'ailleurs si mauvaises, et tandis que l'auteur de la *Bibliographie historique de la France* affirme que « il ne s'y trouve rien de fort considérable, » M. Monmerqué (*Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, t. VII, p. 6) s'est montré moins sévère et plus juste, en disant que « Goulas ne sera pas seulement lu comme un historien destiné à redresser les assertions de plusieurs de ses contemporains, il sera aussi placé au nombre des écrivains dignes d'être remarqués. »

Quant à nous, Nicolas Goulas nous semble devoir être regardé comme le principal historien de la cour de Gaston d'Orléans. La petite cour de Blois n'a guère été connue jusqu'à présent que par les *Mémoires de Montrésor*, ce favori du duc d'Orléans que Goulas qualifie de « dangereuse vermine », et signale comme « le conducteur de la barque

des mécontents »; ou bien encore par les *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier* dont les récits détaillés commencent à une époque trop éloignée des actes les plus importants de la vie de Monsieur. Les *Mémoires de Nicolas Goulas* qui commencent en 1626 et finissent en 1651 paraissent destinés à suppléer à la pénurie des mémoires relatifs à Gaston d'Orléans[1].

La vérité, dont Goulas était « un des plus passionnés amans », n'en fait pas un panégyriste du prince qu'il a servi;

1. Voici quelques indications sur la façon dont Goulas écrivit ses *Mémoires* : « J'ay commencé de dresser des mémoires, dit-il (ms. de Paris, fol. 7), un an après le siège de Corbie et la grande cabale qui pensa perdre là M. le cardinal de Richelieu. Je gardois alors les lettres des personnes de condition qui avaient la bonté de m'avertir quand je n'étois pas auprès de Monsieur, et quand je m'y trouvois, et qu'il n'étoit pas à Paris ou à la cour. » Le plus souvent, Nicolas Goulas ne parle que des choses « qu'il a sues d'original; » et, comme il le dit encore, « ayant toujours suivi M. le duc d'Orléans et ayant su beaucoup de choses d'assez près parce qu'il me les a montrées, n'est-ce pas avoir droit d'en parler? » — « D'ailleurs, ajoute Goulas, ayant approché des plus grands et en quelque sorte auprès d'eux, je leur ay ouy dire beaucoup de choses assez importantes que je puis aujourd'huy ne cacher pas; mes amis les plus intimes ont eu occasion plusieurs fois de négocier avec le premier ministre du feu Roy et de la Reyne régente, et ils se sont confiés en ma discrétion; j'ay vu de près les conduites de certaines personnes de qualité qui étant révélées feraient beaucoup à l'éclaircissement des intrigues de la cour, et je m'ouvre avec vous entièrement et sans me rien réserver. »

Si Goulas a *commencé de dresser ses mémoires* vers 1637, il ne les a vraisemblablement écrits que beaucoup plus tard; il dit, en effet, dans la préface (fol. 11 r°) : « J'ay passé l'âge où les lois romaines dispensoient de servir la république, et je suis arrivé à celuy où les lois chrétiennes exigent plus de larmes et de bonnes œuvres afin de comparoistre devant le tribunal du grand juge et payer icy bas ce qui est dû à sa justice. »

il n'avait pas « une âme timorée qui louche à toute rencontre de sa conscience », et ne professait guère cette doctrine des bons courtisans « que les gens d'honneur n'ont point de chausses. » Vivant à la cour de Monsieur, dans la complète intimité de Léonard Goulas, son cousin, et de ceux qui, auprès du frère du roi, représentaient le parti des patients et des modérés, et ne trempaient pas « dans les fadaises des ministres de Monsieur, » Nicolas Goulas a pu se dire un de ceux qui, à la cour de Gaston, « s'étaient chargés de rabattre les coups et de s'opposer à la fureur des enragés. » En relatant avec soin tous les faits dont il a été le témoin ou qu'il a puisés à bonne source [1], c'est en quelque sorte « sa confession générale qu'il rédige pour Dieu et pour les siens, » et l'on ne saurait dire du gentilhomme de la chambre de Monsieur ce que La Rochefoucault disait de Retz, que « souvent son imagination lui fournit plus que sa mémoire. » A tous ces titres les « ressouvenances » de Nicolas Goulas ont un caractère intime et sincère qui doit nous les rendre précieuses.

C'était « un esprit fort orné et rémpli de très belles connaissances » [2] que celui de Nicolas Goulas. Originaire d'Auvergne, la famille des Goulas était venue s'établir à Paris vers 1453. A cette époque, un Robert Goulas « y faisoit les affaires du duc Jehan de Bourbonnais, après qu'il eut épousé la fille du roy Charles VII, » et se qualifiait « contrôleur de sa maison [3]. » Parmi les ancêtres de Nicolas Goulas nous

1. Voir le chapitre intitulé : Des amis et des habitudes du sieur de la Mothe-Goulas, *Mémoires de N. Goulas*, t. II, page 446.

2. Voir la notice que lui a consacrée Moréri.

3. Un Robert Goulas, fils du premier Robert, figure sur un état des dépenses de la maison du duc de Bourbonnais (*Compte-rendu de* 1492 *pour les dépenses de* 1489-1490), immédiate-

rencontrons des avocats au parlement de Paris[1], des conseillers au Châtelet, un chanoine de l'église cathédrale de Meaux, des conseillers et des correcteurs à la Cour des comptes, un conseiller à la Cour des aides, des secrétaires du roi, tous gens de robe et d'église; parmi les femmes, plusieurs religieuses, dont une à Port-Royal, et toutes les autres, on peut le dire sans s'égarer « dans cette mer de généalogie des Hennequin ou s'enfoncer dans la forest des branches de Grangier, » s'allient avec un grand nombre de maisons considérables du royaume. « Nos ancêtres, écrit Goulas à son neveu, ont eu quelque peu de la bonne gloire et ont plus cherché dans leurs mariages d'appartenir à d'honnestes gens qu'à mettre du bien dans leur maison. »

Nicolas Goulas naquit à Paris, non loin de l'église Saint-Paul, au Marais[2], le 14 mai 1603, « au soir vers les huit

ment après le maître des requêtes, pour une somme de cinquante livres, « qui n'étoient pas en ce temps-là si peu de chose, ajoute Nicolas Goulas (Ms. de Paris, fol. 2 v°), puisque les gentilshommes de la maison du roy n'en avoient que soixante, comme il se voit dans les Mémoires de M. Commynes » (*Mémoires de Commines*, édition publiée par la Société de l'Histoire de France, t. II, p. 479).

« Il n'est guère d'ancienne race qui n'ait sa chimère, dit Nicolas Goulas dans le chapitre où il parle de *l'origine et de la descente de la famille des Goulas de Paris* (fol. 2 v°), il y en a chez nous comme chez les autres, et la tradition ajoute que ce premier Robert [Goulas] venoit d'un gentilhomme gascon que le duc de Bourbon, aïeul de Jehan, avoit amené de Guienne, lorsqu'il s'en retourna victorieux des Anglois, au temps de Charles VI°, vers l'an 1400, et d'un gentilhomme sorty des seigneurs de Terraube, près de Lectoure, du nom de Goular, l'*r* ayant été changée en *s* et ayant été appelé Goulas au lieu de Goular. »

1. Voir la notice biographique que nous avons publiée dans la *France judiciaire* (1re année, p. 13) sous ce titre : « Un avocat au parlement de Paris, Léonard Goulas, 1542-1561. »

2. La famille Goulas habitait une maison de la rue Saint-An-

heures. » Son père était Jehan Goulas, d'abord trésorier des Ligues de Suisse, puis secrétaire du roi, enfin trésorier de l'ordinaire des guerres, seigneur de la Mothe et de Cousternois en Brie[1]. Sa mère, Marie Grangier, était fille de Jehan Grangier, seigneur de Liverdis, conseiller, maître d'hôtel du roi et son ambassadeur aux Ligues Grises. Ce fut Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, secrétaire d'Etat, qui

toine, qu'un de ses ancêtres, Léonard Goulas, avocat au parlement de Paris, avait achetée moyennant quatre mille francs, le 27 juin 1554, de Madame Jehanne de Longvy, veuve de messire Philippe Chabot, amiral de France (*Mémoires de Goulas*, Ms. de Paris, fol. 4 v°). — Cette maison devait être située sur le prolongement actuel de la rue Pavée-au-Marais, non loin de l'église Saint-Paul, à côté d'une maison de bains qui existait encore vers 1830 et qui n'a été détruite que pour le prolongement de la voie jusqu'à la rue Saint-Antoine. — C'est du moins l'opinion de M. Monmerqué, corroborée d'ailleurs par un passage de la *Vie de Léonard Goulas* par Nicolas Goulas, son cousin (fol. 15 r°) : « Il [Léonard Goulas] vint à Paris incognito et le vis chez des baigneurs à la rue Saint-Antoine où j'étois. »

1. La Mothe (écrit aussi *La Motte*) est un écart de la paroisse de Jossigny, canton de Lagny-sur-Marne, dans l'arrondissement de Meaux ; ce n'est plus qu'une ferme dans la plaine qui s'étend vers Serris. Autrefois fief, manoir seigneurial avec tourelles, pont-levis, fossés de huit pieds de large, chapelle, droit de justice, etc., le château de La Mothe a été démoli au milieu du XVIIIe siècle. La Mothe a eu le titre de baronnie ; c'était en 1560 François Allegrain, procureur général près la Cour des aides, qui s'en qualifiait seigneur. Puis ce château passa dans la même main que le petit et le grand Cousternois, situés à côté de La Mothe, que l'on appela dès lors La Mothe-Courvoyer, du nom de son possesseur. Jean Goulas, en 1606 (Voir *Histoire du diocèse de Paris*, de l'abbé Lebeuf, édition 1758, tome XV, page 14), devint le seigneur du château de La Mothe, qui relevait directement du roi à cause de son château de Crécy-en-Brie, et La Mothe-Courvoyer s'appela désormais La Mothe-Goulas.

« le tint sur les fonds du sacré lavoir, avec Madame la Chancelière[1]. »

Le père de Nicolas Goulas était « un assez honnête homme,.... mais ce n'étoit pas un grand docteur, et s'il savoit bien le métier dont il se mesloit — il était trésorier de l'ordinaire des guerres — il l'exerçoit innocemment et noblement. » Il rêva tout d'abord une abbaye pour son fils, et fit demander à Henri IV, par l'intermédiaire de M. de Villeroy, celle de Saint-Barthélemy qui, devenue vacante, fut donnée à M. du Monceau, oncle des Goulas et bailli de Meaux, dont le frère avait été aumônier du roi. C'est ainsi que Nicolas Goulas, malgré le désir de son père, ne fut point « abbé à la barrette » et fut mis entre les mains d'un précepteur, nommé Choquet, qui « avoit peine de tirer de son jeune élève une retraite d'une heure en tout le jour. » La musique lui plaisait davantage, et volontiers il délaissait le jeu pour assister à la leçon de musique que le célèbre Richard[2] donnait à sa sœur.

Il est des souvenirs d'enfance qui ne s'effacent jamais de notre mémoire : la vue du bon roi Henri IV laissa dans l'esprit de Nicolas Goulas, alors âgé de cinq à six ans, un souvenir toujours vivace. Le roi revenait de Vincennes avec la reine et descendait la rue Saint-Antoine ; près de l'église Saint-Paul, Goulas était avec son père dans la foule des curieux réunis pour voir passer le roi. Henri IV reconnaît Jehan Goulas, son trésorier de l'ordinaire des guerres, et lui sou-

1. *Madame la Chancelière* était alors Marie Prunier, femme du chancelier de Bellièvre.

2. Richard est mis au nombre des maîtres et compositeurs de musique du XVIIe siècle qui s'acquirent de la réputation par leurs chansons (Voir le *Parnasse français* de Du Tillet, p. 392). — Goulas dit de Richard « qu'il ne chantoit point ou chantoit détestablement » (*Mémoires*, ms. de Paris, fol. 9 v°).

rit « comme à une personne de cognoissance. » Je n'oubliai jamais ce sourire royal, disait encore Goulas cinquante ans plus tard ; « l'idée m'en est demeurée si vive dans l'imagination que je peindrois aujourd'hui le roy si j'en savois assez de la peinture pour faire un portrait. » Et de fait, Nicolas Goulas aime à parler d'Henri IV, à citer ses bons mots[1] ; jamais il n'en parle sans émotion : « je me déborde, écrit-il quelque part dans ses *Mémoires*, lorsque je tombe sur les vertus de ce bon roy, et ne me puis retenir quand j'en devrois ennuyer les vivants et les morts. »

Le brave Choquet, quoiqu'il passât pour un grand mathématicien et « un sujet de grande littérature, » avait réellement « trop peu de commerce avec les auteurs de la première classe » pour demeurer longtemps un précepteur suffisant pour les enfants de Jehan Goulas, et deux de ses fils, Nicolas et Vincent[2], entrèrent dans la pension d'un très honnête homme appelé Montreuil[3], dont les élèves suivaient les cours du collège de Boncourt[4]. Six mois après

1. Entre autres anecdotes relatives à Henri IV, Goulas en cite une (Ms. de Paris, fol. 10 r°), qui nous paraît intéressante. Un jour, à Fontainebleau, l'ambassadeur d'Espagne s'étonnait de voir tant de courtisans se presser autour du roi de France et craignait que Sa Majesté en fût incommodée : « Monsieur l'ambassadeur, dit Henri IV, je souffre volontiers la foule et la presse de ces gens-cy, parce qu'ils me pressent comme cela dans les batailles. »

2. Vincent Goulas était alors âgé de six ans ; il devint conseiller en la Cour des aides.

3. Ce pensionnat était fréquenté par les enfants des parents les plus riches de Paris ; Goulas cite parmi ses jeunes condisciples : M. de Montmor qui devint maître des requêtes ; M. Deslandes-Payen et M. Lecomte, conseillers en la Grand'Chambre.

4. Fondé en 1353, le collège de Boncourt fut réuni en 1638 au collège de Navarre. Pierre Galland, neveu du célèbre Pierre Gal-

son entrée au collège de Boncourt, Nicolas Goulas perdit son père (le jour de Pâques de l'année 1613) et sa mère fort peu de temps après. Orphelin à dix ans, Goulas fut recueilli par l'aînée de ses sœurs, Louise, qui avait épousé Pierre Sublet, seigneur de Romilly, fils du contrôleur général des finances M. de Heudicourt. Une autre sœur, Marie Goulas, avait épousé Pierre Malo, secrétaire du roi. Ce furent M. de Romilly et M. Malo qui s'occupèrent tout spécialement de l'éducation et de l'établissement des six enfants de Jehan Goulas[1]; ils furent successivement nommés tuteurs, et eurent à défendre avec la plus grande fermeté les intérêts des mineurs Goulas qui faillirent être gravement compromis par un traité avec M. de Beaumarchais, relatif à la charge de trésorier de l'ordinaire des guerres, « traité, dit Nicolas Goulas, qui nous mettoit à l'hospital si l'on ne se fust accommodé. » Mme de Romilly et Mme Malo continuèrent de leur côté leurs bons soins au jeune Nicolas Goulas, lui firent donner des leçons de musique par un nommé Brésoy, qui lui apprit à jouer du luth, et veillèrent à ce qu'il allât terminer ses études au collège Cardinal-Lemoine, dans lequel il fit « sa première et sa philosophie[2]. »

land qui avait été recteur de l'Université de Paris en 1543, était principal du collège de Boncourt, au moment où Goulas y étudiait.

1. Jehan Goulas, de son mariage avec Marie Grangier, avait eu neuf enfants, quatre garçons : Jehan Goulas, qui mourut fort jeune ; Nicolas, l'auteur des mémoires ; Vincent, qui devint conseiller à la Cour des aides ; Timoléon, qui fut contrôleur des ligues de Suisse. Les cinq filles furent : Louise, qui épousa M. de Romilly ; Marie, qui épousa M. Malo ; Geneviève, mariée à Louis Targer, secrétaire du roi ; Élisabeth, qui fut religieuse à Saint-Antoine ; enfin, Michelle, religieuse à Pont-aux-Dames.

2. Le collège Cardinal-Lemoine avait alors pour principal Edmond Richer, l'auteur du livre *De ecclesiastica et politica potestate*, in-4°, 1611. Ce collège avait été converti en caserne durant

Le jeune philosophe du collège Cardinal-Lemoine « ne goustoit guère alors la philosophie, cette reine des sciences ; » et une passion ardente pour une jeune fille « luy avoit pris au cœur et à l'âme et luy déroboit tout son temps. » C'est qu'aussi, s'il faut en croire Nicolas Goulas, « jamais homme n'eust tant d'inclination et de pente à la galanterie et ne se mist si avant dans le commerce des femmes, leur entretien et tout ce qu'on imagine qu'elles aiment le plus, la danse, la musique et le reste qui les charme et les embarque. » La belle qui remplit la première son cœur était la fille de Louise Seguier, qui le 6 mai 1595 avait épousé Charles de Longueil, premier du nom, seigneur de Sèvres et de la Vaudoire[1] ; « elle étoit bien faite dans sa taille, elle avoit le port d'une personne de qualité et un certain air doux et fier tout ensemble, lequel, s'il engageoit à la regarder avec admiration, imprimoit aussi le respect et empeschoit de l'aborder qu'avec crainte[2]. » A tant de grâce et à tant de charmes, comment résister? Tout autre que Goulas eût certainement succombé et le jeune homme entra si avant dans le commerce de la jeune fille que la mère en prit l'alarme et songea bien vite à les séparer.

M. Pierre Malo eut besoin à cette époque de faire un petit voyage en Suisse, et, profitant de l'occasion, contraignit Nicolas Goulas, son neveu et son pupille, à quitter Sèvres et Paris, et à l'accompagner. « L'éloignement de *Chimène*

les troubles de la Ligue, et c'était à M. Richer qu'il devait sa restauration.

1. Voir le Dictionnaire de la noblesse de La Chesnaie des Bois, t. IX, p. 99.

2. C'est peut-être cette même personne qu'à son retour de la Rochelle (1628), Goulas retrouva à Paris, « toute faite et toute raisonnable » (*Mémoires*, t. I, p. 39), et qui épousa, en 1632, Jacques des Forges, écuyer seigneur de la Mothe-en-Brie.

me pensa mettre au désespoir, dit Goulas ; néanmoins les objets différents que nous rencontrions chaque jour, gagnant pays, me divertirent et combattirent mes tristes pensées. » Le voyage fut des plus gais pour le jeune compagnon de M. Malo ; le vin d'Arbois le mit en belle humeur avec l'hôtelier de Pontarlier [1], et une demoiselle de Soleure faillit faire oublier à ce Rodrigue imberbe la Chimène de Sèvres ; mais ce ne fut heureusement, paraît-il, « qu'un avorton de galanterie où les yeux seulement eurent part. » A peine de retour à Paris, Nicolas Goulas repartit presque aussitôt avec son cousin le jeune Liverdis [2], pour suivre les cours de droit à l'université de Bourges.

A Bourges, la conduite de Nicolas Goulas fut loin d'être exemplaire. Tandis que son cousin devenait « un grand homme de droit et de lois, prenant soigneusement ses leçons, conversant avec les docteurs et conférant avec leurs plus forts écoliers, » Goulas était « un homme de fleuret, un libertin, laissant les régents et leurs classes, et se mettant dans une salle de tireur d'armes, faisant contre tous venants. » Il y avait bien aussi de par la ville certaine petite bourgeoise, « de simple étoffe et coiffée d'un chaperon, » dont les yeux brillaient d'un vif éclat, et qui paraissait fort peu disposée à peupler l'hôpital que voulait fonder la veuve de Jean Pilon [3]. Goulas se montrait assidu auprès de la dame ; mais cette aventure galante n'eut aucune

1. Le portrait que Goulas fait de l'aubergiste de Pontarlier est assez bien touché : « Il étoit gros et court, dit-il, rouge et enluminé, le visage boursouflé et jovial s'il en fut jamais ; il avoit un nez que l'on pouvoit dire le premier du monde, tout couvert de boutons, gros et rond comme une orange. »

2. Ce Liverdis fut par la suite conseiller à la Grand'Chambre du parlement de Paris.

3. Voir Tallemant des Réaux (t. III, p. 344, édit. Monmerqué).

suite, et c'est à l'armée du roi, alors retenue devant Montauban, que nous retrouvons bientôt notre jeune amoureux.

Ce ne fut ni par bravoure, ni par un sentiment de haine contre le parti huguenot[1], que Nicolas Goulas se décida à prendre du service dans les armées du roi ; il n'eut jamais cet esprit chevaleresque qui animait de son temps bon nombre de gentilshommes ; Goulas n'éleva jamais ses pensées si haut ; une certaine mesquinerie règle presque toujours sa conduite, et s'il s'engage, au mois d'août 1621, dans la compagnie de M. de Brissac, c'est uniquement parce que, avec le peu de bien que son père lui avait laissé, il croyait ne pouvoir jamais entrer dans les charges, et espérait rencontrer quelques avantages dans la profession des armes. Cependant, une fois incorporé comme cadet dans la compagnie de Brissac, Nicolas Goulas, sans être toujours le premier sur la brèche, se conduit en brave soldat et sait demeurer à son poste, impassible sous le feu de l'ennemi, au siège de Montauban.

Au mois de mars 1622, Nicolas Goulas est en Bas-Poitou ; il assiste à la fuite de M. de Soubise qui, dès qu'il apprend que le roi est à deux lieues de lui, se sauve avec sa cavalerie et abandonne les îles de Ré et d'Oléron. Une fois les îles « nettoyées, » Goulas combat encore devant Royan ; puis, atteint par la fièvre, il se fait ramener à Paris. De retour au milieu des siens, il recouvre vite la santé, mais il perd aussitôt « la pensée de l'enseigne aux gardes et de tout autre employ dans la guerre. » Cependant en septembre 1622, le grand combat livré devant Montpellier vient réveil-

1. Une tante de Goulas, Mme de la Forêt, mariée en secondes noces avec M. de Pusignan du Dauphiné, avait loué à Paris l'hôtel de Méra, conjointement avec Mme de Ruvigny, et tenait en ce lieu des conciliabules secrets en faveur du parti huguenot.

ler chez Goulas ce qu'il appelle « son humeur guerrière ; » mais la paix était faite momentanément en France : c'est en Hollande que Goulas se propose d'aller guerroyer. Il servit en effet, l'année suivante, dans la compagnie de M. du Buhat qui tenait alors ses quartiers à Zutphen, « la plus belle garnison de Hollande. » A l'armée de Hollande, Nicolas Goulas se trouvait en pleine coterie huguenote, et ses camarades de régiment essayaient de le gagner à leur cause, lui mettaient sans cesse sous les yeux les livres de Calvin et de Du Plessis-Mornay, et lui rompaient la tête du *Mystère d'Iniquité* et des ouvrages de Marnix de sainte Aldegonde. Mais Goulas demeurait inébranlable dans la foi de ses pères : « Dieu, dit-il, par sa grande miséricorde, me préserva en cette occasion si dangereuse, et toutes leurs tentatives ne servirent de rien ; je leur disois souvent que je savois mettre la différence entre la foy et les mœurs de nos prestres, et que je ne ferois jamais banqueroute à ma religion. » Il y demeura en effet toujours fidèle, et nous le retrouvons dans sa retraite de La Mothe, comme nous le représente le nécrologe de l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal-des-Champs[1], « occupé pendant vingt ans à une lecture assidue de l'Écriture et des Pères de l'Église, prenant un goût extrême aux Saintes Vérités, et joignant à la retraite, où il trouvoit toute sa joie et sa consolation, la prière, l'abstinence, le jeûne, la visite et l'assistance des pauvres qui l'ont pleuré à sa mort comme un père. »

Pour avoir une idée complète de l'éducation que reçut Nicolas Goulas, il faudrait le suivre à Paris, après son retour de Hollande (1624), entouré de Prévost, son maître à danser, de Mesangeau, professeur de luth, et d'un célèbre

1. Amsterdam, 1723, in-4°, p. 146 et 147.

maître d'armes; c'est surtout en compagnie de « l'un des fils du président d'Athys, de la maison de Viole, » qu'on le rencontrerait à la salle d'armes, au bal, courant les ruelles, et ferraillant derrière Notre-Dame, près du Pont-au-Double, contre le gardien du port qui l'avait injurié. Nous le retrouverions encore, dans le faubourg Saint-Germain, non loin de Saint-Sulpice, au manège de M. de Beauplan [1], « dont il était le pensionnaire à cinq cents francs par quartier, » et chez lequel il rencontrait le vicomte de Melun, fils du vicomte de la Borde; M. de Verderonne, qui était alors page de la reine mère; le baron de Bouteville, et quantité d'autres gentilshommes de qualité. Au mois de septembre 1625, c'est en Italie que se trouve Nicolas Goulas, en compagnie de son oncle, M. du Monceau, qui allait gagner un « jubilé à Rome »; il visite successivement Gênes, Livourne, Pise, Florence, Sienne, Rome, Naples la gentille, Venise la belle, Ancône, Vérone, toutes les villes importantes de l'Italie [2].

C'est pendant son séjour à Rome (janvier 1626) que Nicolas Goulas apprit le métier de courtisan, qu'il n'allait pas tarder à exercer en France. Il fit connaissance alors avec un certain M. de Rochas, attaché à la personne du baron de la Buisse, « qui avait beaucoup voyagé, possédait beaucoup de savoir et connaissait une infinité de belles choses plaisantes à raconter. » Sa conversation était des plus attrayantes; il contait volontiers les intrigues de la cour de Rome qu'il démêlait à merveille; le conclave n'avait pas de secrets pour

1. C'est ce M. de Beauplan qui devint bientôt le capitaine des gardes du cardinal de Richelieu. (*Mémoires de N. Goulas*, t. I, p. 74.)

2. On peut lire quelques descriptions de ces villes dans les mémoires de N. Goulas, ms. de Paris, fol. 31 et suiv.

lui, et jamais il n'oubliait de montrer par de nombreux exemples tirés de l'histoire comment un esprit fin, habile et délié, parvient toujours à réussir dans le monde, et surtout à la cour.

Goulas vivait heureux à Rome et songeait même à s'y fixer définitivement, lorsqu'au mois d'août 1626, il reçut de France une lettre de son cousin Léonard Goulas, qui venait d'être nommé secrétaire des commandements de Monseigneur le duc d'Orléans[1]. Léonard Goulas l'informait qu'il venait d'obtenir pour lui une charge de gentilhomme ordi-

1. Léonard Goulas, celui qui devint le secrétaire des commandements de Gaston d'Orléans, était né à Paris le 2 octobre 1594. Son père, Paul Goulas, conseiller au Châtelet de Paris, qui avait épousé en 1583 Magdeleine de Repichon, d'une maison noble de Normandie, mourut à l'âge de trente-neuf ans (1595), et ce fut Jehan Goulas, trésorier de l'ordinaire des guerres, qui prit soin, après sa mort, des enfants encore jeunes qu'il laissait sans fortune. Léonard Goulas fut mis au collège, et, « quoique sa mère en fist mauvais jugement et ne crust pas qu'il devint un grand docteur, il passa de bien loin ses frères et ses compagnons, » fit mentir le proverbe parisien : « grosse tête et peu de sens, » et devint au contraire un homme d'un grand jugement et d'un esprit très clairvoyant. Au sortir du collège, on le plaça d'abord chez un procureur des comptes, puis chez un receveur, pour en faire un financier; enfin, profitant du départ pour l'Italie du commandeur de la Porte, un ami de la famille Goulas, on lui confia le jeune Léonard qui partit ainsi pour Rome. Après un séjour de dix mois en Italie, « pendant lequel il étudia les mœurs des peuples et les polices des États, les conduites fines et habiles des courtisans, » Léonard Goulas revint en France, résolut alors de faire son chemin à la cour et acheta la charge de trésorier de Monseigneur le duc d'Orléans. C'est à la suite de la disgrâce du maréchal d'Ornano, gouverneur de Monsieur, que Léonard Goulas devint secrétaire des commandements de Gaston; c'est dans ces fonctions qu'il demeura depuis lors, jusqu'à la mort de son maître en 1660. Retiré dans son château de Ferrières-en-Brie, Léonard Goulas mourut le 19 juillet 1661.

naire de la chambre de Son Altesse royale, dont on reformait alors la maison[1]. A cette nouvelle, Nicolas Goulas « reconnut tout aussitôt que Dieu ne le vouloit pas à Rome davantage, » et deux mois après (25 décembre 1626) Léonard Goulas présentait son cousin à la cour de Monsieur et le faisait accréditer par M. de Bellegarde, premier gentilhomme de la chambre de Son Altesse royale.

C'est à cette époque que commence pour Nicolas Goulas la vie de courtisan qu'il mena jusqu'en 1660, jusqu'à la mort de Gaston d'Orléans. On lira avec intérêt les divers incidents de son existence dans les mémoires qui vont suivre.

Après la mort de Monsieur, Nicolas Goulas se retira dans son château de la Mothe, où il vécut paisiblement, entouré de ses nombreux parents, les Grangier de Bellesme et les Grangier de Serris, ainsi que des Goulas de Bel-Air, ses neveux.

Il mourut le 3 avril 1683. Le lendemain son corps était transporté à Serris, pour y être inhumé, selon l'usage, dans le chœur de l'église[2]; mais l'ouverture de son testament olographe des 23 décembre 1682 et 12 janvier 1683[3] ayant fait connaître sa volonté de reposer à Ferrières, auprès de son cousin Léonard Goulas, son corps fut transporté de Serris à Ferrières, le 10 avril 1683, et déposé dans la cha-

1. Dans la *Collection de lettres autographes sur le règne de Louis XIII*, formée par M. Picard et décrite par Ét. Charavay, en 1873, se trouve (p. 59) la mention suivante : « 11 août 1626. Lettre sur vélin, par Gaston d'Orléans, Nantes. Il donne à N. Goulas, sieur de la Mothe, la charge de gentilhomme ordinaire. »

2. Voir, dans les archives de la paroisse de Serris, l'acte de décès dressé par le curé Giffey.

3. Extrait du testament de Nicolas Goulas; Archives nationales, registre des publications du Châtelet de Paris, cote Y, 25, fol. 397.

pelle de la Vierge jusqu'au 3 mai, jour où l'on procéda à son inhumation définitive dans les caveaux de cette chapelle.

Une pierre tombale, sise à main droite, dans la muraille (collection Gaignières, t. XV, fol. 82), portait cette épitaphe :

HIC NICOLAUS GOULAS
PECCATOR
RESURECTIONEM A DOMINO
PROMISSAM EXPECTAT
QUIS FALLI TIMEAT CUM
PROMITTIT VERITAS.
1683 OBIIT DIE OCTAVA
APRILIS[1].

1. Cette épitaphe n'est autre que l'une de celles que Nicolas Goulas avait préparées pour lui-même (Ms. de Paris, *Vie de Léonard Goulas,* fol. 26 r°). Le sculpteur n'a eu qu'à ajouter une date.

Les mots D. Augus., qui se trouvaient aussi gravés sur la pierre tombale, à droite de l'épitaphe, indiquent que la citation était tirée des *Confessions de saint Augustin,* comme on peut le voir d'ailleurs dans le manuscrit de Paris, qui porte au-dessous de l'épitaphe la souscription : D. August. Confess.

MÉMOIRES

DE NICOLAS GOULAS

MÉMOIRES DE CE QUI S'EST PASSÉ EN FRANCE DURANT LA RÉGENCE DE LA REYNE ANNE D'AUTRICHE DEPUIS L'ANNÉE 1643 JUSQUES A LA FIN DE 1651[1].

CHAPITRE LI.

De la guerre de Paris, la première, 1649.

Puisque vous trouvez bon que je continue mes relations qui vous semblent puisées en assez bon lieu, je vous diray d'abord que nous en sommes demeurés à la première guerre de Paris, et que je ne prétends point vous informer de ce qui s'est passé dans votre parlement et dans la ville, où je n'étois pas, et que vous savez mieux que personne, mais bien ce qui s'est dit et fait à Saint-Germain, où encore que je me fusse

1. Comme nous l'avons dit en tête du second volume, ce sous-titre est emprunté au manuscrit de Vienne. Le manuscrit de Paris, après une préface sans intérêt au point de vue historique (fol. 276 à 286), porte, à l'endroit où nous sommes arrivés, le titre suivant : *Seconde partie de la vie du sieur de La Mothe-Goulas et des choses qu'il a veues pendant qu'il a servy Son Altesse royale Monseigneur Gaston de France, duc d'Orléans.*

dispensé d'aller, je n'ay pourtant pas laissé d'estre bien averty, Mr Goulas et moy recevant tous les jours des avis de ceux qui les pouvoient donner bons, parce-qu'ils approchoient à tout moment les puissances suprêmes et souveraines.

J'étois donc à Ferrières[1], avec Mr Goulas, quand le scandale arriva, l'ayant été voir pour luy apprendre l'état de la cour de Monseigneur et de ses affaires, et les soupçons où nous étions sur l'approche des gens de guerre, et certaines conjectures qui nous persuadoient que le ministère avoit quelque grand et étrange dessein. Comme il eust lu les lettres que je luy avois apportées et su les nouvelles qui se débitoient dans le monde, il conclut que nous verrions bientost une tentative de grande suite, puisque le ministère ne pouvoit plus gouverner ni subsister, étant si méprisé par votre compagnie, appuyée de celles des provinces et de la plupart des peuples, et qu'il falloit en bonne politique qu'il hasardast tout pour reprendre l'autorité sans laquelle on ne règne point. Nous ne fusmes donc pas trop surpris quand, à deux heures après midy, le jour des Rois 1649 (jour remarquable), il arriva un homme exprès envoyé par son neveu[2] qui nous annonça la sortie du Roy, de la maison royale, de tous les ministres, de toute la cour, de la bonne ville de Paris, et qui nous

1. A Ferrières-en-Brie; le château de la Mothe-Goulas était tout près de là.

2. D'après les indications généalogiques que nous avons pu recueillir sur la famille des Goulas, nous ne connaissons que deux neveux de Léonard Goulas : Guy Goulas, qui a été prieur de Villemeny, et N. Goulas, abbé de Coulans, tous deux fils de Claude Goulas, frère de Léonard, correcteur des comptes, et de N. Navarot, fille de Jean Navarot, avocat au parlement.

apprit le détail de cette évasion, avec mille particularités de notre palais d'Orléans[1]. Mr Goulas le renvoya à l'heure mesme quérir de l'argent, dont il fait bon d'estre bien muny, et j'écrivis un mot par luy à un de mes amis de notre cour afin d'avoir permission de Monseigneur de demeurer à la Mothe, dans la juste crainte où j'étois que ma maison ne fut pillée, les choses allant éclater dans une étrange rupture, et manquant de force et de santé pour résister à un hiver aussi rigoureux qu'étoit celuy que nous éprouvions. Je fus servy à souhait[2] : Monsieur eut la bonté de m'accorder la grâce que je désirois et ne trouva point mauvais que je songeasse à la conservation de mon bien, prévoyant les brigandages qui alloient arriver, et que le canton de Brie où j'étois, y seroit plus exposé à cause du voisinage de Lagny.

Mais pour entrer en matière[3], il faut dire premièrement que Monseigneur n'approuva jamais le dessein d'assiéger Paris et ne crut point que ce siège pust réussir, ou du moins, s'il réussissoit, il ne rendist exécrable le ministère à tous les peuples; que Mr de la Rivière lui fit la dernière violence pour qu'il consentist, et que Madame, avertie par Monseigneur mesme qu'on le pressoit extraordinairement de donner les mains, s'efforça de l'empescher, peut-estre afin que leurs

1. Le roi quitta en effet le Palais-Royal, avec la reine et le cardinal, le mercredi 6 janvier 1649, à cinq heures du matin (*Journal de Dubuisson-Aubenay* à la date du 6 janvier).

2. A cet endroit du manuscrit, sous une rature, on peut lire le mot *car*.

3. A partir de ce membre de phrase le manuscrit de Paris (fol. 288 v°) s'accorde, à peu de différences près dans les expressions, avec le manuscrit de Vienne (fol. 448 r°).

bonnes intentions étant sues après, la haine ne tombast point sur eux qui avoient toujours résisté, mais sur ceux qui s'étoient mis en pièces pour les entraisner dans leur opinion, et hors de la ville à Saint-Germain. Ainsi Son Altesse royale ayant la goutte, ou feignant d'en sentir quelque atteinte, la Reyne fut tenir le conseil chez luy, pour le faire résoudre à déloger le jour des Rois à quatre heures du matin, lorsque tous les gens seroient endormis après la débauche du soir. Elle n'eut pas peine alors à le persuader, parce que Mr de la Rivière l'avoit déjà persuadé; et le cardinal, qui voyoit combien cet homme luy alloit estre utile, n'avoit pas manqué de l'attacher intrinséquement à luy, le leurrant de son tant désiré chapeau, et ayant porté Mr le Prince et Mr son frère à écrire à Rome, et déclarer à Sa Sainteté que si elle ne pouvoit les gratifier par une promotion extraordinaire, ils se départoient de leur prétention et renonçoient à la faveur que le Roy leur avoit faite. Ainsi Mr de la Rivière avoit son compte tout entier et se trouvoit au mesme état que devant, avec les mesmes espérances.

Le départ résolu et tout concerté, le Roy fut souper, la veille des Rois, chez Mr le maréchal de Gramont, où Mr le Prince et Mr le cardinal se trouvèrent[1]; et après une petite réjouissance, l'on envoya le Roy coucher, puisqu'on ne le devoit guère laisser dormir. Ainsi, vers les trois à quatre heures après minuit, luy, la Reyne, Mr le Prince, Mr le prince de Conty, le cardinal, le maréchal de Villeroy, se trouvèrent à la porte

1. Le roi n'alla pas chez le maréchal de Gramont, il fit les Rois avec la reine et les dames. (*Mémoires de Motteville,* t. II, p. 277.)

de la Conférence[1] où Monseigneur, qui y étoit arrivé le premier, les voyant tous, pria la Reyne d'envoyer son capitaine des gardes quérir Mademoiselle qui ne songeoit à rien moins qu'à ce voyage, car elle avoit passé tout le soir au palais d'Orléans, où Monseigneur donna les marionnettes, et feignant d'estre beaucoup incommodé de sa goutte, se retira de fort bonne heure. Tout ce qu'elle put, étant extrêmement pressée, fut de se faire jeter promptement les jupes sur le corps, prendre un corps de jupe et un collet, et de s'en courir, sans gouvernante, sans femme, et sans avoir changé de linge. Ainsi ils s'en allèrent à Saint-Germain suivis de peu de gens, et en état de gagner beaucoup de rhume en cette saison et dans une demeure où l'on n'avoit pas fait de feu probablement pour échauffer les chambres. Les ministres, qui avoient été du conseil, ne demeurèrent pas derrière, comme l'on peut penser, et furent prompts à déloger. Pour Madame, elle ne se hasta pas davantage : elle partit à huit ou neuf heures du matin de son palais d'Orléans et mena Mesdemoiselles, tous ses officiers, et ceux de Monsieur[2].

Ce jour-là mesme le Roy écrivit à sa bonne ville de Paris, luy témoignant de n'en estre pas sorty pour aucun mécontentement qu'il eut d'elle, mais bien afin de mettre sa personne en sûreté, que les séditieux du parlement avoient dessein d'arrester, de concert avec

1. La porte de la Conférence était sur la rive droite de la Seine, au bout de la terrasse des Tuileries. (Voir Ad. Berty, *Topographie historique du vieux Paris*, t. I, p. 320.) — Elle fut démolie en 1730.

2. Pour les détails sur la fuite de la cour à Saint-Germain, voyez les *Mémoires de Mme de Motteville* (t. II, p. 277-289), ceux de *Mlle de Montpensier* (t. I, p. 194 et suiv.), et dans la *Bibliographie des Mazarinades* (t. III, p. 300), la liste des pièces imprimées à cette occasion.

les ennemis de son État. Cette lettre fut accompagnée de trois autres, de la Reyne, de Monsieur, et de Mr le Prince, qui assuroient la ville de leur affection, et que le Roy étoit sorty de leur avis et de celuy de tout le conseil[1]. Mais la nouvelle s'étant répandue que toute la cour avoit désemparé, la nuit, et gagné Saint-Germain, la surprise fut très grande, et l'on eut là bien de quoy discourir. Le peuple s'en prit au cardinal et ne manqua pas de luy donner mille malédictions, et les honnestes gens connurent aussitost la raison de l'approche des troupes et pourquoy l'on en avoit tant répandu dans leur voisinage; et la teneur de la lettre du Roy au prévost des marchands[2] et de celles de la Reyne et des princes étant divulguée, l'on vit les artifices de la cour, et qu'elle n'avoit songé qu'à séparer la ville du parlement et déchaisner le peuple sur cette compagnie. Cependant elle[3] frémissoit d'horreur et de rage à ces paroles de la lettre de Sa Majesté : « qu'elle avoit voulu mettre la main sur sa personne sacrée, et conservoit intelligence avec ses ennemis ». L'on nous dit qu'elle fut sur le point de chasser tous ceux qui avoient fait la cour au palais d'Orléans, comme si quelqu'un d'eux avoit donné lieu à ce soupçon, et que le premier président soutint qu'il ne se falloit pas diviser,

1. La lettre du roi et celles du duc d'Orléans et du prince de Condé se trouvent tout entières dans les *Registres de l'Hôtel de ville* (t. I, p. 62 et 63), dans le *Journal du Parlement* de 1649 (p. 5), et dans l'*Histoire du temps* (p. 43-45).

2. Le prévôt des marchands était, depuis le 5 mars 1646, Jérôme Le Feron, seigneur d'Orville et de Louvres en Parisis, colonel de la garde bourgeoise, président de la seconde chambre des Enquêtes. Il remplit ses fonctions jusqu'au 6 août 1650.

3. *Elle*, cette compagnie.

qu'il n'étoit pas le temps, et qu'au contraire il falloit que le corps parust et fust en effet plus uni et en meilleure intelligence que jamais : conseil très sage et qui causa le salut de tous.

La rumeur se fit donc très grande dès que la sortie du Roy fut sue et répandue; les portes de la ville furent fermées, les équipages qui partoient arrestés, et tel qui avoit double chassis et des paravents à sa chambre de Paris, à peine trouva-t-il à se mettre à couvert et une méchante paillasse à Saint-Germain. Madame nous en a conté depuis de merveilleuses choses et nous assuroit, ce me semble, que Mesdemoiselles avoient couché toutes en mesme lit, ou pour mieux parler sur des matelas étendus contre terre.

Mais afin d'embarrasser tout-à-fait le parlement et les autres compagnies qui s'étoient jointes et avoient tant fait d'assemblées à la chambre Saint-Louis, on leur envoya des lettres patentes par lesquelles il leur étoit ordonné d'aller tenir leurs sièges, le parlement à Montargis, la chambre des comptes à Orléans, le grand conseil et la cour des aydes ailleurs[1]. L'on avoit chargé de ces lettres un officier des gardes du corps[2], lequel les mit entre les mains des gens du Roy[3] avec un ordre de déclarer les volontés de Sa Majesté à leur compagnie; ce qu'ayant exécuté, vous savez qu'il fut résolu que le paquet où étoient les lettres

1. Le grand conseil reçut commandement d'aller à Mantes.

2. M. de l'Isle de la Sourdière, lieutenant des gardes du corps.

3. Les *gens du roi* étaient, dans l'ancienne organisation judiciaire, ceux qui, chargés du rôle de ministère public, se tenaient dans une enceinte réservée appelée *parquet*. — Les gens du roi au parlement étaient alors Meliand, procureur général, Talon et Bignon, avocats généraux.

patentes seroit rendu au porteur, sans estre ouvert, et que les gens du Roy iroient à Saint-Germain témoigner à Leurs Majestés la douleur que ressentoit la compagnie de l'accusation d'un crime si énorme comme celuy de lèse-majesté au premier chef, contre quelques uns de ses membres, et les supplieroient d'envoyer les preuves, afin qu'elle fit punir les coupables; mais aussi de trouver bon, l'accusation étant fausse, que les calomniateurs fussent chastiés de la mesme peine due à des scélératesses[1] de cette nature. Il fut aussi proposé dans cette délibération une chambre de police où M^rs des comptes, des aydes, M^r l'archevesque, M^r le coadjuteur, Mrs du Chastelet, prévost des marchands et échevins, le corps des marchands, seroient conviés pour aviser aux moyens de garantir la ville de famine en cas de siège; et le parlement enfin défendit à tous ceux de son corps de désemparer, à peine d'interdiction, et fit ainsi la meilleure mine lorsqu'il avoit plus lieu de craindre.

Néanmoins le bruit a couru que les principaux frondeurs se trouvèrent fort embarrassés et songèrent à rendre les armes, ou les mettre bas, ne croyant point pouvoir jamais conjurer la tempeste, et que si les gens du Roy eussent été reçus à Saint-Germain plus humainement et qu'on leur eust proposé des conditions tolérables, elles eussent été acceptées de bon cœur aux dépens des chefs de la Fronde; mais que la Reyne n'ayant pas voulu voir ces messieurs, et M^r le chancelier les ayant renvoyés sans les écouter, ce mépris, ou cette marque d'aversion et de haine, enfin la parole

1. Ce fut le conseiller Deslandes qui ouvrit cet avis.

qui échappa à Sa Majesté : que la ville étoit bloquée, mit tous les gens au désespoir et fit résoudre jusqu'aux moindres artisans à tout hasarder et employer tout pour se bien défendre. Ainsi la première chose qui fut faite à leur retour témoigna que l'on jetoit le fourreau de l'épée de part et d'autre, et obligea plusieurs personnes de qualité à se déclarer ; car le parlement, sans marchander, donna l'arrest contre le cardinal, le déclarant perturbateur du repos public, ennemy du Roy et de l'État, enjoint à luy de quitter la cour dans vingt-quatre heures et vider le royaume dans huitaine, et ce temps expiré, à tous les sujets du Roy de luy courir sus, etc.[1]. Et le ministère envoya faire défense à Poissy de plus vendre aucuns bœufs et moutons aux marchands de Paris et d'avoir avec eux aucun commerce.

Mais voicy une chose assez plaisante : Mr le coadjuteur reçut une lettre du Roy par laquelle il luy étoit ordonné d'aller trouver aussitost Sa Majesté à Saint-Germain, et il se mit en devoir d'obéir, se présentant aux portes et faisant tous ses efforts, à ce qu'il disoit, pour sortir ; et il est vray qu'il attendoit le soir même Mr le prince de Conty, qu'il avoit engagé, comme j'ay dit, à se mettre à la teste du party de Paris, en cas qu'il pust pousser les choses jusques à la dernière rupture. Vous avez vu ci-dessus[2] comme ce bon prélat, n'ayant pu débaucher Mr le Prince après la bataille de Lens, au contraire ayant été dupé par

1. Cet arrêt, qui porte la date du 8 janvier 1649, se trouve dans les *Registres de l'Hôtel de ville* (t. I, p. 85). — D'Ormesson (p. 607) donne des détails intéressants sur cette importante séance.

2. Voir le tome II, p. 380.

luy, se tourna du côté de Mr son frère qu'il savoit ennuyé de sa profession, mécontent de la cour et jaloux de la gloire et de la considération de Mr le Prince. Il le gagna donc, persuadant à Mme de Longueville, qui le gouvernoit[1] alors, et étoit dans ses sentiments, de le faire chef de la Fronde et de tous les gens opposés au ministère, n'y ayant pas de meilleur moyen de se faire considérer et ménager par la cour et de tirer promptement d'elle ce qui convenoit à un prince de son ambition et de sa naissance. Mr de Noirmoustier, amy intime du coadjuteur, traitoit cecy avec Mr de Marcillac[2], confident de Mme de Longueville; et pour embarquer avec eux Mr de Longueville, le plus riche et le plus étably prince du royaume, ils l'allèrent leurrer de faire valoir sa prétention de prince du sang, en un temps que la cour foible n'osoit rien refuser à personne, et que le parlement étonné passeroit tout pour s'acquérir un homme de son estime et de son crédit.

Ainsi les choses étant au pis et le dessein du ministre découvert et visible, Mr le prince de Conty et Mr de Longueville, accompagnés de Mrs de Noirmoustier et de Marcillac, partirent de Saint-Germain, le 9e janvier au soir, suivant l'engagement qu'ils avoient avec le coadjuteur et les chefs de la Fronde, et se rendirent à la porte Saint-Honoré[3], où arrivant à l'im-

1. Goulas avait d'abord écrit *possédoit*. Le manuscrit de Vienne porte : *gouvernoit*.

2. François de la Rochefoucauld, prince de Marcillac, devint duc de la Rochefoucauld à la mort de son père, arrivée le 8 février 1650.

3. A cette époque, la porte Saint-Honoré fermait la rue Neuve-Saint-Honoré, vers l'extrémité de la rue Saint-Honoré actuelle. (Voir le *Plan de Gomboust.*) — Elle fut démolie en 1733.

proviste, et disant leurs noms, ils mirent tout en combustion en cet endroit de Paris; et il fallut que le coadjuteur allast leur faire ouvrir et les recevoir pour apaiser le peuple et le persuader de leurs bonnes intentions, et qu'ils venoient servir le parlement et la ville contre le cardinal Mazarin. Ils se rendirent, dans le carrosse du coadjuteur, à l'hostel de Longueville[1], où Mme de Longueville les attendoit avec impatience, et ils prirent là des mesures pour le lendemain, où il y eut assez d'embarras, n'ayant eu intelligence qu'avec très peu de gens de votre corps, à cause de la fortune qu'ils auroient courue, si l'on eust eu quelque soupçon à la cour de leur engagement.

Mais je ne me saurois empescher de dire ici une chose assez particulière : Mrs de Noirmoustier et de Marcillac eurent toutes les peines du monde à faire partir Mr de Longueville; il trouvoit toujours quelque mauvaise raison pour différer : d'abord il étoit indisposé, il ne pouvoit souffrir le cheval; il demanda une beste d'amble, et quand ils luy en eurent trouvé une et qu'il fallut monter dessus, il étoit plus irrésolu que jamais. Par le chemin, il dit cent fois : « Ah! le pauvre royaume est perdu! » Et Mr de Noirmoustier jugea par là que cet homme ne demeureroit pas longtemps dans le party, et ne seroit pas à peine à Paris qu'il songeroit à s'accommoder.

Ces messieurs donc arrivèrent dans la nuit du 9 au 10e janvier et se présentèrent l'après disnée au Palais, où Mr le prince de Conty déclara qu'il étoit venu pour servir le parlement et la ville; ce qui d'abord ne fut

1. L'hôtel de Longueville était alors l'ancien hôtel d'Alençon, situé rue des Poulies. (Sauval, t. I, p. 119.)

pas trop bien reçu, la plupart ne pouvant comprendre que le frère et le beau-frère de Mr le Prince, leur ennemy capital, et celuy qui avoit entrepris de les soumettre et sacrifier au ministère, parlassent tout de bon quand ils protestoient de les vouloir servir et protéger; et quoique les principaux frondeurs criassent Noël! et que tous les amis de Mr le coadjuteur pussent dire, quelques uns du corps s'émancipèrent jusques à manquer de respect au prince de Conty, dont je n'ay pas su le détail[1]. Le jour d'après pourtant, lorsqu'on se fut éclaircy, il fut déclaré généralissime et Mrs d'Elbeuf et de Bouillon généraux sous ses ordres. Mr de Longueville ne voulut point d'employ, faisant état d'aller incontinent en Normandie. Il ne passa point au banc des pairs au parlement, parce qu'il ne l'étoit pas, et que M. d'Elbeuf l'auroit précédé, et qu'il n'avoit garde de consentir, vu sa prétention de prince du sang.

Ils trouvèrent tous les gens en résolution de se bien défendre, et d'autant qu'il falloit commencer par recouvrer de l'argent et lever des troupes, toutes les compagnies et tous les bourgeois se saignèrent et mirent ensemble une assez considérable somme, jusques-là qu'il fut donné vingt mille francs à la reyne d'Angleterre, quand l'on eut appris la nécessité où elle étoit, et qu'il y avoit six mois qu'elle n'avoit rien touché de la cour[2]; et pour avoir plus promptement de la cava-

1. On trouvera beaucoup de détails dans les *Mémoires du cardinal de Retz* (t. II, p. 159-169).

2. Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, réfugiée au Louvre, y manquait de bois dans l'hiver de 1649. (*Mémoires du cardinal de Retz*, t. II, p. 197.)

lerie qui leur étoit si nécessaire, puisqu'il n'y avoit pas moyen sans cela d'assurer les convois et d'avoir des vivres, il fut ordonné que chaque porte cochère fourniroit un homme à cheval, et chaque maison bourgeoise un homme à pied[1].

Les Parisiens, ayant donné cet ordre à leurs affaires, voulurent se rendre maistres de leur ville, et déloger Mr du Tremblay[2] de la Bastille. Il m'a dit qu'ils luy offrirent quarante mille écus, et que, les ayant refusés, on l'assiégea dans les formes, avec canon et tranchées, mais que le cardinal se soucia si peu de luy et de sa place, quand il luy eut fait savoir l'état où elle étoit et le peu de gens et de munitions qu'il avoit, qu'il luy manda tout cruement qu'il n'avoit que faire de la Bastille. Il sortit donc après quinze volées de canon, et vous savez qu'il n'y eut guère de sang répandu en ce siège[3]; aussi étoit-il dangereux de foudroyer la rue Saint-Antoine, étant sans espérance de secours. L'on ne laissa pas pourtant de le gourmander à Saint-Germain et le menacer qu'on luy trancheroit la teste pour n'avoir pas fait son devoir. Le gouvernement[4] fut donné à Mr Broussel, lequel y mit son fils, et Caton s'accommoda sans scrupule du vin, des provisions et

1. « Toutes les compagnies et tous les corps se cotisèrent, dit Retz (t. II, p. 190), et Paris enfanta, sans douleur, une armée complète en huit jours. »

2. Charles Le Clerc, seigneur du Tremblay, fils de Jean Le Clerc, seigneur du Tremblay, et de Marie de la Fayette, frère cadet du P. Joseph, était depuis de longues années gouverneur de la Bastille.

3. La reddition de la Bastille eut lieu le 13 janvier 1649; c'est par ce fait que commença la Fronde, comme plus tard la Révolution française.

4. Le gouvernement de la Bastille.

des hardes de son prédécesseur, sans en avoir fait raison à votre beau-frère[1].

Je passe ce qui fut ordonné dans votre compagnie[2] qu'on retranchast les faubourgs, qu'on saisist les biens du cardinal et qu'ils fussent vendus; que l'on donnast part aux autres parlements du traitement que celuy de Paris et la ville recevoit, et qu'ils fussent conviés de se joindre; qu'il seroit écrit aux baillis pour faire courir sus aux gens de guerre qui avoient quitté la frontière; qu'on portast les deniers du Roy à l'hostel de ville; que personne ne sortist de la ville; qu'il y auroit jonction avec le parlement d'Aix et les autres du royaume; que les établissements des semestres avoient été faits contre les lois, et que ceux qui s'étoient fait pourvoir des charges nouvelles seroient tenus pour personnes privées, et que les officiers des cours souveraines qui feroient de ces établissements, sans que les édits eussent été duement vérifiés, seroient réputés incapables de posséder aucune charge de judicature.

Tout cecy faisoit bien espérer des affaires du parlement, comme l'arrivée des gens de qualité, qui tous les jours grossissoient le party : M[rs] le maréchal de la Mothe, comte de Fiesque, de Vitry[3], de la Boulaye[4],

1. Marie Malo, sœur de Charles Malo, à qui Nicolas Goulas s'adresse ici, avait épousé Henry Le Clerc, sieur du Tremblay, maître des requêtes, puis conseiller d'État. De ce mariage naquit François Le Clerc du Tremblay, qui fut trésorier des gardes du corps du roi.

2. Par l'arrêt du 19 janvier 1649. — Voir les *Registres de l'Hôtel de ville* (t. I, p. 155); le *Journal de d'Ormesson* (t. I, p. 636).

3. François-Marie de l'Hôpital, fils aîné du maréchal de Vitry, qui était mort en 1644.

4. François de Rochefort, marquis de la Boulaye, fils de Fran-

enfin Mr de Beaufort, lequel fut d'autant mieux reçu de tout le monde qu'on le croyoit irréconciliable avec le cardinal, et que le coadjuteur se lia intrinséquement avec luy, et ne cessa de le prosner et le montrer comme le héros à opposer à Mr le Prince. Il pria d'abord le parlement de voir le procès intenté contre luy touchant l'assassinat prétendu de Mr le cardinal Mazarin; et Messieurs y ayant travaillé, le déclarèrent innocent, mesme ils le reçurent duc et pair, leur ayant présenté une donation du duché de Beaufort que luy faisoit Mr de Vendosme, son père; et il est vray que l'on avoit à la cour désespéré ce prince et qu'on ne luy avoit jamais voulu permettre d'y venir un moment, quoique Mr de Mercœur[1] en eust fait beaucoup d'instance.

Mais la rumeur contre Mr le prince de Conty et Mr de Longueville ne se calmant pas, à cause qu'on ne parloit que des maux que les gens de Mr le Prince faisoient à la campagne, ils jugèrent à propos que Mme et Mlle de Longueville iroient loger à l'Hostel de ville, comme gages de la fidélité des princes qui leur étoient si proches, et Mr de Longueville en fit la proposition au parlement, qui fut acceptée.

Mais le grand conseil qui avoit résolu d'abord d'obéir aux ordres du Roy et de se retirer à Mantes, voyant les autres compagnies en si bonne humeur et si beau train, changea de dessein et envoya offrir au parlement de payer trois fois la taxe qu'il avoit accordée autrefois pour le recouvrement de Corbie. Ainsi tout le

çois de Rochefort, marquis de Pleuvant, et de Jacqueline-Philippe de Pontaillier.

1. Son frère aîné.

monde étant plein de bonne volonté et la correspondance paroissant grande, chacun espéroit une bonne issue de l'affaire, et que la cour recevroit un affront en cette importante rencontre.

Nonobstant cela l'on parloit toujours fort haut à Saint-Germain; l'on croyoit le siège de Paris une chose de néant et qui finiroit avec le pain dans quatre jours[1], ou pour mieux dire quatre marchés; que le peuple étrangleroit le parlement, et jetteroit les généraux de leur armée dans la rivière; que les bons bourgeois seroient bientôt las de voir fumer leurs maisons de la campagne, et la ruine de leurs terres, de chercher du bœuf et du mouton à coups d'épée, de ne plus recevoir leurs rentes, et de contribuer leur plus bel argent; si bien qu'on s'y résolut à disperser partout la cavalerie, pour empescher la marche de ce pain[2], et l'on fit un grand quartier à Meudon qui veilleroit sur le transport des blés de la Beauce, et courroit continuellement, tant du costé de Paris que vers Chastres[3] et Palaiseau. Néanmoins quelques gens disoient que c'étoit pour

1. On sait que le siège de Paris dura du 9 janvier au 1er avril 1649.

2. On apportait à Paris du pain de Corbeil, de Gonesse et d'autres lieux circonvoisins (*Hist. de la vie privée des Français*, par Le Grand d'Aussy).

On lit dans une pièce du temps :

> Cependant à Paris le bon pain de Gonesse
> Ne vint point, ny aussi le père Corbeillard;
> L'on crie après du pain, etc.

(*Journal poétique de la guerre parisienne*, Paris, 1649, 2e semaine.)

Le corbeillard était le bateau de Corbeil qui apportait voyageurs et pain.

3. Chastres est devenu le marquisat d'Arpajon en vertu de lettres patentes du mois d'octobre 1720. (*Hist. du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf. Paris, 1757. T. X, p. 229.)

couvrir Saint-Germain, et assurer Mr le cardinal et Mr de la Rivière, lesquels certainement passèrent de mauvaises heures à la nouvelle du départ de Mr le prince de Conty et de Mr de Longueville et jusqu'à ce que Mr le Prince fut de retour[1], car des plus considérables personnes de l'État m'ont témoigné que le cardinal ne se pouvoit oster de l'esprit qu'ils ne fussent délogés de concert avec Mr le Prince, et que la Reyne se crut perdue; et luy se résolut à tout quitter dans la créance qu'il ne luy étoit point possible de se sauver et de conjurer une si grande tempeste.

Mais Mr le Prince arrivant rassura tout le monde, car il s'emporta de sorte contre ses proches, fit tant de protestations de sa fidélité à la Reyne, de serments à Monseigneur, de promesses à Mr le cardinal, qu'ils jugèrent tous qu'il n'y avoit pas de comédie et qu'il parloit selon ses véritables sentiments. Enfin il s'engagea à la Reyne de périr ou de rétablir le Roy dans Paris, et de l'y faire rentrer avec plus d'autorité que jamais. Ils avoient mandé les gouverneurs des places de Picardie, moins avancées et qui étoient couvertes, avec ordre d'amener leurs meilleurs hommes. Ils s'étoient saisis de Saint-Denis, Saint-Cloud, Corbeil, Lagny, Charenton et autres postes capables d'incommoder extrêmement les Parisiens; et il faut dire la vérité : Mr le Prince agit icy en très grand capitaine et fit des choses au delà de toute créance, tenant si à l'étroit la plus peuplée ville du monde, avec huit ou dix mille hommes, laquelle comptoit déjà plus de gens de guerre dans ses troupes, sans les bourgeois volon-

1. Voir l'*Histoire de Condé*, par Désormeaux, t. II, p. 166 et suivantes.

taires, qu'il n'en avoit, et étoit pourvue d'excellents chefs, lesquels avoient donné mille preuves de leur valeur et de leur conduite, en quantité d'occasions. Enfin il fit sa propre affaire de celle de la Reyne et du cardinal, et pour montrer à toute la France la sincérité de ses intentions, il se plaignoit du parlement avec une extrême aigreur, il crioit que plusieurs du corps luy avoient manqué de respect, la dernière fois qu'il y avoit été avec Monseigneur, qu'ils le choquoient en toute rencontre; qu'ils avoient reçu l'opposition de Mme de Lorraine, quand le Roy lui donna en souveraineté les terres de Clermont, Stenay et Jamets, et que pour faire voir sa passion au service de Sa Majesté, si Mr de Lorraine la vouloit servir et amener ses troupes pour mettre plus tost Paris à la raison, il se relascheroit de tout en sa faveur, et consentiroit que ces places luy fussent rendues.

En effet M^{r} le cardinal faisoit rechercher Mr de Lorraine, et publioit, pour intimider Paris, que son accommodement étoit comme fait. Mais par malheur Brancas[1], qui négocioit pour luy, alla dire que ses troupes, étant en quartier d'hiver au delà du Rhin, ne pouvoient venir de trois mois, et ensuite qu'il falloit estre assuré des passages des rivières et des villes qui se trouvoient par le chemin, lesquelles n'obéissoient plus au Roy. Cet agent pourtant n'eust pas été si sot que de débiter ces choses s'il n'eut bien su ce qu'il disoit, et la vérité est que Mme de Chevreuse l'empeschoit[2]

1. Charles de Brancas, marquis de Maubec, dit le *comte de Brancas*, second fils de Georges de Brancas, duc de Villars, et de Julienne-Hippolyte d'Estrées, mourut le 8 janvier 1681, à l'âge de 63 ans.

2. Empêchait le duc de Lorraine.

d'écouter les offres de la cour, luy remontrant qu'il se perdoit de se séparer des Espagnols dans le débris de nos affaires.

Cependant le Roy déclare criminels de lèse-majesté tous les princes et seigneurs du party de Paris et du parlement, leur donnant quelque temps pour rentrer dans leur devoir; et comme le parlement de Rouen eut promis toute obéissance, moyennant l'extinction du semestre, on la luy accorda aussitost et Le Plessis-Besançon[1] fut dépesché avec la patente, qu'il ne devoit point délivrer pourtant qu'ils n'eussent déclaré criminels de lèse-majesté les princes et seigneurs qui étoient dans Paris, conformément à la déclaration du Roy.

Mr le comte d'Harcourt partit aussi en mesme temps avec pouvoir de commander dans la province, et Mr de Saint-Luc[2] fut chargé d'aller promptement à Rouen, pour persuader le jeune Beuvron, son cousin[3], qui s'étoit jeté dans le vieux palais, de remettre la place entre les mains du Roy, et luy donner toute assurance qu'elle luy seroit un jour rendue; et parce que c'étoit un coup de partie pour eux de conserver cette grande province, riche, puissante et si voisine de Paris, Mr de la Ferté-Imbault eut ordre de s'y en courir promptement, d'assembler toutes les troupes

1. Bernard de Besançon, seigneur de Plessis-Besançon, second fils de Charles de Besançon, seigneur de Bouchemont, et de Madeleine Orrye, était alors maréchal de camp.

2. François d'Espinay, marquis de Saint-Luc, comte d'Estelan, fils de Timoléon d'Espinay, maréchal de Saint-Luc, et d'Henriette de Bassompierre, sœur du maréchal.

3. François d'Harcourt, fils aîné de François d'Harcourt, marquis de Beuvron, et de Renée d'Espinay-Saint-Luc, était neveu du marquis de Saint-Luc.

qui y étoient en quartier d'hiver et les autres des garnisons, et de dissiper les levées qui se feroient au nom de Mr de Longueville, lequel avoit déjà fait prendre les devants à Mr de Variquairville pour s'assurer de ses serviteurs et de ses amis. Enfin, outre la déclaration contre les princes du party, il en parut une autre qui annuloit tous les actes qui seroient passés dans Paris depuis le 6e janvier de l'année présente, et l'on y répandit le bruit de la convocation des États pour le quinzième du mois de mars, à Orléans.

Ce ne fut pas tout : Mr le Prince voulant oster au parlement Mr de Bouillon, très capable de bien servir de la teste et du bras, et croyant que luy et Mr de Turenne, son frère, étoient assez de ses amis pour prendre confiance en ce qu'il leur promettoit, luy écrivit de n'avoir pas le moindre soupçon qu'il eust rien su du départ de son frère et de son beau-frère [1], et que s'il vouloit servir le Roy et se rendre auprès de Leurs Majestés, il l'assuroit qu'il auroit tout contentement pour ses intérests et qu'il trouveroit en luy un ami à les porter avec la mesme passion et la mesme chaleur que les siens propres. Il est vray que Mr de Bouillon chargea Mr le président Viole de cette lettre, afin qu'il la monstrast en plein parlement, et y prist l'occasion de faire de nouvelles protestations de son zèle pour le party; ce qui n'empescha pas qu'il ne conservast intelligence avec Mr le Prince durant toutes ces brouilleries; et dans l'appréhension qu'on eust à la

1. Le beau-frère du duc de Bouillon était Amaury Goyon, marquis de la Moussaye, fils aîné d'Amaury Goyon, comte de Plouer, et de Catherine de Champagne, lequel avait épousé Henriette-Catherine de la Tour.

cour que Mr de Turenne, voyant son frère embarqué et l'occasion belle pour faire valoir leurs prétentions sur Sedan, ne travaillast à se rendre maistre de l'armée d'Allemagne qu'il commandoit, après quoy il faudroit compter avec luy et peut-estre succomber tout-à-fait, Mr le Prince fit écrire le Roy et écrivit luy-mesme aux officiers principaux des troupes allemandes et françoises de ne plus le reconnoistre et ne luy plus obéir ; ce qu'ils firent tous ou la plupart, et le Roy sans doute en tira un grand avantage.

Mais pendant qu'à Saint-Germain l'on travailloit à débaucher ceux qui s'engageoient avec le parlement, et réduire ainsi Paris à n'avoir d'espérance qu'en la bonté de la Reyne, Mr de Longueville se présente à Rouen, et d'abord entre inconnu dans le vieux palais. Mr de Saint-Luc, qui y étoit de la part du Roy, comme j'ay dit, et s'efforçoit de persuader son cousin de Beuvron de faire banqueroute à ce prince, fut extrêmement étonné de le voir entrer dans sa chambre à son lever. Ainsi s'habillant promptement et se croyant arresté et prisonnier, il fut encore plus étonné quand on luy dit qu'il étoit libre et pouvoit déloger, si bon lui sembloit, ce qu'il fit, et ce qui fit croire aussi que Mr de Longueville ne seroit pas fort cruel au ministère. Quelques gens ont assuré qu'il chargea mesme Mr de Saint-Luc de quelques propositions d'accommodement et qu'elles furent très bien reçues. Le parlement et la ville de Rouen, ayant appris son arrivée, n'hésitèrent plus ; ils avoient balancé jusques-là, quelques serviteurs du Roy tenoient encore bon, mais le peuple s'étant ému en faveur de son gouverneur, chacun suivit, et il ne se peut plus de joye et d'acclamations

partout quand il parut. Le reste de la province suivit sa capitale, à cause que Mr de Longueville étoit maistre des principales places. Il avoit le chasteau de Caen, il avoit Dieppe; et le comte de Thorigny[1], son neveu, lieutenant du Roy en Basse-Normandie, luy donna tout ce canton, remply de ses amis, de ses dépendants, ou de ses parents. La cour perdit ainsi une des plus considérables provinces du royaume, dont l'exemple étoit de dangereuse conséquence.

Le parlement se joignit avec celuy de Paris, donna arrest pour la suppression de son semestre, refusa le comte d'Harcourt que le Roy luy envoyoit comme gouverneur de la province, et députa l'avocat général pour faire entendre à Sa Majesté et à son conseil les raisons de son refus. Mais Mr de Longueville l'empescha de donner un pareil arresté contre le cardinal que celuy qu'on avoit donné à Paris, et il témoigna encore par là qu'il désiroit seulement qu'on lui fit son compte; et, afin de l'avoir meilleur, il envoya force commissions partout et des ordres pour prendre le sel et le débiter à bon prix, si bien que les Normands y courant, il en eut incontinent quatre cent mille livres qui payèrent ses levées.

Pendant ce temps-là Mme de Longueville accoucha d'un fils, et Mr le prince de Conty et elle, voulant gagner l'affection du peuple, le firent tenir sur les fonts par la ville, qui pria Mme de Bouillon d'estre la marraine[2]. Ils étoient tous en bonne humeur parce

1. François Goyon, sire de Matignon, comte de Thorigny, fils de Charles Goyon, sire de Matignon, comte de Thorigny, et d'Éléonore d'Orléans-Longueville, né en 1607, mort en 1675, était cousin germain du duc de Longueville.

2. Mme de Longueville accoucha, dans la nuit du 28 au 29 jan-

qu'il leur venoit de tous costés de bonnes nouvelles : la Bourgogne, prenant exemple sur la Normandie, secouoit le joug et se déclaroit pour Paris; Dijon avoit chassé son premier président; la Provence s'étoit saisie de son gouverneur, Mr le comte d'Alais[1]; et Marseille avoit arresté le duc de Richelieu, général des galères[2]. Le parlement de Provence avoit des députés à Paris qui demandoient justice à la Grand'Chambre des violences qui luy avoient été faites, et la jonction; et, ce qu'il y avoit de plus fascheux pour la cour, c'est que ceux qui refusoient d'estre contre demeuroient neutres et ne vouloient en aucune façon l'assister, ni recevoir les troupes du Roy. La Bretagne en usa presque de la même sorte, car le parlement défendit toutes levées et empescha Mr de Rohan, envoyé par le Roy, d'exécuter ses ordres, et d'amener le secours que l'on s'étoit promis de cette province. Peut-estre que les Bretons dilayoient, pour voir quel train prendroient les choses, et si Paris succomberoit aussi tost que le ministère l'avoit espéré et le faisoit publier. Mr de Rohan néanmoins gagna beaucoup pendant ce voyage, non pas en Bretagne ou à Saint-Germain, mais au bois de Vincennes, où son prétendu beau-frère[3] fut

vier 1649, d'un fils qui fut baptisé par le coadjuteur, à Saint-Germain-en-Grève, sous le nom de Charles-Paris. (Voir la *Gazette* de 1649, p. 85.) Cet *enfant de la Fronde* périt en 1672, au passage du Rhin.

1. Louis de Valois, comte d'Alais, était gouverneur de Provence depuis 1637.

2. Armand-Jean de Vignerot du Plessis, duc de Richelieu, fils de François de Vignerot, marquis du Pont-Courlay, et de Marie-Françoise de Guemadeuc, né en 1629, mort en 1715.

3. Tancrède de Rohan dont la naissance avait été le sujet d'un procès célèbre. (Voir toute cette histoire dans l'*Historiette de*

tué par quelques cavaliers qui en étoient sortis, car ce jeune homme s'étant jeté inconsidérément au milieu d'eux, il fut aussitost porté par terre et matrassé. Néanmoins ils le menèrent encore vivant au chasteau où il mourut le lendemain[1].

Mais la ville[2] apprenoit à grand'joye que les autres villes de France ne désapprouvoient point son procédé et se disposoient à l'imiter, et elle se promettoit ainsi d'estre secourue et de se garantir du chastiment qu'elle avoit tant de sujet de craindre; car elle ne trouvoit pas grande ressource en ses gens de guerre : ils ne faisoient rien qui vaille; ils étoient toujours battus et ils ne tenoient point devant ceux du Roy. Mr le coadjuteur, qui, tout bouillant d'une noble ardeur et d'un emportement martial, avoit voulu faire un régiment de cavalerie, n'attira pas à cette troupe la bénédiction du ciel. Il le faisoit appeler le régiment de Corinthe, parce qu'il avoit le titre d'archevêque de cette ville; il s'étoit efforcé de le rendre bon, il le voyoit souvent en bataille et le tournoit[3], bien monté, deux pistolets à l'arçon de la selle, pour luy inspirer de la bravoure. Il avoit mis à la teste le chevalier de Sevigny[4], son

Mmes de Rohan, de Tallemant des Réaux. Voir aussi l'*Histoire de Tancrède de Rohan*. Liège, 1767. In-12.) — (Note de M. Monmerqué.)

1. Il mourut à Vincennes, le 1er février 1649, à l'âge de 19 ans. (*Histoire de Tancrède de Rohan,* p. 55.)

2. La ville de Paris.

3. Le faisait manœuvrer.

4. Renaud, chevalier de Sévigné, né vers 1610, mort le 16 mars 1676, était l'allié plutôt que le parent du coadjuteur, son frère, le baron de Sévigné, ayant épousé Marguerite de Vassé, fille de Lancelot de Vassé et de Françoise de Gondi. De ce mariage était né le marquis de Sévigné.

parent, brave à la vérité, mais peu expérimenté capitaine ; et tous ses soins n'empeschèrent pas que la première fois qu'il sortit en campagne, il ne fust battu et ne perdist une partie du convoy qu'il conduisoit, dont Messieurs de Paris reçurent beaucoup de déplaisir ; j'entends les opposés à la cour, car les indifférents rioient de cette troupe archiépiscopale, et disoient que leur coadjuteur avoit meilleure grâce à la teste d'une procession qu'à la teste d'un corps de cavalerie, et qu'il ne se pouvoit rien de si scandaleux. L'on en rioit aussi à Saint-Germain, et Mr le maréchal de Gramont avoit commandé à ses gens de luy faire voir un *Corinthien*, comme une belle nouveauté.

L'autre mortification que reçut Paris fut la prise de Charenton, que Mr le Prince fit attaquer en plein jour, bien qu'il fust gardé par trois mille hommes[1]. L'on crut qu'il avoit voulu éprouver si les généraux du parlement le laisseroient prendre à leur vue, et en cas qu'ils s'avançassent, les engager au combat. Il donna le commandement de l'attaque à Mr de Chastillon[2], lequel s'y porta avec tout le cœur et toute la conduite d'un César, et qui, après une demi-heure de résistance, se rendit maistre du bourg ; mais à la dernière barricade, qui arrestoit trop ses gens à son gré, comme il s'avançoit pour la leur faire renverser, un soldat des ennemis le tira d'une fenestre et le renversa d'un grand coup de fusil dans le corps, dont il mourut la nuit, laissant un regret extrême de sa perte à tous

1. Charenton fut pris le 9 février 1649.

2. Gaspard, comte de Coligny, duc de Chastillon, frère du comte de Coligny, mort des suites de son duel pour Mme de Longueville. (*Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. I, p. 203.)

ceux qui connoissoient son mérite. Sa mort piqua plus ses gens qu'elle ne les découragea; ils donnèrent désespérement pour la venger, tuèrent six ou sept cents hommes et dissipèrent le reste. Une partie se sauva au delà de la Seine et gagna Paris, et l'on ne sauroit assez admirer la fortune d'un des fils de Mr le maréchal de la Force, nommé Mr de Cugnac[1], lequel se jeta sur un glaçon qui luy servit de bateau et le porta à val la rivière assez loin pour luy donner moyen d'éviter la mort ou la prison : ce fut après avoir combattu jusques à l'extrémité et vu tuer Clanleu au bout du pont, qui commandoit dans la place très mauvaise à la vérité, et que la gelée avoit empesché d'accommoder. C'étoit celuy qui avoit défendu Dixmude et qu'on avoit mis dans la citadelle d'Amiens prisonnier pour n'avoir pas soutenu un assaut[2]. Il s'étoit voulu venger de cette injustice en exposant sa vie pour l'intérest du parlement, qui poursuivoit à outrance le cardinal Mazarin, son ennemy.

L'on dit que Mr le Prince, désespéré de la perte de Mr de Chastillon, pria Monseigneur de donner le commandement de l'armée du Roy à un autre, sa douleur l'empeschant d'agir, et qu'il demeura quelque temps comme perclus de corps et d'esprit. L'on a dit aussi dans Paris, où l'on ne l'aimoit pas, que se sentant trop incommodé de cet excès de douleur, il la noya le soir dans le vin, et se trouva bien de ce doux remède.

Outre Mr de Chastillon, le Roy perdit encore en

1. Pierre de Caumont, marquis de Cugnac, était petit-fils du maréchal de la Force.

2. Voir t. II de ces Mémoires, p. 245.

cette occasion plusieurs bons officiers, parce que le régiment de Navarre fit une autre attaque, où, quoiqu'il ne trouvast pas grande résistance, néanmoins il luy fallut boire les salves[1] que des gens derrière les murailles et dans des maisons percées firent en se retirant, et il n'est rien de si dangereux et si meurtrier à la guerre.

Les généraux de Paris sortirent par la porte Saint-Antoine, mirent leurs troupes en bataille, firent bonne mine et ne branlèrent point, et Mr d'Elbeuf, qui les commandoit, fut fort blasmé de ce qu'il n'avoit pas secouru Clanleu à temps, c'est-à-dire jeté des gens dans ce bourg ; et sans doute quand ils auroient plus fait de résistance, ils auroient toujours succombé à la fin, la gelée ayant empesché de le rendre défensable, comme j'ay dit, et c'eut été une horrible imprudence à luy de rien hasarder avec de nouvelles troupes qui n'étoient pas pour tenir devant celles du Roy, et il auroit ruiné son party par sa défaite.

Le peuple se consola le lendemain de cette disgrâce, ayant appris que Mr le Prince s'étoit retiré de Charenton après avoir rompu le pont et les moulins ; et Mrs de Beaufort et de Noirmoustier, deux jours après, ayant fait entrer dans la ville un convoy considérable, il reprit cœur et oublia la défaite de Charenton. Mrs le maréchal de la Mothe et de Noirmoustier firent très bien en cette rencontre, car renversant les plus échauffés des braves du maréchal de Gramont, et arrestant les autres, ils donnèrent moyen à leurs bœufs, moutons et charrois de passer[2]. La cour reçut

1. *Boire les salves*, recevoir les décharges.

2. La rencontre eut lieu dans la plaine de Villejuif. (Voir pour

un déplaisir extrême de ce malheur, dans la créance que si les Parisiens n'eussent pas eu ce secours, lorsque tout leur manquoit et qu'il n'y avoit plus de viande aux boucheries, il fut arrivé du désordre dans la ville, dont elle auroit profité. Aussi Mr le cardinal s'en plaignit hautement et écrivit au maréchal qu'il n'entroit des vivres dans Paris que par son quartier, et que ses gens laissoient toujours passer les ennemis sans les combattre. Deux ou trois jours après que Mr le maréchal eut reçu cette lettre, s'étant trouvé avec Monseigneur et Mr le Prince, il la leur montra et dit à sa manière toute plaisante : « Cela s'appelle un peu de brandevin pour fortifier le cœur. » Ainsi toute la cour crut avec raison que la lettre l'avoit blessé et que le cardinal n'étoit pas moins mal satisfait de luy, si bien qu'allant à son gouvernement, après la paix, l'on murmura qu'il étoit disgracié, et qu'il se retiroit volontairement parce qu'il auroit eu ordre de le faire.

Tous les avantages que le Roy remportoit par la valeur et la conduite de Mr le Prince ne décidoient point la chose. Au contraire il sembloit que les Parisiens prissent plus de cœur et accrussent leur animosité contre le cardinal par la ruine de leurs maisons et de leurs terres, ce qui désespéroit le ministère, aussi bien que les mauvaises nouvelles qui luy venoient de tous costés, des crieries des peuples, des mécontentements des bonnes villes, des menées des gens de qualité des provinces qui fomentoient le désordre pour se faire considérer, mais plus que tout cela l'entrée

les détails : *Mémoires du cardinal de Retz*, t. II, p. 217; Dubuisson, p. 104; le *Journal du Parlement*, n° 71.)

en France de l'archiduc[1] avec une armée de douze ou quinze mille hommes, qui protestoit hautement de ne demander que la paix, et de se vouloir joindre au parlement de Paris, qui la désiroit et travailloit à chasser le cardinal Mazarin, l'auteur des maux du royaume, puisqu'il l'avoit rompue à Munster pour ses intérests particuliers.

Or, afin de bien éclaircir cette affaire, il faut savoir que Mr le prince de Conty, ayant appris que l'armée d'Allemagne, que commandoit Mr de Turenne, s'étoit déclarée contre luy et demeuroit dans le service du Roy, et voyant qu'il n'y avoit rien à espérer de ce costé, s'étoit tourné de celuy d'Espagne et avoit dépesché à Bruxelles et fait traiter avec les ministres du Pays-Bas, pour obliger l'archiduc d'entrer en France à son secours, dans la crainte que son party ne succombast, les honnestes gens de Paris se lassant de la guerre, et ne fournissant que mal volontiers de l'argent si nécessaire au paiement de leurs troupes et à la dépense qu'il convenoit de faire tous les jours, et le menu peuple, qui ne gagnoit presque plus rien, ne pouvant subsister que peu de temps. La proposition fut très favorablement reçue des Espagnols, et leur conseil résolut que Mr l'archiduc iroit avec l'armée sur la frontière, mais plus pour nourrir le party de Paris et empescher l'accommodement, faisant connoistre aux parlementaires qu'ils pouvoient tenir ferme et qu'ils seroient soutenus, que pour le désir de traiter la paix

1. Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, né le 6 janvier 1614, fils de l'empereur Ferdinand II et frère de l'empereur Ferdinand III, fut gouverneur des Pays-Bas, pour l'Espagne, de 1647 à 1656, et mourut le 20 novembre 1662.

et accommoder les choses générales et particulières ; ce qui parut incontinent, car Mr le cardinal ayant fait partir Mr de Vautorte[1] et l'ayant chargé de propositions raisonnables, le conseil de Bruxelles n'y daigna répondre.

Il est donc évident que la paix alors étoit nécessaire à l'un et l'autre party, et que tous le connoissoient et la souhaitoient; mais l'on en étoit sur le qui vive, et il n'étoit pas de la dignité du souverain de commencer à parler. Et comme l'on savoit à Saint-Germain que beaucoup des principaux du parlement et des compagnies, et tous les bourgeois accommodés désiroient la fin de ce désordre, mesme que l'archevesque de Toulouse[2] en avoit fait porter la parole comme de la part des plus accrédités de la ville, l'on cherchoit les biais au conseil du Roy pour engager le parlement à faire la première démarche; et il fut trouvé ce biais proposé et accepté avec joye : la Reyne envoya à Paris un héraut vestu de ses habits de cérémonie[3], le bonnet en teste, la cotte d'armes sur le corps, un baston fleurdelisé en main, conduit par deux trompettes, qui ayant fait la chamade à la porte Saint-Honoré, dit qu'il étoit chargé de trois lettres, la première pour le prince de Conty, la seconde pour le parlement, la troisième pour la ville. Aussitost le capitaine qui commandoit là[4]

1. François Gruget, sieur de Vautorte, agent diplomatique souvent employé par Mazarin.

2. Charles de Montchal, archevêque de Toulouse de 1628 à 1651.

3. Ce héraut s'appelait le sieur de Mignonville. (*Histoire du temps*, 2e part., p. 183.)

4. C'était un sieur Michel qui, selon Molé (t. III, p. 343), « commandait une compagnie du quartier Saint-Honoré, sous la colonelle du sieur Martineau, conseiller au parlement ».

défend à toute sorte de gens d'approcher, et à ses compagnons d'écouter et recevoir les lettres, et s'en court au Palais, où le parlement étoit assemblé, avertir d'une chose si surprenante. L'on délibéra là-dessus, et après beaucoup de contestation savoir s'il seroit reçu ou non, il[1] passa à envoyer les gens du Roy à Saint-Germain pour protester à Leurs Majestés que le refus d'écouter le héraut et recevoir leurs lettres étoit plutost respect que désobéissance, à cause que les hérauts n'étant envoyés qu'à des souverains ou des ennemis, ils n'étoient ni l'un ni l'autre, et vouloient toujours demeurer en la dernière soumission qu'ils leur devoient[2]. Les mesmes gens du Roy eurent ordre d'aller parler au héraut et luy faire cette réponse, l'assurant qu'on dépescheroit à la cour pour obtenir les passeports nécessaires. Le héraut insiste et demande d'entrer et d'estre mené à l'Hostel de ville afin de rendre la lettre au prévost des marchands, et ayant demeuré deux jours dans une hostellerie du faubourg, voyant qu'on ne luy disoit rien autre chose, il mit ses trois lettres sur la barrière de la porte et se retira[3]. Et pour faire croire dans le royaume et dans les pays étrangers que le parlement recherchoit la cour et désiroit la paix, les passeports des gens du Roy furent trois ou quatre jours à venir[4], ce qui donna beaucoup

1. *Il*, le parlement.

2. S'il en faut croire le cardinal de Retz, ce fut lui qui suggéra cette réponse (t. II, p. 226).

3. Il fut arrêté en parlement que le paquet demeurerait en la garde du capitaine de la porte Saint-Honoré jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné. (*Histoire du temps*, 2e part., p. 184.) Le héraut, avant de déposer les lettres, fit une troisième chamade. (*Mémoires d'Omer Talon*. Collect. Petitot, 2e série, t. LXI, p. 411.)

4. Il y eut difficulté sur ces passeports. Ils furent d'abord

à penser à la bourgeoisie, laquelle voyoit l'image horrible de la famine qui se présentoit et consternoit tout le monde.

Dans cette cadence[1], voilà un envoyé de l'archiduc qui paroit avec une lettre de créance adressée au parlement[2]. La chose mise en délibération, il passa à l'écouter. Il est vray que c'étoit au mesme temps que les gens du Roy venoient d'exposer les douceurs du ministère et assurer de la part de la Reyne qu'il y auroit dans l'accommodement sûreté et satisfaction entière pour le général et le particulier. Il n'est pas imaginable combien cet arresté blessa les bons François, je dis dans Paris et ailleurs, que le parlement, la première compagnie du royaume, si zélée pour l'État, à ce qu'elle disoit, et qu'elle vouloit que l'on crust qu'elle souffroit mort et passion et s'étoit dévouée au bien public, reçust des propositions de nos ennemis capitaux, qui visiblement n'avoient de but que de nous brouiller et de nous tromper, dans le temps qu'elle connoissoit l'impuissance du ministère, et la nécessité où il étoit de fléchir et de tout accorder[3];

envoyés à Mrs Talon, Bignon et Meliand, *cy devant nos advocats et procureurs generaux dans notre cour de parlement.* On les refusa, et d'autres furent expédiés. (*Histoire du temps,* 2e part., p. 186, et *Mémoires de Talon.*)

1. *Cadence,* quod *cadit,* quod *accidit,* c'est-à-dire dans cette occurrence.

2. Ce fut le 19 février 1649 que l'envoyé de l'archiduc se présenta au parlement.

3. Au seul nom de l'envoyé de l'archiduc, « le président de Mesmes, dit Retz (t. II, p. 246), fit une exclamation éloquente et pathétique, au-dessus de ce que j'ai lu de ce genre dans l'antiquité, et en se tournant vers le prince de Conti : Est-il possible qu'un prince du sang de France propose de donner séance sur les fleurs de lis à un député du plus cruel ennemi des fleurs de lis? »

mesme voyant les dispositions de la plupart du corps à sortir de ces malheurs et chercher les moyens de faire la paix, comme il avoit été proposé le jour auparavant et fort haut. Monseigneur, luy-mesme, si affectionné au parlement, ne luy pouvoit passer cette faute; et depuis, ses plus passionnés partisans sont tombés d'accord qu'il s'étoit fait une tache en cette rencontre, que plusieurs siècles d'obéissance aveugle auront peine d'effacer. Je répondois aux censeurs que la défense est naturelle et par conséquent juste et légitime; que le ministre faisant profession de tromper, le parlement se pouvoit défier de ses promesses; que cette armée d'Espagne avoit été son salut, et qu'encore que ce fut un péché que d'écouter, le crime étoit à se rendre; qu'il n'en avoit pas eu la moindre tentation, et que ce commerce avec l'Espagne ayant été fait sans sa participation, il pouvoit feindre de l'approuver, si l'on n'aime mieux le considérer comme un secours envoyé du ciel pour sortir plus promptement ou plus aisément du précipice où la mauvaise destinée de la France l'avoit jeté. Je plaidois ainsi pour la compagnie sans que j'en eusse de charge, ni que je fusse payé, mais seulement pour avoir su par vous ses bonnes intentions, et considérant que la plus saine partie du corps condamnoit dans le cœur beaucoup de choses qui s'y faisoient et les emportements de la Fronde.

Revenons à notre propos de l'envoyé de l'archiduc qui fut ouï, et qui fit une belle harangue accommodée aux affaires présentes, laquelle peut-estre luy avoit été donnée à Paris. Il dit donc qu'il apportoit la paix que le cardinal Mazarin avoit toujours refusée, le roy catholique n'ayant rien plus désiré que de faire cesser

les maux de la chrétienté et les misères de tant de peuples[1]; que néanmoins il avoit fermé l'oreille aux offres du cardinal, lequel avoit depuis peu voulu tout sacrifier pour obliger l'Espagne de joindre ses forces à celles du roy de France, afin de chastier les rebelles du parlement et de Paris; que le roy catholique avoit eu deux motifs de refuser le party, l'un celui de l'honneur qui défendoit de profiter à la ruine des faibles et des innocents, l'autre qu'il n'étoit pas sûr de traiter avec un homme condamné par la compagnie et déclaré ennemy de l'État; que Sa Majesté catholique vouloit bien Messieurs du parlement pour arbitres, et en passer dans la paix par ce qu'ils jugeroient raisonnable, moyennant que Mr de Lorraine y fut compris, lequel avoit nouvellement refusé de rentrer dans ses places et dans tout son bien parce qu'on désiroit qu'il prestast son armée pour les opprimer; et qu'afin qu'ils ne pussent douter des bonnes et sincères intentions de l'Espagne, il leur déclaroit que les troupes que M^r^ l'archiduc avoit sur la frontière en grand nombre n'entreprendroient rien sur nos places, et que celles qui viendroient au secours de Paris, en cas qu'ils en eussent besoin, recevroient de leur main des chefs françois, et leur obéiroient comme à ceux de leur nation. On luy fit écrire et signer ces belles et spécieuses propositions, et on le remit à luy faire réponse après qu'on auroit délibéré dessus.

Mais il y avoit une autre délibération sur le tapis : la plupart estimoient qu'il étoit temps de s'accommo-

1. La lettre qui contenait les propositions de l'archiduc a été publiée dans la *Suite de l'Histoire du temps* (p. 275-287).

der, croyoient que les choses alloient trop loin, et que les mal intentionnés pousseroient la compagnie dans un précipice dont elle auroit peine de se retirer; que le pain et la viande enchérissoient, que l'argent devenoit encore plus rare, que sous prétexte d'en recouvrer des gens d'affaires et de faire payer la taxe du peuple, il se commettoit beaucoup d'abus; que les violences qui s'exerçoient tous les jours étoient trop grandes et de dangereuse conséquence, d'entrer de force dans les maisons, d'y fouiller, de prendre la vaisselle d'argent et les meubles; que tous les coins des rues étoient remplis de ces meubles et que personne n'en vouloit; ainsi, que le conseil du Roy s'adoucissant, et la Reyne s'étant mesme laissé entendre qu'elle oublieroit le passé, il falloit s'assurer pour le présent et pour l'avenir; qu'il étoit à propos de luy envoyer une députation célèbre[1], et pour la remercier du traitement favorable que les gens du Roy avoient reçu de Sa Majesté, et des bons sentiments qu'elle avoit témoignés, la supplier d'ouvrir les passages des vivres, et luy donner part de la lettre de l'archiduc et des propositions de son envoyé; enfin luy protester que la compagnie n'avoit de passion que d'obéir au Roy et à elle, et de les servir.

Ces sentiments si raisonnables furent goustés et approuvés des moins raisonnables, et le premier président, le président de Mesmes et un conseiller de chaque chambre furent nommés pour aller faire les soumissions de la compagnie à Leurs Majestés et leur porter la copie des propositions de

1. *Sic*, pour *solennelle*.

l'archiduc. Les gens du Roy, de l'ordre du premier président, écrivirent aussitost pour avoir les passeports, que l'on fit encore attendre, pendant que Mrs de Beaufort, de Bouillon, le coadjuteur remuèrent le ciel et la terre pour traverser l'accommodement[1]. Le premier dit tout haut, en plein parlement, que l'on en vouloit à sa personne, et qu'il y avoit à Paris des gens payés pour l'assassiner. Le coadjuteur en dit autant et assura que son carosse avoit été suivy la nuit par sept ou huit hommes masqués qui avoient des armes à feu, et qu'on avoit demandé depuis à son cocher par où il passoit quand il retournoit chez luy[2].

Mais le premier président et le président de Mesmes, qui avoient toujours conservé intelligence avec la cour, voyant l'affaire en bon train et qu'ils étoient députés, pensèrent à se bien prévaloir de l'occasion. En effet après la harangue à la Reyne et avoir traité en la compagnie de leurs confrères avec tout le conseil, ils furent encore traiter, eux deux seulement, avec Monseigneur, Mr le Prince et le cardinal, lequel se retrancha dans un grand et obstiné silence. Les princes disputèrent beaucoup et firent bien voir qu'ils n'étoient point mal avertis de ce qui se passoit dans la ville et dans leur corps. Le lendemain Mr du Plessis-Guénégault leur porta la réponse de Sa Majesté par écrit, laquelle étoit assez haute[3], concluoit à une conférence, moyennant que le parlement envoyast des députés

1. Consulter à ce sujet les *Mémoires de Retz*, t. II, p. 264-287.

2. Les *Mémoires de Retz* sont muets sur ce point, mais on trouve l'écho de ces bruits dans le *Journal du Parlement* (p. 91).

3. Cette réponse se trouve dans les *Mémoires de Mme de Motteville* (t. II, p. 361-371) et dans le *Journal de d'Ormesson* (t. I, p. 692).

avec plein pouvoir, qui travaillassent incessamment, sans donner part de rien à leur compagnie que l'on ne fust d'accord de tout avec ceux que le Roy nommeroit, et que le traité commencé, on laisseroit passer, ou par la rivière ou par terre, jusques à la concurrence de cent muids de blé tous les jours.

Cependant la Reyne, ayant mandé le maréchal de Rantzau, dès qu'il fut à Saint-Germain, le fit arrester[1], et l'on dépescha Mr de Lestrade[2] à Dunkerque pour y commander au lieu du maréchal et empescher qu'il ne s'y passast rien contre le service du Roy à la nouvelle de sa détention. Il étoit accusé d'avoir voulu vendre cette place aux Hollandois, voyant les brouilleries du royaume, et en augurant la ruine mesme. Mr le chancelier l'interrogea là-dessus, mais il répondit si pertinemment qu'il le convainquit de l'imposture et de la fausseté de l'accusation. L'on m'assura quelque temps après qu'il n'étoit coupable que d'intempérance de langue, non pas pour avoir trop bu, selon sa coutume, mais pour avoir trop dit; car comme il sut la résolution où l'on étoit à Paris de se bien défendre et de pousser Mr le cardinal, au lieu d'écrire à ce bienfaiteur et de s'offrir avec sa place et sa garnison, il dit à de faux frères : « Qu'ils se battent tant qu'il leur plaira, je ne sortiray d'icy qu'à bonnes enseignes. » Jugez quel dépit à celuy qui se promettoit tout de cet étranger, et qui, luy ayant donné les honneurs du

1. Le 27 février. — Le maréchal de Rantzau était gouverneur de Dunkerque.

2. Godefroy, comte d'Estrades, fils de François d'Estrades, seigneur de Bonel, et de Susanne de Secondat, fut fait maréchal de France en 1675. Il mourut le 26 février 1686, à l'âge de 79 ans.

royaume, l'avoit ensuite comblé de biens, le mettant dans une place qui lui valoit cent mille écus de revenu[1].

Mais revenons à Mr le premier président, lequel ayant ce qu'il désiroit, je veux dire une réponse précise de la Reyne qu'elle vouloit traiter, obtint aussi de sa compagnie ce qu'il désira, cela s'entend des députés avec plein pouvoir; et l'ayant fait savoir à la cour, la conférence fut résolue et assignée à Ruel[2]. Il y arriva d'abord bien du désordre[3], car le cardinal, comme premier ministre, avoit été nommé de la part du Roy, et le parlement l'ayant condamné, les députés ne le vouloient point reconnoistre pour tel, ni mesme avoir aucun commerce avec luy. La cour insistoit fort là dessus; Monseigneur et Mr le Prince s'opiniastroient, ce que voyant ces messieurs, ils firent charger et partir leur bagage, et sans un expédient qui fut trouvé, tous se retiroient sans rien faire. Ils convinrent que les ministres du Roy se mettroient dans une chambre, et les députés du parlement et de la ville dans une autre, et que Mrs le chancelier et Le Tellier[4] pour le Roy, et Mrs les présidents Le Cogneux et Viole pour la ville,

1. Josias, comte de Rantzau, arrêté à Saint-Germain, le 27 février 1649, fut mis à la Bastille, où il resta onze mois prisonnier. On lui rendit la liberté, mais il avait contracté une hydropisie pendant sa détention et il en mourut le 4 septembre 1650. (Note de M. Monmerqué.)

2. Le lieu était bien choisi, Rueil étant à moitié chemin entre Paris et Saint-Germain.

3. Les députés arrivèrent à Rueil le 4 mars 1649, dans l'aprèsdînée vers les quatre heures. (Voir dans le *Journal du Parlement*, p. 340, quels étaient les membres de la députation.)

4. Michel Le Tellier, marquis de Barbesieux, seigneur de Chaville, fils de Michel Le Tellier, seigneur de Chaville, et de Claude Chauvelin, alors secrétaire d'État, fut depuis chancelier de France.

traiteroient dans une troisième et porteroient les propositions et les répliques de chaque costé[1]. L'on fut là trois ou quatre jours à disputer, pendant lesquels le blé promis ne venant point à la ville, le peuple cria bien haut; mesme le parlement écrivit à ses députés de surseoir jusques à ce qu'on eust tenu parole et que les cent muids de blé par jour fussent livrés.

Il arriva une chose fort plaisante à cette conférence : le ministère proposa que le parlement fut transféré, au lieu de Montargis, à Saint-Germain, près la personne du Roy, et qu'il y rendit la justice aux sujets de Sa Majesté; sur quoy le premier président ne répondit jamais, laissant parler tous les autres, mais secoua toujours sa grande barbe en souriant et faisant entendre qu'on se moqueroit dans sa compagnie d'une si ridicule chose. Mais ce bon homme, très bon françois, fasché de tant de désordres où sa patrie étoit plongée, de la fortune qu'elle couroit, de la misère du peuple, d'ailleurs mal satisfait des généraux du party et du coadjuteur, qui sembloient ne songer qu'à fomenter le trouble et prolonger la guerre, et considérant que le parlement avoit son compte tout entier et la ville le sien, résolut de conclure promptement sans avoir égard si le cardinal demeuroit ou ne demeuroit pas, et quoi qu'il eust écrit à Paris qu'il surseoiroit jusques à ce que la ville eust reçu le blé et que les députés de Normandie fussent arrivés, voyant que Mr de Longueville avoit eu tout le temps qu'il luy falloit pour traiter, il conclut et signa, même souffrit que le cardinal signast

1. Consulter sur cet incident les *Mémoires de Mme de Motteville* (t. II, p. 375).

en qualité de premier ministre. Monseigneur, sur la difficulté qu'on en fit, trouva cet expédient que luy et le premier président signassent seuls; mais le président de Mesmes le rejeta, disant qu'ils n'étoient point là comme témoins, qu'ils y étoient comme députés du parlement et des autres corps, et que ne signant point ce seroit une nullité et un obstacle à la paix[1].

La nouvelle de cette paix étant plutost répandue que les conditions et les articles, réjouit extrêmement tout le monde, parce que le peuple étoit persuadé qu'elle ne se feroit jamais sans l'éloignement du cardinal. Mais le lendemain, quand il sut qu'il avoit signé comme premier ministre et qu'il demeuroit, il n'est pas croyable la rage qu'il témoigna, et comment tous universellement se déchaisnèrent sur le premier président; les frondeurs du parlement, les généraux, les bourgeois, les menus artisans à l'envy, et la canaille passa jusques à s'assembler, et aller en foule au palais demander le traité, menant un valet de bourreau pour le faire brusler de sa main au bas du grand degré[2]. Et il fallut que Mr de Beaufort sortist de la Grand'Chambre pour l'apaiser, encore eut-il bien de la peine; ce qui n'empescha pas que Messieurs, prenant l'alarme fort chaude, ne se dérobassent et sortissent par de petites portes et s'allassent cacher chez eux, ou chez leurs amis[3].

1. Le traité de Rueil porte la date du 11 mars 1649; le texte en a été publié, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, à la suite des *Mémoires du cardinal de Retz*, t. II, p. 657.

2. Un certain Du Boisle, « méchant avocat », dit Retz (t. II, p. 399), aurait été à la tête de ce désordre.

3. « La salle du Palais se trouva remplie de mille ou douze cents personnes, dont la plupart crioient qu'ils ne vouloient point de

Mr le prince de Conty se plaignoit que le premier président, qui luy avoit promis positivement de ne rien conclure sans avoir de ses nouvelles et de Mr de Longueville, et ménager leurs intérests, les avoit trompés et avoit signé. Les généraux passoient outre et représentoient le service qu'ils avoient rendu au parlement, se sacrifiant, lorsqu'il voyoit sa ruine, et qu'on le livroit à la cour; Mr le coadjuteur crioit et faisoit crier ses émissaires en grand nombre; enfin toute la ville résonnoit de plaintes, et la mauvaise satisfaction étoit telle qu'on craignist avec raison que tout n'éclatast en un soulèvement général; et sans la fermeté du premier président, peut-estre auroient-ils rompu le traité. Mais cet excellent homme, intrépide au milieu du danger et de ces clameurs, disoit aux généraux qu'ils avoient eu du temps pour envoyer leurs députés, qu'ils avoient été remis en leurs biens, honneurs et charges, et qu'ils ne devoient pas tant faire de bruit et de vacarmes, la compagnie étant bien informée qu'ils avoient des agents en Flandre, et elle n'avoit pas eu de part de leur envoy; enfin que le traité avoit été reçu avec joie de la plupart des bons bourgeois, et que le peuple ne pouvant plus fournir d'argent pour la guerre, il n'y avoit rien de meilleur pour luy qu'une bonne paix.

Après cela, les contestations apportant toujours de l'obstacle à ce qui avoit été conclu et signé, le Roy envoya une lettre de cachet au parlement, et Monseigneur et Mr le Prince écrivirent ensuite que Sa Majesté ayant

cardinal, point de Mazarin; lesquelles voix confuses, suivies de menaces et de mauvaises paroles, portoient l'image d'une sédition toute formée, et faisoient horreur. » (*Mémoires d'Omer Talon.*)

satisfait de sa part, ouvrant les passages des vivres, il entendoit qu'ils satisfissent de la leur, se mettant dans l'obéissance, et rendissent réponse au plutost; que la compagnie se pouvoit dispenser de députer pour les intérêts des généraux, et qu'envoyant des agents on les écouteroit. Le parlement délibéra sur les lettres et sur les articles du traité, et après une séance de sept heures, où il y eut bien du bruit, il passa à accepter la paix, et que les députés retourneroient à Saint-Germain supplier la Reyne de réformer quelques articles et d'agréer qu'on parlast des intérêts des généraux, du parlement de Rouen et de Mr de Longueville, pour estre tous compris en mesme déclaration; ce qu'elle trouva bon et qui fut fait.

Nous verrons ce qu'ils obtinrent quand nous aurons dit que tous ces messieurs qui commandoient les troupes de Paris, et le coadjuteur mesme, réclamoient M^r l'archiduc et le convioient de s'avancer, et que pour faire connoistre à toute la France leurs bonnes et droites intentions, ils sortirent de la ville avec tous leurs équipages, fortifièrent leurs quartiers et députèrent à Saint-Germain pour demander le Pérou et toutes ses mines au conseil du Roy qui n'avoit pas le premier teston. Il est vray que nonobstant la lettre de cachet et celles de Monseigneur et de M^r le Prince qui témoignoient ne trouver pas à propos que le parlement renvoyast ses députés, M^r Le Tellier les alla complimenter à Ruel et les assura qu'ils seroient bien reçus du Roy, de la Reyne et des princes, moyennant qu'ils ne disent pas un mot de M^r le cardinal. Ils avoient été avertis du bruit et des cabales des généraux, et que M^r le prince de Conty et les autres protestoient de

renoncer à tout, pourvu que le parlement fust content, le peuple de Paris en sûreté, et le cardinal délogeast; que la guerre ayant été entreprise pour cela, c'étoit le but où il falloit tendre; que la paix ne se pouvoit faire et durer qu'à cette condition et que leur désespoir étoit de ne voir aucun fruit de leurs fatigues et de leurs peines, l'ennemy public conservant sa mesme autorité et demeurant maistre de la cour.

Ainsi ils passèrent à Saint-Germain et la Reyne accorda la réformation des articles, traitant à merveilles ces messieurs qui s'en retournèrent très satisfaits à Paris. L'on donna des paroles aux agents de messieurs les généraux, et point d'effets, parce que leurs demandes étoient si exorbitantes que la Reyne fut conseillée de les montrer aux députés du parlement et les prier de luy dire en conscience s'ils croyoient qu'elle les leur dust accorder, eux qui se prétendent tuteurs des rois mineurs, et protecteurs de leur couronne. Mr de Beaufort demandoit le gouvernement de Bretagne et l'amirauté; Mr de Longueville, le Havre, une grande charge et de l'argent; Mr de Bouillon, des domaines du Roy et de l'argent en récompense de Sedan; Mr d'Elbeuf, de l'argent; Mr le prince d'Harcourt, son fils, Montreuil[1]; Mr le maréchal de la Mothe, Bellegarde et de l'argent; et de tout cela il n'y eust que Mr le prince de Conty qui eut Damvilliers et l'entrée du conseil, Mr de Longueville le Pont-de-l'Arche, et le bonhomme Broussel, qui s'étoit beaucoup ralenti, la Bastille. Mais le premier avoit renoncé au chapeau en faveur de Mr de

1. Charles de Lorraine, prince d'Harcourt, était le fils aîné du duc d'Elbeuf; il venait de s'emparer de Montreuil dont il réclamait le gouvernement du chef de son beau-père, le comte de Lannoy.

prince de Conty pour insister sur l'éloignement de Mr le cardinal, moyennant quoy ni luy ni les généraux de Paris ne vouloient rien, déclarèrent d'abord qu'il demeureroit, et qu'il n'en falloit pas parler davantage, et ensuite dirent une merveilleuse chose touchant les prétentions et les demandes de ces messieurs, savoir qu'elles étoient de grâce ou de justice; que ce qui étoit de justice leur seroit toujours accordé par le Roy, la devant à ses sujets; que ce qui étoit de grâce dépendroit de sa volonté, et qu'il auroit toujours un égard particulier d'un chacun. Voulez-vous de plus magnifique galimatias, et rien de plus spécieux, pour des gens qui n'avoient songé qu'au spécieux et à bien parer le théâtre? Enfin il est certain que nonobstant l'intelligence de Mr de Bouillon avec Mr le Prince, et qu'on s'obligeast à la cour par mille serments de le contenter et Mr de Turenne, son frère, il fit tout ce qui se peut imaginer pour rompre le traité et embarrasser la France, croyant, sans doute, que le royaume étant sens dessus dessous, il trouveroit la conjoncture de rentrer dans Sedan et de rétablir sa fortune au mesme état qu'elle étoit avant l'affaire de Mr le Grand et sa prison; et[1] que Mr le coadjuteur de Paris, sans se souvenir qu'il étoit prestre de Jésus-Christ, le roy de paix, s'opposa de toute sa force à la paix et s'efforça de nourrir la guerre et l'allumer davantage dans son diocèse; et, de tant de peine qu'il prit, il ne retira que la honte d'avoir désavoué par ses actions ce qu'il

1. Pour compléter le sens de cette phrase, il faut lire : et il est également certain que.

preschoit si souvent au peuple et soutenoit dans sa chaire. Il est vray qu'il apprit à perfection comment se faisoient les séditions et l'on débauchoit le peuple de l'obéissance du souverain que l'Évangile a tant recommandée; et depuis il fit bien voir à la cour, et pour et contre son service, qu'il s'étoit passé maistre en ce grand art.

Durant cette guerre de Paris, je vous ay conté ce qui est venu à ma connoissance[1]; je finirois si je ne vous voulois réjouir d'une naïveté et brusquerie de Mr le baron de Verderonne avec lequel vous avez tant joué à première[2]. Il étoit fort mon amy et il le vous a souvent témoigné; et nous nous trouvions souvent ensemble chez Mr l'abbé de la Rivière à faire conversation l'après-soupé. La cour étant revenue de Compiègne à Paris, un soir que nous causions avec luy, il[3] nous apprit ce qui avoit été proposé au conseil du Roy lorsqu'on y résolut d'assiéger Paris, et nous dit que Mr le maréchal de la Meilleraye avoit donné un dessein, qui fut aussitost rejeté par la Reyne et par Monseigneur, mais qui infailliblement eust fait réussir la chose en huit jours s'il avoit été arresté et suivy. Vous pouvez croire que nous eusmes grande envie l'un et l'autre de savoir cette proposition, et que Mr de Verderonne l'ayant prié de nous la confier sous le secret, nous fusmes ravis quand il continua et nous

1. Ce dernier paragraphe ne se trouve pas dans le manuscrit de Vienne, qui, à cet endroit (fol. 458, v°), continue le récit historique repris dans le manuscrit de Paris au chapitre suivant.

2. Espèce de jeu.

3. *Il*, l'abbé de la Rivière.

dit que c'étoit de se saisir de la porte Saint-Antoine, du grand bastion qui en est proche, de l'Arsenal, des deux isles que fait la rivière de Seine, qui sont tout joignant, et mettre vingt pièces de canon en batterie à la pointe de celle de Notre-Dame vers la Grève et le pont où est le cloistre, et demander au peuple les chefs de la Fronde, et en cas de refus faire un bel abattis de maisons et chastier ainsi les séditieux. « Mais, dit Verderonne, parmi ces séditieux combien d'innocents auroit-on fait périr? Voilà un dessein de Turquie. — Aussi ne fut-il pas suivy, répliqua Mr de la Rivière. — Pardieu! reprit Mr de Verderonne, je suis serviteur du Roy et très zélé pour l'État, mais si cela fut arrivé, j'aurois soulevé la canaille, et me serois mis à la teste pour donner droit où j'aurois cru trouver les conseillers de cette cruauté barbare, et les rencontrant je les aurois taillés en pièces, et vous tout le premier. » Mr de la Rivière se tourne vers luy en souriant et répétant « Et vous tout le premier », et il lui répliqua aussi souriant : « Je reviens, Monsieur, et je vous aurois fait bonne guerre à vous qui n'étiez l'auteur, ni l'approbateur d'un tel conseil. » Là dessus, je dis sérieusement à Mr de la Rivière : « Sans mentir, en l'humeur où je le vois, il vous fait grâce, et vous luy avez grande obligation. » Et ayant ri de la colère de Mr de Verderonne, nous nous levasmes pour aller faire notre cour; et depuis il me sembla que le ministre d'État fut plus réservé à nous apprendre des nouvelles; il est vray qu'il délogea bientost après.

CHAPITRE LII.

Du déplorable état où étoit la France durant la guerre civile, et après, du mécontentement de Mr le Prince et de la mort du roy d'Angleterre.

Ce n'étoit pas sans raison que la cour avoit désiré d'accommoder les choses et d'éteindre le feu de la guerre civile, puisqu'il s'éprenoit dans toutes les provinces du royaume, et que le parlement s'y étoit porté avec chaleur, étant si bien et si honorablement sorty d'un tel péril. Toute la Normandie suivoit Mr de Longueville, et Mr le comte d'Harcourt avec le caractère [de lieutenant] du Roy, et sa grande réputation, avoit peu trouvé de gens en ce pays qui le reconnussent pour gouverneur[1]. La Guyenne étoit partagée et Bordeaux déclaré pour Paris, quoique Mr d'Épernon eust des troupes et se mist en devoir de rétablir partout l'autorité du Roy. La Provence entière se soulevoit et songeoit à se venger des violences qu'on luy avoit faites. Dijon ne ménageoit rien après avoir chassé son premier président. A Toulouse, le premier président avoit été contraint de sortir la ville, et le parlement, apprenant ce qu'avoit fait celuy de Paris, avoit donné arrest à ce que la Reyne fust suppliée de faire que la déclaration du 24 octobre eust lieu; avoit défendu aux troupes,

1. Pour les affaires de Normandie pendant la Fronde, consulter M. Floquet : *Histoire du parlement de Normandie*, ainsi que l'opuscule satirique de Saint-Évremond, intitulé : *Retraite de M. le duc de Longueville en son gouvernement de Normandie.*

qui revenoient de Catalogne, de passer par la province de Languedoc, et aux habitants de les recevoir; avoit informé contre le comte de Bioules, lieutenant de Roy, pour avoir envoyé des blés en Italie à l'instigation de Mr de la Rivière, lequel prétendoit par là s'acquérir la bienveillance du pape, et avancer sa promotion et son chapeau. Poitiers s'étoit déclaré pour Paris, et la plupart du Poitou, où Mr de la Trimouille levoit en sa faveur; mesme il étoit venu à Angers et avoit joint Mr de la Boulaye qui assiégeoit le chasteau. Ce dernier avoit déjà assuré le Mans au party, en ayant chassé le marquis de Lavardin et son frère[1], qui en étoit évesque; et les généraux du parlement et Mr le coadjuteur avoient jugé à propos qu'il allast faire déclarer cette ville-là, où il avoit intelligence, afin que le ministère étonné leur accordast de meilleures conditions. Tours suivoit les sentiments de Paris, Orléans, Chartres; et cette dernière témoignoit hautement qu'elle ne recevroit jamais le cardinal, ni ses gens de guerre, et que si le Roy y venoit, il n'entreroit qu'avec sa cour, quoiqu'elle fust de l'apanage de Monseigneur et qu'elle vist Son Altesse royale à la teste du party contraire, et tout hasarder pour maintenir son Éminence. Mais ce qui faisoit mal augurer, c'est qu'on ne recevoit pas un sol durant ce désordre, et que chacun étoit à bout de son argent et de son crédit; néanmoins il en falloit, et nos Suisses en vouloient et en demandoient; autrement ils menaçoient de quitter et de se retirer en leur

1. Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, fils d'Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, et de Marguerite-Renée de Rostaing, était neveu de Philibert-Emmanuel de Beaumanoir, évêque du Mans.

pays. Sans doute nous avions trop grand besoin d'un si bon corps d'infanterie qui avoit toujours bien servy, tellement qu'après plusieurs propositions pour les surprendre, dont ils ne tastèrent pas, l'on eut recours aux bagues de la couronne et à celles de Mr le Prince, dont une partie leur fut donnée en nantissement pour quatre cent mille francs, moyennant quoy ils attendroient leurs assignations.

Quant à Paris, quoique l'on commençast d'y gouster les douceurs de la paix, l'on avoit pourtant grand'-peine à revenir; le peuple ne s'apprivoisoit point, et pestoit continuellement le Mazarin, poussé par les émissaires de Mrs de Beaufort et coadjuteur. D'ailleurs le bruit s'étoit répandu de ce qui avoit été dit aux députés du parlement quand ils furent remercier Leurs Majestés de la paix qu'elles avoient donnée à leurs peuples : car avant que de haranguer, on leur fit entendre qu'il ne falloit point parler du retour du Roy à Paris. Ainsy cette absence du souverain blessoit toute la ville et le peuple particulièrement, qui ne prenoit pas plaisir qu'on témoignast de se défier de luy; il fut mesme piqué d'apprendre que le cardinal se fust trouvé auprès du Roy, lorsqu'on l'avoit complimenté pour la paix, tellement qu'un de ses carrosses arrivant aux faubourgs avec quelques Italiens dedans, qui alloient chez luy comme pour sonder le gué, fut aussitost mis en pièces, et ces étrangers coururent grand'fortune. Voyant cette animosité et sur quoy elle étoit fondée, l'on fit répandre le bruit que la Reyne venoit à Ruel, afin de laisser entendre aux Parisiens que, se conduisant comme ils devoient, le Roy et sa cour retourneroient incontinent dans leur ville. L'on jugea aussy très

à propos que Monseigneur y fist un tour, et il y fut reçu avec applaudissement. Mr le Prince s'y rendit aussy et quoique abominé, comme le grand fauteur du cardinal et ayant tout permis à ses gens de guerre qui avoient fait tant de maux et de désordres, on l'y souffrit et l'on ne se put empescher de l'honorer, chacun prosnant et admirant sa valeur.

Le ministère songea aussitost à faire remettre les entrées et les autres impositions, qui étoient la plus assurée marque de la paix et de la tranquillité publique ; mais beaucoup de bourgeois ne les vouloient point payer, ou faisoient passer leurs denrées sans rien dire, et l'on ne leur disoit rien aussy de peur d'aigrir les gens et de commencer querelle. Néanmoins ils se rendoient insensiblement capables de contribuer pour les charges de l'État, considérant qu'il n'est pas possible qu'il subsiste sans impôts, sans levées de deniers et sans tailles.

Mr de la Rivière s'étant montré partout et à tous, toujours auprès de son maître, sortit du palais d'Orléans en son particulier, et alla rendre ses devoirs à Mme de Longueville, elle qui avoit fait désister Mr le prince de Conty, son frère, de sa prétention du chapeau en sa faveur. Mais les gens de la cour ne pouvoient comprendre que Mrs de Beaufort et maréchal de la Mothe se promenassent par Paris et se souciassent si peu de violer toute bienséance en se présentant au lieutenant général du Roy, au sortir du crime. Ce n'étoit pas l'ordre, et rien ne faisoit voir l'anéantissement de l'autorité royale comme ce procédé hautain et dédaigneux. Et Mr de Beaufort, venant saluer Monseigneur, entra chez luy, au palais d'Orléans, avec une audace qui étonna toute l'assistance, particulièrement

Mr de la Rivière, lequel se tint toujours fort près de son maistre, et salua ce prince en homme qui auroit bien désiré d'estre raccommodé avec luy. L'on disoit que Mr de Beaufort l'avoit souhaité avant la guerre de Paris, et que Mr de la Rivière, par quelque intérest de cour, n'avoit pas répondu; et que depuis, s'étant fort laissé entendre, on lui avoit rendu froideur pour froideur, si bien qu'étant assez timide, et ayant su du cardinal qu'il songeoit à s'allier à la maison de Vendosme, il fit que Monseigneur s'offrit de les raccommoder à la cour et se chargea de la négociation.

Mr le cardinal proposoit de donner l'amirauté à Mr de Vendosme et la survivance à Mr de Mercœur avec force argent et l'employ de Catalogne, moyennant qu'il épousast sa nièce[1]. Le père gousta la proposition, Mr de Mercœur s'y disposa aisément, mais Mr de Beaufort jeta feu et flamme, en rejetant cette alliance qu'il crut un piège pour le perdre, ou une pièce pour le décréditer à Paris. Mr le cardinal fit force avances dans l'espérance de le gagner, et se sentant trop fier, ou peut-estre s'imaginant qu'il vouloit trop faire acheter son frère, il se refroidit, et Mr de la Rivière allant à Blois avec Monseigneur, la chose demeura là apparemment; mais il s'en parla toujours à la cour parce qu'on croyoit que Mr le Prince, qui y étoit fort contraire, la consentiroit à la fin, quand Mr le cardinal l'auroit

1. Laure Mancini, l'aînée des quatre nièces du cardinal Mazarin, épousa en effet Louis duc de Vendôme et de Mercœur, le 4 février 1651; elle mourut à 21 ans, le 8 février 1657. — On lira quelques détails sur ce projet de mariage dans les *Mémoires de Mme de Motteville* (t. II, p. 422), et surtout dans ceux de Monglat (p. 216).

bien persuadé qu'il ne la vouloit qu'avec son agrément.

Cette aversion de Mr le Prince étoit fondée sur ce qu'il pensoit que l'Éminence ne rallioit ces princes autour de luy qu'à dessein de les lui opposer, et que, l'ayant très bien servy à la guerre, c'étoit une ingratitude extrême que de songer à se parer contre son bienfaiteur, qui venoit d'empescher son naufrage. Et à dire vray, Mr le cardinal étoit au bout de ses finesses; Mr le Prince s'étoit si bien comporté avec Monseigneur pendant les vacarmes, qu'il avoit acquis son estime et son amitié; il étoit maistre de La Rivière par le grand intérest que nous avons tant de fois dit. Il n'étoit plus possible de les brouiller[1] et de se maintenir entre les deux, comme il avoit fait pendant les quatre premières années de la régence : ils auroient découvert ses machines; il luy falloit d'autres mesures, et Monseigneur étoit persuadé que le Roy se faisant grand, plus d'établissement le mettroient infailliblement en ombrage, et il le disoit à Mr le Prince, lequel connoissoit comme luy cette vérité, et en tomboit d'accord, et néanmoins le tempérament et l'appétit cédoient aux tentations que donnoit le cardinal afin qu'il eut besoin de son crédit auprès de la Reyne. Enfin le Prince, ennuyé et offensé de ses pièces, s'aliéna tout à fait de luy et se déclara hautement contre son alliance avec la maison de Vendosme, comme je diray tantost.

Maintenant il faut voir les hauteurs du ministère pendant ses plus grandes bassesses, et ses bassesses aussy pendant ses hauteurs. Voicy un contretemps lequel fut assez mal reçu des honnestes gens de la cour : il fit chasser Mr de Roquelaure, sans en alléguer

1. De brouiller Monseigneur et M. le Prince.

de raison, sinon qu'il étoit de mauvaises mœurs. Néanmoins elle fut incontinent trouvée et débitée : il manquoit de complaisance pour luy et parloit avec liberté. D'ailleurs ne luy tenant point parole, il voulut crier le premier, car s'étant engagé à luy faire avoir la charge de premier gentilhomme de la chambre du Roy, que vendoit Mr de Liancourt, dont Mr de Roquelaure avoit reçu les compliments de tous ses amis, et prétendant se désengager sans que l'autre se plaignist, il croyoit qu'étant éloigné il se tiendroit heureux de revenir et ne parleroit plus de la charge; et ce qui fit faire ce raisonnement aux illuminés, fut que Mr le cardinal avoit dit à Mr de Brienne, quelques jours auparavant, que la Reyne désiroit que son gendre entrast dans cette charge, ce qui proprement étoit avertir Roquelaure de n'y plus penser.

Si son procédé fut haut en cette rencontre, en voicy de bas et des plus pauvres. Mme de Chevreuse revint brusquement à Paris sans en rien dire à personne[1] et ne faisoit point état de sortir, quelque paix qu'il y eust et quelque autorité que la cour prétendist alors dans la ville; et l'on crut que c'étoit la raison du voyage qu'y fit Monseigneur, et qu'il tascha de ménager avec elle qu'elle allast à Dampierre, sans s'attirer un commandement qui pourroit rebrouiller les choses.

Mr de Villequier se laissa fort entendre, sur ce qu'on parloit tout de nouveau de destituer ses compagnons, capitaines des gardes, qu'il ne donneroit point le baston

1. Le lundi 12 avril 1649. « Ce jour-là, dit Dubuisson-Aubenay, est aussi arrivée à Paris, vers les onze heures du matin, et descendue à l'église Notre-Dame, la duchesse de Chevreuse, qui est venue tout d'une traite, par relais, de Cambrai, ayant fait trente-quatre lieues sans reposer. »

à aucun commissionnaire; et Mr le cardinal, n'osant rien entreprendre là-dessus, obligea la Reyne de déclarer qu'on ne toucheroit point à ces charges qu'après la majorité.

Mais la grande affaire qu'avoit alors son Éminence étoit de ménager l'esprit du maréchal de la Meilleraye afin qu'il quittast les finances[1]; et il prit prétexte sur ce que les gens d'affaire le craignoient trop et ne se pouvoient accommoder avec luy. Il luy fit parler par toute la terre, et le maréchal ne répondoit point catégoriquement; néanmoins ayant eu son compte tout entier, il s'adoucit. C'étoit la survivance de sa charge de grand-maistre de l'artillerie, de ses gouvernements, le remboursement de ses prests avec promesse d'établissements et d'abbayes pour ses beaux-frères. Mr Servien, nouvellement arrivé de Munster, fut proposé pour luy succéder, mais il n'en voulut point taster encore, soit qu'il craignist de s'embarquer sur ce vaisseau en un temps si fascheux et si difficile, ou qu'il visast aux sceaux que l'Éminence luy avoit effectivement promis plusieurs fois. L'on m'assura que Mr de Lyonne, son neveu, et intrinsèque[2] du cardinal, luy reprochant ce manquement, il s'étoit excusé sur le besoin qu'il avoit du chancelier et la gratitude qu'il devoit à celuy lequel s'étoit toujours sacrifié sans hésiter à ses intérests.

Cependant l'archiduc, qui avoit son armée en Champagne, sur notre frontière, ne la voulut pas laisser

1. Sur la démission de La Meilleraye et sur les intrigues ayant pour objet de le remplacer, on peut consulter les *Mémoires de Mme de Motteville* (t. II, p. 413 et 428).

2. Cette expression fréquemment employée par Goulas est italienne. *Intrinseco, amico confidentissimo* : intime ami, confident. (Dictionnaire italien d'Alberti.)

morfondre davantage. Il s'étoit flatté et attendu à de grandes choses par le moyen de nos désordres, et il les voyoit calmés, si bien qu'il se résolut à déloger; et il en usa dans sa retraite avec moins de courtoisie et de douceur qu'à son arrivée, puisque nos François sentirent partout où il passa que les Espagnols sont leurs implacables ennemis. Il fut quelques jours à marchander afin de donner jalousie à nos places voisines, et tout-à-coup fondit sur deux en mesme temps : Saint-Venant[1] qui ne dura que deux jours, et Ypres[2], grande ville, l'une des célèbres conquestes de Mr le Prince. Celle-cy tint trois semaines et se défendit à merveille, encore que Mr de Palluau, qui en étoit gouverneur, ne s'y trouvast pas, non plus qu'à Courtray. Son lieutenant, homme de guerre et brave, la fit acheter chèrement à l'archiduc, et les Flamands ne laissèrent pas de croire qu'ils l'avoient à bon marché, tant elle leur est importante. Ils parloient déjà d'assiéger Furnes et de recouvrer Dunkerque, mais n'ayant pas compté avec la pluye et le mauvais temps, l'archiduc fut obligé de remettre ses troupes en garnison, peut-estre espérant encore en nos brouilleries, ou ayant avis que nous assemblions une grande armée à dessein de faire un grand effort.

La Reyne, prenant prétexte du siège d'Ypres, emmena le Roy à Compiègne, à la fin d'avril[3], et écrivit à la

1. Saint-Venant, dans le département du Pas-de-Calais, à 42 kil. d'Arras, fut attaqué le 20 avril 1649 et battu si rudement que les Français en sortirent le 25.

2. Ypres, ville de Belgique (Flandre occidentale) fut prise le 10 mai, selon Monglat (p. 213), le 8 selon Mme de Motteville (t. II, p. 427); la tranchée avait été ouverte le 23 avril.

3. La cour partit le 30 avril pour Compiègne, et y arriva le 3 mai.

bonne ville de Paris pour luy donner part de ce voyage. Le peuple ne le put gouster et s'échappa plus que jamais contre le cardinal et le ministère; mais pour l'adoucir un petit, et le mettre en meilleure humeur, Sa Majesté y envoya Mr le chancelier et le conseil avec messieurs des finances; et elle crut aussy que toute la France et tous les princes étrangers, voyant les ministres du Roy exercer leurs charges en un lieu qu'ils croyoient le siège de la rebellion, en prendroient bonne opinion de nos affaires, et espéreroient mieux de l'avenir.

Mr le premier président et Mr le président de Mesmes, qui avoient servy au gré de la cour durant l'embarras, furent appelés au conseil d'État que tenoit le chancelier; et l'on remarqua que lorsqu'il étoit question de ce qui concernoit Paris, l'on suivoit toujours leurs opinions, comme quand il vint de Compiègne deux lettres de cachet pour Mme de Chevreuse et Mr de Beaufort, par lesquelles le Roy leur commandoit de sortir; ces messieurs n'ayant pas jugé à propos qu'elles fussent données, on les garda; car ils remontrèrent fortement qu'il n'étoit pas temps et qu'on alloit mettre en compromis l'autorité.

J'avois oublié que quand Son Altesse royale vint à Paris, il avoit tiré parole de Mr de Beaufort de ne plus contribuer aux émotions de la ville, particulièrement contre Mr le chancelier qui arrivoit, et que Mr de la Rivière l'ayant ensuite entretenu à dessein de le radoucir sur le mariage de son frère, et luy ayant représenté entre autres choses qu'il se tromperoit de faire fondement sur la canaille de la ville, des coquins sans aucune tenue qui l'adoreront aujourd'huy et l'as-

sommeront demain, il luy répliqua : « Si j'avois entrepris de vous faire jeter dans l'eau par les plus honnestes bourgeois, vous seriez noyé dans demi-heure ; et pour ce qui regarde le chancelier, sans la parole que j'ay donnée à Monsieur, il périroit. » Et certes Mr le chancelier n'en doutoit point, puisqu'il le dit aux notables bourgeois qui le furent saluer à son arrivée, et au peuple qui les accompagna en plus grand nombre qu'il ne désiroit ; et quand ils revinrent luy parler de leurs rentes, il leur protesta qu'il se sacrifioit pour leur intérest, et que la première chose où il vouloit travailler avec messieurs des finances, étoit à ce que les rentes fussent payées comme de coutume et que tout le monde fust content.

Aussy Mr le cardinal avoit donné cet ordre le premier de tous, afin de rétablir peu à peu la confiance, et de regagner les plus accrédités de la ville ; et pour leur faire craindre à tous son bonheur et sa puissance et admirer sa conduite, il songea à un grand siège et choisit un de nos plus braves et plus heureux capitaines auquel il destina le commandement de l'armée. Ce fut Mr le comte d'Harcourt, et il commença par luy faire voir qu'il ne luy manqueroit rien de ce qu'il pouvoit désirer à une entreprise comme celle d'emporter Cambray[1], que l'on avoit proposée et que l'on n'avoit osé

1. La ville de Cambrai fut investie par le comte d'Harcourt le 24 juin 1649 ; quelques jours après, le 3 juillet, les Espagnols étant parvenus à y introduire un secours d'hommes, le comte d'Harcourt leva le siège. — Voir pour les détails de ce siège les *Mémoires de Guy Joly* (p. 83), ceux de *Mme de Motteville* (t. II, p. 445), les *Mémoires de Monglat* (p. 214) et les lettres de Mazarin à Le Tellier dans le t. II des *Papiers d'État* de celui-ci (no 6081).

tenter durant toute la guerre. L'on dit qu'il offrit à Mr le Prince de faire ce siège, qui le refusa, et que sur son refus il s'adressa à Mr d'Harcourt avec grand empressement et une envie extrême de montrer au prince et au reste du monde qu'il se pouvoit passer de luy, et qu'on feroit toujours de grandes choses bien qu'il ne s'en meslast pas. Mais le fondement de l'Éminence étoit sur les troupes d'Erlach, c'est-à-dire les vieilles troupes d'Allemagne que commandoit Mr de Turenne, la campagne précédente; et, comme elles passèrent en Champagne, elles y firent des dégasts si étranges et des cruautés si incroyables que l'on fut contraint d'y envoyer Mr de Choisy, chancelier de Monseigneur, qui traita avec eux et leur promit cent mille écus, moyennant qu'ils se continssent et sortissent promptement de ce misérable pays qu'ils avoient tant désolé. Mais Mr l'archiduc leur ayant découplé l'armée de Mr de Lorraine, ils n'osèrent entrer en Hainaut, et vinrent fondre à quinze lieues de Compiègne, dans des villages qui appartenoient à Mr de Vendosme, et à Mrs d'Estrées et de Manican[1]. Ils en firent grand bruit à Compiègne; ils entonnèrent fort haut les excès de ces furies, et à Paris les tribuns du peuple ne manquèrent pas cette occasion. Ils le mirent en cervelle, luy donnant soupçon qu'elles approcheroient et se jetteroient sur la banlieue, où les troupes de Mr le Prince avoient assez bien fait leurs affaires : ainsy le murmure fut étrange et tout tomboit sur le premier ministre, lequel étoit contraint de tout souffrir parce qu'il ne

1. Achille de Longueval, seigneur de Manicamp, gouverneur de la Fère.

donnoit rien à personne, et il fut si malheureux qu'à peine le Roy étoit à Compiègne qu'il arriva un incident à le décréditer de nouveau en Flandre et à Paris.

Mr d'Hocquincourt, gouverneur de Péronne[1], commandoit un petit corps sur la frontière. Il eut avis que l'on en vouloit à sa place, à cause qu'il étoit soupçonné d'avoir balancé durant le désordre, mesme d'avoir laissé passer Mme de Chevreuse. Il dépesche à la cour, et donne part à Mr le cardinal de cette nouvelle et de la jalousie[2] où le mettent la plupart de ses amis. Pendant ce temps-là, comme il attendoit réponse, sa femme luy mande qu'il s'est présenté à Péronne des compagnies du régiment des gardes, qui ont demandé d'entrer, mais que n'ayant pas vu l'ordre en bonne forme, elle les avoit refusées. L'on pouvoit prendre l'alarme à moins, et dans la conjoncture; aussy, sans délibérer davantage, il quitte l'armée et gagne sa place. Mr le cardinal fort surpris travaille à l'assurer et luy proteste qu'il n'a jamais songé à le déposséder; mais il a beau faire, il n'y croit pas, et après plusieurs allées et venues, il fut convenu qu'il recevroit des compagnies des gardes, demeurant néanmoins le plus fort, après quoy l'on oublieroit tout et l'on ne l'inquièteroit plus. Quelques-uns dirent qu'il prit l'alarme sur ce qu'il se sentoit coupable, et un des premiers du party de Paris ajoutoit que ceux qui suivoient les voies moyennes se gastoient bientost, parce

1. Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt, depuis maréchal de France, fils de Georges, seigneur d'Hocquincourt, et de Claude de Monchy, fut tué au service de l'Espagne le 13 juin 1658.

2. De l'inquiétude.

qu'il est difficile en ce siècle d'en faire longtemps accroire.

Monseigneur étoit attendu à la cour avec impatience pour ce sujet, et il demeura pourtant à Paris trois jours, peut-estre à cause qu'il y avoit là des affaires qui touchoient encore de plus près au cardinal, car Mr de Beaufort, le maréchal de la Mothe, le coadjuteur se maintenoient toujours avec le peuple et n'alloient point voir le Roy. Le maréchal vouloit estre assuré de ce qu'on luy avoit promis, et le coadjuteur ne pouvoit souffrir que la Reyne l'obligeast de visiter le cardinal, disant qu'il étoit prest de le faire, mais qu'il n'étoit point raisonnable qu'on luy imposast cette loy. Néanmoins, tout s'accommoda quelque jours après[1], et Mrs de Noirmoutier, de Vitry et quelques autres s'en allèrent chez eux; enfin le temps mit les choses au point que les Espagnols perdirent l'espérance de nous rebrouiller.

L'on nous conta au palais d'Orléans une assez plaisante bravure[2] de Pignerande, plénipotentiaire d'Espagne à Munster, lequel étoit au Pays-Bas dès qu'il eust détaché les Hollandois d'avec nous en Allemagne : premièrement il dit qu'il ne falloit plus parler des articles débattus à Munster pour la paix d'entre la France et l'Espagne, à cause qu'étant affoiblis par nos divisions, les Espagnols nous mettroient bientost à la raison; et sur ce que Mr Servien, passant par Valen-

1. La visite de Retz à Compiègne eut lieu le 13 juillet. — Voir sur les hésitations du coadjuteur les *Mémoires du cardinal de Retz*, t. II, p. 521-525.

2. Bravure, bravoure ou bravade. C'est ce que Brantôme appelle une *rodomontade* espagnole (Note de M. Monmerqué).

ciennes à son retour, luy avoit fait témoigner qu'il désiroit de le voir et luy parler, il avoit répondu d'un ton grave qu'il n'étoit pas en humeur d'entendre un esclave du cardinal Mazarin, homme sans foy et sans parole, qu'il n'avoit pas de commerce avec telles gens et n'en auroit jamais, et que si Servien avoit tant d'envie de faire de nouvelles ouvertures, l'on pouvoit mander Mr Brun, sujet avec lequel il pouvoit aller du pair, et que pour luy il ne négocioit qu'avec Mr de Longueville.

Mais le procédé des provinces du royaume devoit faire baisser Mr de Pigncrande, et diminuer les espérances du conseil d'Espagne : la plupart des villes revenoient de leur emportement et les autres étoient ennuyées de la guerre qui incommode les grands et les petits. Il y en eut mesme de chastiées, comme Bordeaux, laquelle s'étoit plus licenciée et avoit fait plus de chemin sous prétexte de la tyrannie de Mr d'Espernon. Elle ne voulut point mettre bas les armes à la déclaration de la paix ; au contraire elle leva des gens de guerre, elle arma ses bourgeois, et elle fit sortir une bonne troupe d'infanterie pour assiéger Libourne qui l'incommodoit. Ces gens battent la place et la pressent et ils s'en rendoient maistres, si le tyran ne fust venu au secours très bien accompagné. Et il les chargea si brusquement et avec tant de bravure et de vigueur qu'il les défit, prit leurs équipages, se saisit de leurs bateaux et les réduisit à dépescher à la cour et offrir la carte blanche, moyennant qu'elle arrestast les ressentiments et les excès du gouverneur. Il n'étoit pas homme à demeurer en si beau chemin, ni à s'adoucir dans sa prospérité ; aussi les poussa-t-il d'une

étrange sorte et les accabla de tous les maux que la vengeance inspire à un esprit extrêmement vindicatif. Et il étoit d'autant plus hardy en cette rencontre qu'il savoit que le ministère seroit pour luy et qu'il disposeroit du tout-puissant : car Mr d'Espernon sans doute en avoit mieux usé avec Mr le cardinal qu'aucun des grands du royaume ; il avoit plus chaudement embrassé ses intérests quand tout le monde l'abandonnoit ; mesme il le pressa alors de luy promettre une de ses nièces pour son fils, Mr de Candale, seigneur de toute la cour de la plus grande espérance et le mieux fait ; tellement que Son Éminence s'en louoit à tous les gens, le prosnoit, le ménageoit ; et il commença par faire donner la survivance de la charge de colonel de l'infanterie à Mr de Candale, avec promesse de celle du gouvernement de Guyenne, ce que l'on expliquoit en mariage faisant. Certes les habiles courtisans approuvèrent extrêmement la conduite de Mr d'Espernon en cette rencontre, et la disoient très fine et très adroite, parce que, le cardinal tombant, il pouvoit avec sûreté ne pas accomplir son mariage ; mesme il ne l'auroit pas trouvé étrange, la maxime d'Italie étant de se retirer du malheureux ; et conservant son grand poste, il l'acquéroit entièrement pour amy et l'obligeoit à faire leur alliance, par le moyen de laquelle il assuroit à sa maison deux des plus beaux établissements du royaume. Et Mr de Candale ne pouvoit que gagner beaucoup à ce mariage : car outre les deux grandes charges et quantité d'argent comptant, il entroit dans la cour neveu du patron, et se mettoit ainsi d'abord dans les premières places, au lieu que si son père fust

mort avant cela, il seroit demeuré simple duc et pair, sans considération quelconque. Il arriva à Compiègne au mois de may et y fut reçu et caressé tout comme un neveu. La Reyne le traita admirablement, elle luy parloit quelquefois de sa conduite, elle luy donnoit de petits avis, elle témoignoit d'en vouloir prendre soin; et jugez si ces faveurs faites au fils n'attachoient pas davantage le père à l'Éminence.

Mais l'on me conta une chose sur ce sujet que je ne puis taire, parce qu'elle me ravit encore après m'avoir extrêmement réjoui en ce temps là et depuis. Mr de la Rivière, voyant Mr d'Espernon en grande faveur, et l'estime que le cardinal en faisoit, pensa qu'il le falloit obliger en la personne de Mr de Candale. Il aborde celuy-cy et après quelques compliments et cajoleries, il luy offre tout le crédit de son maistre pour la prétention qu'il avoit aux survivances de son père. Luy, qui avoit la parole de Mr le cardinal et toute l'assurance qu'il pouvoit désirer, fit en habile courtisan : il témoigna d'avoir besoin du crédit de Monseigneur et des bons offices de Mr de la Rivière; il le remercia de l'avance qu'il faisoit, le conjura de luy conserver cette bonne volonté, et luy protesta enfin qu'il s'en souviendroit toute sa vie, ce qui luy acquit autant d'estime parmi les honnestes gens qu'il nuisit à Mr de la Rivière, car l'on vit que Mr de Candale avoit extrêmement de l'esprit, et que l'autre n'avoit pas extrêmement de faveur, comme il le vouloit faire croire; son maistre, ni luy, ne sachant pas tout, et les choses se faisant souvent sans eux.

Peut-estre que l'Éminence avoit de nouveaux om-

brages du ministre de Son Altesse royale, le voyant plus attaché à Mr le Prince qu'à luy, et ayant fait consentir à Monseigneur qu'il eust, au lieu de Clermont, Stenay et Jametz qu'on proposoit de rendre à Mr de Lorraine par la paix, la souveraineté de Sedan et ses dépendances, et cela afin de tenir Mr le Prince de Conty en la mesme humeur, éloigné de la prétention du chapeau. Cependant l'on n'avoit plus de nouvelles de ce chapeau; il devoit d'abord cheminer si viste, et il ne venoit point, et l'on nous assuroit que le pape en vouloit tirer tout ce qu'il valoit et au delà, et leurrer avec[1] un homme très intéressé, pour l'avoir toujours extrêmement attaché aux intérests de la cour de Rome, durant son crédit et sa faveur; et que Sa Sainteté désirant la restitution de Piombino, qui étoit à son neveu, et croyant qu'il y dust servir, Mr le cardinal, qui étoit le maistre de la chose, la tiroit en longueur et faisoit ainsi traisner et prolonger l'élévation de La Rivière, qu'il ne vouloit point, quelque démonstration qu'il fist du contraire. Enfin le bruit courut que pour l'en frustrer tout à fait, il s'avisa de cette fourbe : il corrompit un des confidents du pape, lequel représentoit incessamment à Sa Sainteté qu'il falloit avoir Piombino pour ce chapeau, le cardinal Mazarin ne se pouvant passer de celuy qui le désiroit si ardemment et qui obligeroit encore le duc d'Orléans et le prince de Condé à donner les mains pour la restitution de cette place. Mr le cardinal alloit ainsi adroitement à ses fins et reculoit une promotion qu'il demandoit avec instance

1. C'est-à-dire : Et leurrer avec l'espérance de ce chapeau un homme très intéressé.

et faisoit demander par notre ambassadeur et par tous ses amis.

C'étoit là l'assiette de la cour, et les intérests particuliers y régnoient si visiblement que chacun avoit pitié des grands qui ne s'en apercevoient point, ou qui, le voyant, feignoient de ne le pas voir, pour ne s'y pas opposer. Son Éminence eut un peu d'inquiétude à Compiègne sur une assez plaisante rencontre. Ses espions luy rapportèrent que le Roy, comme il passoit accompagné d'un grand cortège, avoit dit : « Le voilà qui passe, de mesme que le Grand Turc, avec sa suite, » comme s'il eut eu jalousie déjà que chacun allast à luy. Vous jugez bien qu'on fit une perquisition exacte pour apprendre d'où cette pensée étoit venue à Sa Majesté, et si elle luy avoit été inspirée ; mais l'on ne trouva rien qui pust nuire à personne, si bien que la Reyne jeta quelques larmes de cette dureté du Roy, son fils, envers un ministre si habile et si désintéressé, et qui ne respiroit que son service. Du moins affecta-t-il alors de paroistre désintéressé, car il donna quelques-unes de ses abbayes, et mesmement celle de Royaumont à Mr le comte de Harcourt, avec le gouvernement d'Alsace ; il emprunta de l'argent de plusieurs personnes, protestant qu'il ne luy restoit rien et qu'il étoit le plus incommodé homme de France. L'on ne l'en crut pas pourtant, quelques gens de qualité se souvenant de luy avoir ouï blasmer le cardinal de Richelieu pour s'estre défait de son argent et l'avoir dépensé en bastiments, au lieu de se réserver ce métal dont l'on avoit toujours affaire.

A Compiègne, la Reyne parla à Mr le Prince du mariage de Mr de Mercœur avec la nièce, et il n'osa le

désapprouver par respect; néanmoins il en sut mauvais gré au cardinal, lequel connoissant son aversion de la maison de Vendosme, ne laissoit pas de persister dans le dessein de s'allier avec elle; mais comme j'ay dit, il y avoit plus que de l'aversion, puisqu'il étoit persuadé que le cardinal s'en vouloit appuyer contre luy, et étoit averty d'ailleurs que luy et ses supposts le faisoient auteur de la guerre de Paris et par conséquent des maux qui l'avoient suivie, travaillant ainsy à le rendre abominable à tous les ordres du royaume qui avoient tant souffert pendant nos malheurs. Le prince témoignant son mécontentement, le cardinal ne s'en mit pas trop en peine, dans le fond, quoiqu'il gardast les apparences. Là-dessus Monseigneur arrive à la cour, et parce que Mr de la Rivière luy avoit déjà fait agréer ce mariage, il n'y trouva rien à dire. Et c'étoit sur quoy l'Éminence jetoit les hauts cris, disant que la Reyne et Son Altesse royale ayant trouvé bon cette alliance, il en avoit donné part à tous ses amis de Rome, et qu'aujourd'huy, pour une aversion injuste qu'avoit M^r le Prince, s'il venoit à la rompre, il se déshonoreroit et témoigneroit à toute l'Europe d'estre dans une dépendance plus que servile; que mesme il en seroit décrédité auprès des alliés de la couronne, lesquels prendroient peu de créance en un ministre méprisé et comme choqué déjà par les princes du sang. M^r le Prince voyant qu'il s'opiniastroit, ne le ménagea plus; il rallia toute la belle jeunesse avec laquelle il se réjouissoit continuellement aux dépens du premier ministre : Mrs de Nemours, de Joyeuse, de Turenne, quantité d'autres; et il y avoit toujours quelque faux frère qui ne manquoit point de reporter

les plus sanglantes railleries qui désespéroient l'intéressé, lequel couvoit son maltalent[1] parce qu'il n'étoit pas le plus fort et qu'il craignoit; et la chose passa si avant que Mr le Prince se déclara tout à fait, et luy fit dire sérieusement qu'il ne pouvoit estre son amy s'il concluoit son mariage. Mais ce qui acheva le cardinal et combla de joie ces messieurs fut qu'il dit ridiculement que Mr le Prince ne s'y devoit pas tant opposer puisqu'il avoit agréé celuy de Mlle d'Alais et de Mr de Joyeuse, car la comparaison d'entre une princesse, cousine germaine de Mr le Prince[2], avec Mlle Mancini, leur sembla assez plaisante pour en faire plusieurs scènes et donner matière à diverses conversations.

Dans cette conjoncture le prince partit pour venir à Paris, avant que d'aller à son gouvernement de Bourgogne où il jugeoit sa présence nécessaire, voulant rétablir partout l'autorité du Roy. Il s'étoit offert de passer en Provence et d'y remettre les choses comme elles étoient avant le trouble, mesme afin de conclure le mariage de Mr de Joyeuse et de Mlle d'Alais, sa cousine, que la cour avoit agréé déjà à sa prière; mais soit qu'on appréhendast qu'il s'autorisast trop dans ces quartiers éloignés[3], et qu'ayant là bien servy et mis les peuples en repos, il ne demandast la survivance du gouvernement pour le grand chambellan qui avoit

1. Son ressentiment.

2. Mlle d'Alais était petite-fille de Charlotte de Montmorency, sœur de la princesse de Condé, mère du prince.

3. Il y a au manuscrit : *Éloignés et remplis,* ce dernier mot paraît manquer de sens, l'auteur ayant sans doute oublié de lui donner son complément.

quitté Monseigneur. On le remercia de sa bonne volonté et l'on ne luy parla que de la Bourgogne dont il étoit gouverneur. Mr le Prince, à Paris, y fut visité de tout le genre humain, comme si de rien n'eust été : frondeurs et autres gens du parlement et de la ville, mesme de Mr de Beaufort qu'il vit aussi en particulier et qui fut enfermé avec luy plus d'une heure. Il fit débauche avec tous ; il donna comme eux sur le cardinal, et leur avoua qu'il en étoit mal satisfait et qu'il se retiroit en son gouvernement sans autre dessein que d'y vivre en bon provincial (ce sont ses termes). Néanmoins il passa outre chez Mme la Princesse, sa mère ; car comme elle luy dit que chacun étoit persuadé qu'il s'en alloit en Bourgogne mécontent, il luy répliqua tout haut : « Je ne sais pourquoy ces bruits courent, car ne voit-on pas que nous avons tous les sujets du monde de satisfaction, puisque voilà le sang royal honoré de l'alliance des Mancini ; » répétant ce mot deux ou trois fois et à la ridicule.

Dès qu'il fut hors de Paris, il y arriva un tumulte qui donna à connoistre que les esprits n'étoient pas encore bien calmés. Ce fut au commencement de juin, que l'on menoit des munitions de guerre pour l'armée sur le bord de la rivière de Seine. On les mettoit dans des bateaux que l'on prétendoit faire remonter par l'Oise jusques auprès de Saint-Quentin, afin d'éviter la dépense. Le peuple s'alla imaginer que c'étoit de la poudre, et crut ou feignit de croire que l'on en dégarnissoit la ville et qu'il y avoit encore quelque mauvais dessein sur elle. Il gronde d'abord, il murmure, et puis se jette tout à coup sur certaines barriques qui étoient suivies de boulets, et les mettant en pièces, il fut

assez étonné de ne trouver que de la mèche et pas un grain de poudre. Aussitost le prévost des marchands fait sa plainte au parlement, lequel donna un arrest fulminant contre telle insolence, mais il en demeura là, n'osant procéder contre les coupables, ni chastier de peur d'émotion. Et les mutins conservoient toujours leur chagrin, s'imaginant que, tant que Mr de Beaufort n'iroit point à la cour, il n'y avoit pas de paix et que la brouillerie et le désordre éclateroient incontinent. Le maréchal de la Mothe y fut quelques jours après, et on luy fit très bon visage; c'est tout ce qu'il en remporta et de belles paroles, comme tout ce qui restoit à Leurs Majestés pour donner.

Mais m'étant engagé de dire un mot des tragédies funestes de l'Angleterre que l'on y joua durant le blocus de Paris, je n'en ay point parlé jusques icy de peur d'interrompre le fil d'un discours dont les matières étoient tellement liées qu'il n'y avoit pas moyen de les séparer. J'ay rapporté que Fairfax s'étoit saisy de la personne du Roy[1], et l'avoit renfermé dans un chasteau où il fut assez bien traité d'abord; néanmoins ses conseillers l'ayant fait résoudre à le perdre, il le resserra incontinent et l'envoya prendre pour le mener à Londres et travailler à son procès. Fairfax voulut garder quelque forme de justice en cette barbare rencontre, et nomma des commissaires de sa faction auxquels il mit une pièce en main avec quoy ils ne pouvoient ne le pas condamner, si c'eust été un particulier, car les rois ne doivent estre jugés et condamnés que de Dieu seul. C'étoit un écrit par lequel il reconnoissoit

1. Voir tome II de ces mémoires, p. 443.

que les Écossois avoient pris les armes de son ordre et porté la guerre en Angleterre; et il l'avoit signé par une telle occasion : quand il échappa d'entre les mains des Anglois révoltés et se jeta parmi les Écossois, ses naturels sujets, dont il espéroit un bon traitement, étant de leur nation et sorty d'une des plus anciennes maisons de leur pays, ces malheureux l'ayant trahy et livré à ses ennemis, le parlement d'Angleterre qui prévoyoit et craignoit ce qui arriva depuis, fit commandement à Fairfax de désarmer. Fairfax, au lieu d'obéir, cabale dans ses troupes, s'en rend le maistre absolu et se saisit de la personne du Roy. Comme il l'eut entre les mains, il luy fit accroire premièrement qu'il l'alloit délivrer et le rétabliroit dans son trosne, et le pria ensuite, sur quelque mauvais prétexte, de signer l'écrit dont est question. Le pauvre prince ajoutant foy aux promesses du traistre, ou feignant de l'y ajouter parce qu'il se voyoit entièrement dans sa dépendance, le signa, et se rendit ainsy coupable envers ses sujets de tous les maux qu'ils avoient déjà soufferts et qu'ils souffriroient encore à l'avenir. Si bien que les commissaires de Fairfax luy ayant présenté la pièce, il ne put que reconnoistre son seing et détester en son âme sa perfidie. Il eut beau protester qu'il étoit roy, qu'il ne rendoit compte de ses actions qu'à Dieu, qu'il n'avoit rien fait qu'à bon dessein, ils le condamnèrent à perdre la teste sur un échafaud, et le jour destiné à l'exécution ils luy envoyèrent un habit et une robe de satin noir pour luy faire comprendre qu'il falloit songer à la mort, et renoncer à toute espérance. Le malheureux prince s'y disposa avec fermeté et se soumit à l'ordre de Dieu en bon chrétien. Il reçut

les consolations de l'évesque de Londres; il parla toujours avec constance, il n'y eut rien de bas et de timide en son procédé, et quand l'heure de partir fut venue, il baisa ses enfants et alla courageusement à l'échafaud[1]. Il étoit tendu de noir pour luy faire honneur, et un peu après qu'il y fut monté, trois hommes masqués se présentèrent, l'un desquels luy trancha la teste, avec le frémissement et l'horreur de tous les gens de bien de Londres qui ne comprenoient point encore que ce qu'ils voyoient fust véritable, et que ce grand roy, qui avoit régné si longtemps et si glorieusement sur eux, qui étoit né dans la pourpre, qui avoit été l'espérance et les délices de ses peuples, fust ainsi traité comme un chétif particulier par des sujets qui auroient tenu à gloire, quelques années auparavant, d'estre réputés ses serviteurs. Quel exemple de la vanité du monde! Quelle étonnante preuve de la misère des grands et de l'audace des petits! Quelle horrible beste que le peuple quand il a secoué le joug si doux de la véritable religion et il s'abandonne à ses caprices; et combien sont coupables ceux qui le flattent et le détraquent de l'obéissance de ses maistres! Certes cette cruauté si détestable attira mille maux sur l'Angleterre, et ses peuples depuis ont payé avec usure la peine de leur félonie. Ces masques, ou ces bourreaux masqués, donnèrent occasion de dire que

1. « L'échafaud étoit tendu de noir pour luy faire honneur, et un homme masqué fit l'office d'exécuteur. Un autre, sous le même déguisement, prit la tête ruisselante de sang, la tint levée aux yeux des spectateurs et cria d'une voix forte : Cette tête est celle d'un traitre » (*Histoire d'Angleterre de Hume,* trad. en franç. 1783, in-4°. T. V, p. 611).

Fairfax luy-mesme, et Cromwell, son lieutenant général et son confident, avoient été les exécuteurs d'une si barbare action, n'ayant trouvé personne qui voulust ou osast l'entreprendre[1].

La Reyne d'Angleterre qui étoit à Paris, comme nous avons vu, apprit cette nouvelle si étrange et si nouvelle avec la douleur que l'on peut imaginer, et toute la France pleura avec elle sans la pouvoir consoler. Le Roy, la Reyne, Monsieur, Madame, Mr le Prince envoyèrent vers elle, dès que les passages furent libres, pour luy témoigner la part qu'ils prenoient en son malheur, et le duc d'York, son second fils, vint exprès d'Hollande l'assurer que le roy, son frère, et luy, ne perdoient pas l'espérance de rentrer dans leur État et venger la mort de leur père, la plupart de la noblesse d'Angleterre étant outrée de ce qui s'étoit passé, comme honteux à la nation et exécrable à tous les hommes[2].

Cependant Fairfax, Cromwell ni leurs supposts ne

1. Goulas en écrivant cette page paraît avoir eu sous les yeux le récit du procès de Charles Ier publié alors en France. On y lit : « Il parut d'abord deux bourreaux masqués qu'on croit estre Fairfax et Cromwell, parce qu'ils ne parurent point de tout le jour, soit qu'ils se défiassent de toute autre personne, ou qu'ils voulussent eux-mesmes gouster ce détestable plaisir de tremper leurs mains sacrilèges dans le sang royal, car vous sçaurez que les bourreaux ordinaires ..... eurent horreur de prester leurs mains à cet horrible parricide, et s'enfuirent, ou se cachèrent. » (*Le procès, l'ajournement personnel, l'interrogatoire et l'arrêt de mort du Roy d'Angleterre, selon le rapport de plusieurs gentilshommes anglois qui y assistèrent, traduit de l'anglois par le sr de Marsys*. Paris, 1649. In-4°, p. 11, dans un recueil de Mazarinades à dos vert, de ma bibliothèque.) — Note de Monmerqué.

2. Voir, à l'Appendice I, un récit populaire du meurtre de Charles Ier tiré d'un dialogue entre deux dames de la Halle.

s'endormoient pas, prévoyant que leur insolence leur attireroit force ennemis; ainsi n'y ayant plus de roy dans leur isle, ils entreprirent d'y faire une république, dont ils auroient la direction, puisqu'ils en commanderoient les armes, et s'étant aperçus qu'il y avoit déjà un grand party contre eux et leur nouvel établissement d'État, et que le roy profiteroit sans doute des divisions qui alloient naistre dans les provinces, ils firent si bien qu'ils en surprirent les principaux chefs dans une place et dissipèrent le reste; et afin qu'il ne manquast rien au bonheur de Fairfax, les bourgeois d'une certaine ville que ceux-cy avoient contraints de s'allier avec eux, voyant les chefs de la faction entre ses mains, massacrèrent les autres afin de se le rendre favorable et l'apaiser par ces victimes.

En ce mesme temps il arriva une chose qui causa encore bien des cruautés et des maux dans le pays. La nouvelle république envoya d'abord en Hollande donner part à ces républicains de son établissement, et voir comment il y seroit reçu. Leur député, ou ambassadeur[1], au bout de quelques jours y fut assassiné, et payé comme il méritoit, puisqu'il prétendoit de défendre et justifier l'attentat contre la personne sacrée du roy, son maistre, et qu'il avoit été un des masques que nous avons vus sur le théâtre où le roy fut décapité. Et admirons en passant l'effet merveilleux de la justice vengeresse de Dieu sur ce per-

1. Le docteur Dorislaüs, peu de temps après son arrivée à La Haye, fut attaqué par environ dix assassins anglais et écossais qui forcèrent son logis et l'égorgèrent. (*Mémoires de Ludlow*. Collection des Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre. T. VII, p. 3.) — Note de Monmerqué.

fide : il fut tué par des masques qui entrèrent au lieu où il faisoit débauche, sous prétexte de se réjouir. Son désastre ayant été mandé à Londres, tout y retentit de plaintes, et la douleur et le dépit poussant le gouvernement à la vengeance, ne la pouvant prendre en Hollande, il déclara les royalistes anglois responsables de cette action et se mit à persécuter tous les soupçonnés de ne pas favoriser la république, si bien que force gens souffrirent et furent bannis et pillés, et les tyrans eurent un beau prétexte de pousser fort loin leur tyrannie.

Et pour faire perdre le souvenir qu'il y avoit eu un roy à Londres et en Angleterre, le conseil de la république ordonna que les deux derniers enfants[1] de Charles Stuart, qui étoient entre leurs mains, fussent nourris chez un certain comte, sans aucune cérémonie, et leur assigna deux mille écus par an, pour tout entretien.

Voilà quelques traits des révolutions de l'Angleterre, qui surpassoient les nostres de beaucoup, et prenoient aussy le train de durer beaucoup plus longtemps. Revenons en France, où nous ne manquerons pas de matière durant deux ou trois années et particulièrement jusques à la majorité du Roy, que le ministère prit force et vit jour à se rétablir.

1. La princesse Élisabeth et le petit duc de Glocester. Le duc avait neuf ans, et mourut en 1660. La princesse fut envoyée à Carisbrooke, dans l'île de Wight, où elle mourut bientôt, faute de soins et par suite de l'humidité du climat.

CHAPITRE LIII.

De quelques événements durant que la cour étoit à Compiègne et à Amiens, et du retour du Roy à Paris.

Nous avons vu à Paris M^{r} le Prince mécontent et sur le point d'aller en Bourgogne[1], mais nous n'avons pas dit qu'il affecta de paroistre mécontent, soit afin de regagner l'amitié du peuple et de la Fronde, soit afin de donner à penser à la cour et luy faire craindre qu'il eust quelque dessein à son dommage. Et certes il se comporta à merveille dans le peu de jours qu'il y demeura, caressant tout le monde, flattant les gens d'église, obligeant la noblesse, faisant bon visage au peuple, enfin changeant sa façon de vivre libertine, et témoignant d'estre touché de Dieu et de vouloir vivre à l'avenir dans une dernière régularité. Ils affectèrent aussy à la cour de le faire paroistre mécontent, et un des gens de la Reyne, estimé d'elle, dit à Mme de Lorraine qu'il pourroit agir de sorte qu'on le mettroit à la Bastille.

Cependant le cardinal, qui méditoit un grand dessein en Flandre, mena la cour à Amiens et s'appliqua à grossir l'armée; en effet il la rendit si belle et si forte que de longtemps il n'y en avoit eu de pareille en France. Avec les troupes d'Allemagne, commandées

1. Le manuscrit de Vienne (fol. 466 r°) est toujours conforme à celui de Paris, sauf quelques variantes de texte sans intérêt à relever ici.

par Mr d'Erlach, elle montoit à trente mille hommes et plus; mais le manquement d'argent et le malheur de l'Éminence firent qu'elle ne demeura guère en cet état; et il est certain que dans le monde ce n'est point assez que de bien prendre ses mesures et se conduire avec habileté : il faut estre secondé de la fortune et avoir favorable cette puissance. Elle ne regardoit pas Mr le cardinal de bon œil, et il ne se peut plus de mortifications qu'il eut de tous costés cette année. Il joua très bien la comédie sur le mécontentement de Mr le Prince, causé par l'alliance qu'il vouloit prendre avec la maison de Vendosme; il dit qu'il ne la consentiroit point durant que Mr de Beaufort s'y opposeroit; qu'il ne prétendoit point que sa nièce entrast dans une maison pour la diviser; qu'au contraire il étoit de profession et d'humeur à rajuster les enfants et les pères, et que s'il avoit l'honneur de s'allier à ces princes, il y travailleroit avec plus de passion. Lequel propos trompa la plupart des gens qui dirent l'affaire rompue, ou en état de se rompre. Néanmoins les connoisseurs soutenoient à l'oreille qu'elle alloit très bien, et que cecy étoit pour faire joindre Mr de Beaufort peu touché du gouvernement de Touraine qu'on luy offroit et d'Amboise pour place de sûreté. Il vouloit mieux, et Mr le maréchal d'Estrées, son grand oncle, avoit beau le tourner et le tourmenter, il ne gagnoit rien sur un esprit enivré des caresses du peuple et des raisons de Mr le coadjuteur.

Mais un accident inopiné arriva, qui le fascha extrêmement, et Mr le cardinal y prit grand' part. Un de ses braves, dont il faisoit cas, vint à Paris pour y porter hautement, disoit-il, les intérests de la cour et faire

soutenir *le roy des Halles*[1] (c'est comme Mr de Gerzé appeloit Mr de Beaufort). Il se laissa d'abord entendre qu'il auroit besoin de ses amis, et force gens s'approchèrent de luy et l'accompagnèrent, sachant l'attache qu'il avoit avec le premier ministre. Un soir, dans les Tuileries, il parut au milieu de la plus belle noblesse, marchant le long de la grande allée; Mr de Beaufort qui étoit à l'Écho[2], le voyant approcher, dit à deux ou trois gentilhommes : « Passons par cette autre allée, car voilà des visages qui me déplaisent. » Il s'éloigna ainsi pour ne se pas trouver presque seul au milieu

1. « Le duc de Beaufort formoit un certain jargon de mots si populaires et si mal placés que cela le rendoit ridicule à tout le monde. » On l'excusait en disant « qu'il falloit bien qu'un *roi* parlât la langue *de ses sujets.* » (*Mémoires de la duchesse de Nemours.* 2e série de la Collection Petitot, t. XXXIV, p. 404.) — Note de Monmerqué.

2. L'écho des Tuileries était au bout de la grande allée. Une muraille haute de deux toises, arrondie en demi-cercle de vingt-quatre toises, cachée par des palissades vertes et des tonnelles, formait un écho factice, et la voix était reportée vers le centre du demi-cercle. (*Antiquités de Paris,* par Sauval, t. II, p. 59.) Cet écho a été célébré par les poètes; en voici une description qui ne sera pas déplacée ici :

De là guidant mes pas dans un fond découvert,
J'ay veu les raretez d'un demy-cercle vert,
Qui porte jusqu'au ciel ses hautes palissades,
Dont l'agréable sein s'ouvre à nos promenades.
C'est là qu'on oit souvent et des luths et des voix
Imposer silence aux oyseaux de ces bois,
Et rendre d'autant plus leur musique parfaite
Qu'un écho ravissant l'anime et la répète.
Vous diriez qu'en ce lieu, cette fille de l'air,
Cette nymphe qui naist et meurt comme un éclair
Ne redouble l'accent de ses voix nompareilles,
Qu'afin d'y redoubler le plaisir des oreilles.

(*Monologue des Tuileries, prologue de la comédie des Tuileries, par les cinq auteurs.* Paris, Courbé, 1638. In-4o.) — Note de Monmerqué.

d'un monde de gens qu'il savoit ne luy vouloir pas de bien. Gerzé, là dessus, crut d'avoir gagné une victoire et ne manqua pas de se vanter qu'il avoit fait quitter le pavé au roy des Halles. Mr de Beaufort, averty de ce propos, songea aux moyens d'abaisser un peu cette hauteur et de donner une petite correction au brave de Mr Mazarin. Ayant su que sept ou huit des amis de Son Éminence devoient souper chez Regnard avec Mr de Gerzé et y feroient débauche, il se résolut d'y aller troubler la feste, sans avoir égard qu'il y auroit là des gens de qualité avec lesquels il n'avoit rien à démesler, et entre autres Mr de Candale, destiné neveu, et qui étoit son cousin germain. Il entre donc à l'improviste, accompagné de Mr de Retz, du maréchal de la Mothe et de quelques autres, et commence par traiter Gerzé du dernier coquin du royaume. Mr de Candale s'offensa de ce procédé, et s'étant levé de table pour courir à son épée, Mr de Beaufort prend la nappe, renverse plats et assiettes sur Gerzé et continue à le pousser tout autant que l'on peut un homme que l'on veut outrer et mettre à bout. Mr de Candale tire l'épée, secondé par Mr du Fretoy[1], et Mr de Beaufort se jette à Mr de Candale et luy proteste qu'il n'entend point le fascher, ni l'offenser. Mr de Retz et Mr le maréchal de la Mothe s'approchent et luy disent la mesme chose avec les paroles les plus civiles du monde, et en mesme temps les braves de Mr de Beaufort ostèrent l'épée au Frétoy, et donnèrent quelques coups de plat d'épée à Mr de Gerzé, qu'il souffrit (à ce

1. Antoine d'Estourmel, seigneur du Frétoy, premier écuyer de la duchesse d'Orléans.

qu'ils rapportèrent et s'il les en faut croire) avec plus de docilité et de patience qu'un déterminé ne devoit, à cause (nous protestèrent les raffineurs), qu'étant à table il avoit des couteaux à droite et à gauche et sous ses deux mains. Ces messieurs, outragés et enragés, si l'on veut, n'étant pas les plus forts dans Paris contre le roy des Halles, prennent la campagne, se veulent battre à outrance, envoient faire des appels, protestent que les assassins le payeront de la vie, et il ne se peut plus de vacarme. Et l'on disoit dans la ville que Mr de Beaufort étoit obligé, à la vérité, de pousser et chastier Gerzé, mais qu'il ne devoit point intéresser avec luy Mr de Candale, qui l'obligeroit à mille choses dont il auroit peine à bien sortir ; comme il arriva. Et personne ne plaignit Gerzé ; au contraire, la plupart étoient ravis qu'il eust reçu cet affront, parce que voulant bien faire sa cour à Compiègne, avant que d'en partir, il dit à la Reyne qu'il ne souffriroit point à Paris l'insolence de ceux qui faisoient profession publique de n'estre pas ses serviteurs, et elle luy commanda aussitost de ne rien entreprendre et ne parler mesme que bien à propos.

Cette affaire sue à Compiègne, Mr le cardinal témoigna d'y prendre tout l'intérest qu'il se peut ; il en parla au conseil d'en haut, et la chose ayant été agitée, il fut conclu qu'on en informeroit. La Reyne, pourtant, n'approuvoit point cette résolution, sur ce que s'agissant d'une querelle entre des ducs et pairs, si l'on prenoit les voies de la justice, tout iroit au parlement et il auroit un légitime sujet de s'assembler. Il passa enfin à l'information, qui étoit le sentiment du cardinal, que Sa Majesté suivit. Le conseil du roy, à Paris,

ne la gousta pas, et le premier président soutint qu'il étoit dangereux d'informer contre un homme adoré de tout le peuple et dans un temps où ce peuple étoit si disposé à s'émouvoir[1].

Ainsy l'on jugea à propos que Monseigneur fist un tour à Paris, èt s'entremist pour accommoder ses neveux. Il y alla au commencement du mois de juillet; d'abord il défendit à Mr de Beaufort de recevoir aucun appel et prit sa parole qu'il ne se battroit point; et il traita ensuite trois autres affaires qu'il savoit que la Reyne avoit fort à cœur, et qu'elle luy avoit particulièrement recommandées. La première, de convertir Mr de Beaufort sur le mariage de son frère et le rendre amy du cardinal avec lequel Mr de Vendosme faisoit profession ouverte d'amitiè. La seconde, d'assurer les Parisiens et leur faire comprendre que la Reyne avoit tout oublié; aussy Son Altesse royale le protesta-t-elle à la ville, quand elle vint en corps le saluer, ajoutant qu'elle n'en devoit point douter après les assurances qu'il en donnoit de sa part, et luy leur engageant son honneur qu'ils seroient toujours traités comme bons et fidèles sujets du Roy; qu'il y avoit de mauvais esprits qui faisoient courir des bruits au contraire, mesme qui répandoient dans les rues des libelles diffamatoires; qu'il y falloit donner ordre et chastier les coupables exemplairement. Le corps des marchands luy rendit aussi ses devoirs, et ceux-cy demandèrent plus fortement le retour du Roy. Monseigneur leur répondit qu'il reviendroit, et qu'ils n'en devoient pas douter,

1. Goulas donne sur le repas chez Regnard quelques détails inconnus. Mme de Motteville et Monglat ont également raconté l'histoire de cette rencontre.

étant l'intention de la Reyne et la sienne. La troisième raison de ce voyage étoit que, s'il mettoit le peuple en bonne humeur, l'on proposeroit quelque levée d'argent et quelque emprunt pour le siège de Cambray que l'on publia; mesme le cardinal en fit donner part à la bonne ville par une lettre du Roy, très artificieuse et tout-à-fait bien accommodée au temps; et il faut dire la vérité, il n'avoit pas mal pris ses mesures, car les Espagnols se reposant sur nos divisions étoient moins alerte et avoient dégarny leurs places pour entrer en France et puis pour faire le siège d'Ypres, et ils ne comprenoient point que nous pussions mettre ensemble tant de gens de guerre qu'il s'en trouva à notre armée. Mais comme il n'y avoit pas un teston à l'épargne, et que l'on ne prenoit point Cambray sans argent, et qu'il étoit très difficile d'en recouvrer qu'à Paris, où sont les bonnes bourses du royaume, il falloit battre à leurs portes et y battre bien doucement; et les ennemis qu'y avoit Mr le cardinal, en grand nombre, craignant les suites d'un si grand événement, se tourmentoient pour rompre ce coup, et croyoient beaucoup gagner en luy ostant le moyen de faire réussir cette entreprise. Sans doute son dessein étoit bien conçu et il avoit très prudemment ajusté l'intérest de l'État avec le sien. Il n'étoit pas moins glorieux qu'utile à la France de faire cette belle conqueste; il ne se pouvoit rien aussy de commode à Mr le cardinal Mazarin, premier ministre, que cette bonne place, dont la Reyne lui avoit déjà donné le gouvernement et où il mettoit le comte Broglio[1], sa créature, et s'en faisant évesque, il

1. François-Marie Broglio, comte de Revel en Piémont, dit *le comte de Broglio,* fils puiné d'Amédée Broglio, comte de Cortandon,

en devenoit le souverain et prince de l'Empire; même avec le gouvernement de Picardie et la citadelle d'Amiens, depuis le faubourg de Paris jusques-là, il marchoit en sûreté et rien ne le pouvoit arrester si l'on eust machiné contre luy dans la ville. C'étoit donc pour luy un dessein tout d'or et qu'il affectionnoit de sorte qu'il ne parloit que d'aller à l'armée, afin de presser le siège et prendre part à la gloire d'une si éclatante action. Les frondeurs avoient donc belle peur que la chose réussist, et luy avoit belle peur que Monseigneur ne réussist pas dans ses négociations de Paris qui luy étoient de la dernière importance.

Mais comme il espéroit un bon succès de tout, la fortune luy tourna le dos : les Espagnols jetèrent un grand secours dans la place, et tel que tous les chefs de notre armée ne crurent point qu'elle se pust prendre. Ce secours entra par le quartier des régiments françois de l'armée d'Erlach, lesquels désespérés, à ce qu'on nous dit, d'avoir un autre général que Mr de Turenne, ne cherchoient qu'une occasion de témoigner leur mécontentement. L'on débita à Paris qu'ils avoient été corrompus par Pignerande et que, moyennant douze mille pistoles, le secours étoit passé sans combat; et leur procédé, sans doute, donna lieu à la calomnie, si c'est calomnie : car les Espagnols ayant fait deux ou trois fausses attaques, ceux-cy feignant, ou voulant aller soutenir un poste voisin du leur que leurs gens extrêmement pressés abandonnoient, le secours se coula par celuy qu'ils devoient garder. C'est comme l'on nous le conta au palais

et d'Angélique Tarra, tué au siège de Valence, sur le Pô, le 2 juillet 1656, à l'âge de 56 ans.

d'Orléans, non pas sans maltraiter les Tudesques. Chacun à la cour les tailloit aussy en pièces, et Mr le cardinal, par politique ou autrement, les défendit et n'en accusa que les François de leur armée; particulièrement Mr de la Ferté-Imbault, qui étoit à Monseigneur, fut étrangement et injustement découpé deux ou trois jours de suite dans l'*anticamera*. Enfin deux mille bons hommes étant entrés dans Cambray, nous décampasmes, quoique notre circonvallation fust presque faite et en défense.

Si cette disgrâce affligea le premier ministre pour les raisons que nous avons vues, l'on en triompha à Paris, et la Fronde, les faiseurs de libelles et la canaille crurent avoir gagné une grande victoire; peu s'en fallut qu'ils n'en chantassent un *Te Deum*. L'on composa mille vers là dessus, et parce que Monseigneur s'étoit plaint de cette licence, il en parut plus que par le passé, et de plus sanglants et plus effrénés; et des personnes très respectables n'y étoient pas épargnées; enfin comme l'on eut rapporté une certaine messéance que fit le cardinal dans la forest de Compiègne, elle fut aussitost mise en chanson. L'on dit qu'ayant trouvé la Reyne à la promenade, Sa Majesté arresta afin qu'il entrast dans son carrosse, et que luy, sans attendre qu'on eust baissé la portière, sauta par dessus, avec une ridicule familiarité, toujours condamnable en un serviteur, et très messéante en un cardinal, premier ministre. Aussy le triolet s'en suivit[1], si cruel et si sanglant

1. Voici ce triolet :

Devant la Reine, Mazarin
A fait une *trivelinade;*
Il sauta comme un arlequin
Devant la Reine, Mazarin;

qu'il donna lieu en partie à la perquisition qui se fit des imprimés répandus partout, entre lesquels il y en avoit un qui offensa tout le monde[1]. Quelques imprimeurs furent accusés et pris, et le Chastelet les ayant convaincus les déclara criminels de lèse-majesté et les condamna à la mort; ils appelèrent au parlement où il y eut grande contestation qui connoistroit du crime, la Tournelle soutenant que c'étoit elle, et l'autre[2] alléguant que tout crime de lèse-majesté étoit de son ressort; enfin après beaucoup de bruit l'affaire demeura à la Tournelle, à cause que ce n'étoit pas un crime de lèse-majesté au premier chef; nous en verrons tantost la suite.

Menons Mr le prince de Conty à la cour qui étoit à Amiens. Il parut qu'il vouloit conserver son crédit à Paris parmy la Fronde; car il refusa de visiter le pre-

Mais devant Cambray, le faquin
N'a fait qu'une *Mazarinade*,
Devant la Reine, etc.

(*Recueil de chansons*. Manuscrit de ma bibliothèque, in-fol., t. Ier, p. 283.) — Note de M. Monmerqué.

1. Il s'agissait de couplets dirigés contre la reine, par exemple celui-ci :

Dedans Poitiers, bonne ville,
Galerie on fait bastir,
Fort commode et fort utile
Pour entrer et pour sortir.
Le Cardinal s'y promène
Tout le jour comme la nuit,
Sans tambour et sans lanterne
Va voir dame Anne dans son lit.

(Même recueil. T. Ier, p. 11.)

Il y en a un autre à la p. 49 qu'on ne peut pas citer. On avait sans doute imprimé de ces couplets orduriers conservés dans les sottisiers manuscrits. V. aussi p. 241 du t. III dudit recueil. — Note de M. Monmerqué.

2. La grand-chambre (Ms. de Vienne).

mier Mr le cardinal, disant que c'étoit à luy de commencer avec un prince du sang; l'autre se tint sur le qui-vive, et, s'étant rencontrés dans le logis du Roy, ils vécurent civilement. L'on entreprit de paranympher chez nous la générosité du prince, mais un de nos malins dit brusquement que si Mr de Marsillac eust été content, l'on n'auroit pas été si délicat.

La cour étant revenue à Compiègne, Mr le coadjuteur y alla saluer la Reyne qui le reçut assez bien; et parce qu'il avoit toujours dit qu'il ne verroit point le cardinal, il tint parole et partit sans le visiter. Alors ils méditoient sérieusement leur retour à Paris, et afin de mettre le peuple en bonne humeur, ils y firent répandre le bruit que son Éminence travailleroit incontinent à la paix ; que Lyonne s'acheminoit à Bruxelles et y étoit attendu des ministres d'Espagne (il n'alla pourtant qu'à Cambray) et que Mr le cardinal s'avançant ensuite à Saint-Quentin et Mr de Pignerande en un lieu là auprès, ils conviendroient d'une ville pour s'aboucher et pour traiter. L'Éminence alla à Saint-Quentin, accompagné de Mr de Mercœur, de Mrs les maréchaux de Villeroy et du Plessis, de la noblesse de la cour, et n'y ouït parler du plénipotentiaire d'Espagne que pour apprendre qu'il ne traiteroit point ; et il publia aussitost qu'il y étoit venu seulement pour voir l'armée, conférer avec le général et former un nouveau dessein, n'étant pas du service du Roy de laisser morfondre de si bonnes troupes et en si grand nombre. Quelques-uns assurèrent que se voyant méprisé de Pignerande, il luy voulut montrer l'estime que l'on faisoit en France de sa personne et de son crédit ; qu'ainsi il passa à l'armée et s'y fit recevoir comme le Roy. Mille salves

de canonnades et de mousquetades, gardes devant son logis, du régiment de Sa Majesté ; une foule de gens de qualité et d'officiers à son antichambre, quand il sortoit devant et derrière ; enfin un triomphe perpétuel, sans avoir gagné de victoire. Les Allemands luy témoignèrent un dernier respect, comme par gratitude du million qu'ils avoient touché, et il les caressa aussy extrêmement. Mesme il régala de chétifs présents les principaux chefs, et remplit d'espérance tout le monde. Il est vray que les présents qu'il distribua et une demy-monstre qui fut donnée aux soldats ne satisfirent personne, et que les gens qui connoissoient qu'il n'en falloit attendre autre chose pendant la campagne, s'écoulèrent ; et la grande armée devint incontinent médiocre et fut réduite à la moitié. Il y eut là aussy des plaintes et des murmures, comme à Paris, et ils ne cessèrent point en aucun lieu, tant M[r] le cardinal étoit en malheur cette année ; mesme dans la grande ville, il arrivoit tous les jours quelque chose à éloigner le retour du Roy, et oster l'envie à l'Éminence de s'y enfermer.

Dès que Monseigneur en fut party, M[rs] de Brissac, Fontrailles, Matha et quelques autres jeunes gens, mesme des conseillers au parlement, ayant fait débauche et encore tout chauds de vin, rencontrèrent des valets de pied du Roy avec la livrée et les appelèrent *Mazarins ;* ceux-ci ayant répliqué assez arrogamment se virent chargés aussitost et de telle furie qu'il leur fallut prendre la fuite, après plusieurs coups reçus. Les voilà aux cris et aux plaintes ; ils demandent justice à toute la terre ; ils protestent qu'ayant la livrée de Sa Majesté, elle reçoit le dernier outrage en leurs per-

sonnes ; enfin ils font écrire à Compiègne ce qui s'est passé, et prient que l'on venge l'offense faite au souverain, si l'on ne les veut point considérer en cette rencontre. Le conseil, voyant que tous ces batteurs étoient les ennemis déclarés de Mr le cardinal, mande à Mrs le chancelier et premier président de faire informer, et le procureur général n'y perd pas un moment de temps, ayant appris combien la Reyne se montroit piquée de cette insolence. En effet elle en avoit parlé d'une étrange sorte en plein cercle, et toute la cour croyoit que l'on ne laisseroit point ces messieurs-là en repos dans Paris. Là-dessus il y a contestation au parlement qui connoistroit du crime, entre la Grand' Chambre et la Tournelle. Les coupables vouloient la Tournelle, et la cour la Grand'Chambre ; mais sur les poursuites qui se faisoient de part et d'autre, Mr de Brissac, qui n'étoit point dans les informations (elles portoient seulement Fontrailles, Matha et consorts), intervient et s'avoue luy-mesme, afin de donner lieu à l'assemblée du parlement, étant duc et pair, et d'obliger par là le ministère, qui la craignoit extrêmement, de tempérer son ardeur, et souffrir que la chose s'accommodast ; et cette invention réussit, car moyennant quelque argent qui fut envoyé aux valets de pied, ils ne se plaignirent plus et l'on n'en parla pas davantage.

Mais comme la plupart des affaires du monde ont toujours quelque liaison, celle-cy pensa apporter de l'obstacle à l'accommodement de Mr de Beaufort et de Mr de Candale ; car Monseigneur ayant fait assembler les maréchaux de France chez luy, au palais d'Orléans, la chose fut ajustée, c'est-à-dire que l'on convint des cérémonies, des termes et du lieu. Néanmoins

Mr de Candale et ses amis prenant avantage des mots de *pardon* et de *pardonner*, et de ce que ceux qui avoient frappé seroient chassés, Mr de Beaufort ne put digérer leur bravure, ni laisser partir ses amis, si bien que Monseigneur retourna à Compiègne. Mais Mr le cardinal s'intéressant plus que jamais dans l'affaire, Son Altesse royale désira que Mr de Beaufort le vinst voir à Villiers-Cotterets[1], et le luy écrivit. Il ne s'y pouvoit résoudre, et dit pour prétexte de n'y pas aller, que ses amis en grand nombre le suivroient, et qu'il sembleroit marcher comme à main armée. Néanmoins il fallut venir à Nanteuil, où Monseigneur trouva bon qu'il menast tous ceux qu'il avoit avec luy chez Renard, c'est-à-dire qui étoient de la brouillerie; et il partit accompagné de quantité d'autres, comme Mrs de Brissac, Fontrailles, Matha et tous les abominés de la cour. Le maréchal d'Estrées, qui savoit que Monseigneur ne vouloit point voir ces messieurs-cy, ne manqua pas de l'aller rencontrer pour l'avertir que les gens dont la Reyne se plaignoit étoient tous là et avoient suivy Mr de Beaufort à Nanteuil; ce qui obligea Son Altesse royale d'envoyer Mr de la Rivière leur commander de ne point paroistre devant luy, et ils obéirent. Il y eut pourtant icy du bruit, parce que Mr de Beaufort se laissa entendre que s'ils étoient venus, c'étoit la faute du maréchal d'Estrées qui le devoit empescher; et le maréchal, jurant et tempestant, se laissa entendre aussy que l'embarras venoit de l'imprudence du ministre de Monseigneur, qui le pouvoit mieux faire expliquer dans ses lettres, que Mr de Beaufort n'allégua pas de peur de

1. Villers-Cotterets, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Soissons, avait un château appartenant aux ducs de Valois.

fascher La Rivière ; ce qui fit dire qu'il avoit biaisé en cette rencontre, et songeoit à s'approcher du cardinal. Enfin il avoua d'avoir pris Gerzé à son avantage ; il pria que ses excès luy fussent pardonnés ; il promit de chasser ceux de sa maison qui y avoient eu part et d'envoyer les gens portant sa livrée aux offensés pour les traiter comme ils voudroient. Cet accommodement fait, les uns allèrent à Compiègne et les autres s'en retournèrent à Paris, mais Mr de Gerzé devint le grand mignon du cardinal qui le considéra dorénavant comme son brave[1] et son martyr.

Cet embarras apaisé, en voicy un autre d'aussy périlleuse conséquence. J'ay dit que les imprimeurs des libelles infamants avoient été condamnés au Chastelet et qu'ils avoient appelé au parlement ; ils ne furent là guère plus doucement traités, car le plus coupable fut envoyé au gibet, et deux autres devoient être fustigés après l'amende honorable. Comme l'on menoit pendre le malheureux, qui avoit au moins soixante et dix ans, le peuple en eut pitié, et murmura d'abord ; et quelqu'un disant qu'on le pendoit pour avoir imprimé des vers contre Mazarin, de la compassion ils entrèrent en colère et de la colère ils passèrent aux pierres. Ainsy la sédition se formant, ce peuple furieux se voulut jeter sur les officiers de la justice et les archers ; et ils gagnèrent au pied fort à propos et laissèrent libre le patient, lequel n'oublia pas à disparoistre. Ce ne fut pas tout : ces esprits emportés font un nouveau dessein, et tous marchent à l'Hostel de ville ; ils demandent le prévost des marchands et ne le trouvant point, ils tournent et prennent le chemin de son logis

1. *Brave* dans le sens des *bravi* d'Italie. — Note de M. Monmerqué.

pour le piller et le raser. Mais de bonne fortune le maréchal de la Mothe, passant là auprès, se douta de ce beau projet, descendit de carrosse, parla aux chefs, mit l'épée à la main, et partie par prières et partie par menaces, arresta la canaille et fit retourner chacun à sa boutique et à son travail. Cette émotion sans doute nuisit extrêmement à Mr le cardinal; car elle ralluma la haine contre sa personne, déchaisna de nouveau ses ennemis, et causa mille extravagants propos que l'on avoit vus dans les imprimés. Mr le premier président avoit mandé à la cour qu'on se donnast bien de garde de hasarder une exécution de cette nature; que les choses n'étoient point en cet état; qu'il falloit que la Reyne, usant d'indulgence, envoyast la grâce des coupables, que cette marque d'une extraordinaire bonté gagneroit ou calmeroit les esprits, et rendroit les mutins moins aigres; mais il n'en fut pas cru non plus qu'en tout plein d'autres rencontres, où ses conseils étant suivis, l'on auroit détourné bien des orages.

Le parlement fulmina le lendemain contre ceux qui avoient empesché le cours de la justice, et l'on jeta des monitoires pour obliger d'en révéler les auteurs, car l'on avoit vu force manteaux noirs[1] parmi la canaille, qui l'animoient et la poussoient à recourre le vieux imprimeur, et plus de ceux-cy jetoient les pierres que de bateliers et de crocheteurs. L'on blasma le procureur général parce qu'il s'étoit chargé d'envoyer du monde assez pour prester main forte aux officiers de justice, et il n'avoit augmenté leur suite ordinaire que d'une douzaine d'archers. Enfin l'on prit soin de mieux faire exécuter le mesme arrest en ce qui concernoit les

1. C'était le costume des bourgeois. — Note de M. Monmerqué.

autres imprimeurs, lesquels firent amende honorable avec les cérémonies requises, et après furent remenés en prison pour estre envoyés aux galères ; et ce qui fut icy admirable est que comme l'on disoit aux bons bourgeois qu'ils devoient avoir empesché la sédition, et que prenant les armes ils eussent bientost écarté le menu peuple, ils répondoient la plupart qu'ils n'étoient point levriers de bourreau, et qu'on se pouvoit réjouir du premier ministre, sans se noircir d'un grand crime.

Mais Mr de la Rivière en ce temps-là commençoit à se détromper et d'avoir mauvaise opinion de son chapeau[1]. L'on mandoit de Rome que le pape importuné des Espagnols, qui n'étoient pas d'accord de celuy qu'il falloit proposer de leur part, une cabale s'attachant au comte d'Ognate[2], pour lequel Sa Sainteté avoit inclination, et le favory[3] voulant favoriser un sien parent, leur avoit déclaré brusquement qu'il ne feroit la promotion qu'après la paix. L'on nous assura pourtant que ce n'étoit que le prétexte pour ne pas faire Mr de la Rivière cardinal, et que le pape s'étoit aliéné de luy, ayant connu combien son maistre appuyoit le cardinal Mazarin, qu'il avoit publié son ennemy, et que s'il ne le luy eust point sacrifié durant le blocus de Paris[4], il étoit perdu. D'ailleurs La Rivière avoit découvert ou soupçonnoit que l'Éminence cherchoit des gens chez

1. On amusait La Rivière avec l'appât du chapeau de cardinal qu'on n'avait nullement l'intention de lui procurer. Voir *Mémoires manuscrits du maréchal d'Estrées sur la régence d'Anne d'Autriche* (Note de M. Monmerqué).

2. De la maison de Sforza.

3. Le favori du roi d'Espagne, son premier ministre, don Luis de Haro.

4. Il y a au manuscrit de Vienne : *et que sans sa protection durant le blocus de Paris,* ce qui offre un sens beaucoup plus clair.

Son Altesse royale pour entamer sa faveur et l'embarrasser, et que mesme il luy avoit suscité le vacarme qu'environ ce temps-là l'on fit contre luy en Languedoc, qui produisit une députation célèbre des États, pour se plaindre, à Son Altesse royale et au conseil, de la traite des blés qu'il avoit fait faire, lorsqu'elle portoit un notable préjudice à la province. Mais il ne se consoloit point de la ruine de sa prétention au cardinalat et il s'en prit à Mr l'évesque d'Orléans[1] et au chevalier son frère[2], qui négocioit pour luy à Rôme et qu'il y avoit envoyé exprès aux dépens de Monseigneur. Nous crusmes mesme qu'il avoit pris ombrage de ce prélat, très habile et très honneste homme, voyant que Son Altesse royale l'estimoit assez et luy parloit d'affaires, si bien qu'il retira son chiffre pour l'Italie de ses mains, et luy témoigna de la froideur, afin qu'il s'éloignast de luy-mesme de notre cour ; ce qu'il fit sagement et sans peine, ne pouvant davantage compastir avec un ami si difficile, et ne voulant pas aussy rompre, luy ayant l'obligation de son évesché. Mais afin d'outrer tout-à-fait le prétendu cardinal, ses ennemis publièrent dans la cour et dans la ville, que comme son agent pressoit le pape de satisfaire Leurs Majestés et Monseigneur, qui désiroient si passionnément de voir accomplie la promesse qu'il leur avoit faite, il répondit qu'il ne songeroit à la promotion qu'après la paix, et qu'il falloit avertir le sujet qu'ils

1. Alphonse d'Elbène, évêque d'Orléans en 1648. (Voir *l'Entrée pompeuse et magnifique de ..... messire Alph. D'elbène en son église, le* 26 *May* 1648, *par le s. Chevillard.* A Orléans, chez Notot, 1648. In-16. Dans ma bibliothèque.) Il mourut en 1661. — Note de M. Monmerqué.

2. Alexandre d'Elbène, commandeur de Malte, receveur général du prieuré de France, mourut en 1654.—Note de M. Monmerqué.

luy proposoient de se rendre digne de la pourpre par sa bonne vie. Enfin la nouvelle de la promotion reculée réjouit force gens et appresta à rire à ceux qui se souvenoient que Mr le cardinal luy avoit dit à la Pentecoste : « Vous êtes maintenant cardinal comme je le suis ; » et la Reyne : « A l'heure que nous parlons, le courrier part pour vous apporter le bonnet. » Et, comme s'il eust perdu l'espérance, ils débitoient qu'il traitoit de l'archevesché de Reims, et que le cardinal, qui ne le vouloit pas élever davantage, rompit le coup, luy persuadant de garder les abbayes qu'on luy demandoit en récompense, et obliger insensiblement l'archevesque de souffrir un coadjuteur.

Cependant le Languedoc n'ayant pas eu satisfaction de la cour, et la députation contre Mr de La Rivière n'ayant point eu d'effet, la province se résolut de se faire justice, puisqu'on ne la luy rendoit point de deçà. Le parlement de Toulouse avoit donné arrest pour surseoir l'exécution de l'édit de Béziers, et ordonné que très humbles remontrances seroient faites à la Reyne pour la suppression de cet édit qui ruinoit le peuple de leur ressort. Les États assemblés l'envoyèrent remercier de l'affection qu'il témoignoit au bien du pays, et cassèrent l'édit de leur autorité. Ils députèrent en Provence aussitost, afin de demander la jonction des Provençaux avec eux ; et les voulant gagner absolument ils délivrèrent des commissions et de l'argent, publiant qu'ils levoient des gens de guerre pour les assister et les garantir de l'oppression de leur gouverneur ; car Mr le comte d'Alais étoit aux mains avec eux, et il y avoit bien du désordre en ces quartiers là. Le parlement d'Aix, désespéré des rigueurs de la cour, députa un de ses conseillers à celuy de Toulouse, chargé de

représenter à la compagnie les maux et les disgrâces qui accabloient leur pays, et la conjurer de se joindre avec eux pour leur commune conservation; mais celuy-cy, s'excusant civilement, témoigna que c'étoit aller trop loin que de se joindre ainsy dans les conjonctures présentes.

En ce mesme temps, les Etats entreprirent le comte de Bioule[1], lieutenant de roy de Languedoc, lequel avoit fait passer en Italie les blés de Mr de la Rivière et beaucoup d'autres, et presque affamé le pays pour l'obliger et luy complaire. L'on croyoit néanmoins que tout s'ajusteroit, et il y avoit beaucoup d'apparence, n'eust été le rigoureux procédé du ministère envers le parlement de Bordeaux; car désirant d'applaudir à Mr d'Épernon, et faire parade de son autorité morte et qui n'étoit plus, sur le bruit de la victoire de Libourne, il avoit envoyé Mr de Comminges, lieutenant des gardes de la Reyne, et un huissier à la chaisne, pour l'interdire, pendant qu'on tenoit leurs députés à Senlis, avec ordre d'attendre là les commandements de Sa Majesté. Mr d'Épernon, ayant reçu à grand'joye Mr de Comminges et l'huissier du conseil, les envoya incontinent à Bordeaux, et n'oublia pas de leur donner une bonne escorte; et le peuple échauffé et poussé par le parlement, qui ne vouloit point estre interdit, s'étant licencié de parler, passa des paroles aux coups et prit son prétexte de quelques bateaux, chargés d'hommes et de munitions, qui parurent sur la rivière, et qu'il connut ou dit appartenir à Mr d'Épernon. Ainsy il y eut une grande émotion; ils assommèrent

1. Louis de Cardaillac, comte de Bioule, chevalier des ordres du roi, mort en 1666.

ou noyèrent trente ou quarante de ceux-cy, et Mr de Comminges, avec son huissier, eut belle peur. L'on fut persuadé à Paris que cette grande et riche ville alloit secouer le joug, Mr d'Épernon y étant abominé à cause de sa tyrannie et des excès que commettoient ses troupes autour, tout semblables à ceux que l'armée du Roy venoit de faire dans l'Isle-de-France, et les autres troupes en Champagne et en Picardie ; mesme les principaux seigneurs de Guyenne se plaignirent fort haut de tant de ruines, et protestèrent que si l'on n'y donnoit ordre, ils s'opposeroient aux violences et à tant de brigandages. Pour Mr de Comminges le parlement le rassura, luy promettant qu'il ne luy seroit fait aucun déplaisir, et ayant eu communication de son pouvoir, ordonna qu'il seroit délibéré dessus. Le résultat de la délibération et l'arresté fut que sans avoir égard à l'arrest du conseil, le parlement tiendroit ses séances et rendroit la justice à l'accoustumée.

La députation du parlement d'Aix à celuy de Toulouse, pour demander la jonction, et le mauvais traitement fait au parlement de Bordeaux, donna beaucoup de matière de discourir à Paris et ailleurs ; l'on y blasmoit fort le ministère qui sembloit vouloir jeter les gens dans le désespoir, et forcer trois des plus grandes provinces de France, et des plus riches, à s'unir et se soustraire de l'obéissance du Roy. Car il est vray que l'arrest du conseil pour interdire en mesme temps ces trois parlements fut dressé et scellé, et que les députés de Bordeaux reçurent un traitement à révolter leur compagnie et leur ville, si bien qu'il n'y eut pas faute de gens qui soupçonnèrent que le cardinal songeoit à déloger et se rajuster avec l'Espagne, et que quittant le ministère de France, il feroit

si beau jeu aux Espagnols, qu'ils auroient tout sujet d'estre satisfaits de luy et de le protéger à Rome.

A la fin de juillet, l'on fit à Paris que la ville députat vers la Reyne pour désavouer et condamner l'émotion qui donna moyen à l'imprimeur coupable de se sauver, et pour supplier très humblement Sa Majesté de ramener le Roy. Elle répondit favorablement et en termes généraux, témoignant beaucoup de satisfaction de cette déférence. Néanmoins le cardinal hésitoit toujours et avoit peine de se résoudre à s'enfermer parmy tant d'ennemis, et, si on l'aime mieux, il attendoit qu'il eust gagné toute la Fronde, ou du moins contenté les principaux. Il s'acquit en ce temps-là M^r^ le prince de Marsillac, qui avoit tout crédit sur M^r^ le prince de Conty et Mme de Longueville, luy promettant les honneurs du Louvre et certaines prérogatives qu'y ont quelques grandes maisons de France; il adoucit Mme de Montbazon qui possédoit entièrement Mr de Beaufort; il gagna Longueil, luy faisant espérer la surintendance des finances pour le président de Maisons son frère; il entra en commerce avec Mme de Chevreuse, unie d'intérest avec le coadjuteur, et la fit aller à Compiègne, où la Reyne la reçut bien; et il vécut admirablement avec M^r^ le Prince depuis son retour; et il n'est pas croyable, quand il arriva de Bourgogne, le bon traitement qu'il luy fit faire par le Roy et par la Reyne, afin qu'il se portast avec la mesme chaleur pour le remener à Paris; car et Monseigneur, et M^r^ le Prince, et tout le conseil du Roy et toute la France, jugeoient expédient de rentrer dans la capitale du royaume et de persuader nos ennemis et nos alliés que nos divisions étoient calmées, et que le feu qui fumoit encore dans quelques provinces s'alloit éteindre entièrement.

Et sans doute Mr le Prince servit encore en cette rencontre aussi bien que la Reyne le pouvoit désirer, soit qu'il se piquast d'honneur, et voulust achever une entreprise aussy difficile que celle de maintenir Mr le cardinal au milieu de Paris, avec sûreté, ou qu'il attendist de ce service quelque grand utile dont l'autre le leurroit[1].

Mais durant que la cour songeoit à partir de Compiègne, notre armée défit quelque cavalerie de l'archiduc et prit Condé, petite ville sur l'Escaut, d'où l'on pouvoit courir jusques à Bruxelles; et certes nos gens ne s'y épargnèrent pas, ils firent bientost connoistre aux Flamands qu'ils étoient dans un bon poste, et tout ce qu'on y laissa s'enrichit. Il est vray que l'archiduc nous rendit notre change, taillant en pièces un de nos régiments de cavalerie sans donner quartier à personne, comme par vengeance des cruautés que nos Allemands faisoient en Brabant.

Là-dessus le conseil du Roy fut averty que le parlement d'Aix avoit des députés à Paris qui alloient demander la jonction avec le parlement, et protection contre les violences qu'il leur vouloit faire; et constamment leur requeste fut donnée à Mr Loisel, qui s'en chargea sans hésiter; mais le Roy ayant commis Mr d'Estampes-Valençay[2] pour ajuster les choses, la requeste ne fut point rapportée, et l'accommodement étant conclu, les députés disparurent. Le Languedoc reçut

1. Le ms. de Vienne (fol. 472 r°) porte : « soit qu'il attendit de ce service une récompense proportionnée et le grand *utile* dont l'autre le leurroit ». — *Utile*, avantage.

2. Dominique d'Estampes, marquis de Valençay et d'Happlaincourt, fils de Jacques d'Estampes, seigneur de Valençay, et de Louise Blondel.

aussi contentement, car voyant le ministère en état de ne rien refuser, ou peut-estre poussé par les serviteurs que Monseigneur avoit dans le pays, il envoya demander la suppression de l'édit de Béziers, déjà par eux supprimé, comme nous avons dit, ce qui leur fut accordé moyennant de l'argent; et Son Altesse royale y dépescha Mr de Choisy, son chancelier, afin de ménager les bien intentionnés, et faire que la somme fust plus forte, attendu les nécessités de l'État. Mais la Bretagne en usa assez plaisamment, à ce qu'on débitoit partout; elle accorda seize cent mille livres et mit dans les cahiers des États : en cas que la Reyne remène le Roy à Paris, comme il est expédient pour le bien du royaume; sinon l'argent demeurera en dépost entre les mains du trésorier de la province, jusques à la majorité du Roy, pour alors luy en faire un présent.

Les mouvements de ces deux grandes provinces apaisés donnèrent occasion au ministère de parler plus haut, et l'obligèrent de tenir plus ferme avec les Bordelois; aussy s'étoient-ils plus mal comportés et incomparablement plus emportés, ayant assiégé le Chasteau-Trompette; mais Mr le Prince leur étoit très favorable et le leur faisoit sentir, afin de les gagner et se les acquérir à bon marché. Pour Monseigneur, il n'avoit jamais gousté le procédé de Mr d'Épernon, ni l'opiniastreté de Mr le cardinal à le maintenir, quoiqu'il vist comme luy, et tous les autres, de combien dangereuse conséquence il étoit d'oster les gouverneurs à l'appétit et selon les caprices des peuples. Il eust bien voulu voir le royaume paisible et le Roy en état de faire une belle campagne, dans la créance que c'étoit l'unique moyen d'avoir la paix. Ainsy il concluoit toujours à partir de Compiègne, et ce partement si désiré

de tous fut enfin résolu et mis au 19 aoust. Luy, Madame, Mr le Prince, cheminèrent devant comme pour préparer les esprits, et tenir le peuple en bonne humeur ; et il faut dire la vérité, il ne se peut plus de transport que ce peuple en témoigna à l'entrée de Leurs Majestés ; et il fut tel qu'il ne prit point garde à Mr le cardinal, en mesme portière du carrosse du Roy que Mr le Prince, et si, ces deux hommes sept ou huit mois auparavant étoient l'objet de son exécration et de son horreur. Ce carrosse demeura plus de quatre heures à passer depuis le faubourg Saint-Denis jusques au Palais-Royal, tant la foule étoit grande ; et ce furent les bateliers qui montrèrent plus de chaleur et de zèle envers le Roy et la Reyne, et qui parurent les plus lestes, aussy leur fut-il fait largesse après.

Je ne m'amuseray point à écrire les particularités de cette entrée ; elles se trouvent dans mille imprimés : je dis seulement que, pour couronner la feste, la Reyne, le soir, fit un compliment à Mr le Prince, le plus beau, le plus obligeant et le plus glorieux qui fut jamais, car luy ayant dit qu'il étoit ravy de voir Mr le cardinal à Paris, et d'avoir tenu la parole qu'il avoit donnée à Sa Majesté de l'y ramener, elle luy répliqua : « Monsieur, le service que vous avez rendu à l'État est tel que le Roy ni moy ne le pouvons oublier, sans nous couvrir d'ingratitude. » Je ne sais si j'ose dire, et si je le puis sans blesser le respect que je dois à Sa Majesté, qu'elle l'oublia pourtant avant l'année révolue, ou que si elle s'en souvint quand elle le fit arrester, il en eut une étrange récompense ; nous en parlerons tantost à loisir. Voyons les suites de ce grand retour qui ne nous apporta pas le calme qu'on en espéroit.

CHAPITRE LIV.

De ce qui arriva à la cour, à Paris, et dans le royaume, pendant l'année 1649, depuis le retour du Roy à sa ville capitale.

L'entrée de Leurs Majestés s'étant passée au contentement de tout le monde[1], la Reyne vit incontinent à ses pieds tous les chefs des derniers mouvements : Mr de Beaufort, le maréchal de la Mothe, le coadjuteur, etc. Les compagnies souveraines ne manquèrent point, le lendemain, à se présenter et rendre leurs respects; et, ce qui est remarquable, les plus grands frondeurs furent au nombre des députés. La Reyne voulut qu'on luy montrast Mr Broussel, pour lequel les barricades avoient été faites, et Mr le cardinal, d'accord avec eux, travailla à se concilier le menu populaire; ainsy se jugeant assez bien avec les bateliers, après leur procédé du jour de l'entrée, il voulut gagner les bonnes grâces des harengères : il fit donc rabattre la moitié ou le quart du louage de leurs étaux; et ces dames très reconnaissantes l'allèrent trouver et saluer dès que la chose fut publiée. La plus grosse, portant la parole, l'assura que leur corps auroit toujours soin de sa sacrée personne (ce sont ses termes) et que, puisqu'elles avoient sauvé leur curé de Saint-Eustache dans une très dangereuse occasion[2], elles sauroient

1. Les deux manuscrits de Paris et de Vienne continuent à donner les mêmes détails.

2. L'abbé Merlin, curé de Saint-Eustache, étant mort, l'archevêque de Paris conféra la cure à M. Poncet; mais un abbé Merlin,

bien le garantir si quelqu'un étoit si hardy dans la ville que de le pousser et l'entreprendre, mais qu'il falloit faire venir du blé à Paris. Jugez si elles furent bien reçues et bien traitées après de si doux propos.

Ce changement dans l'esprit du peuple rassura fort Son Éminence, et l'on donna avis à M[r] le Prince qu'il méditoit d'achever son mariage et se laissoit entendre de n'avoir pas tant contribué aux désordres passés qu'on avoit cru, si l'on ne luy pouvoit imputer avec justice le mauvais traitement fait aux gens du Roy, quand ils vinrent de la part du parlement tout offrir à Saint-Germain, comme pour le charger de la haine du peuple, le faisant l'auteur du blocus; tellement que le mauvais ménage, les froideurs, les jalousies recommencèrent, et M[r] le Prince disoit tout haut qu'il le falloit renvoyer en Italie et qu'il ne pouvoit plus gouverner sans ruiner l'État. Il s'approche des frondeurs; il témoigne qu'il s'est laissé empaumer par eux, et peut-estre jugèrent-ils expédient pour leurs communs intérests de faire soupçonner à l'Éminence qu'ils se ralloient tous contre luy, afin de l'obliger à exécuter ses promesses.

M[r] de la Rivière, dépendant alors de M[r] le Prince, comme nous avons vu, pencha de son costé, et maintenoit son maistre comme neutre; et ce ralliement de tant de gens mal satisfaits du ministre fit croire qu'on alloit voir à la cour un changement de théâtre.

neveu du défunt, la réclama en vertu d'une résignation de son oncle; les poissardes et harengères s'en mêlèrent et se portèrent à l'hôtel du chancelier Séguier qu'elles voulaient brûler, parce que comme paroissien il ne les soutenait pas. Après trois jours de troubles on nomma l'abbé Merlin et tout s'apaisa.

L'on assuroit mesme que, les amis de La Rivière luy ayant tiré le rideau, il se détrompoit, principalement depuis que le bailly de Valençay[1] avoit été fait ambassadeur à Rome, car celuy-cy étant créature du cardinal, n'étoit pas pour agir que conformément à ses ordres secrets et ses intérests; d'ailleurs c'étoit un homme ambitieux, lequel pouvoit désirer le chapeau pour luy, travailler contre La Rivière adroitement, et ruiner son affaire sans y paroistre; tellement que les habiles de la cour le blasmoient de ce qu'il n'avoit pas fait envoyer là un amy, un confident, ou un dépendant, comme Mr de la Ferté-Imbault; car luy promettant, en cas qu'il eust le chapeau, de luy faire avoir le baston de maréchal de France que celuy-cy prétendoit, et qui étoit bien dû à ses services, que n'auroit-il point remué dans Rome pour emporter cette écarlate? Mais La Rivière étoit si persuadé que montrant vingt-cinq mille pistoles à la signora Olympia, elle achèveroit son affaire, qu'il ne prenoit conseil de personne là-dessus : étrange aveuglement, comme si vingt-cinq mille pistoles d'un Génois n'étoient pas aussi bonnes que d'un François; et ne devoit-il pas croire que les Italiens, qui font les choses avec méthode, préféreroient le Génois qui donnoit son argent sous le manteau et à petit bruit?

Enfin, j'ay su de bonne part que le cardinal n'eut pas de meilleur moyen, pour rompre son affaire, que de témoigner fortement qu'il la vouloit; et ainsy, lorsqu'il écrivoit à Rome avec plus de chaleur, il

1. Henri d'Estampes-Valençay, bailli de Malte, frère cadet du marquis d'Estampes.

faisoit deux excellents effets en mesme temps, selon ses intérests; car il obligeoit le pape à la reculer, et persuadoit Mr de la Rivière qu'il agissoit sincèrement et vouloit luy tenir parole. D'ailleurs le pape s'étant déclaré au chevalier d'Elbene, quelque temps auparavant, qu'il ne vouloit point du bailly de Valençay pour ambassadeur de France, étant le seul à qui il donnoit l'exclusion, avoit prétendu que La Rivière, informé de ses intentions par son agent, empescheroit qu'il n'eust l'ambassade, et le bailly, très adroit, craignant ce coup, alla au devant et promit à La Rivière de le faire cardinal s'il l'avoit. Ils le firent donc partir aussitost; mais le pape, le sachant en chemin, s'imagina ou que le crédit de La Rivière étoit médiocre, n'ayant pu empescher Valençay d'estre ambassadeur, ou qu'il étoit lié intrinsèquement avec Mazarin, ce qui le cabra de sorte qu'il luy échappa que la promotion n'étoit point preste, et qu'on y songeroit dans huit ou dix mois. Avant que de partir de Compiègne, Son Éminence avoit encore écrit pour ce chapeau et prié ses amis de continuer toujours chaudement leurs instances, sur ce que Mr de la Rivière l'en avoit conjuré, en suite d'une espèce de raccommodement qui fut fait entre eux.

Car le cardinal avoit pris ombrage de ce que Monseigneur et Mr le Prince étoient fort d'accord sur le retour du Roy à Paris et en pressoient la Reyne conjointement, et luy le reculoit jusques à ce que les mesures fussent prises avec la Fronde ; tellement qu'il se plaignit à La Rivière de ce que les princes étoient en si bonne intelligence, et se laissa entendre qu'il y avoit quelques liaisons entre eux à son préjudice dont

il étoit l'artisan. L'autre s'en défendit comme l'on peut penser et promit ce qu'il voulut, pourvu qu'il continuast ses offices à Rome et fist agir ses amis en sa faveur.

Mais la Reyne, afin de gagner tout-à-fait les Parisiens, pensa qu'il leur falloit faire voir à cheval le Roy, son fils, et l'envoya le jour Saint-Louis aux Jésuites de la rue Saint-Antoine, en magnifique cavalcade[1]. L'on dit que Mr le Prince avoit prétendu de marcher à costé de Monseigneur, et que Son Altesse royale voulant éviter la contestation, s'en étoit allée à Limours; néanmoins luy et feu Mr le Prince avoient marché coste à coste à la cérémonie des chevaliers de l'Ordre à une certaine promotion que le Roy fit autrefois, et personne n'y avoit trouvé à dire; et si, le feu Roy étoit très jaloux de ce qui concernoit sa dignité et celle de son sang. Je pense que ce bruit fut répandu pour faire donner sur La Rivière, lequel en toutes rencontres prostituoit l'honneur de son maistre, car il ne nous parut rien de cela au palais d'Orléans.

Il est vray qu'il y eut bien du vacarme, le jour de la cavalcade ou la veille : car Mlle de Saujon, fille de Madame, dont Monseigneur étoit extrêmement amoureux, s'alla enfermer dans les Carmélites, ennuyée de ce qu'il ne luy faisoit aucun bien, ou blessée, disoient quelques-uns, de l'ombrage qu'il avoit pris des visites ou de la galanterie du duc de Richelieu[2], à Compiègne,

1. *Cavalcate* au ms., c'est le mot italien. — Note de M. Monmerqué.

2. Armand-Jean de Vignerot du Plessis, par substitution aux nom et armes du cardinal de Richelieu, son grand-oncle, duc de Richelieu et de Fronsac, était fils de François de Vignerot, mar-

en telle sorte qu'il avoit voulu qu'elle luy en demandast pardon à genoux, comme si elle eust été coupable; peut estre aussi sollicitée par la grâce de Dieu, qui la vouloit tirer du péril, en la sortant du grand monde. Quoy qu'il en soit, cette fille, entrant dans le couvent, commença par prendre l'habit, et faire vœu de vivre et mourir carmélite. L'on dépescha à Monseigneur, à Limours, pour luy donner cette fascheuse nouvelle, à laquelle il pensa mourir de déplaisir. Il pleure, il se désespère, il entre dans des transports étranges (je n'exagère rien); et ne sachant à qui se prendre de cette disgrâce, il accuse d'abord les astres innocents, et puis se reprenant il dit sa femme et les cagots de sa maison les artisans de son malheur (ce sont ses termes); il demande un carrosse et revient à Paris, et Madame, ayant appris ce qu'il croyoit et publioit de cette affaire, et désirant le détromper, s'en alla catéchiser la nouvelle religieuse, et luy remonstrer qu'ayant quitté le monde par un dépit, sa vocation à la religion ne se devoit pas estimer bonne. Mademoiselle, entrant dans les sentiments de Monseigneur, et ne gagnant rien sur la novice, querelle les mères, prend à partie Mlle d'Épernon[1] qui trouvoit étrange son procédé, tourmente tout le couvent; et ses emportements ne servirent qu'à scandaliser ces filles, qui les eussent soufferts plus patiemment s'il n'eust point été question d'amour.

quis du Pont-Courlay, et de Marie-Françoise de Guemadeuc. Né en 1629, il mourut en 1715.

1. Anne-Louise-Christine d'Épernon, fille de Bernard de Nogaret, duc d'Épernon, et de Gabrielle-Angélique, légitimée de France, religieuse aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques sous le nom de sœur Anne-Marie de Jésus, y mourut le 22 août 1701, à l'âge de 77 ans.

Mais Son Altesse royale prit un meilleur expédient, faisant agir le frère, lequel présenta requeste au parlement et obtint arrest et l'intervention du bras séculier, qui tira sa sœur du monastère et la remena au palais d'Orléans. Elle ne voulut jamais quitter son habit; elle conserva le cœur d'une fille de sainte Thérèse, et avant que sortir de la maison sainte, elle ajouta un nouveau vœu aux autres, qu'elle y retourneroit, en témoignage de quoy elle coupa ses cheveux et puis obéit à la justice du Roy qui, s'écrioit-elle, luy faisoit la dernière violence. Étant chez Monseigneur, elle ne le voulut jamais voir, et si, il ne manqua pas d'entremetteurs qui parlèrent, prosnèrent, offrirent et promirent tout ce qu'on crut la pouvoir toucher et changer. Au lieu de se laisser fléchir elle fit sa règle exactement; elle prescha à tout moment ses compagnes, elle se mortifia jour et nuit devant elles afin de les convertir; mais elle ne put résister à tant d'austérités et de fascheries : elle tomba malade et porta son mal avec une patience toute chrétienne. Monseigneur étant si passionné pour cette fille, il n'y a pas lieu de demander si l'on en eut un grand soin et si l'on obligea les mères de luy écrire et luy commander d'obéir aux médecins et user de leurs remèdes. Elle en usa et guérit, et se voyant des forces, ne songea qu'à retourner au couvent, et Monseigneur ne songea aussy qu'à l'en empescher et la regagner. Mais M[r] de la Rivière, qui craignoit que Son Altesse royale n'attribuast à la rigueur qu'il luy avoit gardée, son mécontentement et sa retraite, y travailla si bien qu'il eut sujet de croire qu'elle demeureroit, et il en flatta Monseigneur, lequel, persuadé par son ministre, se le

promit et se consola. Ils virent qu'elle avoit écouté quand ils l'assurèrent qu'elle auroit ce que son ambition luy avoit fait désirer si fortement à Compiègne. Nous achèverons tantost l'affaire et connoistrons que les saintes de cour ne résistent pas toujours aux appasts de l'intérest.

Appuyons maintenant sur les transports du peuple, criant : Vive le Roy! dans les rues de Paris, et sur la bravure de Mr le cardinal, lequel croyant d'avoir pour luy deux si célèbres corps que ceux des bateliers et des harengères, partit du Palais-Cardinal avec quatre personnes dans son carrosse, et trois valets à pied, sans gardes, et traversa ainsy toute la ville jusques à Saint-Louis, ce que la *Gazette* ne manqua pas de préconiser, comme un des beaux endroits de sa vie. En effet l'action étoit d'un homme sans peur, et c'étoit sans doute se commettre beaucoup, puisque le premier ivrogne, criant au Mazarin, le pouvoit faire assommer.

Néanmoins ni l'allégresse du peuple, ni les soumissions de ses chefs, ni la fermeté et confiance de Mr le cardinal, n'empeschèrent point les parlements d'Aix et de Bordeaux de faire présenter leurs requestes à celuy de Paris contre les violences de leurs gouverneurs, et celuy de Provence fut accommodé comme j'ay dit; mais celuy de Guyenne ayant écrit une certaine lettre à la compagnie, les Enquestes demandèrent l'assemblée des chambres pour l'ouvrir et délibérer dessus. Mr le premier président jugeant cecy de dangereuse conséquence, aussi bien que la cour, crut que, pour dissiper le nuage qui se formoit, il falloit temporiser et gagner les vacations qui approchoient; ce que les frondeurs ayant connu, les voilà à crier et protester

hautement qu'ils iroient prendre leurs places au premier jour; et chaque chambre des enquestes députa à la Grand'-Chambre quatre conseillers pour prendre garde que la déclaration ne fust entamée. Le ministère faisoit dire par la Reyne que cette assemblée étoit préjudiciable aux affaires du Roy, qu'il en naistroit de nouvelles rumeurs dans les provinces où les factieux concevroient de nouvelles espérances, que les étrangers s'attendroient à de nouveaux remuements, que nos alliés se refroidiroient et nos ennemis reprendroient cœur. Le premier président remontroit à la compagnie qu'il n'y avoit point d'apparence d'appuyer sur des lettres de vieille date, des lettres qui pouvoient estre supposées; et nonobstant ce prosne, il fallut souffrir la députation.

Mais la cour voulant témoigner combien elle avoit à cœur les mouvements de la Guyenne, et qu'elle travailloit sérieusement à les calmer, dépescha en poste un lieutenant des gardes de Sa Majesté avec des ordres pour faire cesser tous actes d'hostilité entre la ville de Bordeaux et M[r] d'Epernon, et fit partir le maréchal du Plessis comme un amiable compositeur, et un homme du Roy à terminer tous les différends, et rétablir la confiance. L'on disoit pourtant à l'oreille que le Chasteau-Trompette étant pressé, et sur le point de tomber entre les mains des bourgeois, le ministère craignoit qu'ils ne le rasassent et qu'il ne se vist obligé de chastier cette ville en un temps qu'il avoit mille affaires sur les bras, et que peut-estre il n'en viendroit point à bout, et que, laissant le crime impuni, l'autorité du Roy étoit ruinée dans les provinces.

Et considérons de grâce ce que la fortune fait quand

elle veut tout renverser dans un état, ou pour mieux dire, quand Dieu a résolu de chastier les grands et les peuples les uns par les autres. Le conseil du Roy, croyant de l'intérest de l'État de mettre promptement en paix la Guyenne, si grande et si considérable province, envoya une déclaration à Bordeaux toute telle que le parlement et la ville la pouvoient désirer, et un ordre exprès à Mr d'Epernon de mettre les armes bas. Le courrier étoit chargé de quelques lettres et d'une entre autres pour Mr d'Epernon, laquelle étant tombée entre les mains du peuple, cet homme ayant été pris, il vit qu'elle portoit que l'état présent du royaume vouloit la paix avec Bordeaux, et qu'ainsy on les avoit contentés, le parlement et la ville[1], mais qu'on chastieroit leur désobéissance à la première occasion qu'il ne seroit pas difficile de faire naistre dans peu; si bien qu'on luy commandoit de désarmer et d'endormir ces gens du mieux qu'il pourroit. Des esprits échauffés déjà et gascons n'eurent pas peine à croire la belle et favorable déclaration un beau piège : ils prennent l'alarme, ils envoient des copies de la lettre partout, et on la fit courir par Paris, afin que chacun vist à découvert le génie et le cœur du ministère; ce qui ne causa que peu de bruit, passé la rivière de Loire et sur les bords de la Seine, parce qu'on y connoissoit sa foiblesse et que, l'autorité royale étant anéantie, chacun demeuroit en sûreté. Certes il n'y avoit rien de si bas, après tant de fanfares et de hauteur; les paroles étoient toujours fortes et magnifiques et le procédé lasche et misérable.

1. Pour les endormir, ajoute le ms. de Vienne, fol. 475 v°.

La Reyne s'étoit déclarée plusieurs fois qu'aucun prince étranger n'auroit de place durant la minorité du Roy, et elle laissoit Montreuil au prince d'Harcourt; mesme il en eut les provisions conçues en ces termes qu'il n'en sortiroit qu'avec deux cent mille francs de récompense. Elle accorda Saint-Dizier au grand chambellan[1]; l'on offroit Amboise à Mr de Beaufort. Mais il arriva une merveilleuse chose et qui réjouit fort toute la cour sur le sujet de ce gouvernement de Saint-Dizier. Mr de Joyeuse en ayant parlé à Mr le cardinal, et le luy ayant demandé, il le luy accorda de la meilleure grâce du monde, luy disant qu'il en parlast à Mr le duc d'Orléans. Mr de Joyeuse, sans perdre de temps, part du Palais-Cardinal et vient à celuy d'Orléans, où trouvant Son Altesse royale, il la prie d'avoir agréable le bien que la Reyne luy veut faire, le gouvernement de Saint-Dizier. Monseigneur luy témoigne de le trouver bon, et Mr de Joyeuse le remercie. Le lendemain, qu'il fut question de donner le commandement pour les expéditions, Mr le cardinal avertit le grand chambellan que Monsieur y fait de la difficulté, et comme il s'y attendoit, il s'approche de Son Altesse royale et luy en parle, n'oubliant pas à luy dire qu'il a eu la bonté d'agréer la chose, et qu'il l'en avoit remercié. Sur quoy Monseigneur luy dit qu'il avoit entendu que la Reyne avoit donné Saint-Dizier à Mr de Guise. Là dessus, le grand chambellan fait une révérance et se retire; mais sachant d'où luy étoit venu le coup, il ne manque pas de s'adresser à Mr de la Ri-

1. Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, quatrième fils de Charles de Lorraine, duc de Guise, et d'Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse.

vière par ses amis qui luy firent un tel compliment qu'à l'instant mesme Mr de Nemours prit la peine de venir de sa part à l'hostel de Guise, et l'éclaircissement produisit les expéditions à la honte de notre ministre, lequel ne reçut pas la moindre courbette de ce prince.

Enfin, et les princes et les frondeurs bravoient incessamment le ministère, et n'y ayant pas assez de bien à la cour et en France pour les contenter, il fallut que le cardinal donnast une abbaye à Mr le chevalier de Guise, laquelle avoit été promise à Mr le Tellier et qu'il s'attendoit de mettre dans sa maison comme créature confidente du tout-puissant.

Mr de Beaufort refusoit toujours de s'accommoder, méprisoit les gouvernements et les places qu'on luy offroit et vouloit qu'au préalable ses amis fussent contents. Il demanda avec instance que Mrs de Fontrailles et de Matha ne fussent plus persécutés. Mais Monseigneur l'entreprit après tous les autres, croyant qu'il le gagneroit par le moyen d'Aigues-Mortes qu'il luy offrit en attendant qu'il se présentast quelque place dont il fust satisfait; il s'obligeoit mesme d'estre solliciteur de son affaire, moyennant qu'il vist le cardinal; et, pour dorer la pilule, il luy proposa de le voir chez la Reyne, laquelle luy commanderoit de bien vivre avec luy et de le visiter comme les autres grands du royaume, ce qu'il ne put jamais gouster. Et voicy une particularité qui m'a été confirmée en bon lieu : comme Monseigneur fit le rapport au conseil d'en haut de cette froideur extrême ou fermeté, Mr le Prince, pour faire sa cour à la Reyne, dit que, si Monseigneur et luy alloient chez Mr le cardinal, Mr de Beaufort y pouvoit bien aller; et le cardinal, prenant la parole,

répliqua brusquement qu'il se passeroit de ses visites et de son amitié.

Ce fut en ce temps-là que vint la nouvelle de la mort de l'Impératrice[1], et la Reyne, voulant radoucir Mademoiselle, la luy envoya dire, comme pour luy faire entendre qu'elle pouvoit songer à un si bon party que l'Empereur. Elle l'avoit manqué une fois, à cause que la cour n'avoit pas écouté alors pour quelque intérest d'État, tellement qu'elle fut ravie de voir renaistre ses espérances. Aussy reçut-elle l'avis avec une joie extrême qu'elle témoigna trop et à trop de gens. Certes, jamais il ne fut dame si hautaine et si ambitieuse, et rien ne luy plaisoit tant que la pensée d'estre la première de la chrétienté; et un jour qu'une des filles de Madame luy parloit de Mr de Savoye et le luy représentoit le plus aimable prince de l'Europe et le mieux fait, Mr le marquis de Vardes entra paré comme un soleil, et à l'âge de vingt ans, c'est-à-dire beau à merveille. Cette fille le luy faisant regarder, luy dit : « Et si Mr de Savoye étoit plus beau que Vardes que voilà, ne l'aimeriez-vous pas mieux que l'Empereur, qui a de grandes oreilles, et qui est ragot[2] et mal basty? » — « Vous estes une folle, luy répliqua-t-elle, l'Empereur me paroistroit plus aimable quand il auroit des cornes. » Quelques jours après je causois avec Mlle de Saujon, dont je viens de parler, et Mademoiselle nous écoutoit; j'avois entamé un discours sérieux et disois que les fortunes médiocres étoient plus assurées, que

1. Marie-Léopoldine, fille de Rodolphe, archiduc du Tyrol, seconde femme de Ferdinand III, empereur, mariée en 1648, morte le 29 août 1649.

2. *Ragot,* court et gros.

l'on n'y avoit pas de si grands dégousts que dans les premières places, et que l'on ne trouvoit pas ailleurs le bonheur de la vie. Elle s'alla imaginer que c'étoit pour elle que je parlois, et que je condamnois son ambition, si bien que, se tournant tout à coup, elle me répondit : « Oui, pour les âmes médiocres, car les grandes n'ont de félicité que dans la grande élévation. » L'on pouvoit bien pardonner ces sentiments à la petite-fille d'un grand roy, et une princesse de la maison de France. Là-dessus Mr le cardinal, désirant de l'obliger, luy dit de choisir dans la cour qui elle voudroit pour envoyer de la part du Roy à l'Empereur faire le compliment de condoléance, afin que s'il trouvoit lieu de la servir dans sa prétention, il le fit selon qu'elle le luy ordonneroit. Et Son Éminence arriva à son but, car elle fut si touchée de sa civilité qu'elle embrassa hautement ses intérests dans les rencontres qui suivirent, et s'en lassa pourtant assez tost.

Mais puisque nous sommes sur les mariages, je vous veux apprendre un incident qui appresta à rire, et donna matière d'entretien deux ou trois jours. Durant que Mr de Vendosme et Mr de Mercœur, son fils, s'empressoient plus chez Mr le cardinal, Mme de Vendosme qui ne vouloit point Mlle Mancini pour belle-fille, et Mme de Nemours, qui abhorroit cette belle-sœur, entreprirent de renouer le mariage de Mr de Mercœur avec Mlle de Guise dont l'on avoit beaucoup parlé autrefois. Mme de Nemours ne marchande point, va droit à l'hostel de Guise, s'empresse, demande ce qu'on donne et le bien qui peut écheoir après la mort de la mère; elle témoigne une passion extrême pour cette affaire, lorsqu'on savoit l'autre conclue, ce que Mme de

Guise n'ignorant pas ne s'étoit pas avancée; néanmoins ayant répondu civilement, elle croyoit de mériter au moins une civilité de la part de M[rs] de Vendosme; elle n'en reçut pourtant aucune, pas mesme de M[me] de Nemours qui demeura tellement confuse d'avoir eu si peu de connoissance de ce qui se passoit dans sa famille qu'elle ne s'osa plus montrer. Quelques-uns dirent que les enfants de M[r] de Vendosme avoient été si mal nourris qu'ils ne savoient ni comment il falloit vivre, ni comment il falloit parler; témoin ce que fit M[r] de Mercœur à Compiègne, lequel s'alla plaindre de son frère à M[r] le Prince, et le pria ensuite d'appuyer auprès de M[r] le cardinal la recherche qu'il faisoit de sa nièce (il s'étoit bien adressé); s'étendant sur les malheurs de sa maison et leurs pertes, la longue et obstinée persécution du cardinal de Richelieu, la mort du grand prieur, son oncle, la prison et l'exil de son père; il finit que l'alliance du cardinal étoit leur salut, et que son frère s'y opposant toujours et s'opiniastrant contre, c'étoit un mauvais fils et un mauvais frère, « tellement, Monsieur, ajouta-t-il, qu'il se peut assurer que je ne le verrons jamais, Monsieur mon père, ny moy. » — « Je ne le verrons jamais » ne tomba pas à terre, non plus que les larmes qu'il répandit, tenant ce pitoyable propos à celuy qui n'avoit que peu de tendresse pour luy et pour les siens. Il est vray que le lendemain il fut beaucoup parlé de cette conversation, et de l'habileté de ce prince, et l'on ne manqua de louer et d'admirer son éloquence.

Quelque aversion que M[r] le Prince témoignast de ce mariage, M[r] le cardinal se résolut à passer outre et l'achever, et le jour fut pris pour les accordailles, ou

fiançailles, le 14 septembre; et afin de garder toutes les formes, l'Éminence envoya Mr le Tellier à Mr le Prince le conjurer d'avoir agréable la chose. Celuy-cy n'oublia rien pour le persuader, comme vous n'en doutez pas; il cageolla, il pria, il offrit, et ne remporta pour réponse que « Eh bien, Monsieur, » et puis : « Eh bien, Monsieur; » et il se fallut payer de cette plaisanterie qui étoit proprement un désaveu de ce que publioit le cardinal que Mr le Prince avoit enfin trouvé bon son mariage. Et, pour se mieux expliquer, le prince dit partout que le cardinal luy manquoit de parole, et qu'il la luy feroit bien tenir; et, ayant répété cecy plusieurs fois devant les frondeurs du parlement, il y ajouta que l'occasion se présentoit où il pouvoit voir qui étoient ses serviteurs et ses amis. Il passa ensuite aux manquements que l'on faisoit à ce qui avoit été promis à Ruel, qu'on ne tenoit rien, et qu'il avoit écrit à Mr de Longueville, sur la parole du cardinal qu'il auroit le Pont-de-l'Arche, et qu'on le beuffloit[1] publiquement. Son Éminence, avertie de ce vacarme, ne manqua pas de répondre qu'il n'avoit rien promis sur le sujet du Pont-de-l'Arche, que ses offices auprès de la Reyne, ce qu'il avoit fait plusieurs fois; mais Mr de la Rivière intervient, poussé peut-estre par Mr le Prince, et dit que Monseigneur doit estre l'arbitre du différend; ce que les parties ayant trouvé bon, Mr de Longueville eut le Pont-de-l'Arche, et le Roy n'ayant pas d'argent pour en sortir Beaumont qui en étoit gouverneur, Son Éminence luy donna la capitainerie

1. *Beuffloit,* pour buffloit; on le prenait pour un buffle, terme d'injure, c'est-à-dire : on le méprisait publiquement. (Sainte-Palaye.)

de Saint-Germain, moyennant quoy il signa la démission, et les provisions du gouvernement de la place furent envoyées à Mr de Longueville, encore que la Reyne eust fulminé contre luy, la veille, et protesté qu'il ne les auroit jamais. L'on m'assura que Mr de la Rivière avoit dit, proposant Monseigneur pour arbitre, que si Son Altesse royale avoit à prendre party, ce ne pouvoit estre que celuy de son cousin, ce qui sentoit étrangement le concert avec Mr le Prince, afin que plus de gens passassent de son costé; et le cardinal connut que, s'il ne le contentoit, il seroit tout-à-fait abandonné.

L'accommodement achevé au Palais-Cardinal pour le Pont-de-l'Arche seulement, Monseigneur mena l'Éminence souper chez Mr le Prince, et l'on crut tout apaisé avec la douleur de la Fronde et de ceux qui s'étoient déclarés en grand nombre, espérant un siècle nouveau et que Mr le Prince devenant patron, ses amis tiendroient le haut du pavé. A deux jours de là pourtant les plaintes recommencèrent, parce que Mr le cardinal voulut achever son mariage, et Mr le Prince, nonobstant sa belle amitié du 17 septembre, soupa aussy avec les mécontents le 19, Mr de Beaufort, Mr de Retz[1], le maréchal de la Mothe, etc. Et Mme de Longueville se déchaisna contre le cardinal et dit hautement que monsieur son frère l'alloit pousser à bout. Son Altesse royale répliquoit pourtant qu'il ne le falloit point renvoyer, à cause que s'il étoit une fois hors des affaires, l'on s'étrangleroit en France six semaines après. J'explique cecy, avec beaucoup d'autres plus

1. Pierre de Gondi, duc de Retz, frère du coadjuteur.

éclairés que moy, qu'ils ne pouvoient, luy et Mr le Prince, convenir du successeur et que La Rivière craignoit tout le monde, particulièrement ceux qui pouvoient prétendre son chapeau.

Mais la Reyne, bien avertie des mortifications continuelles que souffroit son ministre, pleura beaucoup et n'y remédia pas; et Mr le cardinal ne se put empescher de dire à ses amis qu'il étoit au plus mauvais poste du monde, puisqu'il répondoit des événements, et n'avoit plus d'autorité. Il avoit raison, certes, de n'en pas faire le fin, car chacun en étoit persuadé; et après ce qui arriva devant et durant le soupé de la réconciliation, il étoit aisé de connoistre que c'étoit une farce, et que les princes le traitoient de ridicule. Monseigneur, l'ayant mené chez Mr le Prince, le laissa enfermé avec luy plus d'une heure, où vous jugez bien qu'il ne put que fort mal passer le temps, cet esprit violent et offensé luy ayant fait avaler mille couleuvres, ce qui parut à tous les conviés, étant sorty du cabinet le visage aussi changé que si on l'eust dû conduire au supplice. Aussy ne dit-il pas un mot durant le repas, et tant de nuages qui paroissoient sur son front donnèrent la hardiesse à Mr de Vineuil de le railler, et à Mr de la Rivière de répondre à ce que celuy-cy dit, qu'aux plus célèbres festes tout le monde ne rioit pas toujours; et pour s'achever entièrement, dès qu'on parla de se retirer, il sortit le premier, sans attendre que Monseigneur s'en fut allé, et se jetant promptement dans son carrosse il commanda de toucher au Palais-Royal, comme s'il eust craint de demeurer le dernier en un lieu qui luy sembloit suspect, ou peut-estre pour avoir prétexte de dire à la Reyne qu'il

avoit couru fortune, et l'attendrir. Et sans doute ce soupé, et ce qui se passa ce soir-là, luy fit un tort extrême, chacun le jugeant bas, puisqu'un aussy timide et poltron seigneur que La Rivière ne s'étoit point ménagé avec luy en si bonne compagnie.

Je répliquois à cela qu'il étoit vray qu'il falloit que Mr de la Rivière le crust ruiné pour s'estre donné cette liberté de se réjouir à ses dépens, et devant luy, mais aussy qu'étant serviteur de Mr le Prince et ayant connu avec quelle ardeur il se portoit contre l'Éminence, il n'avoit pu moins faire, car jamais Mr le Prince ne s'étoit tant tourmenté en quelque affaire qu'il eust eue. Il avoit rallié et les serviteurs de sa maison, et les amis de Mr le prince de Conty, et les dépendants de Mr de Longueville; il affectoit de les faire déclarer tous, et pour une civilité que luy fit Mr de Candale, au palais d'Orléans, il soutint qu'il s'étoit offert à luy; enfin il dit tout haut que si quelqu'un de ses amis (il entendoit ceux de son party en cette rencontre) avoit jamais rien à démesler avec le cardinal, il le trouveroit, et qu'il le soutiendroit jusques au bout. L'on crut que faisant voir tant de monde dans sa dépendance, il prétendoit de se rendre formidable à la cour, et étonner mesme Monseigneur et son ministre; il savoit que la peur est la plus forte des passions, et qu'elle peut extrêmement sur les courages d'Italie, si bien que Mr de Rohan[1] avoit eu ordre de luy de prosner continuellement au cardinal qu'il étoit perdu et ruiné sans ressource, et qu'ils le chasseroient dans quatre jours s'il ne rompoit son mariage. Mr Le Tellier, soit

1. Henri de Chabot, duc de Rohan par son mariage avec Marguerite, duchesse de Rohan.

que ce fust son sentiment, ou qu'il voulust faire sa cour à Mr le Prince, luy disoit la mesme chose, et presque tous ses serviteurs et ses amis étoient de cette opinion. Nonobstant cela il[1] demeura ferme et aima mieux tout hasarder que de se rendre avec honte, ce qui me parut fort beau.

Je vous veux conter une chose assez particulière que Mr de Rohan m'apprit incontinent après ce vacarme. Parlant à luy de cette affaire, un matin qu'il étoit au lit, il luy proposa d'imiter Mr le cardinal de Richelieu, pour s'acquérir entièrement Mr le Prince, et, au lieu de donner sa nièce à Mr de Mercœur, de choisir un de ses plus proches parents pour en faire un neveu, lequel seroit le lien qui les uniroit, et assureroit l'un de l'autre, et luy nomma Mr de Thoulongeon[2], frère du maréchal de Gramont[3] à qui le feu cardinal avoit donné sa cousine. Il dit que le cardinal Mazarin, à ce nom de Thoulongeon, sauta dans son lit comme s'il eust été possédé, se récria que ce n'étoit qu'un gentilhomme, qu'encore qu'il valust beaucoup, c'étoit le cadet de la maison; « enfin, ajouta-t-il, les souverains demandent mes nièces, et je les leur refuse. » Je priai Mr de Rohan de me dire qui étoient ces souverains, n'en voyant pas qui se pressassent extrêmement à sa porte, et il me répondit que c'étoit

1. *Il*, le cardinal.

2. Henri de Gramont, comte de Thoulongeon, était fils d'Antoine, comte de Gramont, et de Claude de Montmorency-Bouteville, sa seconde femme, qui était parente de la mère du prince de Condé.

3. Antoine, duc de Gramont, maréchal de France, avait épousé, en 1634, Françoise-Marguerite de Chivré, fille d'Hector de Chivré, seigneur du Plessis, lequel avait pour mère Léonor de la Porte, tante du cardinal de Richelieu.

Mr de Parme[1], lequel cherchoit de l'argent pour sortir d'affaire avec le pape, et ne vouloit pas moins de plusieurs millions.

Son Éminence étant ainsy fort en désordre, et toute la cour persuadée de sa perte, Mr de Vendosme le pressa plus que devant de faire leur mariage, et en fut raillé et moqué de tous les gens; mais, s'il perdoit l'estime d'un costé, il acquéroit celle du cardinal, et s'ouvroit le chemin de l'amirauté, ou à quelque autre grande récompense pour le gouvernement de Bretagne.

Le cardinal avoit gardé le lit depuis le soupé de Mr le Prince, se plaignant de la goutte, et, quoiqu'il vist recommencer l'orage, il témoigna plus de calme qu'il n'avoit point encore fait; aussy disna-t-il en public, le 23e septembre, et parla tout haut en homme qui avoit crû d'autorité et de crédit, disant : « J'ay envoyé une dépesche en telle province; — J'ai fait partir un courrier pour tel endroit; — J'ay donné tels ordres; — J'ay accordé telle grâce, » sans nommer ni Monseigneur, ni Mr le Prince, quoique Monseigneur vécust fort bien avec luy et se déclarast assez nettement qu'il falloit remettre les choses comme elles étoient avant ces brouilleries et réunir le conseil de Sa Majesté. Et Mr de la Rivière nous disoit fort véritablement que, soit que Monseigneur accommodast ou n'accommodast pas cette affaire, il seroit toujours blasmé de force gens; et il n'y avoit rien de si certain.

Mais nous fusmes très surpris au palais d'Orléans de ce que fit Monseigneur à un de ses anciens servi-

1. Ranucio II Farnèse, fils d'Odoard II Farnèse, duc de Parme, et de Marguerite de Médicis, avait succédé à son père en 1646. Il cherchait à racheter le duché de Castro, engagé au pape.

teurs, sans sujet quelconque, du moins qui nous parut. Il prit un matin Mr de Saumery[1] et luy dit à l'oreille de s'en aller chez luy, ou à Blois. Celuy-cy le pria et le pressa de luy vouloir expliquer en quoy il avoit failly, et n'en eut autre chose sinon qu'il se retirast. L'on fit force méditations là-dessus, les uns soutenant qu'il parloit à Madame, et que Mr de la Rivière en avoit ombrage, dans la crainte que, poussée et éclairée par luy, elle ne découvrist son intelligence avec Mr le Prince; les autres vouloient, et vraisemblablement, qu'étant amy et serviteur de Mr de Vendosme, il se fust chargé de porter quelque parole de sa part à Son Altesse royale, parce que depuis le départ de Saumery, Mr de Vendosme étoit tout de glace pour Mr de la Rivière. J'ay oublié de m'informer de la vérité à son retour; tant y a que l'on crut alors parmy le monde que cette brouillerie s'alloit ajuster, parce que Mr le Prince changea de langage et dit qu'il ne s'opposoit point à ce que la Reyne contentast la maison de Vendosme et luy donnast mesme l'amirauté, si elle vouloit, pour récompense du gouvernement de Bretagne et de ses autres prétentions. Peut-estre ne parloit-il pas sincèrement et taschoit d'endormir le cardinal, ou bien il luy vouloit faire rompre son mariage, car aussitost l'on proposa ceux de Mlle de Guise et de Mr de Mercœur et de Mlle de Longueville avec Mr de Beaufort, afin que Mr le Prince se fortifiast de tous ces gens. Et ce n'étoit pas le compte de la cour, et la créance de la ruine du premier ministre fut tellement établie que Mr de Can-

1. Jacques de Johanne de la Carre, seigneur de Saumery, était écuyer du duc d'Orléans et gouverneur de Chambord.

dale, fils de son cher amy Mr d'Épernon, que l'on consideroit déjà comme un neveu, se tira à quartier, disant qu'il n'étoit pas homme à cadette.

L'on avoit su sans doute comment Mr le Prince avoit proposé à Mr de la Rivière la première place, l'avoit exhorté à l'aider auprès de Monseigneur, et le faire agir de concert avec luy pour éloigner l'Italien. Mesme il obligea force gens d'en parler à Son Altesse royale qui s'ouvrit avec quelqu'un d'eux, et tomba d'accord qu'il[1] ne pouvoit plus conduire le vaisseau durant ce gros temps, et que nous avions besoin d'un autre pilote.

Cependant la Reyne étoit dans une extrême inquiétude et n'avoit recours qu'à ses larmes, et Mr de la Rivière, bon courtisan, se jugeant trop foible pour manier le timon durant l'orage, ou, plus vraisemblablement, désespérant d'acquérir jamais Sa Majesté et se la rendre favorable en cas que les deux princes, le cardinal délogeant, allassent à luy, se tourmenta beaucoup pour le raccommodement et fit tous les pas et les offices nécessaires. L'on vit au palais d'Orléans qu'il craignoit que si le premier président ou Mr de Chasteauneuf étoient élevés au ministère, ils ne voulussent son chapeau, et ne le luy enlevassent, et qu'ainsy il appuyoit l'Éminence et songeoit sérieusement à le rajuster avec Mr le Prince, et qu'il avoit visité Mme de Chavigny pour luy offrir tout son crédit, sur ce que son mary avoit fait demander de venir à Paris, se souciant peu qu'il eust la première place, à cause qu'étant marié il ne prétendoit rien à Rome.

1. *Il*, le cardinal.

Mr de Chavigny désiroit fort cette grâce sur ce que Mr Le Coigneux luy faisoit un grand procès et luy demandoit au moins cinq cent mille francs, tant de ce qu'il avoit touché de ses gages de chancelier de Monseigneur, sept ou huit ans durant, que de l'argent de la charge qu'il avoit vendue à Mr de Choisy; et l'Éminence, qui le craignoit beaucoup, n'écoutoit ni ne répondoit sa requeste. Mr le Prince, qui luy étoit très favorable, luy offrit de le rétablir dans son employ de ministre; mais il l'en remercia sagement, luy faisant dire que s'il étoit de son service qu'il rentrast au conseil d'en haut, il y rentreroit, sinon il le supplioit seulement d'obtenir qu'il pust solliciter luy-mesme son affaire au parlement, et qu'on luy rendist son gouvernement du bois de Vincennes. Enfin Mr de la Rivière fit tant de pas et de prosnes, par l'intérest que nous avons vu, que l'accommodement de Mr le Prince et de Mr le cardinal fut achevé, au grand regret des frondeurs, de la cour et de la ville, et des plus zélés serviteurs de l'hostel de Condé. Ils pestèrent partout fort haut; ils n'épargnèrent point le prince; ils le traitèrent d'aveugle et d'imprudent, s'écriant continuellement qu'il étoit trop engagé pour se relascher, que l'on n'entamoit point impunément un ministre auquel l'on laisse la personne du Roy; que le temps luy fourniroit des conjonctures propres à se venger, et que les âmes plus lasches, les voyant belles, les embrassent toujours avec joye, et poussent leurs vengeances d'autant plus loin qu'elles sont plus timides et plus craintives. Ils n'avoient pas tort, comme il paroistra par l'événement.

Mr le Prince a dit depuis qu'il s'accommoda pour l'horreur qu'il eut des frondeurs, et de leurs conseils

qui alloient droit à la ruine de la monarchie, ne croyant point pouvoir détruire cette malheureuse cabale, sans s'appuyer du cardinal et de l'autorité du Roy, dont il disposoit. Ainsy, quand on luy donna avis qu'ils avoient résolu de l'assassiner, il n'eut pas peine à le croire, ayant vu durant la liaison qu'il avoit avec eux le peu de scrupule qu'ils se faisoient de perdre un ennemy; leur maxime étoit *in ogni modo*. Le bruit a couru qu'une fois ils résolurent de le poignarder en plein parlement; peut-estre répandit-on celuy-cy et plusieurs autres pour rendre odieuse la faction; et néanmoins tant de séditions, qu'ils ont payées à beaux deniers comptant, ont donné lieu à cette créance. Enfin Mr le Prince s'accommoda et ne tira de son accommodement aucun avantage visible que deux tabourets qu'il obtint, l'un pour Mme de Marsillac[1], et l'autre pour Mme de Pons[2], avec une raillerie publique de ce que le premier venoit plus par Mme de Longueville que par Mr le prince de Conty, dont Mr de Marcillac se faisoit le confident, et le second étoit une offrande à la passion et à l'amour de l'entremetteur.

Cependant Mr de la Rivière merveilleusement satisfait de son travail, ayant si bien réussy, ne demeura guères sans chagrin : les Quatre-Temps de septembre passèrent et le pape ne fit point de cardinaux; telle-

1. Andrée de Vivonne, dame de la Chastaigneraye, fille unique et héritière d'André de Vivonne, seigneur de la Chastaigneraye, et de Marie-Antoinette de Loménie, fut princesse de Marcillac et depuis duchesse de la Rochefoucauld.

2. Anne Poussard du Fou du Vigean, fille de François Poussard, marquis du Fou du Vigean, et d'Anne de Neufbourg, avait épousé, en 1644, François-Alexandre d'Albret, sire de Pons, comte de Marennes; elle fut veuve en 1648.

ment que ne sachant à qui s'en prendre, il soupçonna de nouveau le cardinal, et crut qu'il luy jouoit à Rome quelque tour de son métier ; ainsy il songea sérieusement à s'établir pendant sa faveur et son crédit. L'archevesque de Reims[1] étoit moribond et consentoit de prendre récompense de son archevesché, le premier bénéfice du royaume ; il en fait parler à Mme de Pisieux[2], sœur de l'archevesque et bien avec luy, et elle promet ses offices, moyennant qu'il donne une de ses grosses abbayes à l'abbé de Sillery, son fils ; ils prennent jour pour traiter cette affaire au palais d'Orléans, et s'assemblent chez Mme de la Ferté-Imbault. La première chose qui fut demandée à Mr de la Rivière fut l'abbaye, en attendant un évesché de pareil revenu ; mais comme il n'étoit pas d'humeur à se dépouiller ainsy de ses bonnes pièces, l'on prosna beaucoup de part et d'autre et l'on ne conclut rien. Mr le cardinal, averty du dessein de Mr de la Rivière, luy promit son assistance et ne manqua pas de le traverser, et l'on croyoit qu'il avoit eu pensée pour ce bénéfice, et que l'archevesque mourant, il le prendroit, s'il n'en étoit empesché par la crainte de n'estre pas reçu au parlement duc et pair.

Mais la nouvelle des deux tabourets s'étant répandue dans la cour, il n'est pas imaginable combien les gens de qualité s'en offensèrent ; ils furent au désespoir de la différence que mettoit Sa Majesté entre les maisons

1. Léonor d'Estampes, second fils de Jean d'Estampes, seigneur de Valençay, et de Sarah d'Happlaincourt, archevêque-duc de Reims, né en 1589, mort en 1651.

2. Charlotte d'Estampes-Valençay, seconde femme de Pierre Brulart, marquis de Sillery, vicomte de Puisieux, dont elle était veuve.

du royaume. Les hommes et les femmes pestèrent également, se récrioient partout que Marsillac et feu Pons, n'étant ni princes ni ducs, ne devoient point jouir d'un honneur que les rois n'accordoient qu'à ceux de ce rang, donnèrent sur les promoteurs de la chose, contèrent d'étranges histoires, et le dépit et la colère déchaisnèrent les plus modérés. Mrs de Manican et de Saint-Mégrin[1], se trouvant à l'hostel d'Estrées avec Mr le maréchal pour conférer sur ce sujet, Quillet, secrétaire du maréchal, homme d'esprit et ennemy de Son Éminence, leur donna visée d'assembler la noblesse et présenter requeste au parlement, qui étoit lors le refuge et l'asile contre la cour et le ministère. Ils goustent la chose, ils la communiquent à de leurs amis qui l'approuvent et ils s'assemblent; mais au lieu de présenter la requeste au parlement, il fut dit qu'on la présenteroit au conseil du Roy, et les maréchaux de France, chefs de la noblesse, qui avoient ouy parler de cette assemblée, s'y étant rendus, l'on en chargea Mr le maréchal de l'Hospital pour la présenter. Mais la noblesse en mesme temps fit un traité d'union qu'elle signa; et il portoit qu'au cas que leurs remontrances et leurs plaintes ne fussent suivies de l'effet que la noblesse se promettoit de la justice de Sa Majesté, elle s'efforceroit par toutes voies justes et honnestes, et qui n'intéresseroient point le service du Roy, d'empescher que ces différends eussent lieu; que les gentilhommes assemblés s'obligeoient de protéger ceux qui seroient inquiétés pour ce sujet, et s'opposeroient toujours à ce

1. Jacques de Stuert de Caussade, marquis de Saint-Mégrin, fut tué au combat de la porte Saint-Antoine, le 2 juillet 1652, à l'âge de 36 ans.

qu'aucun du royaume n'obtinst les avantages et prérogatives des princes, s'il n'étoit né tel, ce qui alloit à Mr de Bouillon que Mr le Prince avoit entrepris de faire reconnoistre pour prince à la cour; enfin que les associés ne se désisteroient point de leur poursuite qu'ils n'eussent reçu la satisfaction qu'ils devoient espérer de Leurs Majestés, ne s'exsolvant[1] pas de se pourvoir où ils le jugeroient à propos par les moyens que l'assemblée trouveroit raisonnables; ce qui désignoit le parlement, le grand épouvantail du ministère. Quant à la requeste, elle portoit en substance qu'il plust à Sa Majesté de ne point mettre de si grande différence entre les maisons de son royaume, et ne point accorder aux enfants des ducs les honneurs qui n'appartiennent qu'à ceux qui jouissent effectivement de la duché. Le tout fut imprimé et débité bientost après, parce que Mr le cardinal, voulant profiter de ce vacarme et en embarrasser Mr le Prince, favorisa cette assemblée sous main et y envoya de ses principaux confidents, comme le commandeur de Souvré, qui fut incontinent accompagné de plusieurs autres, lesquels s'y portèrent tous avec une chaleur à faire comprendre qu'ils ne croyoient point fascher la cour d'animer la noblesse contre Mr le Prince, promoteur de la nouveauté qui la blessoit.

Néanmoins Son Éminence fit bonne mine et témoigna de se trouver extrêmement embarrassé de ce nouvel incident, et comme il étoit de la dernière importance pour l'État de ne pas mécontenter tant de personnes de condition, la requeste de la noblesse fut

1. Ne renonçant pas à se pourvoir. (Note de M. Monmerqué.)

reçue, répondue, et le contenu accordé, et le Roy donna un brevet par lequel il promit de ne rien innover là-dessus pendant sa minorité. Mais Mr le Prince et Mme de Longueville, désespérés que ce qu'ils avoient entrepris fust rompu, disputent le tabouret de Mlle de Montbazon[1], donné depuis la régence; disent que c'est une innovation comprise parmy celles que le Roy révoque; que l'honneur du tabouret n'appartient point aux filles de Rohan, témoin la concession nouvelle que Mr de Montbazon en a obtenue pour sa fille[2]. Voilà un grand bruit; la princesse de Guymené, qui étoit à la campagne, revient exprès pour maintenir les prérogatives de sa race; Mme de Montbazon déchaisne tous les frondeurs, et Mr de Beaufort, l'un de ses tenants, proteste au palais d'Orléans qu'il périra avant qu'elle reçoive cet outrage; enfin, après mille allées et venues, l'on employa ce tempérament que Mlle de Montbazon n'iroit de trois mois chez la Reyne, au cercle, et que cependant l'on chercheroit les biais d'accommoder l'affaire. Et d'autant que Mmes de Marsillac et de Pons ne se pouvoient consoler de leur disgrâce et que Mr de

1. Anne de Rohan, fille d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon, et de Marie d'Avaugour de Bretagne, sa seconde femme, épousa, en 1661, Louis d'Albert, duc de Luynes, son neveu, et mourut en 1684.

2. L'étiquette de l'ancienne monarchie n'accordait le tabouret chez la reine qu'aux duchesses, femmes de ducs et pairs, ou de ducs à brevet. Sous la régence d'Anne d'Autriche, plusieurs familles, les Rohan, les La Trémoille, les d'Avaugour, les La Rochefoucauld, voulurent obtenir qu'on accordât cette distinction à toutes les femmes qui s'alliaient avec elles, au lieu de l'attacher simplement à la transmission du titre ducal. De là cette querelle des tabourets, dont il est ici question, et dont on retrouve l'écho dans les pamphlets du temps. — Voir le récit qu'en fait Monglat dans ses *Mémoires,* p. 220.

Miossens, cadet de feu Mr de Pons, se désespéroit de ce qu'il ne seroit point reconnu prince pour le coup, la Reyne leur promit cent mille écus, moyennant quoy leur mécontentement et leurs crieries cesseroient, ce qui causa de nouvelles railleries partout; et Madame, bien que toute sérieuse, dit là-dessus de très bonne grâce qu'elle alloit crier pour sa prétention de la chaise à dos chez la Reyne, afin d'avoir deux cent mille écus, qui étoit le moins qu'on luy pust offrir après la libéralité faite aux autres.

Mais Mme de Montbazon ne se taisoit point de l'affront qu'elle protestoit luy estre fait; elle s'emportoit plus qu'auparavant, et Mr de Beaufort, secondant et partageant son déplaisir, s'adressoit à Mr de la Rivière et le traitoit de façon qu'il ne se croyoit point en sûreté aux costés mesme de son maistre. Mr de Montbazon vint voir Monseigneur, le pria de le protéger en cette rencontre, et il en remporta toute la satisfaction qu'il désiroit, Son Altesse royale luy ayant promis positivement d'avoir soin de ses intérests, et Mr dé la Rivière s'engagea à le servir et en fut assurer madame sa femme jusques chez elle, moyennant qu'elle ne luy découplast plus son brave[1]; mais tout cela ne l'empescha point de pester et de crier contre l'injustice, puisque la noblesse n'avoit pas fait de plainte quand sa fille avoit eu le tabouret.

D'autre costé Mr de Marsillac tempeste de plus belle, soit que l'argent ne fust pas bien comptant et les assignations mauvaises, ou qu'il désirast autre chose, tellement que jamais Mr de la Rivière n'eut tant d'embarras, voyant Mr le Prince acharné contre le tabouret

1. « Qu'elle retint les braves, » au manuscrit de Vienne.

de M[lle] de Montbazon, et il n'osoit le choquer le moins du monde là-dedans, et M[r] de Beaufort ne l'approcher jamais que pour le maltraiter et luy dire des choses fascheuses. Ainsy il fit offrir à M[me] de Montbazon un résultat du conseil d'en haut par lequel la Reyne reconnoistroit que sa fille avoit droit d'estre assise devant Sa Majesté, au cercle, et fit que Monseigneur alla voir M[me] de Chevreuse pour l'assurer de ses offices et de son crédit. Mais il trouva là encore plus d'emportement qu'ailleurs, car celle-cy luy dit nettement que La Rivière empeschoit Son Altesse royale d'agir selon la bonté qu'il avoit pour leur maison et ce qu'il leur avoit promis, étant si dépendant de M[r] le Prince et de M[me] de Longueville, pour les raisons que chacun savoit; qu'il s'étoit engagé au prince de Conty d'obliger Son Altesse royale à ne pas presser leur affaire, s'il ne le faisoit changer de volonté pour eux. Monseigneur luy répliqua, sans se hausser, qu'il feroit la chose dans le temps, et que, quand La Rivière ne seroit point cardinal de trois ou de six mois, la considération de son chapeau ne l'empescheroit point de leur tenir sa parole. Enfin, quoique les dames se tourmentassent fort, il fallut qu'elles prissent patience; et, pour contenter en quelque façon M[me] de Montbazon, l'on permit au bon homme[1] de tirer récompense du gouvernement de Paris, que le maréchal de l'Hospital acheta quarante mille écus, dont le Roy paya partie, ce qui ne s'acheva pourtant qu'à la fin de l'année. M[r] le maréchal d'Estrées offrit quatre-vingt mille écus de celuy de l'Isle de France qu'il avoit encore, et ces grosses sommes entrant dans la maison de la dame,

1. A M. de Montbazon.

et la plupart dans ses coffres, elle attendit la fin des trois mois avec plus de calme.

Je n'ay pas voulu interrompre le cours de cette affaire qui dura assez de temps, et elle a dû être un peu circonstanciée à raison de son importance. Maintenant il faut reprendre le fil de mon discours et dire que l'assemblée de noblesse finit alors moyennant le brevet dont j'ay parlé, et que le parlement s'assembla pour ouvrir les lettres de celuy de Bordeaux; je dis s'assembla, parce que la chambre des vacations, voulant passer pour toute la compagnie et se mettant en devoir d'ouvrir ces lettres et délibérer dessus, le premier président manda tous les conseillers, qui étoient la plupart à leurs maisons de la campagne, pour le 19 d'octobre. Mais à cause de la contestation d'entre la chambre des vacations et les autres, sur laquelle il fallut délibérer, l'on n'ouvrit point les lettres qui contenoient, à ce qu'on dit, de grandes plaintes touchant l'interdiction qui leur avoit été envoyée, et les violences de Mr d'Espernon, leur gouverneur.

En mesme temps les députés du parlement de Provence arrivèrent pour le mesme sujet, qui avoient ordre aussi de demander la jonction. Les Provençaux étoient presque au désespoir de tant de manquements de la part de la cour et de leur gouverneur, Mr le comte d'Alais, lequel croyoit de pouvoir tout faire impunément, appuyé de Mr le Prince. Le cardinal Bichi[1] les avoit une fois accommodés, et l'on n'avoit rien tenu de ce qu'il avoit promis au parlement.

1. Alexandre Bichi, évêque de Carpentras, créé cardinal en 1634, fut nonce apostolique en France et protecteur de France. Il mourut le 25 mai 1657.

M[r] d'Estampes depuis, par ordre du Roy, s'étant mis en devoir de les rajuster, et l'ayant fait à certaines conditions, dont la première étoit que les Provençaux désarmeroient, ils avoient désarmé d'abord, et M[r] d'Alais, qui en devoit faire autant, dilayoit, donnoit la mesme licence à ses troupes et exerçoit toujours toutes les cruautés de la guerre. C'étoit proprement vouloir désespérer ces peuples et jouer à perdre ces belles provinces dont la patience étoit à bout.

Cependant l'on vouloit à Paris que Bordeaux s'accommodast et que M[r] le Prince portast ses intérests en haine de M[r] d'Espernon ou, pour mieux parler, de M[r] le cardinal qui le protégeoit, et il fut très aise encore d'obliger à bon marché un grand parlement et une riche ville, dont les bénédictions pour luy étoient écoutées des autres avec agrément et luy concilioient leurs volontés.

L'on débita alors une plaisante chose sur les manquements de parole de la cour. L'infamie en tomboit sur M[r] le cardinal qui conduisoit la barque et passoit pour patron, comme il l'étoit en effet. Quelqu'un de ses amis l'en ayant averty, il luy répondit que les François étoient bien injustes de l'accuser de fourberie et de manquer à sa parole, « car lorsque je la donne, continua-t-il, je la veux tenir inviolablement, mais s'il arrive des événements à me faire changer, je suis forcé, et par conséquent je ne manque point, si je ne saurois exécuter ce que je veux. » L'on ajoutoit à cela une certaine réponse à un homme de qualité, qui le pressoit trop : *Non son schiavo delle mie parole.*

Mais enfin, nonobstant que les Bordelois eussent été

souvent befflés[1], il est constant qu'ils vouloient de toute leur force rentrer dans l'obéissance, et demandoient en dernière grâce la démolition du chasteau de Libourne, le rappel de Mr d'Espernon, et la révocation de l'impost de deux écus pour muid de vin; et le cardinal disoit que la Reyne tomboit d'accord de tout, hormis de retirer Mr d'Espernon, dont le rappel à l'appétit des sujets feroit une trop grande brèche à l'autorité royale. Les choses étant en cet état, le Chasteau-Trompette tombe entre les mains de messieurs de Bordeaux, lesquels, pour témoigner qu'ils vouloient les bonnes grâces de la Reyne, dépeschent aussitost et mandent à Mr le cardinal qu'ils sont prests à le luy remettre, moyennant qu'il révoque Mr d'Espernon, et lève l'interdiction du parlement. Mais ils parlent aux rochers : l'on n'écoute pas leur proposition, l'on veut qu'ils souffrent le tyran et toute sa tyrannie; ce qui révolta tout le genre humain contre la cour, et le mépris du ministre et du ministère fut tel, que l'on cria dans Paris *La prise du Chasteau-Trompette*, avec un bel imprimé, comme si c'eust été une conqueste sur le roy d'Espagne. L'on nous dit mesme que ceux de Bordeaux avoient envoyé quérir de deçà tout ce qu'il leur falloit pour l'assiéger, hommes et munitions.

Dans cette grande éclipse de l'autorité, voilà que nos Allemands nous tombent sur les bras et nous demandent des sommes immenses, à faute de quoy ils menacent de s'approcher de Paris. L'on en eut peur, ou on le témoigna afin d'avoir prétexte de proposer le rappel de Mr d'Hémery, lequel offroit de l'argent beaucoup si

1. *Beffler* ou *beffer*, berner, bafouer; de l'italien *beffare*.

on le remettoit dans la surintendance. Mais ces Allemands ayant pris le chemin de Lorraine, après avoir touché quelques montres, nos Suisses interviennent et présentent une belle requeste à la Reyne, en très bon françois, où il étoit exposé qu'on les laissoit mourir de faim, eux qui vivoient d'ordre et payoient partout, et que l'on traitoit à merveille les Allemands qui ruinoient et désoloient les provinces. L'on ne trouva point alors de meilleur expédient que d'en licencier quelques-uns; et il nous jeta dans des embarras nouveaux, parce que non seulement les autres crièrent plus haut, mais leurs seigneurs s'offensant de cette injustice menacèrent de les rappeler tous et de nous priver ainsy de l'assistance de cette nation dont nous avions tant de besoins. L'on travailla à les contenter, étant plus que raisonnable, car en vérité on leur donnoit peu, et les Allemands tiroient beaucoup d'argent toutes les années, Mr de Turenne tombant d'accord qu'ils avoient touché plus de trois millions pendant la dernière campagne.

CHAPITRE LVI.

De ce qui arriva à la cour durant le reste de l'année 1649.

Quoique Mr le Prince et Mr le cardinal fussent raccommodés[1] ils n'en étoient pas mieux, et les courtisans de l'hostel de Condé donnoient sur l'Éminence plus qu'auparavant, ce qui entretenoit les grands et les petits dans l'horreur du cardinal, chacun applaudissant

1. Le manuscrit de Vienne (fol. 482 r°) est encore ici conforme à celui de Paris.

à ceux qui pilloient le premier ministre; mesme il pensa arriver une sédition dans la ville, sur les noms de Mazarins et de Frondeurs. Son Éminence en fit plainte à la Reyne, et luy dit qu'il n'étoit point en sûreté, et qu'ayant voulu qu'il revinst à Paris, il la supplioit de le protéger contre tant d'ennemis qui avoient conspiré à sa ruine. Elle luy jura, les larmes aux yeux, que sa protection ne luy pouvoit manquer, et sans doute il n'en eut jamais tant de besoin, étant tombé dans le dernier mépris. Monseigneur mesme, si circonspect et si modéré, se moquoit de luy, et Mr de la Rivière ne se pouvoit empescher de donner dessus avec nous, et l'appeloit plaisamment « le registre du conseil d'en haut, » disant qu'il ne servoit qu'à proposer les matières sur lesquelles il falloit délibérer, et ne raisonnoit jamais.

Mais environ ce temps-là, comme il[1] étoit le surintendant de l'éducation, voyant le Roy grand, il luy voulut donner un confesseur et le choisit dans l'ordre des Jésuites, pour s'acquérir cette compagnie, si considérable en France, à cause qu'elle y gouverne la plupart des consciences, particulièrement des femmes de la cour et de Paris. Et Mr le Prince demanda et obtint pour Mr de Chavigny la permission de venir solliciter son affaire contre Mr Le Coigneux, dont nous avons parlé[2].

La mort du maréchal de Chaulnes arrivée en ce mesme mois suscita un embarras à Mr le cardinal, car Mr de Nemours luy demanda aussitost le gouvernement d'Auvergne qu'il avoit, et il en fut refusé tout

1. *Il*, le cardinal.
2. Voir plus haut, p. 125.

franc, quoiqu'il insistast fort et passast jusques aux grosses paroles. Son Éminence, qui jetoit les yeux sur celuy de Picardie, prétendoit se revestir de celuy-cy, afin de s'en servir et d'en récompenser l'autre; tellement que la chose étant arrestée, Mr de Nemours mena toujours beau bruit et il fallut que Monseigneur l'apaisast, luy promettant le premier qui vaqueroit; après quoy il les raccommoda luy et le cardinal, lequel rendit incontinent ce bon office à Son Altesse royale: il pratiqua Mr d'Elbeuf et le détacha d'avec luy pour en faire un serviteur de la Reyne, luy donnant ce gouvernement d'Auvergne et deux millions qu'il prétendoit, tant de reste du mariage de sa femme quc des arrérages de sa pension.

Mais comme l'on parloit de rétablir Mr d'Hémery dans la surintendance, les gens d'affaire intervinrent et le demandèrent instamment. Ils craignoient fort Mr de la Vieuville que Mr le Prince portoit, à cause qu'il avoit dit au commencement de la régence que l'on ne rétabliroit jamais les affaires du Roy sans leur faire banqueroute, afin que Sa Majesté se remist dans le courant et vécust de son revenu. Le président de Maisons, auquel le cardinal avoit promis cette belle et bonne place, en fut exclu, parce, disoit-on, qu'il prétendoit que le Roy luy devoit de grandes sommes, et Mr de la Vieuville, à cause que La Rivière le traversoit. Mais Mr le Prince, voyant tous les vœux aller à d'Hémery, prit de luy cinquante mille écus et luy donna les siens, et Mr de Marsillac en eut dix mille pour l'agrément de Mr le prince de Conty, car il vouloit Mr de Maisons, secondé de Mr de la Rivière qui avoit fait pencher son maistre de ce costé. Mr le Prince, qui

craignoit alors de choquer son frère, luy protesta que, deux mois auparavant, le président de Maisons luy avoit dit qu'il n'en vouloit point, et que les nécessités de l'État demandant d'Hémery qui disposoit des partisans et promettoit beaucoup d'argent, il le falloit préférer. Ces raisons ne faisant pas l'effet qu'il se promettoit, l'on dit qu'il s'avisa de cette pièce très plaisante et très adroite. Comme il fut question de résoudre la chose au conseil d'en haut, il opina qu'il ne savoit point en France deux sujets plus dignes de ce grand employ pour leurs lumières et leur intégrité, que le premier président et le président de Mesmes, et qu'il donnoit sa voix à celuy qui plairoit le plus à Sa Majesté. Cecy surprit extrêmement tout le monde, et Mr de la Rivière particulièrement, qui les craignoit, si bien qu'il alla à d'Hémery qu'il voyoit avoir plus de part à la chose qu'aucun autre. Celuy-cy revint donc avec une extrême joye des gens d'affaire et un grand chagrin de Mr de la Rivière, lequel parut à tout le palais d'Orléans, et dont la raison fut bientost trouvée.

Mais le parlement, ayant été tant et si longtemps sollicité par celuy de Bordeaux, se résolut à la fin de faire ses remontrances à la Reyne sur le misérable état de la Guyenne, et les maux que Mr d'Espernon luy faisoit encore souffrir tous les jours. Le président de Nouvion et plusieurs conseillers furent députés à cet effet. Le président, qui porta la parole, parla très bien, non pas au goust de la cour, et Mr le chancelier luy fit une réponse trop forte, ce qui augmenta l'aigreur de part et d'autre, et ne produisit quoy que ce soit pour le soulagement des affligés, que l'on vouloit

chastier, afin d'apprendre aux sujets à ne pas lutter leur souverain.

Cependant les Espagnols, à qui nos brouilleries faisoient si beau jeu, songèrent à se bien prévaloir de l'occasion, et parce que la Catalogne les embarrassoit davantage, ce fut là l'objet de leurs pratiques et de leurs armes. Ils avoient une grande cabale dans Barcelone, et, pour luy donner chaleur, ils mirent sur pied une bonne armée et s'en approchèrent; mais nos partisans, avertis de leur dessein, se saisirent des conjurés et les firent punir. L'armée espagnole pourtant suivit sa pointe, et sans effet, parce que la nostre qui n'étoit pas en état de tenir la campagne, ayant été mise dans les places, notre cavalerie les incommoda tellement qu'ils furent contraints de se retirer après avoir vécu deux mois sur les Catalans et ruiné quelques bourgades, ce qui ne valoit point les frais de leur appareil. Ainsy Mr le cardinal ne jouoit point partout de malheur comme à Paris, où il avoit deux ou trois mauvais succès pour un bon.

Le retour de Mr de Chavigny fut un de ces premiers, puisqu'il revint malgré luy. D'abord il fit faire compliment à Mr de la Rivière, parce qu'il avoit visité sa femme et luy avoit promis d'appuyer leurs intérests en l'affaire du président Le Coigneux, ajoutant que s'il eust pu avec bienséance entrer dans le palais d'Orléans et monter à son appartement avant d'avoir vu Son Altesse royale, il l'auroit été remercier de ses civilités. Mr de la Rivière, qui le voyoit revenu par Mr le Prince et attaché à la mesme cabale dont il s'appuyoit, s'en alla à son logis, et demeura seul avec luy dans son cabinet plus de deux heures. Mr le cardinal, averty de la longue conférence, ne

manqua pas d'en prendre ombrage, qui augmenta de beaucoup quand il sut que Chavigny avoit rendu la civilité et étoit allé au palais d'Orléans voir La Rivière. Il est vray que la visite fut courte, et qu'ils affectèrent, ce semble, de témoigner qu'il n'y avoit rien entre eux de particulier.

Mais l'Éminence avoit bien d'autre martel en teste : il voyoit plusieurs batteries dressées pour le ruiner dans l'esprit de la Reyne, ou l'arracher d'auprès d'elle, et M[r] le Prince étoit le chef de la plus forte, quoiqu'il ne parust pas depuis leur raccommodement; néanmoins il luy faisoit toujours quelque niche et ne perdoit aucune occasion de luy donner des marques de mépris; et entre autres à la Saint-Martin que l'Éminence les convia à souper, Monseigneur et luy, il se licencia de telle sorte et dit tant d'ordures à table, sous prétexte de la débauche, qu'il connut qu'on le vouloit obliger à se retirer par un si mauvais traitement. Aussy demanda-t-il congé à la Reyne bientost après, luy représentant qu'il luy étoit inutile en l'état où on l'avoit réduit, et le seroit davantage en celuy où on le vouloit réduire. Sa Majesté tascha de le consoler et luy dit les plus obligeantes choses du monde; néanmoins le Roy la pressant d'aller à la comédie, et elle priant le Roy d'y mener M[r] le cardinal, sur ce qu'il le refusa deux ou trois fois, elle le quitta de colère et dit au Roy : « Laissez-le là, qu'il vienne s'il veut. » Ce dépit, remarqué de luy et de plusieurs autres, le fit suivre le Roy, mais dès que la comédie fut achevée, il se retira à son appartement et se mit au lit, dont il ne sortit point tout le lendemain, sous prétexte de la gravelle qui le tourmentoit.

La Reyne, quoique en peine de son mal et de son

mécontentement, tenoit son cœur et ne vouloit point baisser; mais Mme de Brégy[1], qui la connoissoit et savoit qu'en son âme elle mouroit d'envie de se raccommoder, désira d'avoir la gloire du rajustement, ou peut estre fut-elle découplée par Son Éminence; tant y a qu'elle va trouver Sa Majesté, la supplie d'avoir agréable qu'elle luy communique une chose de la dernière importance, et la conjure de luy garder le secret, et la Reyne le luy ayant promis, elle assure que Mr le cardinal s'en veut aller et qu'il a fait préparer ses coffres, qui sont prests à charger sur ses mulets. Sa Majesté ne fut pas peu surprise et estonnée de se voir preste à perdre son pilote, durant la tempeste de l'État, et ayant eu recours à ses larmes et aux reproches, jusques à se servir des termes de perfide et d'ingrat, la dame gagna sur son courage qu'elle parlast à l'Éminence de sa part, et avec peu de rhétorique elle l'arresta. Ainsy le passé fut mis au rang des choses non avenues, les coffres furent reportés à leur place, et la médiatrice, outre l'honneur d'avoir fait la paix, fut payée comptant de ce qui luy étoit dû de ses appointements, du propre argent du premier ministre. Néanmoins l'on s'imagina à la cour que cecy étoit une comédie et un piège tendu à la Reyne afin de l'embarquer davantage avec Son Éminence, sur ce que Mr le Prince luy vouloit substituer Gerzé et avoit gagné Mme de Beauvais, première femme de chambre et confidente de sa maistresse, pour le servir à la ruine de l'autre.

Car Gerzé, depuis quelque temps, faisoit le passionné

1. Anne de Landes, dame de Magnanville, veuve de François Briçonnet, avait épousé en secondes noces Jean de Flecelles, seigneur de Bregy, président en la chambre des comptes de Paris.

de la Reyne, la voyoit avec plus d'assiduité, se cuidoit beaucoup davantage, s'empressoit chez elle, particulièrement aux conversations du soir, où il avoit eu entrée depuis qu'il avoit accepté la charge de Mr de Charrost; il étoit extravagant, très capable d'une pareille folie, plein d'audace, grand prosneur et agréable prosneur, tellement qu'ils croyoient que la Reyne le trouveroit de meilleure compagnie que le cardinal, et se déferoit du fascheux qui l'ennuyoit de ses plaintes. Mme de Beauvais donc écouta Gerzé et se lia d'amitié avec luy, et l'on dit que la liaison passa si avant qu'elle ne feignit point de recevoir de luy une lettre fort douce, pour mettre sur la toilette de la Reyne. Sa Majesté la trouvant le soir, la prit, la lut et la garda par prudence, afin d'étouffer la chose, et de convaincre *Catos* en temps et lieu (c'est comme elle appeloit Mme de Beauvais), s'il luy arrivoit de faire une seconde tentative. Mais le cardinal ne luy en donna pas le loisir, car averty, je ne sais comment, de la hardiesse de Catos, il la fit éloigner promptement, et elle eut ordre d'aller à sa maison de Gentilly; et de peur qu'elle ne vist sa maistresse et ne l'attendrist par ses larmes, il obligea Sa Majesté de feindre de prendre le chemin du Val de Grâce, au sortir du Palais-Royal, et détourner vers la rue Saint-Antoine, pour aller aux Filles de la Visitation, qui étoit justement le contre-pied. Néanmoins cette précaution fut inutile, cette glorieuse femme témoignant ne se pas trop soucier de sa disgrâce et la portant avec la dernière fermeté. Sa fille eut aussy commandement d'accompagner sa mère, quoiqu'elle fust encore enfant, de peur que sa vue ne remist la confidente dans le souvenir de la Reyne.

Cette affaire ayant beaucoup éclaté[1], et toute la cour en parlant à l'oreille (j'entends de ce qu'il y avoit de secret), Gerzé ne laissa pas de continuer de paroistre avec plus d'audace et de relever ses espérances, parce que Mr le Prince s'étoit engagé, quoy qu'il arrivast, de le raccommoder, et Gerzé le dit en ces propres termes à Mr de Candale. Mais la Reyne, par sa gloire et par le cardinal, qui estimoit de son intérest qu'on connust que les cabales l'affermissoient plus tost que de l'ébranler, ne le crut pas devoir laisser davantage dans ses belles prétentions; elle luy dit donc tout haut qu'il sembloit qu'il la trouvast belle, et qu'ayant toujours ouï assurer qu'il étoit fol, après en avoir eu de si bonnes preuves, elle jugeoit à propos qu'il se retirast aux Petites-Maisons, et qu'elle le luy commandoit et de sortir de la cour. Elle passa là-dessus dans sa chambre, et laissa ce pauvre ridicule le plus confus de tous les hommes. Ces paroles luy furent comme un grand coup de tonnerre qui l'atterra. Il ne branla non plus que s'il fust devenu un marbre, et il fallut que Cominges, lieutenant des gardes, l'obligeast à se retirer. Mr le Prince, ayant su la chose par Gerzé mesme, le consola en l'assurant tout de nouveau de le raccommoder. Il en parla au cardinal, il l'en conjura, l'en pressa, et la pauvre Éminence ne luy osant rien refuser, trouva bon que Gerzé ne sortist point de la cour, et promit que nonobstant tout l'éclat, il verroit la Reyne dans fort peu de temps; et ce qui fut plus admirable, les émissaires et les courtisans de *l'anti-*

1. Il y a au manuscrit de Vienne : Cette affaire ayant surpris la cour et la ville parce que l'on en ignoroit le secret, Gerzé, qui le savoit bien, ne laissa pas de suivre sa pointe et croistre d'audace et d'insolence, parce que.....

camera soutenoient qu'on n'avoit jamais prétendu l'éloigner, et qu'on n'avoit pensé qu'à le traiter de fol et d'extravagant[1], pour le corriger une bonne fois de ses douceurs; sur quoy on leur répliquoit fort bien qu'en de pareilles rencontres les reynes avoient toujours banny ces fous, si elles ne les avoient point fait enfermer[2].

Mr le cardinal, en mauvaise humeur de la violence que luy faisoit Mr le Prince en cette rencontre, entreprend Mr de la Rivière et se plaint de ce qu'il entroit en commerce avec Mr de Chavigny, son ennemy, et il s'échauffe si fort là-dessus, que La Rivière, qui le méprisoit comme un homme perdu, s'abstient de le voir si souvent, et le morgue. C'est qu'un grand orage se préparoit; les nuages s'amassoient, le tonnerre grondoit et étoit prest à tomber, le parlement murmurant très fort de la rigueur que l'on gardoit à ceux de Bordeaux, et que le conseil ne vouloit donner la ferme des gabelles que pour trois ans; car le parlement soutenoit qu'il la falloit donner pour neuf, et obliger les traitants de payer les gages des officiers et les rentes assignées sur ce fond, afin qu'il ne dépendist plus du surintendant des finances de le retenir et mettre en sa main le bien des particuliers, quand bon luy sembloit. Il y eut grande contestation là-dessus dans la compagnie, et il y fut remarqué que le premier président pencha toujours du costé de la cour et du ministère. L'on s'y disposoit aussy à faire de nou-

1. Il y a au ms. de Vienne : afin qu'il se corrigeast et vécust en sage.

2. La folle équipée de Jarzé est racontée avec toute sorte de détails dans la plupart des mémoires du temps. — Voir notamment ceux de Mme de Motteville (t. III, p. 87-98), ceux de Monglat (p. 222), et ceux de Mademoiselle (t. I, p. 235).

velles remonstrances à Sa Majesté pour l'accommodement de Bordeaux, chacun disant, et là et dans la ville, qu'il étoit expédient de pacifier les provinces et de mettre le calme au dedans afin de pouvoir résister aux ennemis du dehors, ce qui étoit vray; et Mr le cardinal s'opiniastroit à maintenir Mr d'Espernon, à cause de son mariage prétendu avec Mr de Candale; et fit une chose qui acheva de déchaisner tous les gens contre luy : il luy envoya des troupes pour le fortifier davantage, lesquelles traversant la plupart des provinces du royaume, et vivant en soldats non payés, ruinèrent et désolèrent tout sur leur route.

Les Bordelois, voyant la cour résolue à leur laisser le tyran, se résolurent aussy à secouer le joug, et refusèrent ce qui leur fut offert de la part du Roy. Ils sortirent de leur ville par mer et par terre, et se saisirent de plusieurs petites places sur la rivière de Garonne, qui les pouvoient incommoder. Ils furent malheureux du costé de la mer, Mr du Dognon[1], qui commandoit les vaisseaux de Sa Majesté, repoussa les leurs et les obligea mesme d'en brusler un qui alloit tomber entre ses mains; tellement que Mr le cardinal, criant victoire à ce petit avantage, se promit de faire de ces gens un grand exemple de justice et de rétablir par là, en quelque façon, sa misérable autorité; et le bruit en fut si grand que la république d'Angleterre

1. Louis Foucault, comte du Dognon, fils puîné de Gabriel Foucault, seigneur de Saint-Germain Beaupré, et de Jeanne Poussard, joua un rôle équivoque pendant la Fronde, et reçut en 1653 le bâton de maréchal de France, en échange du gouvernement de Brouage dont il s'était emparé. Il mourut le 10 octobre 1659, à l'âge de 43 ans.

envoya offrir deux mille Anglois à ceux de Bordeaux, qu'ils refusèrent.

J'ay su que sur l'avis qu'eut la cour que le parlement vouloit faire de nouvelles remonstrances, et prier le Roy de donner la paix à ses sujets de Guyenne, l'on agita au conseil d'en haut si l'on osteroit Mr d'Espernon du pays, et que le cardinal opinant, dit qu'il s'en falloit bien garder, et qu'au contraire, puisque l'occasion se présentoit de faire un exemple de justice, Sa Majesté ne la devoit point laisser perdre, ces gens pressés par mer et par terre étant sur le point de recevoir la loy. Mais l'on prit un mauvais party, comme l'événement le montra, de ne pas user d'indulgence envers des peuples las des troubles et de la guerre, et qui, ne respirant que l'obéissance, demandoient à mains jointes leur sûreté, et on le verra incontinent par la suite.

Disons maintenant qu'il courut un bruit sourd dans Paris pendant lequel il arriva un incident qui fit beaucoup philosopher et naistre mille défiances. Le bruit étoit que la Fronde avoit publié depuis peu de jours qu'avant Noël l'on verroit quelque chose de bien étrange et de bien surprenant, et l'incident fut qu'un conseiller du Chastelet, nommé Joly[1], attaché au coadjuteur, passant en carrosse vers les Bernardins, un homme à cheval tira un coup de pistolet dans son carrosse, qui le blessa. Aussitost des gens crient aux armes, sans savoir pour-

1. Gui Joly, conseiller au Châtelet, est l'auteur des *Mémoires* que nous avons quelquefois cités dans nos notes. — Voir, pour les détails, les *Mémoires de Gui Joly* (p. 99 et suiv.); et pour l'impression que cette aventure produisit au parlement, les *Mémoires d'Omer Talon* (p. 370), et le *Journal de d'Ormesson* (t. I, p. 782).

quoy, à cause que l'assassin s'en étoit fuy, et que Joly paroissoit seul avec ses laquais et son cocher. Il y a grande rumeur dans la rue, et le bourgeois pourtant n'en branle pas, je veux dire ne ferme point la boutique, ni ne court à la hallebarde et au mousquet. Le calme commençoit à revenir, comme le président Charton se trouve embarrassé au milieu de la canaille amassée; il demande ce que c'est, on luy conte, et il s'imagine que le coup de pistolet n'a été lasché que pour le tuer, si bien que doublant le pas vers le Palais, il va tout échauffé à sa chambre dire qu'on le veut assassiner et que Joly qu'on a attaqué et blessé a été pris pour luy. D'autre costé Mr de la Boulaye, que nous avons dit estre un des chefs de part[1] dans Paris, marche par les rues, publie qu'on assassine les bons serviteurs du Roy, et crie aux armes en certains endroits, mais il n'est suivy de personne. Là-dessus murmures et plaintes partout; les conseillers frondeurs, poussés par Charton, demandèrent l'assemblée des chambres, et Charton pria le parlement de le prendre en sa protection, exagérant l'affaire de Joly, et soutenant qu'on en vouloit à luy comme à l'autre et plus qu'à l'autre, à cause qu'il tenoit plus ferme pour le bien public; car Charton et Joly étoient alors syndics des rentes. Le parlement, surpris de cet accident inopiné, se partagea, et néanmoins députa à l'heure mesme deux conseillers pour informer et faire visiter Joly que l'on disoit blessé. La visite faite, il se trouve que la blessure n'est presque rien, et par le coup qui se voyoit au carrosse, il étoit à présumer que le pistolier

1. *Part*, pour *party* (Note de M. Monmerqué).

n'avoit pas eu dessein d'y tuer personne. Ainsi un grand soupçon naist contre la Fronde, lequel augmenta beaucoup, quand le bonhomme Broussel, un des chefs, eust opiné dans la délibération qui fut faite sur le coup de pistolet tiré en plein jour, qu'il falloit garder les portes de la ville; car c'étoit proprement suivre La Boulaye, appuyer son dessein, allumer la sédition, armant le peuple, et donner lieu au cas étrange qui devoit paroistre avant Noël.

Mais ce que je vais dire acheva de confirmer la créance que tout étoit fait à poste[1], et que Joly n'avoit été touché que par malheur. Monseigneur avoit eu avis d'une conspiration contre Mr le Prince et l'en avoit averty. La nuit du onzième décembre, dont l'assassinat de Joly fut fait le matin, le carrosse de Mr le Prince, passant sur le Pont-Neuf, des gens armés de mousquetons l'entourent, par un complot arresté entre certains bourgeois du menu peuple, que l'on disoit faussement, je pense, poussés par Mr de la Boulaye. La chose fut contée de cette sorte au palais d'Orléans : un bonnetier étant allé chez un cabaretier, son amy, luy demanda s'il n'étoit pas bon françois? Celuy-cy ayant répondu que ouy, l'autre donne de toute sa force sur le conseil du Roy, et particulièrement sur Mr le Prince. Le cabaretier, voyant qu'il s'émancipoit, luy dit enfin : « Écoute, je ne suis point du tout Mazarin, mais il me semble que nous devons respect aux princes du sang, et qu'il ne faut pas parler comme tu fais. » Ce propos raisonnable n'empescha point que le bonnetier, ayant fini par qu'ils se verroient le soir et s'as-

1. *A poste*, c'est-à-dire : à dessein.

sembleroient à la place Dauphine, il ne s'y trouvast avec plusieurs autres, menés en partie par le bonnetier, et qu'après avoir beaucoup prosné à leur mode contre Mr le Prince, sur l'avis que son carrosse passoit, ils ne se détachassent cinq ou six et ne l'abordassent avec leurs armes. N'y voyant personne ils reviennent à l'entrée de la place, et à demi-heure de là Mr de Duras[1] qu'ils savoient de ses amis, et souvent avec luy, paroissant dans le sien, ils s'allèrent imaginer que Mr le Prince y étoit, et y tirèrent cinq ou six coups de pistolet et de mousqueton ; ces coups portèrent partie dans le carrosse, et partie dehors, et blessèrent dangereusement un grand laquais qui étoit derrière. Mr de Duras ne manqua pas d'aller débiter son aventure à l'hostel de Condé, et l'on fit dessus telle méditation qu'on voulut.

Cecy étant arrivé la nuit, l'assassinat de Joly le matin, avec le vacarme au parlement du président Charton, le procédé de Mr de la Boulaye dans la ville, l'opinion du bonhomme Mr Broussel, une assemblée de la Fronde le lendemain chez Longueil, où le coadjuteur se trouva, mirent le ministère en alarme, et Mr le Prince particulièrement, lequel fut persuadé qu'ils en vouloient à sa personne, et que l'assassinat n'ayant pas réussi, pour en étouffer le bruit et le soupçon, ils avoient fait celuy de Joly ; si bien que ne doutant plus de la mauvaise volonté et du dessein des frondeurs, il songea à les pousser et se venger. Il fit en sorte que

1. Guy-Aldonce de Durfort, marquis de Duras, fils de Jacques de Durfort, marquis de Duras, comte de Rozan, et de Marguerite de Montgommery, avait épousé une sœur du vicomte de Turenne. Né le 1er juin 1605, il mourut le 8 janvier 1665.

Monseigneur entra dans ses sentiments et il n'eut pas peine à cause que tout le ministère étoit outré de l'audace de La Boulaye, et craignoit extrêmement la rumeur dans la ville. Ainsy Son Altesse royale, Mr le Prince, Mr le prince de Conty, accompagnés de ducs et pairs et quantité de noblesse, se rendirent au parlement le lundi 13me décembre, où Monseigneur dit d'abord que la Reyne et luy ayant été avertis de ce qui étoit arrivé depuis peu dans les rues de Paris, où quelques particuliers avoient excité le peuple à sédition et crié aux armes, il étoit venu en demander justice au parlement, cette offense faite au Roy méritant un chastiment exemplaire, et cette action si criminelle blessant directement l'arrest de la compagnie donné contre les perturbateurs du repos public. Il fut ordonné qu'on informeroit, sans dire un mot de l'assassinat de Mr le Prince. Là-dessus on poursuit La Boulaye, lequel ne pouvant nier qu'il n'eust crié aux armes, puisqu'il l'avoit fait mesme dans la cour du Palais, disparut, et fort à propos pour luy. L'on fit aussi des poursuites contre un nommé Germain, conseiller à la cour des monnoies, un nommé Lagneau, et l'on alla chez ce Germain, en résolution de le prendre de hauteur, et voir ce que feroit le peuple, lequel ne branla pas; et l'on en fut extrêmement satisfait au Palais-Cardinal. Ceux-ci[1] s'évadèrent, dont bien leur prit, parce que le parlement les auroit fait expédier et attacher, leur crime étant de telle nature, qu'en bonne politique il n'y a pas de pardon.

Le bruit s'étant répandu que Mr le Prince avoit

1. *Ceux-ci,* Germain et Lagneau.

pensé estre assassiné, toute la France fut à l'hostel de Condé, voir Mme la Princesse, la mère, laquelle, sachant que Mr le coadjuteur entroit, ne se put empescher de dire à ceux qui se trouvèrent près d'elle : « Mon Dieu ! pourquoy ces gens viennent-ils icy? » afin de faire tomber le soupçon sur luy, qu'ils croyoient avoir effectivement eu part à la chose. Mais plusieurs jours s'étant passés sans que l'on en fust plus éclaircy quoique apparemment elle dust avoir été sue de beaucoup de monde, l'on commença de se douter que Mr le Prince eust supposé son assassinat pour noircir les frondeurs, et laisser entendre que l'ayant tué, ils vouloient se saisir de la personne du Roy, chasser la Reyne et le cardinal, et tout gouverner; mesme un courrier de Bruxelles, qui descendit chez le nonce et parla aux chefs de la Fronde, appuya ce soupçon et persuada les ministres qu'ils conservoient intelligence avec l'archiduc et les ministres d'Espagne en Flandre.

Les frondeurs de leur costé se défendoient, publiant l'assassinat supposé et disant que Mr le Prince débitoit ce conte pour avoir prétexte de demander des gardes et se faire accompagner de mesme que Monseigneur; qu'il l'avoit voulu copier toute sa vie, témoin le premier écuyer; qu'il affectoit le rang de fils de Roy, et pour faire trouver bon à Son Altesse royale ce passe-droit, il prosnoit le prétendu assassinat et le peignoit de belles couleurs. L'on répartoit que Monseigneur luy en avoit donné avis, qu'il ne l'avoit pas fait sans fondement et que ce n'étoit pas depuis peu que l'on en avoit averty de plusieurs endroits; et ils[1] répliquoient que tenant La Rivière par de si forts liens et la pièce

1. *Ils*, les frondeurs.

étant concertée entre eux deux, ils l'avoient merveilleusement circonstanciée pour tromper Son Altesse royale le premier.

Enfin, le 21 décembre, Monseigneur retourna au Palais, accompagné à l'ordinaire, et la Fronde n'ignorant pas pourquoy, et voyant qu'on l'alloit entreprendre une bonne fois, se rallia et s'y trouva avec toute l'audace et la bravure des géants : Mrs de Beaufort, de Retz, de Brissac, Mr le coadjuteur, etc. D'abord, comme l'on se disposoit à parler des informations contre Mr de la Boulaye, Joly présenta sa requeste ; mais le président Charton voulant demeurer juge, l'on délibera là-dessus et il fut dit qu'il sortiroit à cause qu'il s'étoit constitué partie, quand il avoit crié ce jour-là qu'on en vouloit à luy, et avoit demandé la protection de la cour. Cecy passa presque tout d'une voix ; il n'y en eut que sept contre. Le président Perrot se leva ensuite et pria la compagnie de la part de messieurs des Enquestes d'écouter les députés du parlement de Bordeaux, et que leur affaire, étant de grands poids, méritoit qu'on y eust égard. Le premier président prit la parole, et, voulant éluder la chose, protesta qu'en de semblables rencontres la compagnie n'avoit qu'à supplier très humblement la Reyne d'oublier le passé, et se contenter de la satisfaction due à la majesté royale que le procédé de la province de Guyenne avoit blessée. Monseigneur dit là-dessus que l'affaire s'ajusteroit ; et il étoit véritable, car le jour d'auparavant ces députés avoient été mandés au palais d'Orléans, où Mr le Prince s'étoit trouvé, et l'on étoit presque tombé d'accord de tout ; mais Coulon, avec une impudence inouie, répliqua hautement qu'il venoit d'entretenir Guyonnet, l'un des

députés, lequel luy avoit témoigné leur déplaisir de ce qu'on ne concluoit point au conseil du Roy, lorsqu'ils offroient tout et ne respiroient que l'obéissance. Monseigneur, sans s'émouvoir et se hausser, luy dit que les députés n'avoient pas le pouvoir de conclure, et qu'ainsy il n'y avoit pas encore eu moyen de le faire, mais que la Reyne avoit dépesché au maréchal du Plessis et envoyé ordre et le pouvoir de tout terminer.

La requeste de Joly, la délibération savoir si Charton demeureroit juge, et la proposition du président Perrot ayant consumé tout le temps de la séance, l'heure étant preste à sonner, les informations contre M[r] de la Boulaye ne purent estre vues, et Monseigneur se leva comme elle sonna, disant tout haut qu'il se trouveroit mardy de bonne heure au Palais. Il n'y manqua pas, et les informations lues, M[rs] de Beaufort, coadjuteur, Broussel, Charton, et quelques autres s'y trouvèrent chargés, si bien qu'il s'éleva un petit murmure contre les deux premiers, qui obligea le coadjuteur de dire : « Je vois bien qu'il nous faudra sortir d'icy puisqu'on nous prend pour des pendards. » Mais Broussel protesta qu'il ne sortiroit point, et lorsqu'on opina pour savoir s'il sortiroit, son avis fut qu'il ne le devoit pas faire. M[r] le Prince n'ouvrit point la bouche durant toute la séance, ce qui fut fort remarqué, mais y ayant dans une des informations que l'on vouloit tuer M[r] le Prince et M[r] le premier président, aussitost les ennemis de ce dernier s'écrièrent qu'il étoit partie, et qu'ainsy il se falloit absenter selon l'ordonnance. L'on opina là-dessus le jour d'après, et il passa qu'il demeureroit et Broussel.

Cependant, si M[r] le Prince étoit fort modéré dans la

compagnie, dès qu'il étoit dehors il agissoit à l'ordinaire, mesme avec plus de chaleur et de passion, faisant parler à tous ses amis, les exhortant luy-mesme à le servir en cette importante rencontre, caressant les uns, intéressant les autres, priant tout le monde, et témoignant qu'il luy étoit de la dernière importance de pousser ses ennemis et les chasser de la ville. Et voicy son raisonnement que s'il les mettoit dehors, il demeureroit le maistre, et il faudroit que le cardinal comptast avec luy, et ne les chassant pas, si les autres prévaloient dans le parlement et auprès du peuple, le cardinal choisiroit plutost de se remettre entre ses mains et avec luy la Reyne et le Roy, que de s'abandonner aux frondeurs, dont il savoit les mauvais desseins contre luy; si bien que menant la cour en Bourgogne, il en disposeroit à sa fantaisie, et se rendroit l'arbitre de toute chose. Sur ce principe, à ce qu'on dit, il envoya Mr de Rohan au coadjuteur pour le persuader de sortir de Paris et luy faire voir que ne s'éloignant pas de son bon gré on l'y forceroit bien viste, le ministère et Mr le Prince conspirant à cela et le voulant absolument. Cet homme sans peur se moqua de Mr de Rohan et de ses menaces et luy dit mesme fort brusquement qu'il étoit en état de faire quitter le pavé à quiconque entreprendroit de le choquer. Néanmoins, faisant réflexion sur le péril où il se trouveroit, le cardinal devenant le maistre, l'on dit qu'il demanda comme à genoux les bonnes grâces de Mr le Prince, lequel répliqua fièrement qu'il n'écouteroit point tant que Beaufort et luy seroient dans la ville.

L'on fit entendre force témoins au parlement, qui ne dirent que des fadaises, et leurs ridicules déposi-

tions firent soupçonner qu'ils pouvoient estre payés pour mentir. Mais durant la rumeur que cette affaire faisoit partout, Mr le cardinal travailloit à s'en prévaloir; il échauffoit les deux partis, pour se servir de leurs haines à ses desseins; il persuada Mr le Prince qu'on l'avoit voulu effectivement assassiner et qu'il n'y avoit pas de sûreté pour luy à Paris, tandis que le coadjuteur y seroit, prétendant que tant plus les démonstrations de se vouloir venger et assurer contre ses ennemis seroient grandes, tant plus les autres auroient d'appréhension de succomber, et que leur faisant parler là-dessus, il les trouveroit plus traitables; ce qui arriva comme nous dirons tantost.

Et pour toujours endormir Mr le Prince, qui portoit le parlement de Bordeaux, et luy faire croire qu'on avoit grand égard à ce qu'il affectionnoit, le 23e décembre la déclaration en sa faveur fut signée et envoyée, par laquelle tout ce qu'ils avoient demandé étoit accordé, hormis le rappel de Mr d'Espernon, le cardinal soutenant toujours qu'il ne consentiroit jamais de faire une telle playe à l'autorité. Ainsy chacun crut les troubles de Guyenne apaisés, et chacun se trompa, car la cause ne cessant pas, le feu s'éprit plus grand que devant, ces peuples étant résolus de tout souffrir plutost que leur gouverneur. L'on peut dire véritablement que la politique de Mr le cardinal cousta fort cher à la France, comme nous l'allons voir.

Mais pendant qu'il songeoit à se raccommoder avec la Fronde, si pressée par Mr le Prince, il fit agir la Reyne auprès de Monseigneur, contre La Rivière, qui luy étoit devenu extrêmement suspect et qui, sans mentir, se

comportoit très mal avec luy, le croyant perdu sans ressource, et se flattant que les Quatre-Temps de Noël ne passeroient point qu'il ne fust revestu des hautes couleurs ; c'est comme il en écrivit à une dame de ses amies. Néanmoins ces Quatre-Temps passèrent sans promotion, et le pape se déclara qu'il n'en feroit point qu'il n'y eust des places pour ses créatures. La *Gazette* nous dit que l'ambassadeur du Roy avoit fait de grandes instances, et telles qu'il en étoit venu jusques aux grosses paroles avec les confidents du pape, et avec Sa Sainteté mesme ; et, ce qui fut admirable, l'on débita dans la cour que la promotion ne tarderoit pas, à cause de quatre ou cinq cardinaux agonisants dont le premier ordinaire apporteroit la mort ; et nos flatteurs ne manquoient point de rebattre tous les jours et de traiter à l'oreille notre ministre d'Éminence.

Nous nous apercevions bien pourtant qu'il y avoit quelque chose qui n'alloit pas comme il souhaitoit, et qu'il commençoit à se défier de son maistre ; il soupçonna qu'il n'avoit plus pour luy la mesme affection, et le voyant écouter force gens qu'il n'avoit pas sujet de croire ses amis, il eut beaucoup d'inquiétude et m'en témoigna assez pour me persuader qu'il étoit dans le dernier embarras. Il nous parla mesme, à Mr de Patris et à moy, du retour de Mr Goulas, et nous dit positivement qu'il le serviroit. Il faisoit pourtant bonne mine, dans la crainte que si la diminution de son crédit paroissoit le moins du monde, plusieurs ne donnassent sur luy et ne tirassent le rideau tout à fait à Son Altesse royale ; mais cette conduite luy servit de peu, il avoit trop de monde à dos : Madame ne manquoit point d'occasion de luy nuire, et frappoit

toujours quelque coup ; Mademoiselle la secondoit à merveille ; M[lle] de Saujon, la tendresse présente de Monseigneur, qu'il avoit si maltraitée, n'étoit pas si détachée du siècle qu'elle ne se souvinst du passé et ne songeast à se précautionner pour l'avenir ; et, ce qui fit croire qu'il appréhendoit et se défioit de tant de machines dressées contre sa fortune, c'est qu'il devint plus civil, qu'il se dépouilla de la gravité ministérielle, et descendit du ciel empyrée pour se communiquer aux pauvres mortels. Aussy chacun se le tint pour dit, voyant ce changement, et l'on étoit ravy de trouver des parieurs contre sa pourpre et sa faveur. Je vous dis cecy hardiment, à cause que Monseigneur m'a conté depuis[1] qu'étant en ombrage de la liaison de La Rivière avec M[r] le Prince et des déportements de celuy-cy, il visita un jour M[me] de Chevreuse et trouva avec elle toute la cabale de la Fronde, M[rs] le coadjuteur, de Noirmoustier, de Laigues, etc., et que les voyant assez froids parce qu'ils ne le croyoient point encore de leur party, il commença par leur dire : « Messieurs, parlons librement ; je vous engage ma foy et mon honneur que La Rivière ne saura rien de ce que nous traiterons ; » et que s'étant ouvert ensuite, ils entrèrent en matière, et prirent des mesures. Vous jugez qu'il ne sortit pas de leurs mains, sans qu'ils eussent peint M[r] de La Rivière des hautes couleurs et de toutes cou-

1. Dans le manuscrit de Vienne (fol. 488 r°), il y a : « Monsieur dit depuis à La Mothe Goulas qu'étant en ombrage, etc. » — C'est ainsi que plusieurs fois, alors que Goulas rédigeant ses mémoires, dans le manuscrit de Paris, se met directement en cause, il parle de lui à la troisième personne, en les recopiant dans le manuscrit de Vienne.

leurs, et qu'ils frappèrent les grands coups, quoique Monseigneur n'eust pas besoin de leur rhétorique pour se déprendre de son ministre. J'ay su de quelqu'un que la Reyne fut la première qui l'entama et le gasta, durant ou peu après l'extravagance de Gerzé : car se plaignant à luy de l'audace de Mr le Prince, qui la faisoit presser et tourmenter de souffrir Gerzé à la cour, et poussoit continuellement Mr le cardinal, elle ajouta qu'il étoit cause de tout ce désordre et des autres qui arriveroient dans l'État, appuyant Mr le Prince et applaudissant à tous ses emportements, parce qu'il avoit gagné La Rivière, lorsqu'il avoit obligé son frère à se déporter de sa prétention du chapeau en sa faveur ; après quoy elle luy découvrit des choses de son confident, capables de mettre fort alerte un moins défiant que luy.

Pour moy, je suis convaincu que depuis longtemps il étoit las de Mr de la Rivière et qu'il avoit commencé de s'en détromper lorsqu'il le pressa de le faire cardinal ; il ne le vouloit point en ce poste, et il s'apercevoit que l'ambition de ce favory luy causeroit des embarras dont les suites seroient fascheuses ; mais qu'il se laissa engager à appuyer sa haute prétention, importuné par Mr d'Elbeuf et quelques autres qui luy prosnoient continuellement qu'il luy seroit glorieux d'élever un serviteur à cette grande dignité, et que s'étant éclaircy de sa liaison avec Mr le Prince, il l'avoit tolérée pour ne se pas donner la peine de déménager. Car enfin Monseigneur voyoit aussy clair qu'homme du monde dans les négoces de la cour et y étoit pourtant toujours attrapé à cause de ses irrésolutions, et qu'il demeuroit trop longtemps partagé sans se pouvoir déterminer ; et en celuy-cy il lui

la dépendance de Mme la Princesse, sa mère, et de Mme de Longueville, et par conséquent dans la sienne, le poussa à l'épouser clandestinement, et à se saisir du Hâvre, où Mme d'Aiguillon tenoit les officiers et la garnison, en attendant qu'il fust en âge. Mme d'Aiguillon, avertie du mariage et du dessein sur la place, mesme du départ de son neveu de Trie, où il avoit été marié, pour se saisir du Hâvre, s'en court chez la Reyne, luy donne avis des choses, et n'oublie pas de luy bien marquer que Mr le Prince en est l'architecte et le promoteur, prétendant par là de se rendre maistre de la meilleure place de Normandie, la clef de la province et du royaume de ce costé. La Reyne, surprise et faschée, dépesche Bar au Hâvre en toute diligence, avec ordre de s'en rendre maistre. Mais Mr et Mme de Richelieu firent en sorte envers Sainte-Maure[1] et les autres officiers de la garnison, qu'il[2] ne fut point reçu dans la citadelle, et que la place demeura comme à leur dévotion, parce que le feu cardinal de Richelieu n'avoit mis là que de ses plus intimes et affidées créatures, qui conservoient toujours le dernier respect pour son nom.

Monseigneur, à ce qu'il m'a dit depuis, ne fut pas moins offensé de cette entreprise que la Reyne, et se souvenant que depuis quelque temps Mr de Longueville butoit à cette place, et avoit voulu faire croire à

de François-Alexandre d'Albret, sire de Pons, fut mariée avec le duc de Richelieu à Trie-le-Château, près Gisors, le 26 décembre 1649.

1. Alexis de Sainte-Maure, fils de Léon de Sainte-Maure, marquis d'Ozillac, et de Marie d'Esparbez de Lussan, mort en 1677.

2. *Il*, M. de Bar.

Mr le cardinal qu'il la luy avoit promise, quoique l'autre l'eust toujours nié et le niast encore, il pensa que ces princes avoient de trop grands desseins, et que demeurant davantage intrinsèquement lié à Mr le Prince, c'étoit donner matière à la Reyne et au cardinal de le rendre odieux, un jour, au Roy et au royaume, comme ayant biaisé dans son service, et toléré que l'on fist de si grandes brèches à sa couronne. Il consentit donc que le Roy s'assurast de ces messieurs, et retirast de leurs mains tout d'un coup ce qu'ils luy avoient arraché de temps en temps, et leur ostast mesme l'envie de le ravoir.

Nous verrons au chapitre qui suit comment la chose fust exécutée, et avec autant d'adresse que de bonheur.

CHAPITRE LVI.

De la prison des princes, de ce qui s'y passa et jusques à ce qu'ils fussent au bois de Vincennes, et de la ruine de l'abbé de la Rivière (1650).

La Reyne et ses confidents[1] se trouvoient extrêmement empeschés, ne sachant comment ils attireroient

1. Le ms. de Vienne (fol. 490 r°) porte ici la mention de : *Livre huitième*, 1650; et le chapitre commence par cette réflexion générale : « Nous entrons dans une année extrêmement remarquable et pour la nouveauté des événements et pour les changements de théâtre de la cour, les trahisons et les fourbes des courtisans, la ruine et la misère des peuples, les malheurs des grands et des petits, enfin les coups inopinés de la fortune à perdre l'Etat et ruiner cette illustre monarchie..... »

les trois princes au Palais-Royal, à cause que leur capture ne se pouvoit faire ailleurs sûrement. Ils avoient offensé la Reyne et son ministre, et par conséquent ils avoient un légitime sujet de se défier; aussy s'étoient-ils donné parole de ne se trouver jamais ensemble au conseil; et Mr de Longueville demeuroit à Chaillot, dans cette résolution, feignant d'avoir la goutte, afin de ne pas manquer de prétexte. Néanmoins le jour fut pris au 18 janvier pour les prendre, et ce fut le bruit qui courut dans Paris qui obligea les frondeurs de presser la chose, car l'on disoit par toute la ville que la cour feroit bientost un coup d'autorité, et que pour la rétablir entièrement, ce ne pouvoit estre que d'arrester Mr le Prince. Il ne manqua pas d'estre averty de ce bruit, et il ne manqua pas aussy d'y faire réflexion; mais quand il appuyoit sur l'engagement qu'avoit avec luy Mr de la Rivière, il ne pouvoit comprendre que Mr le cardinal l'osast sans la participation de Monseigneur, ni qu'on le proposast à Son Altesse royale, et qu'il le tust à son ministre; ainsi il perdoit l'inquiétude que luy causoient les avis. D'ailleurs sa haine pour les frondeurs, et l'envie de faire quitter le pavé à Mr de Beaufort et au coadjuteur l'occupoient entièrement, et il vouloit vaincre ou mourir en cette occasion où il se croyoit engagé d'honneur. Cependant comme ses passions avoient leurs intervalles, la raison revenant, il appuyoit sur les avis, et ses défiances revenoient, si bien qu'il se résolut de parler à Mr Le Tellier, lequel ne sachant pas la chose encore, ou s'il la savoit n'étant pas homme à la luy découvrir, il n'en tira rien qui luy pust donner aucune lumière. La Reyne et le cardinal le traitoient le mieux du monde, pour le mieux endor-

mir, et luy parloient toujours des frondeurs qui l'avoient voulu assassiner, et du biais de pénétrer dans le fond de ce dessein en s'assurant de ceux de la faction qui le savoient. Ils feignirent donc qu'ils alloient faire prendre un certain bourgeois, du secret de la Fronde et fort suspect à Mr le Prince, lequel ils disoient estre dans une maison près du marché aux chevaux[1], et qu'il étoit expédient, pour empescher la rumeur du peuple, et qu'on ne le pust recourre, qu'une partie de la brigade des gendarmes montast à cheval. Mr le Prince, transporté d'aise, répliqua qu'il la falloit mettre en tel et tel endroit pour plus de sûreté, et se chargea d'en donner l'ordre à celuy qui les commandoit; ce qu'il fit, disposant ainsy les choses pour se faire conduire au bois de Vincennes.

Mais il y avoit bien eu de l'embarras parmi les frondeurs, complices de cette entreprise : car Monseigneur, je ne sais par quel motif, témoigna au cardinal qu'il falloit différer jusques au jeudi, ce qui les pensa mettre tous au désespoir, craignant que Son Altesse royale eust changé et se repentist; mais ils demeurèrent fermes et soustinrent qu'il y avoit trop de péril à ne pas achever ce qui étoit si bien commencé, tellement que l'on se prépara pour le mardi 18, après disné, à l'heure du conseil. L'on ne doutoit point que Mr le Prince ne s'y rendist et Mr le prince de Conty; il n'y avoit que Mr de Longueville, lequel avec sa goutte et son Chaillot embarrassoit fort les gens. Néanmoins

1. Ce bourgeois s'appelait Parain Descoutures, il avait été syndic des rentiers et était ardent frondeur. (*Histoire de la Fronde*, par le comte de Saint-Aulaire. Paris, 1827, t. II, p. 119. Voir aussi l'*Esprit de la Fronde*. Paris, 1772, t. III, p. 287.)

Mr le cardinal dit le matin à un confident de ce prince, qui avoit accoustumé de traiter avec luy de ses intérests, que l'on parleroit de la paix au conseil l'après-disnée, et que le marquis de Beuvron[1], qui avoit obtenu par son moyen la survivance de lieutenant de roy en Normandie pour son fils[2], luy feroit prester le serment. L'on dit que ce galant-cy fort éveillé, voyant le cardinal changer du blanc au noir pour son maistre et luy donner les meilleures paroles du monde, ce qu'il ne faisoit pas auparavant, entra en quelque soupçon et témoigna nettement à Mr de Longueville qu'il feroit une faute de partir de Chaillot, et qu'ayant résolu avec messieurs ses beaux-frères de ne se point trouver tous trois ensemble chez le Roy ni chez la Reyne, il devoit demeurer, puisque infailliblement ils iroient au conseil. Par malheur pour luy, le marquis de Beuvron l'étoit venu prier d'assister au serment de son fils, et il en étoit tombé d'accord, si bien qu'il sortit et commanda de toucher au Palais-Royal, et ayant appris qu'on alloit tenir le conseil, il entra et réjouit fort le premier ministre par son arrivée.

Monseigneur n'avoit garde de se trouver là, comme vous pouvez penser; il y envoya Mr de la Rivière, feignant d'estre indisposé. Pour la Reyne, elle se tint dans sa petite chambre sur son lit, et sous prétexte d'un mal de teste, congédia Mme la Princesse, la douairière, qui l'étoit venue voir. Mais ce qui fut admirable

1. François II d'Harcourt, marquis de Beuvron et de Beaufou, lieutenant général pour le roi en haute Normandie, ancien allié du duc de Longueville, en mars 1649. Il mourut en 1658.

2. François III d'Harcourt, fils de François II d'Harcourt, et de Renée d'Espinay-Saint-Luc, mourut le 23 avril 1705.

(je tiens cecy de Mr Goulas qui l'a su de Mr de Lionne[1]), c'est que Mr le Prince entrant chez le cardinal, dans le temps que ce Mr de Lionne, qui étoit du secret, écrivoit certains ordres touchant sa prise, ou pour estre envoyés incontinent après, il s'approcha brusquement de luy et commença par dire : « Eh bien! Monsieur de Lionne, quelles nouvelles? Qu'écrivez-vous là? » L'autre, sans se défaire, mettant son papier sous son portefeuille, luy répliqua promptement : « Monsieur, c'est de Votre Altesse que j'en dois apprendre. » Et le cardinal ayant quitté le confident de Mr de Longueville qui parloit à luy, Mr le Prince le laissa pour s'aller entretenir avec l'Éminence.

Je n'ay pas cru un bruit qui courut alors, que Mr de Marsillac avoit dit à Mr de la Moussaye d'avertir Mr le Prince de se prendre garde, à cause que Mr Le Tellier avoit envoyé quérir le capitaine de son quartier, de la part du Roy, et luy avoit demandé ce que feroit le bourgeois, si le Roy, pour rétablir son autorité, hasardoit quelque chose de considérable dans la ville, et que l'autre luy avoit répondu que pourvu qu'on n'arrestast point Mr de Beaufort, le peuple ne branleroit pas; car il me semble que l'avis étoit assez d'importance pour le porter luy-mesme, et non pas en charger un autre, et que Mr de la Moussaye, qui avoit la confiance de Mr le Prince en ce temps-là,

1. Hugues de Lionne, marquis de Berny, fils d'Artus de Lionne, conseiller au parlement de Grenoble, et d'Isabelle Servien, né en 1611, était, depuis 1646, secrétaire des commandements d'Anne d'Autriche, et joua par la suite un rôle important dans la diplomatie, notamment lors de la négociation de la paix des Pyrénées. Il fut en 1663 secrétaire d'État aux affaires étrangères, et mourut en 1671.

aimoit assez son maistre pour l'informer d'une chose, laquelle probablement ne pouvoit regarder que sa liberté. D'ailleurs Mr de Marsillac, possédant M^r le prince de Conty, et leur disant tous les jours à tous qu'ils ne se devoient point trouver ensemble au conseil, auroit empesché là-dessus celuy dont il avoit la créance de se mettre en péril, puisqu'il étoit persuadé que l'absence d'un des trois étoit la sûreté des autres.

L'on ne finiroit jamais d'écrire tout ce qu'on a débité là-dessus; je diray seulement ce que je sais bien, pour l'avoir appris en bon lieu, comme que M^r le Prince, entrant au conseil, trouva Mr de la Rivière et l'entreprit sur ce que Monseigneur avoit écrit au premier président qu'il n'assisteroit point au procès intenté contre Mrs de Beaufort et coadjuteur à raison de l'assassinat, et que le pressant un peu trop, mesme luy reprochant qu'il les fourboit, La Rivière le voulut éblouir de sa rhétorique, et luy dit enfin après s'estre défendu de tout son mieux, qu'il le conjuroit de le tenir pour homme d'honneur, et que s'étant engagé de le servir, il ne luy manqueroit jamais; mais M^r le Prince, en colère, luy répartit : « Vous, homme d'honneur? eh! vous vous moquez. » Sur quoy, Mr de Longueville intervenant, M^r le Prince le laissa, et ils entrèrent dans la petite galerie où se devoit tenir le conseil. Je sais encore que Mme la Princesse, la mère, leur ayant donné à disner, leur dit de se prendre garde et qu'il se machinoit quelque chose contre eux à la cour, et que M^r le Prince répliqua aussitost que Monsieur donnoit lieu à ces bruits par son procédé, et que La Rivière les trompoit.

Toutes les portes étoient fermées chez la Reyne,

sous prétexte de son indisposition, et ceux du conseil seulement y entroient; tous les gens de qualité, voyant cela passoient à l'appartement du Roy. L'heure approchoit, les gardes étoient posés partout; l'ordre étoit donné, et Mr le Prince avoit commandé luy-mesme ceux qui le devoient conduire au bois de Vincennes; mais Mr le cardinal qui ne vouloit pas estre présent à la capture, ni que Mr de la Rivière s'y trouvast, le fit appeler et venir à sa chambre, pendant quoy Mr de Guitaut, suivy de son neveu et lieutenant Cominges[1] et de son enseigne, entre dans la galerie, et dit à Mr le Prince qu'il étoit au désespoir du commandement qui luy venoit d'estre fait de l'arrester, et qu'il ne pouvoit en cette rencontre qu'obéir à Leurs Majestés. Mr le Prince, croyant qu'il se moquast, se tourna vers les messieurs du conseil, et leur dit : « Messieurs, voilà Guitaut qui m'assure d'avoir ordre de m'arrester; ce seroit un beau coup. » — « Monsieur, répliqua Guitaut, il est vray que j'ay commandement de m'assurer de votre personne. » — Et Mr le Prince reprit : « Je n'ay rien fait pour cela que bien servir. » Et là-dessus, il pria Mr le chancelier d'aller conjurer la Reyne de sa part qu'il luy pust parler, et il ne demeura guère sans retourner et rapporter que cela ne se pouvoit. Quelques-uns veulent qu'il ne demanda cette grâce que pour avoir occasion de s'approcher de la fenestre et

1. François de Cominges, seigneur de Guitaut, fils puîné de Pierre de Cominges, seigneur de Guitaut, et de Joachine du Breuil, était capitaine des gardes de la reine. Il mourut le 12 mars 1663, à l'âge de 82 ans. — Gaston-Jean-Baptiste de Cominges, dit *le comte de Cominges,* fils de Charles de Cominges, seigneur de Fléac, et de Marie du Guip, neveu du précédent, mourut le 25 mars 1670.

crier à ses gens de le secourir; mais je ne me le puis persuader quand je considère que c'étoit à l'endroit du jardin, où l'on avoit mis ceux qui le devoient conduire, et empescher qu'il ne se sauvast. Il dit ensuite à Mr Servien d'aller prier Mr le cardinal qu'il le pust entretenir; il y alla et ne revint point, car Guitaut le fit partir[1] et le mena par le degré dérobé qui descend de cette petite galerie au jardin. Comme Mr le Prince eut dit que Guitaut avoit ordre de l'arrester, Mr le prince de Conty et Mr de Longueville qui se souvinrent sans doute de ce qu'on leur avoit tant de fois témoigné, ne crurent point cecy une raillerie, et le dernier particulièrement, lequel, regardant Mr le prince de Conty, dit : « Monsieur, il nous faut sortir d'icy. » — Et Mr le Prince l'interrompit : « Comment sortir? toutes les avenues sont prises. » — Cominges et l'enseigne s'approchant leur firent le mesme compliment et le mesme commandement que Mr de Guitaut avoit fait à Mr le Prince, et incontinent descendirent par le petit degré, passèrent à travers le jardin et montèrent dans le carrosse qui les attendoit, lequel toucha à la porte de Richelieu[2], pour prendre le chemin du bois de Vincennes, le long du fossé de la ville, accompagnés seulement de dix-huit ou vingt chevaux de la compagnie de gendarmes du Roy. Et voyez, je vous prie, les rencontres des choses du monde : le carrosse versa et se rompit dans les ornières et les fanges, ce qui obligea d'en faire sortir ces messieurs, et Mr le Prince de faire une tentative aux gendarmes, laquelle com-

1. Fit partir M. le Prince.

2. La porte de Richelieu avait été établie en 1640 à la hauteur où la rue Saint-Marc aboutit dans la rue Richelieu; elle fut détruite en 1701.

mença par : « Messieurs, il y a quelque différence de cette journée à celle de Lens. » — Personne n'ayant réparti, Mr de Miossens, qui les commandoit, le voyant marcher quelques pas, alla à luy, peut-estre pour luy oster la pensée de se sauver, et luy dit : « Monsieur, soyez assuré que Cominges s'acquittera très bien de la charge qu'il a de vous conduire. » — Il fallut une bonne heure pour raccommoder le carrosse, pendant laquelle il ne passa personne qui les connust et demandast ce que c'étoit, tant ces lieux sont peu fréquentés en hiver, tellement qu'ils furent conduits à Vincennes et enfermés dans le donjon[1].

Mais il faut conter l'entretien de Mr le cardinal Mazarin et de Mr de la Rivière qu'il avoit fait appeler un moment après avoir été si bien testonné[2] par Mr le Prince. Il luy parla d'abord de choses indifférentes, et comme il sut l'affaire faite, il luy dit que la Reyne avoit commandé à Guitaut d'arrester Mr le Prince. — « Mr le Prince? » reprit La Rivière, en riant. — « Oui, répliqua Mr le cardinal, et Mr le prince de Conty, et mesme Mr de Longueville. » Le visage sérieux et froid de l'Éminence commençant de l'en persuader. « Mais, Monsieur, comment l'entendez-vous d'arrester Mr le Prince sans la participation de Monsieur? » — « Il y a longtemps que Monsieur est averty du dessein de la Reyne, réplique le cardinal, et qu'il a jugé expédient

1. On trouvera des détails sur l'arrestation des princes dans tous les mémoires du temps, et notamment dans la *Relation inédite de l'arrestation des princes, écrite par le comte de Cominges,* publiée par M. Ph. Tamizey de Larroque (1871, 24 p. in-8°), d'après un manuscrit autographe de la Bibliothèque nationale.

2. C'est-à-dire : après qu'il [M. de la Rivière] avoit été si bien testonné.

de le faire pour le bien de l'État, et est convenu que ce seroit aujourd'huy. » La Rivière, à ce propos, se crut perdu, et n'eut pas plus grand' haste que de sortir et gagner son carrosse, le plus désespéré homme du monde; néanmoins il fit bonne mine et là et au palais d'Orléans; mesme il soupa avec quelques-uns de ses amis qu'il avoit conviés le matin, et fut d'aussy bonne compagnie que jamais.

Si la surprise de Mr de la Rivière fut grande, celle de tous les gens de qualité qui se trouvèrent chez le Roy ne fut pas moindre. Les amis des prisonniers n'oublièrent pas à déloger, et les autres à s'aller presser chez Son Éminence, où le cortège doubla et tripla; car comme la mauvaise fortune est toujours seule, les plus échauffés courtisans de l'hostel de Condé devinrent fort froids et changèrent aussitost de zèle, se rallumant pour Mr le cardinal, sous prétexte du service du Roy. D'ailleurs les frondeurs, par une heureuse métamorphose, se virent Mazarins, et plusieurs maudirent les disgraciés[1]. Le seul maréchal de Gramont en usa en honneste homme : il alla droit chez la Reyne, et n'y dissimula point son déplaisir; il le témoigna mesme à Sa Majesté, disant qu'il étoit vray qu'il aimoit la personne de Mr le Prince, qui l'avoit toujours honoré de son amitié, et que son malheur l'avoit touché sensiblement et le touchoit encore, mais qu'il savoit quel étoit son premier devoir, qu'il n'y manqueroit jamais, et que s'il avoit été dans ses intérests, cela s'entendoit toujours tant qu'il demeureroit dans ceux de Leurs Majestés, et posséderoit leurs bonnes grâces. Ce pro-

1. Il y a au manuscrit de Vienne : les partis s'unirent et se lièrent, et chacun maudit les malheureux.

pos et cette action furent loués de tout le monde, et la Reyne luy donna des marques de la satisfaction qu'elle avoit de sa conduite, peut-estre pour obliger les autres à l'imiter et ne pas entrer dans les brouilleries que l'on craignoit. Car Mr de Bouillon, Mr de Turenne, son frère, le maréchal de la Mothe, le prince de Marsillac[1], le marquis de la Moussaye, et tous les autres amis de la maison disparurent, prirent la campagne et se rendirent où je diray tantost.

Cependant il étoit résolu à la cour que mesdames les Princesses et Mr d'Enghien seroient envoyés à Chantilly, et que l'on arresteroit Mme de Longueville, à cause des places et du crédit que son mary avoit en Normandie. Ainsy Mrs de Brienne[2] et de la Vrillière[3] eurent ordre de les aller trouver et leur dire l'intention de la Reyne. Mme la Princesse, la mère, demanda trois jours de temps pour donner ordre à ses affaires, et l'obtint moyennant qu'elle se retirast aux Carmélites. Et Mme de Longueville, ne répondant rien, songea à déloger, et, dès qu'ils furent partis, s'en alla chez la princesse palatine[4] qui luy donna un carrosse bien attelé pour gagner Rouen, ce qu'elle fit, accom-

1. Le prince de Marcillac qui allait devenir duc de la Rochefoucauld par la mort de son père, survenue le 4 février 1650.

2. Henri-Auguste de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, comte de Brienne, fils d'Antoine de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, et d'Anne d'Aubourg, secrétaire d'État, mourut le 5 novembre 1666, à l'âge de 71 ans.

3. Louis Phelypeaux, seigneur de la Vrillière, secrétaire d'État, second fils de Raymond Phelypeaux, seigneur d'Herbaut et de la Vrillière, secrétaire d'État, et de Claude Gobelin, mourut le 5 mai 1681, à l'âge de 83 ans.

4. Anne de Gonzague-Clèves, fille de Charles de Gonzague-Clèves, duc de Nevers et de Mantoue, et de Catherine de Lorraine, mariée à Édouard, prince palatin, duc en Bavière, mourut en 1684.

satisfaction qu'il avoit d'elle à cause de Saujon. J'en excusay quelques-uns qui étoient mes amis, et comme il alloit entamer, je pense, l'affaire de Mr le Prince, voilà Mr de la Rivière qui entre, et qui probablement ne fut pas trop aise de me rencontrer là. Monseigneur rougit fort, et luy pâlit à cette rougeur, connoissant que c'étoit la marque de sa colère. Monseigneur, le voyant assez près, me dit : « La Mothe, passez dans mon cabinet. » — Je m'y en allay et fermay la porte de ce cabinet, sans songer à celle de la galerie. Dès que je fus auprès du feu, j'entendis gratter à la porte de la chambre, et l'huissier l'ayant entr'ouverte j'aperçus l'archevesque d'Embrun[1] que cet huissier ne voulut point laisser entrer. Je luy dis que c'étoit une personne privilégiée et de considération, et que Monseigneur assurément trouveroit mauvais qu'il l'eust refusé, et il luy ouvrit. Ainsy nous voilà à causer auprès du feu, et comme je luy apprenois que Mr de la Rivière étoit avec Monseigneur dans la galerie, qui luy faisoit un éclaircissement, nous les entendismes parler fort haut et puis approcher de la porte. L'archevesque y va pour apprendre ce qu'ils disoient, et je ne branle point, craignant les espions qui étoient là, valets de chambre et huissiers, dont le maistre ne manque guère d'en avoir un qui luy rapporte ce qui se passe dans sa chambre. Mais Mr d'Embrun ne satisfit pas sa curiosité, Monseigneur étant venu luy-mesme fermer la porte de la galerie, qu'il poussa rudement et avec colère, dont, je pense qu'il se repentit bientost, car le petit-lait faisant son opération, il voulut aller à la garde-robe, ou

1. Georges d'Aubusson, fils de François d'Aubusson, comte de la Feuillade, et d'Isabelle Brachet.

le feignit, pour se défaire du fascheux[1], et étant venu courant pour l'ouvrir et gagner sa chaise, elle étoit si bien fermée qu'il luy fallut aller par la chapelle qui étoit ouverte, courant et plantant là Mr de la Rivière[2]. Les valets de chambre, ayant apporté la clef de la galerie, on luy ouvrit[3] et il s'approcha de nous comme si de rien n'eust été, témoignant de vouloir attendre le retour de Monseigneur. Mr d'Embrun luy parla comme à celuy qu'il ne croyoit point ruiné, et moy de mesme, et quoiqu'il fist bonne mine lorsqu'il nous répondoit, néanmoins nous connusmes l'un et l'autre à son visage que ses affaires alloient mal, et qu'il ne seroit pas longtemps sans déloger; mesme quand Monsieur fut de retour, qu'il ne le regarda pas, nous adressant toujours la parole à Mr d'Embrun et à moy, et jamais à luy. Il arriva aussitost plusieurs personnes de grande qualité qui luy ostèrent l'envie et l'occasion d'achever avec Son Altesse royale.

Par certaines paroles que Mr d'Embrun me dit d'avoir entendues, nous jugeasmes qu'il avoit touché quelque chose de la coadjutorerie de Reims; et il est vray qu'incontinent après la prison de Mr le Prince il fut trouver Mr le cardinal, pour renoncer au chapeau, et l'on avoit déjà écrit là-dessus à Rome. Le cardinal, pour se moquer de luy, je pense, ne manqua pas de le bien traiter, de le consoler, le flatter, luy laissant entendre que cette bourrasque passeroit, et qu'il falloit voir à Pasques; que Sa Sainteté témoignoit vouloir faire la promotion

1. De La Rivière.

2. Ce petit épisode sur les effets du petit-lait ne figure pas au ms. de Vienne (fol. 493 r°).

3. On ouvrit à La Rivière.

des couronnes et il luy repartit ce vers de Virgile[1].....
Il le pria ensuite de l'assister dans sa prétention de la coadjutorerie de Reims, dont il luy avoit déjà parlé, et l'autre luy répliqua : « Très volontiers, » et promit d'y travailler le jour mesme et le proposer au conseil; mais le lendemain il le fit avertir que Monseigneur luy étoit contraire. Ainsi il se le tint pour dit et ne songea plus qu'à tomber doucement.

Voicy comment se passa la chose. Il pria Mr de Termes[2], qui étoit son amy, luy ayant fait avoir la charge de premier gentilhomme de la chambre, de dire à Son Altesse royale que, le voyant extrêmement changé pour luy, et ne croyant pas qu'il eust agréable qu'il se meslast davantage de ses affaires, il le supplioit de trouver bon qu'il s'absentast pour quinze jours et qu'il allast chez luy attendre ses ordres; et Monseigneur répondit sans aigreur qu'il y pouvoit aller. D'autres assurent qu'il dit brusquement : « Il devroit estre déjà party. » — Enfin il délogea le lendemain, à sept heures du matin, fort peu regretté des gens de Monseigneur, qu'il avoit empeschés de profiter de son crédit durant la régence, pour l'avoir voulu consommer tout entier pour ses intérests; car c'étoit le premier article du traité avec le cardinal que Son Altesse royale ne feroit rien pour personne, ou peu de

1. La citation est omise au manuscrit de Paris aussi bien que dans celui de Vienne.

2. César-Auguste de Pardaillan, marquis de Termes, quatrième fils d'Antoine-Arnaud de Pardaillan, seigneur de Gondrin, marquis d'Antin et de Montespan, et de Paule de Saint-Lary, fut premier gentilhomme de la chambre de Monsieur.

chose, et laisseroit toutes les grâces de la cour à la Reyne, c'est-à-dire à l'Éminence[1].

J'ay su que Monseigneur jura, lorsque Saujon fut entrée dans les Carmélites, qu'il ne pardonneroit jamais à qui auroit fasché cette fille, et que Rumenecourt, sa compagne, qui étoit fort amie de Mr de la Rivière, et tout à fait dans ses intérests, pâlissant à ces paroles, Son Altesse royale jugea qu'elle étoit coupable, et qu'elle ne le pouvoit estre en cette rencontre que La Rivière ne le fust, tellement que se remettant en mémoire ce qu'ils avoient tramé à Compiègne, pour éluder le bien qu'il luy vouloit faire, et empescher qu'elle n'eust la charge de dame d'atour de Madame, il se crut trahy par eux, et ne le leur pardonna pas. D'ailleurs la part qu'eut Mme la Princesse en l'affaire de Saujon, sous prétexte de piété, fut expliquée par Monseigneur comme un sacrifice à son favory, pour luy oster l'ombrage qu'il avoit de la favorite, et luy passa pour une intrigue de l'hostel de Condé.

Cependant comme j'ay entrepris d'écrire particulièrement ce que j'ay vu arriver chez Monseigneur le duc d'Orléans, je ne dois point passer outre sans conter l'éloignement de Mme de Fontaine-Chalandré[2], et le

1. Sur l'arrestation des princes et la disgrâce de La Rivière, on rapprochera avec intérêt du récit de Goulas, qu'on vient de lire, ceux de Mlle de Montpensier et de Mme de Motteville (Voir *Mémoires de Mlle de Montpensier,* t. I, p. 236, et *Mémoires de Mme de Motteville,* t. III, p. 130).

2. Louise de l'Aubespine, fille de Claude de l'Aubespine, seigneur de Verderonne, et de Louise Pot, sa seconde femme, était veuve de Jean de Montberon, comte de Fontaines-Chalandray, premier écuyer de la duchesse d'Orléans.

retour de Mr Goulas, deux choses qui suivirent la ruine de Mr de la Rivière. Il falloit que Son Altesse royale, pour contenter Saujon, la fist dame d'atour de Madame, et il falloit tirer cette charge des mains de Mme de Fontaine, dont Madame étoit très satisfaite. Il y avoit là de l'embarras, car Madame ne pouvoit comprendre qû'on fist cette violence à une personne de qualité qui la servoit bien, et qu'on la luy ostast pour contenter la maistresse de son mary; et d'autre costé cet amour, quoique très honneste, luy déplaisoit, et d'autant plus que Mr de Raray[1] en étoit le négociateur, dont la femme avoit été mise malgré elle auprès de ses enfants, tellement que n'ayant recours qu'à ses larmes, sachant Monseigneur déterminé à cela, elle en versa en abondance et ne reçut guères de consolation. La Reyne luy parla de l'affaire et luy conseilla de ne se point opposer davantage au contentement de Monseigneur, qu'elle verroit plus souvent chez elle et dont elle pourroit mieux disposer, cette fille étant honneste et douce, et personne à toujours bien vivre avec elle et ne luy pas rendre de mauvais offices. Mr d'Elbœuf intervint aussy et se servit de toute sa rhétorique, sans guères avancer quoiqu'il fist couler que le moyen de bien réjouir Mme de Raray c'étoit de se bien fascher en cette rencontre. Mais Monseigneur prit le bon party, en faisant parler à Mr de Verderonne, frère de Mme de Fontaine, et le rendant capable d'engager sa sœur à se retirer, comme volontairement, moyennant quoy

1. Henri de Lancy, baron de Rarai, fils de Nicolas de Lancy, baron de Rarai, chambellan du duc d'Orléans, et de Lucrèce de Lanchise, avait épousé Catherine d'Angennes, fille de Louis d'Angennes, seigneur de la Loupe, et de Françoise d'Auberville.

on luy payeroit sa charge toute sa valeur, et ce qui étoit dû à feu Mr de Fontaine, ce qu'elle adopta.

Quant à Mr Goulas, lorsque je parlay de son retour à Monseigneur, il me le promit et me fit l'honneur de me dire qu'il luy falloit encore huit jours de temps pour cela. Vous croyez bien que je ne fus pas peu alerte là-dessus, et que j'avois peine à comprendre pourquoy ces huit jours, puisque c'étoit une chose de son pur domestique, et qui devoit dépendre uniquement de luy. Néanmoins Mr de Patrix et moy conclusmes qu'il entroit là quelque intrigue où la cour avoit part, et que notre amy, ayant été éloigné avec sa participation, ne pouvoit revenir sans son agrément, si bien que nous donnasmes avis de cecy à l'intéressé et luy conseillasmes de s'aider auprès du cardinal; ce qu'il fit par Mr Fouquet[1]. Ainsy, il se rendit à Paris, incognito, et se logea chez certains baigneurs de la rue Saint-Antoine, où nous le visitions et luy portions ce qui venoit à notre connoissance, tant au palais d'Orléans qu'ailleurs. Mr Fouquet, ayant su qu'il désiroit ses offices auprès du premier ministre, ne manqua pas de le venir trouver et de se charger de ce qu'ils jugèrent à propos pour Son Éminence, et sa négociation réussit si bien que les difficultés de son retour furent incontinent levées. J'ay su de Mr Goulas que Mr le cardinal voulant tirer quelque parole de luy conforme à celles que luy avoit autrefois données Mr de la Rivière, et dont les gens de commerce sont si prodigues, il le refusa tout franc, se servant de cette rai-

1. Nicolas Fouquet, fils de François Fouquet, maître des requêtes, et de Marie de Maupeou, depuis surintendant des finances, mort le 16 mars 1680.

son, dont il se paya, qu'il avoit souffert que La Rivière le taillast en pièces six ans durant et le ruinast dans l'esprit de son maistre, et que cet homme luy ayant coupé bras et jambes, il se trouvoit hors d'état de le servir; mais que Son Éminence, ayant des talents admirables, devoit penser à gouverner Son Altesse royale et qu'il le feroit sans doute, les bons serviteurs de Monseigneur y contribuant, puisque c'étoit le bonheur de leur maistre, et que pour luy il se tiendroit heureux d'y travailler, si Son Éminence vouloit prendre la peine de rétablir ce que La Rivière avoit gasté. Mr Fouquet, amy de Mr Goulas, luy fit fort valoir les bonnes dispositions où il l'avoit trouvé, et le résolut enfin à son retour par cette raison que La Rivière l'ayant ruiné, il n'étoit plus en état de traverser ses desseins, et qu'étant habile et connoissant son maistre, il empescheroit toujours qu'aucun de sa maison s'emparast de son esprit, par son propre intérest, de peur de se trouver dans sa dépendance, pendant que Son Éminence en disposeroit par elle-mesme et n'auroit à compter avec personne. Mr Fouquet, voyant la chose bien aller, en vint avertir Mr Goulas, lequel reprit le chemin de Ferrière, après m'avoir dit où il en étoit. Il est vray que j'entretins là ce Mr Fouquet, environ demi-heure, et ne le trouvay pas tel qu'on nous l'a prosné depuis; s'il parloit sensément, ce n'étoit ni bien, ni avec délicatesse, et ayant touché quelque chose des affaires présentes, il n'en sortit pas en bon courtisan; mais il n'étoit encore que maistre des requestes, et n'avoit pas beaucoup respiré l'air de l'*anticamera;* d'ailleurs, il est certain que, dans le monde, celuy qui ouvre la bourse du Roy quand il luy

plait, s'il permet aux gens d'y mettre la main, est toujours un fort honneste homme.

A deux ou trois jours de là, étant le matin chez Monseigneur, comme je tenois sa robe de chambre devant luy, il me dit : « Vous pouvez mander à votre cousin qu'il revienne quand il voudra. » — Je luy baisay la main qu'il avoit appuyée sur le collet de la robe, et luy répartis que la grâce que nous recevions de Son Altesse royale étoit telle, et ses bontés si grandes, que je n'avois pas de paroles pour l'en remercier dignement, et que je le priois d'avoir agréable que je ne perdisse pas un moment et que j'allasse donner avis à Mr Goulas de son bonheur. Ainsy, laissant à Mr le comte de Marcheville le costé de la robe que je tenois, je fis une profonde révérence, et me retiray pour aller écrire quatre lignes au relégué, afin qu'il pust estre à Paris le jour mesme, et il s'y rendit.

Mais, pour vous éclaircir l'embarras qui se rencontra en cette affaire et ce qui obligea Monseigneur à prendre huit jours de terme, au bout desquels il rappelleroit un ancien domestique qu'il avoit banny sans sujet, il faut savoir que Mr de la Rivière avoit joué la mesme pièce qu'il fit à d'Espinay dix ou douze ans auparavant[1] ; car, comme il engagea Monseigneur, en ce temps-là, à faire confidence au Roy qu'il chasseroit ce gentilhomme, de peur que ceux qui partageoient sa confiance avec luy ne le fissent changer, icy, quand Mr de Chavigny fut arresté, sur ce que Mr le cardinal rendoit Mr Goulas complice de tous ses

1. Voir *Mémoires de Goulas*, t. I, p. 329.

desseins, il luy conseilla[1] que la Reyne en parlast à Monseigneur et qu'on l'éloignast de concert avec elle, tellement que Son Altesse royale ne pouvoit avec bienséance le rappeler, sans leur en dire un mot, et le cardinal y apportoit des difficultés, jusqu'à ce qu'on luy eust parlé de la part de Mr Goulas. D'ailleurs Son Éminence, depuis son éloignement, n'en avoit pas eu satisfaction en deux rencontres, où il le fit taster par Mr de Beringhen[2]. A la première, cet homme taciturne ne s'expliqua pas si nettement : il étoit venu à sa maison de Ramainvilliers[3], et par occasion il avoit vu Mr Goulas à Ferrière, comme un de ses anciens amis malheureux; il luy offrit ses offices, et Mr Goulas, l'en ayant remercié, luy dit franchement que n'étant bon à rien à Son Éminence, il ne feroit pas grand cas de luy. A quelque temps de là, Mr le Premier étant revenu en Brie, et ayant peut-estre donné à entendre au cardinal, avant que de partir, qu'il laissoit un homme enterré dont il pourroit tirer du service, ou, sur quelque mécontentement que luy avoit donné La Rivière, jugeant expédient de luy faire peur, il avoit eu ordre de s'ouvrir davantage, car il exhorta fort le banny de songer à se rétablir, de battre aux portes des puissants, et chercher les voies de retourner dans son premier poste. Il passa mesme jusques à dire que Mr le cardinal l'esti-

1. La Rivière conseilla au cardinal.

2. Henri de Beringhen, seigneur d'Armainvilliers et de Grez, premier écuyer du roi, fils de Pierre de Beringhen, premier valet de chambre du roi, et de Madeleine Bruneau. Il mourut le 30 avril 1692, à l'âge de 89 ans.

3. Armainvilliers, près de Tournan, département de Seine-et-Marne.

moit beaucoup, et plus qu'il ne croyoit. Mr Goulas, qui étoit résolu alors de prendre de l'argent de sa charge, ne répondit point catégoriquement; au contraire il témoigna le dessein où il étoit, que l'autre condamna aussitost, luy disant de mieux espérer de l'avenir, et qu'on ne manquoit point de conjonctures à la cour pour améliorer sa fortune. Enfin Mr Goulas fut persuadé que ce dernier voyage étoit à l'instigation du cardinal, lequel, mal satisfait de La Rivière qui déclinoit jurisdiction, afin de le remettre dans le devoir, pouvoit jeter les yeux sur luy et penser à le rétablir; mais il me dit plaisamment qu'il ne tastoit pas de cela, particulièrement depuis la pièce de Mr de Jouy, et que, connoissant le pouls de l'Éminence, à la première occasion il le sacrifieroit à La Rivière, et le payeroit de cette chétive victime, au lieu d'une bonne abbaye. Voilà pourquoy il aimoit mieux demeurer à Ferrière, et ne point aller à Paris pour revenir.

Cependant, si Mr de la Rivière eut du déplaisir du retour de Mr Goulas, il reçut du contentement de l'exil de Mr de Chavigny, nonobstant qu'ils fussent raccommodés. Son Éminence, maistre de la campagne, voulut absolument qu'il sortist de Paris, et sur la difficulté qu'il en faisoit, le président Le Coigneux le poursuivant alors plus vivement, il envoya Mr de Fabert[1] luy porter le choix de sortir et se tenir à vingt lieues de la ville, où il en pourroit avoir des nouvelles à tout moment, ou bien d'aller à son gouvernement d'Antibes, la plus éloignée place du royaume, la Reyne étant résolue à

1. Abraham Fabert, fils d'Abraham Fabert et d'Anne des Bernards, maréchal de France en 1658, mort en 1662.

l'y envoyer. Il choisit Pons[1] la belle maison de son père et s'y en alla.

Mais pour expédier l'affaire de Mr de la Rivière, puisque nous n'aurons plus occasion d'en parler, disons que sa belle maison de Petit-Bourg, la compagnie de ses amis, cinquante mille louis d'or qu'il avoit d'argent comptant, pour cent mille écus de meubles, cent mille livres de rente et plus, ne luy tenoient point l'âme gaie, et que le faux philosophe avouoit que la disgrâce étoit un mal. Il s'en prenoit à qui n'en pouvoit mais, il étoit chagrin et de mauvaise humeur, quoiqu'il se contraignist et espérast beaucoup aux bons offices de Mrs de Senneterre et de Termes. Certes Mr l'évesque d'Orléans en tasta assez rudement, car l'étant allé voir pour luy apprendre l'air de la cour et du grand monde, il ne put s'empescher de luy dire que, s'il avoit été bien servy à Rome, il seroit cardinal, nonobstant l'opposition de ses ennemis ; et c'étoit le chevalier d'Elbène, son frère, qui avoit eu la négociation, et il s'en étoit meslé bien avant luy-mesme, ayant eu longtemps leurs chiffres et y ayant employé tous ses amis. Il faisoit demander par tous ces messieurs de pouvoir demeurer à Petit-Bourg, et il se réduisit seulement à cela, qu'il n'obtint pas, les gens de contrebande ne le voulant point si près, dans la crainte qu'animant la cabale qu'il avoit dans la maison, elle ne prist plus de hardiesse et travaillast plus puissamment à le raccommoder.

L'on débitoit une chose assez plaisante du cardinal sur le sujet de Mr de la Rivière, que Mr de Rohan luy

1. Pont-sur-Seine, à 10 kil. de Nogent, dans l'Aube.

ayant dit le bruit qui couroit qu'il alloit revenir auprès de Monseigneur, il luy répliqua : « Mais où est-il donc, La Rivière? Est-il loin d'icy? » Et sans doute il désiroit que Son Altesse royale l'envoyast en quelque pays lointain, et il s'en expliqua au marquis de Noirmoustier, à Rouen, qui l'en pressoit de la part de la Fronde, car il luy dit nettement qu'il le jugeoit à propos, mais qu'il n'en seroit pas le promoteur; qu'il falloit que ce fut par son maistre et qu'il employeroit pour cela le père Léon, carme mitigé qui gouvernoit Mme de Saujon, se promettant que Monsieur ne le refuseroit point à sa maistresse. Ainsy Mr de la Rivière ayant eu avis que le palais d'Orléans bastoit[1] mal pour luy et qu'on l'avoit oublié à la cour, s'éloigna encore, comme de luy-mesme, et s'en alla à Saint-Benoist, grande abbaye près d'Orléans, qu'il avoit eue à la mort du cardinal de Richelieu[2]. Il passa de là à Orléans, et il faisoit autant de pas en arrière qu'il apprenoit de mauvaises nouvelles de ses affaires. Mais ce qui luy osta toute espérance fut que le cardinal, ayant fait résoudre au conseil que le Roy et la Reyne iroient en Normandie, pour remettre dans l'obéissance cette grande province, dont toutes les places étoient occupées par les créatures de Mr de Longueville, pria Monseigneur d'avoir agréable que ses trois nièces demeurassent auprès de Madame, et on les mit dans l'appartement de Mr de la Rivière. Il fallut donc oster ses meubles, et sortir ainsy tout à fait d'un lieu où il avoit été si

1. *Baster*, suffire, de l'italien *bastar*; le sens est ici que l'air du palais d'Orléans ne lui était pas favorable (Note de M. Monmerqué).

2. L'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, autrement appelée de Fleury.

longtemps le maistre, et où il vouloit que l'on se souvint toujours de luy. Tous ses amis alors se le tinrent pour dit et jugèrent qu'il n'y avoit plus de retour. Ils faisoient néanmoins de temps en temps courir le bruit que Mr de Senneterre le raccommodoit, et un jour entre autres ce bruit fut si grand dans la maison que Mr de Saint-Remy[1] en parla à Monseigneur, lequel repartit avec sa vivacité accoustumée : « Gage hardiment qu'il ne revient point, je suis de moitié. » — Il ne faut point oublier icy la générosité de Mr le comte de Saint-Aignan[2], lequel n'ayant pas sujet d'en estre satisfait, ne laissa pas de l'aller voir dans sa disgrâce, et vécut depuis avec tant de circonspection pour son regard, que ceux qui lui étoient plus obligés n'agirent pas mieux.

Je le fus visiter et luy témoignay que, hors les intérests de Mr Goulas, je le servirois auprès de Monseigneur et partout, et luy donnerois des preuves de l'amitié que je luy avois vouée et promise dès mon avènement à la cour. Et en effet, avant leur dernière rupture, j'avois toujours conservé la familiarité du temps passé, sans y rien changer, sinon que je l'avois rendue plus respectueuse; et il avoit si bonne opinion de moy qu'il agréoit que j'entrasse chez luy aux heures particulières qu'il s'étoit défait de la cohue, comme devant

1. Michel de Conflans, marquis de Saint-Remy, fils d'Antoine de Conflans, seigneur de Saint-Remy, et de Madeleine de Ravenel, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

2. François de Beauvillier, comte et depuis duc de Saint-Aignan, fils d'Honorat de Beauvillier, comte de Saint-Aignan, et de Jacqueline de la Grange, fut capitaine des gardes du corps du duc d'Orléans, premier gentilhomme de la chambre du roi, etc. Né en 1610, il mourut en 1687.

et après soupé. Mesme, depuis l'éloignement de Mr Goulas, croyant que cette bonne intelligence me donneroit occasion de le servir, je continuay, par son ordre, et j'en eus le mesme bon traitement et les mesmes bons visages. Peut-estre que, s'il avoit été cardinal, l'aurois-je trouvé plus entrosné, parce que, avec cette grande dignité et force bien, il auroit cru n'avoir plus que faire de personne; mais il ne faut point juger de ce qui n'est pas encore, et le christianisme nous apprend de toujours bien penser du prochain[1].

La plupart de nos courtisans ne se conduisirent pas, en cette rencontre, par les principes de la religion : ils donnèrent sur le malheureux et travaillèrent à le tenir loin du maistre, et à la fin je pense que la Fronde qui gouvernoit en ce temps-là Monseigneur, soufflée par ceux des nostres qui appréhendoient son retour, luy firent faire commandement de passer en Auvergne, à une abbaye appelée Aurillac, où, sans doute, il ne croyoit jamais d'aller. J'ay ouy dire qu'il se plaignoit extrêmement de Mr et de Mme de Raray comme les éprouvant plus contraires et leur ayant plus fait de bien; mais s'il eust dû se plaindre des gens qui ne le vouloient pas auprès de Son Altesse royale, il dut faire beaucoup de plaintes, et n'auroit jamais cessé; car l'on eut plus de joye au palais d'Orléans de sa disgrâce et de sa chute que le peuple, dans la ville, pour la prise de Mr le Prince, qu'il faut aller trouver au bois de Vincennes.

1. Ce paragraphe ne figure pas au ms. de Vienne.

CHAPITRE LVII.

Ce qui arriva à Paris et dans les provinces du royaume après la détention des princes (1650).

Les princes arrivèrent si inopinément au bois de Vincennes[1], et si tard, qu'il fut difficile de leur bien accommoder à souper, et il y a apparence que le commandant se trouva assez surpris de se voir en si bonne compagnie ce soir là. Mr le Prince ne changea pas d'humeur; il rit continuellement avec Mr de Cominges, il porta très constamment son infortune. Néanmoins, à trois jours de là, ayant appris que Mr de Bar avoit été choisy par la Reyne pour le garder et commander dans le donjon, le chagrin le prit, et l'on rapporta au palais d'Orléans qu'il en avoit versé des larmes. Il se désespéroit de se voir entre les mains d'un homme qu'il n'aimoit pas. L'on dit partout aussitost, et peut-estre que la Fronde répandit ce bruit, qu'ayant voulu réduire Mr le cardinal, en cas qu'il ne pust faire condamner Mrs de Beaufort et le coadjuteur au parlement, à sortir de Paris et luy remettre les personnes du Roy et de la Reyne entre les mains, pour les mener en Bourgogne, c'est-à-dire les avoir à sa discrétion, ils l'avoient prévenu et avoient mieux aimé tout hasarder que de se voir ainsy dans sa dépendance. Et je parle assez juste, quand je dis tout hasarder, étant certain

1. Le ms. de Vienne continue à être conforme à celui de Paris (fol. 495 v°).

qu'ils mirent l'État en hasard, et qu'il ne s'en est sauvé que par miracle. Il y a icy à découvrir beaucoup, savoir lequel étoit plus expédient de faire cette grande capture, ou oster le cardinal des affaires, à l'appétit de Mr le Prince. Je ne m'engageray pas dans ce raisonnement d'État; je le laisseray faire aux habiles, et sans doute il s'en trouvera quelqu'un de mon opinion, qu'il ne falloit faire ni l'un ni l'autre, et qu'il y avoit une voye moyenne et infaillible qu'il n'est pas malaisé de voir.

Mr Péreau, intendant de Mr le Prince, fut incontinent arresté par le chevalier du guet, je pense, et ses papiers saisis et inventoriés. Pour luy, on le logea assez près de son maistre, ayant été mené à Vincennes. Quant aux amis et serviteurs de la maison, dans vingt-quatre heures il n'en resta pas un seul dans Paris; ils gagnèrent tous la campagne; selon que chacun crut estre plus utile en certaine province du royaume, il tira là.

J'ay dit que Mr le prince de Marsillac avoit accompagné Mme de Longueville en Normandie, mais je n'ay point encore dit que Mr de Bouillon se retira à Turenne, Mr le maréchal de Turenne et Mr de la Moussaye à Stenay[1], Mr de Saint-Simon à Blaye[2]. L'intendant de Catalogne eut ordre d'arrester Marsin[3] et le mettre

1. Stenay, ville du pays Messin (Meuse), à sept lieues au-dessous de Verdun, qui avait été cédée à Louis XIII, par le duc de Lorraine, en 1641, puis donnée à la maison de Condé qui la posséda jusqu'à la Révolution.

2. Claude, premier duc de Saint-Simon, second fils de Louis de Saint-Simon, seigneur du Plessier et de Rasse, et père de l'auteur des *Mémoires*, était gouverneur de Blaye.

3. Jean-Gaspard-Ferdinand, comte de Marchin ou de Marsin, était gouverneur de Tortose.

dans la citadelle de Perpignan, ce qu'il fit. Ainsy l'on ne vit jamais de plus grand écart, ni de plus grand colosse par terre. Mesdames les Princesses et Mr d'Enghien s'en allèrent à Chantilly, suivant l'ordre de la cour, et il ne demeura personne de ce party à Paris, ou bien ils dissimulèrent leur zèle et parlèrent la langue des autres.

Il ne faut point demander si la Fronde triompha, et si les chefs et les membres se réjouirent et se crurent au-dessus de toute chose; car Mr le cardinal ne considérant qu'eux, et les tenant pour ses libérateurs, que n'attendoient-ils pas de sa bienveillance et de son crédit? Mme de Chevreuse toute seule demandoit plus d'un million et envoya chez Mr d'Hemery le prier qu'il luy fist toucher deux cent mille écus sur le tant moins[1]. Mais Mr le cardinal, sachant que Mme de Longueville crioit aux armes en Normandie et jugeant la présence du Roy nécessaire dans cette province, se résolut de l'y mener promptement et en répandit le bruit partout, afin de contenir les factieux.

Les princes furent arrestés le 18e janvier et la cour partit le 1er février, laissant Monseigneur à Paris pour y commander en l'absence du Roy et apaiser le peuple qui en murmuroit et ne la pouvoit gouster. Mesme il y eut de la rumeur là-dessus à la porte Saint-Martin[2], quelques bourgeois refusant de payer l'entrée à cause que Sa Majesté étoit dehors. Mr le cardinal fit une bravure, avant de partir, qui fut admirée de ses amis

1. A valoir, en déduction.

2. La porte Saint-Martin se trouvait au coin de la rue Meslay, en face de celle de Sainte-Aplline. Elle fut détruite en 1674, pour faire place à l'arc de triomphe que l'on peut voir encore aujourd'hui.

et de ses ennemis : il alla visiter Mme de Chevreuse, à son hostel, accompagné seulement de cinq ou six personnes, et demeura près de deux heures au milieu de toute la Fronde qui le vouloit étrangler trois mois auparavant ; il leur dit mesme en se jouant qu'il n'étoit plus Mazarin et leur montra le cordon de son chapeau à la mode que les marchands appelaient *à la fronde*. Il se sépara d'eux le mieux du monde en apparence, et très chargé de leurs prétentions en effet, lesquelles parurent si exorbitantes que les gens sensés jugèrent cette liaison incapable de durer.

Il[1] avoit envoyé Mr Servien à Vincennes, visiter Mr le Prince, pour luy proposer d'écrire à ses serviteurs qui commandoient dans ses places, de les rendre au Roy et recevoir ceux auxquels il plairoit à Sa Majesté de les confier. La proposition faite, la réponse suivit, et un peu forte, qu'il auroit beau écrire, conjurer et commander, puisque ses gens assurément n'obéiroient point en l'état où il étoit. Mais Servien dans la conversation ayant usé d'un terme peu respectueux, comme « il faudroit, » ou un semblable, il l'arresta et se mit aux champs ; il le poussa, il gronda et luy fit bien connoistre qu'il n'étoit pas encore mortifié et qu'il espéroit en ses amis.

Certes quelquefois il portoit sa prison avec fermeté ; quelquefois il entroit en fureur et puis répandoit des larmes. Au commencement qu'il eut Bar auprès de luy, il le gourmanda fort, et à la fin il se radoucit. L'on m'a conté qu'un jour luy ayant demandé cent pistoles, et l'autre les luy ayant refusées, sur ce que ce

1. *Il*, le cardinal.

n'étoit point la coutume de laisser de l'argent aux prisonniers, il reprit : « Est-ce qu'on a peur que je corrompe ces gens-cy avec cent pistoles (regardant ses gardes)? Si je leur avois promis chacun cent mille francs, ce seroit la première chose que je ferois, étant dehors, que de les leur donner. » — Et Bar répliqua incontinent : « Monsieur, ceux que le Roy a mis icy pour vous garder sont gens de bien, et ne manqueront point à leur devoir; et si je savois qu'ils fussent capables d'une pensée contraire, je les poignarderois devant vous. » Il eut ordre d'oster Mr de Longueville d'avec les autres, soit qu'on voulut réprimer les emportements de M^r le Prince, ou bien persuader aux serviteurs de Mr de Longueville de rendre ses places de Normandie.

Enfin M^r le cardinal sortit de Paris, le lendemain de la Chandeleur, et fit en un jour ce que Leurs Majestés avoient fait en trois. Il y laissa M^r Le Tellier qui avoit la correspondance d'entre Monseigneur et luy, et étoit très agréable à Son Altesse royale; ce qui fit soupçonner à beaucoup de gens que La Rivière n'étoit pas absolument ruiné, puisque celuy-cy étoit son amy. Mais Monseigneur alors témoignoit qu'il ne donneroit sa confiance à personne, et les prétendants de sa cour s'étonnoient qu'il ne parlast à pas un d'eux que de bagatelles; ils admiroient aussy qu'il ne chargeoit point sur La Rivière, comme c'est la coutume quand l'on n'a pas eu satisfaction d'un ministre qui est dehors. L'on disoit à l'oreille que Monseigneur vouloit donner espérance au cardinal qu'il le gouverneroit, et qu'il feroit aisément par Le Tellier ce qu'il faisoit par l'autre, et que l'Éminence, se le promettant, prit ombrage de

Mademoiselle, et pria la Reyne d'avertir Monseigneur que sa fille espéroit de le gagner par le moyen de Saujon, et jetoit les yeux sur son frère[1] pour estre le milieu entre eux. Monseigneur se moqua de l'avis, étant très éloigné de cette pensée, aussy bien que des plaintes de la comtesse de Fiesque qui fit grand bruit que Saujon, frère de la favorite, avoit tous les jours de longues conférences avec elle[2].

Madame se mettoit alors dans des embarras qui luy ostoient de l'esprit toute autre chose. Elle vouloit que Mr de Crissé eust la charge de premier maistre d'hostel chez elle, qui étoit vacante, et Monseigneur l'avoit donnée à Mr de Saint-Remy. Elle avoit aussy songé à le gouverner lorsqu'il se défit de La Rivière, ce qui étoit un crime capital. Le malheur de Madame fut que son confesseur, imprudemment, l'avoit laissé entendre à des rapporteurs payés qui ne manquèrent pas d'aller gagner leur argent. Enfin elle faisoit la mine de ce qu'on n'accommodoit pas Mr de Lorraine, mais il est vray qu'elle demandoit qu'on commençast par restituer les places et puis que l'on parleroit des conditions, ce qui luy faisoit grand tort, n'y ayant rien de si ridicule. Mais comme l'on ne manque jamais à la cour de donner sur les malheureux, particulièrement quand ils possèdent des charges à tenter les gens, l'on parla d'oster à Mr de la Rivière sa charge de chancelier de l'ordre, ou l'obliger à la laisser pour un certain prix, quelques-uns disoient pour ce qu'il en avoit déboursé, c'est-à-dire quarante mille écus, et il craignoit cecy à

1. Sur le frère de Mlle de Saujon.

2. Il y a au manuscrit de Vienne : avec Mademoiselle, ce qui est préférable.

tel point, qu'il écrivit à Mr de Senneterre pour le prier d'assurer Monseigneur qu'il ne signeroit jamais de démission qu'il n'en eust un commandement exprès de Son Altesse royale. Les importants ou frondeurs destinoient la charge à Mr le président de Bellièvre[1], et faisoient encore plus de pas pour désarçonner le chancelier de France que celuy de l'ordre; et il est certain que le cardinal le défendit[2] tant qu'il put, au retour de Normandie, et eut assez de peine à le sauver.

Dès que la cour fut hors de Paris, l'on avertit Monseigneur que les serviteurs de Mr le Prince avoient entrepris de se saisir de sa personne comme il iroit à Limours, mesme dans son palais d'Orléans, afin de pouvoir retirer leur maistre par cette grande représaille; et les nièces, qui y étoient, eurent une étrange peur, tellement que nous nous tinsmes tous assez alerte, et l'on n'oublia pas d'envoyer force espions partout, lesquels ne rapportèrent rien qui pust appuyer l'avis et le soupçon.

Mais les progrès du Roy en Normandie réjouirent fort la Fronde : Mme de Longueville, n'ayant pas trouvé son compte à Rouen, où Mr de Beuvron mesme, si grand partisan de son mary, s'étoit dispensé de l'assister et avoit été trouver Leurs Majestés, passa à Dieppe, et Mr de Montigny, autre zélé de Mr de Longueville, la reçut[3]. Pendant le séjour du Roy à Rouen, l'on

1. Pompone de Bellièvre, seigneur de Grignon, fils de Nicolas de Bellièvre, seigneur de Grignon, et de Claude Brulart, alors président à mortier, premier président en 1651, eut diverses ambassades. Il mourut le 13 mars 1657.

2. Défendit le chancelier de l'ordre.

3. Montigny était gouverneur du château de Dieppe.

traita avec Chamboy, gouverneur du Pont-de-l'Arche[1], lequel n'en fit point la petite bouche, car il demanda de l'argent et en eut, moyennant quoy il ouvrit les portes et se retira chez luy pour y plaindre en repos le malheur de son maistre.

Les habitants de Dieppe, sachant Mme de Longueville au chasteau, envoyèrent au Roy protester de leur obéissance, et la cour, ravie du bonheur qui l'accompagnoit, commanda Mr du Plessis-Bellière[2] et quelques compagnies du régiment des gardes pour se saisir de la place; et Mme de Longueville, n'éprouvant partout que disgrâce, prit le party de passer en Hollande, afin de gagner Stenay où étoit Mr de Turenne.

Cependant comme le Roy se rendoit maistre de Dieppe, le chasteau de Caen traitoit, et La Croisette[3] ne tarda pas d'en sortir, tout le pays ne respirant que le service de Sa Majesté et se souvenant peu de Mr de Longueville, parce qu'il ne paroissoit plus et n'étoit pas en état de si tost paroistre. Et afin qu'il ne restast rien de suspect dans la province et que le Roy s'en pust éloigner sans crainte, l'on s'ajusta avec Mr et Mme de Richelieu, lesquels sortirent du Hâvre, et la Reyne le laissa à Mme d'Aiguillon, comme auparavant. Ainsy, en moins de trois semaines, toute la Normandie fut réduite, et à peine s'y souvenoit-on que Mr de Lon-

1. Mme de Motteville nous apprend (t. III, p. 164) que le baron de Chamboy remit la place « moyennant deux mille pistoles, qu'il demanda pour les frais de la garnison. »

2. Jacques de Rougé, seigneur du Plessis-Bellière, lieutenant général, mort en 1654.

3. La Croisette, de la maison franc-comtoise de Rochefort, était un gentilhomme attaché au duc de Longueville, qui lui avait donné cinquante mille livres de rente (Mme de Motteville, t. III, p. 164).

gueville en avoit été gouverneur, parce que Mr le comte de Harcourt[1], qui luy avoit succédé, présenta ses lettres au parlement, qui furent aussitost registrées, et il agit en cette qualité, ayant le pouvoir.

Mais il faut dire un mot des fortunes de Mme de Longueville, laquelle n'arriva à Stenay qu'après avoir passé par mille tribulations. Comme elle connut que tout plioit sous les armes et le bonheur du Roy, et que Mr de Montigny, qui l'avoit reçue dans le chasteau de Dieppe, n'étoit ni en volonté, ni en état de se défendre, elle en sortit pour s'embarquer, et ne trouvant point son vaisseau, ni le vent bon, il se fallut jeter dans un bateau de pescheurs. Ces pauvres gens, entendant dire qu'on se vouloit mettre à la mer qui leur sembloit fort grosse et irritée, ne s'y purent résoudre, jugeant le péril grand, et ayant été menacés et maltraités, se coulèrent doucement à l'eau et se sauvèrent à nage. Cecy pourtant est peu de chose. Mme de Longueville, qui croyoit ses gens maistres du bateau, comme en effet ils étoient, se fit charger sur les épaules d'un grand et fort matelot, afin qu'il l'y portast, et le maladroit trébuchant et tombant dès qu'il fut dans l'eau, la voilà mouillée en cette saison, et de nuit et manquant de tout. Il fallut sécher ses habits, et qu'elle attendist au lit qu'ils fussent en état de s'en servir. On la cherchoit de tous costés; l'on savoit qu'elle ne pouvoit estre loin; force gens étoient en campagne pour la prendre et la mener à la cour, ou à Vincennes; enfin, tout ce qu'elle put faire en cette extrémité fut de monter sur un méchant cheval, et d'aller, la nuit, de

1. Harcourt-Beuvron.

village en village, jusques à ce qu'un vaisseau hollandois, qui partoit du Hâvre, la vint tirer de ce péril et la porta en Hollande. Elle ne manqua là de quoy que ce soit. Mme la princesse d'Orange[1] la fut voir à Rotterdam et luy offrit toute chose. Elle y fut régalée et traitée en personne de sa qualité, et dès que les passeports de l'archiduc qu'elle avoit envoyé demander furent arrivés, elle se mit en chemin à travers le pays du roy d'Espagne, et joignit enfin Mr de Turenne à Stenay.

Il avoit déjà en quelque façon commencé la guerre, car il avoit envoyé des mandements partout à ce qu'on luy payast la taille avec défense de rien porter aux coffres du Roy, et aux receveurs de se dessaisir de ce qu'ils avoient en leurs mains sur peine d'en répondre en leur propre et privé nom; ce qui attira un arrest de la cour des aydes fulminant contre les porteurs de ces mandements et ceux qui y déféreroient, et un de la cour de parlement qui foudroya Mrs de Bouillon, de Turenne, prince de Marsillac et les autres, les déclarant criminels de lèse-majesté, etc.

Le bruit couroit qu'on ne disposeroit d'aucun des gouvernements des places de Normandie sans la participation de Monseigneur, et qu'on attendroit pour cela le retour du Roy à Paris; néanmoins Mr le cardinal les avoit donnés ou promis, et s'étoit proposé d'en faire des créatures. Quant au retour, il l'appréhendoit extrêmement, les frondeurs l'abbayant toujours et le faisant abbayer par leurs émissaires quoiqu'il les com-

1. Marie, fille de Charles Ier, roi d'Angleterre, et d'Henriette-Marie de France, avait épousé en 1641 Guillaume II, prince d'Orange. Née en 1631, elle mourut le 24 décembre 1660.

blast de biens; et ce voyage de Normandie ayant été si heureux, il y avoit là un beau prétexte de n'y faire pas grand séjour, la présence du Roy étant nécessaire en Bourgogne, où Mr le Prince avoit des places et beaucoup de ses serviteurs, et en Champagne, où Mr de Turenne avoit envahy la frontière. Car il faut savoir que, dès qu'il fut à Stenay, il donna part de ses desseins à l'archiduc, et le conseil d'Espagne ne manqua pas de luy envoyer incontinent de quoy les appuyer. Le duc de Wurtemberg[1] le vint joindre avec dix-huit cents chevaux, et il levoit partout de la cavalerie et de l'infanterie, ne perdant pas un moment d'assembler du monde avant que les troupes du Roy fussent arrivées.

Mais Mr le cardinal vouloit commencer par nettoyer la Bourgogne, où Mrs de Coligny et de Langhes[2] avoient de bons régiments et un assez grand corps de cavalerie pour favoriser leurs levées et appuyer les places de leur party. Ils furent mesme si heureux que cinq cents hommes du régiment de Persan qui avoient été postés à un passage, avec ordre de le leur disputer, se laissèrent séduire, et quittant le service du Roy, allèrent croistre leur infanterie. Cecy pourtant ne compensa point la perte de Damvilliers[3] que leur party avoit faite par les pratiques de Bécherel[4], qui y avoit eu com-

1. Eberhard III, duc de Wurtemberg, fils de Jean-Frédéric, duc de Wurtemberg, et de Barbara-Sophia de Brandebourg. Né le 16 décembre 1614, il mourut le 2 juillet 1674.

2. Cloriadus de Choiseul, dit *le marquis de Lanques,* fils de David de Choiseul, baron de Lanques, et d'Anne de Villermin.

3. Damvilliers, place du Luxembourg français (Meuse); le marquis de Sillery en était alors gouverneur.

4. La Bécherelle, cité dans les *Mémoires de Mathieu Molé,* t. IV, p. 369.

mandement du temps que Mr d'Annevoux[1] en étoit gouverneur; car celuy-cy, s'étant assuré de trois ou quatre sergents de la garnison, prit une partie de celle de Jamets, et se présentant à l'heure dite où ses amis l'attendoient, il y entra, s'en rendit le maistre, et fit prisonnier Mr le chevalier de la Rochefoucauld[2], et tous les officiers qui luy étoient affidés. La Reyne fut si satisfaite de ce succès qu'elle donna la place à Mr de Vandy[3] qui luy en porta la nouvelle, et y avoit beaucoup contribué. Elle en eut presque en mesme temps une aussy agréable, Mr de la Ferté-Senneterre ayant surpris Clermont, où s'étoit retiré Mr de la Moussaye, et défait quelque cavalerie des princes qui logeoit et dormoit à la françoise, là auprès.

La cour donc, qui étoit partie de Paris le premier ou second jour de février[4], y fut de retour avant la fin du mois, et il fallut aussitost que Mr le cardinal éloignast Mr le chancelier, et fist donner les sceaux à Mr de Chasteauneuf. Je dis il fallut, à cause qu'il avoit grand'-peine de s'y résoudre, et qu'on luy fit la dernière violence. Il vit ce dernier auparavant, une certaine nuit, où ils prirent leurs mesures, et ce fut chez le cardinal, où l'autre ne feignit pas d'aller *incognito*, à cause que sa visite le devoit mettre en autorité. Je ne sais si ce qu'on dit étoit vray que Mr le chancelier fit des bassesses incompréhensibles pour ne point déloger,

1. Adrien du Drac, baron d'Annevoux.

2. Hilaire-Charles de la Rochefoucauld, chevalier de Malte, fils puîné de François, duc de la Rochefoucauld, et de Gabrielle du Plessis-Liancourt, frère du prince de Marcillac, mort en 1651.

3. M. de Vandy, cité dans les *Mémoires de Mathieu Molé,* t. IV, p. 369 et 381.

4. Le roi partit le 1er février, dit Mme de Motteville (t. III, p. 161).

jusques à offrir sa charge de chancelier, que prétendoit Mr de Chasteauneuf, moyennant qu'on luy laissast les sceaux et la cohue du conseil, de ne point entrer au conseil d'en haut, d'assister le Roy d'argent, enfin demandant grâce et à genoux, ce que je louay beaucoup à un de mes amis, qui donnoit sur luy et ne cessoit de le déchirer pour cette lasche conduite. En effet il ne se peut mieux agir en courtisan, car laissant sa charge à son ennemy, il devenoit ministre en titre, et le connoissant fier et audacieux, il n'étoit pas possible que le cardinal le souffrist longtemps en ce poste; ainsy, Son Éminence l'éloignant, il se trouvoit habile à succéder, et dans la cour mesme, je veux dire toujours en état de travailler à ses affaires, et n'avoir pas besoin de solliciteur.

La chose passa comme je vais dire : Mr de la Vrillière eut ordre de luy demander les sceaux de la part du Roy, et il les rendit; le lendemain Sa Majesté fit venir Mr de Chasteauneuf et les luy donna avec l'approbation universelle, particulièrement de la Fronde qui se pasmoit d'aise d'avoir eu la force de désarçonner un ministre de vingt années, choisy par le cardinal de Richelieu. Mais le jour mesme Mr Le Tellier le fut trouver de la part de la Reyne, pour luy dire qu'elle n'étoit point mal satisfaite de luy, et qu'ayant été obligée (quelques-uns assuroient forcée) par de grandes considérations, de luy oster les sceaux, elle le laissoit en liberté d'aller où il luy plairoit, hors de Paris, dès que son mal le luy pourroit permettre, et que cependant il ne souffrist point qu'on le vist. Quant à Mme la chancelière elle avoit toute liberté de le suivre, ou de demeurer. Le chancelier répondit fort respectueusement et fort fermement, et alla deux jours après à Rosny, chez Mr de

Sully[1], son gendre, peu regretté et encore moins estimé des généreux qui condamnent toujours les bassesses, quoiqu'ils sachent qu'elles sont heureuses et maintiennent toujours les gens dans les cours où les favoris gouvernent.

Mr le cardinal, ne le pouvant sauver, voulut qu'il tombast doucement, dans la pensée de le faire bien revenir, dès qu'il auroit affoibly la Fronde; car il n'est point croyable combien il se ménageoit avec elle, et les amitiés qu'il fit en arrivant à tous les chefs. Il visita plusieurs fois Mmes de Chevreuse et de Montbazon; il fut voir Mr de Beaufort et Mr le coadjuteur, et leur offrit de l'argent à l'un et une abbaye à l'autre, qu'ils refusèrent parce qu'ils vouloient mieux; il caressoit les subalternes, il les remplissoit d'espérances et ne songeoit qu'à sortir de leurs mains promptement. Car faisant dessein de mener le Roy en Bourgogne, il y avoit dépesché Mr de Vendosme avec la commission de gouverneur, qui avoit ordre de se mettre en possession des places qu'y tenoit Mr le Prince, et faire obéir le Roy partout, mesme de préparer ce qui seroit nécessaire pour le siége de Bellegarde, qu'il vouloit faire attaquer, celuy qui y commandoit publiant qu'il s'y maintiendroit contre tout le monde ensemble, et ne la rendroit jamais qu'à son maistre.

Environ ce temps-là, Mr de Saint-Simon partit en poste pour s'aller assurer de Blaye, dont il étoit gouverneur, et l'on crut qu'il serviroit les princes, parce

1. Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, fils de Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, et de Françoise de Blanchefort de Créquy, avait épousé Charlotte Séguier, fille de Pierre Séguier, chancelier de France, et de Madeleine Fabry.

qu'il avoit épousé leur cousine germaine, fille du marquis de Portes[1], et qu'il avoit témoigné, depuis la régence, la dernière attache à Mr le Prince. Cecy embarrassa le ministère à cause de Bordeaux, dont Blaye est comme la clef. Mais le grand embarras de Mr le cardinal venoit de ses bons amis les frondeurs, qu'il savoit ne le pas aimer; et d'ailleurs, allant en Bourgogne, il laissoit Monseigneur circonvallé par eux, et doutoit qu'il ne se rendist à leurs complaisances. Car il falloit un conseil à Paris, le siège de l'empire, et celuy qu'il y avoit destiné étoit composé de Monseigneur, et de Mrs de Chasteauneuf, d'Avaux, Servien et Le Tellier, si ce n'est qu'on veuille dire que les deux derniers étoient là les surveillants de la Fronde, qui prenoient garde à ses déportements et à la manière dont Monseigneur se comporteroit avec elle.

L'Éminence vint prendre congé de Leurs Altesses royales au palais d'Orléans, avec beaucoup d'apparat et de cérémonie, et le tout s'y passa le mieux qu'il est possible. Et la Reyne ne quitta point le Palais-Royal sans témoigner son mécontentement sur le sujet des gens de qualité qui refusoient la plupart d'accompagner le Roy au voyage, et Monseigneur ne put jamais faire résoudre Mademoiselle à y aller; elle s'en défendit opiniastrement, et quoiqu'il s'en mist fort en colère, elle demeura. Elle me fit l'honneur de m'en parler, et ne m'allégua pas d'autre raison, sinon qu'elle s'ennuyoit de cette vie.

La cour partit le 6e mars, et alla coucher à Melun;

1. Le duc de Saint-Simon avait épousé, en 1644, Diane-Henriette de Budos, fille d'Antoine-Hercule de Budos, marquis de Portes, et de Louise de Crussol-d'Uzès, et nièce de Louise de Budos, duchesse de Montmorency. La duchesse de Saint-Simon était par conséquent cousine germaine, non des princes, mais de leur mère.

l'on assuroit qu'elle ne se devoit arrester qu'à Dijon, et les mesures étoient prises pour cela; néanmoins elle séjourna à Auxerre quatre ou cinq jours, délibérant si elle tourneroit vers Lyon. Cette nouvelle surprit assez les gens à Paris; mais quand on sut le sujet, il n'y eut plus lieu de s'en étonner : c'étoit que Mme de Savoie traitoit avec l'Espagne, résolue d'accommoder avec elle son fils, par cet intérest qu'il falloit tirer d'elle[1] Verceil avant que Casal tombast entre ses mains; et les Espagnols vouloient, le lui rendant, qu'elle s'obligeast de fermer la porte de l'Italie aux François et empescher le secours qu'ils y pourroient envoyer. Or cette place de Casal se trouvoit alors en mauvais état; il n'y avoit plus de munitions de guerre, ni de bouche; les soldats demandoient l'aumosne, et la misère et la faim les avoient réduits en si petit nombre qu'il falloit compter pour rien la garnison. M^r d'Aiguebonne, gouverneur, ne la pouvoit faire subsister davantage, le pays étant ruiné de la dernière ruine; mesme il avoit obtenu son congé, après mille importunités et mille prières aux ministres de donner son employ à un autre. Il avoit remontré que par le traitement fait à la garnison et le peu de soin qu'on avoit pris de la place, l'on ne la muniroit pas suffisamment avec deux cent mille écus, et les affaires de France ne permettant pas qu'on tirast des coffres du Roy une si grosse somme, il valoit mieux que Sa Majesté la rendist à Mr de Mantoue, auquel il la faudroit toujours remettre par la paix; et que se perdant[2], l'honneur du Roy étoit à couvert; et que les princes d'Italie, la voyant entre les mains de

1. De l'Espagne.
2. C'est-à-dire : si la place se perdait.

Mr de Mantoue, petit duc à ne leur pas donner d'ombrage, contribueroient peut-estre pour la munir, et empescher l'Espagne de s'en emparer. Mais l'avis du dessein des Espagnols sur Porto-Longo que l'on croyoit les devoir occuper pendant toute la campagne, fit que l'on négligea celuy-cy[1], et nous dirons ce qui arriva de Casal en son lieu.

Le ministère n'avoit lors en vue que d'abattre la puissance de Mr le Prince, pour relever la sienne; et il prit le party de luy arracher toutes ses places. La cour passa donc d'Auxerre à Dijon, et commanda l'attaque de Bellegarde[2], parce qu'elle étoit mal munie. Mr le cardinal, emporté d'une noble ardeur, va au siége et veut reconnoistre la ville de près, mais sa bravoure luy pensa estre funeste, quelques gens ayant été blessés à ses costés. Il eust mieux fait de donner ordre aux vivres, car l'armée patit extrêmement et pensa mourir de faim, les pluies ou le manque d'argent empeschant qu'on y portast rien. Certes bien que force honnestes gens s'y fussent enfermés[3], il n'y eut pas de résistance comme l'on attendoit, et ils s'excusèrent sur ce que les soldats n'en voulurent pas taster, désespérant du secours, et ainsy d'éviter la corde. Car ils surent que Mr de Turenne, ayant demandé passage aux Francs-Comtois, en avoit été refusé, si bien qu'ils se résolurent à ne pas attendre l'extrémité : ils prirent une honorable composition et sortirent.

1. Il y a au manuscrit de Vienne : Casal et l'Italie.

2. Bellegarde (anciennement Seurre) avait été érigée de marquisat en duché-pairie, sous ce nouveau nom, en faveur de la maison de Saint-Lary. Ce fut au siège de cette place que le jeune roi Louis XIV, alors âgé de douze ans, fit ses premières armes. Bellegarde se rendit le 21 avril.

3. Se fussent enfermés dans Bellegarde.

Toute la Bourgogne soumise et nettoyée des ennemis de Son Éminence, il n'est pas croyable combien il fut enflé de ce grand succès. Mesme voyant que Bellegarde ne luy pouvoit échapper, il commença dès là de jouer le personnage de Jupiter tonnant, et il envoya un ordre du Roy à Mmes les Princesses d'aller à Montrond[1], à Bourges, ou à Chasteauroux[2], à leur choix. Mme la Princesse, la douairière, surprise de ce commandement, écrivit à Monseigneur et le conjura de trouver bon qu'elle pust donner ordre à ses affaires pendant deux ou trois jours, et fit partir en mesme temps Mme sa belle-fille et Mr d'Enghien à dessein qu'ils gagnassent Bordeaux. Elle vient à Paris inconnue, sans qu'on pust découvrir huit ou dix jours durant où elle se retiroit; enfin, le 27 avril, elle paroit au Palais, à l'entrée de la Grand'Chambre, et présente une requeste[3] à Mr Coquelay, qui entroit de grand matin. Il la refusa, mais Mr Deslandes-Payen, qui le suivoit, ayant eu d'elle le mesme compliment qu'elle avoit fait à l'autre, la reçut et la rapporta. Elle contenoit que la sûreté publique, accordée par la déclaration de Sa Majesté à tous ses sujets, ayant été blessée par le commandement qu'on luy avoit fait, elle supplioit la cour de la prendre en sa protection, etc. L'on députe aussitost deux conseillers à Monseigneur pour luy donner avis de la requeste, et le prier d'accorder la sûreté à Mme la Princesse, en attendant que le Roy fust de retour.

Mais comme il étoit convenu de ce qu'il devoit

1. Montrond, place importante sur le Cher.

2. Châteauroux, duché appartenant au prince de Condé.

3. Cette pièce se trouve dans le *Journal du Parlement*, 1650, p. 67 et 68.

répondre il leur dit que les ordres du Roy, pour ce qui concernoit sa cousine, luy ayant été adressés, il étoit obligé de les faire exécuter, et qu'ainsy il falloit qu'elle obéist et qu'allant à quelque maison sur le chemin d'Orléans, jusques à ce que Sa Majesté fust à Paris, elle commenceroit à donner des marques de son obéissance. Son Altesse royale manda ensuite le premier président et le pria de la voir et la persuader d'obéir. Mr le maréchal de l'Hospital fit la mesme visite pour le mesme sujet, et ils y gagnèrent autant l'un que l'autre; mais ils connurent qu'elle avoit espérance que le parlement agiroit en sa faveur, et qu'elle vouloit attendre ce que la compagnie ordonneroit sur sa requeste. Monseigneur ayant avis de cecy se résolut de se trouver à la délibération, et travailler à ce que le Roy fust obéy.

Cependant la princesse, logée dans la cour du Palais[1], vit tout le genre humain chez elle; jamais il ne fut un tel concours de gens de qualité, les uns par amitié, les autres par générosité, les autres par compassion, et plusieurs par haine du cardinal; et d'autant que quantité de serviteurs de Monseigneur, bien qu'il eust paru très attaché aux intérests de la cour, n'avoient pas laissé d'aller essuyer ses larmes[2], il en fut tout à fait piqué, et ne se put empescher de le leur témoigner; mesme il en fit froid à Mrs de Guise, et quelques uns de leurs amis les ayant condamnés de ce qu'ils n'en avoient rien dit à Monseigneur, ils repliquèrent qu'ils n'avoient garde de luy en parler puisqu'il le leur

1. Lenet (p. 253) dit que la princesse s'était retirée dans la maison de La Grange.

2. Les larmes de la princesse.

auroit défendu. Mme la Princesse avoit une grande brigue dans le parlement, et le ministère, qui en étoit bien averty, se trouvoit fort empesché, et travailloit à rompre le coup; mesme le bruit couroit qu'elle devoit présenter requeste contre le cardinal, et s'offrir d'entrer dans la Conciergerie et d'y demeurer jusques à ce qu'il fust convaincu de plusieurs chefs dont elle prétendoit l'accuser.

Monseigneur donc y alla, le 29, et la rencontra à l'entrée de la Grand'-Chambre. D'abord elle se jette à ses pieds, couverte de larmes, et luy demande sa protection; elle luy représente que les princes, ses enfants, étant de son sang, méritent qu'il en ait pitié, et que Mr de Montmorency ayant péry pour luy, elle peut encore, comme sa sœur, implorer et espérer son assistance. Monseigneur la releva, luy protestant qu'il vouloit l'assister, et qu'il le feroit moyennant qu'elle se mist en état qu'il le pust faire utilement, obéissant au Roy et suivant ses ordres. Il passa incontinent et alla prendre sa place; et, au sentiment de toute l'assemblée, qui étoit grande, il parla avec autant de solidité, de vérité et de sens que d'éloquence. Il dit qu'il étoit expédient que Mme la Princesse obéist sans différer, après un ordre si précis du Roy; que le conseil de Sa Majesté avoit résolu de l'éloigner avec raison, après le juste soupçon qu'il avoit de sa conduite; qu'il étoit vray qu'un de ses gens avoit été pris auprès de Bellegarde, chargé de lettres et d'avis pour ceux de la place; que Mme de Longueville, avec laquelle l'on ne pouvoit douter qu'elle n'eust correspondance, étoit en Flandre avec les ennemis de l'État, avoit écrit à La Tour, gouverneur d'Arras, pour le séduire, traitoit au

su de tout le monde avec les Espagnols; qu'il y avoit un grand party dans le royaume qui se disoit des princes prisonniers; qu'il s'étoit assemblé force gens auprès de Chantilly pour les sauver; que le gouverneur de Saumur avoit été près d'entrer dans leur party[1]; enfin que le Roy donnoit par sa lettre toute sûreté à Mme la Princesse, et qu'elle l'auroit toujours tout entière, moyennant qu'elle obéist. Le premier président, prenant la parole, fit une espèce de galimatias auquel l'on n'eut point d'égard, et il passa que Mme la Princesse sortiroit de Paris, iroit sur le chemin de Bourges jusques à trois lieues de la ville, et attendroit là le retour de Sa Majesté, auquel elle pourroit faire faire ses remontrances.

Il ne se peut comprendre combien le peuple de Paris luy étoit contraire, et se licencioit de parler contre les violences et les cruautés de son fils pendant la guerre. La cour étant levée, Mr le premier président luy fut porter le résultat de la délibération et luy témoigna qu'il n'y avoit autre chose à faire pour elle que d'obéir. Néanmoins elle s'opiniastra, et il fallut que le maréchal de l'Hospital y retournast avec un nouveau commandement de faire la volonté du Roy, ou à faute de ce, qu'on la forceroit de sortir. Ainsy elle s'y résolut, et demanda en grâce que ses enfants fussent mieux traités, qu'on les fist servir par leurs officiers, s'écriant plusieurs fois qu'ils étoient perdus s'ils tomboient entre les mains des frondeurs. Enfin, elle se mit en chemin et prit la route d'Orléans, ayant

1. Celui qui commandait alors dans Saumur était un gentilhomme nommé Dumont.

obtenu qu'elle demeureroit à Vallery[1], et non pas à Bourges ou à Chasteauroux. Elle partit le 6me may, Monseigneur luy ayant envoyé offrir ses offices, pour avoir permission de s'approcher de Paris.

Le Roy étoit arrivé le 2, et la Fronde frondoit de plus belle Mr le cardinal, protestant hautement qu'il falloit le pousser en Italie, mettre les princes prisonniers dans la Bastille, et les tirer des mains des étrangers; elle se plaignit aussy que le Roy étoit mal nourry; que l'on en faisoit un brelandier, puisqu'on le jetoit dans le grand jeu; qu'on l'enfermoit avec peu de gens et de petites gens, et l'on ne permettoit point aux personnes de la belle volée de le voir; elle obligea mesme les rentiers de crier, et justement comme le Roy étoit au faubourg. Ce procédé étonna le cardinal, aussy étoit-il pour l'étonner. Il recherche Mr de Beaufort et luy offre le gouvernement d'Auvergne avec quarante mille francs de pension; il promet le ciel et la terre aux autres et flatte tout le monde; il donne de l'argent au marquis de Noirmoustier, intrinsèque du coadjuteur et de Mme de Chevreuse, pour récompenser le Mont-Olympe[2]; il fait Laigues, capitaine des gardes du petit Monsieur[3]; il promet à La Boulaye la charge de son beau-père[4], qui étoit malade, c'est-à-dire les Cent-Suisses de la garde; enfin, il bat à toutes les portes, l'argent et les grâces à la main. Néanmoins Mr de Beaufort demeura ferme pour la survivance de

1. Vallery, dans le Gâtinais, commune du département de l'Yonne, seigneurie des princes de Condé.

2. Forteresse élevée par Louis XIII pour tenir en respect Charleville, et démolie plus tard par Louis XIV.

3. Monsieur, frère du roi.

4. Le duc de Bouillon.

l'amirauté, et il fallut la luy promettre nonobstant le chagrin de Mr de Mercœur, qui demandoit à genoux d'estre neveu.

Mais pendant toutes ces intrigues de la cour et de Paris plusieurs provinces du royaume branloient : la Provence avoit repris les armes contre Mr le comte d'Alais ; la Guyenne pensoit à de nouveaux mouvements ; le Poitou étoit comme partagé, la plupart de la noblesse suivant Mr de la Rochefoucauld, qui arboroit l'étendard des princes : néanmoins à l'approche de Mr de Cominges, venu de la cour avec les lettres du gouvernement de Saumur, et quelques gens pour faire obéir le lieutenant qui tenoit le chasteau et refusoit de le reconnoistre, chacun se retira chez soy. Ce galant homme-cy avoit promis à Mr de la Rochefoucauld de luy remettre la place, et quand il le vit à sa porte, en trop bonne compagnie, il changea[1]. La plupart pourtant le rejoignit incontinent, à cause que Mme la Princesse et Mr le duc d'Enghien s'acheminoient en Guyenne, et il les devoit escorter. Mr de Bouillon, qui les attendoit chez luy, à Turenne, les y reçut tous[2], et ces deux seigneurs-cy, de grande considération et de grand mérite, assistés de force noblesse et de quelque infanterie tirée de leurs terres, les passèrent jusques à Bordeaux, malgré les troupes de Mr d'Espernon que son frère naturel, le chevalier de La Valette[3], commandoit en Périgord.

1. Il y a ici au manuscrit de Vienne : Le duc fut ainsi obligé de remercier ses amis et se retirer : la plupart pourtant, etc.

2. La princesse arriva à Turenne le 15 mai et en repartit le 22. Les *Mémoires de Lenet* (t. I, p. 264) contiennent quelques détails sur les fêtes qui furent données durant son séjour en ce lieu.

3. Jean-Louis, dit le chevalier de la Valette, fils naturel du

Les Bordelois, désespérés des manquements du cardinal et de la tyrannie de leur gouverneur, criant Noël à l'arrivée de Mme la Princesse et de M^r^ d'Enghien, n'hésitèrent pas à se déclarer : ils saisirent les revenus du Roy, ils délivrèrent des commissions, ils firent des levées partout, ils dépeschèrent en Espagne, ils députèrent au parlement de Paris pour demander la jonction, et ne se fièrent point au bruit que Son Éminence fit courir par ses partisans, et le conseil du Roy mesme, que M^r^ d'Espernon seroit révoqué à ce coup. Effectivement il fut mandé, et l'on engagea Monseigneur à promettre aux principaux du parlement que le Roy l'osteroit de Guyenne; et quelques jours après chacun vit que c'étoit une comédie, dont Son Altesse royale n'étant guère satisfait, il s'en plaignit à bon escient; et voicy l'excuse admirable ou pour mieux dire la baye qu'on luy donna : qu'il savoit que la dépesche avoit été ordonnée et faite, mais que La Vrillière avoit oublié de l'envoyer. L'on m'a assuré que, ne voulant point d'éclaircissement, il se paya de cette fadaise, et il fit bien; mais il fit mal d'en vouloir payer les honnestes gens, mesme quelques conseillers du parlement, qui n'en tastèrent pas.

La nouvelle du procédé de Messieurs de Bordeaux et de la défection de la Guyenne, obligea la cour d'en résoudre le voyage; et d'autant qu'il falloit une armée sur la frontière de Picardie, de crainte de l'invasion des ennemis puissants en cavalerie, l'on y destina de bonnes troupes, et l'on eut peine de trouver un géné-

premier duc d'Épernon, était lieutenant général des armées du roi. Il mourut d'une blessure reçue dans la guerre de Guyenne en cette même année 1650.

ral pour les commander, chacun refusant l'employ. Mr de Schomberg s'excusa sur son indisposition[1], et le cardinal jeta les yeux sur le maréchal du Plessis, lequel n'osa dédire Son Éminence. Il ne se pouvoit de plus belle et de meilleure armée; il n'y avoit pas un homme de recrue, toutes vieilles troupes, tous braves et expérimentés, officiers et soldats. Il est vray qu'il n'y avoit pas un teston, ni un canon, point d'ordre pour la subsistance, en un mot rien du tout.

Cependant Mr le cardinal, avant que de partir, chercha les moyens de contenter Mr de Vendosme, sans luy donner l'amirauté. Il eut pensée du gouvernement de Languedoc qu'il falloit oster à Monseigneur. Ce fut Mme de Chevreuse qui se chargea d'en faire l'ouverture, et luy proposa d'abord un lieutenant général, comme avoit été Mr de Schomberg, luy nommant mesme Mr de Mercœur. Mais Monseigneur ne gousta point la proposition et changea de propos, tellement que la dame ne luy en osa parler davantage. Ils vouloient le sortir de ce poste et luy faire prendre la Bretagne, où il auroit trouvé les mesmes épines qu'il avoit trouvées d'abord en Languedoc: un lieutenant général étrange, peu accommodant, et plus malaisé à transplanter que Mr de Schomberg. Aussy quand le bruit en fut répandu dans la maison, il y eut un beau murmure, et les gens ne se turent pas en si beau sujet de parler; chacun représenta à Son Altesse royale de quel intérest cet échange luy étoit, tant pour la réputation que pour le revenu, et on luy fit remarquer que l'Éminence ne se ménageoit guère avec luy, tellement qu'étant bien préparé là-dessus, ils gagnèrent aussi peu à la seconde

1. Le maréchal de Schomberg mourut de la pierre le 6 juin 1656.

tentative qu'à la première, Mr le cardinal l'ayant fait hasarder dans l'embarras où il se trouvoit alors, car Mr de Vendosme ne vouloit pas moins que ce gouvernement, au lieu de l'amirauté qu'on luy avoit promise. Mr de Mercœur recherchoit la nièce dans la vue de la survivance de cette grande charge qu'on luy avoit fait espérer, et Mr de Beaufort la prétendoit avec raison, puisqu'on s'étoit engagé de la luy donner à la prison des princes. Ainsy il y avoit là un horrible embarras qu'il étoit malaisé de démesler, à moins que de refuser la chose à tous et les contenter avec d'autres établissements.

Mr de Mercœur donc étant au désespoir de ce qu'on luy préféroit son frère, ou poussé par Mr le cardinal afin de gagner temps, écrivit à la Reyne et à Monseigneur et les supplia qu'il ne fust point frustré de la survivance, pour en revestir un homme qui la méritoit si peu, qu'il peignit ensuite d'étranges couleurs, montrant la dernière aigreur, et témoignant ouvertement de n'estre point capable de souffrir de son cadet un outrage de cette nature. Il écrivit aussy à Mr le cardinal, en des termes très forts, et l'Éminence, craignant extrêmement Mr de Beaufort en ce temps-là, et se défiant de toute la Fronde, se crut obligé de leur témoigner à tous qu'il agissoit sincèrement avec eux et qu'il seroit toujours en cette mesme disposition, si bien qu'il prit le party de parler à sa nièce, dont l'on disoit qu'effectivement Mr de Mercœur étoit amoureux, et de la prier qu'elle apaisast son amant et luy fist changer de langage. Ainsy il en eut quelques lettres douces[1] tendant à ce qu'il ne s'offen-

1. C'est-à-dire : Ainsi M. de Mercœur reçut d'elle quelques lettres douces.

sast pas de ce que l'intérest présent de Mr le cardinal le forçoit de faire contre luy.

Mais un peu auparavant, vers la mi-may, il étoit arrivé un grand vacarme. Mr de Gerzé, ou pour tirer raison de l'affront que Mr de Beaufort luy avoit fait chez Renard, ou pour se raccommoder avec Mr le cardinal, espérant de luy sacrifier par cette action, pria Mr de Moret[1] d'appeler Mr de Beaufort. L'appelé refusa tout net de se battre avec Gerzé, et répondit que c'étoit avec Mr de Candale qu'il devoit tirer l'épée et qu'il étoit tout prest. Mr de Candale, averty de cette réponse, lie la partie de quatre contre quatre; mais les amis de Mr de Beaufort, ayant pris soupçon de ce que Mr de Moret luy parloit souvent, agirent de sorte que le secret fut éventé et l'on ne douta plus de l'appel, si bien que Monseigneur leur fit donner des gardes et les accommoda. Les braves de la cour voulurent trouver à dire au procédé de Mr de Beaufort et prosnèrent fort dessus partout; et il n'y eut pas faute de gens qui accusèrent le cardinal, peut estre à tort, de luy avoir dressé cette partie et de s'estre laissé entendre qu'on luy feroit plaisir de l'inquiéter. Mr de Moret, l'appelant, qui étoit à luy et tout dévoué, donna lieu au soupçon.

Enfin Son Éminence, désirant de s'acquérir entièrement la Fronde, fit donner abolition de ce qui s'étoit passé en l'affaire de Joly à Mr de la Boulaye[2], lequel avoit crié aux armes dans la ville et dans la cour du Palais mesme, luy fit espérer la charge de son beau-

1. Antoine du Bec, comte de Moret, fils puiné de René du Bec, marquis de Vardes, et de Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, fut tué au siège de Gravelines, en 1658.

2. Voir plus haut, p. 147 et suiv., l'affaire de Joly.

père, promit la surintendance à Longueil pour son frère, le président de Maisons, la prévosté des marchands pour Lefèvre, conseiller aux Requestes, son amy intime, et Monseigneur la demanda pour celuy-cy, afin qu'il ne parust pas qu'il y eust rien là de stipulé; et comme ceux-cy furent satisfaits, l'on crut à la cour que le parlement seroit moins farouche. La déclaration contre Mme de Longueville, Mrs de Bouillon, de Turenne, de la Rochefoucauld y fut envoyée, et la Grand'-Chambre la vérifia, nonobstant le privilège des princes du sang et des pairs de France, qui ne peuvent estre jugés que les chambres assemblées; et quelqu'un ayant insisté là-dessus, le président de Mesmes dit que personne ne formant opposition, et ces messieurs renonçant ainsy tacitement à leur privilège, il falloit passer outre et vérifier, ce qui fut fait.

CHAPITRE LVIII.

De quelques événements qui arrivèrent à la cour et dans Paris avant le voyage du Roy en Guyenne.

Quoique M^r^ le cardinal fut engagé avec Longueil de donner la surintendance à son frère, d'Hemery n'étant pas mort, Mr de la Vieuville intervint et brigua la place hautement, offrant de faire de grandes avances, et de mettre d'abord à l'épargne de très grosses sommes, qui étoit un excellent moyen alors de réussir. Son Éminence, craignant la Fronde, n'écouta pas et tint bon pour le président. Il est vray qu'afin d'obliger

Mr de la Vieuville[1] à cesser ses poursuites, ils luy firent cette pièce auprès de Monseigneur, très fausse et très sanglante, que ses amis publioient qu'il[2] avoit touché deux cent mille écus du président, moyennant quoy il l'appuyoit. Monseigneur se cabre là-dessus et s'emporte contre Mr de la Vieuville; et le matin, comme il se faisoit peigner, il me commanda d'approcher, et me dit assez haut : que les amis de La Vieuville étoient assez impertinents pour tenir un tel discours. Je luy répliquay qu'ils le pouvoient tenir sans qu'il en sut rien, — j'étois obligé de défendre ce pauvre seigneur, ayant l'honneur d'estre son allié[3] — et qu'en cela il n'étoit pas coupable. Il m'interrompit avec colère, me disant qu'il l'avoit su et le souffroit; que le président de Maisons en usoit mieux que luy qui branquetoit[4] toute la cour, et offroit de l'argent à toutes les femmes de chambre de la Reyne et de Madame. Mr de la Vieuville, qui étoit dans la chambre, s'approche, et moy, craignant qu'il n'entendist Monseigneur le pester et donner sur luy, je me baisse et dis fort bas à Son Altesse royale : « Le voilà assez près pour entendre ses louanges; » et il répondit brusquement et relevant sa voix : « Pour rien, je luy dirois dans le nez. » Je connus par là que Mr de la Vieuville ne seroit point surintendant à cette fois, et que la Fronde mettoit en

1. Charles, marquis et depuis duc de la Vieuville, fils de Robert, marquis de la Vieuville, et de Catherine d'O, mort le 2 janvier 1653.

2. *Il,* Monsieur.

3. Le marquis de la Vieuville avoit épousé Marie Bouhier, qui descendait des Grangier.

4. *Branqueter,* mettre à sac, ravager; « nous sommes à la veille de voir les deux armées courir et *branqueter* ces deux contrées. » (Lettres de Pasquier, t. III, p. 689.)

ce bon poste le président de Maisons; et j'en fus certain l'après-disnée, que Monseigneur dit à un de mes amis que ce dernier marchoit par des voies plus souterraines, mais plus sûres et plus honnestes.

Là-dessus, Son Altesse royale, ayant quelque sentiment de goutte, garda le lit, et la Reyne, qui le vouloit prier d'aller en Guyenne, le vint visiter. C'étoit environ la mi-may, ou quelque peu après, et elle entreprit de le persuader, soit que le cardinal appréhendast qu'il prist trop de créance dans Paris, ou que, demeurant au milieu de la Fronde, elle ne le gagnast et l'empaumast. Monseigneur s'excusa et para le coup, et ne put s'empescher de dire, dès qu'elle fut sortie, que le cardinal mal à propos s'opiniastroit à conserver Mr d'Espernon, et qu'il n'avoit que faire que Mr de Candale épousast sa nièce[1].

Mais l'Éminence se croyant maistre de la Fronde, s'estimoit plus que patron, et se tenoit si assuré qu'il se mist en teste de chasser de Paris Mrs de Fontrailles et de Matha, et leur fit faire commandement de la part du Roy de sortir. Ces gens-cy, toujours hautains et fiers, refusent d'obéir, réclament la sûreté publique, dressent une requeste pour présenter au parlement, menacent de faire intervenir la noblesse, et n'oublient rien de ce qui les peut garantir de la persécution du premier ministre. En

1. Mazarin souhaitait avec passion le mariage d'une de ses nièces, Anne-Marie Martinozzi, avec le duc de Candale, fils du duc d'Epernon. On sait que ce mariage n'eut pas lieu, et que la nièce du cardinal épousa plus tard le prince de Conty. Quant à M. de Candale, il mourut sans alliance, le 28 janvier 1658, à l'âge de trente et un ans, en revenant de Catalogne, où il avait commandé, cette année-là, l'armée du roi.

mesme temps chacun se licencia de parler, et particulièrement les gens de qualité, de leurs amis, lesquels se trouvant d'ordinaire en conversation chez la comtesse de Fiesque et Mme de Bonnelle[1], deux excellents réduits, M^r^ le cardinal se prend aux dames de la résistance des messieurs, et leur fait dire qu'on les enverra à leurs maisons de la campagne, si leurs conversations ne sont plus sages et ne se modèrent. Mais au lieu de complaire à Son Éminence et luy céder, elles protestèrent qu'elles obéiroient aussy peu que les autres, et qu'elles se mettroient elles-mesmes à la Conciergerie, afin que le parlement connust de leur crime, si elles étoient coupables.

Voilà bien du vacarme, et il désarma M^r^ le cardinal, lequel toujours brave jusques au dégaisner et toujours mol à la fin, souffrit qu'on mist les choses en négociation; et certes très prudemment, car Mrs de Nemours et chevalier de Guise paroissoient à la teste de la cabale des dames et travailloient à faire signer les gentilshommes et les unir, afin de s'opposer à ces violences. Ce fut Mme de Chastillon qui embarqua Mr de Nemours, et il ne put refuser celle dont il étoit si passionnément amoureux; et M^r^ le chevalier de Guise se voulut venger de M^r^ le cardinal qui l'avoit leurré quelque temps avec des abbayes qu'il ne luy donna point. En effet ils avoient signé leur union et avoient parole de quantité des plus qualifiés du royaume, qui devoient signer et ne leur auroient pas manqué. La cour, avertie de ces

1. Charlotte de Prie, fille de Louis de Prie, marquis de Toucy, et de Françoise de Saint-Gelais, avait épousé, en 1639, Noël de Bullion, seigneur de Bonnelles, fils de Claude de Bullion, surintendant des finances, et d'Angélique Faure.

seings et de cette ligue, s'en offensa extrêmement, et la Reyne, poussée par le cardinal, échauffa étrangement Monseigneur contre ces messieurs, si bien qu'il se résolust, à quelque prix que ce fust, de rompre l'assemblée et faire un horrible vacarme contre, lequel tomba sur Mr le comte d'Aubijoux[1].

Son Altesse royale l'ayant fait venir devant luy, d'un ton aigre et d'un visage sévère luy demanda s'il étoit vray qu'il eust signé une union de la noblesse. Il luy répondit que ouy, à cause qu'il n'y avoit rien vu contre le service qu'il luy devoit, et Monseigneur reprit aussitost : « Choisissez, ou de vous retirer de cette cabale, ou de me quitter ; » et cela en présence de Mr de Beaufort, ennemy de Mr d'Aubijoux qui en pensa crever de dépit. Il fallut pourtant avaler le calice, et se préparer à pis : car le cardinal ayant su que luy et Fontrailles étoient cousins germains et dans la dernière amitié, il fit que la Reyne mit Monseigneur en quelque ombrage de la citadelle de Montpellier, dont Aubijoux étoit gouverneur pour Son Altesse royale, et qu'il commanda d'y dépescher avec ordre au lieutenant de Roy de s'assurer de la place et luy en répondre. Elle le sonda mesme pour le faire mettre à la Bastille, mais il n'appuya pas là-dessus. Son grand feu étant jeté et parlant de la chose avec ses plus confidents serviteurs, ils ne purent défendre Mr d'Aubijoux de s'estre embarrassé dans une chose de cette nature, sans la participation de son maistre ; néanmoins ils luy firent comprendre

1. François-Jacques d'Amboise, comte d'Aubijoux, chambellan de Monsieur, lieutenant général en Languedoc, gouverneur de Montpellier, était fils de François d'Amboise, comte d'Aubijoux, et de Louise de Lévis. Il mourut sans alliance le 9 novembre 1656.

que le chastiment n'était pas proportionné à la faute et se pouvoit dire trop fort. Ainsy on le remit en quelque façon, et le courrier qu'il avoit envoyé à Montpellier étant de retour, et luy témoignant que rien n'avoit branlé dans la citadelle à l'exécution de ses ordres, il connut l'innocence de ce seigneur; et un de ses amis luy remontrant en particulier que peut-estre la cour auroit voulu luy faire perdre un sujet dont la fidélité et le mérite répondoient à la grande naissance, et qu'il luy seroit glorieux et utile tout ensemble de luy pardonner et le rembarquer en luy rendant ses établissements, Monseigneur n'eut pas de peine à se résoudre et oublier tout. Ce fut comme M^r le comte d'Aubijoux rentra aux bonnes grâces de Son Altesse royale; et Mr Goulas en cette rencontre, auquel Monseigneur parla le premier de son mécontentement, servit son amy comme il le devoit et avec la dernière adresse.

Mais M^r le cardinal éclatant contre la comtesse de Fiesque, Mr de Beaufort la prit en sa protection, et l'on m'assura une assez plaisante chose, que Monseigneur l'ayant catéchisé là-dessus et pressé de ne se point opposer toujours teste pour teste aux volontés de la Reyne, il avoit répondu franc qu'il ne pouvoit abandonner cette dame, et que si l'on envoyoit chez elle luy faire violence, comme on l'en menaçoit, il y mèneroit tous ses amis pour la défendre[1].

Cependant la nouvelle arrive que Mme la Princesse et M^r d'Enghien, son fils, ont été reçus à Bordeaux, nonobstant la lettre de cachet envoyée par la cour,

1. « Peut-estre n'est-il pas vray, ajoute le ms. de Vienne (fol. 504 r°), mais il étoit honteux qu'on le dit. »

qui le défendoit[1]. Cette lettre n'opéra qu'une espèce de comédie, car le parlement ayant ordonné que les portes de la ville fussent gardées et fermées, si elle se présentoit, dès qu'elle parust avec quatre à cinq cents chevaux, le peuple apprenant qu'on ne la vouloit point recevoir, en rompit une, et les jurats[2], qui craignoient pis, les firent ouvrir toutes, si bien qu'elle entra et fut reçue à grand' joye. Mrs de Bouillon et de la Rochefoucauld se tinrent au faubourg[3] pour la forme, et furent ravis d'entendre crier au peuple : Vive le Roy, les princes et la liberté! Car ce peuple embrassoit le party des princes avec tant de chaleur que tous alloient voir ces messieurs et leur offroient de les faire entrer malgré le parlement et leurs jurats.

Mme la Princesse, le lendemain de son arrivée, se présenta au parlement, et ayant salué ces messieurs, les larmes aux yeux, et fort bas, les conjura de les mettre, elle et son fils, en la protection du Roy et de la cour; et le petit prince alloit à tous les présidents et leur demandoit la liberté de son papa. Ils délibérèrent jusques à cinq heures du soir, et enfin il passa à accorder le contenu en la requeste, et de plus que Mme la Princesse et Mr le duc d'Enghien pourroient demeurer à Bordeaux sous le bon plaisir du Roy, et seroit fait de très humbles remontrances à Sa Majesté

1. L'entrée de la princesse à Bordeaux eut lieu le 31 mai 1650, vers les trois heures après midi; celle des ducs ne se fit que deux jours après (Voir le récit très circonstancié que nous en a laissé Lenet. T. I, p. 284 et suiv.).

2. Les jurats étaient les échevins de la ville de Bordeaux. Le mot *jurat*, forme méridionale de *juré*, du latin *juratus*, était un titre d'office municipal dans plusieurs villes du midi.

3. Dans le faubourg des Chartreux, aujourd'hui des Chartrons.

à ce que les princes prisonniers fussent renvoyés à leurs juges naturels, suivant la déclaration.

Certes ce fut un grand coup et très important pour Mme la Princesse que cet arrest, et ce n'en étoit pas un moindre que Mrs de Bouillon et de la Rochefoucauld, ayant battu le chevalier de la Valette[1], ou pour mieux dire, luy ayant fait lascher le pied et pris ses bagages, le peuple, qui se laisse emporter aux moindres succès, s'étoit persuadé que ces messieurs le vengeroient de Mr d'Espernon et le chasseroient de la Guyenne, puisque la cour ne le faisoit pas après l'avoir tant promis. Mais l'on disoit au palais d'Orléans que Mr le cardinal le leur promettoit et le vouloit tirer de là; que néanmoins, ayant affaire à un extravagant, il craignoit qu'il n'obéist pas, et que, le caprice le prenant, il ne montrast toutes ses lettres et ses dépesches, par lesquelles il auroit paru qu'il n'avoit rien fait que de son ordre.

Cette mauvaise nouvelle de la bonne réception que les Bordelois avoient faite à Mme la Princesse, fut compensée par la joye qu'eut Son Éminence de ce que le parlement avoit poussé Mrs de Fontrailles et de Matha, ses irréconciliables ennemis : car il donna arrest par lequel il fut dit qu'on informeroit contre eux pour n'avoir pas obéy aux ordres du Roy, pour avoir cabalé, excité la noblesse à s'assembler, et porté un chacun à demander les États généraux.

1. Mrs de Bouillon et de la Rochefoucauld joignirent le chevalier de la Valette à Monclar en Périgord, « d'où, ayant lâché le pied sans combattre, il se retira par des bois à Bergerac, après avoir perdu ses bagages » (*Mémoires* de la Rochefoucauld, t. II, p. 187). « Le butin, dit Lenet (t. I, p. 275), fut estimé trois cent mille livres. »

En ces entrefaites, Mr d'Hemery mourut, et le président de Maisons fut installé deux jours après, parce qu'il fallut ce temps-là pour apaiser certains frondeurs qui n'en vouloient point, et donner moyen à Son Éminence de prendre ses mesures avec luy. La Reyne disoit qu'elle y vouloit songer deux ou trois jours, et Monseigneur parloit pour luy et donnoit sur Mr de la Vieuville.

Mais le lendemain que le président eust pris sa place au conseil, il parut un prodige à la cour, qui étonna et ravit d'admiration tout le monde. Mr d'Avaux, l'autre surintendant des finances, demanda d'estre déchargé de cet employ, que tous les gens désiroient comme leur salut, et se démit volontairement d'une charge qui, en le rendant très considérable, luy apportoit quarante mille écus de revenu ; il allégua ces raisons de cette action inouie : qu'il étoit impossible de faire cette charge avec honneur, en un temps si difficile; qu'il n'étoit point capable des manquements de parole que nécessairement il falloit faire à quantité de gens de condition et de mérite; qu'il ne pouvoit souffrir les importunités des demandeurs et la multitude des requestes quand l'on n'avoit pas de quoy satisfaire personne; et que les dépenses de l'État augmentant tous les jours, et les recettes diminuant, il n'y avoit pas de plus mauvais poste que la surintendance des finances. Certes il en sortit très à propos, puisqu'il n'entendoit rien à ce manège, et s'il passa pour homme qui se faisoit justice, il remporta encore l'estime d'une incomparable intégrité. La Reyne ne fut pas moins surprise que Monseigneur, quand il les supplia de l'oster de sa place de surintendant et luy

tier. Le lendemain que ces députés devoient venir saluer Son Altesse royale avant que de partir, Mr le garde des sceaux entra en négociation avec eux et fit tant qu'ils se contentèrent de quatre cent mille francs comptant, avec promesse de trois cent mille, trois mois après, et d'acquitter tout ce qui leur étoit dû, en quatre ou cinq années.

Il n'y avoit pourtant point d'argent, et il en falloit, si bien qu'on donna avis de prendre celuy de l'ordre du Saint-Esprit, qui est sacré, et que le Roy jure de ne divertir jamais et de l'employer seulement pour les affaires de l'ordre. L'on mande donc tous les chevaliers au palais d'Orléans, et la chose leur étant communiquée, ils accordèrent deux cent mille francs, à condition que le surintendant des finances donneroit au trésorier de l'ordre telles assignations qu'il désireroit et que Monseigneur en seroit garant, à cause qu'on ne se fioit plus de la parole du Roy. Il se fit une seconde assemblée au mesme palais d'Orléans sur ce sujet, où les vieux seigneurs grondèrent de ce que les officiers de l'ordre prenoient la qualité de commandeurs et portoient le cordon de mesme que les chevaliers. L'on dit que c'étoit à l'occasion de La Rivière, lequel n'avoit pas fait de preuves et n'étoit estimé de personne. L'on ne passa pourtant point outre, Mr le cardinal ayant autre chose à la teste que le cordon de ce malheureux. Il vouloit sortir de Paris, ou par crainte des frondeurs qui abbayoient toujours après luy, ou de quelque mauvais événement dont il croyoit les suites fascheuses dans une ville aisée à émouvoir, et toute remplie de ses ennemis; et certes il ne se pouvoit qu'il n'en arrivast, les Espagnols se préparant à faire partout de puissants efforts.

L'armée navale de Naples étoit partie et avoit pris la route de Porto-Longo; l'archiduc étoit entré en Champagne avec quatorze mille hommes et attendoit Mr de Turenne qui avoit un corps de François considérable des partisans de Mr le Prince; le duc Charles marchoit vers la Lorraine et Mme la Princesse et Mr d'Enghien avoient fait déclarer Bordeaux : ainsy la canaille de Paris, apparemment, auroit bientost matière de criailler, donner sur le premier ministre et faire quelque désordre. D'ailleurs il appréhendoit fort Monseigneur, car Son Altesse royale tomboit d'accord avec force gens de l'incapacité de l'Éminence; il en parloit librement, et témoignoit de la douleur de voir périr le royaume et n'y pouvoir remédier, la Reyne ne secondant point ses bonnes intentions; car la bonne princesse étoit persuadée que le cardinal avoit des talents merveilleux, et que, si on le laissoit faire, tout iroit bien. Il ne pouvoit ignorer cecy qui n'étoit pas fort secret, et ce luy étoit un martel horrible de voir ce sentiment en Monseigneur, c'est-à-dire une grande disposition à écouter la Fronde dont il ne se pouvoit assurer.

La cour partit donc pour Compiègne, le 2 juin, et laissa à Paris Son Altesse royale et Mrs le garde des sceaux, surintendant Servien, et Le Tellier. Mais Monseigneur continuoit dans la mauvaise satisfaction et la mauvaise estime du premier ministre, et ne se pouvoit empescher de donner dessus, jusques là qu'il dit nettement à Mr de Béthune[1] qu'il ruinoit ses affaires,

1. Hippolyte de Béthune, comte de Selles, dit *le comte de Béthune,* fils de Philippe de Béthune, comte de Selles, et de Catherine Le Bouteiller de Senlis, mourut le 24 septembre 1665, laissant au roi une collection précieuse de manuscrits.

qu'il renversoit le royaume, qu'il perdoit tout, soit qu'il le crust ainsy, ou qu'il feignist de le croire avec ce gentilhomme, très habile et très bon François, afin de le persuader qu'il ne le gouvernoit pas comme l'on disoit, et ne le gouverneroit jamais; et, Son Altesse royale me le pardonnera, il faisoit une grande faute de le décrier et le décréditer, car il le falloit soutenir et traiter de premier ministre, ou le renvoyer en Italie, ce qui étoit très aisé, puisque toute la France conspiroit à cela et le désiroit.

Cependant les ennemis se fortifioient extrêmement sur nos frontières, et l'on murmura fort à Paris de ce que Leurs Majestés n'en étoient qu'à vingt lieues, et dans une ville champestre; il est vray que nous avions notre armée là auprès, commandée par de braves chefs, Mr le maréchal du Plessis, général, et quatre lieutenants généraux très déterminés et peu obéissants; si bien que Mr le cardinal se crut obligé de les aller visiter, et, ce qui fut ridicule et fit faire d'étranges railleries partout, il acheta un cheval de bataille de Mr de Roquelaure, et beaucoup de gens prirent la liberté de s'en réjouir devant Monseigneur mesme, qui entra là-dedans et en rit plus que les autres; mais Son Éminence, ayant appris qu'on ne lui avoit point pardonné, ni au palais d'Orléans, ni mesme à Compiègne, entra en grosse colère, et s'en offensa tout à fait. Il est vray que son chagrin s'accrut quand et le soupçon que Son Altesse royale écoutoit plus les frondeurs depuis le départ du Roy, et qu'il avoit un étroit commerce avec eux. Enfin l'inquiétude se fortifia tellement et devint si grande, qu'il envoya Mr de Lyonne exprès pour s'en éclaircir et le raccommoder avec

Monseigneur, pendant quoy il apprit, s'il ne l'avoit su devant, que la Fronde tourmentoit Monseigneur et le vouloit obliger de faire que la Reyne mist les princes dans la Bastille, c'est-à-dire entre ses mains, Broussel en étant gouverneur, et rompist le voyage de Guyenne. Lyonne travailla heureusement et rajusta en quelque façon les choses, Son Altesse royale et le premier ministre demeurant apparemment satisfaits l'un de l'autre.

Durant ce voyage de Compiègne, Son Éminence s'appliqua particulièrement à sauver Guise que les Espagnols avoient assiégée; il alla à l'armée, qui n'étant pas bastante pour attaquer les ennemis, il jugea le plus sûr et meilleur party de rompre les convois et les réduire ainsy dans la dernière nécessité, ce qu'il fit très habilement; et, il faut dire le vray, l'honneur de ce succès luy est dû, et il rendit là un grand service à la France. Il fut pourtant malheureux d'estre obligé de quitter l'armée avant le siège levé; mais les affaires l'appeloient ailleurs, il falloit retourner promptement à Paris, et il croyoit un grand coup d'État alors de réduire et calmer la Guyenne.

Je le laisse aller pour dire que Mr de Bridieu[1], qui commandoit dans Guise, acquit aussy beaucoup de gloire par sa vigoureuse défense et sa valeur héroïque. Le comte de Fuenseldagne, général de l'armée espagnole, voyant qu'il agissoit en galant homme, et qu'après la perte de la ville, il faisoit mieux que

1. Louis de Bridieu, fils de Pierre de Bridieu et de Gabrielle de Montfort, avait servi de second au duc de Guise dans son duel avec Coligny. Il fut fait lieutenant général en 1652, en récompense de sa belle conduite.

devant dans le chasteau, l'envoya sommer, exhorter, cageoller et louer. Son envoyé le conjura de ne se point perdre dans cette méchante place; qu'elle ne pouvoit échapper; qu'il avoit acquis assez d'honneur, que ce qu'il feroit de là en avant seroit attribué à désespoir; et la réponse à ces belles paroles fut qu'il parleroit et accepteroit une capitulation dans le donjon. Certes il montra bien qu'encore qu'une place soit mauvaise, les bons officiers et les bons soldats empeschent toujours qu'on en vienne si tost à bout : car il sortit tous les jours; il nettoya la tranchée par deux fois et conserva son fossé; enfin il obligea les Espagnols d'avouer qu'il y avoit de trop braves gens dans Guise et dans l'armée du Roy, et que si les uns leur ostèrent le pain, les autres leur ostèrent l'envie et l'espérance de les emporter à vive force. Ainsy ils se retirèrent vers Cambray, et les nostres les suivirent et détroussèrent les paresseux.

Mr le cardinal rendit une jolie raison à Mme de Montausier[1], et à d'autres dames, de son retour si précipité, qu'on luy avoit mandé de Paris qu'il y avoit tant de fortune à courre pour luy dans la ville qu'il avoit jugé plus glorieux et plus beau d'y revenir que de demeurer à l'armée du Roy et mettre en fuite celle d'Espagne.

Mais il arriva à Paris en ce temps-là une chose assez étrange. Nous avons vu[2] comment Mr le duc de Richelieu avoit épousé Mme de Pons sans la participation de

1. Julie-Lucie d'Angennes, fille de Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, et de Catherine de Vivonne, mariée le 13 juillet 1645 à Charles de Sainte-Maure, marquis, puis duc de Montausier.

2. Voir plus haut p. 161.

Mme d'Aiguillon, sa tante, laquelle poursuivoit au parlement la dissolution de son mariage, le soutenant un rapt; tout à coup elle le fait enlever, et de son consentement sans doute, puisqu'il la suivit sans se plaindre de sa violence. Mme de Richelieu, très étonnée, présente requeste à la Grand'Chambre qui ordonna que le duc seroit mis en liberté. Il y avoit là de l'embarras à cause que Mme d'Aiguillon le tenoit et ne le vouloit point laisser aller, tellement qu'il fallut que Monseigneur intervinst et s'en chargeast. Il ne le voulut point avoir dans son palais, et l'on crut plus à propos de l'envoyer chez Mr de la Frette[1], capitaine des gardes de Son Altesse royale, où ce jeune homme ne demeura guère sans s'ennuyer. Mr du Vigean, son beau-père, ayant trouvé moyen de luy parler, le changea, et la tendresse pour sa femme le reprenant, il ne considéra point qu'il blessoit Monseigneur de se retirer chez luy sans son agrément; il échappa et s'allant jeter aux pieds d'Olympe, il demanda pardon de sa faute qui fut incontinent oubliée. Monseigneur se fascha avec raison de la hardiesse du Vigean et de l'extravagance de son beau-fils, et le premier étant venu luy faire ses excuses, il les assaisonna si mal qu'il obligea notre maistre, le plus doux et circonspect de tous les hommes, de le maltraiter jusques à l'appeler petit-fils de notaire. Il est vray que sous main Monseigneur portoit Mme d'Aiguillon, poussé à cela par Saujon, sa favorite, dont le père devoit sa fortune au cardinal de Richelieu. Enfin le jeune duc perdit le plus en cette

1. Pierre Gruel, seigneur de la Frette, fils de Claude Gruel, seigneur de la Frette, et de Louise de Faudoas.

occasion, car il passa pour un enfant qui ne savoit ce qu'il vouloit.

Sur ces entrefaites, le Roy et la Reyne arrivèrent à Paris, le 29 juin au soir. Monseigneur étoit incertain s'il iroit au devant d'eux, comme il étoit de son devoir; car le jour d'auparavant qu'il s'étoit préparé à cela, parce qu'on les attendoit, il n'étoit venu personne, l'on n'avoit point eu non plus de leurs nouvelles ce jour-là, à cause que Mr le cardinal étoit toujours à Saint-Quentin, donnant des ordres pour l'armée. Néanmoins sachant qu'il étoit attendu le 29 au plus tard, le cardinal se mit en chemin et ne trouvant plus le Roy, ni la Reyne à Compiègne, il y mangea un morceau et se jeta dans son carrosse. Ses émissaires avoient répandu le bruit que, puisqu'il avoit si bien réussy sur la frontière et partout depuis la prison des princes, il se rendroit incontinent à Bordeaux et jugeoit expédient d'y mener le Roy. Il vouloit disposer les gens à souffrir son départ en une saison qu'il sembloit trop hasardeux d'exposer aux chaleurs de la Guyenne un si jeune prince. Personne pourtant n'en dit mot.

Il[1] partit le 4 juillet, à cinq heures du matin, et fut coucher à Fontainebleau, et deux jours après à Orléans, où Son Éminence reçut un déplaisir des plus sensibles. Mr le marquis de Sourdis[2], gouverneur de la province, ne le voulut point voir, et le corps de ville, s'étant présenté pour le saluer, sur ce qu'il le fit attendre quelque peu, s'en retourna grondant et pestant, et il

1. *Il*, le roi.

2. Charles d'Escoubleau de Sourdis, marquis d'Alluye, fils de François d'Escoubleau de Sourdis, et d'Isabeau Babou, dame d'Alluye.

fallut qu'il envoyast après le quérir. Tout cecy étoit de mauvais exemple. Le marquis se plaignoit qu'ayant été souvent à son appartement au Palais-Royal, il ne l'avoit point fait entrer, et qu'il ne le traitoit pas d'homme de sa condition ; mais la Reyne, offensée de ce procédé, en donna part à Monseigneur par courrier exprès, et Son Altesse royale, entrant dans les sentiments de Sa Majesté, en fit fort froid au gouverneur de son apanage quand il le vint saluer chez luy à son retour. Néanmoins je le vis sortir du cabinet, où il avoit été enfermé environ un quart d'heure avec Monseigneur, comme satisfait de s'estre vengé du cardinal et d'en avoir été quitte pour une froideur passagère. L'Éminence avoit eu aussy une petite mortification, passant à Paris : car le clergé en corps alla faire des plaintes et des remontrances à la Reyne sur les violences de Mr d'Epernon et le peu de respect qu'il rendoit à leur ordre, particulièrement aux évesques qui en sont les chefs. L'archevesque d'Embrun[1], l'un des présidents de l'assemblée, porta la parole, dit tout ce qu'on l'avoit chargé de dire, parla très bien et librement, et ne fascha personne ; mais à trois jours de là le Roy fit commandement au clergé d'aller tenir son assemblée à Saintes, ce qui embarrassa un peu les prélats et fit croire que le voyage du Roy seroit long.

En ce mesme temps, Mr le premier président ayant su que Mr Lefèvre, conseiller aux Requestes, avoit parole d'estre prévost des marchands, se plaignit de Mr le cardinal, qui luy avoit promis cette charge pour

1. Georges d'Aubusson, archevêque d'Embrun, second président de l'assemblée du clergé, prononça sa harangue le 2 juillet.

Mr Molé[1], son gendre, président aux Enquestes. Il en vint parler à Monseigneur, lequel ne put que luy donner audience, et l'écouter favorablement, car l'autre étant frondeur y avoit la meilleure part, et Son Éminence avoit désiré que Son Altesse royale portast hautement Lefèvre, afin de se disculper envers le premier président et dire qu'il n'osoit fascher Monsieur; mais les malins crurent qu'il avoit encore voulu faire que le premier président se sentist blessé par Monseigneur, afin de luy oster le chef d'une compagnie où il craignoit que déjà il fust trop accrédité.

Mais il faut savoir maintenant que Messieurs de Bordeaux, ayant eu avis que la résolution étoit prise à la cour de les pousser et de les assiéger par terre et par mer, commencèrent de songer à eux et ne crurent pas pouvoir mieux conjurer la tempeste que de députer au parlement, qui ne vouloit point leur ruine, pour le prier de s'entremettre et procurer que le Roy donnast la paix à ses peuples de Guyenne. Le député, conseiller au parlement de Bordeaux, vient à Paris, se présente, demande audience, et dit qu'il a une lettre à rendre à la compagnie de la part de la sienne. Étant de nécessité d'assembler les chambres pour voir cette lettre, il fut fait le sixième juillet, et ces messieurs envoyèrent prier Monseigneur de s'y trouver. Il n'y manqua pas, accompagné de Mr de Beaufort et du coadjuteur, lesquels avoient éveillé toute la Fronde et disposé leurs machines en faveur de l'envoyé et de ses confrères. Ainsy il fut résolu d'abord qu'il seroit écouté et sa

1. Jean Molé, seigneur de Jusanvigny, président aux enquêtes, avait épousé Jeanne-Gabrielle Molé, fille de Mathieu Molé, premier président du parlement de Paris, et de Renée Nicolay.

lettre lue. L'on dit qu'il parla mal, et demanda trois choses : le rappel de Mr d'Epernon qui étoit la cause des désordres, la liberté des princes en cas qu'ils fussent innocents, et s'ils étoient coupables que leur procès fut fait par leurs juges naturels, et que Foulé, intendant de justice en Limousin, fut chastié de ses excès et des cruautés plus que barbares qu'il avoit exercées dans sa province. La lettre contenoit presque la mesme chose, mais comme la délibération si l'on recevroit ce député, sa harangue et la lecture de la lettre, avoient consumé tout le temps de la séance, l'assemblée fut remise au lendemain, où, après un petit discours du premier président, Monseigneur, ayant pris la parole, dit que la Reyne avoit mandé Mr d'Epernon, et qu'il se rendroit à la cour dès qu'elle seroit sur la rivière de Loire; que le Roy et la Reyne alloient en Guyenne avec un esprit de paix et avec dessein de tout oublier, moyennant que chacun se mist dans le devoir et rentrast dans l'obéissance; enfin qu'il n'y auroit de rigueur et de chastiment que pour ceux qui avoient traité avec l'Espagne et appelé les ennemis de l'État dans le royaume. Aussitost l'on demande qu'il fust fait registre de ce que Son Altesse royale venoit de dire : que Mr d'Epernon étoit mandé et rencontreroit la cour sur la rivière de Loire; et la plupart furent de cet avis, à la honte de Monseigneur, et il passa. Après quoy il fut parlé de faire le procès aux princes, s'ils étoient coupables, et se trouvant innocents de les sortir de prison, suivant la déclaration de Sa Majesté, ce qui obligea Monseigneur de remontrer qu'ayant été arrestés pour de grandes et importantes considérations qui subsistoient encore, il ne jugeoit point à propos d'en

parler. Quelqu'un repartit que la lettre du Roy au parlement ne portoit pas qu'il eust eu part à la résolution qui avoit été prise de les arrester; et il répliqua sans s'émouvoir qu'il ne se faisoit rien à la cour que de concert avec luy, et qu'il n'y avoit point d'affaire de si grand poids dans l'État que la liberté des princes, deux ou trois grandes provinces ayant pris les armes en leur faveur; qu'ils avoient un puissant party, et que s'ils étoient d'humeur à se ressentir étant libres, la France seroit en danger, chargée de deux grandes guerres, dedans et dehors; que personne n'avoit plus de sentiment et de douleur de leur disgrâce, et ne désiroit plus passionnément leur liberté, mais qu'il n'étoit pas temps d'en parler. Là-dessus il s'élève un grand murmure; l'on prend son discours pour une défense de passer outre en cette affaire; quelques-uns demandent si l'on ne peut pas dire ses sentiments dans la compagnie. Monseigneur, avec le mesme flegme répond que ouy, que les suffrages sont libres, mais qu'il a voulu faire connoistre combien il est préjudiciable aux affaires du Roy et à son service d'agiter en ce temps une chose si délicate, et ajoute que si le party avoit désarmé, il seroit le premier à intercéder pour eux. Ces messieurs demeurèrent deux jours à opiner, le mercredy et le jeudy, et l'avis de Mr Broussel fut suivy; mais le vendredy, il y eut du bruit de ce que cet avis n'étoit point clair, et l'on demanda que le bon homme s'expliquast. Monseigneur appuyoit les conclusions des gens du Roy et se tourmentoit beaucoup pour les faire embrasser à la plupart, sans en persuader que peu. Mais Mr de Beaufort étoit admirable de dire à ses amis, sortant du Palais, que Monseigneur avoit agi

à merveille et qu'il en usoit toujours de la sorte quand il étoit soutenu, comme se voulant donner la gloire de sa conduite en cette rencontre, à cause qu'elle avoit satisfait tout le monde; et au contraire il devoit mourir de honte que ses associés eussent eu l'audace de demander qu'il fust fait registre de ses paroles.

Pendant que l'on traitoit de ces choses au parlement de Paris, celuy de Bordeaux songeoit à sa défense et à intéresser avec luy les principaux seigneurs de Guyenne. Il donna arrest à ce que Mr de la Force fust mandé et vinst secourir la capitale de la province, attaquée par le cardinal Mazarin. Il envoya des meilleurs vaisseaux de la ville pour escorter ceux d'Espagne qui leur amenoient des hommes et de l'argent; il fit fortifier l'isle de Saint-Georges; il dépescha à Toulouse pour prier le parlement de se joindre, le sachant blessé du procédé de l'intendant de justice que le Roy avoit à Montauban; enfin il fit que la ville écrivit à Monseigneur et au parlement de Paris, par courrier exprès, lequel passa heureusement, sans estre arresté, le long du chemin que tenoit la cour. Cette lettre pour Monseigneur luy fut présentée par les députés, quoiqu'ils n'en eussent pas d'ordre, et Son Altesse royale les testonna d'importance, témoignant un déplaisir extresme de leur hardiesse parce qu'elle alloit à la dernière rupture. Cet incident nouveau causa bien du bruit par la ville et l'on crut que le parlement, à la lecture de cette lettre, se porteroit pour la liberté des princes, et en parleroit tout de bon. Ainsy voilà tous leurs serviteurs alerte; ils entonnent haut l'arrest de 1617 contre les ministres étrangers, si bien que Son Altesse royale appréhendant la rumeur, qui pouvoit devenir

bien grande, fit ménager auprès des députés qu'il venoit de si maltraiter qu'ils ne présentassent leurs lettres de six jours, afin d'avoir le temps d'avertir la cour et d'en recevoir réponse.

Mais quoique M[r] d'Epernon eust été mandé, comme Monseigneur l'avoit assuré au parlement, l'on doutoit fort qu'il obéist, et l'on disoit que Son Altesse royale seroit joué en cette occasion, et que le cardinal, grand ouvrier d'inganne, ne manqueroit point de faire ce qu'il avoit fait en Provence sur un pareil sujet, c'est-à-dire qu'au moment qu'il auroit fait écrire à M[r] d'Epernon de venir à la cour et quitter la Guyenne, la lettre seroit accompagnée d'une autre par laquelle il luy seroit ordonné de n'en rien faire. Enfin, les six jours passés, ces députés présentèrent leurs lettres au parlement sur lesquelles on délibéra, et on résolut que la compagnie enverroit un président au mortier et huit conseillers pour supplier très humblement la Reyne de vouloir donner la paix à la Guyenne, d'en oster M[r] d'Epernon et de pourvoir la province d'un autre gouverneur, d'accorder l'amnistie du passé et sûreté à M[me] la Princesse dans telle de ses maisons qu'elle choisiroit. Ce ne fut pas sans bien dauber[1] l'Éminence que Monseigneur laissa strappazzer à qui voulut, ce que force gens remarquèrent. Monseigneur envoya aussy un gentilhomme à Messieurs de Bordeaux, M[r] du Coudray-Montpensier[2], avec une lettre de sa part et le

1. Le ms. de Vienne porte : « Ce ne fut pas *sans donner sur* le premier ministre (fol. 308 v°) que Monsieur laissa piller à qui voulut. »

2. N. d'Escoubleau, seigneur du Coudray-Montpensier, fils de Claude d'Escoubleau, seigneur du Coudray-Montpensier, et de Charlotte Pot.

résultat de la délibération du parlement. Celuy-cy eut ordre de passer à la cour et voir la Reyne, et de n'aller à Bordeaux qu'en cas qu'elle l'eust agréable. Sa créance étoit de demander aux Bordelois leur résolution dans dix jours, à compter de la date de sa lettre, pendant quoy Son Altesse royale demeuroit garant de ce qui leur seroit promis par Sa Majesté si elle accordoit ce que les députés du parlement de Paris avoient ordre de luy proposer pour eux.

Mais les ministres du Roy près Monseigneur n'étoient pas peu embarrassés sur l'accusation de Foulé, les chambres se voulant assembler sous ce prétexte, et ils craignoient avec raison que l'on n'y parlast encore de la liberté des princes et l'on ne donnast sur M^r le cardinal aussy fortement que l'autre fois; mesme que les députés de Bordeaux n'eussent quelque requeste ou lettre nouvelle à présenter.

Mais il faut mettre icy une chose assez secrète, qui fut proposée à Son Altesse royale par Mr de Chasteauneuf. Ils étoient tombés d'accord plusieurs fois que la mollesse du cardinal gastoit tout, et qu'il étoit expédient d'hasarder pour rétablir l'autorité. Le garde des sceaux le voyant en mauvaise humeur contre ces députés de Bordeaux, quand ils luy présentèrent leur lettre, et il les malmena si fort, luy conseilla de les faire prendre et les loger à la Bastille, sans la participation du parlement, d'assembler la ville à l'heure mesme et les principaux bourgeois, de leur représenter qu'il falloit chastier de hauteur des séditieux qui ruinoient les affaires du Roy, et les conjurer de l'assister, afin de servir dorénavant Sa Majesté comme de bons et fidèles sujets sont obligés. Monseigneur

rejeta ce conseil avec raison, l'estimant trop dangereux dans les conjonctures présentes, et songea à se maintenir toujours en bonne correspondance avec le parlement.

Cependant le cardinal, averty de ce qui s'étoit passé dans la délibération sur la présentation des lettres de Messieurs de Bordeaux, et comment Monseigneur l'avoit laissé tailler en pièces, sans répondre, le crut perdu pour luy et engagé jusques aux yeux dans la Fronde. Il s'en plaignit à tous les gens et jusques à Mr d'Aubijoux, qui n'étoit pas son meilleur amy, comme l'on a vu cy-dessus, si bien que l'on soupçonna au palais d'Orléans qu'il se raccommoderoit avec Mr le Prince et le feroit sortir sans la participation de Monseigneur, pour se venger de Son Altesse royale et des frondeurs. Mais ce n'étoit pas là le nœud de l'affaire : il avoit eu avis que Monseigneur goustoit le garde des sceaux et avoit pris quelque liaison avec luy, comme doutant qu'il se maintinst parmy tant de confusion et de brouilleries, et croyant que la nécessité mettroit bientost l'autre en sa place. Ainsy, quoiqu'il ne fust pas encore à Bordeaux, il ne fut point fasché de la députation du parlement qui luy fourniroit des ouvertures pour terminer l'embarras qui l'occupoit tout entier, lorsqu'il étoit accablé de mille affaires. Voyons sa marche, ou pour mieux parler celle de la cour, et ce qui se passa en ce voyage.

CHAPITRE XLIX.

De la guerre et de la paix de Bordeaux; de ce qui se passa à Paris durant l'absence du Roy, et de son retour de Guyenne.

Nous avons laissé la cour à Orléans[1], s'avançant vers la Guyenne et toute pleine d'espérance de réussir là comme ailleurs, ayant été jointe par les députés du parlement de Paris; si elle écouta leurs remontrances, elle ne fut pas arrestée par leur rhétorique; elle suivit sa route et trouva partout les portes des villes ouvertes. Le maréchal de la Meilleraye s'étoit avancé avec de belles troupes, Mr d'Epernon en avoit aussy, et comme ils furent ensemble, le Roy se vit une assez bonne armée pour chastier Bordeaux et se faire obéir de ses sujets. Il falloit aussy une armée de mer, la ville pouvant recevoir toute sorte de rafraîchissements de ce costé, à raison du reflux. Voilà pourquoy l'on manda des vaisseaux de Brouage et de Saint-Malo, et l'on se prépara à la boucler de toutes parts, afin que, désespérant de secours, elle ployast plus tost sous les volontés du souverain. Le maréchal s'approchant se rendit maistre du chasteau de Vaires[2], et la plupart de la garnison prit party dans ses troupes; quant aux officiers, retourna qui voulut à la ville, mais il fit pendre le capitaine pour intimider les Bordelois,

1. Ce chapitre commence au folio 509 r° du ms. de Vienne.

2. Le château de Vaire, sur la Dordogne, est à 22 kil. de Bordeaux; il existe encore aujourd'hui.

quoique Mademoiselle eust obtenu sa grâce du Roy et l'eust envoyée sans perdre un moment[1]. Les Bordelois, enragés de la disgrâce de ce malheureux, qui étoit de leur ville, voulurent venger sa mort et firent pendre par représaille un capitaine qui avoit été pris à discrétion dans l'isle Saint-Georges, trois lieues au-dessus de Bordeaux, au milieu de la Garonne[2]. Cette isle étant de considération, le conseil du Roy opina à la reprendre, et les troupes de Mr d'Epernon, se trouvant là auprès, le chevalier de la Valette, qui les commandoit, eut ordre de tenter la chose, ce qu'il fit avec tant de bravoure qu'il en remporta un grand coup de mousquet dans une cuisse, dont il mourut quelques jours après, à Cadillac[3]. Ceux qui défendoient ce poste ayant été canonnés ensuite, il fallut capituler et le laisser aux gens de Sa Majesté. Les choses étant en cet état, les Bordelois pouvoient connoistre qu'on ne les marchanderoit pas. Ils avoient envoyé en Espagne de bonne heure par le conseil de Mrs de Bouillon et de la Rochefoucauld, lesquels avoient tout le commandement de ce qui concernoit la guerre; et ce dernier avoit porté son beau-frère, le marquis de Sillery, à faire ce voyage, afin de surmonter la lenteur d'Espagne par ses sollicitations. En effet il agit si efficacement qu'il

1. Le commandant du château de Vaire est appelé Richon dans les mémoires de Monglat; il fut pendu à la porte du château, et le duc de Bouillon par représailles fit pendre le baron de Canolles, capitaine des troupes du roi, prisonnier sur parole à Bordeaux (*Mémoires de Monglat,* 2e série des Mémoires. Coll. Petitot. T. L, p. 240).

2. L'île Saint-Georges, qui était tombée au pouvoir des frondeurs le 27 juin, fut reprise le 11 juillet par l'armée royale.

3. Cadillac, à 37 kil. de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne.

arriva un Espagnol avec de l'argent et mille promesses; il dit mesme que le secours seroit déjà dans la ville si le parlement étoit engagé et le peuple avoit tiré l'épée.

Comme le Roy fut à Libourne[1], l'on se prépara au siège, et voilà les députés du parlement de Paris qui paroissent et demandent à voir Sa Majesté. Leur compagnie ne pouvoit souffrir que celle de Bordeaux fust chastiée; c'étoit un préjugé pour elle, et d'ailleurs ils jugeoient expédient que le Roy retournast, à cause de l'approche de l'archiduc, qui faisoit un dégast horrible en Champagne. Néanmoins Mr le cardinal, qui se voyoit en beau chemin, avec une bonne armée et d'excellents chefs, voulut taster Messieurs de Bordeaux, et fit attaquer le faubourg[2]. Il y eut là un grand combat où le Roy perdit de bons hommes, mais le faubourg fut emporté et bruslé, et le maréchal de la Meilleraye se logea tout auprès de la demy-lune qui couvroit la porte de la ville. L'on nous dit chez Monseigneur que si Mr de Palluau[3] fut arrivé à l'heure prescrite, avec le corps qu'il commandoit par la mort du chevalier de la Valette, composé des troupes de Mr d'Epernon, tous vieux soldats gascons, la guerre étoit achevée, puisque tous les chefs de Bordeaux eussent été tués ou prisonniers. L'échec que les deux partis reçurent en cette occasion ne les rebuta ni l'un ni l'autre. Le

1. La cour arriva le 1er août à Libourne, « où l'on fut un mois à s'ennuyer assez, » dit Mademoiselle, qui était du voyage (*Mémoires*, t. I, p. 258).

2. Le faubourg de Saint-Surin.

3. Philippe de Clérembault, comte de Palluau, maréchal en 1653, mort en 1665.

maréchal se préparoit à mieux faire encore, comme Mr le cardinal arriva à l'armée et désira de la commander. Il est à croire qu'un homme de l'humeur du maréchal n'y prit pas plaisir; n'osant pourtant le contredire, il se contenta de n'agir plus avec sa vigueur accoustumée, et le bruit qui courut ensuite qu'il alloit faire Mr de Palluau maréchal de France, acheva de tout gaster, car et le général et les autres lieutenants généraux, comme Mrs de Saint-Mégrin et de Roquelaure, se relaschèrent afin de laisser tout l'honneur à Son Éminence. Il fit donner à la demy-lune deux et trois fois, et l'on fut toujours repoussé; enfin les soldats rebutés n'en voulurent plus manger et s'en déclarèrent. Mrs de Bouillon et de la Rochefoucauld agirent à merveille en ces occasions, et y acquirent beaucoup d'honneur[1]. Mais les promesses d'Espagne ne s'effectuant point, et les Bordelois craignant que le peu de soldatesque qui leur restoit les abandonnast, reçurent à bras ouverts les députés du parlement de Paris et les propositions qui leur furent faites, lesquelles se trouvèrent moins dures, à cause que Mr le cardinal commença à craindre de son costé que le démenty luy en demeurast, les troupes du Roy étant rebutées et les Espagnols en chemin.

Le parlement de Bordeaux donc envoya de ses conseillers à Libourne[2] pour traiter, et ayant convié

1. « M. de la Rochefoucauld, dit Retz (*Mémoires*, t. II, p. 238), signala son courage dans tout le cours du siège, et particulièrement à la défense de la demi-lune, où il y eut assez de carnage. »

2. Selon M. de la Rochefoucauld (*Mémoires*, t. II, p. 204), le roi n'était pas à Libourne, mais à Bourg-sur-Gironde, petite ville entre la Garonne et la Dordogne, où la cour s'était installée.

Mme la Princesse et Mrs de Bouillon et de la Rochefoucault de députer quand et eux, ils s'excusèrent sur ce qu'ils ne pouvoient demander que la liberté des princes qu'on ne leur accorderoit pas; mais ils prièrent ces messieurs d'avoir soin de leur sûreté, et que ceux qui les avoient servis en cette occasion fussent rétablis dans leurs biens, comme avant la guerre.

La chose fut bientost conclue moyennant l'amnistie de tout le passé et que Mme la Princesse et ceux qui l'avoient accompagnée se retirassent chez eux, sans bruit. Tous les gens de guerre furent cassés et permis à eux d'aller en leur pays, et le Roy osta de Guyenne M^r d'Epernon; enfin tout ce qui avoit été fait contre luy par le parlement, et contre les Bordelois par le conseil, étant déclaré nul, l'on signa avec la satisfaction d'un chacun. J'oubliois à dire que l'envoy de Mr du Coudray-Montpensier pensa tout gaster, car le terme de dix jours qui étoit dans sa lettre, et quelque chose à la suscription que ces messieurs trouvèrent à dire, les révolta fort contre luy; mesme l'on voulut dans la ville que M^r le cardinal l'eust gagné, afin qu'il parlast au nom de Monseigneur la langue de Son Éminence.

Le lendemain de la signature du traité[1], Mme la Princesse et M^r le duc d'Enghien partirent avec toute leur cour, accompagnés de Mrs de Bouillon et de la Rochefoucauld. Dès qu'elle sortit de la ville, la fortune fit une chose qui produisit d'étranges événements. Elle descendoit au courant de la rivière, et Mr de la Meilleraye aussy, et il ne crut pas de la bienséance, la voyant

1. Le traité fut signé le 28 septembre et publié le 1er octobre.

si près, de ne luy point rendre ses devoirs, puisqu'il avoit l'honneur d'estre son proche parent[1]. Il aborde son bateau, et après les premiers compliments, il luy demande si elle ne fera pas la révérence à Leurs Majestés, ne pouvant ne point passer à la vue de leurs fenestres. Elle s'en vouloit dispenser; mais luy, l'exhortant à le faire, puisqu'il étoit de son devoir, et les deux ducs se trouvant de ce sentiment, mesme luy remontrant qu'elle auroit bonne grâce de se jeter à leurs pieds et leur demander la liberté de monsieur son mary, elle le consentit et s'y en alla. Ces messieurs jugèrent encore à propos qu'ils vissent Mr le cardinal, espérant, ou qu'ils l'ébranleroient par leurs raisons pour mettre les princes en liberté, ou donneroient beaucoup à penser à Monseigneur et aux frondeurs dont l'ombrage produiroit peut-estre quelque bon effet. Certes ils eurent sujet d'estre satisfaits d'avoir pris ce party, car Mme la Princesse fut bien traitée du Roy et de la Reyne, et leur conversation avec Mr le cardinal, ayant été longue, donna l'alarme à Mademoiselle qui ne manqua pas de dépescher aussitost à Monseigneur, et la luy faire prendre fort chaude[2]. La Reyne

1. M. de la Meilleraye était cousin-germain de Nicole du Plessis, mère de la princesse de Condé.

2. « J'écrivis à Monsieur une fort longue relation de tout ce qui s'étoit passé ..... j'écrivis jusqu'à quatre heures du matin » (*Mémoires de Montpensier*. Coll. Petitot. 2e série, t. XLI, p. 104). — « L'entrevue de la Reine et de Mme la Princesse a tellement épouvanté toute la *fronderie*, qu'il est aisé de juger que vous aviez raison de dire que *si le lion rugissoit en liberté, il feroit fuir tous ses ennemis*. Il est vray que cette entrevue ..... a des circonstances qui font croire que leur peur n'est pas tout à fait sans fondement, car non seulement la Reine reçut admirablement bien Mme la Princesse, mais elle l'entretint très longtemps en particulier : on

dit à Mme la Princesse, qui s'étoit jetée à genoux, qu'elle obtiendroit plus tost la liberté de Mr le Prince, se comportant de la sorte que par d'autres voies. Enfin il ne se passa rien en cette action ou visite, que d'agréable à tous, et Mme la Princesse fut conseillée d'exécuter ponctuellement le traité, afin d'estre en droit de faire ce que nous dirons cy-après.

A deux jours de là le Roy fit son entrée à Bordeaux avec toute sa cour et toute son armée, et il ne fut jamais tant crié : Vive le Roy! et de si bon cœur. Les frondeurs ne savoient pourtant où ils en étoient et avoient belle peur; l'on dit que mesme beaucoup se cachèrent et qu'on eut peine à les rassurer. Jamais le parlement ne voulut voir en corps Mr le cardinal, quoiqu'à la fin tous le vissent en particulier, frondeurs et autres; aussy s'en vengea-t-il incontinent, car l'ayant prié de leur accorder une certaine levée de deniers, afin de se rembourser des frais de la guerre, il les refusa tout franc, et dit à plusieurs personnes, afin qu'ils le pussent apprendre, qu'il n'étoit point raisonnable que le Roy payast ses sujets, après l'avoir très mal servy et obligé de faire trois cent lieues par leur désobéissance. L'on m'a assuré qu'ayant su ce propos, ils offrirent de le voir en corps, moyennant qu'il les gratifiast de ces deniers, et qu'il se moqua d'eux; enfin qu'il ne fut point fasché qu'ils menaçassent de les lever de leur autorité, croyant que c'étoit un bon moyen de les décréditer et de révolter le peuple contre eux, quand il verroit leur parlement les piller

ajoute même qu'il paroissoit par l'air du visage de cette jeune princesse que ce que la Reine lui disoit lui donnoit de la joie » (*Lettre de Mlle de Scudery, à Godeau, évêque de Vence, d'octobre* 1650).

au sortir du pillage de la guerre. Cet heureux succès luy avoit enflé le cœur, parce qu'il s'en attribuoit toute la gloire; et il fit là une bravoure que les courtisans n'oublièrent pas à bien louer : il marcha en carrosse par la ville, sans gardes et presque seul, et il parla avec tant de hauteur et d'audace et à ses admirateurs à Bordeaux et aux gens de Mme la Princesse à Libourne, qu'il étoit aisé de juger qu'un si grand événement luy donnoit espérance de rétablir l'autorité du Roy à Paris et réduire le parlement, si bien que Bitault, un de ses députés, luy ayant dit des choses fascheuses durant le traité, il se promit de s'en venger en temps et lieu, et que dorénavant l'on ne luy manqueroit plus de respect. Il parut à Libourne qu'il croyoit alors les frondeurs maistres de l'esprit de Monseigneur, et qu'il ne songeoit plus à le mener par Mme de Saujon, car il ne feignit point de protester qu'il mouroit d'envie de rendre aux princes la liberté, et qu'il l'auroit déjà fait si Monsieur, à l'instigation du coadjuteur, ne l'en empeschoit. Et en effet, pour embarrasser l'un et l'autre, il fit que Mr de Saint-Thou et Laisnet, confident[1] de Mr le Prince, eurent plusieurs conférences ensemble là-dessus, et que la Reyne n'avertit point Mademoiselle que Mme la Princesse la venoit voir; et certes, elle l'avoit trop bien traitée durant le voyage pour que cecy ne fut pas fait à poste et de dessein. Il écrivit mesme en faveur de La Rivière, et demanda instam-

1. Pierre Lenet ou Lesné ou l'Esnet, comme écrivent indifféremment ses contemporains, procureur général au parlement de Dijon, conseiller d'État en 1645, mort en 1671; auteur des *Mémoires* et d'une volumineuse correspondance conservée sous le titre de *Papiers de Lenet* (Bibl. nat., ms. nos 6701 à 6730).

ment que Monseigneur souffrist qu'il retournast à son abbaye de Saint-Benoist, afin de luy donner lieu de s'aider auprès de Son Altesse royale par ses amis et tascher de se rétablir, s'en étant si bien trouvé; ce qui révolta fort Mme de Saujon contre Son Éminence. Mais Monseigneur luy rendit bientost son change et luy apprit que les ministres ont toujours besoin des fils de rois quand ils sont dans la place qu'il tenoit. M^r^ le cardinal désiroit avec passion que Mr Fouquet, maistre des requestes, récompensast le procureur général et se revestist de cette importante charge; en effet il avoit obligé Mr Méliand d'en traiter et la luy donner. Le parlement, qui savoït Fouquet dévoué au cardinal, n'étoit pas content de cette vente, quand Monseigneur intervient, fomente le maltalent de Messieurs, et arreste l'affaire par le moyen de ses serviteurs de la compagnie; et la Fronde toujours alerte, ne voulant point que le cardinal se fortifiast, étoit plus contraire à celuy-cy, qu'elle soupçonnoit avec raison estre mis là afin d'acquérir des partisans, et de prendre tous les prenables. Elle travailloit aussy à détacher Monseigneur d'avec la Reyne, qui luy proposoit de transférer les princes au Hâvre, car voyant qu'ils ne pourroient plus tomber entre leurs mains, et qu'ils seroient absolument dans celles du cardinal, ils s'en désesperoient, prosnant continuellement à Son Altesse royale qu'il y alloit plus de son intérest que du leur de l'empescher; que le cardinal en étant le maistre absolu, ils ne sortiroient point qu'ils ne luy en eussent toute l'obligation; que peut-estre il les mettroit dehors sans son su, qu'il s'en serviroit à sa ruine, et qu'il prendroit de telles liaisons avec eux et leur procureroit de tels avantages

que les biens présents effaceroient de leur souvenir les maux passés.

Mais puisque insensiblement nous voicy revenus à Paris, avant que d'y ramener le Roy, voyons où l'on en est en cette ville et ce qui s'y est passé durant son absence. Nous avons dit que le parlement ne vouloit point que celuy de Bordeaux succombast, qu'il envoya à la cour par deux fois des députés pour estre entremetteurs de l'ajustement, et qu'il coloroit cet envoy du bien public, l'archiduc paroissant sur la frontière et continuant ses progrès en Champagne, car il avoit pris La Capelle, et Mr de Turenne Rethel et Chasteau-Portien, tellement qu'ils désoloient une des meilleures provinces du royaume; et le maréchal du Plessis, qui commandoit l'armée du Roy, n'étant pas assez fort pour combattre, avoit été réduit à la séparer et munir les meilleures villes : il se jeta dans Reims; Mr de la Ferté-Senneterre occupa les passages de Marne; Mr de Villequier[1] costoya les ennemis avec de la cavalerie; et M^r d'Hocquincourt, qui en vouloit faire autant, s'étant approché trop près d'eux, reçut quelque échec et courut fortune de la vie. Ainsy voilà les Espagnols dans nos entrailles, puisque leurs partis venoient jusques à Chasteau-Thierry et La Ferté-Milon, et ils répandirent partout une telle épouvante qu'elle n'est croyable qu'à ceux qui l'ont vue; car l'on ne trouvoit sur les chemins que des chariots, et sur les rivières que des bateaux chargés de femmes, d'enfants et de hardes, et les pauvres à l'exemple des riches

1. Louis-Marie-Victor d'Aumont, marquis de Villequier, depuis duc d'Aumont, fils d'Antoine d'Aumont, premier duc d'Aumont, et de Catherine Scarron de Vavres, né en 1632, mourut en 1704.

abandonnoient leurs maisons, chacun désespérant de la république. La nouvelle de l'approche de l'archiduc arriva à Paris le 28 août, et personne ne s'en soucia, ni ne s'en émut ; il sembloit qu'on y fust en léthargie et que les gens aimassent autant tomber sous la domination des Espagnols que d'obéir davantage à leurs anciens maistres.

Les partisans des princes crièrent victoire, et les autres jetoient les yeux sur Monseigneur, lequel commandoit deçà Loire, en l'absence de Sa Majesté, et étoit son lieutenant général par tout son royaume. Le soir mesme il tint un grand conseil dans son palais d'Orléans, où il fut résolu d'oster les princes de Vincennes, dans la crainte que Mr de Turenne, qui n'avoit plus de rivière à passer, tentast quelque chose pour les délivrer, et que, paroissant près de Paris, il s'y feroit peut-estre de la rumeur dont les suites seroient fascheuses. Il fut donc résolu de les mener à Marcoussy, assez bon chasteau appartenant à Mr d'Entragues[1], à cinq lieues de Paris, delà la rivière de Seine ; et afin d'empescher que les François de l'armée d'Espagne, ou de Mr de Turenne, ne fissent quelque équipée, l'on envoya enfoncer tous les bacs, rompre tous les ponts, et détourner tous les bateaux des rivières d'Aisne et de Marne. Il n'y eut pas faute de gens qui voulurent persuader Monseigneur de se saisir des princes, et ne les pas laisser davantage au pouvoir de la Reyne et du cardinal ; mais comme il ne comprenoit point qu'il se pust séparer de Sa Majesté sans ruiner l'État, où il avoit un si notable intérest, il écouta et ne répondit

1. Marcoussis est situé près de Montlhéry dans le canton de Limours (Seine-et-Oise).

pas; il donna ordre qu'ils fussent conduits sûrement et que leurs serviteurs n'entreprissent rien pendant leur marche.

Le 29e aoust, le parlement s'assembla sur cette approche des Espagnols, dont le peuple se moquoit, et l'on y proposa de chercher des fonds présents pour faire des levées et fortifier l'armée du Roy. Quelqu'un dit que Messieurs pouvoient avancer leur droit annuel, et Monseigneur offrit aussitost une somme considérable qu'il assura de prendre dans ses coffres, afin de les persuader par son exemple. Le tout se termina à des paroles spécieuses, quoique les sensés connussent de quel préjudice nous étoit cette irruption des Espagnols en Champagne et en Picardie, puisque, consommant tous les grains de ces provinces qui nourrissent en partie Paris, ils y mettroient la cherté et réduiroient nos places de frontière dans la disette de toute chose. Ainsy les bons françois, comme les frondeurs, commencèrent à souhaiter l'ajustement de Bordeaux, et n'en eurent pas moins d'impatience.

Là-dessus il arrive des lettres du parlement de Toulouse au premier président et à Mr Broussel, dont les Enquestes voulurent ouïr parler. Ils demandèrent l'assemblée des chambres afin que tout le parlement en eust connoissance; et le premier président les renvoya, disant que les lettres n'étoient point signées du greffier, et qu'ainsy n'ayant point gardé les formes, il n'y avoit pas sujet de s'y arrester ni de délibérer, et qu'il n'avoit pas dû avertir la compagnie.

En ce mesme temps, voilà un trompette de l'archiduc qui se présente et dit qu'il a une lettre de son maistre pour Son Altesse royale Mr le duc d'Orléans. Monsei-

gneur la reçoit et la voit ; et, à dire la vérité, il ne se pouvoit rien de plus civil et plus artificieux. Il le convioit de vouloir traiter la paix avec luy, protestoit que le roy d'Espagne la désiroit passionnément, et qu'il se tiendroit heureux de contribuer à une si bonne œuvre. L'on tint conseil aussitost, où il fut résolu que Monseigneur feroit réponse à l'archiduc et luy dépescheroit un gentilhomme pour savoir comment il entendoit de traiter la paix, en quel lieu, et avec quel nombre de députés. Les ministres, serviteurs de la Reyne, se moquoient de la lettre de l'archiduc et de son trompette, soutenoient qu'il n'avoit point le pouvoir d'Espagne, et vouloient qu'on luy rendist civilité pour civilité, sans répondre sur ce point. Monseigneur, pourtant, persuadé par M[r] d'Avaux, prit le party contraire, parce qu'il gousta cette raison qu'il luy avoit alléguée, que rejetant une proposition qui sonnoit si agréablement aux oreilles du peuple, on le mettroit en mauvaise humeur, et que faisant connoistre à toute la France la fourbe des Espagnols qui paroistroit dans peu, elle perdroit la créance qu'ils voulussent la paix et qu'ils l'eussent désirée autant qu'ils prétendoient le faire croire par les artifices de leurs émissaires. Le lendemain, le parlement s'assembla et Monseigneur y fut prendre la séance. La compagnie fit lire les remontrances qu'elle prétendoit d'envoyer à la cour sur l'accommodement de Bordeaux, et puis parla du trompette de l'archiduc. Son Altesse royale dit qu'il désiroit passionnément la paix, qu'il l'avoit toujours désirée, et que si les Espagnols marchoient de bon pied, il y travailleroit de sorte qu'il espéroit d'y réussir ; qu'il avoit dépesché à la cour pour donner

part à la Reyne des avances de l'archiduc et de la réponse qu'il avoit faite à sa lettre; et, l'heure sonnant, il retourna chez luy afin de faire partir Mr de Verderonne et le charger de la réponse à la lettre de l'archiduc. Elle n'étoit pas moins civile et moins obligeante et portoit créance pour l'envoyé. Cette créance alloit à savoir quand, en quel lieu, et avec quel nombre de personnes il prétendoit qu'on s'assemblast et que l'on commençast à traiter.

Là-dessus Mr de Turenne, ou, si on l'aime mieux, les partisans des princes prisonniers, en son nom, firent attacher de nuit des placards aux coins des rues, par lesquels il remontroit aux peuples qu'il n'étoit entré en France avec une armée que dans le dessein d'obliger le cardinal Mazarin à faire la paix qu'il avoit refusée à Munster; que le roy d'Espagne la voulant, Mr l'archiduc y travailleroit[1], etc. On les voulut faire oster, comme tendant à sédition, mais le peuple le trouva mauvais et il y eut de la rumeur sur ce que les gens commis à cet effet se mirent en devoir d'empescher un bourgeois de lire; l'on ne manqua pas de les traiter de Mazarins.

Mr de Verderonne, ayant joint l'archiduc, fut merveilleusement bien reçu et régalé; tous les François de son armée le visitèrent, luy témoignèrent l'envie qu'ils avoient de la paix, les bonnes dispositions des Espagnols et des Flamands, la passion dont ils brusloient tous de voir les deux nations en bonne intelligence et les princes en liberté. Néanmoins, dès que

1. Voir un extrait de ces placards dans l'*Histoire de la Fronde*, par M. de Sainte-Aulaire. Paris, 1827, in-8°. T. II, p. 226.

Mr de Verderonne eut considéré l'air du bureau, il connut aussitost l'inganne et ne manqua pas de mander à Monseigneur que ces gens n'iroient pas si vite, et que Mr l'archiduc luy envoyoit Don Gabriel de Tolède[1] pour convenir du lieu de leur entrevue. Don Gabriel arrivé fut logé à Issy, chez Mr Tubeuf, et régalé aussy bien pour le moins que l'avoit été Mr de Verderonne. Ayant été présenté à Monseigneur, il luy donna une lettre de Mr l'archiduc, très civile et seulement de créance, et dit ensuite que Son Altesse impériale avoit été ravi des bonnes dispositions que Son Altesse royale avoit pour la paix, et qu'il luy avoit commandé de l'assurer que si Elle prenoit la peine de se trouver le 18e du mois entre Reims et Rethel, ils commenceroient ce grand ouvrage et ne demeureroient pas longtemps sans l'achever. Là il parut que l'envoy du trompette et de D. Gabriel n'étoient qu'une comédie, parce qu'il ne parla point du pouvoir de l'archiduc; il convia un fils de France d'aller comme mendier la paix à un prince qui se montroit en victorieux; il prétendoit qu'il parust entre Reims et Rethel avec peu de forces, l'armée du Roy étant très foible et l'espagnole très forte et en état de donner la loy. Néanmoins l'on demeura dans ces termes que Monseigneur se trouveroit en lieu convenable pour traiter, et que le nonce[2]

1. Ce dom Gabriel de Tolède, fils du capitaine du château de Milan, est le même agent de l'archiduc qui était déjà venu à Paris en mars 1649; il avait été fait prisonnier à la bataille de Lens. C'est le 11 septembre 1650 qu'il se présenta à Issy; c'est le 12 qu'il eut, au Luxembourg, audience de Monsieur (*Journal du Parlement*, p. 143-149).

2. Nicolas Bagni, fils de Fabricio, marquis de Montebello, et de Laure Colonna, né en 1584, archevêque d'Athènes, nonce en

se rendroit à la plus proche ville du camp de l'archiduc, avec l'ambassadeur de Venise et Mr d'Avaux, et qu'ils noueroient la conférence, en attendant que le roy d'Espagne eust nommé et envoyé ses plénipotentiaires. Ils partirent donc et allèrent à Nanteuil[1], où le trompette qui avoit conduit D. Gabriel devoit apporter les passeports; mais il revint chargé seulement d'une lettre de l'archiduc au nonce et de sa réponse à Monseigneur, par laquelle l'on peut voir qu'il donna le change et que cette fanfare de paix n'étoit qu'une illusion et pour révolter le peuple de Paris, quand il verroit le traité rompu et que Monseigneur refuseroit de faire des pas peu convenables à sa dignité, n'y ayant aucune compétence entre un fils de roy de France et un fils d'empereur, puisque l'empereur n'est grand prince qu'à raison de son élection.

La lettre de l'archiduc à Son Altesse royale fut envoyée au nonce et à l'ambassadeur de Venise[2], et elle donna lieu à Mr d'Avaux d'en écrire une belle et élégante à Son Altesse royale, par laquelle il fait connoistre, et très distinctement, tout cet inganne des Espagnols et leurs artifices ordinaires, et que jamais ils n'avoient voulu la paix, attendant depuis plusieurs années que la France, se divisant, leur présentast l'occasion de recouvrer ce qu'elle avoit si glorieusement conquis sur eux en tous les endroits de l'Europe.

France de 1647 à 1656, cardinal en 1657, mourut à Rome en août 1663.

1. Nanteuil-le-Haudouin, dans l'Ile-de-France (Oise). — Ce fut le lundi 19 septembre que les envoyés de Monsieur se rendirent à Nanteuil.

2. Michel Morosini fut ambassadeur de Venise en France de 1648 à 1653.

L'on écrivit de Vienne en ce temps-là que l'Empereur n'avoit aucune pensée pour Mademoiselle, bien qu'elle s'en flattast, et qu'il se déclaroit pour la fille de Mantoue[1], à cause qu'elle avoit force argent comptant; et Mademoiselle écrivoit de la cour que son affaire étoit en bons termes et que l'Empereur avoit trop de gloire pour s'arrester à la fille d'un petit souverain d'Italie, quand il pourroit avoir une princesse, petite-fille d'un roy de France. Nous ne pouvions comprendre au palais d'Orléans que l'Empereur, avec de grandes oreilles, se fit prier, ni qu'on luy jetast notre fille à la teste[2].

En ce mesme commencement du mois d'octobre, l'assemblée du clergé députa vers la Reyne pour luy demander justice de l'entreprise des ministres de Nismes qui avoient chassé l'évesque de sa maison, et ces députés avoient ordre de parler de la prison de Mr le prince de Conty, comme étant du corps du clergé[3], et de supplier Sa Majesté de le sortir ou l'envoyer devant ses juges; enfin de les excuser s'ils n'assistoient point le Roy, se trouvant dans l'impuissance de le secourir, à cause de la guerre qui, s'étant éprise dans la plupart des provinces, avoit fort endommagé leurs biens.

1. Léonor de Gonzague-Clèves, fille de Charles II, duc de Mantoue, et de Marie de Gonzague, épousa le 22 mars 1651 l'empereur Ferdinand III. Elle mourut en 1686.

2. Mademoiselle a écrit à ce sujet dans ses *Mémoires :* « Je ne songeai plus à cette affaire qu'avec beaucoup de regret pour l'avoir trop affectionnée...... C'est le vilain endroit de ma vie, et je puis dire sans vanité que Dieu ..... n'a pas voulu donner une femme telle que moi à un homme qui ne me méritoit pas. »

3. Le prince de Conti était alors abbé de Saint-Denis, de Clugny, de Lérins et de Molême; il quitta ses abbayes en 1654.

Mais la cour étant partie de Bordeaux et revenant à grandes journées, les frondeurs recommencèrent leurs instances auprès de Monseigneur pour empescher que les princes ne fussent menés au Hâvre, la Reyne le voulant absolument, si Monseigneur le consentoit; et parce qu'ils appréhendoient qu'à la première conférence qu'ils auroient ensemble, elle tireroit de luy ce consentement, ils rebattoient leur mesme chanson que le cardinal vouloit estre le maistre de leur liberté, et la leur donner afin d'en tirer seul le mérite; ils prenoient occasion de là de le tailler en pièces, et concluoient qu'il étoit impossible d'empescher la sédition, s'il se présentoit à Paris.

En ces entrefaites, le gouvernement de Dourlens vaqua par la mort du chevalier de Monteclair, tué dans un combat en Champagne, et l'on engagea Monseigneur à le demander pour Mr de Vardes[1], à cause qu'ils savoient que le cardinal avoit promis le premier vaquant à Bar[2], qui gardoit les princes. Le cardinal, mal satisfait de Monseigneur, parce qu'il conservoit des liaisons avec ses ennemis déclarés, et souffroit qu'on le déchirast depuis le matin jusques au soir en sa présence, oblige la Reyne d'opposer Bar à Vardes et de remettre la décision de l'affaire à Fontainebleau. L'on découple Mme d'Aiguillon à Monseigneur, laquelle remontre les conséquences du refus

1. Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, épouse de René du Bec, marquis de Vardes, était fille de Catherine de Montecler.

2. Guy de Bar, ce « farouche geolier » comme l'appelle Gui Joly, était le gardien des princes; il avait été capitaine des gardes du cardinal de Richelieu, et fut lieutenant général des armées du roi et gouverneur de la ville d'Amiens.

qu'il fait à Bar, combien son employ le luy doit rendre considérable; mais elle ne gagne rien que de faire connoistre une étrange aliénation du cardinal dans l'esprit de Son Altesse royale. Il ne se déterminoit pourtant pas; il ne se pouvoit résoudre à sa ruine[1] de peur de déplaire à la Reyne, et si, je sais que ses plus confidents serviteurs le tourmentoient pour luy faire prendre party, c'est-à-dire l'envoyer ou l'appuyer, parce que tout périssoit pendant l'incertitude si la Reyne et luy romproient. Mme de Chevreuse et le garde des sceaux feignirent de demeurer fermes dans les intérests du cardinal, car ce dernier[2], aspirant à la première place, savoit qu'il n'y arriveroit jamais que par la Reyne, et que le moyen d'avoir les bonnes grâces de Sa Majesté étoit de n'estre pas contraire à l'Éminence.

Voilà l'assiette de la cour, et Leurs Majestés s'acheminoient en diligence à Fontainebleau, comme le 24 ou 25 d'octobre elles furent obligées d'arrester à Amboise, la Reyne ne pouvant plus résister à un grand rhume accompagné d'une grosse fièvre qui fut d'abord jugée dangereuse. Elle avoit résolu de passer les festes de la Toussaint à Fontainebleau, et cet accident la fit séjourner à Blois, pendant quoy Monseigneur protestoit continuellement qu'il ne sépareroit jamais d'avec elle, et la faisoit presser de changer de dessein et de venir droit à Paris, disant que c'étoit le bien de l'État et le service du Roy. Elle n'avoit garde de suivre ce conseil, étant avertie que Monseigneur déchiroit le cardinal et que

1. Plus clairement au manuscrit de Vienne : à le ruiner.
2. Le garde des sceaux.

tous ses gens en parloient, et au palais d'Orléans et dans la ville, comme du dernier de tous les hommes. D'ailleurs il s'étoit déclaré qu'il ne consentiroit point la translation des princes au Hâvre, et le cardinal le vouloit absolument et le faisoit opiniastrer par la Reyne, afin d'oster toute espérance aux frondeurs et à leurs amis de les sortir de prison par leurs criailleries et leurs cabales, et afin aussy de se mettre l'esprit en repos, s'étant pensé sauver à Marcoussy, car si Monseigneur n'en eust eu l'avis à temps, et ne l'eust donné à Bar, c'en étoit fait, Mr de Nemours les tiroit infailliblement de ses mains.

La Reyne, quoique pressée de son mal, partit de Blois, et suivit le sentiment de Son Éminence, prenant la route de Fontainebleau. Il n'avoit pu estre persuadé d'aller à Paris, voulant voir clair dans l'intention de Monseigneur, et tirer de luy le consentement pour la translation des princes, dès qu'il seroit éloigné des frondeurs. Néanmoins le duc d'Anville[1] l'en avoit tourmenté diverses fois de la part de Son Altesse royale, et Mr Le Tellier le fut joindre exprès depuis, pour luy porter les mesmes paroles que Mr d'Anville, et luy remontrer que Monseigneur estimoit du service du Roy et du bien du royaume que la cour vinst droit à Paris, et le tout inutilement; il est vray que ce dernier ne le vit qu'entre Orléans et Fontainebleau.

Certes Mr le cardinal prit le bon party et d'un habile homme, car il étoit arrivé une chose qui avoit extrê-

1. François-Christophe de Lévis, comte de Brion, premier écuyer du duc d'Orléans, fils puîné d'Anne de Lévis, duc de Ventadour, et de Marguerite de Montmorency, avait obtenu des lettres de duché-pairie pour la terre de Damville en novembre 1648.

mement animé le peuple contre luy. La nuit du 29 au 30 d'octobre, le carrosse de Mr de Beaufort, passant sur les onze heures du soir dans la rue Saint-Honoré, fut attaqué par des voleurs, près les Pères de l'Oratoire. Ses gentilhommes s'étant mis en défense, il y en eust un tué de coups d'épée. Là-dessus grande émeute, et les voleurs se sauvent. Le bruit se répand partout que Mr de Beaufort a pensé estre assassiné; il le dit, il fait d'exactes perquisitions; mesme quelques-uns de ses voleurs sont pris et reconnus pour voleurs. Nonobstant quoy et que Paris fust fort inquiété de ces sortes de gens, il se laissa entendre que la partie venoit du cardinal; mais personne n'en crut rien, et l'on se moqua de ses artifices, je dis jusques au menu bourgeois, et il fut remarqué que pas un homme de boutique ne branla, quoiqu'on criast par tous les quartiers que Mr de Beaufort avoit pensé estre assassiné. Mais ce qui acheva de persuader le monde que ce n'étoit pas une entreprise sur sa personne fut qu'il ne s'étoit pas trouvé alors dans son carrosse, et que n'ayant point rencontré Mme de Montbazon chez elle, il avoit fait toucher à l'hostel de Nemours, et y ayant soupé, s'étoit mis incontinent après dans le carrosse de Mme de Nemours, pour retourner à l'hostel de Montbazon.

Cette rencontre fortuite donna sans doute à penser à Mr le cardinal, et en voicy une préméditée qui acheva de l'embarrasser. Le matin du 4e de novembre, l'on trouva son tableau pendu dans les places de la ville, une corde passée dans le col, avec un discours infamant dont le peuple ne fit que rire, et le laissa dépendre par les officiers du Roy, sans faire bruit; ce que ses serviteurs

et les personnes de bon sens expliquèrent que la Fronde ne vouloit pas qu'il revinst à Paris, afin d'avoir prétexte de le rendre odieux au peuple, qui désiroit passionnément le retour du Roy, et d'exciter quelque sédition.

Mais il arriva en ce mesme temps trois ou quatre choses assez étranges, qui marquèrent bien la foiblesse du ministère et la maladie extrême de l'autorité. Le neveu de l'évesque de Clermont, voyant son oncle mort[1], se saisit des biens de l'évesché et de certains chasteaux et bourgs assez considérables qui en dépendent, et puis envoya demander le bénéfice à Mr le cardinal, avec le compliment du centenier de César au sénat de Rome. Son Éminence imita le sénat et le luy donna.

Le marquis de Varennes[2], gouverneur d'Aigues-Mortes, étant décédé quelque temps auparavant, le baron de Montfrain[3] se jette dans la place et s'en rend maistre; il dit que les enfants de Varennes sont ses parents et que les services de leur père méritent récompense, qu'il va dépescher au Roy pour le supplier de la leur donner, et qu'il ne sortira jamais de la place qu'ils n'aient eu justice; et néanmoins Monseigneur avoit disposé du gouvernement en faveur du

1. Joachim d'Estaing, fils de Jean d'Estaing et de Gilberte de la Rochefoucauld, évêque de Clermont, mourut le 11 septembre 1650 : ce fut son frère, Louis d'Estaing, aumônier de la reine, qui lui succéda.

2. Roger de Nagu, marquis de Varennes, fils de François de Nagu, marquis de Varennes, et de Léonor du Blé d'Uxelles.

3. Hector de Monteynard, marquis de Montfrin, avait épousé, en 1636, Françoise de Nagu, sœur du marquis de Varennes.

baron de Ciré[1], le Roy ayant consenty qu'il le luy donnast depuis plus d'un an.

La troisième fut que le duc de Richelieu, du party des princes, allant en Provence faire sa charge de général des galères, Mme d'Aiguillon fit mander de la cour qu'on ne le reconnust point et que les capitaines obéissent à leur ancien et non pas à luy, ni à Vinceguerre, lieutenant général. Celuy-cy désespéré, nonobstant l'ordre, se porta pour commandant, et il en pensa naistre un grand désordre. L'on a cru que la cour avoit permis à ces messieurs de prendre nos vaisseaux marchands qui trafiquoient en Italie, et les piller pour leur subsistance, ce qu'ils firent, et avec une telle effronterie, que les capitaines donnèrent des acquits en ces termes de ce qu'ils ravirent, qu'ils consentoient qu'on leur rabbatist sur leur paye suivant l'ordre du conseil du Roy. Cette piraterie ruina entièrement le commerce avec nos voisins et nous fit abominer de tous.

La Reyne arrivée à Fontainebleau, Monseigneur aussitost y envoye ses maréchaux des logis. Il ne partit néanmoins que deux jours après, et son retardement donna à penser aux spéculatifs. La Fronde l'arrestoit et travailloit à l'empescher d'y aller, dans le dessein de le faire rompre avec la cour, et la Reyne le vouloit

1. Louis-Jules du Châtelet, baron de Cirey, fils de Louis du Châtelet, baron de Cirey, et d'Ursule Ruden de Collemberg, fut frappé rigoureusement par le cardinal de Richelieu pour avoir suivi le parti du duc d'Orléans, dont il était premier chambellan. Il s'agissait à ce moment de le réintégrer dans le gouvernement d'Aigues-Mortes, que le roi lui avait donné en 1630. Il en rentra plus tard en possession, et son fils l'obtint en 1659, sur sa démission.

avoir près d'elle, en dessein de tirer son consentement pour la translation des princes, qu'elle n'avoit pu obtenir par ses émissaires. Enfin il part et, étant arrivé, l'on ne manqua pas de le caresser, le régaler et luy plaire en toute chose. La Reyne, le voyant en bonne humeur, luy propose le soir ce qu'elle désire, se sert de plusieurs raisons, le presse, et luy demande instamment qu'il consente que les princes fussent menés au Hâvre, et il donne les mains. Il est vray qu'à l'heure mesme Mr le comte d'Harcourt en eut l'ordre de Sa Majesté, et le lendemain au matin il vint au lever de Son Altesse royale prendre congé de luy, comme il avoit déjà fait du Roy et de la Reyne.

La nouvelle que Monseigneur avoit consenty étant portée à Paris en diligence, Mr de Beaufort crut luy devoir écrire et se promit de le faire changer; ainsy sa lettre arriva à propos et partagea tellement Son Altesse royale qu'il demanda des chevaux, feignant de vouloir aller arboriser[1] et se promener dans la forest. La Reyne, avertie de la promenade et qu'il n'étoit point content que le cardinal ne l'eust pas vu le soir chez luy, découple Mr Le Tellier, et celuy-cy l'entreprend en pleine place devant le grand Ferrare[2]. Là, il y eut une longue conférence et une grande dispute sur le sujet du cardinal, et de mes amis entendirent qu'il s'en plaignoit et disoit qu'il ne se pouvoit fier d'un homme

1. *Arboriser* pour *herboriser* (Note de M. Monmerqué).

2. L'hôtel de Ferrare, bâti par le cardinal de ce nom et acquis par Henri IV, du duc de Guise, en 1603. Voir le *Trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau, par le P. Dan*. Paris, Sébast. Cramoisy. 1642. In-folio, p. 188. Cet hôtel était situé sur la place vis-à-vis de la cour du Cheval blanc.

qui faisoit profession de toujours tromper et fourber, et qui l'avoit fourbé par deux fois. Ce feu jeté, Mr Le Tellier rompit le voyage et le ramena chez luy disner. Après disné, il y eut encore des éclaircissements, et le soir enfin Mr le cardinal comparut et luy rendit ses devoirs à son appartement.

J'ay appris qu'étant seuls, le cardinal commença par s'excuser de ce qu'il ne l'avoit point été saluer d'abord, protestant que c'étoit par respect, et qu'il n'avoit osé luy présenter un visage qui ne luy étoit pas agréable; que son malheur luy ayant fait perdre ses bonnes grâces, il le conjuroit de luy dire si ses services les luy pourroient faire recouvrer, et de croire qu'il n'y avoit rien au monde qu'il ne fist pour se rétablir dans ce bonheur. Il n'oublia aucune cageollerie en cette rencontre, et il eut raison certes, puisqu'il avoit remporté ce qu'il désiroit avec tant d'ardeur, que les princes fussent mis entre ses mains. Monseigneur pourtant se trouva court à la fin, car ni les complaisances de Sa Majesté, ni les soumissions de Son Éminence ne produisirent que du vent; Vardes n'eut point le gouvernement de Dourlens, ni ses autres serviteurs certaines grâces qu'il prétendoit d'obtenir pour eux.

La Reyne remit tout à Paris, où elle étoit résolue d'aller contre l'avis du cardinal, bien que Monseigneur appuyast l'affaire de Vardes plus qu'il n'avoit jamais fait aucune autre, soit que Mme de Saujon la luy eust particulièrement recommandée, à la prière de la maréchale de Guébriant[1], soit que les frondeurs s'opi-

1. Renée du Bec, alors veuve de Jean-Baptiste Budes, comte

niastrassent à luy faire emporter, espérant quelque brouillerie sur la contestation. Enfin les émissaires de la cour rebattirent tant à Monseigneur qu'il ne devoit point prendre trop d'établissements et se saisir des places du royaume, par le moyen de ses serviteurs, de peur de donner le mesme ombrage qu'avoit donné Mr le Prince, qu'il acquiesça et revint à Paris, en résolution d'en demander un autre[1] pour Mr de Vardes. L'on avoit dit, quand il en partit, qu'il retourneroit le 12e du mois, c'est-à-dire que partant le 10e, il ne demeureroit là qu'un jour, et qu'il ramèneroit le Roy et la Reyne; et l'on débitoit que le cardinal ne reviendroit pas si tost, et qu'il iroit en Champagne commander l'armée, et nettoyer la province des partisans de Mrs les princes, comme il avoit fait les autres. Néanmoins, n'estimant pas Monseigneur absolument gagné par la Fronde, vu ce qu'il avoit consenty et approuvé à Fontainebleau, et ceux qui connoissoient au fond Son Altesse royale luy conseillant de ne le point abandonner et laisser entre les mains des frondeurs, joint que, s'il tiroit droit en Champagne, sans passer par Paris, la Fronde l'accuseroit de craindre le peuple et de dissuader la Reyne d'y faire séjour, enfin ses adorateurs l'assurant que sa présence dissiperoit les desseins contre son service, il résolut d'y demeurer quelques jours avant que de gagner la frontière. Et il étoit véritable que Monseigneur n'étoit pas absolument possédé par la Fronde, quoiqu'il y eust apparence, Mr de Beaufort et le coadjuteur ne partant point

de Guébriant, maréchal de France, était sœur de René du Bec, marquis de Vardes.

1. Un autre établissement.

d'avec luy; et nous le connusmes quand il partit de Paris, car Mr de la Boullaye et les autres croyoient si peu la veille qu'il alla à Fontainebleau, attendant Mr Le Tellier[1], qu'il dust y aller, que celuy-là dit tout haut qu'il n'étoit pas encore en chemin. Il s'y mit pourtant le jour d'après, accompagné de ses seuls domestiques, tous ses courtisans frondeurs ne branlant pas, comme Mrs de Nemours, de Beaufort et coadjuteur, et clabaudant continuellement, pour l'embarrasser davantage, que le cardinal s'étoit obligé par le traité de Bordeaux de mettre les princes en liberté. Aussy Monseigneur, afin de luy rendre son change, sembloit s'appuyer des frondeurs, parce qu'il témoignoit de les craindre. Ses bons serviteurs pourtant condamnoient un procédé lequel faisoit penser qu'il s'étayast d'un party qui devoit s'étayer de luy et ne trouver de salut que dans les intérests de Son Altesse royale, le mieux intentionné des hommes; et il paroissoit qu'il s'unist intimement avec des brouillons[2], ennemis déclarés de la Reyne, lorsqu'il ne se vouloit point séparer d'elle.

Le coadjuteur demandoit le chapeau, et le vouloit engager à le luy faire avoir, par cette raison que Mr le Prince, son ennemy mortel, sortant, il étoit perdu s'il ne se trouvoit avec une dignité qui le rendist inviolable; et il assuroit que le cardinal luy avoit promis la nomination du Roy. Son Éminence soutenoit qu'il n'avoit rien promis[3] et crioit que Monseigneur ruinoit l'État

1. C'est-à-dire : comme il attendait M. Le Tellier.

2. Il y a au manuscrit de Vienne : d'ailleurs il luy estoit honteux qu'on crust qu'il fust uny intimement à des brouillons.

3. « Il est nécessaire de couler le temps, écrivait à ce sujet Mazarin (*Instructions à Le Tellier*. T. III, p. 415 et suiv.); ..... il faut attendre le retour de la reine..... »

de maintenir un homme qui embarrassoit les affaires pour trouver son compte dans le désordre.

Monseigneur sortit assez brusquement de Fontainebleau, peu satisfait de ce qu'on avoit extorqué son consentement pour la translation des princes, lesquels ce jour-là mesme partirent de Marcoussy, et furent coucher à Versailles[1]. L'on dit qu'ils n'eurent pas fait deux lieues que leur carrosse versa, et que Mr le prince de Conty, se trouvant incommodé, ou feignant de l'estre, de cette chute, pensoit retarder leur marche. Mr le comte d'Harcourt avoit quatre cents chevaux et quatre cents hommes de pied, pour les conduire, et en huit ou dix jours il les rendit au lieu où ils craignoient extresmement d'estre enfermés, et où la Fronde et ses partisans ne le craignoient pas moins qu'eux.

L'on fait un conte merveilleux de Mr le Prince sur ce sujet, qu'entendant les fanfares des trompettes, il demanda à Mr de Bar qui étoit le commandant de l'escorte, ajoutant qu'il falloit que ce fust un homme de condition. Bar luy répondit que c'étoit Mr le comte d'Harcourt. — « Quoy? répliqua Mr le Prince, le grand comte d'Harcourt est devenu meneur d'ours[2]! Je vous

1. Les princes quittèrent Marcoussis le 15 novembre et arrivèrent le 26 au Havre.

2. Ce sobriquet avait été donné par Monsieur au prince de Condé; Longueville était appelé le renard, et Conti, le singe. On fit sur eux ce triolet :

> Ah Dieu! le joli triolet,
> Que Miossens, Guitaut, Comminge!
> Vraiment la Reine a fort bien fait;
> Ah Dieu! le joli triolet!
> Ils ont fait passer le guichet

protested, Mr de Bar, que si l'on demandoit dans le monde qui est l'ours de luy ou de moy, l'on n'hésiteroit pas à dire que c'est luy[1]. »

Certes il est difficile de comprendre la consternation de tous ces gens, particulièrement des frondeurs, quand ils eurent perdu l'espérance de cette proye, et quand ils virent les princes entre les mains de la Reyne et du cardinal. Ils se tournèrent vers Monseigneur et travaillèrent à l'échauffer; ils luy représentoient combien la Reyne le considéroit peu d'avoir ainsy envoyé les princes au Hâvre, sur un demy consentement qu'elle avoit extorqué; et afin d'étonner le cardinal et l'empescher de venir à Paris, ils publièrent que Monseigneur, outré de cet affront, leur avoit promis positivement sa ruine.

Mais cet homme leur témoigna bien qu'il les craignoit peu ou point du tout et se moquoit de leurs

A l'Ours, au Renard et au Singe;
Ah Dieu! le joli triolet,
Que Miossens, Guitaut, Comminge!

(*Nouveau siècle de Louis XIV*. T. Ier, p. 269.) Le prince de Condé était aussi appelé le lion, désignation qui convenait mieux à son noble caractère (Voir *Les Entretiens mystérieux des trois princes en cage dans le bois de Vincenne, sous les figures du Lyon, du Renard et du Singe, Dialogue*. Paris, 1650. In-4°, p. 20) (Note de M. Monmerqué).

1. On attribue au grand Condé un couplet qu'il aurait improvisé dans cette occasion. Le voici :

Cet homme gros et court,
Si fameux dans l'histoire,
Ce grand comte d'Harcourt,
Tout rayonnant de gloire,
Qui secourut Cazal et qui reprit Turin
Est devenu recors de Jules Mazarin.

(*Nouveau siècle de Louis XIV, ou Poésies anecdotes*, etc. Paris, Buisson, 1793. T. Ier, p. 273.)

artifices, et il arriva[1] au Palais-Royal avec le Roy, la Reyne et toute la cour, sans en avertir qui que ce soit; il surprit mesme Monseigneur qui savoit leur résolution de venir à Paris, et ignoroit le jour. Le prévost des marchands eut ordre de ne pas branler; tout demeura calme dans la ville et l'on ne sut leur arrivée que par un gentilhomme du cardinal qu'ils dépeschèrent à Monseigneur, une heure devant, pour l'avertir que Leurs Majestés seroient incontinent à Paris. Je me trouvay auprès de Son Altesse royale quand il reçut cette ambassade, et ayant appris sa créance, il me dit à l'oreille d'aller chez Mme de Montbazon l'assurer que le Roy, la Reyne et le cardinal arriveroient à six heures. Je monte aussitost en carrosse et m'y en vais, et l'on me dit à sa porte qu'il n'y avoit personne. Comme je faisois tourner, je vis le carrosse de Monseigneur et ses valets de pied qui entroient. Il avoit su que la dame ne le vouloit point voir, faschée encore de ce qu'il avoit fait à Fontainebleau, et il venoit pour tascher de l'apaiser. Je fus à la descente de son carrosse et luy dis en riant qu'il n'y avoit eu personne pour son envoyé, mais qu'il y trouveroit le monde. Il passa vite sans me répondre et me parut fort embarrassé. Néanmoins il en sortit avec assez de calme, et apparemment il ne laissa pas la dame en mauvaise humeur. Je sus, le soir, qu'il avoit assuré la Fronde que le Roy ne partiroit que le mercredy, et il arriva le mardy, 25 novembre[2], ce qui donnoit à penser aux frondeurs.

1. Il y a au manuscrit de Vienne : Mais il leur témoigna bientost qu'il se soucioit peu de leur chagrin, sans oublier pourtant à se précautionner : car il arriva, etc.

2. Le mardi était le 22 novembre.

Toutes ces matières, si fort liées les unes aux autres, m'ont empesché de parler d'une grâce que Dieu fit à Monseigneur, qu'il avoit beaucoup souhaitée. Madame, vers le milieu du mois d'aoust, accoucha d'un fils, dont l'on fit les mesmes réjouissances à Paris, que si c'eust été un Dauphin[1]. Mais au milieu de cette allégresse, les mauvaises nouvelles qui venoient de toutes parts la tempérèrent bien, et il faut dire le vray, la prison des princes cousta fort cher à la France cette année, et il y avoit longtemps que l'on n'avoit ouy parler de tant de pertes à la fois.

D. Jehan d'Autriche, bastard d'Espagne, et le vice-roy de Naples, ayant assiégé Piombino et Porto-Longo, les prirent[2], et cet événement causa beaucoup de larmes à l'Italie, non pas qu'elle pleurast nos malheurs, mais elle payoit cher cette entreprise : car Piombino appartenant à un neveu du pape, celuy-cy, pour ravoir son bien, assista l'Espagne aux dépens de l'État ecclésiastique, enlevant tous les vivres, et jetant la famine dans Rome mesme; et le peuple eut beau crier, Sa Sainteté, je pense, eut grande compassion de sa misère, mais il laissa faire son neveu.

Les bandits, durant l'absence du vice-roy, s'accommodèrent extrêmement; ils tirèrent beaucoup d'argent des provinces, ils pillèrent à leur aise, et en furent quittes pour se cacher à son retour. En Catalogne, où Mr de Mercœur commandoit en qualité de vice-roy, les Espagnols firent de belles conquestes : ils se ren-

1. « Cet enfant ne vécut guère, dit Mme de Motteville, et sa naissance fut suivie d'une prompte mort. »

2. Ces deux villes se rendirent, après un long siège, les 18 juin et 15 août 1650.

dirent maistres de Flix et de Tortose, et songèrent dès là à s'emparer de Barcelonne, où ils avoient de grandes intelligences; mais[1] la misère de nos soldats qui les obligeoit à commettre des excès auxquels les Catalans n'étoient pas accoustumés, favorisa leurs desseins et vainquit l'animosité de ces peuples. Mr de Mercœur ne pouvant maintenir ses troupes avec rien, et rebuté de sa malheureuse campagne, demanda son congé et l'obtint, et, se retirant, emporta toute l'espérance des Catalans, qui songèrent à rentrer sous la domination de leur ancien maistre. En Champagne, les Espagnols nous avoient pris Le Catelet, La Capelle, Chasteau-Portien[2], Rethel, Mouzon[3], et les troupes de Mr de Turenne avoient leurs quartiers d'hiver dans ces trois dernières places; il n'y avoit presque personne à Philipsbourg; Casal étoit aux abois; et l'on ne songeoit point du tout dans Paris à ces disgrâces, les gens criant après le cardinal, et mettant toute leur félicité à le sortir des affaires et le pousser hors du royaume. Mais voyons ce qu'ils firent pour y parvenir et ce qu'il fit pour l'éviter.

CHAPITRE LX.

Des intrigues pour sortir les princes du Hâvre, du voyage de Mr le cardinal en Champagne, de son

1. Ou plutôt : et.

2. Château-Portien est situé sur l'Aisne, au-dessous et à deux lieues de Rethel.

3. Mouzon, petite ville de Champagne, sur la Meuse (Ardennes), près de Rethel, appartenait anciennement aux archevêques de Reims, qui la cédèrent à Charles V en 1379.

retour à Paris et de sa sortie de cette ville aussitost après.

La Reyne étant arrivée au Palais-Royal[1], chacun luy fut rendre ses devoirs, et quoique indisposée, elle vit et caressa tout le monde. Le seul Mr de Beaufort n'en reçut pas satisfaction, car dès qu'elle l'aperçut dans sa petite chambre, elle dit avec chagrin : « Pourquoy laisse-t-on entrer tant de gens? ne sait-on pas que je me veux coucher? » Il entendit que le coup étoit pour luy, et sortit incontinent, disant qu'il falloit laisser reposer la Reyne. Mais sans doute il méritoit un plus rude traitement, puisqu'il ne cessoit de publier que le cardinal l'avoit fait assassiner et payoit des scélérats pour le perdre; et l'Éminence en rioit avec tous les gens et soutenoit qu'il ne se pouvoit de meilleures preuves que celles qu'il avoit de cet assassinat, l'ayant payé luy-mesme; et afin de tromper le peuple, il étoit délogé de l'hostel de Vendosme, et avoit loué une maison au milieu de la ville, où il menoit les enfants des bourgeois faire collation; il prenoit les plus petits et les mettoit auprès de luy, dans son carrosse, et les pères les allant quérir, on leur faisoit mille amitiés dans le logis. Enfin Mr d'Avaux étant mort, et la place de premier marguillier de Saint-Nicolas vaquant, il la brigua et employa de notables bourgeois pour l'obtenir, afin de leur en estre obligé; toutes actions populaires, mais criminelles envers le souverain, et qui ne se pardonnent qu'en France. L'on assuroit mesme, et j'ay toujours eu peine à le croire, qu'ils

1. Ce chapitre commence au Ms. de Vienne fol. 517 r°.

travailloient, luy et le coadjuteur, à rallier tous les parlements pour leur faire demander l'éloignement du premier ministre et la réformation de l'État, et obliger les peuples à ne plus rien contribuer que l'on ne leur eust accordé leur demande : c'étoit proprement la ruine de la monarchie et jouer à tout perdre. Mais je ne doute pas de ce que l'on débitoit qu'ils s'efforçoient d'unir la cabale des princes à la leur dans le parlement et ailleurs, et le but étoit de pousser le premier ministre, c'est-à-dire celuy dont l'on repaissoit les frères, car le coadjuteur avoit le sien particulier de se servir d'eux tous pour mettre les princes entre les mains du parlement, et de les y tenir tant qu'il seroit expédient pour ses desseins. Peut-estre étoit-ce calomnie, et l'accusoit-on à faux; je m'en rapporte, j'écris ce que j'ay ouy dire, et ce que plusieurs des clairvoyants ont cru.

Mr le cardinal partit là-dessus et, selon force gens, partit sans rien dire à Monseigneur, luy voulant faire sentir combien il étoit blessé de sa conduite envers luy et qu'il se soucioit peu du lieutenant général. Il ne chargea de rien ses plus chères créatures et joua plaisamment Mr Le Tellier, qui le fut conduire jusques à Meaux, car il luy dit en se séparant : « Un tel vous apprendra quelque chose et un tel quelque autre chose. » Et ces tels ne savoient rien. Enfin, comme pour les désespérer tous, il alla aveindre un Anglois reclus à Pontoise[1] et luy donna l'entière confiance de

1. Sans doute Henri Jermyn, fidèle serviteur des Stuarts, créé lord Jermyn par Charles Ier, comte de Saint-Albans par Charles II. *Milord Germain* fut employé par la reine et par le cardinal à des négociations avec le duc de Lorraine.

la Reyne en son absence, le rendant le milieu entre luy et elle.

Il partit le premier décembre, et n'étoit pas à peine hors de Paris que Mme la Princesse présenta sa requeste au parlement, demandant que l'on fist le procès à son mary, s'il étoit coupable, ou que la Reyne fust suppliée de luy accorder la liberté, s'il étoit innocent, à cette heure que le traité de Bordeaux avoit été ponctuellement exécuté de sa part et que ses serviteurs s'étoient remis dans l'obéissance du Roy. Mr Deslandes-Payen se chargea de cette requeste, et la rapporta, et la compagnie remit au mercredy 7e décembre à en délibérer. L'on crut que l'avis de la requeste l'avoit fait partir, ne se voulant point trouver à Paris, lorsqu'on le tympaniseroit au parlement; mais cela étoit faux, il n'avoit de dessein que celuy qu'il publia d'abord de prendre Rethel et Chasteau-Portien, afin de donner matière à ses serviteurs, en bien servant, de fermer la bouche à ses ennemis.

Mais ceux-cy faisoient de puissants efforts pour tirer les princes du Hâvre, malgré luy, car Mr le Prince, ayant été averty qu'il ne falloit pas espérer rien gagner sur le cardinal, s'étoit tourné vers la Fronde et l'avoit si bien ménagée qu'elle agissoit à merveille selon son intention et ses intérests; je veux dire ses amis et ses serviteurs qui faisoient le compte de tous, proposant le chapeau à Mr le coadjuteur, le mariage de Mr le prince de Conty et de Mlle de Chevreuse[1] que madame sa mère désiroit passionnement, la première place

1. Charlotte-Marie de Lorraine, née en 1627, morte sans alliance le 7 novembre 1652. « Elle avoit, dit Retz, plus de beauté que d'agrément, étoit sotte jusqu'au ridicule par son naturel... »

à Mr le garde des sceaux par l'éloignement du cardinal; remontrant à Monseigneur que c'étoit sa sûreté que Mr le Prince fust rétably dans la cour, et qu'on n'entreprendroit jamais sur sa personne tandis qu'il y seroit considérable, à Mr de Beaufort que la faveur du peuple luy manquant, il tomberoit tout à coup si le ministère n'avoit à craindre un homme de la trempe de Mr le Prince. Ceux qui briguoient le plus dans Paris pour les princes et sollicitoient les chefs de part et les subalternes, étoient le président Viole, Arnauld[1] et Montreuil[2], secrétaire de Mr le prince de Conty, garçon d'esprit et très bien avec son maistre.

Mais la princesse palatine[3], confidente de Mme de Longueville, faisoit mouvoir de plus grands ressorts et employoit de plus fortes machines[4] : elle découpla Mr de la Rochefoucauld au cardinal afin de pressentir ce qu'il avoit en pensée, et l'ayant toujours trouvé le mesme, je veux

1. Pierre Arnauld de Corbeville, neveu de Pierre Arnauld du Fort, mestre de camp général des carabins de France, mourut en octobre 1651, à Dijon, dont il était le gouverneur pour le prince de Condé.

2. Jean de Montreuil, né vers 1613, mort en 1651, avait débuté dans la diplomatie; puis il fut membre de l'Académie française et conseiller du roi en ses conseils. « C'était, dit Retz, un des plus jolis garçons que j'aie jamais connu. »

3. Anne de Gonzague-Clèves, fille de Charles, duc de Nevers, puis de Mantoue, et sœur de la reine de Pologne, avait épousé, en 1645, Édouard duc en Bavière, prince palatin du Rhin, après avoir été pendant cinq ans maitresse ou femme du duc de Guise Henri II. « Elle estimoit autant la galanterie, dit Retz, qu'elle en aimoit le solide. Je ne crois pas que la reine Elisabeth d'Angleterre ait eu plus de capacité pour conduire un Etat.... » — Née en 1616, la princesse palatine mourut en 1689.

4. Voir sur le rôle de la palatine les *Mémoires de la Rochefoucauld*, p. 219-222, et ceux de *Monglat*, p. 240.

dire dans des incertitudes à ne rien conclure et à toujours traitailler, ils se tournèrent vers la Fronde, à la teste de laquelle étoit alors Monseigneur, et, étant convenus de tout, ils s'engagèrent et signèrent. Ainsy, les mesures étant prises, ils firent agir le parlement de manière qu'il fallust que la Reyne relaschast les princes et éloignast le cardinal. Mais voyons ce qu'il fait en Champagne et comment il employe le temps et l'argent.

Il avoit emporté treize cent mille francs, partie pour payer les gens de guerre, et partie pour payer les ennemis qui seroient d'humeur à faire marchandise, comme l'on disoit de Dei-Ponti[1] qu'il trouva dans Rethel, lequel avoit mieux aimé se rendre par le moyen de l'or, que par le fer de nos braves; ce qui sans doute étoit une calomnie, car il me souvient que Monseigneur nous assura, sur la nouvelle qui vint de l'attaque de la place, qu'il ne tiendroit guère longtemps, parce qu'il n'avoit pas le monde qu'il luy falloit, craignant toujours d'estre obligé de se rendre prisonnier de guerre. Nos gens s'emparèrent d'abord d'un faubourg, puis de la ville, et il capitula dans le chasteau.

Cette reddition de Rethel précipitée fut cause de la perte de la bataille que donna Mr de Turenne deux jours après. Il avoit mandé à Dei-Ponti de tenir jusques au 20e, et celuy-cy répondit qu'il iroit bien jusqu'en 1651. Là-dessus Mr de Turenne s'avance pour secourir Rethel, faisant son compte que c'étoit un marché sans peur, et qu'il enlèveroit mesme aisément plusieurs quartiers

1. Jean dei Ponti était un Italien, maréchal de camp dans les armées espagnoles.

de notre armée. Ayant jeté devant luy Mr de Duras[1] avec mille chevaux, ses coureurs prirent des prisonniers qu'il luy envoya, lesquels l'assurèrent que les nostres étoient dans la place. Sa surprise fut très grande, et il jugea à propos de reculer et de gagner un certain passage qu'il avoit fait garder pour sa retraite. Il n'avoit pas marché quatre heures que Mr de Duras luy mande que toute la cavalerie du Roy le suivoit, et qu'il seroit aisé de la défaire, n'étant pas soutenue de l'infanterie. Il fait ferme et tient conseil, pendant lequel il reçoit un autre avis que toute l'armée le vient combattre et s'avance : cavalerie, infanterie et canon. Il étoit dangereux de se retirer, les ennemis se trouvant près, et la terre couverte d'eau, ce qui obligeoit à défiler à chaque bout de champ ; ainsy il n'est pas de party à prendre que de combattre. Ses gens étant en bataille, il s'avança et rencontra une grande ravine derrière laquelle étoit l'armée du Roy. Ils firent les uns à droite et les autres à gauche, et marchèrent le long de la ravine, espérant de charger dès qu'ils en auroient trouvé le bout : ils le trouvèrent et chargèrent dans une belle plaine où rien n'empeschoit les deux partis de montrer leur cœur et leur adresse[2]. D'abord les nostres furent poussés, et nos allemands laschèrent le pied ; mais la cavalerie françoise, secondée de l'infanterie rangée par petits pelotons, se présenta

1. Guy-Aldonce de Durfort, marquis de Duras, fils de Jacques de Durfort, marquis de Duras, et de Marguerite de Montgommery, dame de Lorges, avait épousé Élisabeth de la Tour, sœur du vicomte de Turenne.

2. Voir sur la bataille de Rethel, livrée le 19 décembre 1650, les *Mémoires du P. d'Avrigny*. Paris, 1757. T. III, p. 81.

bravement, fit une charge furieuse, renversa une aile des ennemis et porta par terre Mr de Turenne mesme que ses gens eurent assez de peine à relever; et si le régiment de Monseigneur, qui l'avoit si malmené, n'eust point été chargé brusquement par l'escadron qui le soutenoit, il tomboit entre les mains des chefs, qui le reconnurent[1]. Il en fut quitte pour une légère blessure; mais dès qu'on l'eut remis à cheval, voyant ses troupes en désordre partout, son canon pris, et particulièrement son infanterie en peur et dispersée, il rallia la plupart de sa cavalerie et fit sa retraite. Il est constant que tous les nostres se portèrent en cette occasion avec la dernière bravoure et que, hors nos Allemands qui fuirent d'abord, l'on n'en vit pas un qui ne combattist courageusement; encore le général Roze et ses principaux officiers laissèrent aller leurs fuyards, et, se joignant à nos plus déterminés, le frère de Roze perdit la vie en une charge.

Mr le maréchal du Plessis, qui commandoit l'armée du Roy, paya chèrement sa gloire, car son fils aisné[2]

1. Turenne demeura prisonnier pendant quelques instants. « Il fut reconnu souvent et son cheval blessé..... des cavaliers lui demandant s'il vouloit avoir quartier, La Berge, son lieutenant des gardes le joignit, ils furent suivis de sept ou huit cavaliers, dont trois prirent M. de Turenne et quelques autres son lieutenant, mais ils s'en démeslèrent heureusement et ayant mis hors de combat quelques-uns de ceux qui les attaquoient, ils commencèrent à se retirer un peu de la presse, etc., etc. » (*Mémoires autographes du vicomte de Turenne* à la suite de son *Histoire,* par Ramsay; Paris, 1735, in-4°. T. II, p. lxix. — Voir aussi la relation de la bataille de Rethel dans la *Collection de Lettres et Mémoires du maréchal de Turenne, publiée par le général Grimoard;* Paris, 1782, in-fol. T. Ier, p. 147.)

2. Charles de Choiseul, comte du Plessis, fils ainé de Cesar,

fut tué à la teste des troupes, lorsqu'il marchoit sur les traces de son père, et alloit succéder à sa réputation et à ses emplois. Nous y perdismes encore le comte de l'Hospital-Cosniac, capitaine aux gardes et maréchal de camp, et quelques autres de marque, avec cinquante ou soixante officiers et environ sept cents soldats. Des ennemis, il ne se sauva que leur cavalerie : toute l'infanterie tomba entre nos mains ou fut taillée en pièces; plus de deux mille prirent party dans nos troupes. Estevan de Gamarre[1], qui commandoit celles d'Espagne; Fauche, un des généraux de l'armée de Lorraine; Boutteville[2], Haucourt[3] demeurèrent prisonniers. Les vainqueurs eurent tous les drapeaux, cornettes, timbales, trois cents charriots de bagage, enfin toutes les marques d'une entière victoire. Les paysans n'oublièrent pas à se venger de leurs impitoyables hostes et mirent en pièces tous ceux qu'ils purent attraper. Il faut dire la vérité, Mr le maréchal du Plessis y fit des miracles, et Mrs de Villequier et d'Hoquincourt montrèrent qu'ils n'avoient guère de pareils l'épée à la main. Tous nos gens ne tirèrent jamais qu'à brusle pourpoint, et quoy qu'il y eust quelques escadrons de poussés, jamais l'infanterie ne branla; aussy Mr de Valons, qui s'y comporta très bien, me dit au retour en ton de Gascogne, que la vieille phalange de France étoit invincible. Mr le

comte du Plessis-Praslin, et depuis duc de Choiseul, et de Colombe Le Charron.

1. Don Stephano de Gamare, ancien gouverneur de Cambrai.

2. François-Henri de Montmorency, comte de Bouteville, depuis duc de Luxembourg et maréchal de France.

3. Antoine de Mailly, seigneur d'Haucourt, fils de Philippe de Mailly, seigneur d'Haucourt, et de Guillaine du Biez.

cardinal étoit à Rethel durant ce combat avec la goutte, à ce que ses gens publioient, et il défendit expressément qu'on parlast de luy dans la relation de la prise de la place et de la bataille ; ce qui donna occasion aux frondeurs de dire que c'étoit la première action de jugement qu'il avoit faite. Mais ils furent extresmement étonnés de ce coup inopiné, et s'estimèrent perdus s'ils ne prévenoient l'Éminence[1]. La nouvelle en arriva à Paris le 17e décembre, comme l'on délibéroit au parlement et l'on étoit plus déchaisné contre luy.

Et, pour plus d'éclaircissement de ces choses, il faut savoir que Mme la Princesse ayant présenté sa requeste, le premier décembre, dont Mr Deslandes-Payen se chargea, comme j'ay dit, Mlle de Longueville[2] en donna une à Mr Crespin, doyen de la cour, tendant à ce qu'elle pust demeurer dans Paris à son hostel de Soissons, pour pouvoir solliciter au parlement la liberté de monsieur son père, et qu'incontinent après que celle-cy eust été lue, La Roque[3], capitaine des gardes de Mr le Prince, ayant demandé à entrer et en ayant eu la permission, présenta une lettre adressée à la cour au nom des trois princes prisonniers, signée d'eux et

1. « Vous ne doutez pas, dit Retz (t. III, p. 209), de la consternation du parti des princes ; mais vous ne vous la pouvez figurer. Je n'eus toute la nuit chez moi que des pleureux et des désespérés ; je trouvai Monsieur atterré..... »

2. Marie d'Orléans, fille de Henri II d'Orléans, duc de Longueville, et de sa première femme Louise de Bourbon-Soissons. Née en 1625, elle épousa en 1657 Henri II de Savoie, dernier duc de Nemours, et mourut en 1707.

3. Retz l'appelle *des Roches* et le *Journal du parlement : de la Roche*. Voir dans la *Suite du Journal du parlement* (p. 7 et 8) le texte de la lettre présentée au parlement par de la Roche.

écrite de la main de Mr le Prince, en date du 19e novembre. Mme la Princesse demandoit la translation de son mary et de ses beaux-frères au Louvre, et que le parlement connust de leur affaire, afin que s'ils se trouvoient coupables, ils fussent chastiés, et s'ils étoient innocents, délivrés, et ce suivant la déclaration du 24 octobre 1648; la lettre contenoit presque la mesme chose.

Le premier président dit d'abord que la chose méritoit qu'on y pensast et qu'on délibérast, et remit à la semaine suivante, où Mr Talon ne manqua pas de parler pour le Roy, fort bien à son ordinaire, mais fort selon l'esprit de la cour, concluant que la compagnie envoyast à la régente la requeste de Mme la Princesse, afin qu'elle eust recours à la clémence ou à la justice de Sa Majesté, la déclaration du 24 octobre 1648 ne pouvant préjudicier à l'autorité du souverain[1]. La requeste de Mlle de Longneville et la lettre des princes ayant paru, le mesme Mr Talon recommença de parler et appuya toujours sur ce que le parlement renvoyast le tout à la Reyne. La délibération remise au vendredy[2], voilà une lettre de cachet du Roy qui commande de députer vers Sa Majesté avant que de délibérer; ils y envoyent, et la Reyne promet de donner contentement, mais elle désire du temps, attendu son indisposition[3]. Le temps expire, et ces messieurs, qui étoient pressés

1. Voir le discours d'Omer Talon dans ses *Mémoires*, t. LXII de la 2e série de la Collection Petitot, p. 118.

2. Le vendredi 9 décembre. — Ce fut Saintot, lieutenant des cérémonies, qui apporta l'ordre du roi.

3. Mme de Motteville note soigneusement dans ses *Mémoires* (tome III, p. 232-247) les phases de cette indisposition.

par la faction des princes et par la Fronde, se mettant en devoir d'agiter l'affaire, ils reçoivent un autre commandement dont ils ne tinrent pas grand compte.

Néanmoins quelqu'un d'eux[1] ayant remontré que l'affaire étoit assez d'importance pour que Monseigneur fust invité d'assister à la délibération, ils luy députèrent deux conseillers[2] qui vinrent faire leur compliment au palais d'Orléans. Monseigneur leur dit qu'il leur rendroit réponse le lendemain, à sept heures du matin, et qu'ils se trouvassent chez luy avant que d'aller au Palais. Ils viennent à l'heure dite, qu'il dormoit encore, et s'étant éveillé bientost après, il commanda qu'ils entrassent. Il leur dit d'abord[3] qu'il ne pouvoit assister à la délibération, à cause qu'il avoit été résolu dans leur compagnie, en sa présence, de ne point parler de la liberté des princes jusques à ce que le dedans du royaume fust calme et que leurs serviteurs eussent désarmé; qu'il étoit vray que la Guyenne et le Berry obéissoient, mais qu'il étoit vray aussy et notoire à tout le monde que le maréchal de Turenne étoit en Champagne, les armes à la main, suivy de troupes considérables, composées de François qui se disoient du party des princes; qu'il vouloit que leur compagnie sust qu'on les avoit arrestés de son consentement et avec sa participation; qu'ils avoient été transférés du bois de Vincennes à Marcoussy par ses ordres, et que depuis, la Reyne luy ayant proposé de les envoyer au Hâvre, il n'en avoit pas été d'avis d'abord, ne jugeant

1. Ce fut Le Nain, conseiller de la grand'chambre, qui émit cet avis (*Mémoires de Retz*, tome III, p. 205).

2. Les deux conseillers étaient Ménardeau et Doujat.

3. La réponse de Monsieur avait été délibérée chez la Palatine.

pas qu'il fust temps, mais que Sa Majesté l'ayant voulu, il l'avoit consenty et trouvé bon. Les allées et venues de ces députés consommèrent une bonne partie de la matinée, tellement qu'à peine eurent-ils fait leur rapport au Palais que l'heure sonna et la délibération fut remise au samedi 17e, où Mr Coulon, s'étant oublié et emporté et se servant de termes à blesser les moins sévères, ne manqua pas d'estre relevé par Mr le premier président. Après beaucoup de bruit et d'invectives contre le cardinal, il[1] passa aux remontrances par écrit pour la liberté des princes.

Mais l'on aura icy sujet de s'étonner comment Monseigneur, qui va paroistre si plein de zèle pour eux et si passionné pour leur sortie du Hâvre, semble si froid lorsque le parlement l'envoye convier à venir traiter de cette grande et importante affaire dans sa compagnie; je n'en sais point de raison[2], sinon qu'il étoit encore partagé, et que balançant entre le dégoust qu'il avoit du cardinal et le respect pour Sa Majesté, il ne savoit à quoy se déterminer, et que la nouvelle du gain de la bataille de Rethel le fit résoudre entièrement, craignant que le cardinal ayant le dessus ne luy jouast un mauvais tour, après le mépris qu'il avoit fait de sa personne et les pauvretés qu'il en avoit dites.

D'ailleurs la Reyne avoit désiré qu'il allast au parlement et l'y servist, et l'en ayant refusée, elle crut dès là, comme tout le monde, qu'il étoit d'accord avec les frondeurs et que le coadjuteur l'avoit empaumé, si

1. *Il*, le parlement.

2. Retz dit simplement : « il n'était pas encore temps que Monsieur parût. »

bien qu'elle se mit à tailler en pièces ce dernier et à se plaindre de Monseigneur, disant qu'elle avoit sujet de trouver étrange qu'il conservast une si étroite intelligence avec ses ennemis déclarés et un homme particulièrement qui ne la voyoit pas; ce qui révolta beaucoup de gens très sensés contre Son Altesse royale, lesquels, entrant dans les sentiments de la Reyne, débitoient partout que sa conduite n'étoit pas moins mauvaise qu'étrange, parce que, s'il vouloit la ruine du cardinal, il la devoit tenter par le cabinet, et désenchanter Sa Majesté peu à peu, et il ne seroit pas difficile quand un homme de son rang, qui pouvoit dire tout, luy feroit remarquer ses fautes, au lieu qu'il fomentoit les entreprises du parlement et luy donnoit force pour renverser l'autorité du souverain, chassant ses ministres, et maintenoit le coadjuteur, lequel visiblement mettoit tout en confusion pour ses intérests; que s'il ne vouloit point l'éloignement du cardinal, il le devoit appuyer, et ne pas souffrir qu'il y eust des gens dans sa cour qui eussent l'audace de le déchirer et le braver, puisque étant investy de la puissance royale en qualité de premier ministre, ses injures rejaillissoient sur le Roy et sur luy-mesme qui étoit son lieutenant par tout son royaume. Mais Monseigneur, pénétré des raisonnements de la Fronde, n'écoutoit plus la raison; il vouloit qu'une puissante cabale subsistast dans la cour et dans Paris et tinst en crainte le ministère; il appréhendoit que le cardinal demeurant le maistre ne le traitast, à la majorité du Roy, comme il avoit traité M^r le Prince durant la minorité, et que la Reyne offensée ne le consentist volontiers, pour se venger des dégousts qu'il luy donnoit et à son favory. Ainsy

les habiles, balançant continuellement entre la crainte et l'espérance, ne savoient que croire de la fortune de l'État, pensoient estre proches d'un grand changement et d'une horrible anarchie, et se plaignoient que la France, comme un vaisseau sans pilote, s'en iroit au gré des vents et n'éviteroit point le naufrage.

L'onzième décembre au soir, Monseigneur retournant de la promenade qu'il avoit faite à cheval et ne témoignant pas d'avoir dessein d'aller chez la Reyne, Sa Majesté qui craignoit que ce qu'elle avoit dit du coadjuteur l'eust fasché, et que son dépit, fomenté par la Fronde, ne luy fist donner des marques de leur mésintelligence en une conjoncture où il étoit si dangereux qu'elle parust, luy envoya Mr le garde des sceaux et Mr Le Tellier; et cette ambassade le surprit extresmement. Il les mène dans le cabinet, et le garde des sceaux ayant exposé sa créance, c'est-à-dire s'étant plaint de ce qu'il n'agissoit pas avec Sa Majesté à l'accoustumée, qu'il sembloit s'attacher à ses ennemis, etc. Monseigneur répondit avec le dernier respect pour la personne de la Reyne, s'excusa des conférences si fréquentes avec le coadjuteur, et se rabattant sur le cardinal, donna fortement dessus, disant entre autres choses qu'il ne se pouvoit plus mal vivre qu'il faisoit avec luy, étant party sans luy rien dire et sans prendre congé. Il est vray que le garde des sceaux, ne pouvant excuser l'Éminence, entreprit le coadjuteur, représenta combien il étoit mal intentionné pour l'État et usa de ces propres termes « que c'étoit un esprit à perdre quatre royaumes tout de suite, quelque affermis qu'ils pussent estre, » et que la grande estime que Son Altesse royale faisoit de luy pourroit estre funeste à la

France. Certes la Reyne ne pouvoit mieux choisir, pour peindre Mr le coadjuteur de ces couleurs, que Mr de Chasteauneuf, soit qu'il le crust son rival pour la première place, où il buttoit par l'éloignement du cardinal, soit qu'effectivement il le jugeast un brouillon, fomentant les désordres, lorsqu'il falloit plus travailler à les apaiser. Enfin cette visite en produisit une au Palais-Royal à l'heure mesme, et une conférence de Monseigneur avec la Reyne, qui n'empescha point le coadjuteur de se trouver le lendemain au palais d'Orléans, où il fut traité très favorablement à l'ordinaire.

J'ai dit que durant la délibération sur la requeste de Mme la Princesse, le bruit de la victoire de Rethel et du bonheur du cardinal s'étant répandu dans le Palais n'avoit point empesché qu'il n'eust été là fort battu dans les avis, et nommé mesme par plusieurs conseillers et par le coadjuteur; mais la mauvaise humeur de ces messieurs ne les empescha pas d'obéir à l'ordre du Roy d'assister au *Te Deum*, en robes rouges, où il fut remarqué que le Roy ne tourna jamais les yeux de leur costé, et marcha dans l'église aussy gravement qu'un homme de trente ans, quoique mal accompagné, n'ayant que trois ou quatre personnes de qualité à sa suite.

Tant d'affaires, liées les unes avec les autres, ne m'ont point permis de parler de la mort de Mme la Princesse, la douairière, laquelle mourut d'un abcès, à Chastillon, au commencement du mois de décembre[1]. Les meilleurs médecins de France ne connurent point son mal et ne le jugèrent jamais mortel. La douleur de

1. Elle mourut le 2 décembre 1650.

la ruine de sa maison, et du mauvais traitement qu'elle avoit reçu, luy perça le cœur, et elle soutint toujours qu'elle ne relèveroit point de sa maladie. Elle donna à Mr le prince de Conty tout ce qu'elle luy put donner, dont Mr le Prince ne s'offensa pas; au contraire, il la pleura et voulut que l'on n'épargnast rien à ses funérailles. La cour en prit le deuil sans luy donner aucunes larmes, particulièrement Madame et Mademoiselle qui n'avoient pas eu sujet de l'aimer beaucoup, la trouvant toujours en teste et la voyant aheurtée à leur faire disputer leurs prérogatives par ses enfants. C'étoit une personne de grande ambition et de grand esprit, qui avoit été la plus belle et la plus aimable de son siècle, et l'ornement de la cour en tout temps et de toutes manières. Chacun sait ce qu'Henry quatriesme fit pour elle, et comme, en étant devenu si passionnément amoureux qu'il ne pouvoit vivre sans la voir, il avoit mis cinquante mille hommes ensemble pour la demander aux archiducs, à la cour desquels Mr le Prince l'avoit menée sans dire adieu. Elle n'étoit pas âgée, et bien qu'elle passast cinquante ans, elle conservoit encore des charmes et avoit toujours dans l'air et dans le port certaines marques de grandeur qui la faisoient prendre pour ce qu'elle étoit.

Mais revenons à notre propos des remontrances par écrit du parlement pour la liberté des princes. Ayant été portées à Sa Majesté, elle répondit qu'encore que ce fust une chose dont le parlement ne devoit pas prendre connoissance, néanmoins elle luy vouloit bien donner ce contentement et aux peuples, moyennant que ceux qui se disoient de leur party et avoient les armes à la main, les missent bas, particulièrement le

maréchal de Turenne; et afin de leur oster tout prétexte de persévérer dans leur félonie, le Roy leur donneroit abolition du passé, et que les lettres en seroient expédiées et envoyées au parlement qui les vérifieroit, et qu'ayant désarmé, les princes sortiroient. Le parlement supplie que ces lettres luy soient données, et se contente de cette parole dont effectivement il devoit estre content.

Mais voicy le lieu d'insérer ce que j'ay su d'original, puisque Monseigneur depuis m'a fait l'honneur de me le conter : le traité des princes avec la Fronde, et celuy de Mr le Prince avec Son Altesse royale. Je nomme le premier celuy des princes et des frondeurs, parce qu'il fut fait avant l'autre[1] : Mr de Croissy, conseiller au parlement, en fut le principal ministre de la part de la Fronde, et Mr de Nemours et la princesse palatine pour les princes. La Fronde promit d'employer le parlement et le peuple pour leur faire avoir la liberté et remporter le consentement de la Reyne, ne doutant point de celuy de Son Altesse royale, et les princes promirent qu'aussitost après leur sortie du Havre, ils travailleroient à chasser le cardinal et le pousser hors du royaume, et qu'afin de maintenir toujours une bonne correspondance entre eux, Mr le prince de Conty épouseroit Mlle de Chevreuse, et prieroit d'abord le Roy de consentir ce mariage. Et sur ce que les amis des princes représentoient que, si ce traité venoit à la connoissance du cardinal, il pourroit s'opposer davantage à leur sortie, offensé de ce qu'ils s'obligeoient à le

1. Le texte de ce premier traité, qui porte la date du 30 janvier 1651, a été inséré par M. Cousin dans l'*Appendice* de son ouvrage intitulé *Madame de Longueville pendant la Fronde*, p. 371-377.

chasser honteusement, ils convinrent que l'on tromperoit Mr de Beaufort qui le devoit signer, de peur qu'il ne fist part à Mme de Montbazon de la résolution contre le cardinal et qu'elle ne les découvrist, bien que Mr le Prince luy eust promis, en cas qu'il sortist par la Fronde, de luy faire payer par le Roy cent mille écus qu'elle prétendoit luy estre dus des pensions de son mary; et l'on tomba d'accord que la Palatine, lisant le traité devant Mr de Beaufort, passeroit cet article, ce qui réussit, car Croissy l'ayant porté chez elle où toute la cabale étoit assemblée, après la lecture faite en cette manière, Mr de Beaufort prit la plume et signa, et les autres ensuite; et d'autant qu'il vouloit qu'un des originaux demeurast par devers luy et l'autre entre les mains de la Palatine, ils les plièrent, fermèrent et cachetèrent, et on luy dit qu'il avoit été jugé à propos que le coadjuteur et le président Viole les portassent chez Mr de Blancmesnil, et prissent sa parole qu'il ne les rendroit qu'à eux deux ensemble. Le second traité fut fait entre Monseigneur et Mr de Nemours et la princesse palatine, et Son Altesse royale s'obligea d'employer tout son crédit et ses soins pour rendre la liberté aux princes, et que pour plus grande liaison d'entre luy et Mr le Prince, il luy promettoit de donner sa troisième fille en mariage[1] à Mr le duc d'Enghien, son fils, moyennant quoy il ne demanderoit ni ne prétendroit jamais la charge de connétable de France, ni ne mettroit de ses créatures dans le conseil. Il est vray que le coadjuteur y fit couler le consentement et l'ap-

1. Mademoiselle d'Alençon : Élisabeth d'Orléans, sœur puînée de Mlle de Montpensier, née en 1646, mariée en 1667 à Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise, mourut en 1696.

probation du mariage de Mr le prince de Conty, et quelques jours après il tira une promesse de Mr le Prince de favoriser sa prétention au chapeau, auprès de Monseigneur, dont il disoit vouloir tenir cette grande dignité. Mrs de Caumartin et de Croissy portèrent cet acte à Son Altesse royale et le luy firent signer[1], et puis à la Palatine et à Mr de Nemours, lesquels l'ayant signé, le laissèrent à Croissy qui en devoit estre le dépositaire. Nonobstant cet engagement de Monseigneur, il ne laissa pas de vivre à l'ordinaire avec l'Eminence et de luy faire très bonne mine, de manger chez luy quelquefois, d'y jouer, et comme il[2] ne se doutoit pas de ces négoces, lorsqu'il en eust quelque lumière, il n'est pas croyable combien il en fut troublé. Il tascha de se servir de ses ruses et de ses machines, mais il n'étoit plus temps, les mesures étoient prises; il n'y avoit plus rien à faire, et ce fut alors qu'emporté de chagrin et de dépit, il dit : « *Non mi fidaro più a putane* » ; en effet, de quelque costé qu'il jetast les yeux, il ne voyoit que des abismes qu'il croyoit faits et creusés par les dames.

Incontinent après son arrivée de Rethel[3], il fit cinq maréchaux de France : Mrs de Villequier, de la Ferté-Imbault, d'Hocquincourt, de la Ferté-Senneterre et de Grancé[4]. La Reyne voulut que Mr de Villequier passast le premier, à cause qu'il étoit domestique du Roy

1. Monsieur signa ce traité, au dire de Mlle de Chevreuse, « comme il auroit signé la cédule du sabbat, si il avoit eu peur d'y être surpris par son bon ange. » (*Mémoires de Retz*, t. III, p. 191.)
2. *Il*, le cardinal.
3. Ici le ms. de Vienne porte (fol. 563 r°), *Livre neuviesme*, 1651.
4. Jacques Rouxel, comte de Grancey, gouverneur de Gravelines.

et fait par elle. On la vit hésiter sur La Ferté-Imbault, parce qu'il y avoit trop de prétendants qu'elle n'osoit mécontenter, et qu'il étoit créature de Monseigneur; elle offrit pour luy un brevet de duc et les honneurs du Louvre, et Son Altesse royale opiniastra le baston à cause qu'on le luy avoit promis. C'étoit sans doute pour avoir prétexte de négocier, et pour travailler en négociant à le déprendre du coadjuteur[1]; mais quoiqu'il y eut bien du bruit là-dessus, il ne produisit rien et les choses demeurèrent comme elles étoient.

La veille des Rois, Mr le cardinal donna à souper et il y eut grande frairie[2]; et certes il se soucioit peu alors d'acquérir Son Altesse royale, ou il le croyoit entièrement perdu pour luy, puisqu'il demeura trois jours à Paris après son retour de Rethel sans luy rendre ses devoirs au palais d'Orléans. L'on se réjouit fort à ce souper où le duc d'Anville fut roy. L'entremets étant mangé, le roy de la fève demanda le fruit, et le vray roy s'y opposa, tant il se plaisoit à la débauche; sur la contestation l'on dit qu'il falloit délibérer, avoir les sentiments de la compagnie, et que chacun opinast. Mr le chevalier de Guise commença par : « Je suis d'opinion » et conclut comme Mr le duc d'Orléans, qui étoit au vray ce qu'avoit dit Mr de Beaufort dans la délibération du parlement; et cela donna lieu à une grande raillerie et réjouit fort l'assistance. Le lendemain, on ne manqua pas de publier que les

1. Il y a ici au manuscrit de Vienne : puisque les services de La Ferté-Imbault parloient assez pour lui.

2. *Grande frairie*, c'est-à-dire bonne chère et divertissement. C'est en ce sens que La Fontaine a dit (*Fables*, III, 9) : « Un loup donc étant de frairie. »

délibérations du parlement avoient été traduites en ridicule chez le cardinal, et l'on ajouta que le chevalier de Guise avoit chanté à table tous les couplets que les ennemis de Mr de Beaufort avoient composés sur ce sujet, tant l'on avoit d'envie de faire naistre un différend et une querelle entre ces princes.

Mais quoique la Reyne et Monseigneur fussent bien en apparence et vécussent comme ils avoient accoutumé, ils étoient très mal au fond ; Sa Majesté se plaignoit toujours de ce qu'il écoutoit le coadjuteur, lequel se servoit de cette animosité de la Reyne pour persuader à Son Altesse royale qu'il n'y avoit plus de sûreté à la cour pour luy, s'il ne luy procuroit le chapeau de cardinal. Mr de Beaufort, d'autre costé, le tourmentoit et le pressoit de luy faire donner une place sans laquelle il se disoit perdu indubitablement. Sur ces entrefaites, Mr le garde des sceaux vient au palais d'Orléans (ce fut, ce me semble, le 21 janvier) portant une lettre que Bar écrivoit au cardinal, par laquelle il luy faisoit savoir que Mr le Prince le sollicitoit continuellement de le mettre en liberté, luy offroit la carte blanche, luy promettoit toute chose, et ensuite il demanda à Monseigneur ses bonnes grâces pour le cardinal, appuyant sur ce qu'il vouloit dépendre de Son Altesse royale et vivre de sorte à l'avenir qu'elle seroit plus que satisfaite de sa conduite ; enfin, s'il se résolvoit d'abandonner Mr de Beaufort et le coadjuteur, ennemis de la Reyne, il pouvoit tout attendre de Sa Majesté. Monseigneur, quand il arriva, étoit enfermé avec Mr de Beaufort, et ayant su qu'il attendoit dans sa chambre, congédia l'autre aussitost et le fit entrer. La conférence fut longue, et lorsque

Son Altesse royale en sortit, il étoit si rouge et si enflammé qu'apparemment il avoit parlé avec grande chaleur.

L'on ne comprenoit point à la cour que Monseigneur résistast si longtemps à la Reyne, parce qu'on ne savoit pas le secret ; et Mr le cardinal avoit beau témoigner sa mauvaise satisfaction de la Fronde, pour rappeler les amis des princes, personne ne branla. Son Altesse royale avoit pressenty sans doute qu'il étoit très éloigné de les tirer de prison avant la majorité, et luy au contraire jugeoit à propos qu'ils sortissent, craignant qu'un petit favory, empaumant le Roy majeur, ne le luy fit faire sans la participation de la Reyne et de luy, et ne les leur rendit irréconciliables. Il en parla en ces termes à Mr Goulas, environ ce temps là, ajoutant qu'en outre la conjoncture des affaires désiroit que l'on ostast tout prétexte à leurs amis de brouiller et fomenter les désordres du dedans pendant la guerre étrangère.

Mais il y avoit alors beau bruit à notre palais d'Orléans : Madame ne trouvoit point bon que Mademoiselle entrast si avant dans le négoce des amours de Monseigneur et de Saujon, et eust tant de complaisance pour la maistresse de son mary, lequel rendoit mille soins à cette fille devant ses yeux. Saujon aussy entreprenoit trop à son gré dans la maison, travaillant à faire Mr de Belloy capitaine des gardes, lequel se devoit bien contenter d'estre lieutenant. M. de la Frette agit en bon courtisan, luy vendant sa charge, et se soucia peu de son camarade le vicomte d'Autel, frère du maréchal du Plessis[1]. Celuy-cy voyant l'affaire faite et

1. Ferry de Choiseul, comte d'Autel ou d'Hostel, premier gentilhomme de la chambre et capitaine des gardes de Monsieur.

qu'on luy avoit donné un petit gentilhomme pour compagnon, jeta feu et flamme, se plaignit à toute la terre, parla de se défaire de son baston; et c'étoit ce qu'on désiroit, car Mme de Saujon avoit un frère à pourvoir; il avoit pris de l'argent d'une compagnie au régiment des gardes, et se trouvant d'aussy bonne condition que Belloy, pouvoit prétendre le mesme établissement chez Monseigneur; d'ailleurs il étoit très bien avec Mademoiselle, comme ayant eu sa créance touchant le mariage de l'archiduc et de l'Empereur et travaillé à les faire réussir, tellement qu'il se promettoit que Mademoiselle parlant pour luy, et appuyée de sa sœur, il donneroit atteinte à la place de M^r^ d'Autel; ce qui ne pouvoit que déplaire beaucoup à Madame, qui connoissoit par là combien la petite fille avoit de part au cœur qu'avec raison elle vouloit posséder seule. Enfin Mademoiselle, demandant un soir congé pour sa fille (c'est ainsi qu'elle appeloit Saujon), en fut refusée avec chagrin, Madame disant que ses filles couroient continuellement et la laissoient au milieu de ses femmes de chambre. Mademoiselle, piquée de ce refus, répliqua brusquement que si elle demeuroit seule avec ses femmes, c'est qu'elle ne se plaisoit point avec les personnes de qualité, qui s'exemptoient ainsy à juste titre de luy faire la cour. Madame, ne pouvant bien digérer ce propos, se plaignit de la manière dont Mademoiselle vivoit avec elle, mesme de celle dont elle luy avoit parlé en cette rencontre. Monseigneur, averty du désordre, intervint et les raccommoda, et pour dissiper toute l'aigreur, il fit que Madame fut souper chez Mademoiselle et y mena ses filles et quelques femmes de qualité qui mangèrent

sentir, jugea à propos de faire partir, en conséquence de la réponse de Sa Majesté, Mr le maréchal de Gramont, et Mrs de Lionne et Goulas, l'un secrétaire de la Reyne et l'autre de Monseigneur, pour traiter avec eux des conditions, si l'on n'aime mieux dire pour amuser le monde et gagner temps. Le maréchal y fut trompé le premier, et Mr Goulas non; et bien qu'il ne s'en expliquast pas à moy si clairement, je ne laissai de connoistre à son discours qu'il avoit mauvaise opinion de son ambassade. Mr le maréchal paroissoit l'homme du Roy, Lionne le négociateur de la Reyne et, par conséquent, du cardinal, et Goulas l'assistant de la part de Monseigneur, lieutenant général de Sa Majesté par tout son royaume.

Le théâtre ainsy ne se pouvoit mieux parer, et nonobstant cela et un envoy si célèbre, le parlement s'assembla le premier février, et le coadjuteur opinant dit qu'il étoit de notoriété publique que Mr le duc d'Orléans jugeoit la liberté des princes nécessaire et utile à l'État; qu'il l'avoit demandée, qu'il la désiroit passionnément, et que son avis étoit que la compagnie la demandast et taschast de l'obtenir le plus promptement qu'il seroit possible. La cour, avertie de ce propos, envoya aussitost Mr Le Tellier au palais d'Orléans, savoir de Son Altesse royale si le coadjuteur, de son ordre, avoit parlé en ces termes; et il dit qu'il l'en avoit prié, ce qui obligea l'Éminence de venir l'après-disnée chez Monseigneur, afin de calmer son esprit et l'adoucir s'il y avoit moyen, se doutant qu'il y avoit là-dessous bien du mystère; et s'en retournant, comme il montoit en carrosse, il dit assez haut au comte de Béthune qu'il s'en alloit au Havre et partiroit

le lendemain, parce qu'on n'avoit que faire d'attendre le retour de Mme de Longueville, qui étoit criminelle de lèse-majesté, ayant intelligence avec l'Espagne, et qu'il n'étoit question que d'en tirer ceux qui étoient très innocents et qu'on n'avoit point trouvés coupables, quelque exacte recherche qu'on eust faite de leurs actions depuis leur prison.

Le soir, Monseigneur s'étant rendu chez la Reyne, le cardinal y vint en assez mauvaise humeur, car il prit Son Altesse royale à partie hors de propos, le picota et tourmenta sur ce, disoit-il, qu'il soutenoit le parlement lorsqu'il agissoit comme celuy d'Angleterre ; il ajouta que tout le monde haïssoit le Roy et qu'il n'en voyoit que peu qui marchassent de bon pied pour son service. Monseigneur, qui ne vouloit point fascher Sa Majesté, répliqua doucement qu'il ne soutenoit point le parlement que dans les choses justes et raisonnables ; qu'il ne s'y trouvoit point dès qu'il voyoit des dispositions à passer certaines bornes, et qu'il ne connoissoit pas ces gens qu'il disoit n'aimer point le Roy et mesme le haïr. Après quelques autres propos, il se retira fort piqué de cette insolence, et arrivant chez luy il dit à un de mes amis qu'il s'en vouloit aller à Orléans, qu'il faisoit dessein de tout quitter et qu'il ne luy étoit pas possible de souffrir davantage ce tricoteur-là (ce sont ses termes). Le tricoteur pourtant, en suite d'une rupture de ce poids qui luy devoit causer quelque martel, joua presque toute la nuit et disoit à Mr de Roquelaure : « Avouez le vray, si vous aviez autant d'affaires que j'en ay, vous ne joueriez pas avec attention. » C'est qu'il se croyoit si fin et si habile qu'il ne doutoit point de se tirer de

ce mauvais pas ; mesme il en avoit assuré la Reyne, disant qu'il savoit une ruse pour la sortir de l'affaire des princes qui luy sembloit si fascheuse, et qui l'étoit en effet ; et il croyoit si bien se rendre maistre de tout qu'il faisoit encore venir d'Italie un neveu et deux nièces qu'il prétendoit d'établir en France, comme les autres, et qu'il destinoit à nos princes. Il pensoit, avant cette rupture, de gagner Monseigneur en luy offrant de se retirer dès qu'il ne le voudroit plus souffrir ; et Son Altesse royale, pour s'éclaircir de la sincérité de ces paroles qu'il luy avoit dites, envoya protester à la Reyne qu'il ne la contraindroit jamais en quoy que ce soit, mais qu'il ne se trouveroit point au conseil et ne se mesleroit d'aucune affaire tandis que le cardinal Mazarin seroit premier ministre. Ce coup inopiné et grand surprit étrangement le Palais-Royal, et avec raison, tellement que le lendemain, jour de la Chandeleur, Mrs le garde des sceaux, maréchal de Villeroy et Le Tellier vinrent au palais d'Orléans, chargés de paroles belles et spécieuses et de plusieurs raisons d'État et autres ; et toute leur éloquence servit de peu : ils ne remportèrent que le mesme compliment.

En ce temps-là, outre cette rupture si considérable, l'on débitoit encore d'autres choses importantes, comme que les Bordelois persévéroient à demander un gouverneur, et qu'on offroit à Mr d'Espernon l'Alsace ; que les Provençaux, plus animés que jamais contre Mr le comte d'Alais, le pressoient de prendre cent mille écus d'eux et de quitter le gouvernement de Provence, dont Mr le cardinal prétendoit de se revestir au lieu de passer en Italie ; et l'on appuyoit sur cecy, à cause qu'il en parla au grand chambellan et luy dit que tous ses amis lui conseilloient de le

prendre. Mais les cent mille écus des Provençaux n'étant pas prests, il fut proposé de donner l'Auvergne à Mr le comte d'Alais avec la survivance au grand chambellan, son gendre. L'on assuroit encore que tous les jours il arrivoit à Paris force gens, qui pour la cour, qui pour les princes et pour la Fronde, et que les capitaines des quartiers avoient eu ordre, comme les officiers de la ville et commissaires, de visiter les maisons et s'informer qui y étoit logé et depuis quand; l'on dit mesme que Mr de Beaufort avoit fait venir de Vendosmois plus de cent cinquante hommes.

C'étoit la veille[1] de ce grand jour, du jour fameux, troisième février, que Monseigneur avoit été invité par une députation du parlement d'aller prendre sa place; et nonobstant cela il ne s'y trouva pas. Mr le coadjuteur devoit parler au lieu de luy, parcequ'il étoit avoué, et qu'il agissoit de concert avec Son Altesse royale pour l'expulsion du cardinal; aussy ne manqua-t-il pas d'insérer dans son avis que le cardinal Mazarin avoit dit à Monsieur, chez la Reyne, que les François n'aimoient point leur Roy, et que le parlement vouloit copier celuy d'Angleterre. Aussitost, voilà un étrange murmure et une députation ensuite au palais d'Orléans pour conjurer Monseigneur de se trouver à l'assemblée, le lendemain quatrième.

Presque en mesme temps Mrs le garde des sceaux, maréchal de Villeroy et Le Tellier se présentèrent pour le prier de donner le contentement à la Reyne d'assister aux conseils; et il le refusa avec plus d'aigreur que devant, mesme disant au maréchal qu'il luy répondroit de la personne du Roy. L'après-disnée, sur ce que Son Altesse

1. C'est-à-dire : On étoit à la veille.

royale eut avis que la Reyne s'en venoit au palais d'Orléans luy parler, il envoya Mr de Marcheville vers elle, la prier de ne se point donner cette peine et ne pas hasarder de se montrer par Paris, à cause qu'il s'y pourroit faire quelque sédition. Elle répondit qu'elle ne l'appréhendoit pas, sa présence étant capable de les apaiser toutes, mais que Monsieur ne la vouloit point voir. Là-dessus, la reyne d'Angleterre entre, qui prend Monseigneur à part et luy offre la carte blanche moyennant qu'il souffre le cardinal dans le conseil; et après force prosnes de part et d'autre, elle ne remporta autre chose sinon qu'il ne se peut accommoder avec luy ; et dès qu'elle fut partie, Son Altesse royale envoya le maréchal d'Étampes[1] au garde des sceaux et aux maréchaux de Villeroy et du Plessis, leur commander de luy répondre de la personne du Roy que l'on a dessein d'enlever, et tous protestent qu'ils s'y opposeront toujours ; le dernier ajouta : « parce que Sa Majesté hors de Paris, il n'y a plus d'État ni de royaume ». Madame ensuite fut voir la Reyne, et luy ayant dit qu'elle ne croyoit point que Monsieur se relaschast jamais sur le sujet du cardinal Mazarin, elle répliqua que Monsieur étant en cette humeur, elle le garderoit malgré luy, et qu'elle ne se soucioit point de luy du tout.

Ces aigreurs grandes et inouïes augmentant toujours, l'on n'en pouvoit attendre que de mauvais effets, et il sembloit que la Reyne avoit pris cœur de ce que le parlement, ayant obtenu la liberté des princes, commençoit à se ralentir en ce qui regardoit le cardinal. Et le coadjuteur, qui avoit été averty des dispo-

1. Jacques d'Estampes, marquis de La Ferté-Imbault, récemment créé maréchal de France. Voir p. 293.

sitions de la compagnie, et que le cardinal avoit dit, en plein Palais-Royal, devant tous les gens, qu'il étoit prest à rendre raison de sa conduite durant tout son ministère, dans le parlement mesme ; qu'il s'en iroit dès que la Reyne le luy auroit commandé ; enfin que si elle désiroit qu'il servist, il avoit de quoy se maintenir contre tout le monde ensemble, craignit qu'il n'y eust quelque chose de nouveau qui rallumast ses espérances[1], et se rendit à sept heures du matin au palais d'Orléans pour persuader Monseigneur de se trouver à la délibération de ce jour-là. Il y alla très bien accompagné, même du coadjuteur, qui se promettoit mille avantages de la résolution qu'on y prendroit.

En effet, Monseigneur ayant confirmé ce qu'il avoit dit la veille, et assuré de l'avoir prié d'informer la compagnie de ce qui s'étoit passé au Palais-Royal entre luy et le cardinal, après quoy il avoit résolu de ne se plus trouver au conseil tant que la Reyne le garderoit et le porteroit contre luy, il n'est point croyable l'indignation que ces Messieurs conçurent contre l'Éminence. Mais, pendant le murmure, voilà une lettre de cachet qui paroist, laquelle enjoint au parlement de députer, à l'heure même, vers la Reyne. Monseigneur dit qu'il falloit obéir, et le premier président fut nommé avec quelques conseillers pour aller recevoir les ordres de Leurs Majestés[2]. Il fut dit aussy que l'assemblée tiendroit jusques à son retour. A peine les députés étoient partis que Mr de Brienne entra et pria publi-

1. Les espérances du cardinal.

2. La députation se composait du premier président Molé et du président de Bailleul, accompagnés de vingt conseillers. (*Journal du Parlement*, p. 31.)

quement Son Altesse royale de venir au conseil ; il ajouta, de la part de la Reyne, que Sa Majesté se promet qu'il ne luy refusera point la prière qu'elle luy fait, après tant de marques qu'elle a eues de son amitié. Monseigneur répondit qu'il n'y pouvoit aller, et qu'il rendroit réponse à la Reyne dès qu'il seroit chez luy.

Cependant l'heure du disner approchoit, et les députés n'étoient pas de retour[1], si bien que Monseigneur se fit apporter à manger au palais afin d'assister à la délibération qui se feroit sur les ordres de Sa Majesté. Ce fut un écrit que la Reyne donna, lequel contenoit ce qui s'étoit passé entre Monseigneur et le cardinal, en sa présence, chargeoit fort le coadjuteur, et finissoit que le maréchal de Gramont ayant stipulé avec les princes[2] ce qu'elle avoit jugé à propos pour la tranquillité et le bien du royaume, leur liberté étoit assurée. La lecture de cet écrit ayant été faite comme le rapport des propos de la Reyne, qui n'étoient autre chose en substance, l'on opina, et il passa à supplier Leurs Majestés d'envoyer une lettre de cachet pour mettre messieurs les princes et le duc de Longueville en liberté, et ensuite une déclaration à la cour de leur innocence ; enfin d'éloigner de la personne du Roy et de ses conseils le cardinal Mazarin, et que l'on s'assembleroit le lundy sixième du mois sur la réponse.

Il y eut là quelque contestation entre Monseigneur

1. Les députés ne revinrent qu'entre onze heures et midi. Le parlement tint ensuite séance jusqu'à quatre heures du soir, dit Guy Joli (p. 44), en présence d'un peuple extraordinaire.

2. Il y a au manuscrit de Vienne : que le maréchal de Gramont étoit au Hâvre, qui devoit convenir avec les princes de ce que Sa Majesté jugeoit à propos pour la sûreté de l'État, après quoy on les mettroit en liberté.

et le premier président touchant la créance du maréchal de Gramont, car ce dernier, voulant porter les choses à la douceur, dit que le maréchal alloit quérir les princes et qu'ils seroient bientôt à Paris ; et Son Altesse royale luy répliqua, fort doucement, qu'il en savoit donc plus que luy, et qu'il croyoit qu'on l'eust envoyé pour traiter avec eux et convenir des conditions de leur sortie.

Le lundy, Monseigneur retourna au parlement, et il y fut parlé de l'assemblée de la noblesse[1] qui tonnoit contre le cardinal à cause du mauvais discours que les François n'aimoient point leur roy ; et il s'en fallut peu qu'on ne décrétast contre Mr de Palluau, chez lequel l'assemblée se tenoit, et contre ceux qui accompagnoient l'Éminence. Et sans mentir, le cardinal méritoit bien que la noblesse luy fondit encore sur le corps, puisqu'il l'avoit raillée, à dessein d'embarrasser le parlement quand il luy feroit demander la convocation des États.

Mais la Reyne ayant commandé qu'on ne déférast plus à l'hostel de ville aux ordres de Monseigneur, l'on agita quel étoit le pouvoir du lieutenant général, et si la ville le devoit reconnoistre et luy devoit obéir préférablement à tout autre ; il ne fut rien résolu là-dessus que des remontrances.

Le cardinal, voyant Monseigneur si outré et si déchaisné contre luy et mille machines prestes à jouer,

1. La noblesse s'était réunie ce jour même, 6 février, dans le couvent des Cordeliers. Cette assemblée dura jusqu'au 25 mars ; elle avait pour objet, disait la *Requête*, adressée au roi (*Choix de Mazarinades*, t. II, p. 230-239), « de relever l'autorité royale ; — rétablir l'ordre en toutes sortes de conditions et préserver l'État de la submersion dont il est menacé. »

se résolut à déloger la nuit, c'est-à-dire celle du 6 au 7e février, et partit au grand contentement de tout le monde[1]. Et il est vrai que Mme de Chevreuse aida extrêmement à luy faire prendre cette résolution et à disposer la Reyne de le souffrir ; mais il est plus vray encore que Mrs de Chasteauneuf et de Villeroy le trompèrent, de concert avec Monseigneur, connoissant que la Reyne ne s'en pouvoit défaire et qu'il étoit expédient pour le bien de l'État qu'elle l'éloignast. Ils luy firent croire qu'il ne demeureroit qu'un jour dehors, raisonnant ainsy : que Monseigneur, ayant eu la satisfaction de le voir sortir de Paris, reviendroit et consentiroit son retour à la prière de la Reyne ; et luy étoit d'accord avec la Reyne qu'elle meneroit le Roy à Saint-Germain, si Son Altesse royale ne revenoit pas et persévéroit à le pousser. Il fut donc dupé lorsqu'il croyoit d'attraper les autres ; car, dès qu'il fut dehors, l'on doubla la garde des portes, l'on battit l'estrade partout jour et nuit, l'on mit des espions de tous costés, et son séjour à Saint-Germain ne luy servit qu'à augmenter les défiances et tenir les gens plus alerte pour empescher l'évasion de la Reyne et du Roy.

J'ay ouy conter que la Reyne demanda au garde des sceaux et au maréchal de Villeroy, retournant du palais d'Orléans et rapportant que Monsieur étoit inexorable, ce qu'ils croyoient que le cardinal dust faire en cette rencontre, et qu'ils répondirent l'un après l'autre :

1. Mazarin sortit de Paris le 6 février, vers onze heures du soir, et alla coucher à Saint-Germain. — Voir sur les circonstances qui précédèrent et accompagnèrent la fuite du cardinal, les *Mémoires de Mme de Motteville* (t. III, pp. 289-292).

« Il voit l'état des choses » ; ce qui donna occasion à Mme de Chevreuse de prendre la parole et de conseiller qu'il partist. D'autres m'ont assuré que Mme d'Aiguillon vint au palais d'Orléans pour ménager quelque adoucissement, et que trouvant Monseigneur fort ferme et fort résolu à la perte du cardinal, elle retourna chez la Reyne et luy dit franchement qu'il n'y avoit rien à faire avec Monsieur, et que l'unique party qu'avoit à prendre Mr le cardinal étoit de se retirer, ayant tout contraire, et que, Mme de Chevreuse appuyant ce sentiment, il délogea. Tout cela peut estre vray.

Il fut accompagné de force gens de qualité, je veux dire qu'il les trouva à la campagne, parce qu'il sortit du Palais-Royal seulement avec deux personnes ; le bruit étant déjà répandu qu'il s'en alloit, et voulant évader par la porte des Tuileries ou de la Conférence, quand il approcha du logement de Mademoiselle [1], il y trouva tant de monde ou tant d'ennemis qu'il tourna vers la porte Saint-Honoré, où ses braves ne mirent guère à le joindre.

Avant que de partir il donna le gouvernement d'Auvergne à Mr de Candale ; celuy de Dunkerque à Mr de l'Estrade, qui n'étoit que commissionnaire ; celuy de La Fère, avec le domaine, à Mr de Manican ; l'évesché de Clermont en la manière que j'ay dit, et il sembloit faire son testament. Certes il ne rabattit rien de sa gravité avec les messieurs qui l'avoient suivy ; il agit toujours en premier ministre ; il leur fit garder l'anti-

1. Mademoiselle habitoit alors une partie des Tuileries. La grande cour et le Carrousel réunis formaient ce qu'on appelait le « parterre de Mademoiselle ». — Voir le plan de Gomboust de 1649.

chambre, et ils le souffrirent; c'étoient pourtant Mrs de Noailles, de Nantouillet, de Riberpré[1], etc., qui sans doute méritoient un meilleur traitement.

Le matin du 7e février, Monseigneur se rendit au Palais, et le parlement, informé que le cardinal étoit hors de la cour, ordonna qu'on supplieroit le Roy et la Reyne, par députés, de mettre les princes en liberté; qu'on les remercieroit de l'éloignement du cardinal Mazarin, et les conjureroit de luy commander de sortir le royaume, et d'envoyer une déclaration pour exclure à l'avenir tous étrangers du conseil du Roy, mesme les naturalisés et autres qui auroient serment à d'autres princes qu'à Sa Majesté. Monseigneur chargea rudement sur le premier ministre en cette rencontre, et dit qu'il falloit que chacun fist sa charge et qu'on rendist compte de tout à la Reyne et à luy.

L'après-disnée, M^rs le garde des sceaux et Le Tellier vinrent au palais d'Orléans conjurer Son Altesse royale, de la part de la Reyne, d'aller au conseil puisque le cardinal n'étoit plus à Paris. Monseigneur répondit qu'il iroit moyennant un acte portant sûreté, écrit de la main de la Reyne. M^r Le Tellier le va quérir et l'apporte très ample et en bonne forme. Néanmoins Monseigneur, pendant son voyage, changea d'avis, et la nouvelle de son changement, portée au Palais-Royal, mit la Reyne en telle humeur qu'elle dit tout haut que, puisque Monsieur refusoit de se trouver aux conseils, elle assembleroit les grands du royaume pour voir ce qui étoit de faire en cette occasion; et elle tint parole dès le lendemain après-disnée.

1. Nicolas de Moy, marquis de Boves, seigneur de Riberpré.

Mais le lendemain, au parlement, le premier président ayant fait le rapport de sa réponse, qu'elle vouloit mettre les princes en liberté et qu'il étoit expédient qu'elle s'abouchast premièrement avec Monsieur; qu'elle luy avoit offert d'aller chez luy ou chez la reyne d'Angleterre, et qu'il l'en avoit refusée; et que puisqu'il continuoit, luy ayant donné toute satisfaction par l'éloignement du cardinal, elle ne pouvoit dire autre chose sinon qu'elle alloit demander conseil aux premières personnes de l'État, et après cela elle répondroit. Monseigneur répliqua que la Reyne se moquoit de dire que le cardinal étoit éloigné, se trouvant à Saint-Germain avec toutes les marques du ministère, accordant les grâces, faisant les dépesches, et ses neveu et nièces[1] assiégeant le Roy et Monsieur; qu'elle ne l'avoit fait partir que pour le rappeler incontinent; qu'elle ne vouloit point la liberté des princes et ne songeoit qu'à gagner temps et à l'amuser. Ainsy il fut résolu d'envoyer à Sa Majesté les gens du Roy, savoir quelle étoit sa volonté et si effectivement elle avoit éloigné le cardinal.

Mais l'après-disnée, la Reyne ayant fait assembler les grands du royaume[2], ils ne voulurent rien délibérer

1. Le neveu du cardinal était Paul Mancini, alors âgé de quinze ans, qui fut tué le 2 juillet 1652, au combat du faubourg Saint-Antoine, à la tête du régiment de la Marine, dont il était mestre de camp. — Les trois nièces de Mazarin, alors en France, étaient Anne-Marie Martinozzi, Laure et Olympe Mancini.

2. Retz donne leurs noms (*Mémoires,* t. III, p. 254); ce furent MM. de Vendôme, de Mercœur, d'Elbeuf, d'Harcourt, de Rieux, de Lillebonne, d'Épernon, de Candale, d'Estrées, de l'Hospital, de Villeroi, du Plessis-Praslin, d'Aumont, d'Hocquincourt, de Grancey.

sans avoir convié Monseigneur d'assister à l'assemblée, et l'en vinrent prier plusieurs, comme en corps, Mr de Vendosme portant la parole pour les princes, et Mr le maréchal d'Estrées pour les seigneurs ; et comme ils dirent que la désunion de la Reyne et de Monsieur pourroit être trop préjudiciable à l'État et tirer après soy de grandes et dangereuses conséquences, Monseigneur répartit qu'il n'étoit point désuny d'avec la Reyne, qu'il ne s'en sépareroit jamais, qu'il étoit prest de la servir, mais qu'il ne se pouvoit trouver au conseil qu'aux conditions dont il s'étoit si souvent expliqué. Là-dessus, Mr d'Elbeuf, qui n'avoit point vu Monseigneur durant toutes ces brouilleries, élevant le ton de la voix, dit que si Son Altesse royale étoit en méfiance, il n'y avoit pas un d'eux qui ne se mist entre les mains de ses gardes jusques à ce qu'il eust connu que l'on procédoit très sincèrement avec luy, et qu'il en seroit toujours caution. Monseigneur, très mal satisfait de ce prince qui l'avoit quitté, reprit en colère : « Vous, caution ! Vous êtes une jolie caution ! Vous vous êtes rendu Mazarin depuis que vous avez vos domaines et Montreuil ; vous avez manqué à ce que vous me deviez, taisez-vous. » Ce coup de tonnerre étourdit étrangement la compagnie, et les seigneurs n'en furent pas moins étonnés que les princes. Certes, Mr d'Elbeuf eut grand tort et ne se servit point de son jugement en cette rencontre. Il avoit fait faire compliment à Madame quand il se déclara pour le cardinal, disant qu'il étoit au désespoir d'estre engagé dans son party et que c'étoit par reconnoissance; et il en avoit eu une réponse très aigre qui finit par qu'elle étoit au désespoir qu'il portast son nom ; après quoy il se le

devoit tenir pour dit, et c'étoit une horrible imprudence à luy de se venir montrer en un lieu où il ne pouvoit douter que tout ne luy fust contraire.

Le 9 février, Monseigneur s'étant rendu au parlement, les gens du Roy rapportèrent cette réponse de la Reyne : qu'elle avoit éloigné le cardinal sans espoir de retour, et qu'elle mettroit les princes en liberté, mais qu'y ayant des mesures à prendre là-dessus avec Monsieur, qui témoignoit quelque méfiance, elle envérroit chez luy M^{r} le garde des sceaux pour convenir de tout, et qu'elle trouvoit bon que les amis de M^{r} le Prince s'y trouvassent. Monseigneur, ayant fait le premier président[1] dans la compagnie et composé l'arrest de plusieurs opinions, parut le plus modéré des hommes en ce qui regardoit le cardinal, et accepta la conférence chez luy, où Mrs de Beaufort, de la Rochefoucauld et coadjuteur se trouvèrent de la part des princes. L'arrest portoit que le cardinal Mazarin, ses neveu, nièces, domestiques, sortiroient du royaume dans quinzaine, à faute de quoy il étoit permis de leur courre sus, etc.

Cet arrest publié et débité causa une joie extrême à tout le monde ; chacun se rassura de la peur qui s'étoit répandue que la Reyne n'enmenast le Roy, et l'on crut qu'elle abandonnoit tout-à-fait le cardinal, mesmement quand l'on fut informé que les neveu et nièces s'en étoient allés. La maréchale d'Hocquincourt les mena à Péronne, où le cardinal faisoit état de passer à son retour du Havre ; car il avoit bien connu, étant à Saint-Germain, que les ruses ne luy serviroient

1. « Monsieur fit là le personnage de premier président », porte le ms. de Vienne, fol. 567 r°.

de quoy que ce soit et que l'on étoit averty qu'il attendoit la Reyne; aussy dès qu'il sut combien les gens étoient alerte à Paris pour l'empescher de sortir, il prit le chemin de Normandie, ayant emporté l'ordre pour sortir les princes, je veux dire un ordre précis de la Reyne à Bar pour les luy remettre entre les mains.

J'oubliois une chose fort plaisante du petit Monsieur[1] : il se trouva près de la Reyne lorsque les gens du Roy la prièrent, de la part de la cour de parlement, d'éloigner les neveu et nièces du cardinal quand et leur oncle ; il entendit ce qu'ils disoient et répondit avant qu'ils eussent finy : « Ils n'y sont plus, ils sont partis ce matin[2]. »

CHAPITRE LXI.

De la sortie des princes du Havre-de-Grâce et de leur arrivée à Paris.

L'après-midy du 9e février[3], Mrs le garde des sceaux, maréchal de Villeroy et Le Tellier arrivèrent au palais d'Orléans comme Monseigneur demandoit son carrosse et témoignoit de vouloir visiter Mademoiselle. Ces messieurs l'arrestèrent, et les ayant fait passer dans

1. Le duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans, le premier de cette branche.

2. Les nièces du cardinal demeurèrent en effet cachées, durant quelques jours, dans la chambre de Mlle de Neuillant. C'est le 8 février qu'elles furent remises à la maréchale d'Hocquincourt, qui les conduisit à Péronne. (*Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 300.)

3. Pour la comparaison des deux manuscrits, l'on se reportera ici au fol. 567 vo du ms. de Vienne.

sa chambre, il dit à Mrs de Beaufort, de la Rochefoucauld et le coadjuteur d'entrer dans le cabinet de Madame. Pour luy, il chemina longtemps des uns aux autres, et, après plusieurs propositions et demandes des deux partis, l'on convint des conditions et que Mrs de la Rochefoucauld, de la Vrillière et de Comminges iroient au Havre, le premier pour informer les princes de ce qui s'étoit passé dans ce traité, le second pour les faire signer en suite de Leurs Majestés, et le troisième pour porter l'ordre à Bar, de la part de la Reyne et de Monseigneur, de les mettre en liberté suivant son écrit. L'on m'assura que le garde des sceaux demanda d'abord l'éloignement du coadjuteur et insista fort là-dessus.

Mais, la nuit, l'on eut une étrange alarme : l'on avertit Monseigneur que le Roy devoit sortir de Paris, et, dans la créance où ils étoient tous que la Reyne avoit promis au cardinal de le luy mener, ils s'imaginent qu'il est échappé. Monseigneur envoya promptement Mr des Ouches, capitaine de sa garde suisse, pour s'en éclaircir, et il trouva le Roy au lit dormant et la Reyne qui s'alloit coucher[1]. Elle n'eut pas cette visite fort agréable ; néanmoins il fallut prendre patience et se préparer à d'autres plus grandes mortifications.

Le matin, Monseigneur jugea à propos de se présenter au parlement, et ayant donné part à la compagnie du soupçon qu'il avoit qu'on voulust enlever le Roy et le sortir de Paris, le premier président se

1. Lire les détails donnés par Retz (*Mémoires*, t. III, pp. 257-362), sur cette étrange alarme. On sait par Mme de Motteville (*Mémoires*, t. III, p. 313) que le plan de la reine-mère avait bien été de quitter Paris avec le roi, pour rejoindre le cardinal.

récria sur les faux bruits qu'on faisoit courir pour exciter le peuple à sédition. Néanmoins il fut ordonné que les gens du Roy iroient vers la Reyne l'informer de la méfiance où l'on étoit, afin qu'elle y donnast ordre, et Sa Majesté les ayant entendus, elle commanda que l'on fist venir le prévost des marchands et les échevins, et elle leur dit de faire garder les portes et d'y mettre de bons bourgeois, zélés au service du Roy et bien de l'État, et non pas de la canaille qui ne respiroit que la sédition. Mais le vacarme de la nuit avoit tellement révolté le peuple qu'il fallut que le Roy se montrast aux fenestres du Palais-Royal, et ceux qui furent notés amis du cardinal coururent fortune. Mr d'Espernon pensa estre mis en pièces et paya de son carrosse que l'on rompit en mille morceaux; Mr de Harcourt fut attaqué, se défendit bien et rentra au Palais-Royal; Mr de Grancey perdit sa chaise et auroit perdu la vie s'il se fust trouvé dedans; l'on entreprit à la rue Saint-Antoine de piller l'hostel d'Elbeuf, et les bourgeois disoient tout haut qu'il avoit eu cent mille écus de leur argent à la guerre de Paris, et s'étoit aussitost rendu Mazarin. Enfin Monseigneur, s'apercevant que tout tendoit à sédition, renvoya le mesme Mr des Ouches à la Reyne pour la supplier de trouver bon que la bourgeoisie prist les armes et fist garde aux portes de la ville, et il sut qu'on les avoit déjà prises et qu'on le luy avoit commandé [1]; et d'autant que ces messieurs, qui avoient traité au palais d'Orléans des conditions de la sortie des princes, s'y devoient encore trouver ce jour-là pour y mettre la

1. A la bourgeoisie.

dernière main, ils s'y rassemblèrent et achevèrent. Les principaux articles furent que les princes viendroient à la cour et n'en bougeroient jusques à la majorité, qu'ils rendroient Stenay dans quatre mois, qu'ils rentreroient dans leurs gouvernements quand le Roy seroit majeur, et quelques autres[1] que j'ai oubliés.

Mais il étoit question que Monseigneur vist la Reyne, et M^{rs} le garde des sceaux, maréchal de Villeroy et Le Tellier, l'en venoient tous les jours prier; il le promettoit et n'en faisoit rien; le coadjuteur renouveloit à tous moments ses défiances et n'avoit pas peine à le changer parce qu'ils luy donnoient de la matière au Palais-Royal, doublant leurs gardes et témoignant d'avoir du dessein; et il n'étoit autre que d'empescher qu'on n'otast le Roy d'auprès la Reyne, sa mère, sous prétexte qu'elle le vouloit enmener. Constamment[2] le cardinal avoit des mesures avec elle pour cela, et Monseigneur en fut averty, peut-estre par le garde des sceaux; mais enfin il y mit si bon ordre que le cardinal fut contraint de donner la liberté aux princes et d'aller errant sur la frontière sans savoir quel party prendre. Il passa d'abord à Rouen, puis au Pont-de-l'Arche; et, comme l'on étoit en peine de sa route à Paris, la Reyne dit qu'un homme qu'on vouloit noyer se prenoit où il pouvoit. Peu de jours après, comme on luy représenta que Sa Majesté sortant de Paris en l'état qu'étoient les choses, le royaume souffriroit beaucoup, elle répliqua qu'il étoit assez juste qu'il souffrist pour celuy qui avoit tant souffert en le servant.

Le cardinal ramassa ce qu'il put de gens en Nor-

1. Quelques autres articles.
2. C'est-à-dire, il est constant que.

mandie, et en jeta dans Dieppe, dans Caen et dans le Havre; et Monseigneur dépescha le maréchal d'Estampes à Rouen, afin de porter le parlement à donner un semblable arrest à celuy de Paris contre l'Éminence. Il eut peine d'abord à persuader ces messieurs, à cause de la brigue du premier président, créature de la Reyne, qui étoit forte et s'y opposoit. Ils passèrent pourtant carrière [1].

La nouvelle qu'eut le cardinal de ce qui se faisoit à Paris, de l'état où étoit la Reyne, de la garde exacte aux portes, des patrouilles la nuit, des partis de cavalerie battant l'estrade continuellement et de tant de précautions pour empescher son évasion, l'obligea enfin de se résoudre. Il s'en alla au Havre où on le reçut en premier ministre, l'artillerie tonnant, et avec tous les honneurs qu'il pouvoit souhaiter. Il n'entra que luy troisième dans la citadelle [2], et parla premièrement à Mrs de Gramont, Lionne, Goulas et Bar, qui l'attendoient dans la cour; et, sans se beaucoup arrester, il passa à la chambre des princes et leur dit quelque chose pour justifier sa conduite, ajoutant aussitost qu'ils étoient libres et pouvoient sortir; qu'il leur demandoit leur amitié, les laissant néanmoins en toute liberté de la luy accorder ou refuser. Mr le Prince prit la parole et luy repartit qu'il remercioit le Roy et la Reyne de la justice qu'ils luy rendoient (ce sont ses termes [3]) et promettoit de les servir toujours avec zèle,

1. Mais ils passèrent outre (ms. de Vienne, fol. 568 v°). — *Passer carrière*, souscrire à certaines conditions.

2. « De Bar, qui gardoit cette place à la duchesse d'Aiguillon, ne voulut laisser entrer que lui seul et Palluau avec lui » (*Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 312).

3. Ils sont rapportes de même par Mme de Motteville (*Ib.*, p. 315).

mesme Son Éminence qu'il vouloit toujours aimer. Le cardinal répliqua quelques civilités et finit par qu'ils étoient libres et pouvoient sortir à l'heure mesme, ce que M^r le prince de Conty et Mr de Longueville se mirent en devoir de faire sans tarder un moment; mais M^r le Prince les empescha, disant qu'il falloit disner et qu'ils partiroient aussitost après. Pendant qu'on dressa et qu'on servit sur table, ils parlèrent environ demy heure, luy et le cardinal, et puis lavèrent les mains avec la mesme amitié et franchise apparente que s'il n'eust été de rien. M^r le Prince fit mettre à table Mrs de Palluau, Lionne et Goulas, tellement qu'ils y étoient huit : les trois princes, M^rs le cardinal et maréchal, et ces trois messieurs[1]. L'on s'entretint de choses indifférentes, et, le repas finy, M^r le Prince et M^r le cardinal se séparèrent avec assez de civilité et plus de froideur de la part du premier. Mr Goulas m'a conté que montant tous dans le carrosse du maréchal de Gramont, M^r le Prince entra le dernier et se mit à la portière, et que le cardinal s'étant approché et luy faisant une profonde révérence, à peine le prince le regarda et tira son chapeau, commandant au cocher de partir, dont l'Éminence demeura fort interdite. Ils allèrent coucher à quatre lieues du Havre, à une maison appelée Grosmesnil, où Mrs de la Rochefoucaut, de la Vrillière, de Comminges, Viole, Arnault arrivèrent presque en mesme temps qu'eux[2].

1. « Tous disnèrent ensemble, c'est-à-dire les trois princes et le cardinal, le maréchal de Gramont, qui étoit allé le premier au Havre, et ceux qui l'avoient suivi depuis (*Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 315).

2. « Il (M. le prince) vint de là coucher à Gromeni, à quatre lieues de là, chez un gentilhomme de mes parents qui faisoit bonne

Ils sortirent le 13 février et arrivèrent à Paris le 16 ; et l'on peut appeler un triomphe l'entrée qu'ils y firent, car une infinie multitude de peuple alla au devant, et tout le chemin jusques à Pontoise étoit couvert de carrosses et de gens de cheval. Monseigneur y mena dans son carrosse les deux princes de Guise, Mrs de Beaufort, de Brissac, le coadjuteur, et les rencontra entre Saint-Denis et Paris, à la croix penchante [1], je pense, et il fut remarqué qu'il ne demeura au Palais-Royal avec le Roy, la Reyne et le petit Monsieur que leurs officiers ; tous les gens de la cour généralement étoient dehors et se voulurent montrer aux princes. Mais appuyons, en passant, sur l'humeur du peuple, lequel ne pouvoit à son gré assez maudire le prince, un an auparavant, et ne le pouvoit assez bénir et honorer à cette heure-là. Jamais il ne fut une telle foule qu'il s'en vist quatre ou cinq jours de suite à l'hostel de Condé, et c'étoit comme une coqueluche qui avoit saisy tout Paris, dont la Fronde taschant de profiter, de mesme que de tout le reste, Mme de Montbazon disoit à ses courtisans : « Vous voyez ce que c'est que d'estre bien avec ceux qu'aime le peuple ; quand ils y ont été mal, ils en ont éprouvé la haine et l'abomination, et aujourd'huy qu'ils se sont réconciliés, ils en ont les vœux et l'estime. »

Monseigneur les ayant mené au Palais-Royal, le Roy et la Reyne leur firent le meilleur visage du monde et

chère à tous ceux qui le venoient voir, mais qui ne s'attendoit pas d'avoir une si grande compagnie » (*Ibid.*, p. 316).

1. On l'appelait aussi *la Croix penchée*. Voir le procès-verbal des obsèques de Charles IX, tiré des registres du Parlement, à la suite de ma notice sur Brantôme, t. I des *Œuvres*, Foucault, 1822 ; p. 126 des pièces préliminaires. (Note de M. Monmerqué.)

l'on ne parla point du passé ; mais toute la cour jetoit les yeux sur Mr le Prince comme sur celuy qui alloit estre l'arbitre des affaires, et il parut d'abord extresmement réservé, gardant la dernière retenue en tout.

Au sortir du Palais-Royal, il se fit mener chez Mr de Nemours, qui étoit malade, parce qu'il luy avoit grande obligation, s'étant porté dans ses intérests avec une chaleur extresme et ayant été le chef de l'entreprise de Marcoussy, d'où on l'eust indubitablement tiré sans l'avis qu'en eust Monseigneur qu'il donna à Bar. De là il vint souper au palais d'Orléans, et il y fut bu à la santé du Roy et de Monseigneur et point de Mazarin. Mrs d'Anville et de Gramont ne dirent jamais : « point de Mazarin, » et il en fut fait grande raillerie ; mais si, en cette rencontre, ils firent mal leur cour à Monseigneur et à Mr le Prince, ils la firent très bien à la Reyne, laquelle ne songeoit alors qu'au retour du cardinal.

J'oubliois que le soir de la veille de l'arrivée des princes, Monseigneur ayant été rendre ses devoirs à la Reyne qui l'avoit tant désiré, il ne se peut plus d'amitiés et de caresses. Dès qu'elle l'eut salué, elle se mit sur le lit ; et quelque temps après le Roy arriva et embrassa tendrement son oncle. La Reyne demanda sûreté pour le cardinal et proposa de l'envoyer à Cavaillon, dans le Comtat, parce qu'il n'osoit aller à Rome durant le pontificat d'Innocent. Monseigneur ne répondit pas trop nettement là-dessus, et il y a beaucoup d'apparence que la Reyne le vouloit faire entrer en matière et qu'il le craignit, parce que, afin de l'en empescher, il arresta Mr d'Anville et ne parla avec la Reyne que luy en tiers.

Mais le vendredy 17 février, Monseigneur mena les princes au parlement, et ils remercièrent la compagnie de ce qu'elle avoit fait pour eux durant leur détention, et de ce qu'elle avoit tant contribué à leur liberté. Enfin, deux ou trois jours après, Mr le Prince vint au palais d'Orléans demander la petite princesse pour Mr d'Enghien, son fils, suivant le traité fait avec Monseigneur, que le cardinal, qui en avoit recouvré une copie, je ne sais comment, publia et fit courir dans Paris. Monseigneur l'accorda et promit d'en parler au Roy et à la Reyne et de les prier de l'avoir agréable [1].

Chacun cependant s'entretenoit du procédé de Mr de Bar, lequel, sur une lettre de la Reyne que le cardinal portoit, avoit ouvert la porte de la citadelle et mis les princes en liberté, quoiqu'il eust promis par écrit qu'il ne le feroit jamais sans un ordre signé de la Reyne et de Monseigneur. On le blasmoit partout et l'on n'épargnoit pas la Reyne, laquelle, nonobstant sa parole donnée solennellement et la cérémonie de l'envoy de Mrs de la Vrillière et de Comminges, avoit rendu le cardinal maistre absolu de la chose et porteur de l'ordre véritable qui devoit ouvrir la prison. Beaucoup s'en scandalisoient et tiroient de là des conséquences pour le retour du cardinal, et que son éloignement ne seroit qu'un acte de la comédie dont le premier avoit été représenté au palais d'Orléans sur l'envoy de ces messieurs et de Mr de la Rochefoucauld.

Mais Mr le Prince ne fut guère à Paris sans avoir une touche de la part de Sa Majesté pour le faire consentir au rétablissement de l'Éminence, et la princesse palatine luy en fit la proposition et luy montra les Indes

1. Ce mariage n'eut pas lieu.

et toutes les grandeurs de la terre qu'il refusa avec les plus civiles paroles du monde. Elles ne crurent point se devoir rebuter s'il n'avoit point répondu à une première tentative, elles passèrent à la seconde ; car la Reyne faisoit son compte que si elle remportoit son consentement elle viendroit bientost à bout des autres, et que s'il persévéroit à refuser, elle mettroit Monseigneur et les frondeurs en défiance ; elle les brouilleroit peut-être et trouveroit quelque conjoncture favorable durant leur rupture ou leurs soupçons pour les diviser tout-à-fait. Ainsy, pendant la négociation, elle eut très agréable que Mr le garde des sceaux rétablist les trois princes dans leurs charges et leurs gouvernements, et que leur disgrâce fust comme une chose non avenue.

Mais, en ce mesme temps, le mécontentement du clergé faisoit bruit à Paris[1]; ils s'offensoient de l'arrest du parlement qui excluoit tous étrangers, et les cardinaux mesme françois, du conseil de Sa Majesté et du ministère, et de ce que la compagnie demandoit une déclaration du Roy confirmative. Il députa là-dessus plusieurs des principaux membres de son corps, l'archevesque d'Embrun[2] à la teste portant la parole; et il est vray qu'il parla merveilleusement et fortement, et, de mesme qu'en la première rencontre, dit tout ce qu'il falloit dire, sans se brouiller avec personne. Le parlement refusa la déclaration en la forme qu'elle luy fut envoyée, Monseigneur et Mr le Prince présents, à cause qu'il n'y étoit fait mention que des

1. L'assemblée du clergé se tenait au couvent des Grands-Augustins.

2. Georges d'Aubusson de la Feuillade, frère aîné du maréchal de ce nom.

étrangers, et ordonna que Leurs Majestés seroient suppliées d'y ajouter les cardinaux françois. Le garde des sceaux, qui prétendoit au cardinalat, s'opiniastra à ne rien changer, protestant toujours de remettre plustost les sceaux que de faire une telle injure à l'Église, et que Rome auroit trop de sujet de se plaindre si le Roy ne ménageoit cette dignité que tous les chrétiens doivent respecter. Mais le parlement s'opiniastrant aussy et tenant ferme à ce que les cardinaux, tant françois qu'étrangers, fussent exclus à jamais du gouvernement de l'État, il fallut à la fin qu'il cédast, au grand regret du coadjuteur, lequel étoit là quand on fit le vacarme et l'on chargea sur M^r^ l'archevesque d'Embrun. Ce fut Mr Dorat qui entreprit ce prélat et en parla certes avec trop d'emportement ; sur quoy Monseigneur, qui le voulut défendre, témoigna à la compagnie qu'elle n'étoit point intéressée en ce qui s'étoit dit et fait dans cette action[1]. Ainsy le bruit cessa et l'on se sépara avec assez de calme ; mais le clergé, informé de la mauvaise humeur de ces messieurs, députa de nouveau et se plaignit extrêmement de l'offense faite aux prélats françois, conjurant Leurs Majestés de le protéger en une si importante rencontre et de défendre le premier ordre du royaume, blessé en son honneur, dont les rois avoient tant reçu de service depuis l'établissement de la monarchie.

Environ ce temps-là, le parlement d'Aix, copiant celuy de Bordeaux, donna arrest que la Reyne seroit très humblement suppliée de retirer de Provence M^r^ d'Angoulesme et de ne point donner le gouvernement au duc de Joyeuse, son gendre ; mais ceux de Rennes

1. Au manuscrit de Vienne, il y a : par cet archevesque.

et de Grenoble parurent plus modérés en ce qu'ils refusèrent constamment de rien faire et d'agir contre le cardinal suivant l'arresté du parlement de Paris, que tous seroient conviés à se déclarer et conspirer à le chasser du royaume.

Voyons maintenant ce qu'est devenu le cardinal et ce qu'il fait dans l'extrémité où il se trouve. Il passa de Normandie en Picardie, et, ayant joint ses nièces et sa famille à Péronne, il tira à Dourlens, ville frontière la plus avancée de ce costé, dont il avoit donné le gouvernement à Bar. Celuy-cy, devenu sa créature par cet établissement, l'y conduisit, l'y reçut, l'y régala, et, la nouvelle en étant venue à Paris, il n'y eut pas peu de bruit, chacun se licencia de parler; ses ennemis crièrent plus haut que devant, grondèrent et dirent qu'il n'étoit point hors du royaume, qu'il n'en vouloit point sortir, qu'il étoit maistre des places frontières comme de la cour; et ils n'avoient pas trop de tort, puisque Mme de Beauvais s'étant raccommodée avec la Reyne, l'on assura que c'étoit par luy et qu'elle l'avoit été trouver au Havre, ou auprès, dès que les princes furent partis, pour le supplier de faire sa paix avec sa maistresse, ce qui fut fait. L'on rapporta aussy qu'arrivant à Dourlens il avoit dit qu'il ne sortiroit point du royaume qu'il ne vist la Reyne en liberté. Enfin l'on savoit que Mr de Navailles avoit fait deux voyages vers luy, Mr de Ruvigny un, et Mr de Béringhen[1], qui fut pour l'obliger de sortir du royaume, la Reyne luy

1. Au manuscrit de Vienne : un autre. — Philippe de Montaut-Benac, depuis duc de Navailles, et maréchal de France, était fils de Philippe de Montaut, baron de Benac, et de Judith de Gontaut. Il mourut en 1684. — N. Massuès, marquis de Ruvigny. — Henri de Beringhen, seigneur d'Armainvilliers et de Grez.

ayant mandé par celuy-cy qu'il étoit expédient pour ses intérests. Il étoit alors à La Fère, prosnant continuellement qu'il ne pouvoit obéir tandis que Leurs Majestés ne seroient pas libres, les commandements qu'ils luy faisoient ne venant point d'eux ou étant extorqués par force.

Il dépescha de ce lieu de La Fère un valet de chambre confident, avec une grande lettre à la Reyne par laquelle il représentoit que vu les importants services qu'il avoit rendus à l'État vingt ans durant, on le devoit traiter autrement en France, on devoit faire cesser tant de rigueur, et que l'injuste procédé des François leur feroit tort auprès des étrangers et blesseroit la postérité[1]. Et tant de prosnes étoient inutiles, pour ne point dire ridicules, car l'on gardoit toujours fort bien les portes de Paris, et on luy témoignoit par là qu'on le croyoit si bien à la cour que l'on ne doutoit pas que la Reyne ne le rappelast si elle pouvoit s'évader, et qu'on ne se lasseroit point de l'observer jusques à ce qu'il eust quitté la France. Mr le premier[2] rapporta qu'il obéiroit; et les gens ayant su qu'effectivement il étoit passé en Allemagne[3], les cabales ralliées pour le chasser se désunirent et commencèrent à s'entremanger.

Mr le cardinal, qui avoit pris soupçon du garde des sceaux, luy donna un coup auprès de la Reyne qui la fit résoudre de s'en défaire. Mme de Chevreuse, ayant contribué à l'éloignement de Son Éminence, devint

1. La lettre du cardinal, copiée sur l'original par Mme de Motteville, a été publiée dans ses *Mémoires* (T. III, p. 318 et suiv.).

2. Le premier écuyer Beringhen.

3. Le cardinal se rendit à Brühl, sur les bords du Rhin, à deux lieues au sud de Cologne, d'où il ne cessa d'entretenir des correspondances avec la Reine.

suspecte, et la Fronde déconcertée par la disgrâce du garde des sceaux, et la foiblesse de Mme de Chevreuse, l'empeschant de faire avoir à Mr le Prince ce qu'on étoit convenu, il se refroidissoit extrêmement sur le mariage. Quant au coadjuteur, dont la conduite alloit à se faire considérer par l'aversion qu'il témoignoit du cardinal, la Reyne en étoit très mal satisfaite, et l'on m'assura que si elle eust cru de le contenter avec le chapeau, elle l'eust promptement nommé et l'en auroit coiffé pour sortir de persécution. Mais son ambition démesurée le portoit plus loin : il visoit à la première place, et il entreprenoit le cardinal par toutes voies, à cause qu'il la vouloit conserver[1]; et, comme tous tant qu'ils étoient, ils tourmentoient continuellement Monseigneur afin de le tirer dans leurs sentiments et leurs intérests, il dit un jour plaisamment à Mme de Chevreuse que tout le monde le vouloit gouverner et personne ne le vouloit servir.

Mais le grand déconcertement arriva après le retour de Mme de Longueville, laquelle entra triomphante dans Paris, et avec autant de faste que messieurs ses frères. Ils la furent recevoir et lui témoignèrent beaucoup de ressentiment des marques d'affection et de tendresse qu'elle leur avoit données pendant leur disgrâce. Mr de Longueville néanmoins ne s'en louoit pas trop, car outre qu'il avoit pris ombrage de sa conduite, elle luy avoit mangé quatre cent mille écus durant sa prison. Aussitost qu'elle fut à Paris, elle travailla de toute sa force à la rupture du mariage, craignant que, s'il avoit lieu, il ne ruinast la considération que l'ami-

1. Au manuscrit de Vienne : à cause qu'il l'en vouloit tirer et s'y mettre.

tié et la confiance de Mr le prince de Conty lui donnoient, et que, le prince tombant entre les mains de Mme de Chevreuse, il ne quittast mesme les intérests de sa maison. Mais Mr le Prince, averty que le garde des sceaux seroit chassé, ne se hastoit pas en cet hyménée ; il avoit pourtant trouvé bon que l'on envoyast à Rome pour la dispense, et se comportoit comme ayant intention de tenir exactement ce qu'il avoit promis. Cependant les applaudissements qu'eut Mme de Longueville à son arrivée furent fondés sur la créance qu'elle revenoit avec des propositions de paix, et que, si l'on n'en pouvoit convenir, du moins l'on auroit la trève ; le peuple donnoit fort là-dedans, et elle s'efforçoit de le tenir en cette erreur.

Nous fusmes assez surpris au palais d'Orléans de voir Mr le maréchal de Gramont prendre congé de Son Altesse royale et se préparer à un voyage en Béarn. L'on ne disoit point que la Reyne le luy eust commandé, et il prévit sans doute la rupture qui arriveroit entre elle et Mr le Prince, jugeant qu'en ce cas il tireroit avantage de son absence. Enfin, il pria Sa Majesté d'avoir agréable qu'il fist un tour à son gouvernement, et protesta, avant que de sortir de Paris, de ne se séparer jamais des vrais intérests du Roy et de l'État. On l'accusa d'estre piqué de ne se voir pas le milieu entre Monseigneur et Mr le Prince, comme il s'en étoit flatté au retour du Havre, et que ce dernier ne s'ouvroit point à luy comme autrefois.

C'étoit Mr de la Rochefoucauld qui avoit plus de part auprès de luy ; aussy fut-il du secret chez la Palatine, quand par deux fois elle proposa un traité que la Reyne désiroit faire avec luy, moyennant qu'il consentist le rappel du cardinal. Mr le Prince écouta la seconde

fois et entra fort en matière ; mesme la chose pensa se conclure par M[rs] Servien et Lionne, moyennant la Guyenne pour le prince, la Provence pour M[r] le prince de Conty, la lieutenance de roy de Guyenne pour M[r] de la Rochefoucauld, avec Blaye et quelques autres établissements à ses autres serviteurs. Néanmoins les négociateurs demandèrent du temps pour tirer le consentement entier de la Reyne sur le sujet de Blaye, où elle faisoit difficulté, et pour s'ajuster avec M[r] d'Angoulesme touchant la Provence[1]. M[r] le Prince n'étoit obligé en cette rencontre que d'aller à son gouvernement avec de ses troupes pour sa sûreté, sans contribuer au retour du cardinal, duquel il seroit amy selon sa conduite avec luy. Ce négoce étoit extrêmement secret, de peur que Monseigneur n'en eust le moindre vent, car il étoit du costé du vent, comme l'on dit, s'il eust eu lieu, et M[r] le Prince lui rendoit avec usure ce qu'il luy avoit presté quand on l'enferma dans Vincennes.

Mais le bruit de la disgrâce du garde des sceaux se répandant, les amis de M[me] de Chevreuse rejetèrent avec raison sur luy la ruine de leurs affaires et virent bien que le mariage de M[lle] de Chevreuse s'en alloit ruiné ; et d'autant que c'étoient les frondeurs qui, au fond, ne pouvoient aimer M[r] le Prince et savoient qu'il ne les aimoit pas, ils songèrent, la rupture arrivant, à réunir la Reyne et Monseigneur avec eux, afin de remettre les choses comme elles étoient quand le prince fut arresté et de chercher l'occasion de l'arrester encore une fois. Ils faisoient pourtant quelque fondement sur la passion de M[r] le prince de Conty pour sa maistresse,

1. Louis de Valois, comte d'Alais, devenu duc d'Angoulême par la mort de son père.

laquelle étoit très aimable et sut si bien s'aider de ses grâces qu'elle l'embarqua jusques à le faire résoudre de l'épouser sans dispense, mesme sans la participation de monsieur son frère. Il s'en ouvrit, ou elle, à un faux amy qui en avertit Mr le président de Nesmond, et celuy-cy aussitost en donna avis à Mr le Prince, lequel, extrêmement surpris de cette nouvelle, part dans le moment et va trouver son frère. Il est vray que, sans rien ménager, il luy dit de cette belle tout ce qui la luy pouvoit rendre méprisable, et, appuyant sur certaines circonstances, il luy remplit l'âme de soupçons à le guérir[1]. Mme de Longueville, informée de cette conversation, intervint et fit intervenir Mr de la Rochefoucauld, et tous ensemble donnèrent le dernier coup à une passion qui leur étoit d'autant plus suspecte qu'il la leur avoit fort cachée. L'on ne parla plus du mariage depuis ce temps-là, mesme ils ne se dégagèrent pas civilement d'avec Mme de Chevreuse, ne faisant pas ce qui s'étoit proposé, d'envoyer le président Viole, qui avoit été chargé de dresser le contrat et de régler les conventions, pour la disposer à recevoir leurs excuses le lendemain. Tout demeura là, au grand déplaisir de la Fronde et de ceux qui avoient cru profiter de l'union de ces deux puissantes maisons et de la considération où l'appuy des frondeurs devoit mettre Mr le prince de Conty[2].

1. « Le prince de Conti, dit Mme de Motteville (*Mémoires*, t. III, p. 333), ne haïssait pas Mlle de Chevreuse ; il avait intelligence avec elle par Laigues, confident de Mme de Chevreuse, mais le prince de Condé, pour l'en dégoûter, lui fit dire qu'elle avait des amants qui ne lui déplaisaient pas, et par cette voie lui fit naître dans l'âme quelque petite jalousie, qui fit l'effet qu'il désirait. »

2. Le mariage du prince de Conti avec Mlle de Chevreuse eût

Mais la créance où l'on étoit, et avec fondement, que la Reyne maintenoit toujours commerce avec le cardinal, obligeoit les ennemis de Son Éminence de travailler à luy oster tout espoir de retour. Quoiqu'il fust passé de Bouillon en Allemagne, ce n'étoit pas assez au gré des gens, particulièrement du coadjuteur. Ainsy l'on ne se contentoit pas au parlement d'une déclaration du Roy contre les cardinaux, mesme françois; l'on chassa tous ses domestiques, et l'on se prit encore à ceux qui luy avoient donné retraite dans leurs places et qui l'avoient accompagné; et d'autant que le parlement désiroit que la mesme rigueur fust exercée contre luy par tout le royaume, il écrivit aux autres parlements et leur donna part de son arrest, les priant de l'imiter.

Cependant Mr le coadjuteur n'avoit pas moins d'inquiétude de la déclaration du Roy contre les cardinaux, pour les exclure du gouvernement de l'État, que de la faveur du cardinal Mazarin; il n'est point croyable la peine qu'il prit pour faire que le parlement se contentast des cardinaux étrangers; combien d'allées, de venues, de pas, de prosnes, de prières, de promesses, de raisons, combien de cabales et d'intrigues. Il faisoit solliciter Monseigneur et Mr le Prince avant sa brouillerie avec Mme de Chevreuse, et, quoique le garde des sceaux refusast toujours constamment de sceller la déclaration, ils[1] ne laissoient pas de suivre leur pointe et de demander qu'elle fust conforme à l'arresté de

donné à jamais, selon l'expression de M. Cousin (*Madame de Longueville pendant la Fronde*, p. 7), « la maison de Condé à la Fronde, et la Fronde à la maison de Condé. »

1. *Ils*, les membres du parlement.

leur compagnie, et d'en importuner Sa Majesté. Là-dessus, l'assemblée de la noblesse étant fort grossie se rendit formidable au parlement, parce qu'elle étoit jointe au clergé offensé contre luy de la déclaration qu'il sollicitoit avec tant d'ardeur et de l'arresté ; et ils demandoient les uns et les autres la convocation des États.

La Reyne, comme prisonnière dans Paris et ne se fiant de personne, ne savoit quelle résolution prendre ; elle promit enfin que le Roy convoqueroit les États dès qu'il seroit majeur[1], autant pour embarrasser le parlement que pour le contenter. Monseigneur et Mr le Prince, que l'on soupçonnoit fomenter le mécontentement de ces deux grands corps[2], eussent voulu qu'ils ne passassent point si avant ; mais il n'étoit plus temps de s'y opposer, se trouvant en si bonne correspondance et agissant de concert ; ainsy ils commencèrent de craindre et songèrent aux moyens d'arrester le cours de ce désordre.

Néanmoins le parlement faisoit bonne mine ; il s'assembla là-dessus, il délibéra, il se plaignit, il déclara l'assemblée de la noblesse illicite, n'ayant pas été faite par ordre du Roy ; et le peuple, prenant ses intérests, gronda et menaça les nobles de les assommer s'ils ne cessoient leurs assemblées, si bien qu'ils songèrent à se retirer de Paris et proposèrent que, n'y ayant pas de sûreté pour eux, il falloit choisir quelque ville qui fust proche et y demeurer en corps jusques à la tenue des États. L'on parla d'Étampes, ce me semble. Mais le parlement, piqué de ce projet, députa vers Monseigneur et vers Mr le Prince pour les

1. La majorité du roi était fixée au 5 septembre 1651.
2. Le clergé et la noblesse.

prier de venir prendre leurs places. Ils y allèrent, et il parut tant d'aigreur en cette délibération et une si étrange animosité contre le procédé de la noblesse que les deux princes eurent beaucoup à penser ; et Monseigneur, appréhendant de se trop embarrasser là-dedans et d'estre enfin obligé de prendre party, se résolut d'adoucir les choses, de contenter tout le monde, s'il pouvoit, et, en tout cas, de faire avoir satisfaction au parlement.

Pour cet effet, il manda à messieurs du clergé qu'il les prioit de s'assembler le jour de l'Annonciation, et qu'il avoit une affaire très importante à l'État à leur communiquer. Il en fait autant à la noblesse, et, ayant pris Mr le Prince avec luy, il va vers le clergé premièrement, auquel ayant déclaré que la Reyne désiroit qu'il cessast ses assemblées, et qu'ayant promis la convocation des États pour le 8 septembre prochain, il n'étoit plus question de luy faire cette demande ; qu'elle ne prétendoit point en cette rencontre gagner temps et éluder leur prétention, puisqu'elle offroit un brevet signé de sa main et contresigné des quatre secrétaires d'État, confirmatif de sa promesse, et qu'en cas qu'elle se voulust rétracter, luy et Mr le Prince se mettroient à la teste de leur corps et de la noblesse, et en demanderoient au Roy l'exécution, lequel alors étant majeur ne les refuseroit point quand ils luy auroient remontré que c'étoit le bien du royaume et son service. Le clergé n'eut rien à répliquer et consentit de se séparer. Au sortir de là, Monseigneur va aux Cordeliers vers la noblesse, où, ayant dit les mesmes choses, ces messieurs se montrèrent plus durs, mais très consternés de ce qu'avoit fait le clergé. Néanmoins

ils passèrent carrière à la fin, après quelque contestation entre Mr de Béthune et Mr de Fiesque ; et Monseigneur tira grand mérite de cette action auprès du parlement et du peuple qui craignoient fort les suites de ces brouilleries.

Le parlement, néanmoins, ne s'adoucit point touchant les cardinaux françois : car, le 27 mars, Monseigneur et Mr le Prince s'étant trouvés à l'assemblée des chambres, l'arrest fut donné par lequel les cardinaux, tant françois qu'étrangers, seroient exclus dorénavant de l'administration du royaume ; et, trois jours après, la députation de la compagnie alla vers la Reyne luy demander une déclaration conforme à l'arrest, que Sa Majesté accorda, témoignant beaucoup de satisfaction du parlement de ce qu'il s'étoit comporté avec force contre des assemblées si préjudiciables au service du Roy [1]. Le premier président [2] porta la parole et se surpassa luy-mesme ; peut-estre savoit-il ce qui arriveroit à six jours de là et s'étoit-il mis en bonne humeur : car Mr le cardinal, piqué contre le garde des sceaux, comme j'ay dit, manda à Mrs Servien et Lionne de le faire déloger et qu'on donnast les sceaux au premier président ; il manda aussy qu'il falloit rétablir dans le conseil Mr le chancelier et Mr de Chavigny, ce qui fut fait.

Monseigneur fut assez étonné d'y trouver ces

1. Le cardinal Mazarin recevait en même temps des lettres du jeune roi qui devaient le consoler de ce que cette déclaration avait de trop amer. (Voir ces lettres parmi celles du cardinal Mazarin publiées par M. Ravenel, p. 375-377.)

2. Le premier président Molé, fils d'Édouard Molé, procureur général au parlement de Paris pendant la Ligue, était né en 1584 ; il était premier président depuis 1641, et mourut en 1656.

messieurs et de les voir chez la Reyne, parce qu'ils étoient revenus sans sa participation; il ne manqua pas d'en témoigner du mécontentement, et, pour le faire connoistre à Sa Majesté, il sortit aussitost, suivy de Mr le Prince et de Mr le prince de Conty. Quelqu'un m'assura qu'il s'en étoit plaint à la Reyne et qu'elle luy répondit qu'il avoit bien fait d'autres choses sans elle; mais l'on crut qu'elle avoit eu dessein de le fascher afin qu'on se mist en devoir de les rajuster, et que dans la négociation elle pust demander l'éloignement du coadjuteur. Cependant elle faisoit plusieurs effets excellents pour ses intérests en cette rencontre : elle obligeoit le premier président, habile homme et accrédité dans la compagnie et parmy le peuple, et le rendoit ennemy de Monseigneur qui s'opposoit à son établissement, et elle mettoit des gens au conseil du Roy qui ne dépendroient que d'elle, luy ayant purement l'obligation de leur retour.

Mr de Chavigny alors commença d'entrer en quelque considération[1]; car, outre que la Reyne l'avoit envoyé quérir de son mouvement lorsqu'il étoit chez luy, elle s'y confia de plusieurs choses et luy mit en main la négociation de son accommodement avec Monseigneur, auquel il travailla si bien que nous le crûmes au palais d'Orléans comme assuré, quoique Madame y fust contraire. Et certes elle s'y opposa avec des emportements étranges, jusques à dire qu'il étoit trop honteux pour Monsieur, qu'elle en quitteroit la ville et que s'il se rompoit et qu'on assiégeast le Palais-Royal, elle

1. Le retour de Chavigny qui, au dire de Mme de Motteville, avait été concerté avec Mazarin « pour éblouir le peuple, » eut lieu le 2 avril.

porteroit une barrique à la barricade plus proche. On luy avoit fait comprendre que les désordres de l'État feroient rentrer le duc Charles dans Nancy, et il n'y avoit point de quartier avec elle là-dessus. Quant à Mr de Chavigny, il revint tout plein d'espérance d'avoir grand'part au ministère, mesme de donner atteinte à la première place, et voyant que la chose dépendoit presque entièrement de la Reyne, il n'est pas croyable de quelles complaisances et quelles adresses il usa pour la gagner ; mais il ne demeura guères dans l'erreur, il connut bientost, et très distinctement, que le cardinal en Allemagne régnoit toujours au Palais-Royal et en étoit autant le maistre qu'avant son éloignement. Ainsy se persuadant avec la plupart que si la Reyne demeuroit en cette humeur, Mr le Prince se feroit l'arbitre de la cour, il travailla à se bien mettre avec luy et à devenir le milieu, par le moyen de Mr Goulas, entre Monseigneur et Mr le Prince, ne doutant point que la Reyne, offensée contre l'un et l'autre, tascheroit de les diviser et d'en gagner un pour arriver à sa fin, et qu'eux, connoissant que leur salut étoit de ne se diviser pas, auroient besoin d'un confident qui travaillast à détruire les défiances que l'on feroit naistre entre eux. Ainsy, s'étant approché de Mr le Prince et se jugeant avec assez de part auprès de luy, il luy conseilla de découvrir à Monseigneur les propositions que la Reyne luy avoit fait faire par la princesse palatine, et puis par Servien et Lyonne chez elle, et de s'attacher inséparablement à Son Altesse royale. La Reyne, pour rompre leur correspondance, fit parler à la Palatine, Mme de Longueville, Mrs de Bouillon et de la Rochefoucauld, lesquels n'avoient pas de

satisfaction de M^r le Prince depuis qu'il s'étoit donné absolument à Chavigny; et il y eut mille propositions en campagne, promesses, offres, intrigues qui n'aboutirent enfin qu'à les rendre irréconciliables et à mettre le royaume en grand péril.

Mais disons un mot de Son Éminence, lequel se trouva en quelque peine à Bouillon, ou feignit d'y estre, sur ce qu'il avoit à traverser certaines terres de la domination d'Espagne pour gagner le Liège. Il envoya donc demander un passeport, et il le reçut tout parfumé par Antonio Pimentel, qui le complimenta de la part du comte de Fuensaldagna, général des armes en Flandres. L'on soupçonna qu'il étoit entré bien avant en matière avec celuy-cy, lequel avoit ordre de l'accompagner et de ne le pas quitter jusques à ce qu'il eust passé le Liège. L'on a dit qu'il tomba d'accord que l'Espagne n'assisteroit pas les princes contre la Reyne, afin que son party prévalust et qu'elle pust remettre Son Éminence dans les affaires, ou que, si le roy d'Espagne leur donnoit quelque secours pour la forme, il fust si foible qu'il n'empeschast point qu'on les mist bientost à la raison, moyennant quoy on leur laisseroit prendre[1] quatre places qui tenoient en échec tous leurs desseins : Gravelines et Dunkerque en Flandre, Barcelone en Espagne et Casal en Italie. En effet (ajoutoit-on), Barcelone pouvoit estre secourue, et le secours fut arresté en chemin sous de ridicules prétextes ; l'on eut sauvé Casal avec moins de cent mille écus, et jamais les affaires de la cour n'ont été si décousues qu'elle ne pust recouvrer cette somme

1. Aux Espagnols.

dans un besoin comme celuy-là ; et, quant à Gravelines, chacun sait comment elle s'est perdue, et que ceux qui la devoient défendre refusèrent de s'y enfermer, et n'en furent pas plus mal à la cour. Son Éminence paya donc bien son passeport, et Mr de Pimentel fit là un voyage plus utile au roy, son maistre, que ceux des galions à l'Amérique et aux Indes. Néanmoins il ne faut pas toujours ajouter foy à ce qui se débite dans le monde, particulièrement en ce qui concerne Mr le cardinal Mazarin, que l'envie et la haine ont si maltraité en France, qu'il est merveilleux de ce qu'il a pu revenir d'où elles l'avoient mis, et réparer par son habileté et son bonheur ce qu'elles avoient osté à l'État en travaillant à sa ruine.

Je ne saurais finir ce chapitre sans faire l'éloge du garde des sceaux, lequel sortit du ministère comme l'on sort de la ville pour aller prendre l'air de la campagne[1]. Ce fut Mr de Brienne qui eut ordre de luy demander les sceaux, le 4 ou 5 avril. Dès qu'il le vit entrer dans sa chambre, il dit à un de ses gens : « Donnez ces sceaux, que monsieur les reporte à Sa Majesté ; » et il commanda aussitost de faire mettre les chevaux au carrosse, y monta sans chagrin, agit à l'ordinaire, et n'ayant point passé Montrouge, où il se plaisoit, il y reçut ses amis en grand nombre qui ne l'y laissèrent point ennuyer. L'intégrité de cet homme étoit grande et son désintéressement admirable. Quand il rentra dans cette dignité, il supprima pour plus de vingt mille

1. M. de Châteauneuf quitta le ministère le 3 avril ; la Fronde, dont il était le représentant, se trouvait dès lors expulsée du cabinet.

écus de droits que le chancelier ou les siens prenoient sur le sceau ; il ne voulut point de ses appointements dans la nécessité des affaires du Roy ; il rendit la justice sans acception de personnes, et quelque commerce qu'il eust avec les femmes, jamais pas une n'exigea de luy aucune grâce. Que si les frondeurs l'accusèrent d'avoir ruiné leurs affaires, ils eurent raison ; mais ce fut plus par habileté que par imprudence, car, voulant acquérir la Reyne, il fit que le coadjuteur conseilla à Monseigneur de ne point pousser Servien et Lionne quand et le cardinal[1] ; craignant qu'elle ne l'accusast de s'opposer à son retour ; mais, comme il connut qu'elle ne changeroit point et qu'elle tenoit toujours aussy ferme pour l'Éminence, il fit que Son Altesse royale les progna en plein parlement et toute la séquelle, jusques à Mme de Navaille, ce qui servit de peu en cette occasion, à cause que la compagnie satisfaite de ce que la cour entroit dans ses intérests, désapprouvant l'assemblée de la noblesse qu'elle appréhendoit, n'appuya pas sur ce que dit Monseigneur, quoiqu'il se récriast que si le cardinal étoit party, son esprit régnoit au Palais-Royal et présidoit mesme au conseil par le moyen de ses créatures. J'ay su, et de bon lieu, qu'il ne luy fust proposé de tympaniser Servien et Le Tellier que comme il étoit dans la Sainte-Chapelle prest à entrer, afin qu'il ne pust parler à ses gens ou à tel qui auroit détourné le coup.

1. Il y a ici au manuscrit de Vienne : ce qui se devoit pour luy oster toute correspondance.

CHAPITRE LXII.

De ce qui se passa à la cour et à Paris avant la rupture de Mr le Prince avec la Reyne.

Revenons au déplaisir que reçut Son Altesse royale de ce que la Reyne avoit tant mis de gens dans le conseil, sans sa participation, ou, pour mieux parler, eust rétably les anciens ministres d'Etat, et se fust si peu souciée de luy demander son avis en cette rencontre ; il s'en plaignit dans une assemblée de ses serviteurs, qui se tint au palais d'Orléans, où Mr de Montrésor, poussé par Mr le coadjuteur, exagéra fort le peu d'égard que l'on avoit pour Monseigneur et la honte que ce luy seroit de ne point témoigner de ressentiment, quand son honneur étoit si cruellement intéressé. Il conclut d'aller, l'épée à la main, forcer le Palais et la maison du premier président, luy oster les sceaux, mesme de passer outre selon l'occasion ; laissant entendre que, si le peuple paroissoit de bonne humeur, l'on s'avanceroit jusques au Palais-Royal, l'on tenteroit d'enlever le Roy et de priver la Régente de l'administration du royaume. Peu de gens furent de son avis, si l'on n'aime mieux dire que la plupart en eurent horreur, et Son Altesse royale s'en trouva si éloigné qu'il ne savoit que luy répondre ; sa surprise luy osta la voix. Pour Mr le Prince il rejeta fort loin une si extravagante proposition, et comme il voyoit que leur traité avec la Reyne, que ménageoit Mr de Chavigny, étant fort avancé, il ne se conclueroit point que Monseigneur n'eust contentement, il pou-

voit rire en son âme de l'emportement du généreux [1]. Ainsy ayant répliqué quelque chose qui ne le satisfit pas, et d'autres ayant beaucoup prosné sans fruit, Mr le maréchal d'Estampes dit qu'il luy sembloit à propos de remettre à un autre jour l'assemblée, et elle se sépara ainsy sans rien résoudre [2].

Le 13 avril, Monseigneur alla au Palais-Royal, accompagné de huit princes, et d'abord fit son compliment au Roy; se tournant ensuite vers la Reyne, comme il se vouloit fonder en civilités, le petit Monsieur se vint jeter entre deux avec son enjouement accoustumé, et donna matière à quelques propos de choses indifférentes; mais étant question de parler sérieusement, Mr d'Anville prit un flambeau et conduisit la Reyne à son oratoire, où Sa Majesté, Monseigneur, Mr le Prince et Mr de Chavigny entrèrent. Là, il fut convenu de l'échange des gouvernements de Guyenne et de Bourgogne; l'on traita de ceux de Provence et de Champagne. L'on proposa Mr de Nemours pour l'Auvergne, et il sembloit que les princes dussent avoir leur compte tout entier, sans forcer le palais et armer le peuple, puisque la Reyne ne s'éloignoit pas de destituer le premier président, et de rendre les sceaux au chancelier; néanmoins, elle avoit peine

1. *Du généreux*. On appelait ainsi les hommes remuants qui se présentaient comme les restaurateurs d'une France dégénérée. « Les méchants qui agissent contre le Roi et la patrie sont appelés *généreux*. » (*Lettres de Mazarin* publiées par M. Ravenel, 1836, p. 26.)

2. Cette scène est bien décrite par Mme de Motteville. Elle donne au coadjuteur le rôle le plus violent, et celui de la modération au prince de Condé. Elle tenait principalement ce récit de Mme de Longueville. (*Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 353.)

à mécontenter le bonhomme, qu'elle estimoit avec raison et qui étoit si digne d'estime. Aussy luy envoya-t-elle bientost après Mr le maréchal de Gramont pour le disposer à souffrir le coup, et pour savoir ce qu'il désiroit au lieu de ses soeaux[1]. Jamais il ne fut d'homme si piqué, si outré, si fier ; il disoit : « Comment la Reyne me veut-elle faire cette honte, à moy qui l'ay si bien servie ? Pourquoy me mettre en un poste où elle croit que je serviray utilement, si elle ne m'y peut maintenir ? » Le feu jeté, l'on vint à la récompense, qu'on offrit grande et magnifique : la survivance de sa charge pour son fils, la création d'un cinquième secrétaire d'État, ou de l'argent pour récompenser une charge de président au mortier ; un archevesché de grand revenu, mesme le chapeau de cardinal. Il refusa tout, et le maréchal luy donna la parole de la Reyne qu'elle le rétabliroit à la majorité, qui n'étoit guères éloignée, puisqu'alors elle n'auroit que faire du consentement de personne. Le maltalent de cet affront alla à Mr le Prince qu'il croyoit avoir assez obligé nouvellement, pour qu'il eust soin de ses intérests en cette occasion ; néanmoins il demeura froid, craignant de déplaire à Monseigneur, blessé tout à fait de ce procédé de la Reyne avec laquelle il s'étoit toujours extrêmement ménagé, et je le luy ay ouy dire plusieurs fois.

Mais comme Mr le Prince, laissant la Bourgogne, prétendoit retenir les places, attendu que la Reyne se défendoit toujours de Blaye, il y eut quelque

1. Les sceaux furent rendus au chancelier Pierre Séguier ; mais Molé fut réintégré, au mois de septembre 1651, dans ses fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort (3 janvier 1656).

froideur là-dessus après la conférence. Mr le Prince alla passer deux ou trois jours à Chantilly, et en revint le 27e avril au matin. Il se trouva au conseil l'après-disnée et fut incontinent averty de la proposition qu'avoit faite le coadjuteur pendant son absence, que tous se ralliassent et s'unissent pour le service du Roy et le bien de son royaume, sans avoir égard à d'autres intérests; ce qui fut rejeté, aussy bien que celle de quelques financiers, lesquels à l'instigation de Mr de la Vieuville, et appuyés de plusieurs riches de Paris, demandoient que le Roy leur abandonnast la taille qu'ils laisseroient au point qu'elle étoit, et qu'ils entretiendroient cinquante mille hommes de pied et quinze mille chevaux, paieroient toutes les garnisons, feroient marcher la quantité d'artillerie convenable, défraieroient la maison du Roy, et fourniroient quatre millions pour les dépenses inopinées. L'on n'en tint compte au conseil à cause qu'ils vouloient un surintendant à leur poste, et c'étoit Mr de la Vieuville, à qui l'on donnoit l'exclusion.

Là-dessus le bruit courant de l'échange de la Bourgogne avec la Guyenne, le président Perrault dit que Mr le Prince n'en avoit point fait la proposition, et que la Reyne le luy avoit offert lorsqu'il y songeoit le moins. C'étoit peut-estre un avertissement aux frondeurs qui s'avançoient trop à leur gré; mais quelqu'un ayant écrit de Guyenne la chose rompue, et qu'on y pourroit bien renvoyer Mr d'Espernon, il n'est pas imaginable combien Mrs de Bordeaux s'en alarmèrent : le bourgeois en prit les armes et protesta hautement qu'il périroit plustost que de le recevoir, et le parlement donna un arrest confirmatif du

texte de défaire leur traité, mais en effet pour savoir quelle assistance il en recevroit, s'il étoit contraint de prendre les armes. Le marquis entretint le comte de Fuensaldagne qui fut ravy de ses propositions, offrit et promit toute chose de la part de son maistre, mesme ce qu'on ne pouvoit raisonnablement espérer, et l'exhorta à porter Mr le Prince à se prévaloir du temps et de l'occasion pendant la minorité du Roy, afin de ne plus donner dans l'inconvénient qu'il a éprouvé pour n'avoir pas pris ses avantages. Ils se séparèrent là-dessus et le marquis vint rendre compte du succès de son voyage, durant lequel il y eut encore force vacarme entre la Reyne et Monseigneur.

Elle vouloit que le maréchal de la Ferté commandast l'armée de Champagne, et Monseigneur désiroit et demandoit le maréchal d'Estampes ; ce contraste dura quelques jours, et Mr le Prince ayant dit nettement à Son Altesse royale que la Reyne avoit promis à l'autre, il cessa d'aller au Palais-Royal, et de se trouver au conseil. Il avoit aussy demandé deux brevets de duc pour Mrs de Sourdis et de Roquelaure, et la Reyne les luy avoit refusés fort sèchement. L'on me conta que son refus fut conçu en des termes à réjouir beaucoup les non intéressés, car Monseigneur lui protestant qu'il considéroit ces deux messieurs, qu'il en faisoit cas et les estimoit de ce qu'ils luy avoient toujours témoigné de la bonne volonté, elle répondit qu'elle ne les estimoit point à cause qu'ils ne luy en avoient jamais témoigné et qu'ils n'affectionnoient point le service du Roy. Enfin après beaucoup de contestations sur le commandement de l'armée de Champagne, l'on convint que le maréchal d'Estampes l'auroit, pour contenter Monseigneur ; néanmoins, il

eust ordre de ne pas partir, et l'on y envoya un lieutenant-général qui devoit assembler les troupes ; c'étoit afin que la Reyne eust son compte, car ils prétendoient qu'à la première nouvelle de la marche des ennemis vers la Lorraine le maréchal de la Ferté seroit mandé et se rendroit aussitost à l'armée.

Mais la Reyne, peu satisfaite de Mr le Prince, opiniastra que Mr de Mercœur eust le gouvernement d'Auvergne. Le prince, qui le croyoit pour Mr de Nemours, fut extraordinairement piqué de cette préférence et du déplaisir de son amy, et dans les dispositions où il étoit à l'égard de Sa Majesté, n'osant éclater contre elle, le voilà à pester le cardinal et ses émissaires, ne manquant point à bien marquer le crédit qu'il avoit à la cour. Quelqu'un me dit que, ne voyant goutte aux déportements de Monseigneur, qui penchoit toujours vers la Fronde et que le coadjuteur sembloit empaumer, il[1] fit dessein une fois de se retirer en Bourgogne et de tout quitter. Cependant la fermeté de la Reyne pour les intérests de Mr de Mercœur leur faisoit croire à tous qu'il avoit épousé la nièce, et qu'on l'appuyoit ainsy à cause qu'il touchoit de si près à l'Éminence. Le chagrin de Mr le Prince ne l'empescha pas pourtant de travailler à faire donner le commandement de l'armée de Catalogne à Marsin, qu'il l'obtint parce que personne n'en vouloit.

Mr de Turenne alors arriva de Stenay où il étoit demeuré afin de satisfaire à ce qu'il avoit promis aux Espagnols touchant la paix, et leur ayant fait connoistre qu'il n'étoit point en son pouvoir de le leur tenir et qu'il ne serviroit de rien qu'il arrestast davan-

1. *Il*, M. le Prince.

tage sur cette frontière, il se sépara bien d'avec eux. Il ne fut guères à la cour sans que Mr le Prince luy donnast occasion de se retirer doucement de ses intérests, comme j'ay dit, et il est sans doute que le prince agist étrangement en ce temps-là avec ses amis, ne se souciant point du tout de les ménager et de leur témoigner de la gratitude. L'on assuroit mesme qu'il étoit comme au désespoir de se sentir accablé de tant d'obligations, tant de gens ayant travaillé à le sortir de prison, et qu'un jour pressé de ce sentiment il s'écria que Mr de Beaufort étoit heureux de ne devoir sa liberté qu'à luy seul.

Mais comme l'union de Monseigneur et de Mr le Prince étoit jugée nécessaire par tous leurs serviteurs pour leur commune conservation, l'on traita pendant le mois de may des conditions du mariage de Mlle de Valois et de Mr d'Enghien. Il s'y trouvoit de la difficulté mesme assez grande, car Monseigneur vouloit que Mr le Prince mariast son fils comme son principal héritier, et luy donnast tout, et Mr le Prince disoit cette clause trop dure, étant si préjudiciable à ses autres enfants s'il en avoit ; il désiroit de pouvoir disposer de cinq cent mille écus en leur faveur. Ils convinrent enfin et leur alliance fut résolue entre eux, mais peu agréée de la cour, qui voyoit avec grand'peine cette liaison à cause qu'elle éloignoit le retour du cardinal. Néanmoins il la fallut consentir, et la mauvaise intelligence d'entre la Reyne et eux[1] fut si visible que chacun en augura mal pour l'État, et la jugea fatale à la France ; et ce qui étoit plus déplorable, tout le monde la fomentoit, les partisans de la Reyne luy

1. *Eux*, les princes.

remontrant que Mme de Chevreuse et le coadjuteur étoient devenus irréconciliables avec Mr le Prince, et que les choses se trouvoient alors au point qu'elles avoient été lorsqu'on l'arresta, c'est-à-dire que Sa Majesté acquérant la Fronde se rendroit maistresse de Paris et de tout, mesme qu'elle regagneroit Monsieur par le moyen du coadjuteur; et les serviteurs de Monseigneur et de Mr le Prince leur souffloient continuellement qu'il leur seroit trop dangereux de prendre confiance en la Reyne, laquelle n'avoit pour but que de rétablir leur ennemy et luy remettre la personne du Roy et toute l'autorité entre les mains. Ainsy la Reyne ayant fait rechercher les frondeurs, ils ne luy furent point cruels.

Cependant Mr le Prince qui avoit eu le gouvernement de Guyenne et retenu toutes ses places de Bourgogne, demandoit la Provence pour Mr le prince de Conty ; et la cour qui ne la vouloit point donner étoit fort aise qu'il s'empressast après, et conservast cette grande prétention dont elle se plaindroit en temps et lieu, comme n'étant pas moins incivile qu'injuste.

Durant ces intrigues de la cour, il y eut grand bruit à Paris des excès des gens de guerre. Ils avoient tué un élu à Meaux ; ils avoient comme assiégé Senlis, et ils faisoient des extorsions et des violences insupportables sur les peuples de la campagne, si bien que le parlement envoya supplier Monseigneur de se trouver à l'assemblée des Chambres qui avoit été résolue là-dessus. Il y alla et mena Mr le Prince, et l'arrest fut qu'on informeroit par commissaires pris de la compagnie, lesquels se transporteroient sur les lieux, et que dorénavant les chefs répondroient des actions de leurs gens et seroient contraints par corps à satisfaire les

intéressés; ce qui étoit bien et juridiquement ordonné. Mais les arrests de ces messieurs pouvoient peu dans un État où l'autorité étant morte, et la soldatesque sans paye, il falloit pourtant qu'elle subsistast.

Mais disons un mot de Mr de la Rivière, lequel voyant Mr le Prince de retour et le théatre de la cour changé, crut devoir profiter de ce changement. Il fit donc demander permission à la Reyne par Mr de Seneterre de récompenser l'évesché de Noyon ; la qualité de comte et pair et l'entrée au parlement luy plaisoient ; il pria aussy Mr de Brissac d'en parler à Monseigneur qui ne le trouva pas mauvais. Néanmoins dès que la nouvelle du négoce fut répandue, Mme de Saujon intervint et luy rendit Monseigneur contraire, et Mr de Barradat, frère de l'évesque[1], se mit à le pester, le déchirer, et à tourmenter son frère, enfin crier et protester qu'il romproit l'affaire à quelque prix que ce fust ; peut-estre vouloit-il tirer de La Rivière quelque honneste présent afin de l'avoir favorable, comme il[2] avoit gagné Mr Vincent, luy promettant la disposition de toutes ses cures. Il fallut donc demeurer encore Mr l'abbé et attendre une meilleure conjoncture pour s'élever à l'épiscopat. Il est vray qu'enfin il la trouva, qu'il ne se pust résoudre d'estre évesque sans estre duc, et que la dignité temporelle le mit en goust de la spirituelle. Ce ne fut pourtant que longtemps après, Mr le cardinal Mazarin étant le maistre des affaires et jugeant à propos que puisqu'il y avoit dans la cour un frère du Roy, l'on vist ceux-là

1. Henri de Baradat, évêque et comte de Noyon, avait pour frères François de Baradat, favori de Louis XIII, et Pierre de Baradat, alors maréchal de camp, depuis lieutenant général.

2. *Il*, La Rivière.

comblés d'honneurs qui servoient les rois auprès de leurs frères[1].

J'ay dit cy-dessus que Mr de Longueville et madame sa femme n'étoient point satisfaits l'un de l'autre, et je dois dire icy le sujet de leur mauvaise intelligence. Il étoit blessé de quelque galanterie, et elle appréhendoit ses soupçons. Mr le cardinal avoit été l'artisan de la jalousie du mary, et Mr de la Rochefoucauld celuy du relaschement de la femme; et leur commerce étoit si découvert que personne à la cour ne l'ignoroit. Je ne sais ce qui obligea le cardinal de mettre ainsy la division dans un ménage, si ce n'est qu'appréhendant l'esprit de la princesse, et qu'elle ne liast son mary, maistre d'une des plus grandes et des plus riches provinces du royaume, avec son frère, déjà formidable par ses établissements, sa valeur, sa réputation, son mérite, il crut des intérests de l'État et du service de la Reyne, qui étoit le sien, de jeter la pomme de discorde en leur chemin. Elle fut telle, cette discorde, que tout le monde les jugea irréconciliables, et que la princesse ne s'estimant pas en sûreté si elle retournoit en Normandie, travailla plus que personne à rompre l'accommodement de la Reyne et de Mr le Prince, et ne cessa point qu'elle ne vist monsieur son frère résolu à prendre les armes; et tant plus Mr de Longueville insistoit pour la ravoir et l'attirer auprès de luy, et tant plus elle forgeoit de ressorts pour tout mettre en confusion.

La Reyne et Mr le Prince se trouvant aux termes que j'ay dit et la Fronde s'étant donnée à Sa Majesté, les émissaires du cardinal conçurent de grandes espé-

1. Ce fut en 1656 que l'abbé de la Rivière devint archevêque-duc de Langres.

rances de remettre encore une fois Mr le Prince dans Vincennes. Il n'étoit pas pourtant si aisé qu'ils le présumoient, car outre qu'il falloit disposer du peuple, et que le coadjuteur raccommodé avec la cour commençoit d'y perdre crédit, Mr le Prince, fait sage par sa disgrâce, n'étoit pas pour se fier légèrement et se commettre que sur bons gages. Mais le coadjuteur, soit qu'il crust la chose faisable, ou qu'il voulust donner à la Reyne des marques de son nouveau zèle à son service, fit prier Mr de Lionne de se trouver chez Mr de Montrésor, où ils consulteroient tous trois sur ce qui se pouvoit faire en cette importante occasion. L'on a dit qu'ils conclurent à le tuer et qu'ils l'offrirent à Sa Majesté; mais qu'elle rejeta loin cette barbarie, témoignant néanmoins qu'on l'obligeroit beaucoup de s'assurer de sa personne. Ce conseil tenu par deux fois ne produisit rien, parce que Lionne, qui craignoit le retour du cardinal, espérant d'avoir la créance de sa maistresse s'il n'y étoit plus, pensa que la liberté de Mr le Prince l'empescheroit toujours, et qu'il falloit l'avertir du dessein que l'on méditoit. Il dit donc, et sous le secret, au maréchal de Gramont ce qui s'étoit passé chez Montrésor, et le maréchal le révéla à Chavigny aussy sous le secret, et celuy-cy ne manqua pas, en le quittant, d'aller informer de tout Mr le Prince. Cette nouvelle luy fit connoistre qu'il ne se pouvoit assez unir avec Monseigneur, et quoy qu'il eust ombrage du coadjuteur, auquel Son Altesse royale se communiquoit alors autant qu'à qui que ce fut, néanmoins il ne s'en mit pas en peine, à cause qu'ils craignoient également la cour et que Monseigneur n'y seroit jamais tant considéré que quand on l'y croiroit plus lié avec luy. Mr de Chavigny fit donc résoudre les

deux princes à demeurer en bonne intelligence et que l'un ne bougeant de Paris, l'autre iroit en Guyenne, si la Reyne persévéroit à maintenir le cardinal et à s'en servir comme elle faisoit, tout éloigné qu'il étoit, et si elle le rappeloit après la majorité, lorsqu'elle meneroit le Roy à Reims pour son sacre.

En effet, Sa Majesté s'en étoit expliquée à quelque faux confident qui en avoit informé Monseigneur, et il étoit visible qu'elle s'efforçoit de gagner l'esprit du Roy par toutes sortes de complaisances ; en voicy d'assez remarquables. Mr d'Anville donna à souper à Sa Majesté au palais Brion, et comme l'on étoit prest à se mettre à table, la Reyne manda qu'elle y souperoit et s'y en alla. Quelque temps auparavant, le Roy s'étoit opiniastré qu'un certain ecclésiastique qu'il connoissoit eust une charge d'aumosnier chez le petit Monsieur que l'on vouloit faire tomber à un autre ; s'échauffant là-dessus, la Reyne luy dit qu'il étoit le maistre et qu'il la luy devoit donner. L'on tenoit ces complaisances fondées sur ce que le jeune prince avoit de belles lumières d'esprit, paroissoit entier et ferme et étoit plein de ses volontés : en effet un jour, à son coucher, que l'on parla de la rigueur que le président de Maisons, surintendant, gardoit aux officiers de la maison du Roy, ne leur donnant pas un sol, il dit brusquement qu'à trois mois de là il le sauroit bien ranger, et que quand son oncle d'Orléans, ou Mr le Prince, désiroient quelque chose, à l'heure mesme il étoit fait. Il arriva à Mr de Chavigny de dire qu'il le falloit faire opiner dans le conseil ; mesme il luy demanda son sentiment sur une certaine difficulté, et il répondit si judicieusement

qu'on en fut surpris ; mais Chavigny louant ce grand naturel pour les affaires, on luy en fit une pièce, et l'on avertit la Reyne qu'il songeoit à le gouverner.

La cour fut fort en peine environ ce temps-là (c'étoit vers la my-juin) de ce qu'on demandoit au parlement l'assemblée des Chambres, et que les Enquêtes paroissoient plus révoltées que jamais. Le sujet de la rumeur étoit un voyage de l'abbé Fouquet vers le cardinal, et le soupçon de son prompt retour en conséquence de ce voyage. D'ailleurs tous les jours il venoit des plaintes de nouveaux excès des gens de guerre, quoique le parlement eust donné arrest contre les coupables et envoyé deux conseillers de son corps informer de leurs violences. Mr le premier président se tourmenta fort pour détourner le coup, et servit la cour comme elle le pouvoit désirer ; aussy la Reyne l'avoit-elle envoyé quérir là-dessus, parce que toute la soldatesque se révoltoit, et les officiers vouloient quitter, vu la rigueur qu'on leur tenoit de les rendre responsables des déportements des troupes qu'on ne payoit point. Le parlement néanmoins s'opiniastroit de ne rien changer à l'arrest, disant qu'il étoit conforme aux ordonnances ; mais il y avoit plus, le conseil des finances craignoit qu'on y parlast d'une horrible friponnerie qui avoit été faite dans l'adjudication des cinq grosses fermes et de la subsistance des gens de guerre pour l'hiver, qui étoit empiéter toute l'autorité et se rendre maistre du gouvernement du royaume ; et bien que les ennemis de la Reyne publiassent qu'elle étoit ravie de tant de désordre, s'imaginant que les princes en seroient crus les auteurs, et que les imprécations des peuples tomberoient sur eux qui l'empeschoient d'agir, enfin qu'on regretteroit le cardinal,

l'on n'en croyoit rien[1] à notre palais d'Orléans, parce que effectivement elle mettoit toutes pierres en œuvre pour remédier aux maux de l'État, et pour gagner le plus de gens qu'elle pourroit dans le parlement, considérant que Paris dépendoit de cette compagnie, et que les peuples avoient toujours les yeux dessus et déferoient à ses ordonnances. Monseigneur et Mr le Prince faisoient la mesme chose et avoient les vœux et l'estime de la plupart, à cause qu'on les croyoit opposés au rétablissement du cardinal et qu'ils n'étoient mal avec la Reyne qu'à cause qu'ils n'y pouvoient condescendre, et il étoit vray.

La cour alors publia une nouvelle qui mit tout le monde en grande alarme, que la garnison de Brisac avoit chassé le gouverneur, et que le lieutenant de roy trempoit dans cette extravagance, comme étant en ombrage que l'autre luy vouloit faire un mauvais tour. Ce gouverneur étoit beau-frère de Mr Le Tellier, et on l'avoit mis là-dedans, sur le soupçon des déportements de Charlevois, lieutenant de roy, afin de s'en assurer, s'il le jugeoit à propos. Pour Charlevois, c'étoit une créature du feu maréchal de Guébriant, simple gentilhomme, mais brave et avec de l'ambition, lequel se persuadant de mériter le gouvernement, avoit fait une cabale avec les officiers pour y demeurer toujours le plus fort et faire la loy à quiconque y seroit envoyé commander par la cour. Mme la maréchale de Guébriant avoit toujours conservé beaucoup d'autorité sur luy, et il témoignoit à tout le monde qu'il seroit ravy que la Reyne honorast quelqu'un de ses

1. Au manuscrit de Vienne : l'on ne croyoit point ce mauvais discours.

proches du gouvernement de Brisac. Ainsy le conseil du Roy, dans le doute où l'on étoit, s'adresse à elle et la prie d'écrire à Charlevois de déférer aux ordres de Sa Majesté, comme il est obligé, et de faire cesser les soupçons que l'on a pris de sa conduite. Il répond avec les derniers respects et promet toute chose. Néanmoins ses actions, ni les avis qui venoient de là ne s'accordant pas avec ses paroles, la Reyne ordonne à la maréchale d'y aller, de promettre cent mille francs à Charlevois et mille écus à chacun de ses capitaines, moyennant quoy ils sortiront et remettront la place entre les mains du gouverneur nommé par Sa Majesté. Elle part, arrive à Brisac et y est très bien reçue; mais Charlevois, n'étant pas résolu de sortir, luy propose de demander le gouvernement pour elle ou pour quelqu'un de ses neveux, sous lequel il agiroit avec la même chaleur et fidélité que du temps du maréchal son mary. Elle revient en France ne pouvant autre chose, et trouvant de hasard un homme du cardinal qui luy alloit porter quelques dépesches, elle luy manda que Brisac étoit en péril et qu'il le falloit tirer des mains de Charlevois. Le cardinal en écrivit aussitôt à la cour et conseilla de renvoyer la maréchale à Brisac avec ordre de prendre Charlevois vif ou mort. Elle retourne et s'acquitte heureusement de sa commission, car elle le prit et l'envoya à Philipsbourg. La garnison, composée la plupart du régiment de Charlevois, s'émut à la nouvelle du tour que la maréchale luy a joué, et entreprit de l'arrester pour représaille et pour ravoir leur commandant, ce qui l'obligea de sortir brusquement et se retirer à Bâle. Mr le cardinal, averty et étonné de ce désordre, dépescha promptement à Philipsbourg Mr de Moret, neveu de la

maréchale[1], avec les provisions de gouverneur de Brisac, et le fait accompagner de Bézemau, son capitaine des gardes, afin de gagner Charlevois, le mettant en liberté, et luy donner le contentement de voir un neveu de la maréchale gouverneur de Brisac, avec lequel il avoit promis de se bien accommoder et de bien vivre. Il est vray qu'arrivant à Philipsbourg, on leur ferma la porte, parcequ'on y savoit le sujet de leur voyage, et que Charlevois avoit traité avec le lieutenant de Mr de Harcourt, et promis de le mettre dans Brisac, moyennant la liberté. Ils s'y en allèrent donc ensemble, et Mr de Harcourt s'y rendit bientost après, soit qu'il crut que la Reyne lui feroit faire un mauvais party, en suite d'une pièce de son lieutenant que l'on pouvoit référer à ses ordres et de sa participation, ou que dans la ruine de l'État et la dissipation de la monarchie, il pensa que c'étoit un assez beau coup pour luy de se rendre maistre de l'Alsace, si voisine de la Lorraine, en joignant Brisac à Philipsbourg.

Certes, l'esprit de révolte se répandoit alors par toute l'Europe et beaucoup plus en France qu'ailleurs. Mr le maréchal d'Aumont, général de l'armée du Roy en Picardie, s'en aperçut à Amiens ; car ces Picards à tête chaude le firent sortir promptement de leur ville sur une violence qu'il entreprit de leur faire. Ils avoient arresté quelques officiers de ses troupes coupables de vol et les tenoient dans leurs prisons. Le maréchal les leur demandant et s'étant adressé au lieutenant criminel, juge de ces sortes de choses, et

1. Antoine du Bec, comte de Moret, second fils de René du Bec, marquis de Vardes, et de Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret. — Renée du Bec, veuve du maréchal de Guébriant, était sœur du marquis de Vardes.

celuy-cy ne répondant pas selon son desir, il le retient dans son logis et dit que l'on rende ses officiers et qu'il rendra le magistrat. Le peuple, en mauvaise humeur des désordres de la soldatesque, prend les armes et oblige Mr le maréchal, non seulement de relascher leur citoyen, mais même de sortir de la ville et regagner ses troupes sans ramener ses officiers, qui coururent fortune, et qu'à grand'peine l'on garantit de la corde.

Je vais dire une chose étrange : l'on assure que trente mille hommes avoient passé la Somme, et que l'armée du Roy étoit grosse et belle, enfin capable de la plus glorieuse entreprise, et néanmoins elle ne fit presque rien cette campagne, et l'on se contenta qu'elle vécust sur l'ennemy ; les gens disoient que l'artillerie ne marchoit point faute d'argent, ni le pain de munition, et que les troupes diminuèrent incontinent par la désertion des soldats, et que si l'on se tenoit à rien faire, c'étoit par l'ordre de la régente, laquelle ne sachant quelle résolution prendroit Mr le Prince, vouloit avoir un corps d'armée en état d'investir ses troupes et le chasser luy-mesme de Paris, s'il ne se mettoit à la raison. Le maréchal s'approcha de Douay et fit attaquer deux redoutes, comme pour mettre ses soldats en curée ; elles furent emportées d'abord et quelques Croates taillés en pièces ; après quoy il se retira en un lieu plus abondant en fourrages, où sa cavalerie pust aisément subsister.

Pendant cela il arriva à Paris certaines rencontres de nuit qui apprestèrent bien à parler. Le carrosse de Mr de la Rochefoucauld fut arresté par trois fois, et il reçut plusieurs billets par lesquels il étoit averty de prendre garde à sa personne et qu'on avoit fait des-

sein de l'assassiner. Les uns disoient que c'étoit un effet de la jalousie de Mme de Longueville, les autres du ressentiment de Mme de Chevreuse, et que le coadjuteur pour la venger luy dressoit de ces parties parce qu'il le croyoit la cause de la rupture du mariage de M^r^ le prince de Conty et de Mlle de Chevreuse, avec les circonstances que nous avons vues cy-dessus. Mr de la Rochefoucauld fut persuadé que tant d'insultes pouvoient venir des deux costés et fit marcher souvent son carrosse pour tascher d'en découvrir les véritables auteurs, par la prise de quelqu'un des assassins, mais il se garda bien de se trouver dedans, ni en lieu où on le put attaquer à son désavantage. Il est certain qu'en ce temps-là, il avoit grand'part auprès de M^r^ le prince de Conty par le moyen de Mme de Longueville qui le gouvernoit entièrement, et que M^r^ le Prince n'eut pas un plus fidèle et plus utile amy et qui luy parlast plus en homme de bien et selon ses véritables intérests. Beaucoup de gens s'offrirent à luy durant ces brouilleries, mais peu demeurèrent constants dans son party, et il éprouva que la générosité du siècle n'est point telle que les prosneurs la figurent, et que nos généreux ne résistent pas toujours aux tentations que donne la cour quand elle montre des récompenses pour faire son devoir.

CHAPITRE LXIII.

De la rupture de M^r^ le Prince avec la cour.

M^r^ le Prince fut quelque temps qu'il ne se garda pas mieux, nonobstant l'avis de ce qui s'étoit passé chez

Montrésor. Il se contentoit seulement de n'aller plus au Palais-Royal; mais ses amis et ses serviteurs ayant pris l'alarme et le tourmentant continuellement, il commença de craindre, il jugea fort à propos de se faire accompagner et que des officiers de ses troupes logeassent au faubourg Saint-Germain près de son hostel, pour le secourir en cas de surprise; et d'autant que Mr le prince de Conty et Mme de Longueville n'étoient point satisfaits de ce qu'il avoit négligé leurs intérests et ne leur donnoit plus de part en sa confiance, il se voulut réconcilier avec eux afin de réunir sa maison et de se pouvoir servir de leurs amis. Ainsy Mr de la Rochefoucauld et quelques autres se rapprochèrent de luy, et il est certain que sa cour grossit extrêmement et devint presqu'aussy belle que celles du Roy et de Monseigneur.

Les précautions qu'il prit alors n'empeschèrent point la fortune de le mettre dans un étrange accessoire[1] et de faire naistre la plus fascheuse aventure qu'il est possible. Etant un soir au Cours[2] avec quelques personnes de qualité dans son carrosse, il n'eut point fait demy tour, que voilà le Roy qui accompagné de ses gardes, chevau-légers et gendarmes, passe auprès de luy; et le prince se voit tout à coup enfermé de cette cavalerie, laquelle pouvoit aisément empescher qu'il n'évadast. La surprise fut presque égale, car le Roy ne le croyoit point là, et luy ne se défioit point de

1. *Accessoire*, malencontre.

2. Le *Cours de la Reine* était alors la promenade à la mode; on y arrivait par la porte de la Conférence, située au bout de la terrasse des Tuileries. On trouvera dans le tome V du *Grand Cyrus* (p. 874) une description du Cours-la-Reine, tel qu'il était en 1650.

cette trahison de la fortune. Il eust bien voulu estre à l'hostel de Condé ; mais comme ceux qui suivoient le Roy n'avoient point d'ordre et n'osoient proposer ce hardy coup, Sa Majesté continua son chemin et le prince prit celuy du faubourg Saint-Germain, faisant serment, je pense, de ne se plus promener de ce costé jusques à ce qu'il fust raccommodé avec Leurs Majestés.

L'on négocioit toujours le rajustement, et la Reyne témoignoit toujours de le vouloir avec l'odieuse condition : le retour du cardinal ; et certes l'incertitude où demeura Mr le Prince luy fit le plus grand tort du monde, parcequ'il laissa passer plusieurs occasions pour ses avantages, et celle-là particulièrement de faire marcher ses troupes en Guyenne, où il étoit attendu et n'avoit pas un homme de guerre pour résister. Enfin, force gens se dégoustoient, mesme le pestoient, comme n'ayant pas de dessein, et ne pouvant prendre party dans la conjoncture que tout lui rioit et que toute la France, imbue de la résolution de la Reyne pour le cardinal, le regardoit et le croyoit l'exterminateur du monstre, et le héros à l'en délivrer. Etant donc plus incertain que jamais, et ne se pouvant déterminer à la paix ou à la guerre, d'accepter les offres avantageuses de la Reyne, ou rompre tout traité avec elle, et ne plus garder de mesures, voilà qu'un soir, s'étant retiré et s'entretenant dans le lit avec Mr de Vineuil[1], celuy-cy reçoit un billet qui

1. Louis Ardier, sieur de Vineuil, frère de Paul Ardier de Beauregard, président en la chambre des comptes, servit avec beaucoup d'activité la cause du prince de Condé. C'est lui qu'on retrouvera plus tard, en 1695, à Saumur « bien vieilli, bien toussant, dit

l'avertissoit que deux compagnies du régiment des gardes marchoient au faubourg Saint-Germain pour quelque dessein. Dans le soupçon où est le prince, il croit que le dessein n'est autre que d'investir sa maison, le prendre et le mener à Vincennes, et sans se souvenir que très souvent ces compagnies étoient employées à faire payer les entrées et les impôts, à la teste des faubourgs, à cause des fraudes et violences qui s'y commettent pour frustrer les receveurs, il se lève et s'habille promptement, il demande des chevaux, et sort aussitost en grande haste, comme si ces gens étoient à ses trousses. Il avoit envoyé à Mr le prince de Conty l'informer de l'avis et de sa sortie, et ce prince l'ayant fait savoir à Mr de la Rochefoucauld, en se mettant en devoir de suivre monsieur son frère, ce dernier s'en va à toute bride au rendez-vous que Mr le Prince avoit déjà abandonné par cette ridicule aventure. Il attendoit dans le grand chemin vers Issy, et il ouït un grand bruit de chevaux qui marchoient au trot ; les gens de guerre en escadron vont ordinairement ce train. Voilà pourquoy ne doutant plus que ce ne fust la cavalerie, au milieu de laquelle il s'étoit vu dans le Cours, qui le cherchoit, il quitta le terrain et se retira vers Meudon. Mais cette cavalerie ayant été reconnue de près, elle se trouva composée de coquetiers et autres marchands de cette sorte, lesquels s'attendent les uns les autres pour arriver plus sûrement à Paris, la nuit, afin de vendre leur marchandise et leurs denrées de bon matin. Nous sûmes incontinent

Mme de Sévigné (*Lettres*, t. IV, p. 136), et bien crachant et dévot, mais toujours de l'esprit. »

tout cecy au palais d'Orléans, car Mr le Prince, honteux et fasché d'avoir pris l'alarme si mal à propos, se résolut d'agir comme si elle avoit été bien fondée et de se retirer à Saint-Maur, sa maison, à deux lieues de Paris [1], après avoir envoyé Mr de la Rochefoucauld conter à Monseigneur ses aventures.

Il en fut ry beaucoup d'abord, mais quand on eut fait réflexion sur la chose, et appuyé sur les suites qu'elle pouvoit avoir, chacun connut qu'elle passoit la raillerie, et que l'État alloit beaucoup souffrir si l'on ne trouvoit moyen de guérir le prince de ses soupçons. Monseigneur aussitost s'en va au Palais-Royal, et la Reyne luy témoigne un déplaisir sensible de cette mauvaise rencontre; elle proteste qu'elle se veut accommoder, elle le prie de vouloir estre l'arbitre de leur différend et remettre l'esprit de Mr le Prince en l'assiette où il doit estre. Au retour, Son Altesse royale consulte avec ses principaux serviteurs des moyens d'ajuster les choses, prévoyant qu'il naistroit un étrange désordre de cette rupture; et les plus éclairés n'en trouvoient point, à cause que le cardinal étoit la pierre de scandale, et le prince savoit le dessein de la Reyne de le garder.

Quelques jours après l'on nous dit que Mr le Prince demandoit que Sa Majesté éloignast de la cour Mme de Chevreuse, le coadjuteur, Servien, Le Tellier et Lionne, et qu'il craignoit particulièrement Mme de

1. Saint-Maur-des-Fossés, situé dans une presqu'île de la Marne, à peu de distance du bois de Vincennes. Le château de Saint-Maur, bâti par Philibert de l'Orme pour le cardinal Jean du Bellay, avait été possédé par Catherine de Médicis, puis par Charlotte de la Trémouille, aïeule du prince de Condé.

Chevreuse et le coadjuteur, à cause qu'ils parloient à Monseigneur et pouvoient sur son esprit, l'ayant déjà une fois changé contre luy. Mais la Reyne jugea à propos d'envoyer à Saint-Maur le maréchal de Gramont qu'elle croyoit très agréable au prince, pour le prier de retourner à Paris, luy promettre qu'il y auroit la mesme sûreté qu'au lieu où il étoit, et le conjurer de s'expliquer et dire quel est le sujet de sa méfiance. Le maréchal, qui s'attendoit d'entrer en matière et de commencer une négociation, ne fut pas peu étonné quand il apprit qu'on ne luy parleroit point en particulier et que le prince ne l'écouteroit qu'en présence de ses amis; et ces messieurs étant arrivés, il dit sa créance et reçut cette réponse de Mr le Prince qu'il ne croyoit point d'estre en sûreté à la cour tandis que l'esprit du cardinal y gouverneroit; que Servien et Le Tellier y souffloient encore les conseils qui l'avoient toujours animée et qui l'animoient lorsqu'on luy avoit osté la liberté; que par eux il pensoit d'estre sur le point de la perdre encore; qu'il demeureroit dans son devoir absent comme présent, et ne s'éloigneroit jamais, en quelque lieu qu'il se trouvast, du service qu'il devoit au Roy. Ce fut tout ce qu'en tira Mr le maréchal; la chose demeura là, et il fallut retourner sans porter à Sa Majesté que cette réponse sèche et glacée[1]. Peut-estre que le chagrin que le

1. Voir un mémoire de M. de Brienne joint à une lettre adressée à M. Picquel, alors agent diplomatique en Suède, le 8 juillet 1651, dans mes copies, fol. 2 et suiv. On y lit plus de détails sur la mission du maréchal de Gramont auprès de M. le Prince, et sur la lettre de celui-ci à Monsieur. (Note de M. Monmerqué.)

Le maréchal, lorsqu'il revint vers la reine, donna à son voyage

maréchal conçut de ce traitement qu'il vouloit qu'on crust mauvais, l'obligea de suivre le dessein qu'il avoit fait quelque temps auparavant d'aller à son gouvernement de Béarn et ses terres de Gascogne, si bien qu'il ne mit guère à partir, ayant déjà eu l'agrément de la Reyne, comme j'ay dit.

Là-dessus le prince écrit au parlement; et le contenu de sa lettre n'étoit en substance que ce qu'il avoit répondu au maréchal; et Monseigneur se rendit au Palais le jour qu'elle y fust portée, parce qu'on y devoit parler de la députation des gens de guerre et de l'arrest qui les blessoit, et il vouloit qu'ils eussent contentement. En effet, cet arrest fut interpresté, et il fut dit que les chefs répondroient de leurs soldats selon qu'il étoit porté par les ordonnances anciennes. Après quoy Monseigneur, ayant pris la parole, excusa Mr le Prince de ce qu'il s'étoit retiré à Saint-Maur, et d'autant qu'il y avoit dans sa lettre quelque chose de Brisac[1], Son Altesse royale y appuya, assurant que la défection de la garnison étoit une pièce du cardinal, dans laquelle les Vardes trempoient, et que la Reyne empescheroit que ce beau et important gouvernement ne tombast entre leurs mains. Le premier président alors exhorta Monseigneur à terminer l'affaire de Mr le Prince, remontra de quelle importance elle étoit, et que Monseigneur seul pouvoit remettre les

et à sa négociation un air de ridicule, en appelant l'assemblée de Saint-Maur les « États de la Ligue ».

1. Brisach avait été cédé à la France par les traités de 1648; Mazarin, qui avait de bonne heure convoité cette place, en avait confié, en 1650, le commandement à Tilladet, beau-frère de Le Tellier. C'est ce dont se plaignait vivement le prince de Condé.

choses au point qu'elles devoient estre, comme pour marquer leur liaison. Il finit par déplorer le malheur de la France en cette rencontre, et dire que cette division alloit nuire extrêmement à l'État, vu la manière dont elle seroit prise dans les provinces du royaume et les cours des princes étrangers. Ensuite il pria la compagnie de remettre au lendemain la délibération sur la lettre de Mr le Prince, que l'on en auroit donné part à Sa Majesté. Ainsy les gens du Roy eurent ordre de l'aller trouver l'après-disnée, et la Reyne leur répondit par écrit. Mr le coadjuteur qui étoit là ne dit mot.

Le lendemain 8me juillet, le parlement s'étant assemblé, Son Altesse royale s'y trouva encore, et les gens du Roy ayant apporté l'écrit de la Reyne, on le lut ; il portoit que Sa Majesté donneroit entière satisfaction à Mr le Prince et toute sûreté, qu'on n'avoit point eu la pensée de l'arrester, non plus que de faire revenir le cardinal Mazarin ; que les ministres dont il se plaignoit avoient bien servy le feu Roy et celuy-cy ; qu'ils ne luy avoient jamais parlé du retour du cardinal ; qu'ils ne se mesloient que de faire leurs charges et que depuis peu, ayant été accusés de la mesme chose, Mr le Prince avoit reconnu leur innocence ; enfin qu'il devoit estre content des offres qui luy avoient été faites, ou qu'il y auroit lieu de croire que ses pensées ne s'accordoient pas avec ses paroles et qu'un autre sujet l'éloignoit d'auprès du Roy et d'elle.

Mais cette réponse par écrit n'étant point signée, elle fut censée non valable, et on la demanda en forme. Alors le premier président fit un grand discours et s'étendit fort sur les bonnes intentions de Monsei-

gneur ; il le conjura de travailler avec chaleur à un accommodement dont dépendoit le repos de la France et de s'opposer à une rupture capable d'y attirer la guerre civile. A ce mot, Mr le prince de Conty l'interrompit et se récria que la guerre civile n'étoit point à craindre, vu les bonnes intentions de Mr son frère, et les protestations qu'il avoit fait faire à la compagnie. Le premier président, fasché que ce mot luy eust échappé, ou bien d'avoir été interrompu, répartit avec quelque chaleur que ce n'étoit la coustume au parlement d'interrompre quand on parloit, et que le Roy seul le pouvoit. Mr le prince de Conty répliqua que ces termes étoient injurieux et ne devoient point estre proférés dans le parlement, et que, prenant tant d'intérest en ce qui concernoit la personne qu'ils avoient blessée, il les pouvoit bien relever. La chose demeura là, parce que Monseigneur empescha qu'elle ne passast outre, remettant la délibération au jour suivant.

Ce mesme matin du 8 juillet, Monseigneur avoit commandé à Mr Goulas d'accompagner Mr le duc d'Anville, lequel devoit aller à Saint-Maur ; et leur créance étoit la mesme que celle du maréchal de Gramont, d'exhorter Mr le Prince à prendre confiance aux paroles de la Reyne et à retourner à Paris. Étant arrivés de bonne heure, on les fit attendre assez longtemps, et enfin la porte de la chambre leur fut ouverte. Mr le Prince les reçut avec toute la civilité imaginable et de grandes démonstrations de respect pour Monseigneur, mais il voulut qu'ils parlassent tout haut, en présence de Mrs de Richelieu, de Duras et de quelques autres. Il répondit presque ce qu'il

avoit répondu au maréchal de Gramont, et conclut qu'il ne se pouvoit fier tandis que les supposts du cardinal auroient part au ministère; enfin il agit toujours comme étant persuadé qu'on le vouloit tromper et que le dessein étoit pris de s'assurer de sa personne. Ainsy après avoir écrit deux lettres au parlement de Paris, il en écrivit une circulaire aux autres parlements, dépescha aux gouverneurs de ses places, fit amas d'argent, commanda à Mr de Tavannes[1] de se rendre à ses troupes et de les tenir en corps, du moins à trois journées de celles du Roy, et il n'oublia rien pour embarrasser la cour et obliger la Reyne de donner congé aux suspects ; mesme il vit Monseigneur au Bourg-la-Reyne, ce me semble à son retour de Limours, et ils convinrent que Servien, Le Tellier et Lionne délogeroient au plus tost.

L'on assure que Monseigneur insista pour Le Tellier qui luy étoit agréable, et que celuy-cy partit sans recevoir d'ordre, peut-estre averty par Monseigneur qu'il ne le pouvoit sauver. Pour les deux autres, ils remuèrent le ciel et la terre, et ne conjurèrent pas la tempeste, et témoignant un extrême déplaisir de quitter, ils le firent à la fin. Servien s'en alla chez luy, et Lionne, qui n'en avoit point, pria le procureur général[2] de luy prester une maison de sa femme où il passa quelques mois. L'on me soutint alors qu'ils étoient ruinés auprès de la Reyne, et que sans Mr le Prince ils n'auroient pas tant tardé d'avoir congé, car

1. Jacques de Saulx, comte de Tavannes, petit-fils du maréchal de ce nom, grand bailli de Dijon, premier gentilhomme du prince de Condé.

2. Le procureur général était alors Nicolas Fouquet.

le cardinal en avoit ombrage, croyant qu'ils empeschassent son retour parcequ'ils espéroient que ne revenant point ils donneroient atteinte au gouvernement. En effet, il[1] avoit eu des lettres de Mr de Longueville et de la princesse palatine par lesquelles ils luy faisoient connoistre qu'il étoit aisé de le rétablir et qu'ils avoient assez d'amis pour cela, mais qu'il falloit que la Reyne sortist de Paris ; sur quoy il s'imagina que ces deux-cy la retenoient et ne le vouloient point auprès d'elle. Ils étoient donc gastés dans son esprit et par conséquent dans celuy de Sa Majesté, et la négociation de l'accommodement de Mr le Prince les acheva quand ils offrirent Blaye et la lieutenance générale de Guyenne dont la Reyne soutint toujours qu'elle n'avoit jamais parlé. Ainsy Lionne se trouva comme entre deux fers ardents de colère et de dépit, et jamais homme ne fut si honteux que quand il se vit désavoué de sa maistresse. Néanmoins il ne perdit ni le cœur ni l'espérance, et faisant remontrer à Mr le Prince qu'il valoit mieux le laisser auprès de la Reyne, son oncle et luy, qui avoient voulu luy procurer un si grand avantage que Blaye, que d'y souffrir Mr de Chasteauneuf, homme hardy qui le pousseroit vertement à la première occasion, et croyant que cette raison l'adouciroit, et qu'il devoit mieux aimer dans l'autorité des personnes foibles que les chefs de la Fronde, si entreprenants et si opposés à sa fortune, il crut de se rajuster et se soucia peu des gens de delà le Rhin. Mais Mr le cardinal, ne se contentant pas de ceux-cy, s'étoit pris encore à Mr de Chavigny, lequel voyant la

1. *Il*, le cardinal.

Reyne toute de glace se résolut de luy parler. Il la conjura de se souvenir de la prière qu'il luy avoit faite quand elle l'avoit rappelé, de l'avertir s'il y avoit quelque chose qui luy déplust en sa conduite et ne le pas abandonner aux calomnies de ses ennemis. La Reyne luy dit qu'il s'étoit mal conduit et qu'elle en avoit les preuves. Chavigny ne fut que médiocrement surpris de ce propos assez surprenant ; il accusa son malheur et se retira ; mais il crut qu'employant Mme d'Aiguillon, Mrs de Mortemar[1] et de Beringhen, ils le raccommoderoient ; et ils prosnèrent inutilement, car les prosnes ne détruisoient point ce qui venoit d'Allemagne[2].

Durant que la France se partageoit pour la querelle de Mr le Prince, l'on vivoit à Saint-Maur sans grande inquiétude de la mauvaise humeur de la cour ; l'on y avoit les plaisirs et les divertissements de la ville, afin de réjouir le grand monde qui s'y étoit rendu pour s'offrir ; et certes il étoit beau et nombreux, ce monde, et ne cédoit point à ce qui étoit resté dans les palais Royal et d'Orléans. Mrs de Nemours, de Bouillon, de la Rochefoucauld, de Richelieu, maréchal de la Mothe, quantité d'autres de grande condition, hommes et femmes, composoient une ravissante compagnie, laquelle, avec les violons et les comédiens, ne trouvoit point à dire le Cours, ni le cercle. Elle étoit pourtant divisée sur les choses sérieuses, lorsqu'on

1. Gabriel de Rochechouart, marquis, puis duc de Mortemart, fils de Gaspard de Rochechouart, marquis de Mortemart, et de Louise, comtesse de Maure, fut père de la marquise de Montespan. Il mourut en 1675.

2. Le ms. de Vienne (582 v°, 583 r° et v°) contient ici un passage important que nous reproduisons à l'Appendice II.

entreprenoit de les discuter : les uns tenoient pour la guerre, les autres pour l'accommodement. Mme de Longueville, laquelle, comme j'ay déjà dit, étoit fort brouillée avec son mary, avoit embrassé le premier avis et y poussoit d'autant plus M[r] le Prince que M[r] de Longueville faisoit de grandes instances pour l'avoir auprès de luy en Normandie ; et elle eust autant aimé la mort alors que d'estre obligée à le contenter. Ainsy elle découploit tous ses amis après monsieur son frère, et travailloit de son costé à les appuyer et à le résoudre. M[r] le prince de Conty étoit dans les sentiments de madame sa sœur, M[r] de Nemours et toute la jeunesse. Mais M[rs] de Bouillon et de la Rochefoucauld tenoient pour la paix et la conseilloient, le dernier avec beaucoup de réserve de peur de fascher M[me] de Longueville. Néanmoins, M[r] le Prince balançoit toujours et ne se pouvoit déterminer ; il sembloit qu'il inclinast à la paix, quoiqu'il eust gousté la proposition qui luy fut faite par M[r] de la Rochefoucauld d'envoyer à Montrond M[me] la Princesse, M[r] d'Enghien et M[me] de Longueville, afin de se trouver plus libre, en cas que la cour le poussast, s'il refusoit les offres qu'elle luy faisoit faire hautement dans la créance qu'elles le rendroient odieux et le décréditeroient quand on luy verroit rejeter les conditions justes et honorables que luy présentoit son souverain. Mais lorsque l'image de sa prison luy revenoit devant les yeux, le mauvais traitement de Bar, les conseils du coadjuteur et de Lionne chez Montrésor, la haine de M[me] de Chevreuse qui disoit qu'elle se savoit venger l'animosité de la Reyne, enfin les conférences de Monseigneur avec le coadjuteur, son ennemy irréconciliable, et nou-

vellement raccommodé à la cour, il n'avoit que des pensées extrêmes, il vouloit tirer l'épée et jeter le fourreau.

Là-dessus il se résout de venir à Paris et se promet qu'ayant la voix du peuple, il se maintiendra malgré tout le monde, et que quand la Fronde l'en voudroit chasser, mesme unie avec la cour, il se trouveroit toujours en état de leur faire teste et résister à leurs efforts. Ainsy ayant vu partir Mme la Princesse, Mr d'Enghien et Mme de Longueville pour Montrond, il se rend à son hostel de Condé, et va aussitost chez Monseigneur qu'il accompagna au parlement pour rendre grâce à la compagnie du soin qu'elle avoit pris de le protéger[1]. Ensuite de quoy étant passés au Palais-Royal, il faut dire le vray, ils n'y trouvèrent que glace ; le Roy pourtant les reçut bien, mais la Reyne demeura si sérieuse que Monseigneur blessé de son procédé ne put s'empescher de dire à Mr le Prince qu'il y avoit lieu de croire qu'il n'y trouveroit point de sûreté s'il y retournoit.

Mais quoique cette affaire de Mr le Prince fust de la dernière importance, il y en avoit aussy une sur le tapis qui ne faisoit pas moins de bruit, et qui mérite d'estre contée tout au long à raison de ses circonstances capables d'éclaircir plusieurs points de notre histoire : c'est celle de Mr de Mercœur, lequel disparut tout à coup. La nouvelle vint incontinent après qu'il avoit été marié à Cologne publiquement avec Mlle Mancini, nièce du cardinal Mazarin. Combien de gens furent surpris ! combien d'indignés et de révoltés ! combien de vacarmes au Palais après tant d'arrests contre le

1. Le prince de Condé revint à Paris le 21 juillet.

cardinal, ses parents et adhérents ! combien de raisonnements dans la cour et dans la ville ! Ce n'étoit pas néanmoins pour s'aller marier qu'il étoit party de Paris, car ils l'avoient été, avant que le cardinal délogeast, dans l'oratoire de Mme de Beauvais, au Palais-Royal, après quoy le mariage fut consommé dans la chambre de Mme de Navaille[1]. C'étoit pour informer Son Éminence de l'état de la cour et luy faire connoistre qu'il ne pouvoit encore y retourner ; c'étoit pour avoir de nouveaux chiffres, parce qu'ils avoient découvert que Lionne qui gardoit les vieux faisoit dire au cardinal le contraire de ce qu'il vouloit, et c'étoit aussy pour voir sa femme dont il étoit amoureux ; et ils firent là le mariage avec grand éclat et en face d'église, afin de le déclarer, et que toutes les cérémonies y ayant été observées, il ne fut pas au pouvoir du parlement de le rompre.

Quand le cardinal sut au vray l'état des choses, il vit bien qu'il falloit remettre son retour après la majorité, et ne gousta plus le dessein qui avoit été fait de le mettre à la teste de notre armée sur la frontière de Champagne. Et il faut dire icy une chose qui semblera fausse et est pourtant très véritable, que l'Éminence mouroit d'envie de rendre compte de son administration en plein parlement et de justifier sa conduite, sans avoir égard que cette compagnie étoit presque toute composée de ses ennemis, et que la plupart des autres étoient plus amis de sa fortune que de sa personne.

Mais la noce de Mr de Mercœur, qui avoit été publique

1. Judith de Gontaut, dame de Saint-Geniez et de Badefol, mariée à Philippe de Montaut-Navailles.

en Allemagne, étant crue toute assurée à Paris, le parlement le manda, à son retour, pour en apprendre la vérité de sa propre bouche. Monseigneur se trouva là accompagné de Mr le Prince et de plusieurs autres, et Mr de Mercœur étant interrogé s'il étoit vray qu'il eust épousé la nièce du cardinal Mazarin, répondit qu'il n'avoit point contrevenu aux arrests de la compagnie et que c'étoit tout ce qu'il pouvoit dire ; qu'au reste Monsieur et Mr le Prince l'avoient engagé à ce mariage en un temps qu'ils croyoient de leur intérest de le luy conseiller et de l'y porter, et que maintenant ils s'y opposoient encore par intérest. A ce discours la compagnie jugea à propos de savoir de Mr de Vendosme s'il y avoit donné son consentement, et ayant été mandé et convié de satisfaire Messieurs là-dessus, il répondit qu'il l'avoit donné autrefois avec l'agrément de Monsieur et sa participation, lequel l'avoit trouvé bon, et que depuis il n'en avoit point ouy parler. Ainsy, l'affaire s'arresta là pour quelques jours, car l'on estimoit de l'interest de l'État de traiter et terminer celle de Mr le Prince, qui passoit trop avant et qu'il sembloit que le temps dust rendre inaccommodable.

Le prince demeurant dans Paris sans voir le Roy, passant devant son palais royal sans y entrer, bravant ainsy la majesté souveraine dans la capitale du royaume, et donnant à tous les sujets un exemple à ruiner et perdre la monarchie, la Reyne se plaignit avec raison de ce procédé si hautain et d'une audace insupportable, et ayant désiré une députation du parlement, qu'on luy envoya aussitost, elle s'en expliqua avec eux, disant qu'elle avoit éloigné des ministres dont le Roy étoit bien servy, sur l'ombrage

qu'en avoit Mr le Prince, et croyant qu'après cela il rendroit ses respects au Roy; qu'il n'en vouloit rien faire, que chaque jour il prenoit de nouveaux prétextes de mécontentement; que plusieurs personnes, dans la ville et ailleurs, se licencioient; que partout on perdoit le respect au souverain; qu'on ne voyoit dans Paris que des satires et des vers infâmes et qu'il falloit en arrester le cours, chastiant et punissant les auteurs; qu'ils en devoient faire informer et qu'il falloit pousser la chose si loin que l'on découvrist les coupables; enfin que les grands, par leur conduite audacieuse et insolente, faisoient émanciper les petits. Après quoy Sa Majesté exhorta Monseigneur à choisir avec elle un conseil qui travaillast aux affaires du Roy et leur aidast à en porter le faix; et afin de les mettre en ombrage luy et Mr le Prince, elle vit le 21 juillet au soir Mr de Chasteauneuf.

Son entretien ne manqua pas de produire l'effet qu'elle désiroit : l'alarme fut partout, et le prince la prit plus forte que les autres, à cause qu'il se fioit médiocrement en Son Altesse royale, le coadjuteur ayant si grande part auprès de luy. Mais ce bon prélat jouoit alors de merveilleux personnages : il faisoit dire à la Reyne qu'il pouvoit accommoder solidement Monseigneur avec elle, et qu'il avoit des moyens très assurés de rétablir le cardinal. En mesme temps il prioit Monseigneur de ne le point proposer pour le ministère, attendu qu'il n'avoit en pensée que son métier et paistre son troupeau; il se tiroit à quartier, il ne paroissoit presque plus, et les malins soutenoient que cette conduite exprimoit son accommodement avec la cour et que la Reyne s'étoit unie avec la Fronde,

prétendant par là faire rentrer le cardinal dans Paris et en faire sortir Mr le Prince, ce qui étoit trop de la moitié. Mais le prince disoit là-dessus une plaisante chose du coadjuteur, qu'il ne se falloit pas fier de sa retraite, parce que c'étoit une taupe qui fouilloit toujours et remuoit toujours la terre dans la terre sans qu'on la vist.

Le parlement reprit aussitost l'affaire du mariage de Mr de Mercœur, car il ordonna qu'il remist entre les mains d'un secretaire de la cour le narré de ce qui s'étoit passé, pour estre communiqué à Mr de Vendosme. Tous les arrests contre le cardinal, ses domestiques, parents, fauteurs, furent renouvelés, et nouveau commandement à eux fait de sortir le royaume dans huitaine. On lut la déclaration que le Roy envoyeroit sur ce sujet, à laquelle Monseigneur fit ajouter qu'il avoit empesché la paix et entrepris le voyage de Guyenne et assiégé Bordeaux sans son consentement; et Mr le Prince qu'il l'avoit fait mettre en prison, à cause qu'il refusoit de consentir le mariage de ses nièces avec Mrs de Mercœur et de Candale. Ce qu'il y eut de remarquable en cette séance fut que Monseigneur rendit témoignage à tout ce que Mr le Prince dit contre le cardinal, mesme que ses défiances étoient légitimes et bien fondées. Il ajouta, quand il fut parlé du dessein de l'arrester, qu'il étoit vray qu'on l'avoit proposé, qu'il en devoit prendre ombrage, mais que la Reyne n'en avoit rien su ; ce qui alarma extrêmement le coadjuteur, parce que la chose alloit à luy, et Monseigneur passoit de beaucoup ce qu'ils avoient concerté ensemble. Je ne sais si Son Altesse royale penchoit alors du costé du Mr le Prince, mais je

sais bien que sur la plainte qu'il luy fist en ce temps de la confiance qu'il prenoit au coadjuteur, qui étoit son ennemy déclaré, il lui jura et protesta qu'il l'abandonneroit mille fois pour le moindre de ses intérests. Enfin le premier président ayant exhorté Mr le Prince à rendre ses respects au Roy, et ajouté que s'il différoit davantage, il sembleroit qu'il y eust à la cour autel contre autel, le prince prit aussitost la parole, protesta de son obéissance et de sa passion pour le service de Sa Majesté, remontra que, ne cherchant que sa sûreté, sa conduite ne pouvoit raisonnablement estre blasmée, et pour rendre la botte au bonhomme il finit par : que le temps feroit bien voir qui étoient ceux qui prétendoient tirer avantage des calamités publiques.

Mais la Reyne, outrée de l'aversion de Mr le Prince pour le cardinal, et de ce qu'il n'en pouvoit revenir, manda le parlement, la chambre des Comptes, la cour des Aydes et la Ville, et leur fit dire par le Roy, en présence de Monseigneur, de Mr le prince de Conty et de quantité d'officiers de la couronne, qu'il avoit voulu leur témoigner de sa propre bouche que les conduites du prince de Condé le faschant et luy étant suspectes, il espéroit de le remettre bientost dans le devoir, et qu'ils alloient entendre les sujets qu'il avoit d'en estre mal satisfait par l'écrit que leur liroit Mr de Brienne. Il étoit daté du 17 aoust et portoit[1] que pour faire cesser le prétexte que les mal intentionnés de ses peuples prenoient sur le bruit qu'ils faisoient cou-

1. On peut lire le texte de cette déclaration dans les *Registres de l'Hôtel-de-ville pendant la Fronde* (t. II, p. 204-210) et dans les *Mémoires de Mme de Motteville* (t. III, p. 396-401).

rir eux-mesmes que Sa Majesté vouloit rappeler le cardinal Mazarin auprès de sa personne, Elle déclaroit de l'avoir exclu pour toujours de ses conseils, et banny de son royaume, et défendoit d'avoir aucun commerce avec luy, et qu'ayant donné cette satisfaction à ses peuples, il falloit qu'ils sussent pour la sienne le déplaisir qu'il recevoit de la conduite du prince de Condé, lequel ayant été comblé de biens et par le feu Roy, et par la Reyne, sa mère, et tiré naguères de prison à la prière de son oncle, le duc d'Orléans, et du parlement, ayant été rétably dans ses charges, gouvernement et places, ayant été pourvu du gouvernement de Guyenne, qu'il a désiré, au lieu de celuy de Bourgogne, ayant été payé de sommes immenses qu'il prétendoit lui estre dues, ayant été gratifié de tant de places qu'il a souhaitées, ayant été satisfait sur les soupçons conçus de trois personnes qui servoient dans son conseil et chez la Reyne, sa mère, qu'elle avoit congédiées à sa prière, nonobstant toutes ces marques d'estime, il se dispensoit de luy rendre ce qu'il luy devoit, et faisoit des desseins préjudiciables à son État, et au repos public ; qu'à grand peine le duc d'Orléans, son oncle, et le parlement l'avoient fait résoudre de luy rendre une seule fois ses respects dans son palais royal, où il avoit été si bien reçu qu'il auroit continué sans doute, si sa conscience ne luy eust reproché ce qu'il méditoit contre son service, dont il a voulu avertir ses bons sujets afin de les rendre plus vigilants et plus circonspects avec son dit cousin le prince de Condé ; que sur des soupçons mal fondés il a écrit aux parlements et principales villes du royaume, et leur a mal interprété ses bonnes

intentions; qu'il a engagé plusieurs gentilshommes à faire des levées et se déclarer à la première lettre qui leur sera portée de sa part; qu'il a renforcé les garnisons de ses places; qu'il les fait fortifier et munir sans ses ordres; qu'il a envoyé sa femme et son fils à Montrond avec une considérable somme d'argent; que n'ayant point chassé les Espagnols de Stenay, il laisse croire qu'il conserve toujours intelligence avec eux; que ses troupes ruinent la frontière, fourragent, pillent et désespèrent ses sujets; enfin que Sa Majesté leur a voulu donner part de ces choses pour leur montrer combien son dit cousin s'éloigne de son devoir et de la fidélité qu'il doit à son roy et à sa patrie; qu'il est résolu d'y mettre ordre et de chastier au plus tost l'audace d'un sujet, etc, etc.

Cet écrit ayant été lu à haute voix, Mr le prince de Conty prit la parole et dit que Mr son frère étoit bien malheureux de ce que Sa Majesté se laissoit prévenir par ses ennemis et déferoit tant à leurs calomnies, et qu'il n'avoit rien fait dont il ne se justifiast.

Mais il faut remarquer que ce jour-là devant et après la lecture de cet écrit, Monseigneur et Mr le Prince eurent de longues conférences, et que, se séparant, ils parurent extrêmement interdits et avec les visages de gens peu satisfaits l'un de l'autre. Monseigneur pourtant étoit plus embarrassé, et je ne sais si le prince l'avoit mis en de nouvelles défiances, mais il est certain qu'il témoigna vouloir que ses gens l'accompagnassent; il changea pourtant aussitost et alla au Palais-Royal à l'ordinaire, son carrosse plein de ses principaux domestiques. Quelques-uns ont dit que cette machine avoit été dressée de sa participation et que la Reyne ne l'eust

osé entreprendre sans cela, si bien que Mr le Prince le pouvoit avoir su et le luy avoir reproché.

Le lendemain de cette assemblée et de cette lecture, le prince se rendit au parlement et fut assez surpris de ce que Monseigneur ne s'y trouva point. Il pria la compagnie de ne point délibérer sur son fait qu'en sa présence et d'envoyer le prier de s'y rendre le jour d'après ; et l'après-disnée il vint au palais d'Orléans, afin d'emporter cette grâce de Son Altesse royale. Monseigneur s'excusa et ne voulut point du tout le satisfaire là-dessus, soit qu'il l'eust promis à la Reyne, ou que le coadjuteur eust gagné cela sur son esprit. Enfin après beaucoup d'instances il le fit résoudre à luy donner une déclaration qui réfutoit tout le contenu de l'écrit du Roy[1], et elle portoit en substance : que Son Altesse royale n'avoit su que mecredy[2] dernier, à sept heures du soir, la résolution qu'avoit prise Sa Majesté de mander les compagnies souveraines et la ville pour leur déclarer qu'elle ne rappelleroit point le cardinal Mazarin ; que le lendemain au matin elle l'avoit fait entrer dans son oratoire, où l'écrit contre son cousin le prince de Condé avoit été lu, dont elle ne luy avoit point parlé auparavant ; qu'y ayant trouvé des choses fascheuses et trop fortes, comme de l'accuser d'intelligence avec l'Espagne, il n'avoit point jugé à propos qu'elle le publiast, mais qu'elle l'avoit voulu absolument ; qu'il déclaroit que son cousin, le prince de Condé, avoit proposé à Sa Majesté que, n'y ayant que deux voies

1. Le texte de cette déclaration se trouve dans les *Mémoires de Mme de Motteville* (t. III, p. 403-405).

2. *Mecredy* pour *mercredi*. Usage antérieur à Louis XIV et qui s'est longtemps conservé à la cour. (Note de M. Monmerqué.)

pour sortir[1] les Espagnols de Stenay, l'une la force, et l'autre la négociation, quand l'on dépescha le marquis de Sillery à Bruxelles, les Espagnols offrirent de remettre la place entre les mains du Roy, moyennant une trève pour le reste de la campagne avec les villes du pays de Luxembourg, et que la Reyne avoit refusé ce party; et que quant à la force, il s'étoit obligé avec deux mille hommes de les y contraindre, et qu'elle ne l'avoit point voulu; qu'il confessoit de s'estre opposé à ce que ses troupes et celles du prince fussent envoyées à l'armée du maréchal de la Ferté, parce qu'il est trop attaché au cardinal, l'ayant reçu dans ses places et escorté durant sa retraite; que son cousin, le prince de Condé, l'ayant prié, comme lieutenant général du Roy par tout son royaume, d'envoyer à ses troupes un sujet capable de les commander, il avoit nommé à la Reyne le sieur de Vallons, lequel s'étant mis en devoir de partir, il reçut ordre de ne bouger et les troupes s'arrestèrent pour l'attendre; enfin Son Altesse royale témoigne que les défiances de Mr le Prince sont légitimes et bien fondées, comme il l'a déclaré déjà en plein parlement, et que depuis l'avoir mené au Palais-Royal, où il avoit été mal reçu, il ne l'avoit pas convié d'y retourner; qu'il ne le croit point mal intentionné pour l'État, ni capable de jamais rien faire contre le service du Roy.

C'est la teneur de la déclaration que Mr le Prince tira de Son Altesse royale, le 18 aoust, qu'il lui fit signer et trouver bon qu'elle fust contresignée d'un de de ses secrétaires, laquelle le mesme secrétaire

1. *Sic* pour *faire sortir*. On prenait souvent ce verbe à l'actif. (Note de M. Monmerqué.)

lorsqu'on l'avoit accusé de manquer de parole, il dit : « Rien du tout, parce qu'on ne réplique à cela que d'un coup d'épée dans le corps, et je ne l'ay pas voulu faire. »

Or il est certain que toute cette pièce avoit été concertée entre Mme de Chevreuse, le coadjuteur, Mr de Chasteauneuf et les autres de la cabale, sur les mémoires du cardinal qui vouloit que Mr le Prince sortist de Paris et que la peur l'en tirast, afin que la Fronde, qu'il avoit gagnée, disposast de cette grande ville ; et il étoit si vray que Mr de Chasteauneuf en étoit le promoteur et l'architecte que le commandeur de Jars, son confident, dit à un homme de qualité, trois jours devant la lecture de l'écrit contre Mr le Prince, au Palais-Royal, qu'il falloit que dans six jours cette affaire fust terminée, et qu'elle le seroit. Ils avoient mal compté avec Monseigneur. Enfin, au sortir, le peuple, offensé de l'insolence du coadjuteur, le suivit à belles injures et l'appelant *Mazarin*, parce que toute la ville étoit imbue du party qu'il avoit pris, après deux conférences avec Ondedey, et qu'il s'étoit dévoué au cardinal moyennant la pourpre. Et ce que je vis d'excellent en cette rencontre fust que le jour mesme, ou le lendemain, Mr le Prince entrant au palais d'Orléans, Monseigneur, qui entretenoit le coadjuteur, le quitta brusquement et commanda qu'on le fist passer par le petit degré, de peur qu'il ne le trouvast sur le grand, et le payast de tant de fadaises.

Le 21 aoust, Mr le Prince se rendit au parlement et commença par se plaindre des gens armés qui paroissoient dans le Palais[1] et qu'il y en eust qui lui vou-

1. Voir dans les *Mémoires de Retz* (t. III, p. 487) les précautions

lussent disputer lé pavé, dit qu'il devoit tout au Roy, qu'il devoit tout à Son Altesse royale, et qu'il savoit comme il faut ranger l'audace effrénée qui entreprend de se mesurer avec les princes du sang, mais qu'il a tant de considération pour le parlement, qu'il veut tout dissimuler, se promettant de la compagnie qu'elle aura égard à la déférence qu'il conserve pour elle ; qu'il est vray que quelques-uns de ses amis l'ont accompagné, mais que ce sont gens de condition lesquels luy ont voulu témoigner l'estime qu'ils faisoient de son amitié. Le coadjuteur prit aussitost la parole et dit qu'il ne croyoit pas que personne voulust rien disputer à Mr le Prince, vu le rang qu'il tenoit dans le royaume, que tous les sujets du Roy luy devoient respect, mais que l'on étoit libre en France et que chacun suivoit ses inclinations et pouvoit conserver ses sentiments[1]. Mr le Prince répliqua quelque chose d'assez aigre, et le coadjuteur voulant répondre, il y eut des conseillers qui murmurèrent, tant de la manière d'agir de Mr le coadjuteur, que de se voir comme assiégés par cette quantité de gens en armes ; ce qui donna sujet au premier président de prier Mr le Prince de faire retirer ses amis qui l'avoient suivy, et il[2]

que le coadjuteur avait prises pour se défendre, en cas de besoin, contre une attaque des partisans de M. le Prince.

1. Suivant Retz voici quelle fut sa réponse : « Je lui fis une profonde révérence, et je lui dis que je suppliois très humblement Son Altesse de me pardonner si je lui disois que je ne croyois pas qu'il y eût personne dans le royaume qui fût assez insolent pour prétendre de lui disputer le haut du pavé ; mais que j'étois persuadé qu'il y en avoit qui ne pouvoient et ne devoient, par leur dignité, quitter le pavé qu'au Roi. »

2. *Il*, M. le Prince.

le dit aussitost à Mr de la Rochefoucauld qui étoit là à sa place et qui en sortit pour le faire. Le coadjuteur entendant cela dit tout haut, en se levant, qu'il alloit aussy faire retirer les siens. Il s'avance vers la porte de la Chambre en mesme temps que Mr de la Rochefoucauld, mais celuy-cy sept ou huit pas derrière ; il passe dans le vestibule où se tiennent les huissiers et pareit dans la grande salle. Il est vray qu'à sa vue tous ses braves mirent l'épée à la main, sans savoir pourquoy, car il est constant qu'il ne convia aucun de le faire ; et ceux du party de Mr le Prince la mirent aussy. Il devoit probablement arriver là un horrible désordre, car c'étoient tous gens de main. Le coadjuteur, tout ferme qu'il fust, ne se jugeant pas en sûreté, voulut rentrer, et, mettant le pied dans la Grand-Chambre, rencontra Mr de la Rochefoucauld qui tenoit la porte et taschoit de la refermer sur le vacarme ; il avance la teste et Mr de la Rochefoucauld la luy prend entre la porte et le mur, en telle sorte que le corps se trouvoit dehors exposé aux coups des serviteurs de Mr le Prince ; ils ne branlèrent pas pourtant, et Mr de la Rochefoucauld, qui avoit si beau jeu, fit scrupule de souiller ses mains du sang d'un prélat, quoique son plus cruel ennemy et qui (à ce qu'il croyoit) avoit entrepris sur sa vie. Le coadjuteur, en cette extrémité, fit effort pour entrer et n'en fust pas venu à bout, si Mr de Champlastreux, fils du premier président[1], qui arriva, ne l'eust dégagé et tiré de cette périlleuse occasion.

1. Jean-Édouard Molé, seigneur de Champlâtreux, conseiller d'honneur au parlement de Paris ; maître des requêtes depuis 1643, il fut reçu président à mortier en 1657, et mourut en 1682.

Il entra donc et dès qu'il fut en sa place, se plaignit très aigrement de Mr de la Rochefoucauld qui l'avoit tenu exposé, disoit-il, aux coups de quiconque auroit voulu entreprendre de le perdre. Il[1] luy répartit avec encore plus d'aigreur et passa jusques à luy donner une espèce de démenty avec des termes offensants au dernier point, si bien que Mr de Brissac, qui étoit auprès de luy, le querella, et ils convinrent de se battre dès qu'ils seroient hors du Palais ; ce qu'ils eussent fait si Monseigneur, informé du démeslé, ne les eust envoyé quérir et accommodés.

Toute la matinée se passa en ces contestations, et la rumeur des épées tirées occupa la compagnie jusques à l'heure[2], laquelle ayant sonné, Mr le Prince vint au palais d'Orléans rendre compte à Monseigneur de ce qui s'étoit fait au parlement et se plaindre de l'insolence du coadjuteur[3]. Il le trouva plus calme qu'il n'avoit été depuis qu'il en avoit tiré l'écrit; car Son Altesse royale ne doutant point que la Reyne ne fust fort offensée de ce qu'il avoit presté des armes à son ennemy, dès qu'il fust sorty, avoit envoyé quérir le maréchal de Villeroy pour savoir comment la chose seroit prise au Palais-Royal et s'en excuser, et il[4] ne vint que le

1. *Il*, M. de la Rochefoucauld.

2. Jusqu'à l'heure où le parlement avait l'habitude de suspendre sa séance. « Dix heures sonnèrent, dit Retz (*Mémoires*, t. III, 501), la compagnie se leva, et ainsi finit cette matinée qui faillit à abimer Paris. »

3. Monsieur, qui n'aimait pas le « grabuge », pour employer l'expression de Gui Joli (p. 59), s'était abstenu d'assister à la séance orageuse du 21 août.

4. *Il*, le maréchal.

lendemain au matin afin de l'embarrasser davantage. Sa venue pourtant adoucit l'inquiétude, car il soutint toujours que la Reyne étant bonne oublieroit tout, et que l'ayant toujours aimé, une faiblesse n'altéreroit point leur amitié. Monseigneur, se payant de ces douceurs, alla l'après-disnée au Palais-Royal où il demeura longtemps enfermé avec Sa Majesté. L'on nous assura qu'ils avoient beaucoup contesté et crié, qu'elle l'avoit pressé de se déclarer et que n'en ayant pu rien tirer, elle luy avoit fait promettre de retourner le soir, et il luy manqua. A peine étoit-il chez luy que voilà Mrs de Nemours et de Beaufort qui paroissent; et il les fait passer dans son cabinet. Ils le pressèrent extrêmement d'envoyer défendre au coadjuteur d'aller au Palais, parce qu'on avoit résolu d'y faire trouver des soldats en grand nombre et qu'il y arriveroit indubitablement du désordre. Ils n'en eurent pas contentement parce qu'ils touchèrent aussy la grosse corde de l'abandonner; mais dès qu'ils furent partis, il commanda à M^r des Ouches de l'aller trouver pour luy dire que M^r le Prince iroit dorénavant au parlement peu accompagné, qu'il en fist de mesme et qu'il luy répondoit de sa personne. Ce fut en cette conjoncture que ceux-cy et plusieurs autres s'efforcèrent de gagner sur son esprit qu'il rompist avec le coadjuteur, et il le refusa toujours constamment; il dit mesme à Mr Goulas qu'ils avoient beau le tourmenter, qu'il n'en feroit rien.

Le coadjuteur, ayant reçu avec grand respect l'ordre de Monseigneur, répondit qu'il ne se trouveroit plus au parlement, pour éviter des embarras si contraires à sa

profession[1]; mais à dire vray, il avoit su qu'on le feroit sortir s'il se présentoit, à cause qu'après ce qui s'étoit passé, il ne pouvoit estre juge de Mr le Prince, et il étoit question d'examiner les charges que luy imposoit la cour, et si on le déclareroit innocent ou coupable. Il y avoit une partie dressée pour l'exclure de la délibération, dont sans doute ses amis l'avoient averty. Cependant admirons un peu ce que fait la fortune dans le monde : bientost après elle mit encore le coadjuteur entre les mains de Mr le Prince, et il en usa à merveille, ne se voulant pas venger des outrages qu'il en avoit reçus, peut-estre pour le respect de la religion et du sacré caractère d'évesque qu'il portoit, quoiqu'il l'eust étrangement profané. Mais quoiqu'il en soit, si l'action fut belle et chrétienne, la rencontre en fut plaisante pour ne pas dire facétieuse et ridicule; la voicy : Mr le coadjuteur ne s'occupoit pas tant aux intrigues de la cour, qu'il ne fist quelquefois son métier; il prenoit soin de ses ouailles par intervalles; les méchants disoient qu'il ne prenoit ce soin que pour prendre réputation et qu'il étoit plus zélé de leur estime que de leur salut. N'importe, il ne manquoit guère aux choses d'éclat où il pouvoit édifier le prochain. L'on devoit faire une procession célèbre[2] où le chapitre de Notre-Dame étoit tenu d'assister, et où l'on portoit des plus renommées reliques de Paris.

1. Retz n'accepta pas si facilement que semble le croire Goulas l'ordre de ne plus paraître au parlement (*Mémoires*, t. II, p. 507).

2. Celle de la grande Confrérie. La rencontre eut lieu, dans la rue du Paon, au moment où la procession, sortant des Cordeliers, se rendait à la Madeleine de la Cité, où se disait la messe.

Elle passa près du Palais, justement comme M[r] le Prince sortoit en carrosse, accompagné seulement de M[r] de la Rochefoucauld ; ils virent les croix et les chapiers en grand nombre, et M[r] le Prince ne manqua pas de faire arrester par respect ; mais la rencontre leur sembla merveilleuse quand ils aperçurent le coadjuteur *in pontificalibus*, lequel marchoit d'un pas grave et mesuré, avec le dehors de saint Ambroise. Quand il fut vis-à-vis du carrosse, il s'arresta, se tourna vers M[r] le Prince, et luy ayant fait une profonde inclination, il l'accompagna de sa bénédiction épiscopale qui fut incontinent suivie d'une seconde pour M[r] de la Rochefoucauld. Ils les reçurent avec un grand sérieux ; mais le peuple qui les avoit suivis depuis le Palais ne se put contenir. Il s'éleva premièrement un petit murmure que le coadjuteur s'étoit fait Mazarin ; les imprécations succédèrent au murmure, et enfin les huées ; quelques-uns passant aux pierres, M[r] le Prince réprima leur zèle et remit chacun dans le devoir, pendant quoy la procession gagna l'église de Notre-Dame. L'aventure étoit singulière, et trop belle pour n'estre pas portée toute fraische au palais d'Orléans, à Monseigneur; aussy M[r] le Prince commanda d'y toucher, et l'ayant contée il réjouit autant Son Altesse royale qu'il le mortifia quand il en tira la déclaration dont nous avons parlé et nous allons encore parler.

CHAPITRE LXIV.

De ce qui se passa jusques à la majorité du Roy et de la cérémonie qui y fut faite.

Il a fallu pousser l'affaire de Mr le Prince[1], si importante, et la voir sur le point de finir, avant que de finir le chapitre précédent. Nous allons dire en celuy-cy plusieurs choses que nous avons passées de dessein, ou que nous n'avons fait qu'effleurer, qui éclairciront fort notre histoire, comme ce qui concerne le conseil que Sa Majesté vouloit établir et que Monseigneur et Mr le Prince ne pouvoient avoir agréable, puisqu'on le composoit de personnes auxquelles ils donnoient l'exclusion. Monseigneur ne vouloit point du premier président pour les sceaux[2], ni de Mr de la Vieuville[3] pour les finances. Mr le Prince craignoit Mr de Chasteauneuf, comme intrinsèque de Mme de Chevreuse ; d'ailleurs il ne se pouvoit dépouiller de l'ancienne aversion de la maison, causée de ce qu'il avoit eu part à la mort de Mr de Montmorency. Le cardinal pourtant les ayant nommés, la Reyne les vouloit absolument, et les princes bien avertis du négoce

1. Le ms. de Vienne (fol. 589 r°) est encore conforme, en cet endroit, au ms. de Paris.

2. Ils lui furent pourtant rendus; mais le premier président Molé demeura en même temps, jusqu'en avril 1653, à la tête du parlement, « où il réussissoit fort bien, dit Gui Joli (t. I, p. 228), au lieu qu'il étoit tout à fait neuf aux affaires du cabinet. »

3. Charles, marquis, puis duc de la Vieuville, avait déjà été surintendant de janvier 1623 à août 1624; il fut fait duc et pair en décembre 1651, et mourut en janvier 1653.

les rebutoient avec raison. Ils le surent tout entier ce négoce par une telle aventure : Ondedey, confident du cardinal, fut dépesché par luy en France, chargé d'instructions pour la Reyne et de mémoires des desseins de faire et défaire mille choses qui concernoient ses intérests, entre autres de mettre ces trois messieurs dans le conseil. Ce messager fut malheureux, car passant dans les terres du roy d'Espagne, il fut arresté et ses papiers tombèrent entre les mains de ses ministres de Flandre, lesquels voyant qu'ils s'adressoient à la Reyne les luy envoyèrent et laissèrent aller le porteur. Ce ne fut pas pourtant sans en prendre copie qu'ils firent rendre sûrement à Monseigneur afin d'accroistre davantage nos désordres, quand l'on sauroit à Paris que le Mazarin gouvernoit toujours et donnoit mesme un conseil au Roy. Le chiffre étoit assez plaisant ; Monseigneur avoit nom : *Il gigante*[1] ; Mr le cardinal : *Il cielo ;* Mr de la Vieuville : *L'abondancia*[2] ; je ne me souviens point des autres ; tellement qu'il ne se faut pas étonner si Son Altesse royale se le tint pour dit et demeura si ferme contre le rétablissement du Mazarin ; et, pour empescher son retour, ils ne crurent pas de meilleur remède, luy et Mr le Prince, que de mettre en avant la convocation des États et la demander à la Reyne ; et d'autant qu'ils avoient ouy faire le récit de ceux de Blois, ils préten-

1. Ce chiffre ne se trouve pas aux lettres de Mazarin publiées par M. Ravenel. Monsieur y est désigné par *le facile, la force, la guerre, Rome.* (Note de M. Monmerqué.)

2. Le chiffre *le ciel* est employé pour Mazarin dans la correspondance publiée par Ravenel, pages 230, 231, 244, 245 et *passim.* *L'abondance* y désigne le marquis de la Vieuville, page 359. (Note de M. Monmerqué.)

doient qu'on les tint en lieu qui ne leur fut pas suspect et où le Roy ne seroit pas le plus fort ou en pouvoir de les arrester, si bien qu'ils désiroient Saint-Denis ou Paris ; ils consentoient aussy Pontoise pourvu que la cour ne sortist point du Palais-Royal.

Monseigneur ne songeoit en cette rencontre qu'à se parer[1] de la mauvaise volonté de la Reyne ou de ses ministres, et prétendoit seulement, lui ostant l'espérance de rétablir le cardinal, luy laisser le choix d'un autre premier ministre, dont l'on put convenir. Et Mr le Prince passoit plus avant selon l'opinion commune, car il se vouloit venger d'elle, l'ostant des affaires, ou limiter tellement son pouvoir par le moyen des États qu'elle perdist la pensée de luy nuire et le tourmenter. Et sans mentir, ces États eussent été très funestes à l'état durant la guerre étrangère et les divisions domestiques, et lorsqu'on se fust mis à cabaler, les Espagnols eussent achevé de recouvrer leurs places, et réparant ainsy leurs pertes nous auroient réduits à en souffrir de très grandes. D'ailleurs le parlement, si contraire aux États, auroit pris quelque résolution dangereuse et auroit été suivy des autres parlements, vénérés et comme adorés des peuples, et plusieurs tenant pour chacun des partis, avec des chefs de considération, la monarchie infailliblement seroit tombée en anarchie. Certes Mr le Prince portoit Monseigneur à désirer ces États, puisque Son Altesse royale attendoit impatiemment la majorité pour se retirer chez luy et laisser là des affaires si embrouillées. Il prévoyoit le retour du cardinal et n'en doutoit point, la Reyne le voulant absolument, et fondoit sa retraite là-dessus, parce que craignant le

1. Se garder.

désordre qui en naistroit, il ne vouloit point que le Roy l'accusast un jour de l'avoir fomenté par son opposition ou sa connivence. Et c'étoit le désespoir de ses serviteurs et des gens de bien de le voir dans cette pensée, laquelle mesme faisoit grand'peine à la Reyne, car Sa Majesté sachant combien il étoit nécessaire pour ses intérests et ceux du Roy, son fils, de l'engager à demeurer uny avec elle, s'efforçoit de le gagner par toute voye et luy offroit la carte blanche; elle ne l'ébranla jamais, il persista toujours à demander les États à Paris, et elle persévéra toujours à les refuser ; enfin il se résolut, un matin, à partir et s'en aller à Limours, sans rien dire à personne [c'étoit, je pense, le dernier d'aoust] et ayant ouy la messe, il demanda un carrosse à six chevaux et des coureurs.

Mr le Prince, qui avoit ses espions au palais d'Orléans, fut incontinent averty de ce voyage, et, fort surpris, accourut chez Monseigneur. Mr d'Anville et Mr Goulas luy parloient et disputoient de toute leur force contre Son Altesse royale, taschant de luy oster la malheureuse envie de la retraite et de quitter les affaires. Comme on luy vint dire que Mr le Prince entroit, il se tourna vers le duc d'Anville avec un chagrin étrange, et luy dit : « Ah Brion! Pourquoy me rete- « nez-vous icy? » et l'on conclut de là que cette visite ne luy plaisoit guère. Néanmoins, il tira le prince à part et luy parla quelque peu ; après quoy il descendit et partit, commandant à Mr d'Anville d'assurer la Reyne qu'il reviendroit pour accompagner le Roy au palais, le jour de sa majorité, et puisqu'elle ne le croyoit point, elle se passeroit bien qu'il assistast aux conseils, et se meslast d'aucune chose. Il est constant que Mr le

Prince n'avoit rien su de ce voyage, ni pas un des gens de Monseigneur, et que Son Altesse royale n'en ayant pas formé le dessein tout seul, nous jugeames tous qu'il venoit du coadjuteur, et que c'étoit un fruit de la longue conférence qu'il avoit eue avec luy trois jours devant. Et d'autant qu'il n'est point croyable que celuy qui avoit part alors auprès de la Reyne inspirast une chose à Monseigneur si contraire à l'intention et aux intérests de Sa Majesté, comme la tenue des États, nous accordasmes le tout en cette sorte : le coadjuteur, sans doute, les désiroit à Paris, aussy bien que Mr de Chasteauneuf et les autres ennemis couverts du cardinal, qui appréhendoient qu'il revinst, et pour faire que la Reyne les y accordast, sans qu'il parust qu'ils choquassent ses sentiments, il obligeoit Monseigneur à tenir ferme là-dessus, afin de pouvoir dire à la Reyne quand elle leur demanderoit conseil : « Il les faut convoquer à Paris, s'il ne se peut autrement. »

Monseigneur party, envoya quérir ses gardes et ses Suisses, et l'après-disnée Madame fut chez la Reyne et ne reçut pas plus de satisfaction sur les choses présentes que Son Altesse royale, son mary ; car Sa Majesté résolue d'établir le conseil selon le conseil qui lui venoit de Cologne, persévéroit à mettre Mr de Chasteauneuf à la première place et donner les sceaux au premier président ; et, comme pour désespérer les deux princes, elle avoit de longs entretiens avec le premier, et se laissoit entendre que dès le lendemain de la majorité elle ne se contraindroit pas davantage et les établiroit l'un et l'autre. En attendant c'étoient Mrs d'Estrées et de Senneterre qui avoient toute

créance, et il est certain qu'ils n'avoient travaillé à faire revenir Mr de Chasteauneuf que pour remettre en la place de garde des sceaux le premier président qui étoit bien avec la Reyne, et que Monseigneur ne vouloit point, prétendant qu'ils gouverneroient par luy et le montreroient au monde avec l'apparence du crédit qu'ils garderoient en effet ; car la Reyne estimoit le bonhomme premier président et se défioit de Mr de Chasteauneuf, l'âme de la Fronde et intrinsèque à Mme de Chevreuse.

Néanmoins il sembloit que Sa Majesté ne fist cas de ces messieurs qu'afin de rappeler Monseigneur, puisqu'on luy offroit tout de sa part, tous les jours, mesme la lieutenance générale jusques à ce que Sa Majesté eust vingt ans. Mais il n'y avoit pas de quartier avec luy quand l'on parloit du retour de l'Éminence, ou il avoit conçu une secrète aversion de la Reyne et de sa conduite, et plus probablement il la craignoit après ce qui s'étoit passé entre eux ; enfin il protestoit toujours de ne désirer que le repos et la retraite, et, lorsque ses gens témoignoient de ne pas approuver ce dessein, il se mettoit en colère et les querelloit. Il me dit un jour qu'il ne songeoit qu'à se retirer et qu'il s'en alloit à Blois pour toute sa vie, « car, ajouta-t-il, je sais bien ce que j'ay fait. » Je le regarday quelque temps sans rien dire, pour voir s'il ne s'ouvriroit point davantage, et je répliquay tout à coup : « Monseigneur, l'on oublie toujours ce que font les personnes de votre sorte, parce que souvent il est dangereux de s'en souvenir, mais c'est à vous de vous taster et de connoistre si vous ne vous ennuierez point solitaire ; et si vous quittez une fois,

peut-estre voudrez-vous revenir en tel temps que l'on ne voudra plus de vous. » Il me dit qu'il ne se pouvoit jamais ennuyer, qu'il avoit tels et tels plaisirs ; et, après un assez long discours, il me quitta me laissant très étonné de sa résolution et m'en ayant absolument persuadé.

Enfin la Reyne, pour les mortifier luy et Mr le Prince, commanda à Mr de Chasteauneuf de tenir un conseil de finance et d'accommoder l'affaire de Poitou touchant la gabelle. Elle fit encore une tentative auprès de Monseigneur et luy envoya Mrs d'Anville et de Brienne, à Limours, pour le conjurer de revenir et d'assister aux conseils, à l'ordinaire ; mais il leur dit et redit toujours la mesme chose, qu'il étoit inutile qu'il s'y trouvast puisqu'on ne le croyoit point, et qu'il voyoit très distinctement qu'il n'accommoderoit jamais Mr le Prince avec Sa Majesté ; et les promesses réitérées de la lieutenance générale ne l'ébranlèrent non plus que les autres fois, parce qu'il s'imaginoit que c'étoit un piège et qu'on se moqueroit de luy dès que le cardinal seroit de retour ou le Roy plus grand, si l'on ne le mettoit en lieu où il ne lui seroit pas aisé de faire sa charge.

Cependant Madame et Mademoiselle se brouilloient tous les jours de plus en plus. La dernière ne pouvoit dissimuler sa jalousie de ce qu'ayant en pensée d'épouser le Roy, elle se persuadoit que Madame songeoit à ce glorieux party pour sa fille, et portoit Monseigneur à la luy préférer ; elles se tourmentoient toutes deux pour cela, et Monseigneur étoit très éloigné de faire ce qu'il falloit pour y arriver et se mettoit peu en peine de leurs prétentions et de leurs démeslés.

Le 1er septembre, le parlement députa à Sa Majesté pour luy porter l'écrit de Monseigneur qui justifioit Mr le Prince, et la supplier de rendre la justice que sa bonté devoit à son innocence. Elle répondit conditionnément que Mr le Prince verroit le Roy en toute sûreté moyennant qu'il fist sortir les Espagnols de Stenay, qu'il envoyast ses troupes à l'armée, qu'il ne fortifiast plus ses places, qu'il n'y tinst que ce que le Roy y entretenoit; enfin qu'elle n'entendoit point l'accuser par l'écrit lu en présence des compagnies, mais qu'elle avoit dû leur donner part des bruits qui couroient auxquels pourtant elle ne vouloit point ajouter foy. Mr le Prince, ayant appris, je ne sais comment, que cette réponse leur seroit faite, monta à cheval vers midy et s'en alla à toute bride à Limours pour conjurer Monseigneur de revenir et d'assister à la délibération du parlement touchant son affaire, ce que Son Altesse royale luy promit; et le lendemain 2 septembre, il eut une députation de la compagnie qui luy fit la mesme prière, à laquelle il répondit selon l'intention de ces messieurs, si bien que, la nuit du 2 au 3, il prit le chemin de Paris où, à la descente de son carrosse, on ne manqua pas de faire une pièce à Mr le Prince auprès de luy, laquelle ne réussit pas. On l'assura qu'un gentilhomme de Languedoc, serviteur du prince, avoit été exprès à Toulouse, par son ordre, pour rompre l'accommodement qui se traitoit entre le parlement et les États, que Son Altesse royale désiroit de toute sa force, et cette nouvelle le mit en méchante humeur; néanmoins, Mr le Prince l'ayant satisfait là-dessus, leur bonne intelligence n'en fut point altérée, comme nous l'allons voir par la suite; car Monsei-

gneur, continuant sa pointe, envoya le petit Mr de Gramont aux conseillers de ses amis, les informer qu'il avoit quitté la cour et n'iroit plus au conseil, à cause que ne pouvant accommoder les choses et n'étant point cru, il n'y avoit plus que faire. C'étoit afin que cette nouvelle courust avant qu'il se trouvast à l'assemblée du parlement du lendemain 4me, qu'il la confirmeroit pour prévenir les gens et leur donner matière de prosner dans leurs avis.

Le soir il vit la Reyne, avec laquelle il disputa encore beaucoup sur le sujet des États qu'il demandoit toujours à Paris, et qu'il ne pouvoit si opiniastrement désirer en ce lieu, sans la blesser, puisqu'il luy découvroit sa méfiance. Il s'en sépara fort mal et montra le lendemain qu'il avoit comme rompu avec elle : car il commença, en plein parlement, par protester qu'il ne connoissoit plus rien aux conduites de la cour; que s'étant beaucoup tourmenté pour accommoder Mr le Prince et n'ayant pu réussir, il prenoit le party, se voyant si malheureux, de se retirer chez luy et d'y attendre une plus favorable occasion ; qu'il prioit la compagnie de considérer combien ceux dont la Reyne se conseilloit entendoient peu ses ordres et ses maximes de luy avoir fait faire une accusation sans preuves ; que Mr le Prince se trouvant coupable, il étoit juste de le chastier, et ne l'étant pas, il étoit aussy très juste de le déclarer innocent ; mesme que s'il avoit été convaincu et condamné pour un crime de la qualité de celuy dont on l'accusoit, sa naissance et ses services méritoient grâce ; mais que tout se faisoit alors à l'appétit de certaines gens qui n'avoient devant les yeux que leurs intérests [ce qui alloit à Mrs d'Es-

trées et de Senneterre, nouveaux confidents de Sa Majesté], qui tenoient cent conseils le jour, à huit et dix heures du matin, à midy, l'après-disnée, le soir, et qu'il étoit d'avis que la Reyne fust suppliée de donner une déclaration d'innocence pour Mr le Prince, et de ne se plus conseiller de ceux qui n'avoient pour but que de la flatter et fomenter le désordre. Il passa[1] à demander seulement cette déclaration, celle contre le cardinal et une troisième pour la continuation du parlement. Il fut ajouté que la Reyne seroit suppliée de donner la déclaration d'innocence le jour même, et que Monsieur seroit prié de continuer ses soins pour l'ajustement des choses et les remettre en leur premier état.

L'après-disnée, Monseigneur alla rendre ses devoirs au Roy et à la Reyne, et agit comme si de rien n'étoit, et il nous dit au retour qu'on avoit fait au Palais-Royal tout ce que le parlement avoit désiré, et que c'étoit la seule fois que l'on y avoit agy de bonne grâce.

Le matin, sortant du Palais, M. le Prince s'étoit mis dans son carrosse pour l'accompagner chez luy ; par le chemin, Monseigneur lui dit tout haut et d'un ton sérieux : « Mon cousin, vous voyez qu'il n'a point tenu à moy que nous ne vous ayons fait pendre ; » ce qui donna lieu à une raillerie qui ne finit qu'au palais d'Orléans, et le cardinal y fut bien daubé.

Certes les défiances de Monseigneur augmentoient de jour en jour, quand il faisoit réflexion sur l'attachement que la Reyne avoit au Mazarin et sur l'opposition

1. C'est-à-dire : le parlement adopta la résolution de...

qu'il faisoit à son retour, et Mr le Prince les fomentant le tenoit par là, car il souffloit continuellement que leur sûreté dépendoit de leur union, et de ne se jamais fier tant que leur ennemy seroit le maistre et gouverneroit Sa Majesté.

Mais cette forte envie de Monseigneur de se retirer à Blois, sans se plus mesler de rien, le désespéroit comme tous ses serviteurs, dans la pensée que c'étoit leur perte, puisque chacun là-dessus, prenant mauvaise opinion de leur party, les quitteroit. Et je pense que la raison qui portoit Monseigneur à cette retraite et qu'il ne disoit pas, étoit qu'augurant mal de sa négociation, et prévoyant que Mr le Prince, le traité rompu, passeroit en Guyenne, tout éclatant en guerre, l'Etat courroit fortune, si bien que se trouvant là-dedans et paroissant complice des désordres, le Roy s'en souviendroit quelque jour et luy attribueroit ses malheurs[1]. Ainsy il protestoit continuellement et hautement qu'il s'en alloit à son apanage, que le Roy étant majeur, son pouvoir cessoit, qu'il laisseroit agir le conseil de Sa Majesté, qu'il souffriroit mesme tout de luy jusques à casser ses pensions et ses gens de guerre.

Cependant pour préparer les Parisiens à voir sortir le Roy de leur ville, la cour faisoit répandre le bruit que Sa Majesté alloit à l'armée, et que durant le siège de Furnes que les ennemis venoient de commencer, il étoit expédient d'attaquer et prendre La Capelle. L'on publia encore que le pape étant fort mal, il falloit avoir à Rome un sujet capable de soutenir les inté-

1. Phrase inachevée dans les deux manuscrits.

rests de la France au prochain conclave, et que n'y ayant point de cardinal mieux instruit des affaires de France et d'Italie que le cardinal Mazarin, le Roy l'enverroit à Modène pour le tenir près de Rome en cette importante conjoncture; et qu'en cas que le pape revinst en santé et voulust souffrir à sa cour le cardinal, il y passeroit et y feroit les affaires du Roy. Monseigneur condamna d'abord tout cecy, disant que c'étoit violer les déclarations de Sa Majesté et les arrêts du parlement; et ce langage déplut extrêmement à la Reyne. Mais Mr le Prince la faschoit bien davantage par ses emportements continuels, protestant toujours et tout haut qu'il ne souffriroit jamais Mr de Chasteauneuf à la première place, possédé comme il étoit par Mme de Chevreuse, son ennemie, et qu'il périroit mille fois avant que de voir le coadjuteur dans le ministère avec luy.

Le 5 septembre, deux jours avant la majorité, Monseigneur mena le coadjuteur au Palais-Royal, le présenta à la Reyne, puis au Roy, et il me souvient que l'on y disoit assez haut que cette comédie étoit bonne pour le peuple, vu que les honnestes gens savoient tous qu'il étoit raccommodé, il y avoit longtemps, et qu'il y alloit le soir aux heures des personnes de considération. Je vis ensuite une chose qui me sembla admirable : Monseigneur étoit à peine de retour chez luy que Mr le Prince entra et passa dans le cabinet, et la conférence se fit avec la mesme amitié que si Son Altesse royale n'eust pas à un moment auparavant obligé, à la vue du genre humain, son capital ennemy; et il est certain qu'alors le coadjuteur, se sentant fort, n'en faisoit plus la petite bouche; il

demandoit la nomination au cardinalat et heurtoit à toutes les portes, mesme à celle du Mazarin. L'on m'a assuré qu'il fut sur le point de l'aller trouver en Allemagne pour luy lever ses défiances, et qu'il se prostitua de sorte au tout-puissant[1], et avec des circonstances si étranges qu'on ne les auroit jamais soupçonnées d'un généreux et d'un brave qui avoit si souvent à la bouche la probité, l'honneur, etc. En effet, il méritoit bien gratitude et une récompense condigne au service qu'il avoit rendu, luittant[2] Mr le Prince dans le parlement et travaillant à le chasser de la capitale du royaume sur les mémoires de l'éminentissime et les promesses de ses supposts. Mr le Prince, au sortir du palais d'Orléans, s'en alla chez luy et commanda qu'on envoyast à Pontoise un carrosse et des coureurs; il vouloit se rendre à Trie[3] le lendemain, où Mr de Longueville l'attendoit, si bien qu'il partit le matin, laissant une lettre pour le Roy à Mr le prince de Conty, par laquelle il s'excusoit de ce qu'il ne se trouveroit point au Louvre pour l'accompagner à la cérémonie de sa majorité.

Le mesme jour sixième septembre, Mr de Maisons, surintendant des finances, remit sa commission entre les mains de la Reyne, qui la prit. Il savoit que Mr de la Vieuville devoit estre installé dans sa charge et que les vents de Cologne[4] luy étoient plus favorables qu'à

1. C'est-à-dire au cardinal Mazarin.

2. *Luittant*, pour : luttant avec.

3. Trie-le-Château, village du département de l'Oise, près de Gisors, sur la petite rivière de la Troesne. On y voit encore les restes de l'ancien château qui appartenait au prince de Conti.

4. *Les vents de Cologne,* c'est-à-dire l'influence de Mazarin.

luy[1]. Les émissaires de la cour l'accusoient de pencher du costé de Mr le Prince, d'estre intrinsèque à Mr de Chavigny; mais la vérité est qu'il avoit refusé de l'argent à Son Eminence, lequel, afin que cela n'arrivast plus et qu'il en recouvrast d'ailleurs, fit surintendant qui luy en donna quantité et le luy envoya en Allemagne. J'ay ouy dire à Monseigneur que le cardinal en avoit touché cinq cents mille livres et que Mr de la Vieuville n'eust eü garde d'en tant débourser s'il n'eust bien su où le reprendre.

La Reyne ayant appris que le lendemain septième septembre, que le Roy iroit au Palais, il y auroit grande contestation parmy les cours et pairs pour leurs rangs, leur fit faire défense d'assister à la cérémonie; néanmoins étant tombés d'accord de tirer au billet et de marcher selon que l'ordonneroit la fortune, ils s'y trouvèrent.

Le matin, comme le Roy montoit à cheval, Mr le prince de Conty luy présenta la lettre de monsieur son frère, qu'il prit fort fièrement et en roy; et l'on peut dire pour la vérité qu'il se comporta tout à fait bien en cette rencontre. Il parut de bonne mine, il parla de bonne grâce dans le parlement[2]; il reçut les compliments de la Reyne, quand elle luy remit l'autorité et luy voulut rendre l'hommage dans cette célèbre

1. Le jour même de la majorité du roi, Châteauneuf fut fait chef du conseil; les sceaux furent rendus au premier président Molé, et la surintendance des finances fut donnée à La Vieuville.

2. La déclaration de la majorité du roi eut lieu le jeudi 7 septembre 1651. — Sur cette cérémonie et sur la cavalcade qui fut faite en cette occasion, on peut voir les *Mémoires de Mme de Motteville* (t. III, p. 427-442), et les *Mémoires d'Omer Talon* (p. 441-446).

assemblée, avec une gravité accompagnée de déférence et de tendresse, et comme il convient à un grand roy qui se doit toujours et en tout lieu comporter en fils avec sa mère ; mais il fut bien remarqué que l'ayant remerciée et priée de continuer ses soins et de l'assister de ses conseils pour le gouvernement de son État, lorsque Monseigneur se mit à ses pieds et luy jura l'obéissance, il ne luy fit aucun remerciement, ni compliment, ni ne luy donna aucune marque de gratitude pour avoir eu part à la conduite des affaires et y avoir agi avec autant de zèle que de fidélité ; ce qui sans doute étoit une tablature apportée du Palais-Royal, laquelle, si elle le surprit et l'offensa, comme force gens, ne l'empescha point de demeurer ferme dans l'exclusion du cardinal ; et il le rendit bientost à la Reyne, car dès le soir, je pense, il ne manqua pas de dire au Roy, elle présente, que le cardinal Mazarin avoit ruiné ses affaires et que sa conduite avoit été si mauvaise et si mal habile qu'ayant trouvé la France victorieuse partout au-dehors et tranquille au-dedans, elle étoit tombée dans une effroyable décadence et au point qu'on la voyoit. La Reyne prit aussitost la parole et répondit : « Voilà comme parlent ses ennemis. » Et Monseigneur, se tournant vers elle, répliqua : « C'est comme tout le monde en parle, Madame, et il n'y a presque personne en France qui ne soit de ce sentiment. »

C'étoit aussy la bien payer des nouvelles offres de la lieutenance générale qu'on luy fit encore de sa part, le propre jour de cette grande et célèbre cérémonie, ou plustost luy faire comprendre qu'il ne se relascheroit jamais sur le sujet du cardinal, lequel,

afin de mieux persuader les gens que la cour ne songeoit point à le faire revenir, écrivit une lettre à Mr de Brienne sur ce qu'on désiroit qu'il allast à Rome (le bruit en avoit couru, comme je l'ay marqué cy-dessus) ménager les intérests de la France au prochain conclave, protestant que le Roy se feroit tort, son parlement de Paris l'ayant si infâmement traité, de l'envoyer chargé de mépris et de honte en son pays; qu'il manquoit de tout; qu'il étoit dans la dernière nécessité, jusques à ne pouvoir faire subsister sa maison; qu'il avoit tout le genre humain à dos depuis qu'il étoit accusé d'avoir empesché la paix et permis la piraterie aux Provençaux; que la méconnoissance des François les deshonoreroit devant la postérité d'avoir traité si mal un prince de l'Eglise qui leur avoit tant procuré d'avantages. Il est vray que ce pauvre prince de l'Eglise, à six semaines de là, déboursa cinq ou six millions pour le Roy, leva une armée et la fit marcher en France et se moqua ainsi de l'oncle de Sa Majesté et des princes de son sang, de ses parlements et de ses peuples, qui détestèrent son audace, à cette nouvelle, et accrurent l'abomination qu'ils avoient pour sa personne. Mais cecy n'est pas de son lieu; allons trouver Mr le Prince à Trie, chez Mr de Longueville, où il entreprend de le persuader d'entrer dans ses intérests et se joindre à luy en cas que la cour le pousse et le veuille perdre.

Ce beau-frère, d'âge mur, et rebuté des choses du monde par l'ennuy et la langueur de sa prison, très bien alors avec la cour et avec le cardinal, rejeta fort loin toute sorte d'engagement contre le service du Roy et exhorta le prince, autant qu'il put, à s'accom-

moder; il l'obligea mesme d'écrire à Monseigneur et le conjurer d'obtenir de Leurs Majestés trois jours de délay de l'établissement du conseil fatal et du licenciement de ses troupes. Mais le mauvais destin de la France empeschaqne cette grâce lui fust accordée; il partit de Trie plus pacifique et s'en alla à Chantilly à cause d'un avis qu'il reçut qu'on l'attendoit sur le chemin entre Pontoise et Paris. M[rs] de Nemours et de la Rochefoucauld s'y rendirent aussitost pour l'informer de ce qui s'étoit passé pendant son absence, et le trouvant fort partagé et incertain de ce qu'il avoit à faire, ils hésitèrent aussy alors et craignirent de le pousser dans le précipice. Ils ne doutoient point qu'après la rupture force gens luy feroient banqueroute et demanderoient à s'accommoder, dans l'espérance qu'on leur feroit mieux leur compte.

Constamment Monseigneur ne vouloit point la guerre, et s'en déclaroit assez quand il protestoit à tout propos qu'il ne songeoit qu'à se retirer; M[r] de Longueville ne la vouloit point non plus et désiroit le rétablissement du cardinal; et le détachement de ces personnes si considérables affoiblissoit extrêmement le party. Aussy la Reyne, assurée de ces deux endroits, devint plus fière, se fit tenir, et ne donna que vingt-quatre heures au prince pour se résoudre, lesquelles expirées, elle ne feignit point d'établir son conseil et d'y mettre les sujets auxquels Monseigneur et M[r] le Prince avoient toujours donné l'exclusion; et Son Altesse royale fut si piquée de ce procédé de la Reyne en son endroit, luy qui avoit toujours eu tant de déférence pour elle, qu'il ne pouvoit dissimuler sa

douleur; mais il s'y devoit bien attendre après son opposition au retour du cardinal et son aversion de sa conduite et de sa personne.

Voicy une preuve de son ressentiment qui fut publique. Le chevalier de la Vieuville[1], le jour de la majorité, l'étant venu voir et complimenter de la part de son père, il l'envoya..... et luy reprocha qu'il luy avoit débauché les Vardes; et la nouvelle étant venue que le maréchal de La Ferté avoit pris le chasteau de Chatté[2], en Lorraine, il en fit une grande raillerie et nous disoit à tous que l'important chasteau de Chatté avoit été conquis et se pouvoit compter entre les bonnes places qu'occupoit le Roy sur les frontières, ce qui donnoit à connoistre l'aigreur et l'amertume qui étoit dans son âme.

Les ministres étant installés commencèrent à faire leurs charges, et l'ordre fut envoyé au maréchal d'Aumont de casser les régiments sous le nom de Mr le Prince, Mr d'Enghien et Mr le prince de Conty, et de les charger s'ils n'obéissoient; et ils se retirèrent vers Stenay dès qu'ils eurent avis qu'il approchoit. Quant à Mr le Prince, il s'en alla à Engerville-la-Rivière[3], terre du président Perrault, son intendant, pour se trouver plus près de Montrond et avoir de l'avance en cas que la cour entreprist sur luy.

1. Henri de la Vieuville, chevalier de Malte, fils de Charles, duc de la Vieuville, et de Marie Bouhier, mort le 12 juin 1652, des blessures reçues au siège d'Étampes.

2. Chaté ou Chatel-sur-Moselle, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Épinal.

3. Angerville-la-Rivière, village de l'arrondissement de Pithiviers, département du Loiret, sur l'Essonne.

Monseigneur porta patiemment en apparence la niche de l'établissement du conseil, et vécut comme il avoit dit qu'il feroit, sans se mesler de rien. Il persévéroit toujours dans sa résolution de la retraite, et en étoit si plein qu'il ne pouvoit plus souffrir que les plus attachés au monde en doutassent ; et j'ay oüy conter qu'un jour qu'il le témoigna à Mr de Chasteauneuf, ce vieux courtisan et ancien ministre du Roy, son père, blessé d'un si étrange dessein, se récria : « Ah, Monseigneur, est-il possible que vous parliez tout de bon ? Il faudroit que Votre Altesse royale fust fou (pardònnez-moy, monseigneur, ces termes me sont échappés, néanmoins je le diray encore) il faudroit que Votre Altesse royale fust fol, si Elle persévéroit dans une résolution si honteuse à votre naissance, et indigne d'un bon François qui doit sa vie à l'État et tous ses travaux à son Roy. » Ces prosnes pourtant ne firent que blanchir, comme il a paru par l'événement, et il étoit dans la destinée que notre maistre, si grand prince, s'enfermast et achevast sa vie dans le chasteau de Blois.

La première grâce que le Roy fit, étant majeur, fut de donner des lettres de duc à Mr le maréchal de Villeroy, son gouverneur, avec ces obligeantes paroles que ce ne seroit pas la dernière qu'il luy feroit pour reconnoistre la bonne nourriture qu'il en avoit reçue.

Mais la Reyne ayant exécuté ce qu'elle avoit en pensée depuis longtemps, et fait en cette rencontre comme un grand coup d'autorité, elle souffrit que Monseigneur travaillast de nouveau à l'accommodement de Mr le Prince, ou pour mieux dire qu'il continuast son entre-

mise et ses soins pour les rajuster. Certes je puis assurer icy qu'il n'y oublia rien, puisqu'il trouvoit en partie sa satisfaction avec la sienne, mais que le malheur de la France l'empescha par la plus bizarre aventure du monde.

Monseigneur avoit jugé à propos de se servir de Croissy, conseiller de la cour, amy de Mr de Chasteauneuf, et agréable à Mr le Prince, qui étoit alors à Engerville-la-Rivière, comme j'ay dit. Croissy eut ordre de l'y aller trouver et le prier de venir à Essone attendre Son Altesse royale, lequel s'y devoit rendre de Limours et l'éclaircir de quelque point à embarrasser la négociation; mais Croissy ayant tardé tout le jour à partir, je ne sais pourquoy, Monseigneur, qui en eut avis, craignant que Mr le Prince, très inquiet, ne s'impatientast, luy envoya un de ses ordinaires l'avertir que Croissy, sans faute, seroit le lendemain à Engerville. Celuy-cy, qui ne connoissoit d'Engerville que le village de Beauce[1], sur le chemin d'Orléans, où il avoit passé mille fois, crut que c'étoit à cet Engerville que Croissy se devoit rendre auprès de Mr le Prince, et le luy fit entendre de la sorte, si bien qu'il[2] ne manqua pas d'y aller le lendemain, et Croissy ne manqua pas non plus d'aller à Engerville-la-Rivière, où il n'étoit pas, et le prince ayant attendu tout le jour à Engerville de Beauce, sans ouïr parler de Croissy, s'imagina que la cour se moquoit de luy, et piqué au dernier point, piqua droit à Bourges, sans s'arrester. Croissy, ne l'ayant pas trouvé au rendez-

1. Angerville-la-Gate, arrondissement d'Étampes, département de Seine-et-Oise.

2. *Il*, M. le Prince.

vous, ne fut pas moins surpris et fasché, et ayant su l'équivoque du gentilhomme et eu ordre de suivre le prince pour le détromper, et luy persuader de venir conférer avec Monseigneur qui pensoit avoir de quoy le satisfaire, prit la route de Bourges où il le trouva[1], mais envenimé par Mr le prince de Conty et les autres qui vouloient le désordre et la guerre.

Néanmoins les propositions qu'il luy fit et les offres le partagèrent encore, car Monseigneur l'assuroit que la Reyne accordoit les États à Saint-Denis, que Mr de Chasteauneuf le lui conseilloit et l'y portoit autant qu'il luy étoit possible; qu'on luy donnoit des quartiers d'hiver pour ses troupes; qu'on le laissoit dans son gouvernement sans l'inquiéter, et que les Etats étant assemblés, il s'y pourroit rendre en toute sureté avec l'agrément du Roy. C'étoit à peu près ce qu'il avoit désiré. Mais quand Mr le prince de Conty, Mrs de Nemours, de la Rochefoucauld et les autres, le virent ainsi chancelant, ils travaillèrent à rompre le coup et le jeter dans la guerre; car Croissy ne parloit point de faire leur compte, et ils le vouloient à toute reste[2], comme nous dirons cy après. Ils lui représentoient que toute la considération où il se trouvoit alors, qui étoit fondée sur l'affection des peuples de Guyenne et l'engagement de la ville et du parlement de Bordeaux, seroit détruite par son accommodement; que les Bordelois ne souffriroient jamais de gouverneur Mazarin, que cette tache ne s'effaceroit

1. Sur cette dernière démarche faite auprès de M. le Prince par Fouquet de Croissy, à Bourges, consulter l'ouvrage de V. Cousin, *Madame de Longueville pendant la Fronde*, p. 74-78.

2. A toute force.

point par quelque bon traitement qu'il leur pust faire; qu'il perdroit créance auprès des Espagnols, quand ils le verroient si éloigné de ce qu'il leur avoit promis et qu'on leur promettoit encore de sa part; qu'écoutant la cour et se rendant à ses charmes, tous ses amis, ou la plupart, luy feroient banqueroute, et la rechercheroient; qu'il falloit prendre les François dans la chaleur de leur zèle et les engager en se déclarant promptement; que le Roy auroit assez d'affaires sur les frontières de Picardie et de Champagne, et le laissant paisible à Bordeaux, luy donneroit le temps de faire ses levées et de se fortifier; que Paris étant pour luy, le Roy, qui n'en tireroit aucune assistance, se verroit bientost dans la dernière nécessité et luy donneroit contentement.

Tout cela faisoit impression, mais les raisons de Monseigneur et de Mr de Longueville prévaloient encore, à cause que leur dessein de ne point branler les rendoient meilleures, tellement que n'ayant pu se résoudre à Bourges, il s'achemina à Montrond et y mena Croissy quand et luy. Là, Mme de Longueville emporta la balance et le détermina tout à fait; et il faut avouer la vérité, cette princesse fut comme un tison ardent qui mit le feu dans le royaume, et la crainte de retourner en Normandie auprès de son mary, qui la demandoit toujours, luy fit employer tant de ressorts qu'elle gagna enfin l'esprit de monsieur son frère, le fit entrer dans ses sentiments et résoudre la guerre. Enfin il dit nettement à tous ces messieurs qui le poussoient à la rupture, qu'il tiroit l'épée le dernier, comme ils voyoient, bien qu'il ne doutast point qu'il la remettroit le

dernier au fourreau, leur laissant entendre qu'ils l'embarquoient dans une dangereuse affaire dont ils se retireroient avant luy. Là-dessus il appela Croissy et le pria de représenter à Son Altesse royale que ses défiances étant trop bien fondées pour cesser, il ne pouvoit prendre le party qu'il luy conseilloit, et qu'il le conjuroit de continuer ses bons offices auprès de Leurs Majestés pour le faire rentrer en leurs bonnes grâces. Croissy partit avec ce compliment, qui n'étoit rien, revint à Paris, et le prince prit la route de Guyenne, laissant Mr le prince de Conty et Mme de Longueville à Bourges, et Mme la Princesse et Mr le duc d'Enghien à Montrond.

Étant arrivé à Verteuil[1], où Mr de la Rochefoucauld l'attendoit, il distribua de l'argent et des commissions pour faire promptement des levées et se prépara déclarément à la guerre. L'on assure que tous ces messieurs qui l'avoient suivy et qui vouloient leur compte, comme j'ay dit, avoient si grand peur qu'il ne le fist pas par son accommodement, qu'ils se liguèrent ensemble et firent un traité qu'ils signèrent, par lequel ils s'entrepromettoient de ne se séparer jamais, et de se tenir unis, mesme contre Mr le Prince, s'il ne leur faisoit obtenir de la cour leurs prétentions. Mr le prince de Conty vouloit le gouvernement de Provence; Mr de Nemours celuy d'Auvergne, Mr de la Rochefoucauld Blaye et l'effet du contenu de son brevet pour les honneurs du Louvre; Mr le président Viole une charge de président au mortier ou de secrétaire d'Etat, et les

1. Verteuil, en Angoumois, seigneurie du duc de la Rochefoucauld.

autres ce qu'ils estimoient leur convenir et les établir le mieux.

J'oubliois que Mr le Prince avoit écrit à Monseigneur une certaine lettre, qui fut publiée, par laquelle il déduisoit les raisons de sa sortie de la cour, et il sembloit, de la sorte qu'elle étoit conçue, qu'il le voulust rendre complice de tout ce qu'il avoit fait à Paris, et garant des paroles que la cour luy avoit données, afin de l'engager davantage à sa protection, et le lier à ses intérests. Il s'attachoit à montrer que ses défiances étoient légitimes et que la conduite du conseil du Roy les avoit augmentées plutost que de les lever. Il fit courir aussy un autre écrit intitulé : *Motifs de la retraite de Mr le Prince*, où il dit presque la mesme chose, hormis que le dessein pris chez Montrésor de l'arrester est plus exagéré et les particularités sont découvertes, la liaison de la Fronde avec le cardinal plus circonstanciée, Mme de Chevreuse et ses amis plus maltraités, la calomnie de l'intelligence avec l'Espagne détestée; enfin l'établissement du conseil rendu la cause de son éloignement, comme etant composé de sujets dévoués au Mazarin et plus animés à sa perte que ceux qu'il avoit plu à Leurs Majestés d'éloigner à sa prière.

Cependant il n'y avoit rien de si vray que cette intelligence avec l'Espagne, dont la Reyne avoit eu avis par un des ministres de Flandre[1], et l'avis portoit que La Roque avoit traité de la part de Mr le Prince avec l'archiduc et Fuensaldagna, et

1. Sur les négociations de M. le Prince avec l'Espagne, voir les *Mémoires de Lenet* (Collection Michaud, t. II, 3e série, p. 528).

que son maistre s'étoit engagé de servir les Espagnols moyennant un considérable secours d'hommes et d'argent et de bons quartiers pour ses troupes. Mais il est véritable aussy que cet avis n'étoit pas tel qu'il prouvast la chose et pust nuire à Mr le Prince; voilà pourquoy Monseigneur dit dans le parlement, et très à propos, que ceux qui avoient porté Sa Majesté à éclater en cette rencontre et faire le bruit qu'elle avoit fait contre Mr le Prince ignoroient le style de la compagnie, laquelle ne reçoit jamais d'accusation sans preuve, particulièrement contre une personne de cette qualité et de ce rang, qui a l'honneur d'estre du sang royal.

Certes ils furent assez satisfaits les uns et les autres de cette rupture, car la Reyne ne vouloit point les États qu'elle savoit estre desirés et demandés pour l'inquiéter et empescher le rétablissement du cardinal; et le prince, qui aimoit la guerre et espéroit beaucoup de son bonheur et de la haine universelle contre l'Éminence se promettoit des montjoyes et de se rendre si puissant qu'il osteroit la Reyne des affaires et réduiroit le Roy durant son bas âge à luy résigner son autorité et se servir de ses créatures. Laissons-le gagner la Guyenne et voyons ce que fait la cour et le party qu'elle prend en la conjoncture présente.

Le nouveau conseil étoit partagé : Mr de Chasteauneuf soutenoit qu'il falloit mener le Roy en Berry et remettre la province en son obéissance, Mr le prince de Conty et Mme de Longueville, demeurés à Bourges, tenant la ville dans leurs intérests, par le moyen de la grosse tour, où ils avoient une forte garnison; et il

croyoit que tout dust fléchir devant Sa Majesté, sur les avis qu'il recevoit de ses proches, gens de qualité, que les villes n'y vouloient point la guerre. Certes il y avoit de bonnes correspondances à cause que la plupart des gentilshommes étoient ses parents et que luy et son frère y avoient presque tous leur bien. D'ailleurs il avoit toujours été d'opinion que la Reyne devoit sortir de Paris pour n'y plus tomber dans l'inconvénient qu'elle avoit éprouvé, si fascheux à sa personne et si préjudiciable à l'Etat; et en cecy il faisoit sa cour admirablement : car Sa Majesté ne demandoit qu'à échapper sur un beau prétexte, dans la créance que tant qu'elle seroit au pouvoir des Parisiens, il ne falloit point penser à rétablir le cardinal, l'objet de leur aversion et de leur haine. L'on dit qu'il avoit une raison cachée que l'on ne pénétroit pas encore; qu'étant persuadé que l'Éminence perdroit la pensée du retour, quand il verroit la cour engagée dans les provinces d'outre Loire, et qu'en ce cas la confiance de la Reyne et la direction des affaires luy demeureroient. Il feignoit de faire par zèle ce qu'il faisoit par intérest, et pressoit continuellement Leurs Majestés à ne pas tarder davantage à se mettre en liberté. Quoy qu'il en soit, c'étoit sans doute le bon party de ne pas laisser si près une aussy considérable province que le Berry et une aussy bonne ville que Bourges entre les mains de ceux qu'on ne croyoit pas dans le service du Roy et qui levoient des gens partout sans son attache et sans ses ordres.

Le premier président et M[r] de la Vieuville étoient d'autre sentiment : ils disoient qu'il ne falloit point désespérer ceux qui ne songeoient qu'à leur sureté;

qu'allant à eux l'on justifieroit leur conduite, et qu'augmentant leur défiance, on leur feroit mettre l'épée à la main; que peut-estre ne passeroient-ils pas à cette extrémité, si l'on ne les y contraignoit; que Mr le Prince demeurant paisible en Guyenne, il l'y falloit laisser; que s'il y levoit des troupes, probablement c'étoit pour se défendre, si on l'attaquoit; qu'il falloit attendre qu'il commençast la guerre et qu'alors on la luy feroit, et que cependant le Roy se pourvoieroit d'argent et songeroit au dehors, où ses ennemis le pressoient de tous costés.

Mais comme la Reyne vouloit sortir, elle conclut à mener le Roy en Berry, sur ce prétexte spécieux que rendant paisible le dedans du royaume, l'on se pareroit beaucoup mieux des insultes du dehors. Ainsy le partement fut résolu pour le vingt-quatrième septembre, que toute la cour se rendit en un jour à Fontainebleau[1]. Certes cette sortie de Paris fut si brusque que le peuple surpris n'en put murmurer qu'après coup et lorsqu'il n'étoit plus temps; d'ailleurs les chefs de la Fronde étoient satisfaits : Mme de Chevreuse avoit son compte, voyant Mr de Chasteauneuf dans les affaires; Mr le coadjuteur ne l'avoit pas moins, étant assuré d'estre nommé au cardinalat pour la première promotion[2]; les autres espéroient tout de la cour, considérant

1. Le roi quitta Fontainebleau le 2 octobre; Bourges lui ouvrit ses portes le 8.

2. Le 21 septembre, le coadjuteur, présenté par Monsieur au jeune roi, avait en effet reçu l'acte authentiqué par lequel la France le désignait pour le chapeau. Il ne fut préconisé que le 18 février 1652.

leurs amis dans les premières places, et il n'y avoit que quelques gens attachés au prince qui échauffoient le menu bourgeois, toujours incertain et chancelant lorsqu'il n'est mené de personne; enfin sa mauvaise humeur se passa à donner sur la Reyne et sur son nouveau conseil, esclave du cardinal et qui n'agissoit que selon ses ordres.

Cependant les Espagnols, ravis de nos brouilleries, songeoient à s'en bien prévaloir et relevoient fort leurs espérances. En effet, après avoir pris Furnes, ils s'attachèrent à Berghes, qui fut mieux défendue qu'ils ne croyoient, et puis à Bourbourg, Linck[1], et les autres places de ce quartier, lesquelles étant tombées dans leurs mains, ils formèrent le dessein de Dunkerque et de Gravelines, déjà comme circonvallées par la prise de celles-là, particulièrement la première.

En Catalogne, leurs espérances étoient au meilleur état du monde; ils avoient conquis presque toute la province et s'étoient campés devant Barcelone qu'ils serroient de près par mer et par terre. Marsin, notre général, qui la défendoit, en sortit sans bruit et se retira auprès de M[r] le Prince en Guyenne, après avoir débauché plusieurs de nos chefs et de nos meilleurs soldats qui le suivirent à la file et n'en furent pas empeschés par les ennemis, si bien que la place de beaucoup affoiblie se trouva enfin dans l'impuissance de résister à l'opiniastreté des attaquants, qui devinrent encore plus braves quand ils connurent qu'elle ne leur échapperoit point sans miracle. La cour

1. Fort à une lieue et demie de Bourbourg.

s'efforça d'y envoyer quelque secours, et la défection de Marsin fit qu'elle jeta les yeux sur le maréchal de la Mothe, lequel s'étoit séparé d'avec Mr le Prince, ayant vu Mr de Longueville aux intérests duquel il avoit toujours été attaché, raccommodé solidement avec le cardinal. Il accourut donc en Languedoc, et la Catalogne n'étant pas pourvue alors de troupes françoises, il se fallut servir de celles d'Italie que l'on fit revenir en grande haste au grand déplaisir de Mme de Savoye, sous le commandement de Mr de Saint-André-Montbrun. Elles passèrent donc en Catalogne et attaquèrent aussitost les lignes des Espagnols, devant Barcelone, où le maréchal entra pendant le combat et combattant toujours avec la bravoure des héros, sans beaucoup de fruit néanmoins, puisque la patience des ennemis, qui se maintinrent dans leurs postes, mit enfin à bout notre valeur; mais cecy n'arriva qu'en l'année 1652.

Quant au Piémont et à l'Italie, nos affaires s'y étoient assez bien maintenues par la conduite et le grand cœur de Mr de Saint-André-Montbrun. L'armée du Milanois étoit entrée dans les terres du duc de Savoye pour y vivre à ses dépens, profiter selon l'occasion et l'obliger par ses dégasts de se détacher d'avec nous. Leur dessein pourtant ne réussit pas à cause que nos gens s'opposèrent vigoureusement à leurs tentatives, et les contraignirent de reprendre la route de leur pays et de s'y loger; et Mme de Savoye, habile et bien conseillée, les amusa d'une image de traité durant tout l'hiver, jugeant que si elle renonçoit à notre alliance, elle s'attireroit les armées des deux partis sur

les bras, puisque le Roy avoit de quoy se maintenir dans ses terres, et luy faire beaucoup de mal, nonobstant la guerre civile de France, et que domptant ses rebelles, ou pacifiant son royaume, il la pouvoit assister si considérablement que les Espagnols seroient trop heureux de conserver le leur et demeurer sur la défensive[1].

1. Le ms. de Vienne (fol. 596 v°) se termine absolument de même que le ms. de Paris.

FIN DES MÉMOIRES.

APPENDICE

I.

(Voir p. 74.)

RÉCIT POPULAIRE DU MEURTRE DE CHARLES Ier.

D. BARBE.

Est-il vray qui l'ont mis par terre
Leur Roy en presence de tous
Et qui lui ont coupé le cous?
Raconte moy dont set' istoire.

D. DENISE.

Elle est comme impossible à croire.
Je te le vas dire en deux mots
Que ces gros bougres de magots
Ces enragez, ces chiens, ces traistre
Ont aché la teste à leur maistre,
Et sy demandez-moy pourquoy,
Set quy ne veullent point de roy,
Cette libertaine canaille,
Car comme on dit il n'ont ny loy
Ny consiance ny de Roy.
Il ont fait les opiniastre
Comme fist Caïphe et Pillastre.
Il y mire trois jours durant
Tous ses plus beaux acoutrement
Et sa couronne sur sa teste
Luy disant chose deshoneste,
Et ce parfide Parlement
Prononçant son jugement
Avec le masque sur leurs facce

En présence de leurs fort facqce [1]
Ce cardinal de leurs pays;
Encore a til fait cent fois pis
Qu'à jamais puise til l'infame
Rotir, brusler dedens la flame,
J'entens le braisier de l'Enfer
Set anragé, ce cœur de fer, etc.[2]

II.

(Voir p. 370.)

Cependant pour faire entendre raison à Mr le Prince, l'on publia que le marquis de Chasteauneuf rentroit dans les affaires, et le premier président dans les sceaux; et en effet, la Fronde crioit Noël de la terreur panique qui l'avoit emporté hors de Paris, et se promettoit que la reine ayant alors tant de besoin d'elle, luy donneroit part au gouvernement et s'appuyeroit de ses chefs; elle commençoit de perdre crédit auprès du peuple qui portoit ses vœux à Mr le Prince comme à l'ennemy irréconciliable du cardinal, que la Reine ne persécutoit qu'à cause qu'il s'opposoit à son retour. Et les gens étoient persuadés que la duchesse de Chevreuse et le coadjuteur avoient changé du blanc au noir et embrassé les intérests du Mazarin; mesme pendant la délibération du parlement, le 9me ou 10me juillet, cette princesse fut fort maltraitée de la canaille qui disoit hautement dans la cour du Palais : Point de Mazarin, de p..... ni de Chevreuse; et un bourgeois eut l'audace de reprocher au coadjuteur en pleine rue que c'étoit un Mazarin et un esclave de la cour. Cette rencontre fascheuse l'obligea d'écrire un manifeste en sa défense pour effacer cette note d'infamie, mesme de le faire imprimer, ce qui réjouit extrêmement les éveillés du grand monde et du petit, lesquels ne se lassoient point d'admi-

1. Fairfax.
2. Extrait de la *Gazette de la Place Maubert, suite de la Gazette des Halles*. Paris, Mettayer, 1648. In-4°, p. 10.

rer une si belle nouveauté que le coadjuteur de l'église de Paris, colonel du régiment de Corinthe, fust devenu protecteur du cardinal Mazarin; et quelques uns pourtant rioient encore des admirations de ceux-cy, disant que le chapeau valoit bien un pas comme celuy-là, et que l'on en faisoit de plus grands pour la pourpre de l'Église. Mais lorsqu'on eut appris à Bordeaux ce que le parlement de Paris avoit ordonné touchant les cardinaux et les étrangers pour les exclure à jamais du ministère, et contre les fauteurs du cardinal Mazarin, personne ne se ménagea plus; ils se déchaisnèrent et se prirent mesme à ceux du parlement qu'ils crurent affectionnés à la cour. Enfin le peuple suivit l'exemple des honnestes gens, et tout éclata en révolte. Le maréchal de Gramont passant là-dessus près de la ville pour aller en Béarn et demandant à loger, en fut refusé de l'avis des bons bourgeois comme de la canaille. Mais tous les autres parlements se montrèrent plus sages, mesme celuy de Provence qui avoit plus de sujet de se plaindre et avoit paru plus animé et offensé; et à Dijon le président s'étant trop déclaré pour Mr le Prince après sa sortie de Paris, fut contraint et par sa compagnie et par le peuple de se retirer, tellement qu'Arnaud qui arrivoit de Saint-Maur et venoit s'assurer du chasteau, son gouvernement, se trouva fort à propos pour l'y recevoir; car sans cela peut-estre s'en seroit-on saisy et on l'auroit envoyé à la régente. En ce mesme temps le bailly de Valençay manda de Rome que l'Empereur avoit écrit au pape de rappeler le cardinal Mazarin et l'oster d'Allemagne, parce qu'il y brouilloit tout et y pourroit rallumer la guerre; et le mesme ordinaire rapporta une nouvelle qui acheva de persuader le monde que le cardinal étoit plus maistre de la cour qu'il n'avoit encore été : qu'un secrétaire qu'il tenoit à Rome assuroit publiquement qu'il alloit trouver la Reine et seroit plus puissant à la cour qu'avant son exil[1].

1. Extrait du ms. de Vienne, folio 582 v°.

SOMMAIRES

CHAPITRE LI.

De la guerre de Paris, la première, 1649. — Goulas apprend à Ferrières les événements des premiers jours de janvier et obtient de Monsieur la permission de rester à La Mothe, p. 2. — Conduite de Monsieur en cette circonstance, p. 3. — Le roi et la cour se retirent à Saint-Germain, p. 4. — Lettre du roi à sa bonne ville de Paris; lettres de la reine et des princes, p. 5. — Grande rumeur dans la ville : attitude du parlement, p. 7. — Embarras des frondeurs, p. 8. — Duplicité du coadjuteur, p. 9. — Le prince de Conti et M. de Longueville viennent se joindre au coadjuteur, p. 10. — Hésitations de M. de Longueville, p. 11. — Le prince de Conti est déclaré généralissime, p. 12. — Recouvrements d'argent et levées de troupes, *ibid.* — M. du Tremblay est contraint de sortir de la Bastille, p. 13. — Mesures prises par le parlement, p. 14. — Le parti des frondeurs fait de nouvelles et importantes recrues, *ibid.* — Mme et Mlle de Longueville viennent loger à l'Hôtel de Ville, p. 15. — La cour considère comme impossible la résistance de Paris, p. 16. — L'arrivée de M. le Prince à Saint-Germain dissipe les inquiétudes de la reine et du cardinal, p. 17. — Mazarin négocie inutilement un accommodement avec le duc de Lorraine, p. 18. — Déclaration royale contre les frondeurs, p. 19. — La cour cherche à s'assurer de la Normandie, *ibid.* — M. le Prince essaie de nouer des intelligences avec M. de Bouillon, p. 20. — M. de Longueville se rend maître de la Normandie, p. 21. — Attitude du parlement de Rouen, p. 22. — Mme de Longueville accouche d'un fils à l'Hôtel de Ville, *ibid.* — Les provinces se joignent aux frondeurs, p. 23. — Le régiment de Corinthe, p. 24. — Prise de Charenton par les troupes royales, p. 25. — Le peuple de Paris oublie vite la défaite de Charenton, p. 27.

— Ravitaillement de la ville, *ibid.* — Soucis de Mazarin, p. 28. — Entrée en France de l'archiduc d'Autriche avec son armée, p. 29. — La reine envoie un héraut à Paris avec des lettres de conciliation, p. 30. — Le parlement reçoit un envoyé de l'archiduc, p. 32. — Le parlement envoie des délégués à Saint-Germain pour tenter un accommodement, p. 35. — Projet de conférence, p. 36. — Arrestation du maréchal de Rantzau, p. 37. — Conférence de Rueil, p. 38. — Traité de Rueil, p. 40. — Comment il est accueilli par les frondeurs, *ibid.* — Le parlement renvoie des députés à Saint-Germain pour obtenir la modification de certains articles du traité, p. 42. — La réformation des articles est accordée, p. 43. — Avarice de Mazarin, p. 44. — Réflexions de Goulas sur tous ces événements et sur la conduite du coadjuteur, p. 45. — Naïveté de M. de Verderonne, p. 47.

CHAPITRE LII.

Du déplorable état où étoit la France durant la guerre civile et après; du mécontentement de M. le Prince et de la mort du roy d'Angleterre. — Soulèvement des provinces, p. 49. — Les Parisiens se montrent blessés de l'absence du roi et s'irritent contre Mazarin, p. 51. — M. de Beaufort vient hardiment saluer Monsieur, p. 52. — Mazarin essaie de rallier à lui les princes de la maison de Vendôme, p. 53. — Aversion de M. le Prince pour le cardinal, p. 54. — M. de Roquelaure est éloigné de la cour, *ibid.* — Retour de Mme de Chevreuse à Paris, p. 55. — Mazarin s'efforce d'amener La Meilleraye à quitter les finances, p. 56. — L'archiduc s'empare de Saint-Venant et d'Ypres, p. 57. — La cour se rend à Compiègne, *ibid.* — Le chancelier et le conseil viennent à Paris, p. 58. — Parole de M. de Beaufort à La Rivière, p. 59. — Le comte d'Harcourt reçoit le commandement de l'armée, *ibid.* — Les anciennes troupes de Turenne commettent de grandes déprédations en Champagne, p. 60. — Craintes de M. d'Hocquincourt pour son gouvernement de Péronne, p. 61. — Bravade de Pigneranda, p. 62. — M. d'Espernon, sûr de l'appui de Mazarin, châtie les rebelles de Bordeaux, p. 63. — Faveur dont jouit M. de Candale auprès de la reine et de Mazarin, p. 64. — M. de La Rivière offre ses bons offices à ce favori, p. 65. — Il est joué par Mazarin, p. 66. — Propos du roi sur Mazarin, p. 67. — M. le Prince se déclare

nettement contre le cardinal, p. 68. — Il est bien accueilli à Paris, p. 70. — Emotion des Parisiens à l'occasion d'un transport de munitions de guerre, *ibid.* — Révolution d'Angleterre; arrestation et mort du roi, p. 71. — La nouvelle de son exécution arrive à Paris, p. 74. — Assassinat du docteur Dorislaüs à la Haye, p. 75. — Ce que devinrent les deux derniers enfants de Charles Ier, p. 76.

CHAPITRE LIII.

De quelques événements durant que la cour étoit à Compiègne et à Amiens, et du retour du Roy à Paris. — Séjour de M. le Prince à Paris, p. 77. — La cour se rend à Amiens, *ibid.* — Querelle de M. de Beaufort avec M. de Jarzé, p. 80. — Emotion qu'elle cause à la cour, p. 81. — Voyage de Monsieur à Paris; son triple but, p. 82. — L'armée du roi est contrainte de lever le siège de Cambrai, p. 84. — Les frondeurs se réjouissent de cet insuccès, p. 85. — Le prince de Conti s'efforce de conserver son crédit auprès de la Fronde, p. 86. — La cour retourne à Compiègne, p. 87. — Visite du coadjuteur, *ibid.* — Le cardinal se rend à Saint-Quentin, *ibid.* — MM. de Brissac, de Fontrailles et de Matha se querellent avec des valets du roi, p. 88. — Accommodement de MM. de Beaufort et de Candale, p. 89. — Le peuple s'oppose à l'exécution de la sentence rendue contre les auteurs de libelles, p. 91. — M. de La Rivière rencontre mille difficultés pour l'obtention du chapeau de cardinal, p. 93. — Le parlement de Toulouse et l'édit de Béziers, p. 95. — M. de Cominges et le parlement de Bordeaux, p. 96. — L'agitation des divers parlements commence à préoccuper les esprits, p. 97. — Mazarin essaie de se faire des alliés parmi les frondeurs, p. 98. — L'armée du roi s'empare de la petite ville de Condé, p. 99. — Accommodement avec les parlements d'Aix et de Toulouse, *id.* — Rentrée de la cour à Paris, p. 100.

CHAPITRE LIV.

De ce qui arriva à la cour, à Paris, et dans le royaume, pendant l'année 1649, *depuis le retour du Roy à sa ville capitale.* — Le calme renaît dans les esprits, p. 102. — M. le Prince se rapproche des frondeurs contre le cardinal, p. 102. — Suite de l'affaire du chapeau de M. de La Rivière, p. 104. — Mazarin

prend ombrage de la bonne intelligence qui régnait alors entre Monsieur et M. le Prince, p. 105. — Le roi se montre à cheval aux Parisiens, p. 106. — Mlle de Saujon s'enferme aux Carmélites, *ibid.* — Désespoir de Monsieur, p. 107. — Mlle de Saujon revient au palais d'Orléans, p. 108. — Mazarin traverse hardiment la ville, p. 109. — Les parlements d'Aix et de Bordeaux se plaignent des violences de leurs gouverneurs, *ibid.* — Le maréchal du Plessis est envoyé pour rétablir le calme en Guyenne, p. 110. — L'agitation continue à Bordeaux, p. 111. — M. de Joyeuse et le gouvernement de Saint-Dizier, p. 112. — M. de Beaufort refuse toujours de faire son accommodement, p. 113. — Mort de l'impératrice; Mademoiselle conçoit de nouveau la pensée d'épouser l'empereur, p. 114. — Comment Mme de Nemours essaie de renouer le mariage de M. de Mercœur avec Mlle de Guise, p. 115. — Fiançailles de M. de Mercœur et de Mlle Mancini, p. 116. — Affaire du gouvernement de Pont-de-l'Arche, p. 117. — M. le Prince soupe avec M. de Beaufort et les mécontents, p. 118. — Mazarin se sent de plus en plus menacé, p. 119. — Conseil de M. de Rohan à Mazarin, p. 121. — Mazarin affecte de se montrer puissant, p. 122. — Monsieur renvoie de son service M. de Saumery, p. 123. — La Rivière s'agite pour accommoder M. le Prince et le cardinal, p. 124. — Il y réussit, p. 125. — Mmes de Marcillac et de Pons obtiennent deux tabourets, p. 126. — M. de La Rivière attend toujours en vain le chapeau de cardinal, p. 127. — La concession des deux tabourets fait des mécontents et anime la noblesse contre M. le Prince, p. 128. — Incident soulevé au sujet du tabouret de Mlle de Montbazon, p. 130. — Assemblée du parlement de Paris pour ouvrir les lettres de celui de Bordeaux, p. 133. — Le parlement d'Aix demande aussi la jonction avec celui de Paris, *ibid.* — Les Bordelais réclament avec insistance le rappel de M. d'Epernon, p. 135. — La prise du Château-Trompette, *ibid.* — Réclamations des Suisses, p. 136.

CHAPITRE LV.

De ce qui arriva à la cour durant le reste de l'année 1649. — Mazarin se plaint à la reine de n'être pas en sûreté à Paris, p. 136. — La mort du maréchal de Chaulnes cause un embarras au cardinal, p. 137. — Retour de M. d'Hemery aux finances, p. 138. — Le parlement de Paris adresse à la reine des remontrances sur le misérable état de la Guyenne, p. 139. — Les Espagnols

en Catalogne, p. 140. — Retour de M. de Chavigny, *ibid.* — M. le Prince fait paraître son mépris pour Mazarin, p. 141. — La reine, un instant brouillée avec le cardinal, se laisse réconcilier par Mme de Brégy, p. 142. — Folle équipée de Jarzé et renvoi de Mme de Beauvais, p. 143. — Jarzé en est quitte pour une semonce de la part de la reine, p. 144. — Mécontentement du parlement de Paris, p. 145. — Le cardinal maintient M. d'Epernon en Guyenne, p. 146. — Les Bordelais essaient de secouer le joug, *ibid.* — Tumultes dans Paris à l'occasion d'une attaque contre Joly, conseiller au Châtelet, p. 147. — Le carrosse de M. le Prince est attaqué sur le Pont-Neuf, p. 149. — Ces attaques alarment le ministère et le prince de Condé, p. 150. — Poursuites contre La Boulaye, p. 151. — Témoignages de sympathie donnés au prince de Condé, p. 152. — Le parlement de Paris et les députés du parlement de Bordeaux, p. 153. — Discussion au sujet de l'information contre M. de la Boulaye, p. 154. — Attitude de M. le Prince, p. 155. — Déclaration en faveur du parlement de Bordeaux, p. 156. — La Rivière devient suspect au cardinal, *ibid.* — Monsieur se détache également de lui, 157. — La reine dispose Monsieur à souffrir que l'on arrête M. le Prince, p. 160. — Le duc de Richelieu épouse Mme de Pons et se saisit du Hâvre à l'instigation du prince de Condé, p. 161.

CHAPITRE LVI.

De la prison des princes, de ce qui s'y passa jusqu'à ce qu'ils fussent au bois de Vincennes, et de la ruine de l'abbé de La Rivière (1650). — Préparatifs pour l'arrestation des princes, p. 163. — Arrestation des princes, p. 169. — Entretien du cardinal avec La Rivière, p. 171. — Les courtisans de l'hôtel de Condé se pressent chez Mazarin, p. 172. — Noble conduite de M. de Gramont, *ibid.* — Mme de Longueville se retire à Rouen, p. 173. — M. de Beaufort apaise les bourgeois de Paris, qui le croyaient arrêté, p. 174. — Disgrâce de M. de la Rivière, p. 175. — Eloignement de Mme de Fontaines-Chalandray, p. 179. — Retour de Léonard Goulas, p. 181. — Exil de M. de Chavigny, p. 185. — Quelques détails sur la retraite de La Rivière et comment Goulas se comporta avec lui, p. 186.

CHAPITRE LVII.

Ce qui arriva à Paris et dans les provinces du royaume après la

détention des princes (1650). — Les princes sont enfermés à Vincennes, p. 100. — Arrestation de Péraut, intendant du prince de Condé, p. 191. — Retraite des partisans de M. le Prince, *ibid.* — Triomphe de la Fronde, p. 192. — La cour quitte Paris, *ibid.* — Attitude du prince de Condé dans sa prison, p. 193. — Le cardinal sort de Paris, p. 194. — Madame se crée mille embarras, p. 195. — Le bruit se répand que les serviteurs de M. le Prince songent à s'emparer de Monsieur, p. 196. — Soumission de la Normandie, *ibid.* — Mme de Longueville prend le parti de passer en Hollande, p. 197. — Aventure à son départ de Dieppe, p. 198. — Attitude de M. de Turenne, p. 199. — Les troupes du roi reprennent Damvilliers et Clermont-en-Argonne, p. 200. — La cour revient à Paris, p. 201. — Les sceaux sont donnés à M. de Chasteauneuf, *ibid.* — Le cardinal se ménage avec la Fronde, p. 203. — M. de Saint-Simon va s'assurer de Blaye, *ibid.* — Départ de la cour pour la Bourgogne, p. 204. — Siège et prise de Bellegarde, p. 206. — Mme la Princesse douairière vient présenter requête au parlement de Paris, p. 207. — Elle reçoit les marques d'amitié d'un grand nombre de gens de qualité, p. 208. — Monsieur se rend au parlement où il émet l'avis que la princesse doit sortir de Paris, p. 209. — La princesse se décide à obéir, p. 210. — Retour du roi, p. 211. — La Fronde et le cardinal, *ibid.* — Agitation dans quelques provinces, p. 212. — Les Bordelais accueillent avec enthousiasme Mme la Princesse et le duc d'Enghien, son fils; p. 213. — Acte de courage du cardinal, *ibid.* — La défection de la Guyenne oblige la cour de résoudre le voyage dans cette province, *ibid.* — Le cardinal cherche à contenter le duc de Vendôme, p. 214. — Il s'efforce d'apaiser M. de Mercœur par l'entremise de sa nièce, p. 215. — Démêlé de M. de Jarzé et de M. de Beaufort, p. 216. — Le cardinal cherche à s'acquérir les frondeurs en les comblant de bienfaits, *ibid.*

CHAPITRE LVIII.

De quelques événements qui arrivèrent à la cour et dans Paris avant le voyage du Roy en Guyenne. — M. de la Vieuville brigue vainement la surintendance des finances, p. 217. — Visite de la reine à Monsieur, p. 219. — Le cardinal veut chasser de Paris MM. de Fontrailles et de Matha, *ibid.* — La cabale des dames contre le cardinal, p. 220. — Monsieur se montre fort excité

contre M. d'Aubijoux qui ne tarde pas toutefois à rentrer en grâce, p. 221. — M. de Beaufort prend la comtesse de Fiesque sous sa protection, p. 222. — Mme la Princesse et M. d'Enghien entrent à Bordeaux aux acclamations du peuple, p. 223. — Le parlement de Paris ordonne une information contre MM. de Fontrailles et de Matha comme fauteurs de la cabale, p. 224. — Mort de M. d'Hemery; il est remplacé par le président de Maisons; M. d'Avaux se démet de sa charge de surintendant, p. 225. — Le cardinal donne l'amirauté à M. de Vendôme et songe à satisfaire M. de Mercœur, p. 226. — Réclamations des Suisses, p. 227. — On est contraint de s'adresser à l'ordre du Saint-Esprit pour avoir de l'argent, p. 228. — Difficultés auxquelles le cardinal se trouve en butte, p. 229. — La cour quitte Paris pour Compiègne, *ibid.* — Le cardinal paraît à l'armée, p. 230. — Mission de M. de Lyonne auprès de Monsieur, *ibid.* — Succès du cardinal, p. 231. — Belle conduite de M. de Bridieu dans la place de Guise, *ibid.* — Aventures du duc de Richelieu à la suite de son mariage avec Mme de Pons, p. 232. — Retour du roi à Paris; son départ pour la Guyenne, p. 234. — Réclamation du premier président Molé au sujet de la charge de prévôt des marchands promise au conseiller Le Fèvre, p. 235. — Députation du parlement de Bordeaux au parlement de Paris, p. 236. — Le parlement de Bordeaux prend des mesures de défense, p. 239. — Délibération du parlement de Paris, p. 240. — Proposition du garde des sceaux à Monsieur, p. 241.

CHAPITRE LIX.

De la guerre et de la paix de Bordeaux; de ce qui se passa à Paris durant l'absence du Roy, et de son retour de Guyenne. — La cour s'avance vers la Guyenne, p. 243. — Arrivée du roi à Libourne, p. 245. — Attaque du faubourg Saint-Surin de Bordeaux, p. 245. — Le parlement de Bordeaux envoie des députés à Libourne, p. 246. — Traité conclu, p. 247. — Mme la Princesse vient saluer le roi et la reine, p. 248. — Entrée du roi à Bordeaux, p. 249. — Le cardinal, heureux des succès de Guyenne, manifeste l'intention de rendre la liberté aux princes, p. 250. — Les frondeurs essaient de détacher Monsieur de la reine, p. 251. — Progrès des Espagnols en Champagne, p. 252. — Les princes sont transférés de Vincennes à Marcoussis, p. 253. — Assemblée du parlement, p. 254. — Monsieur reçoit

un envoyé de l'archiduc, p. 255. — Placards affichés par les partisans des princes, p. 256. — M. de Verderonne est envoyé à l'archiduc, *ibid.* — Proposition d'une entrevue de Monsieur et de l'archiduc, p. 257. — Lettre de M. d'Avaux à Monsieur, p. 258. — Insuccès des projets de mariage entre l'Empereur et Mademoiselle, p. 259. — L'assemblée du clergé envoie des députés à la reine, *ibid.* — Contestation au sujet du gouvernement de Dourlens, p. 260. — La reine s'arrête souffrante à Blois, p. 261. — Arrivée de la cour à Fontainebleau, p. 262. — Le carrosse de M. de Beaufort est attaqué à Paris par des voleurs, p. 263. — Preuves manifestes de la faiblesse du ministère et de l'affaiblissement de l'autorité, p. 264. — Monsieur vient rejoindre la reine à Fontainebleau, p. 265. — La translation des princes au Hâvre est décidée, p. 266. — Mécontentement de Monsieur contre le cardinal, *ibid.* — Monsieur n'est cependant point encore acquis entièrement au parti de la Fronde, p. 268. — Le coadjuteur réclame le chapeau de cardinal, p. 269. — Les princes sont transférés de Marcoussis au Hâvre, p. 270. — Consternation des frondeurs, p. 271. — Rentrée de la cour et du cardinal dans Paris, p. 272. — Madame accouche d'un fils, p. 273. — Siège et prise de Piombino et de Porto-Longone par les Espagnols, p. 273. — Succès des Espagnols en Catalogne et en Champagne, p. 294.

CHAPITRE LX.

Des intrigues pour sortir les princes du Hâvre, du voyage de M. le cardinal en Champagne, de son retour à Paris et de sa sortie de cette ville aussitôt après. — M. de Beaufort est mal accueilli par la reine, p. 275. — Il recherche la popularité, *ibid.* — Départ du cardinal pour la Champagne, p. 276. — Mme la Princesse demande la liberté de son mari, p. 277. — Les frondeurs s'agitent en faveur des princes, *ibid.* — Rôle de la princesse palatine dans ces intrigues, p. 278. — Prise de Rethel, p. 279. — Défaite de M. de Turenne, *ibid.* — Le comte du Plessis est tué dans la bataille, ainsi que plusieurs autres officiers distingués, p. 281. — Mme la Princesse présente sa requête au parlement, p. 283. — Conclusions de l'avocat-général Talon, p. 284. — Monsieur, invité à assister à la délibération, évite de se rendre au parlement, p. 285. — Il paraît d'accord avec la Fronde, p. 286. — *Te Deum* pour la victoire de Rethel, p. 289. — Mort

de Mme la Princesse douairière, *ibid.* — Suite des délibérations du parlement au sujet de la mise en liberté des princes, p. 290. — Détails sur le traité des princes avec la Fronde et sur celui de M. le Prince avec Monsieur, p. 291. — Nomination de cinq maréchaux, p. 293. — Souper chez le cardinal la veille des Rois, p. 295. — Dissentiment entre la reine et Monsieur, p. 295. — Démêlés entre Madame et Mademoiselle, p. 296. — Députation du parlement auprès de la reine, en faveur des princes, p. 298. — Différend entre le conseil du roi et le parlement, p. 299. — La reine laisse entendre qu'elle pourra accorder la liberté des princes, *ibid.* — Discours du coadjuteur au parlement en faveur des princes, p. 300. — Echange de propos entre Monsieur et le cardinal, suivi d'une rupture, p. 301. — Les Bordelais persistent à demander un gouverneur autre que M. d'Epernon, p. 302. — Monsieur refuse d'assister aux conseils du roi, tant que le cardinal ne sera pas éloigné, p. 303. — Le coadjuteur le décide à se rendre au parlement, p. 304. — La reine enjoint au parlement de lui envoyer une députation, p. 305. — Elle envoie au parlement un écrit explicatif de sa conduite à l'égard des princes, p. 306. — Assemblée de la noblesse hostile au cardinal, p. 307. — Mazarin se décide à partir de Paris, et se rend à Saint-Germain, p. 308. — Avant son départ, le cardinal pourvoit à certains emplois vacants, p. 309. — Monsieur refuse encore de se rendre au conseil, malgré la retraite du cardinal, p. 310. — Motifs de sa résistance, p. 311. — Arrêt du parlement contre Mazarin, p. 313.

CHAPITRE LXI.

De la sortie des princes du Hâvre-de-Grâce et de leur arrivée à Paris. — On prépare la mise en liberté des princes, p. 314. — Monsieur soupçonne la reine de vouloir conduire le roi près de Mazarin, p. 315. — Pour dissiper ce soupçon, la reine doit montrer le roi au peuple, p. 316. — Voyage de Mazarin, p. 317. — Il se rend au Hâvre, p. 318. — Il met lui-même les princes en liberté, p. 319. — Arrivée triomphante des princes à Paris, p. 320. — Témoignages d'amitié donnés par la reine à Monsieur, p. 321. — Les princes se rendent au parlement, p. 322. — Commentaires sur la conduite de M. de Bar, *ibid.* — Mécontentement de l'assemblée du clergé, p. 323. — Pérégrinations de Mazarin à sa sortie de France, p. 325. — La disgrâce du garde des sceaux

déconcerte la Fronde, p. 326. — Retour de Mme de Longueville, p. 327. — Le maréchal de Gramont se retire en Béarn, p. 328. — Négociations secrètes chez la Palatine, *ibid.* — Abandon du projet de mariage entre le prince de Conti et Mlle de Chevreuse, p. 329. — Le coadjuteur et la déclaration contre les cardinaux français, p. 331. — Assemblée de la noblesse, p. 332. — Promesses de la reine, *ibid.* — Langage de Monsieur dans les assemblées du clergé et de la noblesse, p. 333. — Le parlement obtient de la reine la déclaration contre les cardinaux, même français, p. 334. — Mécontentement de Monsieur, p. 335. — Retour de Chavigny aux affaires, *ibid.* — Intrigues diverses, p. 336. — Négociations de Mazarin hors de France, p. 337. — Eloge de M. de Châteauneuf, p. 338.

CHAPITRE LXII.

De ce qui se passa à la cour de Paris avant la rupture de Mr le Prince avec la reine. — Mécontentement de Monsieur, p. 340. — Il se rend auprès de la reine pour traiter la question des gouvernements de provinces, p. 341. — Après cette conférence, M. le Prince témoigne quelque froideur, p. 342. — Difficultés au sujet des gouvernements de Bourgogne et de Guyenne, p. 343. — Mission de M. de Croissy en Flandre, p. 344. — M. le Prince songe à rechercher l'appui de l'Espagne et envoie à ce sujet M. de Sillery en Flandre, p. 345. — Nouvelles mésintelligences entre la reine et Monsieur au sujet du commandement de l'armée en Champagne, p. 346. — Mécontentement de M. le Prince, au sujet du gouvernement d'Auvergne, p. 347. — M. de Turenne se sépare des Espagnols, *ibid.* — Projet de mariage entre le duc d'Enghien et Mlle de Valois, p. 348. — Excès des gens de guerre autour de Paris, p. 349. — L'abbé de la Rivière cherche en vain à s'élever à l'épiscopat, p. 350. — Sujet de la mauvaise intelligence entre M. et Mme de Longueville, p. 351. — Les agents de Mazarin songent à remettre M. le Prince dans Vincennes, p. 352. — La reine s'efforce de gagner l'esprit du roi, p. 353. — Nouvelles plaintes contre les gens de guerre; agitation dans le parlement, p. 354. — Affaire du gouvernement de Brisach, p. 355. — Révolte des Picards contre le maréchal d'Aumont, p. 357. — Causes prétendues de l'immobilité de l'armée royale en Picardie, p. 358. — Attaques nocturnes dans les rues de Paris, *ibid.*

CHAPITRE LXIII.

De la rupture de Mr le Prince avec la cour. — Craintes de M. le Prince, p. 359. — Rencontre du roi et de M. le Prince au Cours-la-Reine, p. 360. — Croyant qu'on veut l'arrêter, M. le Prince se retire à Saint-Maur, p. 361. — La reine prie Monsieur de ramener M. le Prince, p. 363. — Elle envoie à cet effet M. de Gramont à Saint-Maur, 364. — M. le Prince se plaint au parlement, 365. — Discussions dans le parlement à ce sujet, p. 366. — Monsieur envoie le duc d'Anville à Saint-Maur, p. 367. — Disgrâce de Servien, Le Tellier et Lionne, p. 368. — La petite cour de Saint-Maur, p. 370. — M. le Prince se décide à rentrer à Paris, p. 372. — Mariage de M. de Mercœur avec Mlle Mancini, p. 373. — La reine s'irrite des procédés de M. le Prince à l'égard du roi, p. 374. — Elle a un long entretien avec M. de Châteauneuf, p. 375. — Le parlement s'occupe du mariage de M. de Mercœur; il entend Monsieur et M. le Prince, p. 376. — La reine tient une assemblée où est lue une déclaration contre le prince de Condé, p. 377. — Conférences à ce sujet entre Monsieur et M. le Prince, p. 379. — M. le Prince se rend au parlement pour justifier sa conduite, p. 380. — Déclaration de Monsieur en faveur de M. le Prince, p. 381. — Paroles imprudentes du coadjuteur, p. 383. — Rôle secret de Mazarin dans toute cette affaire, p. 384. — Nouvelle altercation au parlement entre le coadjuteur et M. le Prince, p. 385. — Incident entre le coadjuteur et M. de la Rochefoucauld, p. 386. — M. le Prince se plaint à Monsieur de l'insolence du coadjuteur, p. 387. — Le coadjuteur, sur les injonctions de Monsieur, se résout à ne plus revenir au parlement, p. 388. — M. le Prince et M. de la Rochefoucauld reçoivent la bénédiction épiscopale du coadjuteur, p. 389.

CHAPITRE LXIV.

De ce qui se passa jusques à la majorité du Roy et de la cérémonie qui y fut faite. — Pourquoi Monsieur et M. le Prince n'avaient pu s'entendre avec la reine pour composer le conseil du roi, p. 391. — Leurs vues différentes relativement à la convocation des Etats, p. 393. — Monsieur se retire à Limours, p. 394. — Il ne parle plus que de sa retraite, p. 396. — Il refuse de se

rendre au conseil, p. 397. — Querelles journalières entre Madame et Mademoiselle, *ibid.* — Le parlement continue à s'occuper de l'affaire de M. le Prince et demande en sa faveur une déclaration d'innocence, p. 398. — Monsieur, rappelé par le parlement, va rendre ses devoirs au roi et à la reine, mais ses défiances augmentent et il songe à se retirer à Blois, p. 400. — On parle d'envoyer Mazarin en Italie en vue d'un prochain conclave, p. 401. — Monsieur présente le coadjuteur à la reine et au roi, p. 402. — M. le Prince s'éloigne de Paris, p. 403. — M. de Maisons remet à la reine sa commission de surintendant des finances, *ibid.* — Le roi se rend au parlement pour faire déclarer sa majorité, p. 404. — Séjour de M. le Prince à Trie, chez M. de Longueville, p. 406. — Ressentiment de Monsieur contre la reine, au sujet de la composition du conseil, p. 407. — Installation des nouveaux ministres; licenciement des régiments des princes, p. 408. — Le maréchal de Villeroy est fait duc et pair, p. 409. — Monsieur essaie de ramener M. le Prince par l'intermédiaire de Croissy, *ibid.* —Malentendu, p. 410. —Hésitation de M. le Prince, *ibid.* — Il se décide à rompre ouvertement avec la cour et se retire en Guyenne, p. 412. — Motifs allégués par M. le Prince, p. 413. — Le conseil délibère sur les mesures à prendre en présence de cette rupture, p. 415. — Le roi part de Paris pour Bourges, p. 416. — Les Espagnols profitent de ces brouilleries pour prendre plusieurs places en Flandre, p. 417. — Affaires de Catalogne, *ibid.* — Les troupes en Piémont et en Italie, p. 418.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

T. I, notice bibliographique, p. 1, 3 et 9. L'ouvrage du P. Lelong est appelé *Dictionnaire historique de la France*, lisez : *Bibliothèque historique de la France.*

T. I, p. 114. — Ajoutez à la note 2 les trois paragraphes suivants :

Dans une étude historique portant ce titre : *Le passage de Gaston d'Orléans à travers la Franche-Comté et ses deux séjours à Besançon en* 1631, M. Auguste Castan, secrétaire honoraire de la Société d'émulation du Doubs et correspondant de l'Institut, a démontré, au moyen de documents puisés dans les délibérations municipales de Besançon, dans les registres du chapitre métropolitain de cette même ville, dans la correspondance du parlement de Dôle et dans celle du conseiller Boyvin avec les Chifflet, que les gens de Monsieur payèrent convenablement leurs hôtes en Franche-Comté, qu'il y eut assaut de courtoisie entre la municipalité de Besançon et le frère du roi de France, et que le fait de la cherté des vivres en cette ville n'est imputable qu'au duc d'Orléans, celui-ci ayant amené dans la ville toute une petite armée, après avoir annoncé qu'il y venait « avec ceux de sa maison seulement. »

Goulas, avec tous les autres auteurs de mémoires, ne mentionne qu'un seul séjour à Besançon du frère de Louis XIII. M. Castan nous fait connaître que le duc d'Orléans revint dans cette ville une seconde fois depuis le 3 jusqu'au 9 août de la même année 1631, et que les affidés du prince y eurent, pendant dix-sept mois, le plus libre accès.

Enfin, c'est à Besançon que fut imprimé, sous forme de *Lettre au Roy,* le premier de ces pamphlets dirigés contre Richelieu, au moyen desquels le parti de Monsieur essaya vainement de soulever en sa faveur l'opinion publique; un exemplaire de cette plaquette est conservé à la bibliothèque de Besançon.

T. I, p. 117, ligne 20. — *M. de Sannes,* lisez : *M. de Sauves.*

T. I, p. 135, ligne 25. — *Chantelouve,* lisez *Chanteloube.*

T. I, p. 156, ligne 14. — *L'abbé d'Elbène.* Il s'agit ici de Barthélemy d'Elbène, abbé d'Hautvilliers, puis évêque d'Agen. Il était le frère d'Alphonse d'Elbène, évêque d'Orléans, ainsi que du chevalier d'Elbène.

T. I, p. 166, note 1. — Ajoutez : N. d'Elbène, dit le chevalier d'Elbène.

T. I, p. 172, ligne 23. — Goulas dit que Monsieur eut horreur des incendies que certains gentilshommes, serviteurs particuliers de la reine mère, firent allumer autour de Besançon, pour venger la mort de feu le maréchal de Marillac, sur les maisons de ses juges.

Le manuscrit de Vienne (fol. 311) contient à ce sujet quelques détails que nous transcrivons ici :

« Mais je dois ce témoignage à la vérité, je veux dire à la douleur que ressentit Monseigneur des excès qui se faisoient sous son nom, et dont il s'estimoit estre la cause; car un jour, me faisant l'honneur de m'appeler et de me parler, il me dit qu'il souhaitoit d'avoir devant luy un millier d'or comptant; et comme je luy répliquay qu'il acheveroit bientost son bastiment de Blois, il me répliqua : « Non, vous vous trompez; c'est néanmoins pour bastir, mais les faubourgs d'Etampes et de Dijon. » Si cette répartie me surprit, elle me combla de joie puisqu'elle me découvrit son déplaisir de tant de ruines et de maux commis à raison de ses intérests, et que Dieu l'avoit touché; il désiroit effectivement de satisfaire sa justice offensée. Et certes au fond, il étoit très innocent de tant de dommages qu'avoit souffert la ville de Dijon quand il y passa avec son armée, allant en Languedoc, et personne ne le sait autant que moi qui, outre que j'étois à sa suite, et j'approchois quelquefois de sa personne, ce jour, il m'avoit appelé seul avec son écuyer et l'officier de ses gardes, ayant commandé aux autres de demeurer à cent pas derrière. Il étoit extrêmement piqué de ce que Montespadon, de la maison de Chavigny d'Auvergne, et quelques autres parents et amis du feu maréchal de Marillac avoient buslé les maisons des conseillers de ses juges comme j'ay dit, et me jura qu'il les eust fait chastier à la rigueur n'étoit les parents qu'ils avoient en Auvergne dans ses intérests qui seroient perdus pour luy. Au plus fort de son chagrin, je luy montray une grosse fumée qui sortoit d'une maison assez proche, et parce que nous avions entendu quelques mousquetades tirées auprès, il luy tomba à l'esprit, ce qui étoit vray, que de ses soldats s'étant jetés dans les faubourgs pour piller, quelqu'un avoit été blessé ou tué, et les autres se voulant venger y mettoient le

feu. Il appela des officiers qui passoient et leur commanda avec colère d'aller empescher l'incendie; mais il étoit tard, les maisons brusloient, et le feu favorisé du vent augmentoit trouvant les couvertures de paille. Sans mentir, peu s'en falloit que les larmes ne luy tombassent des yeux. Les officiers commandés ne furent point maistres de leurs soldats, et la bourgeoisie désespérée de ce feu, des ruines et des dégasts faits à la campagne ne ménagea plus rien; elle tira le canon, sortit et vint escarmoucher dans le faubourg, et la chose ainsy s'engagea insensiblement de part et d'autre. Monseigneur étoit sur une éminence et découvroit ce qui se passoit partout, et bien que les canonnades le faschassent, l'incendie le faschoit beaucoup davantage dans la créance que cela mettroit tout le monde contre luy et donneroit matière à ses ennemis de le noircir auprès du Roy. Il n'y avoit pas de remède; punir auroit servy de peu et ruiné peut-estre les troupes. Je pris la liberté de luy dire qu'aux guerres civiles ces sortes d'excès étoient assez ordinaires à cause que ne payant point, tous croyoient d'estre en droit de piller, et d'ailleurs que les bourgeois toujours insolents derrière leurs murailles s'attiroient sottement de ces insultes. Il me répondit que j'avois raison, mais que la haine de tant de maux ne laisseroit pas de tomber sur luy, qui bien loin de les commander ou de les permettre, en recevoit la dernière douleur. »

T. I, p. 194, note. — *D'Urre,* lisez : *d'Eurre.*

T. I, p. 222. — La note doit être ainsi complétée :

Antoine d'Estourmel, marquis du Frétoy, fils de Louis Creton d'Estourmel, seigneur du Frétoy, et de Françoise de Blanchefort de Créqui, fut successivement gentilhomme de la chambre du roi, premier gentilhomme et chancelier de Monsieur, capitaine-lieutenant de ses chevaux-légers et premier écuyer de Madame. Il épousa, le 9 février 1632, Claude-Françoise de Choiseul, fille de David de Choiseul, baron de Lanques.

Il faut souvent deviner le nom de M. du Frétoy dans les mémoires du temps, sous les travestissements qu'on lui a fait subir. Ainsi, dans les *Mémoires de Mlle de Montpensier* (t. I, p. 222), on l'appelle *Le Frétoy;* dans ceux de Mme de Motteville, il est nommé : *Le Frétoir* (*Mémoires,* t. II, p. 440, 441, 449); dans le *Branle-Mazarin,* pamphlet du temps, il est désigné sous le nom de *du Frottoir.*

T. I, p. 223, note 1. — Cette note doit être supprimée. Il s'agit ici du chevalier d'Elbène, celui que Goulas appelle « le petit » et

que Monsieur appelait « M. le diable » (voir p. 369), et non de son frère Alphonse d'Elbène, auquel nous avons consacré une note à la page 177.

T. I, p. 232, ligne 19. — *Le comte de Feira*, lisez : *Feria*.

T. I, p. 246, note 2. — *Julien d'Elbène, abbé d'Auvilliers*, lisez : *Barthélemy d'Elbène, abbé d'Hautvilliers*.

T. I, p. 248, ligne 13. — *Tous le vouloient néanmoins, les armes à la main*. Supprimez la virgule après *néanmoins*.

T. I, p. 305, ligne 7. — *M. de Lisières*, lisez : *M. de Linières*.

T. I, p. 342, note 1. — Remplacez la note par celle-ci : Jeanne Hurault de Lhospital, née vers 1604, mariée le 8 février 1628 à Jean de Choisy, conseiller au parlement et chancelier de Monsieur. Veuve en 1660, elle mourut en 1666. (Voir *Historiettes de Tallemant des Réaux*, éd. de 1856, in-8°, tome V, p. 408 et 414.) — Mme de Choisy fut la mère du célèbre abbé de Choisy. « Elle est gaie, dit Tallemant, et cherche toujours à se divertir : c'est un original en certaines choses. »

T. I, p. 366, note 2. — *C'est M. des Noyers*, lisez : *de Noyers*.

T. I, p. 390, note. — *Sublet des Noyers*, lisez : *Sublet de Noyers*.

T. I, p. 420 et 421, note. — *Sublet des Noyers*, lisez : *Sublet de Noyers*.

T. II, p. 42, note 2. *Philisbourg*, lisez : *Philippsbourg*.

T. II, p. 43, ligne 11. — Ajoutez une note ainsi conçue : M. de Brion, frère de la mère de M. de Tournon, était fils de Marguerite de Montmorency et par conséquent neveu de la princesse de Condé et cousin germain du duc d'Enghien.

T. II, p. 149, note 1. — *Nicolas de Grillé*, lisez : *de Grille*.

T. II, p. 163, ligne 28. Après *sur luy*, supprimez la virgule.

T. II, p. 337, note 1. — *Gerzé*, lisez : *Jarzé*.

T. II, p. 346, ligne 29. — *M. de Salbrie*, lisez : *de Salbris*.

T. II, p. 361, ligne 12. — *Qui dépendis*, lisez : *dépendist*.

T. III, p. 19, note 1. — *de Plessis-Besançon*, lisez : *du Plessis-Besançon*.

T. III, p. 136. — Chapitre LVI, lisez : Chapitre LV.

T. III, p. 200, ligne 15. — *M. de Coligny*. Ajoutez la note suivante : Jean de Saligny, dit *le comte* de Coligny, second fils de Gaspard, comte de Saligny et de Jacqueline de Montmorin, gouverneur d'Autun, bailly de Charolais, mort le 16 avril 1686.

T. III, p. 220, ligne 21. — *Mme de Châtillon*. Ajoutez la note suivante : Élisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville, mariée à Gaspard, comte de Coligny, duc de Châtillon, fils de

Gaspard de Coligny, comte, puis duc de Coligny, maréchal de France, et d'Anne de Polignac.

T. III, p. 220, ligne 23. — *Chevalier de Guise*. Ajoutez la note suivante : Roger de Lorraine, chevalier de Malte, fils puîné de Charles de Lorraine, duc de Guise, et d'Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, né le 21 mars 1624, mort le 6 septembre 1653.

T. III, p. 244, ligne 22. — *Marquis de Sillery*. Ajoutez la note suivante : Louis-Roger Brulart, marquis de Sillery, fils de Pierre Brulart, vicomte de Puisieux, et de Charlotte d'Estampes-Valençay.

T. III, p. 250, ligne 21. — *M. de Saint-Thou*, lisez : *M. de Saint-Août*.

T. III, p. 267, ligne 26. — Après *aller,* ajoutez une virgule.

T. III, p. 313, ligne 27. — *La maréchale d'Hocquincourt*. Ajoutez la note suivante : Éléonore d'Estampes, fille de Jacques d'Estampes, seigneur de Valençay, et de Louise Blondel, mariée à Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt.

T. III, p. 347, ligne 25. — *A Marsin qu'il l'obtint,* lisez : *qui l'obtint*.

T. III, p. 355, ligne 18. — Ajoutez à la note 2 : Madeleine Le Tellier, sœur de M. Le Tellier, avait épousé Gabriel de Cassagnet, seigneur de Tilladet, maréchal des camps et armées du roi.

T. III, p. 394, ligne 29. — *palais,* lisez : *Palais*.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS.

A

Abbeville, I, 361.
Ager, II, 247.
Aiguebonne (Rostain-Antoine d'Eurre du Puy-Saint-Martin, seigneur d'). Est envoyé par le roi à Monsieur, I, 194.
Aigueperse, I, 175.
Aigues-Mortes, III, 113, 264.
Aiguillon (Mme de Combalet, duchesse d'). Richelieu mourant raffermit son courage, I, 412. Elle intercède inutilement pour M. de Charost, II, 338. Est soupçonnée d'avoir excité la reine contre le parlement, 363. Avertit la reine des projets du duc de Richelieu, III, 162. Fait enlever ce dernier, 232. Cherche inutilement à réconcilier Monsieur avec le cardinal, 309. Cherche inutilement à rétablir M. de Chavigny à la cour, 370.
Aire, I, 358, 362, 366, 372, 373.
Aisnay (Camille de Neufville, abbé d'). Remet au maire de Lyon l'ordre d'arrêter le maréchal de la Mothe, II, 72.
Aix, III, 95, 97, 109, 324.
Alais (Louis de Valois, comte d'). Accompagne Monsieur de Béziers à Tours, I, 199. Apprend de M. de Chavigny la mort de M. de Brezé, II, 164. Est saisi par la population de Provence, III, 23. Donne des sujets de plaintes aux Provençaux, III, 133.
Alais. La prise de cette ville embarrasse M. de Rohan, I, 85.
Albornos (Le cardinal), II, 45.
Aligre (Etienne d'), chancelier de France. Tombe en disgrâce, I, 18.
Aligre (Etienne d'). Marie sa fille à M. de Manneville, 137. Est nommé directeur des finances, II, 314.
Amanzé (M. d'). Est envoyé par le duc de Bellegarde au roi pour lui annoncer l'arrivée du duc d'Orléans à Seurre, I, 110.
Amiens, I, 298, 300, 302, 373. II, 152, 153, 218, 220, 232, 245, 452. III, 26, 77, 86.
Andouins (M. d'). Secourt Saint-Martin de Ré avec des pinasses, I, 34. Est fait gouverneur de Brescou, II, 22.
Anet, I, 426.
Angers, I, 415. II, 260. III, 50.
Angerville-la-Gate, III, 410.
Angerville-la-Rivière, III, 408, 410.
Angleterre (Henriette-Marie de France, reine d'). Arrive à Paris, II, 53.
Angoulême (Charles de Valois, comte d'Auvergne, puis duc d'). Est envoyé en Poitou, I, 21, 31. Témoigne sa sym-

pathie à Mme de Vendôme, 424. Propos qu'il tient à la reine, II, 369.

Angoulême (Marie-Françoise de Valois, duchesse d'). Projets de mariage pour elle, II, 200, 206.

Anjou (Philippe de France, duc d'), depuis Monsieur. Sa naissance, I, 339. Il tombe malade, II, 239, 241.

Anne d'Autriche, reine de France. Sa grossesse, I, 326. Ses couches, 328. Elle a peur d'être compromise par Monsieur dans la conspiration de Cinq-Mars, 391. Est déclarée régente par le roi, 436. Est reconnue régente par le parlement, 453.

Renvoie les évêques dans leurs diocèses, II, 18. Va au-devant de la reine d'Angleterre à son arrivée à Paris, 54. Fait un édit contre le luxe des carrosses, 55. Témoigne sa satisfaction à Monsieur, 109. Donne le gouvernement de Foix au comte de Tréville, 140. Se rend en Picardie, 214. Fait venir au Palais-Royal les députés du parlement, 239. Voit avec déplaisir Madame à Fontainebleau, 241. Mande auprès d'elle le prince de Condé pour avoir son appui, 251. S'assure de M. de la Rivière par des promesses, 252. Envoie des troupes en Anjou pour étouffer une révolte, 255. Mène le roi au parlement, 258. Mène le roi au Palais, 322, 323. Profite contre le parlement du succès de la bataille de Lens, 349 et suiv. Part pour Rueil, 369. Revient à Paris, 408. Mande la Chambre des comptes et la Cour des aides, 436.

Va tenir conseil chez le duc d'Orléans, III, 4. Quitte Paris, *ibid.* Ecrit à la ville de Paris, 6. Envoie un héraut à la ville, 30. Se rend à Compiègne, 57. Donne des témoignages de reconnaissance au prince de Condé, 101. Se plaint de M. de la Rivière, 159. Prévient Monsieur contre le prince de Condé, 160. Part pour la Normandie, 192. Revient à Paris, 201. Part pour la Bourgogne, 204. Revient à Paris, 211. Visite Monsieur, 219. Part pour Compiègne, 229. Arrive à Paris, 234. Se rend à Libourne avec le roi, 245. Entre à Bordeaux, 249. S'arrête, au retour, souffrante à Blois, 261. Arrive à Fontainebleau, 262. Rentre à Paris, 272. Se plaint de Monsieur, 287. Promet au parlement la liberté des princes, 306. Accorde la déclaration contre les cardinaux français, 334. S'efforce de gagner l'esprit du roi, 353. Prie Monsieur de ramener le prince de Condé à la cour, 363. Envoie au parlement un écrit explicatif au sujet du prince de Condé, 366. Se plaint du procédé de M. le Prince à l'égard du roi, 374. S'entretient longuement avec M. de Châteauneuf, 375. Fait déclarer par le roi son mécontentement contre le prince de Condé, 377. Cherche à faire revenir Monsieur, 396, 397. Pose des conditions au prince de Condé, 398. Etablit son nouveau conseil, 407.

Annecy, I, 391.

Annèse (Gennaro). Est déposé par le duc de Guise et se met en intelligence avec les Espagnols, II, 272. Favorise l'entrée de don Juan à Naples, 273. Fait jurer un traité à don Juan, 274.

Annevoux (Adrien du Drac, ba-

ron d'), gouverneur de Damvilliers, III, 201.
Antibes, III, 185.
Anvers, II, 114, 169.
Anville (François-Christophe de Levis-Ventadour, comte de Brion, puis duc d'). Demande inutilement la lieutenance de roi du Vivarais, II, 43. Engage Mazarin, de la part de Monsieur, à revenir à Paris, III, 262. Se montre réservé au souper du Palais-Royal, 321. Est envoyé par Monsieur auprès de M. le Prince retiré à Saint-Maur, 367. Est envoyé par la reine auprès de Monsieur retiré à Limours, 397.
Ardres, II, 92.
Aremberg (Antoine d'), en religion frère Charles. Son aventure à Bruxelles, I, 229.
Argenteau (Le château d'), I, 220.
Armainvilliers, III, 184.
Armentières, I, 373; II, 219.
Arnauld (Henri), abbé de Saint-Nicolas. Est envoyé à Rome par Mazarin, II, 136.
Arnauld de Corbeville (Pierre), gouverneur de Dijon. Est envoyé à la cour par le prince de Condé, II, 331. Intrigue en faveur de ce prince, III, 278. Joint les princes à Grosmesnil, 319.
Arras, I, 338, 373. II, 153, 245, 270, 319; III, 209.
Arschot (Philippe, duc d'). Se plaint de la conduite de la princesse de Chimay, I, 228. Est appelé à la direction des affaires des Pays-Bas, à la mort de l'infante, 232. Est mandé à Madrid, 236. Est arrêté, 237.
Asti, II, 43.
Atri (N., duc d'). Ses prétentions à Munster, II, 209.
Aubery (Jean), conseiller d'État. Est député à l'assemblée du clergé, I, 275.
Aubery de Brévannes, conseiller au parlement. Échange, au parlement, quelques propos avec le prince de Condé, II, 433.
Aubijoux (François-Jacques d'Amboise, comte d'). Est blessé au combat de Castelnaudary, I, 201. Est associé à la conspiration de Cinq-Mars, 378. Apporte le traité avec l'Espagne, 384. Se rend en Piémont auprès du duc de Bouillon, *ibid.* Presse Monsieur de partir de Moulins, 387. S'enfuit en Angleterre, 390. Reçoit de Monsieur le gouvernement de la citadelle de Montpellier, II, 22. Ses relations avec Goulas, 456. Il encourt la colère de Monsieur, qui est bientôt apaisé, III, 221. Menace de provoquer M. de Mercœur, 227.
Aumont (Antoine, duc d'), maréchal de France. Est chassé d'Amiens par les habitants, III, 357. Reçoit ordre de casser les régiments des princes, 408.
Aumont (Charles, marquis d'). Est tué au siège de Landau, II, 52.
Aurillac, III, 189.
Autel (Ferry de Choiseul, comte d'), ou d'Hostel, capitaine des gardes de Monsieur. Reçoit ordre de quitter la cour de Monsieur, I, 286. Son mécontentement, III, 296.
Autriche (Léopold-Guillaume, archiduc d'), gouverneur des Pays-Bas. Entre en France, III, 29. Dépêche un envoyé au parlement de Paris, 32. Se décide à s'éloigner, 56. Prend Saint-Venant et Ypres, 57. Entre en Champagne, 229. Prend la Capelle, 252. Envoie une lettre à Monsieur, 254.
Autriche (Marie-Léopoldine d'),

impératrice. Sa mort, III, 114.
Auxerre, III, 205, 206.
Avaux (Claude de Mesmes, comte d'). Est fait surintendant des finances, I, 460. Est rappelé de Munster, II, 280. Est raccommodé par son frère avec Mazarin, 339. Est fait ministre d'Etat, 438. Se démet de sa charge de surintendant des finances, III, 225. Fait connaître à Monsieur les artifices des Espagnols, 258.
Averse, II, 257.
Ayetone (le marquis d'). Vient au-devant de Monsieur lors de son entrée à Bruxelles, I, 167. Commande les troupes espagnoles en Flandre, 215. Fait attaquer le château d'Argenteau, 220. Est appelé à la direction des affaires des Pays-Bas à la mort de l'Infante, 232. Donne ordre à Léonard Goulas de partir de Bruxelles, 258. Attaque Balaguer et est obligé de se retirer, II, 247.
Aytré, I, 32, 35.

B

Bagnolet, I, 354.
Bagnols, I, 184.
Bailleul (Nicolas de), président à mortier. Son habitation, I, 100. Il paraît en faveur auprès de la reine, 438. Est fait surintendant des finances, 460. Se défait de sa charge, II, 228.
Bailleul (Louis de), fils du précédent. Épouse Marie de Ragois, II, 228.
Balaguer, II, 35, 247.
Balançon (N., baron de), général d'artillerie à l'armée espagnole des Pays-Bas. Canonne les Hollandais, I, 216.
Bâle, III, 356.
Bapaume, I, 373. II, 245.
Bar, I, 68.
Bar (M. de). Est dépêché au Havre par la reine, III, 162. Est chargé de garder le prince de Condé à Vincennes, 190. Est opposé à M. de Vardes pour le gouvernement de Dourlens, 260. Reçoit le cardinal à Dourlens, 325.
Baradat (M. de). Sollicite vainement du roi son retour à la cour, I, 425. Parvient à rentrer en grâce, 429.
Barbançon (Albert de Ligne, prince de). Se plaint de la conduite de la princesse de Chimay, I, 228. Est arrêté et conduit dans la citadelle d'Anvers, 237.
Barberini (Antonio), cardinal, II, 45, 46, 48. Est reçu dans les États de Savoie, 117. Arrive à Paris, 139.
Barberini (François, cardinal). Prend le parti de la France, II, 129. S'enfuit de Rome et vient en France, 139.
Barberini (Taddeo), prince de Palestrine, II, 46. Se déclare hautement pour la France, 129. S'enfuit de Rome et vient en France, 139.
Barcelone, II, 72. III, 274, 337, 345, 418.
Barillon (Jean-Jacques), président aux enquêtes. Est arrêté, II, 85. Sa mort, 108. Sa grâce est accordée tardivement par la cour, *ibid.*
Barrière (Henri de Taillefer, seigneur de), capitaine au régiment de la marine. Enlève le jeune Tancrède de Rohan, II, 98.
Bassée (La), II, 115, 164, 225, 226, 231, 245.
Bassompierre (François, maréchal de). Est envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire vers le roi d'Angleterre, I, 21. Appuie Goulas pour l'acquisition d'une compagnie

dans le régiment de Champagne, 57. Est comparé au duc de Lerme, 222. Favorise les Suisses contre les gardes de Monsieur, II, 75. Sa mort, 188.
Bassompierre (Louis de), évêque de Saintes, II, 189.
Bautru (Nicolas de). Est dépêché à Blois près de Monsieur, I, 303. Est substitué par Richelieu au comte de Brion dans la négociation avec le comte de Soissons, 311.
Bautru (Guillaume de), comte de Serrant. Parle contre le parlement, II, 362.
Bayonne, III, 345.
Beaucaire, I, 185, 188.
Beaufort (François de Vendôme, duc de). Sa présence à Amiens lors du complot contre Richelieu, I, 298. Il rentre en France à la mort du cardinal, 426. Son retour à la cour, 433. Son démêlé avec M. le prince, 451. Il dispute la faveur à Mazarin, 456. Se déclare pour Mme de Montbazon, II, 5. Ecrit au duc d'Enghien, 7. On lui impute le projet de tuer Mazarin, 8. Il est arrêté, 9. Est conduit à Vincennes, 13. S'échappe de sa prison, 295-297. Témoigne son mépris pour Mazarin, 333.
Vient à Paris pour se joindre aux Frondeurs, III, 14. Est reçu duc et pair par le parlement, 15. Fait entrer un convoi dans Paris, 27. Cherche à empêcher l'accommodement avec la cour, 36. Apaise le peuple, 40. Vient saluer Monsieur, 52. Tient un propos à M. de la Rivière, 58. Inquiète la cour après la paix, 62. Maltraite M. de Jarzé, 80. S'accommode avec lui, 89 et suiv. Refuse de s'accommoder avec la cour, 113. Se montre dans la ville, 174. Reçoit de Mazarin l'offre du gouvernement d'Auvergne, 211. Prend le parti de la comtesse de Fiesque, 222. Obtient la survivance de l'amirauté, 226. Son carrosse est attaqué dans les rues de Paris, 263. Il est mal accueilli par la reine et recherche la popularité, 275. Signe le traité des princes avec la Fronde, 292.
Beaumont (Mlle de). Est mise en disgrâce par la reine, II, 163.
Beaune, I, 173.
Beauplan (M. de), capitaine des gardes du cardinal de Richelieu. Sa rencontre avec Goulas, I, 74.
Beaupuy (Arnaud le Dangereux, comte de). On cherche vainement à l'arrêter, II, 10. Il est arrêté à Rome à la demande de Mazarin, 83.
Beauvais (Mme de), première femme de chambre de la reine. Se laisse gagner par le prince de Condé, III, 142. Favorise les extravagances de M. de Jarzé et est éloignée de la cour, 143.
Bec (René du), marquis de Vardes, gouverneur de La Capelle, I, 113, 254.
Bécherelle (La). Se rend maître de Damvilliers pour le roi, III, 200.
Beck (Jean, baron de), général. Secourt Thionville, I, 459. Est mis en déroute par l'armée de Flandre, II, 114. Rend de mauvais offices à Piccolomini, 143. Marche contre M. de Turenne, 222. Est fait prisonnier à Lens, 343 et suiv. Sa mort, 347.
Beck, fils du précédent. Est fait prisonnier à Lens, II, 343, 346.
Bélesbat (Henri Hurault de l'Hô-

pital, seigneur de), conseiller d'Etat. Est relégué en Bretagne, II, 230.
Bélesbat (le chevalier de). Ses relations avec Goulas, II, 465.
Belin (N. de Faudoas d'Averton, comte de). Est tué devant Berghes, II, 173.
Bellegarde, III, 203, 206, 209.
Bellegarde (Roger de Saint-Lary, duc de), surintendant de la maison de Monsieur. Goulas lui est présenté, I, 5. Sa situation auprès de Monsieur, 10. Il manque de périr dans une escarmouche devant la Rochelle, 34. Intervient dans l'affaire relative à la princesse Marie de Mantoue, 65. Parait favorable aux Goulas, 93. Reçoit Monsieur à Seurre, 110. Est déclaré criminel de lèse-majesté, 111. Calme la colère de Monsieur contre Mademoiselle, II, 62.
Bellièvre (Pompone de), président au parlement de Paris. Porte la parole chez Monsieur, II, 304. Les frondeurs lui destinent la charge de chancelier des ordres, III, 196.
Belloy (Charles de), lieutenant de vénerie de Monsieur. Reçoit de Monsieur des témoignages d'affection, I, 341. Est envoyé au roi par Monsieur, 383. Est fait capitaine des gardes de Monsieur, III, 296.
Benoise (Charles), conseiller au parlement. Est député par la chambre des enquêtes à la grand'chambre, II, 426.
Benoist (M.), conseiller au parlement. Est éloigné par lettre de cachet, II, 350.
Berghes, II, 170, 173, 180. III, 418.
Berghes (Henri, comte de). Réfugié au pays de Liège, I, 218. Avait été condamné à mort pour crime de lèse-majesté, 236, 247.
Beringhen (Henri de), premier écuyer du roi. Visite Léonard Goulas de la part de Mazarin, III, 184. Est envoyé à la Fère vers Mazarin, 325. Cherche inutilement à rétablir M. de Chavigny à la cour, 370.
Bernia (Mario Teluccini, dit), poète italien, I, 279.
Berny, II, 122.
Bérulle (Pierre, cardinal de). Le cardinal de Richelieu redoute son influence sur Louis XIII, I, 16. Michel de Marillac s'appuie sur lui, 18.
Besançon, I, 111, 112, 113, 114, 246.
Béthune, II, 105, 119, 245, 270, 319.
Béthune (Hippolyte, dit *le comte* de). Reçoit ordre de se retirer loin de Paris, II, 9. Rentre à la cour, 28. Brave M. de la Rivière, *ibid.* M. de la Rivière fait des efforts pour se réconcilier avec lui, 339.
Béthune (Maximilien-Léonor, marquis de). Est tué devant Piombino, II, 191.
Beuvron (François d'Harcourt de). Est sollicité par Saint-Luc de remettre au roi le vieux château de Rouen, III, 19. Obtient le gouvernement de Normandie, 198.
Béziers, I, 182, 184, 188, 196, 199. III, 95, 100.
Bichi (Alexandre, cardinal). Sert les Barberini lors de l'élection d'Innocent X, II, 47. Prépare le retour de Mme de Montbazon, 116. Ses propos au sujet de l'élection du pape, 236. Il cherche à raccommoder le parlement d'Aix avec le comte d'Alais, III, 133.
Bignon (Jérôme), avocat général au parlement de Paris, I, 266.
Bioules (Louis de Cardaillac,

comte de), lieutenant de roi en Languedoc. Le parlement de Toulouse informe contre lui, III, 50, 96.

Blancmesnil (René Potier, seigneur de), président au parlement. Mazarin cherche à le réduire, II, 323. Il est arrêté, 350. Est mis en liberté, 356. Parle contre Mazarin, 382, 435.

Blaye, III, 191, 203, 204, 329, 342, 344, 369, 413.

Blérencourt (Charlotte de Vieux-Pont, dame d'Annebaut, épouse de Bernard Potier, seigneur de). Fait l'éloge du marquis de Gesvres, son neveu, I, 460.

Blois, I, 254, 261, 264, 281, 287, 301, 302, 309, 318, 338, 350, 358, 367, 370, 375, 382, 383, 396. II, 415, 451, 456, 463. III, 53, 123, 261, 262, 392, 396, 409.

Blot (M. de). Ses galanteries avec les dames de Tours, I, 318.

Bois d'Ennemetz (Jacques-Daniel, seigneur de), premier maréchal des logis de Monsieur. Goulas lui est présenté, I, 4. Il est adjoint à Puylaurens auprès de Monsieur, 9. Est menacé dans son crédit par Puylaurens, 11. Sa disgrâce, 32. Sa mort, 33.

Boisgeoffroy (Pierre de Mascarel, baron de). Reçoit les gentilshommes de Monsieur devant La Rochelle, I, 53. Entre en faveur auprès de Monsieur, 288. Est chargé par M. de Chavigny de rendre compte de ce qui se passe chez Monsieur, 290. Se voit obligé de quitter la cour de Monsieur, 292. Est envoyé près du roi par Monsieur, 420.

Boissettes (Louis le Fèvre de Caumartin, seigneur de Mormant et de). Est un des adorateurs de Mlle de Nogent, I, 49, 50.

Boonen (Jacques), archevêque de Malines. Reçoit de Monsieur la déclaration de son mariage avec Marguerite de Lorraine, I, 227. Est appelé à la direction des affaires des Pays-Bas, 232.

Bordeaux, II, 327. III, 96, 109, 110, 111, 133, 135, 145, 147, 156, 204, 207, 212, 213, 222, 223, 229, 234, 236, 239, 240, 241, 242, 243, 245, 246, 250, 254, 255, 269, 324, 343, 411.

Bosquet (M. du), gouverneur de Furnes. Rend la place aux ennemis, II, 324, 325.

Bouchain, I, 237.

Bouillon (Frédéric-Maurice de la Tour, duc de). Cause de la haine de Richelieu pour lui, I, 355. Il traite avec l'abbé de Mercy, 357. S'accommode avec le roi, 366. Est réconcilié avec Monsieur par l'entremise de Montrésor, 378. Conspire avec Cinq-Mars, *ibid.* Reçoit le commandement de l'armée de l'Italie, 381. Obtient son pardon du roi, 398. Remplace le prince de Condé en Catalogne, II, 224.

Est nommé général des troupes de la Fronde, III, 12. Cherche à empêcher l'accommodement avec la cour, 36. S'efforce de rompre le traité de Rueil, 46. Se retire à Turenne, 173, 191. Est déclaré criminel de lèse-majesté, 199. Reçoit à Turenne la princesse de Condé, 212. Quitte Bordeaux, 247. S'offense des négociations du prince de Condé avec la cour, 344. Porte M. le Prince à la paix avec la cour, 371.

Bouillon (la duchesse de). Tient le fils de Mme de Longueville

sur les fonts baptismaux, III, 22.
Boulay (Nicolas Brulart, seigneur du). Est envoyé par Monsieur au cardinal de Richelieu, I, 393.
Boulaye (François de Rochefort, marquis de la). Se joint aux frondeurs, III, 14. Assiège le château d'Angers, 50. Cherche à exciter le peuple, 148. Est poursuivi, 151. Est recherché par Mazarin, 211, 216.
Boulogne, II, 227.
Bourbon-les-Bains, I, 383; II, 86, 214.
Bourbon-Verneuil (Henri de), évêque de Metz. Déserte la cour de Monsieur, II, 64.
Bourbonne (Charles de Livron, marquis de). Arrête lord Montagu, I, 146.
Bourbourg, II, 93, 101. III, 118.
Bourdin (Gilles), procureur général au parlement de Paris, II, 107.
Bourg-la-Reine, III, 368.
Bourges, III, 207, 210, 211, 411, 412, 413, 415.
Bouteville (François de Montmorency, comte de Luxe, seigneur de). Sa situation auprès de Monsieur, I, 14. Son exécution en place de Grève, à la suite d'un duel, 29.
Bouteville (François-Henri de Montmorency, comte de). Est fait prisonnier à Rethel, III, 282.
Bouthillier (Claude), secrétaire d'Etat. Appuie Goulas auprès du roi pour lui faciliter l'acquisition d'une compagnie dans le régiment de Champagne, I, 58. Parle en faveur de Léonard Goulas, 286. Est fait exécuteur du testament de Richelieu, 422.
Bouthillier (Léon). — Voir : Chavigny.
Bouthillier (Victor), coadjuteur de Tours, I, 289.
Brancas (Charles, dit *le comte* de), marquis de Maubec. Négocie pour le duc de Lorraine, III, 18.
Brancas (Louis-François de), depuis duc de Villars. Est fait prisonnier à Lens, II, 345.
Brassac (Mme de). Est récompensée de sa charge auprès de la reine, I, 463.
Brasseuzes (Artus des Friches, seigneur de). Reçoit la visite de Goulas, I, 48.
Brasseuzes (Charles des Friches, seigneur de), gentilhomme ordinaire de Monsieur. Se lie d'amitié avec Goulas, I, 40. Joint Monsieur à Saint-Dizier, 67. Se retire de la cour de Monsieur pour commander la galère de la reine, 108.
Bréderode (M. de). Commande un corps hollandais, II, 152.
Brégy (Mme de). Raccommode Mazarin avec la reine, III, 142.
Brescou, II, 22.
Brèves (M. de), père du marquis de Maulevrier, I, 224.
Brezé (Armand de Maillé), duc de Fronsac et de Caumont. Est tué devant Orbitello, II, 162.
Brezé (Urbain de Maillé, marquis de), maréchal de France. Sa surprise et ses réclamations à l'ouverture du testament de Richelieu, I, 422. Il cherche à se venger sur Mlle d'Aiguillon, 423. Parle au roi en faveur du maréchal de Bassompierre, 425.
Briançon (Erasme de Daillon, comte de). Est envoyé par Monsieur auprès du roi, qui le fait arrêter, I, 112. Forme, avec MM. de Montrésor et

d'Épinay, une cabale à la cour de Monsieur, 278.
Briare, I, 382.
Bridieu (Louis, marquis de). Sert de second au duc de Guise dans son duel avec Coligny, II, 25. Défend victorieusement le château de Guise, III, 231.
Brienne (Henri-Auguste de Loménie, comte de). Assiste aux derniers moments du P. de Condren, I, 84. Devient secrétaire d'État, 462. Est envoyé par la reine auprès du cardinal de Valençay, II, 76. S'émeut des bruits de rétablissement de M. de Chavigny dans sa charge de secrétaire d'État, 141. Reçoit ordre d'aller visiter les princesses après l'arrestation des princes, III, 173. Invite Monsieur à se rendre au conseil, 305. Est chargé de demander les sceaux à M. de Châteauneuf, 338. Est envoyé par la reine auprès de Monsieur retiré à Limours, 397.
Brion (François-Christophe de Lévis-Ventadour, comte de), premier écuyer de Monsieur. Goulas lui est présenté, I, 4. Sa situation auprès de Monsieur, 12. Ses courses nocturnes avec Monsieur, 24. Il apporte à Monsieur de bonnes paroles de M. de Montmorency, 179. Veut se battre avec M. de Conigy, 201. Circonvient Monsieur, 294. Est associé à la conspiration de Cinq-Mars, 378. Est envoyé au roi par Monsieur, 383. Le roi accorde un sursis aux poursuites contre lui, 431. Il est fait duc d'Anville, II, 27. — Voir : d'Anville.
Brisach, II, 208, 310, 344. III, 356, 357, 365.
Brissac (Louis de Cossé, duc de). Fait débauche avec quelques jeunes gens, II, 237. Bat la livrée du roi dans les rues de Paris, III, 88. Sa querelle avec M. de la Rochefoucauld, 387.
Brison (Joachim, baron de Beaumont, seigneur de), dit le brave Brison, I, 475.
Brizeña (don Louis de). Épouse doña Blanca Coloma, I, 212.
Broglio (François-Marie, dit *le comte* de), créature de Mazarin, III, 83.
Brouage, II, 163, 397. III, 243.
Broussel (Pierre), conseiller au parlement. Est blâmé par Monsieur, II, 325. Est arrêté, 349, 350. Est mis en liberté, 356, 359. Soutient une discussion contre M. le Prince, 429. Prend la parole sur la déclaration du roi, 434. Attaque Mazarin, 435. Est pourvu par la Fronde du gouvernement de la Bastille, III, 13. Obtient de la cour ce gouvernement, 43.
Bruges, II, 169, 230.
Bruxelles, I, 135, 139, 160, 165, 166, 167, 208, 209, 212, 223, 224, 226, 227, 228, 229, 244, 246, 247, 252, 254, 256, 258, 260. III, 29, 30, 87, 99, 381.
Buckingham (Georges Villiers, duc de). Projette de porter la guerre en France, I, 20. Fait chasser d'Angleterre les serviteurs de la reine, 21.
Bucquoy (N., comte de), grand bailli de Hainaut. Présente des armes à Monsieur, au moment où le prince se rend au secours de Rheinberg, I, 217.
Bueil (Claude, comte de). Est blessé au combat de Castelnaudary, I, 201. Accompagne Monsieur à l'armée espagnole, 218, 221. Donne à souper à Bruxelles, 242. Ses relations avec Goulas, II, 464.
Bugnons (M. de), cousin-germain de Goulas, I, 127.

Bullion (Claude de), seigneur de Bonnelles. Est envoyé pour traiter avec Monsieur, I, 197. Sa mort, 467.
Bussolengo, I, 59, 60.
Bussy (Henri de Clermont d'Amboise, marquis de). Est tué en duel par le comte des Chapelles, I, 29.

C

Caen, III, 22, 197, 318.
Calais, II, 89, 98, 175.
Cambout (Marguerite-Philippe du), fille puînée du baron de Pontchâteau. Épouse M. de Puylaurens, I, 262.
Cambout (Marie du), fille aînée du baron de Pontchâteau. Épouse le duc de la Valette, I, 262.
Cambrai, I, 246. II, 103, 230, 300; III, 59, 83-85, 87, 232, 345.
Campion (Alexandre de), gentilhomme attaché au comte de Soissons. Est envoyé près de Monsieur, I, 305. Envoyé à la cour pour disculper M. le Comte, il proteste énergiquement de l'innocence de son maître, 353.
Campion (Henri de), auteur des *Mémoires*. Est inutilement recherché, II, 10.
Candale (Louis-Charles-Gaston de Nogaret, duc de). Fait débauche dans les rues de Paris, II, 237. Reçoit la survivance du duc d'Épernon, son père, III, 64. Sa conduite dans la querelle entre le duc de Beaufort et M. de Jarzé, 80. Il reçoit le gouvernement d'Auvergne, 309.
Canisy (M. de), parent de Goulas, I, 298.
Cantecroix (Béatrix de Cusance, princesse de). Détache M. de Lorraine de l'Espagne, I, 358. Le fait aussi rompre avec la France, 370. M. de Lorraine parle de la quitter, II, 216.
Capelle (la), I, 113, 253, 254. II, 300. III, 252, 274, 401.
Capoue, II, 274.
Caracène (Le marquis de), général espagnol. Commande un corps espagnol près d'Ypres, II, 155. Est attaqué et battu en Italie, 316.
Carcassonne, I, 184.
Carignan, II, 467.
Carondelet, doyen de Cambrai. Se laisse gagner par le cardinal de Richelieu, I, 236.
Carondelet, gouverneur de Bouchain. Est tué, I, 237.
Casal, I, 55, 56, 58, 59, 85. III, 205, 206, 274, 337, 345.
Casal-Maggiore, II, 316.
Cassel, II, 92, 105.
Castelnaudary, I, 189, 193.
Catelan, traitant. Le parlement décrète contre lui, II, 343. Sa maison est pillée par le peuple, 351.
Catelet (le), II, 300, 317. III, 274.
Caumartin (M. de). Porte à Monsieur le traité fait avec les princes, III, 293.
Cavaillon, III, 321.
Cell, village de la principauté de Salm, I, 130.
Cennino (François, cardinal). Est proposé au conclave pour être élu pape, II, 45, 47.
Chalais (Henri de Talleyrand, marquis de), I, 7.
Chabot (Henri), gentilhomme ordinaire de Monsieur, I, 348. Épouse Marguerite de Rohan, II, 87. Voir : duc de Rohan.
Chabot (Guy-Aldonce, chevalier de). Est tué devant Dunkerque, II, 183.
Chaillot, III, 164, 165, 166.
Châlons-sur-Marne, I, 156.
Chambord, I, 328, 329, 331, 338, 340, 341, 370, 412, 416.
Chambord. Est tué à Lens, II, 346.
Chamboy (N., baron de). Remet

la place du Pont-de-l'Arche, III, 197.
Chamoreau (M. de). Tue en duel le baron de Chevy, I, 204.
Champigny, I, 199, 205.
Champlâtreux (Jean-Edouard Molé, seigneur de). Dégage le coadjuteur au parlement, III, 386.
Chandenier (François de Rochechouart, marquis de). Refuse de prendre le bâton de commandement de M. de Gesvres, II, 336. Est destitué, 337. Reçoit ordre de quitter Paris, 339.
Chantal (Celse-Bénigne de Rabutin, baron de), père de Mme de Sévigné. Est tué au siége de La Rochelle, I, 471.
Chanteloube (le père). Se rend en Flandre auprès de la reine-mère, I, 123. Est soupçonné d'être l'instigateur d'un attentat contre Puylaurens, 240. Cherche à déterminer une entreprise en France, 244.
Chantilly, I, 29, 30, 44, 45, 47, 48, 49, 302. II, 371. III, 173, 192, 210, 343.
Chapelles (François de Rosmadec, comte des). Est exécuté en place de Grèves à la suite d'un duel, I, 29.
Charenton, III, 17, 25, 26.
Charles Ier, roi d'Angleterre, II, 270. Est condamné et exécuté, III, 72, 73.
Charlevoix (M. de), lieutenant de roi à Brisach. Fait renvoyer le gouverneur par la garnison, III, 355. Est mis en prison, 356. Met le comte d'Harcourt dans la place, 357.
Charmes, I, 161, 162.
Charny (le chevalier de), fils de Louison. Est recueilli par Mademoiselle, I, 333, 334.
Charost (Louis de Béthune, comte, puis duc de), capitaine des gardes du corps. Reçoit ordre de prendre les gardes du roi pour faire sortir de France le cardinal de Valençay, II, 76. Refuse de prendre le bâton de commandement du marquis de Gesvres, 336. Est destitué, 337. Reçoit ordre de quitter Paris, 339.
Charton (M.), président au parlement. Échappe à un ordre d'arrestation, II, 350.
Chartres, III, 50.
Chartreuse (la Grande-). Monsieur y va faire une collation, I, 173.
Chastelet (Louis-Jules du), baron de Cirey. Fait un quatrain sur la pénurie où se trouvent à Bruxelles les serviteurs de Monsieur, I, 241.
Chastres, III, 16.
Châteauneuf (Charles de l'Aubespine, marquis de), conseiller d'Etat. Raffermit Richelieu dans ses résolutions à la journée des dupes, I, 97. Est maintenu en prison, 439. Obtient l'appui de Mme de Chevreuse, 463. Vend à M. de la Rivière sa charge de chancelier des Ordres, II, 73. Vient trouver la reine dans un costume usurpé, 307 et 308. Est exilé en Berry, 378. Reçoit les sceaux, III, 201. Fait à Monsieur une proposition hardie, 241. Cherche inutilement à rapprocher Monsieur du cardinal, 302, 303. Invite Monsieur à se rendre au conseil, 310, 317. Cède au parlement sur la question des cardinaux, 324. Est mis en disgrâce, 326, 329. On lui retire les sceaux, 334, 338. Il est appelé auprès de la reine, 375. Cabale contre le prince de Condé, 384. Est appelé de nouveau près de la reine, 395. Est fait ministre, 407. Veut mener le roi en Berry, 415.

Château-Portien, III, 252, 274, 277.
Châteauroux, III, 207, 211.
Château-Thierry, III, 252.
Château-Trompette (le fort du), III, 100, 110, 135.
Chatel ou Chaté (château de), III, 408.
Châtillon, III, 289.
Châtillon (Elisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville, duchesse de). Décide M. de Nemours à se mettre à la tête de la cabale des dames contre Mazarin, III, 220.
Châtillon (Gaspard de Coligny, maréchal de). Avance du côté de Sedan, I, 361. Paraît devant Sedan, 363.
Châtillon (Gaspard, comte de Coligny, puis duc de). Ses conseils au prince de Condé, II, 370. Il est raccommodé avec la cour par M. le Prince, 401. Est tué à la prise de Charenton, III, 25.
Châtre (Edme, marquis de la). Meurt d'une blessure, II, 114.
Chaudebonne (Claude d'Eurre du Puy-Saint-Martin, seigneur de). Est envoyé par Monsieur auprès du roi, I, 107. Prédit à la princesse de Phaltzbourg l'oubli de Puylaurens, 141. Décide Monsieur à se retirer de Beaucaire, 186. Est envoyé pour négocier l'accommodement de Monsieur avec le roi, 193-196. Est envoyé par Monsieur à la cour, 307, 309. Sa mort, II, 70. Ses relations avec Goulas, 460.
Chaulnes (Honoré d'Albert, duc et maréchal de). Sa mort, III, 137.
Chavagnac (M. de). Est arrêté, I, 385.
Chavigny (Léon de Bouthillier, comte de). Négocie l'accommodement de Monsieur avec le roi, I, 246. Est indiqué par Richelieu pour être chancelier de Monsieur, 272. Obtient pour son oncle la charge de premier aumônier de Monsieur, 286. Place M. de Boisgeoffroy auprès de Monsieur, après la ruine de M. d'Elbène, 290. Est envoyé à Blois auprès de Monsieur, 303. S'entretient avec Monsieur au sujet de son mariage, 305. Revient trouver le roi, 306. Rapporte à Monsieur le consentement conditionnel du roi au mariage, 309. Reçoit le traité d'accommodement avec Monsieur, ratifié par le roi, 310. Règne en maître à la cour de Monsieur, 349. Assiste à la conférence du roi avec Richelieu, 400. Est adjoint à Mazarin comme ministre, 420. Obtient le retour de Monsieur, 421. Promet à la reine de la faire déclarer régente, 430. Se retire de ses fonctions, 462, 467.

Est maintenu dans ses fonctions auprès de Monsieur, II, 12. Est arrêté, 372 et suiv. Est mis en liberté, 400. Obtient permission de revenir à Paris, III, 137 et 140. Est exilé, 185. Est rétabli dans le conseil, 334. Reprend crédit, 335, 336. Exerce une grande influence sur le prince de Condé, 344. Maintient Monsieur et le prince de Condé en bonne intelligence, 352. Se retire de la cour, 370.
Chavigny (Anne Phélipeaux, comtesse de). Reçoit la visite du cardinal, II, 241.
Chémerault (Françoise de Barbezières, demoiselle de), fille d'honneur de la reine. Est aimée de M. de Coislin, I, 264. Plaît au roi, 335.
Chesnaye (Charles d'Esmé, seigneur de la), premier valet de chambre du roi. Cinq-Mars le

fait chasser de la cour, I, 346.
Cheverny (Henri Hurault, comte de). Est nommé lieutenant de roi en Blaisois, II, 52.
Cheverny (Philippe Hurault de), abbé de Saint-Pierre de Chartres. Résigne son abbaye à M. de la Rivière, I, 371.
Chevreuse, II, 10.
Chevreuse (Marie de Rohan-Montbazon, duchesse de), I, 17. Coopère à l'alliance de l'Angleterre avec M. de Lorraine, 73. Avait été bien reçue par ce dernier, 146. Est maintenue en exil, 439. S'unit à M. de Beaufort contre Mazarin, 456. Revient à la cour, 463. Veut substituer M. de Châteauneuf à Mazarin, *ibid.* Donne une collation à la reine, II, 6. Cherche à réparer les torts de Mme de Montbazon, *ibid.* Se retire à Chevreuse, 10. Revient brusquement à Paris, III, 55. Conseille l'éloignement du cardinal, 308, 309. Cabale contre le prince de Condé, 384.
Chevreuse (Charlotte-Marie de Lorraine, demoiselle de). Son mariage projeté avec le prince de Conti, III, 291. Rupture, 327 et suiv.
Chevy (Le baron de). Est tué par M. de Chamoreau, I, 203, 204.
Chimay (Isabelle de). Est courtisée à Bruxelles par Puylaurens, I, 228. Sa conversation avec Goulas, 259. Elle épouse le marquis de Gonzague, 260.
Chimay (Madeleine d'Egmont, princesse de). Sa folle conduite, I, 228.
Chivré (Françoise-Marguerite de), épouse le comte de Guiche, I, 262.
Choiseul (César de), chevalier de Malte, fils du maréchal du Plessis. Est tué près de Casal-Maggiore, II, 316.
Choisy (Jean de), chancelier de Monsieur, II, 105. Est chargé de porter une lettre au parlement, 385. Traite avec les troupes de M. d'Erlach pour leur faire évacuer la Champagne, III, 60. Est envoyé en Languedoc, 100.
Choisy (Mme de). Anecdote sur cette personne, I, 342.
Cinq-Mars (Henri Coeffier, marquis de). Est introduit par Richelieu auprès du roi, I, 334. Fait des progrès dans l'affection du roi, 336. Afflige le roi par son inconduite, 344. Conspire contre le cardinal, 376 et suiv. Son arrestation, 386. Son exécution, 397.
Clanleu (M. de). Reçoit le gouvernement de Mardick, II, 99. Laisse prendre cette place, 135. Est arrêté, *ibid.* Monsieur le fait sortir de prison, 136. Il est blessé au siège de Dixmude, 225. En est nommé gouverneur, *ibid.* Rend la place de Dixmude, 244. Est arrêté, 245. Est tué à la prise de Charenton, III, 26.
Clarendon (Edouard Hyde, comte de). Tient pour le roi Charles Ier, II, 271.
Clausel (N. du). Fait un traité en Espagne pour M. de Rohan, I, 85.
Clermont-en-Argonne, I, 138, 148, 153, 154. II, 194, 204, 370, 398, 406. III, 18, 66, 201.
Clermont-en-Champagne, II, 319.
Clermont-Vertillac (N. de), maréchal de bataille du duc d'Enghien. Est tué devant Lerida, II, 223.
Cognac, II, 260.
Coigneux (Jacques Le), chancelier de Monsieur. Goulas va lui rendre visite, I, 6. Sa situation auprès de Monsieur, 11. Monsieur se retire chez lui à Saint-Cloud, 29. Il a

permission de récompenser une charge de président à mortier, 87. A grand'peur de la poursuite du roi lors de la retraite de Monsieur en Franche-Comté, 109. Est déclaré criminel de lèse-majesté, 111. Désapprouve le projet de mariage de Monsieur avec Marguerite de Lorraine, 119. Est éloigné des conseils de Monsieur, 122. Est éloigné de la cour de Monsieur, 166. Est remplacé par M. de Verderonne dans la charge de chancelier de Monsieur, 263. Essaie vainement de reprendre sa charge auprès de Monsieur, 464. Rentre dans sa charge de président à mortier, 467. Traite à Rueil pour la ville de Paris, III, 38. Intente un procès à M. de Chavigny, 125, 137, 140, 185.

Coislin (César du Cambout, marquis de). Sa passion pour Mlle de Chémerault, I, 264.

Coligny (Maurice, comte de). Est mêlé dans l'affaire des lettres d'amour attribuées à Mme de Longueville, II, 4. Est excité à se battre contre M. de Marcillac ou M. de Rouville, 7, 8. Son duel avec M. de Guise, 24. Sa mort, 26.

Coligny (Jean de Saligny, dit le comte de). Rassemble des troupes contre la cour, III, 200.

Collioure, I, 375, 383.

Cologne, III, 372, 395, 403.

Coloma (don Carlos). Apprend que sa fille est courtisée par Monsieur, I, 212. Est appelé à la direction des affaires des Pays-Bas, 232.

Coloma (doña Blanca), demoiselle espagnole. Est courtisée par Monsieur, I, 211. Est mariée à don Louis de Briseña, 212. Monsieur s'éloigne d'elle, 250.

Combalet (Marie-Madeleine de Vignerot, dame de). Découvre à Richelieu, son oncle, les sentiments de la reine-mère, I, 91. On prête à Richelieu le dessein de la marier avec Monsieur, 104. Le duc de Lorraine propose de lui faire épouser son frère, 155. Richelieu forme le dessein de la marier avec le comte de Soissons, 311. Il la lui présente à Bagnolet, 354. Voir: duchesse d'Aiguillon.

Cominges (Gaston-Jean-Baptiste, cte de), lieutenant des gardes de la reine. Est chargé d'arrêter M. Broussel, II, 349. Est envoyé à Bordeaux, III, 96. Concourt à l'arrestation des princes, 169. Est envoyé comme gouverneur à Saumur, 212. Est désigné pour se rendre au Havre, 315. Joint les princes à Grosmesnil, 319.

Commines, II, 222.

Compiègne, I, 112, 113, 116; II, 152, 275, 278, 290. III, 44, 47, 57, 58, 60, 61, 65, 67, 81, 85, 87, 89, 90, 91, 98, 99, 100, 105, 106, 109, 116, 179, 229, 230, 231, 234.

Condé (Henri II, prince de). S'offre au cardinal de Richelieu après la découverte de la conspiration de Cinq-Mars, I, 394. Est outré de voir que le cardinal n'a rien laissé à son fils, 424. Son démêlé avec M. de Beaufort, 451. Ses démêlés avec Monsieur, II, 14. Il reçoit le gouvernement de Seurre, 72. Se montre jaloux de Monsieur, 109. Ses prétentions, 124. Il se plaint de la conduite des affaires, 179. Se laisse apaiser par le cardinal, *ibid.* Tombe malade et meurt, 196.

Condé (Louis de Bourbon, duc d'Enghien, prince de). Manifeste de hautes prétentions, II, 205. Part pour la Catalogne, 213. Se plaint de n'y pas trou-

ver de ressources, 217. Echoue devant Lerida, 222. Prend Ager et repousse le marquis d'Ayetone, 247. Révient en France, 248. Est mandé par la reine, 251. Assiège et prend Ypres, 290, 291. Songe au cardinalat pour le prince de Conti, son frère, 292. Echoue dans une entreprise sur Ostende, 299. Est recherché par la cour, 316. Vient à Paris, 317, 318. Se met d'accord avec Mazarin et repart pour l'armée, 319. Défait à Lens l'armée de l'archiduc, 343 et suiv. Ses mœurs, 348. Il s'empare de Furnes, 366. Traite avec Mazarin, 370. Arrive à Rueil, 372, 379. A quelques démêlés avec Monsieur, 393. Se montre à Paris, 394. Brigue la dignité de cardinal pour son frère, le prince de Conti, 405, 406. Ses hauteurs à l'égard de l'abbé de la Rivière, 412. Il va voir Monsieur au palais d'Orléans, 418. Prend la parole au parlement, 428. S'emporte dans la discussion, 431.

Sort de Paris, III, 4. Ecrit à la ville de Paris, 6. Rassure la cour, 17. Ecrit au duc de Bouillon pour le détacher de la Fronde, 20. S'empare de Charenton, 25. Se retire de ce bourg, 27. Vient à Paris, 52. Se déclare contraire au mariage du duc de Mercœur avec la nièce de Mazarin, 54, 69. Se montre mécontent, 70, 77. Se rapproche des frondeurs, 103. Se plaint de Mazarin, 117. Soupe successivement avec le cardinal et avec les mécontents, 118. Rallie ses partisans, 120. Témoigne ses mauvaises dispositions pour le cardinal, 141. Son carrosse est attaqué sur le Pont-Neuf, 149. Il pousse le duc de Richelieu à épouser Mme de Pons, 161. Se laisse tromper, 165. Se met en colère contre M. de la Rivière, 168. Est arrêté au Palais-Royal, 169 et suiv. Est mené à Vincennes, 190. Est transféré à Marcoussis, 253. Puis au Havre, 270. Ses partisans se retournent vers la Fronde, 277. Il sort de prison, 319. Entre dans Paris, 320. Demande, pour son fils, la main de la fille de Monsieur, 322, 348. Décide le prince de Conti à renoncer à son mariage avec Mlle de Chevreuse, 330. Vient conférer avec la reine, 341. Songe à s'appuyer sur l'Espagne, 345. Demande le gouvernement de Provence pour son frère, 349. Craint pour sa sûreté, 360. Se retire à Saint-Maur, 361 et suiv. Ecrit au parlement, 365. Reçoit grande compagnie dans sa retraite, 370. Se décide à rentrer dans Paris, 372. Se rend au parlement pour justifier sa conduite incriminée par la cour, 377-384. Entre en lutte au parlement contre le coadjuteur, 385. Se plaint à Monsieur de l'insolence de ce dernier, 387. Rencontre le coadjuteur à la tête d'une procession, 389. Demande la convocation des Etats, 392 et suiv. S'éloigne de Paris, 403. Séjourne à Trie chez M. de Longueville, 406. Cherche à engager ce prince dans ses intérêts, *ibid.* Se rend à Chantilly, 407. Se retire à Angerville-la-Rivière, 408. Part pour Bourges, 410. Se rend à Montrond, 412. Part pour la Guyenne et se prépare à la guerre, 413. Ecrit à Monsieur une lettre explicative de sa conduite, 414.

Condé (Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de). Est marraine du Dauphin (Louis XIV), I, 438. Demande justice à la reine contre Mme de Montbazon, II, 4-6. Son démêlé avec Mademoiselle, 15, 16. Elle fait la malade lors de l'arrivée à Paris de la reine d'Angleterre, 54. Son propos sur Retz, III, 152. Elle reçoit ordre de se retirer à Chantilly, 173, 192. Puis en Berry, 207. Elle vient présenter requête au parlement, 207-210. Se résout à sortir de Paris pour Vallery, 210. Sa mort, 289.

Condé (Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de). Reçoit ordre de se retirer en Berry, III, 207. Se dirige vers Bordeaux et est reçue à Turenne par M. de Bouillon, 212. Est accueillie avec enthousiasme par les Bordelais, 213, 222, 223. Quitte Bordeaux, 247. Vient saluer le roi et la reine, 248. Présente requête au parlement, 277, 283, 284-286. Part pour Montrond avec son fils, 372. Y demeure après le départ du prince de Condé, 413.

Condé-sur-l'Escaut, II, 152. III, 99.

Condren ou Gondren (le P. de), général de l'Oratoire, confesseur de Monsieur. Ses négociations pour réconcilier Monsieur avec le roi, I, 73. Son éloge, 75. Opinion du P. de Condren sur la validité du mariage de Monsieur avec Marguerite de Lorraine, 80. Comment il fut connu de Goulas, 82. Il encourage Monsieur dans l'affaire de son mariage, 276. Est envoyé auprès de Monsieur à Blois, 309. Ses relations avec Goulas, II, 462.

Conflans-l'Archevêque, I, 282.

Conigy (M. de). Est tué au combat de Castelnaudary, I, 201.

Constantin, fort, II, 247.

Conti (Armand de Bourbon, prince de). Fait enregistrer des édits à la Cour des aides, II, 277. Porte à la Cour des aides une déclaration royale, 325. Se laisse porter par son frère comme candidat à la dignité de cardinal, 405. Reçoit de Rome la promesse du chapeau sans promotion extraordinaire, 419. Se laisse conduire par Mme de Longueville, 425.

Sort de Paris avec la cour, III, 4. Rentre dans la ville pour se joindre aux frondeurs, 10, 11. Est déclaré généralissime des troupes de la Fronde, 12. Traite avec l'Espagne, 29. Se plaint du premier président Molé, 41. Insiste pour l'éloignement de Mazarin, 42. Obtient le gouvernement de Damvilliers et l'entrée au conseil, et renonce au chapeau en faveur de M. de la Rivière, 43, 52. Vient à la cour sans visiter le cardinal, 86. Est arrêté au Palais-Royal, 170. Est transféré de Vincennes à Marcoussis, 253. Puis au Havre, 270. Sort de prison, 319. Entre dans Paris, 320. S'offense des négociations du prince de Condé avec la cour, 344. Se réconcilie avec M. le Prince, 360. Se dispute au parlement avec le premier président, 367. Pousse le prince de Condé à rompre avec la cour, 371. Cherche à justifier M. le Prince devant le roi et la reine, 379. Présente au roi une lettre du prince de Condé, 404. Pousse M. le Prince à la guerre, 411. Demeure à Bourges après le départ de son frère, 413.

Coquelay (M.), conseiller au parlement de Paris, III, 207.
Corbeil, III, 17.
Corbie, I, 293, 297, 302, 303; II, 49. III, 15.
Cospéan (Philippe de), évêque de Lisieux. Est renvoyé dans son diocèse, II, 18.
Coste (M. de la), parent de Goulas, I, 298. Ses relations avec Goulas, II, 462.
Cottereau (M.). Demande au roi, au préjudice de Goulas, la terre de la Mothe en Brie, I, 142.
Coudray-Montpensier (N. d'Escoubleau, seigneur du), chambellan d'affaires de Monsieur. Est condamné par le parlement de Dijon, I, 210. Est mis à la Bastille, 267. Est envoyé par Monsieur à Bordeaux, III, 240.
Coulon (M.), conseiller au parlement. Est caressé par Mazarin, II, 332.
Courtray, II, 153, 154, 160, 161, 162, 164, 165, 166, 167, 169, 180, 194, 219, 225, 230, 243, 244, 291, 292. III, 57.
Cramail (Adrien de Montluc, comte de). Laisse le gouvernement de Foix vacant par sa mort, II, 141.
Crémone, II, 367.
Créquy (Charles, duc de). Est envoyé pour donner ordre au cardinal de Valençay de sortir de France, II, 75.
Crespin (M.), doyen du parlement. Se charge de la requête de Mlle de Longueville, III, 283.
Cressia (François de Coligny, marquis de). Va chercher Baradat, son beau-frère, pour le ramener à la cour, I, 428.
Crissé (M. de). Madame demande pour lui la charge de premier maître d'hôtel dans sa maison, III, 195.
Croisette (La), gentilhomme de la maison de Rochefort. Remet le château de Caen, III, 197.
Croissy-Fouquet (M. de), conseiller au parlement. Traite pour la Fronde avec les princes, III, 291. Porte à Monsieur le traité fait avec les princes, 293. Est envoyé en Flandre, 344. Est envoyé par Monsieur vers le prince de Condé, 410. Ne peut le rencontrer par suite d'une méprise, *ibid.* Va le trouver à Bourges, 411. Echoue dans sa mission, 413.
Cromwell. Est soupçonné d'avoir pris part à l'exécution de Charles Ier, III, 74. Se rend maître du gouvernement, 75.
Cugnac (Pierre de Caumont, marquis de). Echappe au danger à la prise de Charenton, III, 26.
Cumont (M. de), conseiller au parlement. Opine dans le même sens que M. Broussel, II, 432.
Curne, II, 158.

D

Dalibert (M.), surintendant des finances de Monsieur. Est malmené par M. de la Rivière, II, 256.
Dampierre (Château de), I, 35.
Dampierre, III, 55.
Damvilliers, III, 43, 200.
Delorme (Marion). Son prétendu mariage avec Cinq-Mars, I, 345.
Dei-Ponti (Jean), capitaine espagnol. Est envoyé dans Courtray, II, 154. Rend la place de Rethel, III, 279.
Deslandes-Payen, conseiller au parlement de Paris. Offre ses services à Monsieur, I, 135. Se plaint au parlement de la mauvaise administration de la guerre, II, 430. Reçoit la requête de la princesse douairière de Condé, III, 207. Se

charge de présenter la requête de la princesse de Condé, 277, 283.
Desmares (le P.), oratorien. Est accusé d'erreur par les jésuites, II, 263. Est obligé de s'éloigner, 264.
Deynse, II, 160.
Dieppe, II, 87. III, 22, 196, 197, 318.
Digoin, I, 173.
Dijon, I, 112, 153, 172, 173. II, 426. III, 23, 49, 205, 206.
Dixmude, II, 225, 226, 231, 244, 245, 299, 325. III, 26.
Dognon (Louis-Foucault, comte du). Repousse les vaisseaux bordelais, III, 146.
Dombes (Principauté de), I, 65.
Donchery, I, 365.
Dorat (M.), conseiller au parlement. Parle contre l'archevêque d'Embrun, III, 324.
Dorigny, mestre de camp. Est tué au siège de Lerida, II, 196.
Dorislaüs (le docteur), ambassadeur d'Angleterre en Hollande. Est assassiné à la Haye, III, 75.
Douai, I, 373. II, 153, 245, 346. III, 358.
Douglas (Jacques, comte de), maréchal de camp. Est blessé au siège de Bourbourg, II, 101.
Dourlens, II, 152, 226. III, 260, 267, 325.
Drouet, capitaine aux gardes. Arrête M. de Chavigny, II, 375.
Dufour (de Toulouse). Est commissionné par Monsieur pour lever des troupes, I, 135.
Dunkerque, II, 90, 100, 114, 143, 153, 165, 170, 173, 175, 176, 182, 183, 207, 211, 214, 263, 324, 331. III, 37, 57, 309, 337, 418.
Duras (Guy-Aldonce de Durfort, marquis de). Est attaqué dans son carrosse en passant place Dauphine, III, 150. Commande la cavalerie de M. de Turenne à la bataille de Rethel, 280.

E

Ecouen, II, 106.
Effiat (Antoine Coeffier, marquis d'). Est recherché par le cardinal de Richelieu pour être surintendant des finances, I, 17.
Egreville, II, 82.
Elbe (Ile d'), II, 236.
Elbène (Alphonse d'), évêque d'Albi, I, 177, 285. III, 451.
Elbène (Alphonse d'), neveu du précédent, évêque d'Orléans. Rapporte à Goulas une prédiction faite à M. de Montmorency, I, 177. Ses relations avec Goulas, II, 452.
Elbène (Barthélemy d'), abbé d'Hautvilliers, depuis évêque d'Agen. Négocie à Châlons pour Monsieur, I, 156. Négocie l'accommodement de Monsieur avec le roi, 246. Ses relations avec Goulas, II, 452.
Elbène (le chevalier d'), officier de la maison de Monsieur. Est envoyé en France de la part de Monsieur, I, 166, 169. Essaie de traiter pour Monsieur avec le roi, 223. Donne à souper à Bruxelles, 242. Tient un propos malicieux, 249. Confie à Nicolas Goulas le secret du départ de Monsieur de Bruxelles, 252. Redoute l'élévation de M. de la Rivière, 277. Est menacé par une cabale auprès de Monsieur, 278. Dénonce à la cour la fuite prétendue de Monsieur, 279. Cherche à perdre M. de la Rivière, 281. Réussit dans son projet, 285. Est mis en disgrâce par Monsieur, 287. Ses propos au sujet de la bataille de la Marfée, 369. Il négocie à Rome pour l'abbé de la Rivière, III, 94.
Elbeuf (Charles II de Lorraine,

duc d'). Se rend à Orléans près de Monsieur, I, 105. Est déclaré criminel de lèse-majesté, 111. Est traité incivilement à Luxembourg, 164. Est envoyé près de M. de Montmorency, 166, 176. Se dirige vers Uzès, Bagnols, Beaucaire, 184-188. Le roi lui fait grâce après le combat de Castelnaudary, 198. Il est condamné par le parlement de Dijon, 210. Séjourne à Bruxelles près de Monsieur, 224. Revient à la cour, 463.

Raconte plaisamment une aventure survenue à M. de la Rivière, II, 233. Est gagné par ce dernier, 254. Sert d'intermédiaire entre M. de la Rivière et M. de Béthune, 339. Demande la place de Montreuil pour le comte d'Harcourt, son fils, 414. Est nommé général des troupes de la Fronde, III, 12. Est blâmé de n'avoir pas secouru Charenton, 27. Est maltraité de paroles par Monsieur, 312.

Embden (Le comte d'), gouverneur du Luxembourg. Reçoit Monsieur à Luxembourg, I, 164.

Embrun (Georges d'Aubusson de la Feuillade, archevêque d'). Est reçu dans le cabinet de Monsieur, III, 176. Est député par le clergé à la reine, 323.

Enghien (Louis de Bourbon, duc d'). Son mariage avec Mlle de Maillé-Brezé, I, 348. Il reçoit le commandement de l'armée de Picardie, 432. Est nommé grand maitre de la maison du roi, 439. Livre la bataille de Rocroi, 457. Assiège et prend Thionville, 459. S'offense d'une lettre de M. de Beaufort, II, 7. Revient victorieux de Lorraine, 17. Réclame et obtient le gouvernement de Champagne, 23. Prend le parti de M. de Coligny contre le duc de Guise, 25. Livre le combat de Fribourg, 40. Assiège et prend Philippsbourg, 41, 42. Demande l'entrée du conseil d'en-haut et un tabouret chez la reine, 54. Sollicite avec hauteur, 57. Offense Monsieur par ses prétentions orgueilleuses, 61, 62. S'accommode avec lui, 64. Fait une scène violente chez Monsieur, 78. Fait une visite à Monsieur en réparation de cette scène, 80. S'intéresse en faveur du prince palatin, époux de la princesse Anne de Gonzague, 87. Bat l'armée de Bavière à Nordlingen, 109. Tombe malade, 112. Sa guérison, 113. Il prend le château de Lannoy, 154. Se joint à l'armée de Flandre devant Courtray, 155. Est frustré de la succession des gouvernements de M. de Brézé, 163. Repousse une sortie de Mardick, 176. S'empare de Furnes, 182. Investit et prend Dunkerque, *ibid.* Cause du scandale à la cour, 199. Voir : Condé.

Enghien (Claire-Clémence de Maillé-Brezé, duchesse d'). Accouche d'un fils, II, 7. Voir : Condé (princesse de).

Epernon (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'), gouverneur de Guyenne, I, 151.

Epernon (Bernard de Nogaret, duc de la Valette, puis d'), fils du précédent, gouverneur de Guyenne. Revient à la cour, I, 463. Réduit les Bordelais à demander la paix, III, 63. Demande pour son fils, le duc de Candale, la main d'une nièce de Mazarin, 64. Est maintenu dans son gouvernement malgré les ré-

clamations des Bordelais, 135, 146. Est privé de son gouvernement, 247. Est attaqué par le peuple de Paris, 316.
Epernon (Anne-Louise-Christine d'). Est atteinte de la petite vérole à Fontainebleau, II, 37. Est prise à partie par Mademoiselle au sujet de la retraite de Mlle de Saujon, III, 107.
Épinal, I, 123, 125.
Erlach (Jean-Louis d'), gouverneur de Brisach, I, 376. Forme un corps d'armée sur le Rhin, II, 310. Joint le prince de Condé avant la bataille de Lens, 344. Commande la réserve à Lens, 345.
Escluse (Fort de l'), II, 225.
Espagne (Élisabeth de France, reine d'). Sa mort, II, 56.
Espesses (M. d'). Obtient une lieutenance aux gardes, II, 192.
Espinay (Pierre, marquis d'). Prétend à la confiance de Monsieur, I, 273. Forme avec MM. de Montrésor et de Briançon une cabale à la cour de Monsieur, 278. Reçoit ordre de quitter la cour de Monsieur, 286. Devient l'amant de Louison, maîtresse de Monsieur, 322 et suiv. Sa disgrâce, 332.
Espinoy (Guillaume de Melun, prince d'). S'enfuit des Pays-Bas, I, 237.
Estaples ou Staple, II, 92.
Estourville (M. de l'). Amène des gentilshommes de Beauce à Monsieur, I, 108.
Estrades (Godefroy, comte d'). Sert de second à M. de Coligny, II, 24. Est envoyé à Dunkerque, III, 37. Est nommé gouverneur de la place, 309.
Estrange (Le vicomte de l'). Lève des troupes pour Monsieur, I, 184. Est défait et pris, 188.
Estré. — Voir : Aytré.
Estrées (François-Annibal, marquis de Cœuvres, duc d'), maréchal de France. La Rivière recherche son appui, I, 437. Il ramène M. de Nemours à la cour, II, 65. Décide M. de Châteauneuf à vendre sa charge de chancelier des ordres, 73. Est emprisonné, 218. Jouit d'une grande influence auprès de la reine, III, 395.
Etampes, I, 105. II, 357, 426. III, 332.

F

Fabert (Abraham). Est fait gouverneur de Sedan, I, 398. Est envoyé près de M. de Chavigny pour l'engager à se retirer loin de Paris, III, 185.
Fairfax (Thomas). Est envoyé sur la frontière d'Ecosse, II, 271. Fait saisir le roi d'Angleterre dans l'île de Wight, 443. Travaille à la perte du roi, III, 71, 72. Est soupçonné d'avoir pris part à l'exécution du roi, 74.
Fare (Charles de la), marquis de Montclar. Reçoit le gouvernement de Roses, II, 322.
Fargis (Charles d'Angennes, seigneur du). Consent à commander la cavalerie de Monsieur, I, 138. Séjourne à Bruxelles près de ce prince, 224. Est mis à la Bastille, 267.
Fargis (Madeleine de Silly de la Rochepot, dame du). Séjourne à Bruxelles, I, 224. Assiste à un souper donné par Léonard Goulas, 241. Est nommée dame d'honneur de Madame, 244. Se refuse à servir l'infant-cardinal auprès de Mlle de Chimay, 260. Se retire à Anvers auprès des Carmélites, *ibid.*
Fauche, général de l'armée du

duc de Lorraine. Est fait prisonnier au combat de Rethel, III, 282.
Fayette (François Motier de la), évêque de Limoges. Est renvoyé dans son diocèse, II, 18, 80.
Fayette (Mlle de la). Inspire une passion au roi, I, 327.
Feira (N., comte de), châtelain d'Anvers. Remplace le comte de Tilly dans la direction des affaires des Pays-Bas, I, 232.
Ferdinand d'Autriche, infant-cardinal. Tente inutilement de secourir Arras, I, 339.
Fère (la), III, 309, 326.
Feria (Gomez de Figueroa et Cordova, troisième duc de), I, 160.
Ferrières-en-Brie, III, 2, 184.
Ferté-Imbault (Jacques d'Estampes, seigneur de la). Goulas lui est présenté, I, 4. Il est chargé de rallier les troupes de Monsieur après la défaite de Castelnaudary, 193. Est pourvu de la charge de lieutenant de roi dans l'Orléanais, II, 53. Reçoit ordre de dépasser Saint-Omer, 92. Est envoyé en Normandie, III, 19. Est injustement accusé au sujet de la levée du siège de Cambrai, 85. Est fait maréchal de France, 293. Est dépêché à Rouen par Monsieur, 318. Reçoit nominalement le commandement de l'armée de Champagne, 346.
Ferté-Milon (la), III, 252.
Feuillade (François d'Aubusson, comte de la), chambellan d'affaires de Monsieur. Amène à Monsieur des gentilshommes du Limousin, I, 108. Est tué au combat de Castelnaudary, 201.
Feuillade (Léon d'Aubusson, comte de la). Prête des chevaux aux officiers prisonniers à Bourbourg, II, 102. Appuie les troupes françaises avec son régiment devant Courtray, 158. Repousse une sortie de Mardick, 176. Obtient la lieutenance de roi d'Auvergne, 192. Est blessé à mort devant Lens, 244. Ses relations avec Goulas, 454.
Feuillade (Paul d'Aubusson, chevalier de la). Est tué devant Mardick, II, 176.
Feurs, I, 391.
Fiesque (Charles-Léon, comte de). Est envoyé par Monsieur à Sedan, près de M. le Comte, I, 304. S'éloigne de Léonard Goulas, 317. Est chassé de la cour, II, 39. Reçoit ordre de se retirer chez lui, 230. Ses relations avec Goulas, 463. Il se joint au parti de la Fronde, III, 14.
Fiesque (Jean-Louis de), chevalier de Malte. Est tué devant Mardick, II, 177.
Fiesque (Mme de), gouvernante de Mademoiselle, II, 16.
Flamarens (Antoine-Agésilan de Grossolles, marquis de). Demande un régiment pour le chevalier de la Trousse, II, 330.
Fleix (Jean-Baptiste-Gaston de Foix, comte de). Est tué devant Mardick, II, 177.
Fleurigny (M. de), allié de Goulas et gendre de M. de Jouy, II, 190.
Flix, III, 274.
Florence, I, 235.
Fontainebleau, I, 116, 293, 337. II, 37, 44, 50, 61, 70, 115, 122, 123, 124, 141, 239, 241, 246, 250, 369, 380. III, 234, 260, 261, 262, 265, 268, 269, 270, 272.
Fontaines-Chalandray (Jean de Montberon, comte de), premier écuyer de Madame. Est envoyé au-devant d'elle à Thionville, I, 226. Est envoyé à Bruxelles pour amener Madame en France, 440.

Fontaines-Chalandray (Jean de Montberon, comte de), obtient son pardon de la reine, II, 141.
Fontaines-Chalandray (Louise de l'Aubespine, comtesse de), dame d'atour de Madame. Son éloignement de la cour, III, 179.
Fontaine-Durefeu (M. de), gentilhomme normand. Son duel avec M. de Manneville, I, 109.
Fontenay-Mareuil (M. de). Est envoyé comme ambassadeur à Rome, II, 211.
Fontrailles (Louis d'Astarac, vicomte de). Met Monsieur en relations avec Cinq-Mars, I, 376. Est associé à la conspiration contre Richelieu, 378. Est envoyé en Espagne par les conspirateurs, 379, 380. Repousse les avances de Mazarin, II, 236. Fait débauche avec quelques jeunes gens, 237. Est mis à la Bastille, 238. Est rendu à la liberté, 266. Excite la rumeur publique contre Mazarin, 389. Reçoit une lettre de cachet, 390. Bat la livrée du roi dans les rues de Paris, III, 88. Reçoit ordre de sortir de la ville, mais refuse d'obéir, 219. Le parlement donne arrêt contre lui, 224.
Force (Jacques Nompar de Caumont, duc, puis maréchal de la). Reçoit ordre d'entrer en Lorraine, I, 148. Concentre ses forces contre Monsieur, 182, 188. Reçoit ordre d'attaquer les places de Lorraine, 235. Traite civilement Tancrède de Rohan, II, 146. Est mandé par le parlement de Bordeaux, III, 239.
Fossez (Gabriel de la Vallée-), marquis d'Everly, gouverneur de Montpellier. Signe l'original de l'accommodement de Monsieur avec le roi, I, 197.
Foulé, intendant de justice en Limousin, III, 237 et 241.
Fouquet (François), père du surintendant. Intervient d'une façon opportune dans l'affaire de l'arrestation de MM. Léonard Goulas et de la Rivière, I, 126.
Fouquet (Nicolas), fils du précédent, alors maître des requêtes. Aide Léonard Goulas à revenir à la cour de Monsieur, III, 181, 182.
Frétoy (Antoine d'Estourmel, marquis du), premier gentilhomme de Monsieur. Accepte une partie de piquet avec le duc de Lerme, I, 222. Sollicite une abbaye pour son fils, 419. Est envoyé auprès de Monsieur, II, 181. Seconde M. de Candale dans la querelle du duc de Beaufort et de M. de Jarzé, III, 80.
Frette (Gilles Gruel, chevalier de la). Est tué au combat de Castelnaudary, I, 201.
Frette (Pierre Gruel, seigneur de la), capitaine des gardes du corps de Monsieur. Séjourne à Bruxelles, I, 225. Est pourvu de la charge de lieutenant de roi dans le pays de Chartres, II, 53. Vend à M. de Belloy sa charge de capitaine des gardes de Monsieur, III, 296.
Fribourg, II, 40, 41.
Fromont (M. de), secrétaire des commandements de Monsieur, II, 167.
Fruges (Madeleine d'Ognies, vicomtesse de). Propos que lui tient la reine, II, 332.
Fuensaldague (N., comte de). Est d'intelligence dans les négociations secrètes relatives au mariage de Mademoiselle avec l'archiduc d'Autriche, II, 283. Fait faire de grandes promesses au prince de Condé, III, 346.
Furnes, II, 182, 324, 331, 349, 366. III, 57, 401, 418.

G

Gaimpy (M. de). Ravitaille la place de Saint-Martin-de-Ré, I, 34.
Galland, avocat, I, 266.
Galles (Le prince de), depuis Charles II, roi d'Angleterre. Est bien reçu par la cour à Fontainebleau, II, 246. S'apprête à partir pour l'Ecosse, 293.
Gamare (Don Stephano de). Est fait prisonnier au combat de Rethel, III, 282.
Gand, I, 223. II, 155, 160, 230.
Gassion (Jean de). Est envoyé au secours de Rocroi, I, 457. Se signale à la bataille de Rocroi, *ibid.* Est fait maréchal de France, II, 20. Ses démêlés avec le maréchal de la Meilleraye, 30. Ses propos au sujet du passage de la Colme, 91. Il fait faire un pont à Loo-Berghes, 93, 94. Est blessé au siège de Linck, 100. Ses succès en Flandre, 143. Il défait des troupes ennemies en Flandre, 194. Attaque et prend La Bassée, 226. Assiège Lens et est blessé à mort, 242.
Gayan (le président). Est relégué à Montargis, II, 85.
Gedoin (Louis), seigneur de Belan, introducteur des ambassadeurs près Monsieur. Goulas lui est présenté, I, 5. Il revient du siège de la Rochelle, 37.
Geis, général des troupes de Hesse. Bat Lamboy, II, 309.
Gennep, I, 362.
Germain (M.), conseiller à la cour des monnaies. Est poursuivi et quitte Paris, III, 151.
Gesvres (Louis Potier, marquis de). Reçoit par l'entremise de Goulas les civilités de Monsieur, I, 282. Laisse deviner ses sentiments à M[lle] de Hautefort, 327. Investit Thionville, 459. Est tué devant cette place, *ibid.*
Gesvres (Léon Potier, marquis de), frère du précédent, capitaine des gardes du corps. Est blâmé par Mazarin, II, 335. Se querelle avec M. de Jarzé et reçoit ordre de quitter ses fonctions, *ibid.* Est éloigné de Paris, 336.
Godaille (M.). Est envoyé à M. de Clanleu à Mardick, II, 135.
Gonzague (Louis, marquis de). Épouse M[lle] de Chimay, I, 260.
Gonsague-Clèves (Anne de). Épouse le prince palatin, II, 86. — Voir : *Palatine (la)*.
Gonzague-Clèves (Marie-Louise de), princesse de Mantoue. Ses projets de mariage avec Monsieur. Son arrestation, I, 60. Elle est conduite à Vincennes, puis mise en liberté, 66. Est accordée au roi de Pologne, II, 115.
Gonzalès de Cordova, gouverneur de Milan. Soutient le siège de Casal, I, 64.
Gordes (M. de), capitaine des gardes. Arrête M. de Puylaurens, I, 268.
Gorze (Charles, bâtard de Lorraine, abbé de). Presse Madame d'accepter la réhabilitation de son mariage, I, 455.
Goulas (Léonard), secrétaire des commandements de Monsieur. Reçoit Goulas, son cousin, dès son arrivée à la cour de Monsieur, I, 1. Le présente à Monsieur, 2. Le mène chez le duc de Bellegarde, 5. Est fort lié avec Puylorens, 11. Vient en aide à son cousin, malade devant La Rochelle, 35. Donne une fête à Monsieur, 100. Reçoit ordre de se défaire de la moitié de sa charge, 101. Se rend à Orléans, *ibid.* Désapprouve les projets de mariage de Monsieur avec Marguerite de Lorraine, 120. Sa disgrâce, 121. Son aventure avec le

prévôt Milly, qui l'arrête à la frontière, 126 et suiv. Il se retire dans la principauté de Salm, 130. Rentre en grâce, 131 et suiv., 174. Imagine un expédient pour garantir la noblesse qui avait suivi Monsieur en Languedoc, 198. Accompagne Monsieur à Bruxelles, 208. Est condamné par le parlement de Dijon, 210. Épuise ses dernières ressources à Bruxelles, 241. Se réfugie dans un couvent après le départ de Monsieur de Bruxelles, 254. Reçoit ordre de quitter Bruxelles, 258. Est mandé chez le roi après l'arrestation de Puylorens, 268. S'occupe des finances de Monsieur, 277. Est envoyé à la recherche de Monsieur, 280. Sa discussion avec Montrésor, 307, 308. Sa participation à la mise en liberté de M. de la Rivière, 314. Son refroidissement avec M. de Fiesque, par suite des propos de Monsieur, 317. Sa douleur en apprenant que Monsieur a avoué sa participation dans la conspiration de Cinq-Mars, 388. Attachement de Monsieur pour Léonard Goulas, 396. Conseils de Goulas à Monsieur à la mort de Richelieu, 406, 407. Il se présente au parlement pour faire retirer la déclaration contraire à Monsieur, 443. Conseils de Goulas à Monsieur à la mort du roi, 450.

Il donne un avis à Mazarin, II, 13. Défend M. de Villemareuil contre M. de la Rivière, 31. Donne de sages conseils à Madame, 131. Mazarin se plaint de lui, 328. Il est disgracié, 376, 377. Apprend à Ferrières le départ du roi de Paris, III, 2. Revient à la cour de Monsieur, 181 et suiv. Sert le comte d'Aubijoux auprès de Monsieur, 222. Refuse à Mazarin de se charger d'une mission auprès de Monsieur, 226. Est envoyé par Mazarin pour traiter avec les princes de leur liberté, 300. Est envoyé par Monsieur près de M. le Prince retiré à Saint-Maur, 367.

Goulas (Nicolas), gentilhomme de la chambre de Monsieur, auteur des *Mémoires*. Arrive à la cour de Monsieur, I, 1. Est présenté à Monsieur par Léonard Goulas son cousin, 2. Est présenté à toute la maison de Monsieur, 3, 4. Loge chez Pierre Malo, son beau-frère, 22. Apprend de M. d'Hozier la science du blason, 23. Reçoit de M. Passart de bonnes leçons de conduite, 25. Se lie quelque peu avec M. des Ouches, dont il se méfie, 26. Est envoyé plusieurs fois, de la part de Monsieur, auprès du roi malade à Villeroy, 31. Tombe malade devant La Rochelle, 35. Revient à Paris entouré des soins de M. Passart et accompagné de ses amis, 36-38. Revenu à la santé, se reprend de passion pour une personne qu'il avait vue autrefois, 39. Se lie d'amitié avec M. de Brasseuze, 40. Est présenté par lui chez Mme de Nogent du Tillet, 40. Étudie l'histoire, 43. Est admis dans la familiarité de Monsieur, 45. Visite Mme de Mortefontaine, sa tante, 47. Visite M. de Brasseuze, 48. Donne un concert ridicule, 50. Accompagne Monsieur au siège de La Rochelle, 52. Est reçu par M. de Boisgeoffroy, 53. Négocie l'acquisition d'une compagnie dans un des vieux régiments, 57. Rencontre à Lyon M. de Melun, 58. Va rejoindre Monsieur à Montargis, 66. Se retire à la Mothe,

puis rejoint Monsieur à Saint-Dizier, 67. Suit Monsieur en Lorraine, 68. Assiste à son entrevue avec le roi, 74. Rencontre M. de Beauplan, *ibid.* Origine de sa liaison avec le père de Condren, 82. Il se rend à Orléans, 102. Se lie d'amitié avec M. de Manneville, 108. Est logé à Besançon avec M. de Manneville, 114. Reçoit Mathieu de Morgues et son frère, 115. Plaide auprès de Monsieur en faveur de Léonard Goulas disgracié, 121. Est traité favorablement par Monsieur, 123. Passe quelque temps à Saint-Loup, 134. Prend part à l'attaque d'un convoi d'argent près de Mars-la-Tour, 140. Part de Bruxelles, 169. Rejoint Monsieur à Is-sur-Tille, 172. Court un danger à côté de Monsieur, 173. S'engage pour combattre comme volontaire, 187. Accompagne M. de Chaudebonne chargé de négocier un accommodement avec le roi, 193. Rencontre le cardinal de Richelieu, 195. Prend un congé et retourne à Paris, 205. Se rend au château de la Mothe, 209. Rejoint Monsieur à Bruxelles, 210. Accompagne Monsieur à l'armée espagnole, 218. Prend des leçons de musique à Bruxelles, 223. Entre plus avant dans la familiarité de Monsieur, 244. Quitte Bruxelles, 258. Sa visite à Mlle de Chimay, 259. Il obtient la charge de gentilhomme de la chambre par la protection de M. de Puylaurens, 264. Accompagne M. de Puylaurens à son mariage, *ibid.* Porte au roi des lettres de Monsieur, 281. Reçoit de Richelieu une lettre pour Monsieur, 282. Accompagne Monsieur à la cour et à l'armée, 289. Séjourne quelque temps à La Mothe, 301. S'éloigne de M. de Montrésor, 310. Confiance que lui témoigne Monsieur, 313. Il accompagne Monsieur à Tours, 330. Est empêché par sa santé d'accompagner Monsieur au siège d'Arras, 338. Causes de son absence au moment de la conspiration de Cinq-Mars, 401. Il rejoint Monsieur à Blois, 403.

Explique les raisons qui l'empêchèrent d'accompagner Monsieur à l'armée, II, 67-69. Obtient une pension de Monsieur, par l'entremise de M. de la Rivière, 71. Ses amis et ses relations, 446 et suiv. Il apprend à Ferrières le départ du roi de Paris, III, 2. Obtient de Monsieur la permission de demeurer à La Mothe, 3. Visite M. de la Rivière dans sa disgrâce, 188. Est envoyé par Monsieur à la duchesse de Monthazon, 272.

Goult (M. le). Son entretien avec Mazarin, II, 290.

Gramond (M. de). Annonce à Monsieur la mort de Richelieu, I, 406. Fait connaître à Monsieur la mort de M. de la Trousse, 329. Est réprimandé par Mazarin, 330. Ses relations avec Goulas, 466. Il est chargé d'une mission par Monsieur, III, 399.

Gramont (Antoine, comte de Guiche, duc de), maréchal de France. Commande en Catalogne à la place du prince de Condé, II, 248. Est nommé lieutenant général à l'armée de Flandre, 263. Rassemble ses troupes à Marle, 270. Combat à Lens, 345. Ses conseils au prince de Condé, 370. Il parle en faveur de M. de Chavigny, 378. Se

brouille et se raccommode avec Mazarin, 423. Reçoit le roi à souper, III, 4. Est blâmé par Mazarin, 28. Témoigne son déplaisir de l'arrestation du prince de Condé, 172. Est envoyé par le cardinal pour traiter avec les princes de leur liberté, 300. Se montre réservé au souper du palais d'Orléans, 321. Est envoyé par la reine auprès de M. le Prince retiré à Saint-Maur, 364. Se retire en Béarn, 365.

Gramont (Philibert, dit *le comte* de), auteur de mémoires. Joue avec Monsieur, II, 212. Obtient la charge de premier écuyer du prince de Condé, 393.

Grancey (Jacques Rouxel, comte de). Ses troupes rejoignent celles de M. de Châtillon, I, 366. Il est fait maréchal de France, III, 293.

Grange (M. de la). Son régiment occupe Seurre, I, 111.

Gravelines, II, 29, 30, 31, 67, 97, 104. III, 337, 338, 418.

Grémonville (Nicolas Bretel, seigneur de). Est envoyé à Rome, II, 82, 136.

Grenoble, I, 66, 335, 336. II, 327. III, 325.

Grignan (Philippe Adhémar de Monteil de), capitaine aux gardes. Est tué devant Mardick, II, 180.

Grillé (Nicolas de), évêque d'Uzès. Est député à la reine par l'assemblée du clergé, II, 149.

Grimaldi (Jérôme), cardinal. Arrive à la cour, II, 424.

Guasco (Don), gentilhomme milanais. Avait épousé la princesse de Phaltzbourg, II, 26.

Guébriant (Jean-Baptiste Budes, comte de), maréchal de France. On parle de lui pour être gouverneur du dauphin, I, 439. Il assiège Rothweil, II, 18. Est blessé à mort, 19.

Guébriant (Renée du Bec, maréchale de). Fait mettre Charlevoix en prison, III, 356.

Guémené (Anne de Rohan, princesse de). Intervient dans la querelle entre Mmes de Longueville et de Montbazon, II, 5.

Guémenée (Louis de Rohan, prince de). Plaisante au sujet de la hauteur de M. de Puylaurens, I, 264. Au sujet de la prise de Roye, 295.

Guénégaud (Henri de), seigneur du Plessis, secrétaire d'État. Chargé de se saisir d'un arrêt de jonction, ne réussit pas dans sa mission, II, 302. Porte la réponse de la reine aux députés de Paris, III, 36.

Guerchy (M. de). Est tué devant le fort d'Eterre, II, 344.

Guiche (Antoine de Gramont, comte de). Épouse Marguerite de Chivré, I, 262. Est envoyé à Blois près de Monsieur, 303. Reçoit ordre du roi de visiter les places de la frontière, 432. Est fait duc de Gramont, II, 27. — Voir : Gramont.

Guillemin (M.). Un des secrétaires de Monsieur. Reçoit ordre de s'éloigner, I, 286.

Guise (Charles de Lorraine, duc de). Tient un propos sur le danger qu'il y a à servir des frères de roi, I, 15.

Guise (Henri de Lorraine, duc de). Causes de sa brouille avec Richelieu, I, 355. Il passe en Flandre après la bataille de la Marfée, 365. Revient à la cour, 463. Se déclare pour Mme de Montbazon, II, 5. Son duel avec M. de Coligny, 24. Il sollicite inutilement la lieutenance générale de l'armée de Monsieur, 81. Accepte le commandement des troupes de

Naples, 250. Chasse les Espagnols des places voisines de Naples, 257. Est déclaré duc de Naples, 271. Echoue dans son entreprise, 273, 274.
Guise (Roger de Lorraine, dit *le chevalier* de). S'éloigne de Monsieur pour s'attacher à Mazarin, II, 231. S'attache de nouveau à Monsieur, 410. Déchire Mazarin par ses propos, 413. Se met à la tête de la cabale des dames, III, 220.
Guitaut (François de Cominges, seigneur de), capitaine des gardes de la reine. Arrête M. de Beaufort, II, 9. Procède à l'arrestation des princes, III, 169.
Guron (Jean de Rechignevoisin, seigneur de). Est envoyé en mission à Nancy, I, 151, 167.

H

Habert (Pierre), évêque de Cahors, premier aumônier de Monsieur. Reçoit la visite de Goulas, I, 6. Sa mort, 285.
Haerlebeke, II, 156.
Hallier (François de l'Hôpital, seigneur du). Est nommé maréchal de France, I, 439. — Voir: Hôpital (maréchal de l').
Hamilton (Jacques, duc d'). Tient pour le roi Charles Ier, II, 271.
Harcourt (Charles de Lorraine, prince d'), II, 268. Déchire Mazarin par ses propos, 413. Demande le gouvernement de Montreuil, 414[1], III, 43. L'obtient de la reine, 112.
Harcourt (Henri de Lorraine, comte de Brionne, puis comte d'). Reçoit ordre de se rendre en Piémont, I, 336. Est envoyé ambassadeur extraordinaire en Angleterre, II, 14. Prend le commandement de l'armée de Catalogne, 36. Remporte des avantages sur les Espagnols en Italie, 109. Presse Lerida, 183. Lève le siège de cette place, 195, 196. Demande inutilement le gouvernement de Brest, 268. Est envoyé en Normandie, III, 19. Son autorité n'est pas reconnue par le parlement de Rouen, 22. Il est chargé d'assiéger Cambrai, 59. Reçoit ordre de conduire les princes au Havre, 266, 270. Est attaqué par le peuple de Paris, 316. Se rend maître de Brisach, 357.
Harcourt-Beuvron (François III d'). Obtient la survivance de lieutenant de roi en Normandie, III, 166.
Haro (Don Louis de), I, 445. Entre en faveur auprès du roi d'Espagne, 446.
Harrach (le cardinal d'). Est fait prisonnier par le comte de Kœnigsmark, II, 341.
Haucourt (Antoine de Mailly, seigneur d'). Est fait prisonnier à Rethel, III, 282.
Hautefort (Marie de), fille d'honneur de la reine. Est aimée de Louis XIII, I, 326. Est éloignée par le cardinal, 334. Revient à la cour, 463. Supplie la reine de mettre plus de réserve dans ses relations avec Mazarin, II, 3. Sa disgrâce, 35.
Havre (le), II, 375. III, 43, 162, 197, 199, 251, 262, 270, 271, 277, 285, 286, 300, 313, 318, 325.
Hémery (Michel Particelli, sieur d'). Est arrêté par ordre de M. de Montmorency, I, 179. Est fait contrôleur général des

1. Supprimer la note 1, p. 413, et la note 1, p. 414.

finances, 461. Ses propos sur Monsieur, II, 106. Il est nommé surintendant des finances, 227. S'écarte de M. de la Rivière, 228. Propose des édits aux députés du parlement, 239. Est blâmé par le premier président, 305. Fait des propositions contre le parlement, 309. Est disgracié, 313. Est rétabli dans la surintendance des finances, III, 138, 139. Sa mort, 225.
Hennin-Liétard (Eugène de), depuis comte de Bossu. S'enfuit des Pays-Bas, I, 237.
Hersan ou Hersent (Charles), oratorien. Reçoit du pape une mission auprès de M. de la Rivière, II, 119. Est mis à la Bastille, 121.
Hesdin, I, 329, 335.
Hilarion (le père), confesseur de la comtesse de Soissons, I, 312.
Hocquincourt (Charles de Monchy, marquis d'), gouverneur de Péronne. Craint de perdre son gouvernement, III, 61. Défend la Champagne, 252. Se conduit vaillamment à Rethel, 282. Est fait maréchal de France, 293.
Hocquincourt (Eléonore d'Estampes, maréchale d'). Conduit à Péronne les nièces de Mazarin, III, 313.
Hondschoote, II, 153, 170.
Hôpital (François de l'Hôpital, seigneur du Hallier, maréchal de l'). Hésite à livrer la bataille de Rocroi, I, 457. Reçoit la lieutenance générale de Champagne sous le duc d'Enghien, II, 24.
Hôpital (N., comte de l'). Est tué à la bataille de Rethel, III, 282.
Hozier (Pierre d'), gentilhomme à la suite de Monsieur. Enseigne à Goulas la science du blason, I, 23.
Hulst, II, 129, 152.
Humières (M. d'). Reçoit une abbaye, I, 439.

I

Innocent X (Jean-Baptiste-Pamphile, pape). Son élection mécontente Mazarin, II, 44 et suiv. Il refuse le chapeau à Michel Mazarin, 49, 82. Le promet, 234. Donne une abbaye à M. de la Rivière, 398.
Insbrück, II, 403.
Isabelle, infante d'Espagne, gouvernante des Pays-Bas. Reçoit Monsieur à Bruxelles, I, 168. L'y accueille favorablement à son second voyage, 213. Sa mort, 230.
Islebonne (François-Marie de Lorraine, comte de l'). Est blessé près de Dixmude, II, 226.
Is-sur-Tille, I, 172.

J

Jametz, I, 154. II, 195, 204, 370, 398, 406. III, 18, 66, 201.
Jars (François de Rochechouart, commandeur de). Tient des propos contre le parlement, II, 308. Entre dans une cabale dirigée contre le prince de Condé, III, 384.
Jarzé (René du Plessis de la Roche-Pichemer, marquis de). Courtise Mlle de Saint-Maigrin, II, 126. Porte ombrage à Monsieur, 132. Reçoit ordre de quitter la cour, 134. Obtient son pardon, 141. Tient des propos contre le parlement, 308, 309. Se querelle avec le marquis de Gesvres, 335. Accepte la charge de M. de Charost, 337. Brave le duc de Beaufort, III, 79. Est maltraité par ce dernier, 80. Devient le favori de Mazarin,

91. Fait paraître une passion extravagante pour la reine, 143. Est menacé d'être banni de la cour, 144. Fait appeler M. de Beaufort, 216.
Jay (Nicolas le), premier président au parlement de Paris, I, 97.
Joly (Gui), conseiller au Châtelet. Est légèrement blessé dans son carrosse, III, 147 et suiv. Présente requête au parlement, 153.
Joseph (François le Clerc du Tremblay, père), I, 19.
Jouy (M. de). Fait courir des bruits sur M. de la Rivière, II, 190.
Jouy-Sardini (M. de). Son aventure en Languedoc, I, 181. Il accompagne Monsieur au camp espagnol, 221. Aide Montrésor à perdre M. d'Elbène, 287. Sa conversation avec Goulas sur les affaires de Sedan, 367. Ses relations avec Goulas, II, 470.
Joyeuse (Louis de Lorraine-Guise, duc de), grand chambellan. S'entretient aux Feuillants avec Mlle de Saint-Maigrin, II, 132. Est réprimandé par le roi, 240. Ses relations avec Goulas, 463. Il obtient le gouvernement de Saint-Dizier, III, 112.
Juan d'Autriche (Don). Entre dans le port de Naples et se saisit de la ville, II, 249. Est obligé de se rembarquer, 250. Rentre dans Naples, 273. Traite avec Annèse, 274. S'empare de Piombino et de Porto-Longone, III, 273.

K

Kœnigsmark (Jean-Christophe, comte de), général suédois. Surprend le petit côté de Prague, II, 340.

L

Lagneau. Est poursuivi et quitte Paris, III, 151.
Lagny, III, 3, 17.
Laigues (M. de). Est fait capitaine des gardes de Monsieur, frère de Louis XIV, III, 211.
Lambert (Jean de). Reçoit récompense du gouvernement de la citadelle de Metz, II, 22. Attaque le fort de Linck, 99. Parle défavorablement de M. de la Rivière, 104.
Lamboy (Guillaume de), feld-maréchal de l'Empire. Commande au combat de la Marfée, I, 363. Commande des troupes aux Pays-Bas, II, 82, 93. Est battu par Geis, 309.
Landau, II, 52.
Lande (Louis de Lubert, seigneur de la), capitaine de la porte de Monsieur. Revient de la Rochelle avec Goulas, I, 37. Tient un propos sur Nicolas Goulas, 46. Est le témoin des relations amoureuses de M. de Lorraine avec Mlle de Savigny, 71.
Landerneau, II, 231.
Landrecies, II, 222, 224, 226, 227, 245, 317.
Landsberg, II, 186.
Langeron (M. de). Entre en faveur auprès de Monsieur, I, 288. Découvre l'emploi de M. de Boisgeffroy auprès de Monsieur, 291. Ses galanteries avec les dames de Tours, 318.
Lannoy, II, 154, 194.
Lannoy (Charles de Brouilly, comte de), depuis marquis de Piennes. Est blessé au combat de Castelnaudary, I, 201.
Lanques (Cleriadus de Choiseul, dit le marquis de). Rassemble des troupes contre le roi, III, 200.
Lansac (Mme de). Est éloignée

de ses fonctions de gouvernante du roi, I, 463.
Laon, II, 270.
Laubardemont (M. de). Est conseiller rapporteur dans l'affaire de la conspiration de Cinq-Mars, I, 395.
Laval (Frédéric de la Trémoille, comte de). Se résout à tenter un effort pour secourir La Rochelle, I, 52.
Laval (Gilles ou Guy de). Est attaché au duc d'Enghien, II, 58. Excite la colère de Monsieur, 132. Est tué devant Dunkerque, 183.
Lavardin (Henri de Beaumanoir, marquis de). Est tué au siège de Gravelines, II, 34.
Lavardin (Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de), fils du précédent. Est chassé du Mans par M. de la Boulaie, III, 50.
Lavaupot (M. de). Est envoyé par Monsieur auprès du roi pour demander la grâce de M. de Montmorency, I, 205. Se rend auprès de Madame, à Thionville, 226. Est blessé à Bruxelles à côté de M. de Puylaurens, 238.
Laverdenx (Jacques de Roquelaure, marquis de). Est blessé par les archers du roi, II, 148.
Lecomte-Montauglan (Charles), conseiller au parlement. Est exilé, II, 85.
Leganez (Jacques-Philippe de Gusman, marquis de), général espagnol. Attaque les lignes du comte d'Harcourt devant Lerida, II, 195.
Legrand (M.), un des premiers valets de chambre de Monsieur. Reçoit ordre de s'éloigner, I, 286.
Leipzig, I, 147.
Lenet (Pierre), confident du prince de Condé, III, 250.
Lens, II, 222, 242, 244, 343, 344, 348.
Léon (Charles Brulart, prieur de), conseiller d'État. Est député à l'assemblée du clergé, I, 275.
Léon (le père), carme. Est directeur de Mlle de Saujon, III, 187.
Lerida, II, 35, 183, 195, 196, 210, 222, 223, 247, 262.
Lerme (Le duc de), mestre de camp général à l'armée espagnole des Pays-Bas. Reçoit Monsieur avec beaucoup d'honneurs dans son camp, I, 220 et suiv.
Leuilly (Alexandre de Hallwyn, seigneur de). Goulas lui est présenté, I, 4. Sa situation auprès de Monsieur, 12.
Leyde (Le marquis de). Sort de Dunkerque, II, 182.
Liancourt (Henri-Roger du Plessis, seigneur de), depuis duc de la Rocheguyon, premier gentilhomme de la chambre du roi. Est envoyé à Sedan près de M. le Comte, I, 304. Est fait duc de la Rocheguyon, II, 27. Parle en faveur de M. de Chavigny, 378.
Libourne, III, 245, 246.
Ligne (Le prince de). Est fait prisonnier à Lens, II, 343, 346.
Ligny, I, 68.
Lille, II, 164.
Limeuil, I, 394.
Limours, I, 254, 261, 329, 330, 416. II, 62, 63, 65, 79, 132, 329. III, 106, 196, 394, 397, 398, 410.
Linck (Fort de). II, 99, 101. III, 418.
Linières (M.), gentilhomme ordinaire de Monsieur. Est envoyé par Monsieur à Sedan près de M. le Comte, I, 305.
Lionne (Hugues de). Cherche à s'insinuer dans l'esprit de la reine, I, 438. Est mis dans le

secret de l'arrestation des princes, III, 167. Est envoyé par Mazarin à Monsieur, 230. Est envoyé par le cardinal pour traiter avec les princes de leur liberté, 300. Fait avertir le prince de Condé des projets formés contre lui, 352. Est disgracié, 368.
Lisbonne, II, 249.
Liverdis (Vespasien Grangier, sieur du Monceau, seigneur de), père de Mme de Mortefontaine, I, 47. Questionne Goulas sur le combat de Castelnaudary, 195.
Liverdis, I, 47.
Liverdun, I, 154.
Lodève, I, 176.
Loisel (Antoine), conseiller au parlement. Est éloigné par lettre de cachet, II, 350. Discute au parlement contre le prince de Condé, 432. Se charge de la requête du parlement d'Aix, III, 99.
Londres, II, 294. III, 71, 73, 76.
Longueil (Pierre de), conseiller-clerc au parlement de Paris. Est inquiété au sujet d'un libelle, II, 131. Parle contre Mazarin, 435.
Longueville (Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de). On lui attribue des lettres d'amour, II, 4. Ses discours sur les négociations de Munster, 229. Elle va loger à l'hôtel de ville, III, 15. Y accouche d'un fils, 22. Se retire à Rouen, 173. Passe à Dieppe, 196. S'échappe à grand'peine et se rend en Hollande, 198. Joint M. de Turenne à Stenay, 199. Revient à Paris, 327. Travaille à la rupture du mariage du prince de Conti avec Mlle de Chevreuse, *ibid.* S'offense des négociations du prince de Condé avec la cour, 344. Est en mésintelligence avec son mari, 351. Se réconcilie avec M. le Prince, 360. Le pousse à rompre avec la cour, 371. Part pour Montrond, 372. Décide le prince de Condé à rompre ouvertement, 412. Demeure à Bourges, 413.
Longueville (Henri II d'Orléans, duc de). On s'étonne qu'il soit appelé au conseil des ministres, I, 442. Il demande l'entrée du conseil d'en haut, II, 57. Sollicite la charge de colonel général des Suisses, 191. Reçoit diverses faveurs de la cour, 213. Revient de Munster, 255, 261, 265. Entre dans Paris pour se joindre aux frondeurs, III, 10, 11. Se présente à Rouen, 21. Empêche le parlement de Rouen de donner arrêt contre Mazarin, 22. Obtient le gouvernement de Pont-de-l'Arche, 117. Est arrêté au Palais-Royal, 170. Est transféré de Vincennes à Marcoussis, 253. Puis au Havre, 270. Sort de prison, 319. Entre dans Paris, 320. Est en mésintelligence avec sa femme, 351.
Longueville (Marie d'Orléans, demoiselle de). Est offerte en mariage à Cinq-Mars par le comte de Soissons, son oncle, I, 347. Présente requête au parlement, III, 283.
Loo-Berghes, II, 93, 94, 95.
Lorraine (Charles IV, duc de). Reçoit Monsieur à Nancy, I, 68. Ses relations amoureuses avec Mlle de Savigny, 71. Il reçoit de nouveau Monsieur à Nancy, 116. S'excuse auprès du roi d'avoir reçu Monsieur, 118. Entre en négociations avec le roi, 138. S'engage à faire sortir Monsieur de ses États, 139. Causes de la ruine du duc Charles, 143 et suiv. Il traite à Liverdun avec le roi, 154. Propose le mariage de son

frère avec Mme de Combalet, 155. Est battu par les Suédois, 156. Fait à son frère la cession du duché de Lorraine, 158. Négocie avec le roi, 160. Conclut le traité de Charmes, 162. Cède effectivement ses États au prince-cardinal, 235. Vient à la cour de France, 349. Est fait général des armées du roi d'Espagne, II, 143. Fait faire à Monsieur des ouvertures qui n'ont pas de suite, 161. On traite avec lui sans résultat, 215.

Lorraine (Claude, duchesse de). Assiste à la réception de Monsieur à Nancy, I, 69. Épouse son cousin le prince-cardinal, 235. S'évade de Nancy et se retire à Milan, puis à Florence, avec le duc de Lorraine, *ibid.*

Lorraine (François de Lorraine-Vaudemont, duc de), père de Charles IV. Vient au-devant de Monsieur à Nancy, I, 68. Son portrait, 145.

Lorraine (Henri de), marquis de Mouy. Vient au-devant de Monsieur à Nancy, I, 68.

Lorraine (Marguerite de Gonzagues, duchesse douairière de). Reçoit Monsieur sur le grand escalier du palais ducal à Nancy, I, 69.

Lorraine (Nicolas-François, cardinal, puis duc de), frère puiné de Charles IV. Vient au-devant de Monsieur à Nancy, I, 68. Est envoyé à la cour au sujet du mariage de Monsieur avec Marguerite de Lorraine, 157. Reçoit de son frère le duché de Lorraine, 158, 235. Épouse sa cousine Claude de Lorraine, 235. S'évade de Nancy et se retire à Milan, puis à Florence, 235. Est condamné par le parlement de Paris à demander pardon au roi pour avoir assisté au mariage secret de Monsieur avec Marguerite de Lorraine, 251.

Lorraine (Nicole, duchesse de). Assiste à la réception de Monsieur à Nancy, I, 69.

Lorraine (le chevalier de), bâtard du duc Henri de Lorraine. Meurt en Souabe, I, 147.

Lorraine-Vaudemont (Marguerite de). Frappe Monsieur par sa beauté, I, 118. Épouse secrètement Monsieur, 139. Détails sur ce mariage, 150. Elle se retire à Thionville, puis à Bruxelles, 159, 225. Est visitée par le conseil de gouvernement des Pays-Bas, I, 233. Supporte avec courage le départ de Monsieur, 256. Est autorisée à venir en France, 440. Son mariage est confirmé par l'archevêque de Paris, 455. Elle vient demeurer au palais du Luxembourg, 456. — Voir : Madame.

Louis, dauphin de France, depuis Louis XIV. Sa naissance, I, 238. Son baptême, 438. — Voir : Louis XIV.

Louis XIII. Son portrait, I, 16. Lève des troupes et quitte Paris, 30. Est malade à Villeroy, 31. Arrive devant La Rochelle, 35. Revient à Paris et part pour le Piémont, 55. Force le pas de Suze, 58. Reçoit Madame Royale, 59. Tombe malade à Lyon, 89. Se rétablit, 93. Déclare criminels de lèse-majesté les gentilshommes qui ont accompagné Monsieur dans sa retraite, 111. S'approche de la Lorraine avec une armée, 137. Arrive à Metz, 138. Entreprend une seconde campagne contre la Lorraine, 153. Investit Nancy, 159. Négocie avec les princes de Lorraine, 160. Conclut le traité à Charmes, 162. Manifeste, par une déclara-

tion au parlement, l'intention de poursuivre l'annulation du mariage de Monsieur avec Marguerite de Lorraine, 233. Investit Corbie, 297. Tient conseil à Amiens, 298. Revient à Paris, 303. Prend Hesdin, 335. Se rend à Lyon et à Grenoble, 336. Revient à Fontainebleau, 337. Se rend à Saint-Germain après le siége d'Arras, 339. Donne une déclaration contre le comte de Soissons, 361. Fait attaquer Aire, 362. Se rend au siége d'Aire, 367. Part pour le Roussillon, 382. Son entrevue avec Richelieu à Tarascon, 399. Fait une déclaration pour ôter la régence à Monsieur, 405. Visite le cardinal de Richelieu, 410. Tombe malade, 430. Reçoit froidement M. de Chavigny qui lui parle de la reine, *ibid.* Se décide à donner la régence à la reine et la lieutenance générale à Monsieur, 435, 436. Permet à Monsieur de faire venir Madame de Bruxelles, 440. Sa mort, 449.

Louis XIV, roi de France. Vient au Louvre après la mort de Louis XIII, I, 453. Se rend au parlement, *ibid.* Montre des dispositions de hauteur, II, 240. Tient un propos sur l'autorité royale, 246. Tombe malade, 250. Vient au parlement, 258. Part de Paris pour Rueil, 369. Revient à Paris, 408. Se retire à Saint-Germain, III, 4. Ecrit à la ville de Paris, 5. Ordonne à l'armée d'Allemagne de ne plus reconnaître M. de Turenne, 21. Se rend à Compiègne, 57. Tient un propos sur Mazarin, 67. Rentre dans Paris, 101. Se montre à cheval dans la ville, 106. Part pour la Normandie, 192. Revient à Paris, 201. Part pour la Bourgogne, 204. Revient à Paris, 211. Part pour Compiègne, 229. Arrive à Paris, 234. Se rend à Libourne, 245. Entre à Bordeaux, 249. Arrive à Fontainebleau, 262. Rentre à Paris, 272. Se montre au peuple, 316. Se rend au parlement pour faire déclarer sa majorité, 404. Part pour le Berry, 417.

Louison Roger, demoiselle de Tours. Est signalée à Monsieur comme une des plus belles personnes de France, I, 318. Devient la maîtresse de Monsieur, 322. Ses infidélités avec M. d'Espinay, 332. Elle est abandonnée de Monsieur, 333.

Lude (Henri de Daillon, comte, puis duc du). Est visité par M. de Beaufort, II, 333.

Luxembourg, I, 164.

Luynes (Charles d'Albert, duc de), connétable, I, 8.

Lyon, I, 58, 89, 93, 194, 335. II, 72, 207, 284. III, 205.

Lys (la), II, 91, 105, 157, 169, 170.

M

Madame (Marie de Bourbon-Montpensier), première femme de Gaston d'Orléans. Son mariage, I, 7. Elle met au monde une fille, 27. Sa mort à la suite de ses couches, 29.

Madame (Marguerite de Lorraine), seconde femme de Monsieur. Se montre fort affectée de la passion de Monsieur pour Mlle de Saint-Maigrin, II, 51. Sa vie retirée à la cour, *ibid.* Elle accouche d'une fille, 196. S'accorde avec Mademoiselle contre M. de la Rivière, 252. Se retire à Meudon, 384. Presse Monsieur de

faire l'accommodement du duc de Lorraine, 414. Part de Paris pour Saint-Germain, III, 5. Cherche à nuire à l'abbé de la Rivière, 157. Compromet sa position à la cour, 195. Accouche d'un fils, 273. Ses démêlés avec Mademoiselle, 296. Elle s'oppose à l'accommodement de Monsieur avec la reine, 335. Ses querelles journalières avec Mademoiselle, 397.

Mademoiselle (Louise - Marie d'Orléans, dite). Sa naissance, I, 27. Le duc de Parme est reçu chez elle, 284. Elle donne un ballet, 338. Son démêlé avec la princesse de Condé, II, 15. Elle reçoit ordre de la reine de se rendre au service pour la reine d'Espagne, 59. Se plaint inutilement des prétentions du duc d'Enghien, 61. Est exclue du dîner royal donné à l'occasion du mariage de Marie de Gonzague, 125. Son mécontentement, 127. Son raccommodement avec la reine, 128. Elle est demandée par le roi de Portugal pour son fils don Théodose, 248. S'accorde avec Madame contre M. de la Rivière, 252. Demande son bien à Monsieur, 255. Renonce à sa prétention, 256. Est traitée sévèrement par Monsieur, après la découverte de négociations secrètes relatives à son mariage, 283, 284. Refuse d'épouser le duc de Savoie, 285. Se déchaîne contre la reine, 414. Est emmenée à Saint-Germain avec la cour, III, 5. Songe de nouveau à épouser l'empereur, 114. Refuse d'accompagner la cour en Bourgogne, 204. Se flatte à tort d'épouser l'empereur, 259. Se querelle avec Madame, 297, 397.

Madrid, I, 236. II, 235, 249, 420.

Maestricht, I, 216, 217, 218, 220, 223.

Maillé-Brézé (Claire-Clémence de). Son mariage avec le duc d'Enghien, depuis prince de Condé, I, 348. — Voir : Condé (princesse de).

Maisons (René de Longueil, marquis de). Protège son frère Pierre de Longueil, II, 131. Parle en faveur de M. de Chavigny, 378. Est fait surintendant des finances, III, 225. Remet à la reine sa commission de surintendant, 403.

Maldachini (Dona Olympia), belle-sœur du pape Innocent X, II, 47.

Malo (Pierre), beau-frère de Goulas. Reçoit Goulas dans sa maison de la rue Saint-Antoine, I, 22.

Mancini (Laure), nièce de Mazarin. Arrive en France, II, 232. Projet de mariage avec le duc de Mercœur, III, 53. Elle est fiancée avec lui, 116. L'épouse, 372, 373.

Mancini (Olympe), nièce de Mazarin. Arrive en France, II, 232.

Manicamp (Achille de Longueval, seigneur de), III, 60. Provoque une assemblée de la noblesse, 128. Est pourvu du gouvernement de la Fère, 309.

Manneville (M. de), gentilhomme ordinaire de Monsieur. Devient l'ami de Goulas, I, 108. Loge avec lui dans un faubourg de Besançon, 114. Anecdote sur M. de Manneville, 134. Sa conversion, 136. Sa mort, 137. Ses relations avec Goulas, II, 470.

Mans (Le), III, 50.

Mantes, III, 15.

Mantoue (Charles de Gonzague-Clèves, duc de Nevers, puis duc de). Est menacé par le

duc de Savoie uni aux Espagnols, I, 22. Est assuré de la possession du Montferrat, 60. On parle à tort de son mariage avec Mademoiselle, II, 128.

Mantoue (Anne de Gonzague-Clèves, princesse de). Son mariage avec le duc de Guise, I, 356.

Mantoue (Marie-Louise de Gonzague-Clèves, princesse de). Est aimée de Monsieur et arrêtée par ordre de la reine, I, 60 et suiv. Est enfermée à Vincennes et bientôt mise en liberté, 66. Son mariage avec le roi de Pologne, II, 115, 124.

Manuguet, fou de la reine, I, 91.

Marande (M. de). Est tué au combat de Castelnaudary, I, 201.

Marcheville (Henry de Gournay, comte de), premier chambellan de Monsieur. Sert d'intermédiaire entre le duc Charles de Lorraine et Monsieur, II, 160, 161. Est envoyé par Monsieur au prince d'Orange, 167, 168. Au duc de Longueville, 201. Son retour, 209.

Marchin (Jean-Gaspard-Ferdinand, comte de). Reçoit le gouvernement de Tortose, II, 322. Est arrêté en Catalogne, III, 191. Reçoit le commandement de l'armée de Catalogne, 347. Se retire auprès du prince de Condé, 418.

Marcillac (François de la Rochefoucault, prince de). Arrive à la cour après la mort de Richelieu, I, 425. Est blessé devant Mardick, II, 177. Traite avec M. de Noirmoutiers de l'adhésion du prince de Conti à la Fronde, III, 10. Se retire de Paris, 173. Accompagne Mme de Longueville à Rouen, 174. Est déclaré criminel de lèse-majesté, 199. — Voir : Rochefoucauld (duc de la).

Marcillac (Andrée de Vivonne, princesse de). Obtient un tabouret à la cour, III, 127. Cette faveur lui est retirée, 130.

Marcoussis (Château de), III, 253, 262, 270, 285.

Mardick, II, 90, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 104, 106, 135, 170, 175, 176, 177, 178, 180.

Marfée (La). I, 363.

Maricourt, gentilhomme de Picardie. Est tué dans une escarmouche devant La Rochelle, I, 34.

Marillac (Michel de). Est nommé garde des sceaux, I, 17. S'appuie sur le cardinal de Bérulle, 18. Rencontre la reine mère aux Carmélites, 91.

Marle, II, 270.

Marolles (M. de). Reçoit le commandement de la place de Thionville, II, 17.

Marolles (Madeleine-Claire de Lénoncourt de), depuis comtesse de Villars, nièce de Mme du Fargis. Assiste au dernier souper donné à Bruxelles par Léonard Goulas, I, 241, 243.

Mars-la-Tour, I, 140.

Marsal, I, 138, 148, 149.

Marseille, II, 328.

Martin (le frère), oratorien, compagnon du P. de Condren, I, 77, 82.

Martinozzi (Anne-Marie), nièce de Mazarin. Arrive en France, II, 232.

Massa (N. Cibo, prince de). Est égorgé par les Napolitains, II, 250.

Matha (Charles de Bourdeille, comte de). Fait débauche avec quelques jeunes gens, II, 237. Bat la livrée du roi dans les rues de Paris, III, 88. Reçoit ordre de sortir de la ville, mais refuse d'obéir, 219. Le

parlement donne arrêt contre lui, 224.
Maulevrier (Cosme Savary, marquis de), maître de la garde-robe de Monsieur. Sa situation auprès de Monsieur, I, 13. Se lie d'amitié avec Goulas, 224. Est invité par Monsieur à quitter la cour, II, 38. Son retour, 66. Ses relations avec Goulas, 458.
Mauny (François d'Estampes, marquis de). Son cheval est blessé sous lui au siège de Courtray, II, 159.
Maure (Louis de Rochechouart, comte de). Donne un conseil à Mazarin, II, 385. Est envoyé vers la cour par le prince de Conti, III, 45.
Mayence, II, 52, 186.
Mazarin (Le cardinal). Est envoyé à Sedan pour en prendre possession au nom du roi, I, 398. Est déclaré premier ministre, 420. Reçoit cette grâce avec une modestie affectée, 421. Promet à la reine de la faire déclarer régente, 430. Est le parrain du Dauphin, 438. S'affermit dans le pouvoir, 456. Ecarte M. de Chavigny des affaires, 461. Fait des avances à Mme de Chevreuse, 463.

Est reconnu premier ministre, II, 2. Propose Monsieur pour le gouvernement de Champagne, 11. Dirige le conseil de conscience, 18. Fait des progrès dans la faveur de la reine, 34. Tombe malade à Fontainebleau, 37. Se montre mécontent de l'élection du pape Innocent X, 44. Rappelle l'ambassadeur de Rome, 48. Se décide à voir le cardinal de Valençay, 83. Donne une abbaye à M. de la Rivière, 110. Est nommé surintendant de l'éducation du roi, 142. Se réconcilie avec les Barberini, 170. Se rapproche de Monsieur et de l'abbé de la Rivière, 230. Veut avoir des gardes allemandes, 231. Se défie du maréchal de Gassion, 242. Envoie un ordre inexécutable d'assiéger Douai, 245. Cherche à diviser Monsieur et le prince de Condé, 262. Est obligé de contenter les troupes suisses, 263. Est accusé de vouloir s'opposer à la paix, 266. Donne la paulette aux cours souveraines, 278. Est accusé de négligence dans l'éducation du roi, 282. Conseille à la reine de retirer la paulette, 288. Fait désigner l'abbé de la Rivière comme futur cardinal, 297. Est décrié par ses ennemis, 298-300. Sacrifie M. d'Hémery, 313. Fait diverses promesses pour calmer l'agitation, 368. Cherche à intimider le parlement, 379. Fait faire plusieurs dons à Monsieur et au prince de Condé, 397, 398. Va voir Monsieur au palais d'Orléans, II, 415. Ne tient pas ses promesses relativement au duc de Lorraine, 420. Manque également à ses promesses envers M. de Charost et M. de Gesvres, 421. Le mécontentement public se déclare contre lui, 422. Il songe à opposer Monsieur et M. le Prince aux frondeurs, 437.

Recherche l'appui du duc de Lorraine contre la Fronde, III, 18. Signe le traité de Rueil comme premier ministre, 40. Hésite à rentrer à Paris, 44. S'inquiète d'un propos du roi, 67. Paraît à l'armée, 87. S'efforce de gagner plusieurs de ses adversaires, 98. Travaille à se rendre le peuple favorable, 102. Cherche à entraver l'affaire du chapeau

de l'abbé de la Rivière, 104. Est mal reçu chez M. le Prince, 119. Affecte de se montrer puissant, 122. Cherche à profiter des haines des partis, 156. Attire M. de Longueville au Palais-Royal, 166. Sa conversation avec l'abbé de la Rivière, 171. Il va visiter Mme de Chevreuse, 193. Part pour la Normandie, 194. Ménage la Fronde, 203. Paraît au siége de Bellegarde, 206. Recherche les frondeurs, 211. Cherche à apaiser M. de Mercœur, 215. Visite l'armée, 230. Se plaint de Monsieur, 242. Fait attaquer le faubourg de Bordeaux, 245. Dirige l'armée, 246. Montre une grande hardiesse à Bordeaux, 250. Se décide à venir à Paris, 268, 272. Se rend en Champagne, 276, 277, 279. Donne un souper la veille des Rois, 294. Rompt avec Monsieur, 301. Part de Paris, 308. Le parlement rend arrêt contre lui, 313. Il se dirige vers la Normandie, 314. Se rend au Havre, 318. Met les princes en liberté, 319. Passe en Picardie et se rend à Dourlens, 325. Passe en Allemagne, 326. Négocie avec l'Espagne, 337. Est l'instigateur de la cabale contre le prince de Condé, 384. Ecrit une lettre à M. de Brienne, 406.

Mazarin (Michel), frère du cardinal, général des Dominicains, II, 47. N'obtient pas le chapeau de cardinal, 49. Est fait cardinal du titre de Sainte-Cécile et nommé gouverneur de Catalogne, 248. Quitte subitement son gouvernement, 281. Sa mort, 398.

Meaux, I, 129. III, 276, 349.

Médicis (Marie de). Est irritée contre le cardinal de Richelieu, I, 55. Cherche à entraver les projets de mariage de Monsieur avec Marie de Gonzague, 63 et suiv. Ses mésintelligences avec le cardinal, 70. Elle le congédie, 94. Reçoit le roi dans son appartement au Luxembourg, 95. Est gardée à Compiègne, 116. Passe en Flandre, 123. Revient de Gand à Bruxelles, 223. Est visitée par le conseil du gouvernement des Pays-Bas, 233. Se plaint de Monsieur, 257. Passe en Angleterre, 258.

Meilleraye (Charles de la Porte, duc de la). Est fait maréchal de France, I, 335. Entre en Flandre à la tête de l'armée, 358. Reçoit, au siége d'Aire, des ordres contradictoires du cardinal, 366. S'empare de Bapaume, 373. Arrête M. de Saint-Preuil, *ibid.* Reçoit le gouvernement de Bretagne, 424. Ses démêlés avec le maréchal de Gassion, II, 30. Il demande congé après la prise de Gravelines, 33. Fournit des ressources insuffisantes au duc d'Enghien, 39. Est envoyé à Béthune pour ramener des munitions au siége de Courtrai, 158. Défait la cavalerie ennemie, 164. Entreprend le siége de Porto-Longone, 180. Est nommé lieutenant général à l'armée de Flandre, 263. Se rend à Arras, 270. Est nommé surintendant des finances, 314. Intercède inutilement pour M. de Charost, 338. Marche contre le peuple ameuté, 351, 352. Se montre à Paris, 395. Sa fureur contre Mazarin au sujet de la charge de surintendant, 399. Il se décide à abandonner la surintendance, III, 56. S'empare du château de Vaire, 243. Engage la princesse de Condé à visiter le roi et la reine, 248.

Melander, baron de Holtzappel, général de l'empereur. Est tué dans un combat, II, 292, 293.
Méliand (M.). Traite de la charge de procureur général, III, 251.
Mello (don Francisco de). Commande les troupes espagnoles en Flandre, I, 384. Ne réussit pas à faire lever le siège de Tortose, II, 321.
Melun, III, 204.
Melun (Guy-Arbaleste, vicomte de). Rencontre Goulas à Lyon, I, 58.
Memmingen, II, 186.
Ménardeau (M.), conseiller au parlement. Raconte au parlement les désordres des gens de guerre, II, 430.
Menin, II, 167, 180.
Mercœur (Louis, duc de), frère aîné du duc de Beaufort. Reçoit ordre de se retirer dans ses terres, II, 9. Est présenté à la reine par Mazarin, 416. Est fiancé à Laure Mancini, III, 116. Quitte son commandement en Catalogne, 274. Part de Paris pour se rendre à Cologne auprès de Mazarin, 372, 373. Paraît devant le parlement, 374.
Mercy (L'abbé de). Fait, de la part des Espagnols, des propositions aux princes retirés à Sedan, I, 357.
Mercy (Gaspard de). Est tué au combat de Fribourg, II, 40.
Merville ou Merghem, II, 105.
Mesmes (M. de), président au parlement. Passe pour avoir contribué à la jonction des compagnies, II, 280. Raccommode M. d'Avaux, son frère, avec Mazarin, 339. Conseille au cardinal de mettre en liberté les conseillers prisonniers, 354. Est député vers la reine, III, 35.
Metz, I, 156.
Meudon, I, 454. II, 25, 384. III, 16, 362.
Milan, I, 235.
Milly, prévôt. Arrête Léonard Goulas et La Rivière à leur rentrée en France, I, 126-129.
Miossens (Cæsar-Phœbus d'Albret, comte de). Excite Mme de Rohan contre sa fille, II, 99. Refuse d'être considéré comme partisan de Mazarin, 417. Déclare au prince de Condé qu'il est serviteur de Monsieur, 418.
Miron du Tremblay (Robert), intendant de Languedoc. Est arrêté par ordre de M. de Montmorency, I, 179.
Molé (Jean), président aux Enquêtes, III, 236.
Molé (Mathieu), premier président au parlement de Paris. Cherche à empêcher l'assemblée des chambres, II, 279. Fait une harangue devant la reine, 304. Porte à la reine les remontrances du parlement, 353. Son courage, 355. Il est député vers la reine, à Ruel, 383. Négocie avec la cour, 386 et suiv. Cherche à retarder la délibération du parlement, 434. Est député vers la reine, III, 35. Se rend à la conférence de Rueil, 38. Conclut un traité avec la cour, 39. Se présente devant la reine au nom du parlement, 298. Reçoit les sceaux, 334. On les lui retire, 342. Il s'oppose au départ du roi pour le Berry, 416.
Molondin (Jacques d'Estavayé-), colonel d'un régiment suisse, II, 102.
Monceau (M. du), parent des Goulas, I, 298. Voir: Liverdis.
Monceaux (Château de), I, 281.
Monçon, I, 21.
Monimes (Guillaume de Razes, seigneur de). Est tué au combat de Castelnaudary, I, 201.
Monsieur (Gaston d'Orléans). Reçoit Nicolas Goulas à sa cour, I, 2. Se divertit tout

l'hiver de 1627, 22. Ses courses nocturnes, 23. Ses propos plaisants à l'occasion de la naissance de sa fille, 28. Sa douleur à la mort de Madame, 29. Il sollicite vainement du roi la grâce de MM. de Bouteville et des Chapelles, 30. Est envoyé au secours de Saint-Martin de Ré, 32. Sa conduite devant La Rochelle, 35. Monsieur court le cerf à Chantilly, 44. Admet Goulas dans sa familiarité, 45. Demande à servir au siége de La Rochelle, 52. Embrasse le parti de la reine mère contre Richelieu, 56. Ses projets de mariage avec Marie de Gonzague, 61 et suiv. Il se retire à Montargis, 66. Passe ensuite en Champagne et se prépare une retraite en Lorraine, 67. Sa réception à Nancy par les princes lorrains, 68. Il s'accommode avec le roi, 74. Visite à Paris la princesse Marie, 87. Son attitude pendant la maladie du roi à Lyon, 92. Il se retire à Orléans après la journée des dupes, 98. Songe à se retirer en Bourgogne, 104. Quitte Orléans, 107. Arrive à Seurre, 110. Passe à Besançon, 111. Arrive à Nancy, 116. Traite favorablement Goulas et lui raconte de plaisantes histoires, 123. Épouse secrètement Marguerite de Lorraine, 139. Quitte la Lorraine et se rend en Luxembourg, 140. Détails sur son mariage avec Marguerite de Lorraine, 150. Se rend de Luxembourg à Bruxelles, 164. Part de Bruxelles, 169. Passe à Nancy, 171. Entre en Bourgogne, 172. Court quelque danger devant Dijon, *ibid*. Publie un manifeste contre Richelieu, 173. Entre au château de Beaucaire, 185. Est obligé de se retirer, 186. Assiste au combat de Castelnaudary, 190. Envoie M. de Chaudebonne pour traiter avec le roi, 193. Demande au roi de lui envoyer M. de Bullion, 197. Signe l'accommodement dicté par Richelieu, *ibid*. Se retire à Tours, 199. Envoie M. de Lavaupot au roi pour solliciter la grâce de M. de Montmorency, 205. Prend la résolution de quitter la France, 207. Écrit une lettre au roi, 208. Est amoureux à Bruxelles d'une dame espagnole, 211. Est bien accueilli par l'infante, 213. Se rend à l'armée espagnole, 216. Est traité avec honneur à cette armée, 218. Retourne à Bruxelles, 223. Reconnait son mariage devant l'archevêque de Malines, 227. Est visité par le conseil du gouvernement des Pays-Bas, 233. Se brouille avec la reine-mère au sujet de Mme du Fargis, 244. Traite secrètement avec le roi, 248. Se prend de passion pour Mlle de Varfusé, 250. Son mariage est déclaré nul par le parlement, 251. Il part secrètement de Bruxelles, 253. Se réconcilie en apparence avec Richelieu, 261. Se retire à Blois, *ibid*. Accepte sans réclamation l'arrestation de M. de Puylaurens, 268. Est appelé à Paris pour porter des édits à la Chambre des comptes, 284. Accepte la lieutenance générale de l'armée, 289. Est envoyé dans son apanage pour faire des levées de troupes, 293. Entre dans une conspiration contre Richelieu, *ibid*. Quitte l'armée, 300. Se retire à Blois, 301. Obtient de M. le Comte sa parole qu'il n'épousera jamais Mlle de Combalet, 304. Négocie son accommo-

dement avec la cour, 305 et suiv. Conclut un traité par lequel son mariage est agréé, 310. Sa liaison avec Louison Roger, 318 et suiv. Il se confie à MM. de la Rochepot et d'Espinay, 322. Devient jaloux de M. d'Espinay, 325. Se rend à Paris pour féliciter le roi au sujet de la grossesse de la reine, 326. Félicite le roi sur la naissance du dauphin, 328. Laisse voir sa douleur à ses confidents, 329. Se rend à Tours, 330. Renvoie M. d'Espinay, 332. Abandonne Louison, 333. Vient faire sa cour au roi, 337. Se rend au siège d'Arras, 338. Félicite le roi à contre-cœur à l'occasion de la naissance de son second fils, 340. Passe l'hiver à la cour, 348. Assiste au mariage du duc d'Enghien, *ibid.* Retourne à Blois avec sa cour, 349, 358. Envoie au roi une lettre du duc de Guise, 360. Se divertit à Blois ou à Chambord, 370. Se rend à Paris, 375. Conspire avec Cinq-Mars et le duc de Bouillon contre Richelieu, 376 et suiv. Temporise avant de se rendre en Roussillon auprès du roi, 382. Reçoit ordre d'aller commander l'armée de Champagne, 385. Se fait porter à Moulins, 386. Envoie M. de la Rivière au roi, *ibid.* Reçoit l'ordre de sortir du royaume, 387. Envoie une confession écrite. Est interrogé par le chancelier, 390. Sort de France et se rend à Annecy, 391. Obtient de n'être pas confronté avec MM. de Cinq-Mars et de Thou, et de revenir à Blois, 393. Apprend la mort de Richelieu, 406. Consulte Léonard Goulas sur la conduite à tenir, *ibid.* Part de Chambord pour Orléans, 416. Obtient l'autorisation de revenir à Paris, 421. Se rend à Saint-Germain en apprenant la maladie du roi, 430. Réconcilie La Rivière et Montrésor, 433. Est déclaré lieutenant général par le roi, 436. Calomnie dirigée contre lui, 440. Il se rend auprès du roi à ses derniers moments, 448. S'accommode avec la reine au sujet de la régence, 450. Est reconnu lieutenant général du royaume par le parlement, 453.

Appuie le cardinal Mazarin, II, 11. Ses démêlés avec le prince de Condé, 14. Il reçoit le gouvernement de Languedoc, 21. Prend le parti du duc de Guise contre M. de Coligny, 25. Prend le commandement d'une armée, 28. Met le siège devant Gravelines, 29. Fait une fausse confidence à Madame, *ibid.* Sa jalousie contre le duc d'Enghien, 39. Il laisse paraître sa passion pour Mlle de Saint-Maigrin, 50. Va au-devant de la reine d'Angleterre à son arrivée à Paris, 53. Son irritation contre le duc d'Enghien, 62. Il part pour Bourbon, 86. Va commander l'armée de Flandre, 88. Tente inutilement le passage de la Colme, 89. Investit Mardick, 94. Reçoit la capitulation de cette place, 97. Réprime quelques excès commis par les troupes devant Bourbourg, 102. S'oppose au siège de Cambrai, 103. Revient à Paris et accompagne le roi au parlement, 107. Est loué par la reine, 109. Rompt avec Mlle de Saint-Maigrin, 125. Menace M. de Jarzé au sujet de ses relations avec Mlle de Saint-Maigrin, 132. Pardonne à Jarzé, 141. Remarque Mlle de Saujon, 142. Reçoit un déplaisir à Notre-Dame, 147.

Part pour Compiègne, 152. Refuse à M. d'Enghien un commandement au siège de Courtray, 153. Se plaint de l'insuffisance des ressources pour ce siège, 156. Court des dangers, 159. Reçoit la capitulation de Courtray, 160. Marche sur Berghes, 170. S'empare de cette ville, 173. Fait investir Mardick, 175. Reçoit la capitulation de cette place, 180. Quitte l'armée, 181. Tient un propos malin au sujet de la mort du prince de Condé, 198. S'oppose aux prétentions du duc d'Enghien devenu prince de Condé, 201. Se livre au jeu, 211. Part pour Bourbon-les-Bains, 214. Va trouver la cour à Amiens, 218. S'oppose au désir de Mazarin qui voulait avoir des gardes allemandes, 231. Refuse l'offre des couronnes de Portugal et de Naples, 249. Fait vérifier des édits à la Chambre des comptes, 276. Est chargé d'annoncer aux députés du parlement les concessions de la reine sur la jonction et sur la paulette, 304. Se rend au parlement pour demander surséance d'un arrêt, 311. Est compromis auprès du parlement, 315. Est tenu à l'écart par le cardinal, 322, 329. Est envoyé à la Chambre des comptes et au parlement, 325. Intercède inutilement pour M. de Tresmes, 338. Est envoyé par la reine au parlement, 341. Est blâmé pour sa conduite envers le parlement, 364. Déclame contre Mazarin, 407. Fait des avances aux frondeurs, 413. Craint d'être arrêté, 414. Porte la parole au parlement au nom de la reine, 427. Hésite à seconder les projets de la reine, 438. Se querelle et se raccommode avec l'abbé de la Rivière, 439 et suiv.

Désapprouve le dessein d'assiéger Paris, III, 3. Part de Paris pour Saint-Germain, 5. Ecrit à la ville de Paris, 6. Vient à Paris et y est bien reçu, 52. S'y rend de nouveau pour apaiser les esprits, 82. Fait sortir Mlle de Saujon du couvent, 108. Vient au parlement demander justice des perturbateurs de la ville, 151. Se rend de nouveau au parlement, 153. Consent à l'arrestation des princes, 163. Est averti d'une entreprise projetée contre lui, 196. Porte la parole au parlement au sujet de la requête de la princesse de Condé, 209. Se montre mécontent du cardinal, 229. Paraît au parlement, 236. Réprimande les députés de Bordeaux, 239. Empêche Fouquet d'être nommé procureur général, 251. Tient conseil au sujet des princes, 253. Demande le gouvernement de Dourlens pour M. de Vardes, 260. Va rejoindre la cour à Fontainebleau, 265. Hésite sur la conduite à tenir, 266. Reçoit Mazarin, 267. Evite de se rendre au parlement, 285. Reçoit M. de Châteauneuf et M. Le Tellier, envoyés par la reine, 288. Traite avec les princes, 292. Promet une de ses filles au duc d'Enghien, *ibid.* Est en dissentiment avec la reine, 295. Réconcilie Mademoiselle avec Madame, 297. Est pris à partie par le cardinal, 301. Cesse de se rendre au conseil, 302. Evite d'assister à la séance du parlement, 303. S'y rend à l'instigation du coadjuteur, 305. Retourne au parlement, 307. Refuse de paraître au conseil malgré la re-

traite de Mazarin, 310, 312. Accepte une conférence chez lui, 313. Visite la reine, 321. Mène les princes au parlement, 322. Cherche à apaiser les discussions, 333. Se montre mécontent de la reine, 335, 340. Vient conférer avec la reine, 341. Se rend au parlement à l'occasion des excès des gens de guerre, 349. Envoie le duc d'Anville et Léonard Goulas auprès du prince de Condé retiré à Saint-Maur, 367. Se décide à donner une déclaration favorable à M. le Prince, 380, 381. Demande la convocation des Etats, 392 et suiv. Part pour Limours, 394. Revient à Paris, 398. Voit la reine, 399. Se plaint au parlement, *ibid.* Forme le projet de se retirer à Blois, 401. Mène le coadjuteur au Palais-Royal, 402. Se montre mécontent du choix des nouveaux ministres, 407. Plaisante au sujet de la prise de Chaté, 408. Persiste dans le dessein de se retirer à Blois, 409. Travaille au raccommodement de M. le Prince avec la cour, 410.

Monsigot (M. de), maître des comptes. Achète la moitié de la charge de Léonard Goulas, I, 101. Est déclaré criminel de lèse-majesté, 111. Est éloigné de la cour de Monsieur, 165.

Montagu (Walter), lord anglais. Est arrêté sur la frontière de Lorraine, I, 146.

Montargis, I, 66. II, 85. III, 7, 39.

Montauban, I, 56.

Montausier (Charles de Sainte-Maure, marquis, puis duc de). Est fait prisonnier devant Rothweil, II, 19.

Montbazon (Anne de Rohan, demoiselle de). Incident à propos de son tabouret à la cour, III, 130 et suiv.

Montbazon (Marie d'Avaugour de Bretagne, duchesse de). Figure dans l'affaire des lettres de Mme de Longueville, II, 4. Sa résistance aux volontés de la reine, 6. Elle reçoit ordre de demeurer à Rochefort, puis de passer en Touraine, 9. Son retour, 116.

Montchal (Charles de), archevêque de Toulouse, III, 30.

Monteclair (N. chevalier de), gouverneur de Dourlens. Donne des renseignements sur la garnison de la Bassée, II, 226. Est tué en Champagne, III, 260.

Montereau, I, 208.

Montferrat (Duché de), I, 60.

Montfrin, I, 185, 399.

Montfrin (Hector de Monteynard, marquis de). Se saisit de la place d'Aigues-Mortes pour ses neveux, III, 264.

Montigny (M. de), gouverneur du château de Dieppe. Reçoit Mme de Longueville, III, 196.

Montlaur (M. de). Est tué devant Tortose, II, 322.

Montmédy, II, 234.

Montmorency (Henri II, duc de). Rassure Richelieu effrayé de la maladie du roi, I, 90. Embrasse la cause de Monsieur, 152. Avait conçu le dessein de marier sa nièce, Mlle de Bourbon, avec Monsieur, 154. Fait savoir à Monsieur qu'il n'est pas encore prêt à le servir, 176. Ses craintes pour le succès de l'entreprise, 178. Il se déclare pour Monsieur aux États de Languedoc, 179. Rejoint Monsieur, 184. Livre le combat de Castelnaudary, 189. Sa condamnation et son exécution, 206.

Montmorency (Félicie des Ursins, duchesse de), I, 152, 169.

Montmort (M. de). Est envoyé en Italie près de M. de Bouillon, I, 384.
Mont-Olympe (Forteresse du), II, 289. III, 211.
Montpellier, I, 184. II, 22, 103.
Montrésor (Claude de Bourdeille, comte de). Entre en faveur auprès de Monsieur, I, 272. Forme une cabale avec MM. de Briançon et d'Espinay, 278. Fait disgracier M. d'Elbène, 286. Entre dans une conspiration contre Richelieu, 293. Est envoyé en mission en Guyenne, 304. Reproche à Monsieur d'avoir abandonné M. le Comte, 307. Complote contre Léonard Goulas, *ibid.* Cherche à entraîner Monsieur dans le parti de M. le Comte, 350. Excite Monsieur à conspirer avec Cinq-Mars, 377. Il est sursis aux poursuites contre lui, 431. Il est éloigné de la cour, II, 9. Son retour, 28. Il brave M. de la Rivière, *ibid.* Est arrêté et mené à la Bastille, puis à Vincennes, 151. Est mis en liberté, 221. Refuse de se raccommoder avec l'abbé de la Rivière, 229. Ses relations avec Goulas, 459. Il entre dans des projets contre le prince de Condé, III, 352.
Montreuil, II, 414. III, 43, 112.
Montreuil (Jean de), secrétaire du prince de Conti. Intrigue en faveur des princes, III, 278.
Montrond, III, 207, 371, 372, 379, 408, 412, 413.
Montrouge, III, 338.
Morangis (Antoine-Barillon, seigneur de). Est nommé directeur des finances, II, 314.
Moret (Antoine de Bourbon, comte de), fils naturel d'Henri IV. Sa situation auprès de Monsieur, I, 14. Commande une compagnie lors du départ de Monsieur, 108. Est déclaré criminel de lèze-majesté, 111. Accompagne Monsieur, 173. Combat à Castelnaudary, 190. Est tué, 191.
Moret (Antoine du Bec, comte de). Reçoit les provisions du gouvernement de Brisach, III, 357.
Moret (Jacqueline de Bueil, comtesse de). Séjourne à Bruxelles près de Monsieur, I, 224. Assiste à un dernier souper donné à Bruxelles par Léonard Goulas, 242. Fait une plaisante équivoque, 243.
Mortefontaine (Lucrèce Grangier, veuve de François Hotman, seigneur de). Est visitée par Goulas, I, 47.
Mortemart (Gabriel de Rochechouart, marquis, puis duc de). Reçoit récompense du gouvernement du pays messin, II, 23. Parle en faveur de M. de Chavigny, 378.
Morgues (Mathieu de), abbé de Saint-Germain, I, 56. Est reçu, avec son frère, par Nicolas Goulas à Besançon, 115.
Mortare (N., marquis de), seigneur espagnol attaché au duc de Lerme, I, 221.
Mothe (Henri de la), évêque de Rennes. Reçoit ordre de se retirer dans son évêché, II, 230.
Mothe (La), I, 158. II, 52, 90, 96.
Mothe-en-Brie (Château de la), I, 209, 301, 338. II, 447. III, 3.
Mothe-Fénelon (Pons de Salignac, comte de la). Son cheval est tué sous lui devant Courtray, II, 159.
Mothe-Houdencourt (Philippe de la), maréchal de France. Echoue au siège de Tarragone, II, 35. Perd la place de Balaguer, *ibid.* Est arrêté à Lyon, 72. Rentre en faveur, 392. Se joint au parti de la Fronde, III, 14. Fait entrer un convoi

dans Paris, 27. Inquiète la cour après la paix, 62. Accompagne M. de Beaufort, 80. Apaise le peuple, 92. Se retire de Paris, 173. Reçoit le commandement en Catalogne, 419. Combat devant Barcelone, *ibid.*
Moulins, I, 386.
Moussaye (François Goyon, baron de la). Rejoint le duc d'Enghien devant Dunkerque, II, 182. Est envoyé par le prince de Condé pour demander des secours, 223. Est dépêché à la cour par le prince de Condé, 324. Se retire à Stenay, III, 173, 191.
Mouzon, III, 274.
Moyenvic, I, 162.
Munster, I, 460. II, 15, 57, 187, 208, 209, 254, 261, 265, 266, 280, 281, 282, 402, 403, 438. III, 29, 56, 62, 256.

N

Nancey (M. de), parent de Goulas, I, 298.
Nancy, I, 68, 69, 71, 133, 135, 136, 138, 141, 150, 151, 153, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 167, 171, 235. III, 336.
Nangis, I, 126.
Nangis (François de Brichanteau, marquis de). Est tué au siège de Gravelines, II, 34.
Nantes, I, 279, 281.
Nanteuil, III, 90.
Nantouillet (Louis-Antoine du Prat, marquis de). Accompagne le cardinal Mazarin dans sa retraite, III, 310.
Naples, II, 236, 249, 250, 257, 273, 274, 294, 316. III, 229, 273.
Narbonne, I, 184, 382, 383, 398, 399.
Nassau (Guillaume de), prince d'Orange. Rejoint Monsieur avec sa cavalerie, II, 168. Emmène des troupes françaises, 169.
Navaille (Philippe de Montaut-Bénac, depuis duc de). Est envoyé à Dourlens vers Mazarin, III, 325.
Nemours (Charles-Amédée de Savoie, duc de). Est invité par Monsieur à se retirer de la cour, II, 38. Rentre à la cour, 65. Est blessé devant Mardick, 177. Intercède inutilement pour M. de Beaufort, 333. S'attache à Monsieur, 410. Déchire Mazarin par ses propos, 413. Demande inutilement le gouvernement d'Auvergne, III, 137. Se met à la tête de la cabale des dames, 220. Cherche à tirer les princes de prison, 262. Traite pour les princes avec la Fronde, 291. Avec Monsieur, 292. Pousse le prince de Condé à rompre avec la cour, 371. Va trouver M. le Prince à Chantilly, 407. Le pousse à la guerre, 411.
Nemours (Élisabeth de Vendôme, duchesse de). Cherche à renouer le mariage de M. de Mercœur avec Mlle de Guise, III, 115.
Nesmond (M. de). Est maintenu par le crédit de M. le Prince dans sa charge de président au parlement, I, 467.
Nicolaï (Antoine de), premier président à la Chambre des comptes, II, 276.
Nieuport, II, 114, 211, 243, 244, 366.
Nîmes, III, 259.
Noailles (François, comte de). Envoie un gentilhomme à Monsieur au sujet du gouvernement d'Auvergne, I, 426. Est traité durement par Monsieur, 431.
Noailles (Anne, comte de), depuis duc de Noailles. Donne à Jarzé l'ordre de s'éloigner de la cour, II, 134. Est appelé

à remplacer M. de Chandenier dans sa charge, 337. Accompagne Mazarin dans sa retraite, III, 310.
Nogent du Tillet (Mme de). Reçoit Nicolas Goulas chez elle, I, 40.
Nogent du Tillet (Mlle de). Est admirée par Nicolas Goulas, I, 41.
Noirat (Claude de l'Aubespine, baron de), frère de M. de Verderonne, I, 267.
Noirmoutier (Louis de la Trémoille, marquis, puis duc de). Est fait prisonnier devant Rothweil, II, 19. Est blessé devant Dixmude, 225. Traite avec M. de Marcillac l'adhésion du prince de Conti à la Fronde, III, 10. Fait entrer un convoi dans Paris, 27. Se retire de la ville, 62. Est recherché par Mazarin, 211.
Noisy, III, 383.
Nordlingen, I, 247.
Novion (Nicolas Potier, seigneur de), président au parlement. Est recherché par Mazarin, II, 323. Parle contre le cardinal, 382, 435. Est député à la reine pour lui faire des remontrances sur les affaires de Guyenne, III, 139.
Noyers (François Sublet de), secrétaire d'État, confident de Richelieu. Fait arrêter en Poitou un gentilhomme de M. de Soubise, I, 351. Dessert M. de Saint-Preuil, 374. Assiste à la conférence entre le roi et Richelieu, 400. Est adjoint à Mazarin comme ministre, 420. Est fait exécuteur du testament de Richelieu, 422. Promet à la reine de la faire déclarer régente, 430. S'éloigne de la cour, 434. Gratitude du maréchal de la Mothe pour M. de Noyers, II, 72.

O

O (Pierre Seguier, marquis d'). Séjourne à Bruxelles auprès de Monsieur, I, 225.
Obazine (Henri d'Escoubleau, abbé d'), ennemi acharné du cardinal de Richelieu, I, 122.
Ognate (comte d'), III, 93.
Olivarès (Gaspard de Guzman, comte-duc d'), premier ministre du roi d'Espagne. Sa disgrâce, I, 444.
Ondedey, confident de Mazarin. Confère avec le coadjuteur, III, 384. Chargé par le cardinal de papiers pour la reine, tombe entre les mains des Espagnols, 392.
Onquer, gentilhomme. Est mis à la Bastille, II, 333.
Orange (Guillaume de Nassau, prince d'). Est lié au parti de la reine contre Richelieu, I, 351. Contribue à obtenir du roi la grâce de M. de Bouillon, 398. Est attendu pour se joindre à l'armée française, II, 166 et suiv.
Orange (Marie, fille de Charles Ier, princesse d'). Visite Mme de Longueville à Rotterdam, III, 199.
Orbitello, II, 162, 166, 170, 171, 184.
Orléans, I, 73, 98, 99, 101, 102, 103, 105, 107, 123, 254, 261, 309, 310, 330, 338, 409, 410, 416, 417, 418, 426. III, 7, 20, 50, 208, 210, 234, 243, 262, 301.
Ormois (M. d'), gentilhomme de la Brie, lieutenant au régiment d'Estissac. Est blessé devant La Rochelle, I, 34.
Ornano (Jean-Baptiste d'), maréchal de France, I, 7, 8.
Ornano (Marie de Raymond de Montlor, maréchale d'), I, 8, 9. Est mêlée à une intrigue contre M. de la Rivière, II, 252.
Ornano (Pierre d'), abbé de

Sainte-Croix. Séjourne à Bruxelles auprès de Monsieur, I, 225.
Orval (François de Béthune, comte d'), II, 191.
Orville (Jérôme le Féron, seigneur d'), prévôt des marchands, III, 6.
Osnabruck, II, 401, 402.
Ostende, II, 211, 299, 317, 366.
Ouches (Gabriel d'Arenberg de la Béraudière, baron des), premier chambellan de Monsieur. Goulas lui est présenté, I, 4. Sa situation auprès de Monsieur, 13. Ses relations avec Goulas, 26. Est envoyé par Monsieur auprès du roi, 385.
Ouches (M. des), capitaine de la garde suisse de Monsieur. Est envoyé de nuit, par Monsieur, au Palais-Royal, III, 315. Est député de nouveau à la reine, 316. Est envoyé par Monsieur au coadjuteur, 388.

P

Palaiseau, III, 16.
Palatine (Anne de Gonzague-Clèves, princesse). S'engage avec la Fronde en faveur des princes, III, 278. Traite pour les princes avec Monsieur, 292. Fait des propositions au prince de Condé, 322, 328.
Palemort (Henri de Harlay, baron de Maule, seigneur de), oratorien, I, 78.
Palestrine (N. Colonna, princesse de). Sa fière réponse à la reine, II, 212.
Palluau (l'abbé de). Est chargé par le président de Mesmes d'une mission auprès de Mazarin, II, 354.
Palluau (Philippe Clérembault, comte de), II, 124. Reçoit le gouvernement de Courtray, 244. Reçoit chez lui l'assemblée de la noblesse, III, 307.
Pancirole (Jean-Jacques), cardinal, ennemi de Mazarin, II, 83.
Parme (Odoard-Farnèse, duc de). Ses projets de mariage avec Marguerite de Médicis, I, 62. Il est reçu à la cour de France et régalé par Monsieur chez Mademoiselle, 284.
Passart (François), aumônier de Monsieur. Nicolas Goulas lui est présenté, I, 3. Il lui donne de bonnes leçons de conduite, 25. Revient du siège de La Rochelle avec Goulas, 36. Ses relations avec Goulas, II, 467.
Patrix (Pierre de), premier maréchal des logis de Monsieur. Goulas lui est présenté, I, 4. Sa situation auprès de Monsieur, 13. Il revient du siège de la Rochelle, 37. Reste fidèle à Léonard Goulas dans sa disgrâce, 102. Son aventure au passage de Monsieur à Nancy, 171. Il accompagne Monsieur à l'armée espagnole, 219. Donne à souper à Bruxelles, 242. Se rend au-devant de M. de la Rivière à sa sortie de prison, 315. Est envoyé par Monsieur auprès de Richelieu, 386. Ses relations avec Goulas, II, 460.
Patrocle. Cherche à supplanter le commandeur de Poincy, II, 216, 217.
Peñaranda (Francisco de Zuniga, duc de), II, 210. Parle avec hauteur, III, 62.
Pérault (N., baron de), sénéchal de Nîmes et de Beaucaire. Remet le château de Beaucaire à M. de Montmorency, I, 185.
Péraut (M.), intendant du prince de Condé. Révèle à Mazarin les projets de M. de Chavigny, II, 374. Est arrêté et conduit à Vincennes, III, 191.
Percheron. Prêche à Épinal, I, 123.
Péréfixe (Hardouin de Beau-

mont de). Est consulté par la reine au sujet des comédiens italiens, II, 203.
Péronne, I, 258, 294, 295. II, 150. III, 325, 345.
Perpignan, I, 375, 380. III, 192.
Perray (Charles de Bailleul, seigneur du), maître d'hôtel ordinaire du roi. Est renvoyé de la cour, I, 346.
Perrenot (Antoine), évêque d'Arras, plus connu sous le titre de cardinal de Granvelle, I, 113.
Perrot (M.), président au parlement. Prie le parlement d'écouter les députés du parlement de Bordeaux, III, 153.
Petit-Bourg (Château de), II, 215, 241, 322, 329. III, 186.
Phalsbourg (Henriette de Lorraine-Vaudemont, princesse de). Assiste à la réception de Monsieur à Nancy, I, 69. Est courtisée par Puylaurens, 118. Propose à Puylaurens de marier sa sœur avec Monsieur, 119. Contribue à l'éloignement de M. le Coigneux, 122. A la disgrâce de Léonard Goulas et de La Rivière, 120, 130. Est abandonnée par Puylaurens, 142. Réconcilie Goulas et La Rivière avec Monsieur, 153. Est soupçonnée d'avoir été par jalousie l'instigatrice d'un attentat contre Puylaurens, 240. Histoire de son évasion de Nancy et de son arrivée à Bruxelles, 245, 246. Elle est condamnée par le parlement à demander pardon au roi pour avoir assisté au mariage secret de sa sœur avec Monsieur, 251. S'emporte contre Puylaurens et d'Elbène, 257. Presse sa sœur d'accepter la réhabilitation de son mariage, 455.
Phalsbourg (Louis de Guise, baron d'Ancerville, prince de). Vient au-devant de Monsieur à Nancy, I, 68. Conduit des troupes en Souabe, 147. Sa mort, *ibid.*
Philippe IV, roi d'Espagne, I, 347.
Philippsbourg, II, 41, 42, 234. III, 274, 356, 357.
Piccolomini (Octave), un des généraux de la guerre de Trente ans. Essaie de secourir Gravelines, II, 32. Rencontre les troupes de Monsieur au passage de la Colme, 90. Vient au secours de Cassel, 93. Secourt Prague, 341.
Picot (M.), lieutenant du grand prévôt. Est tué par le peuple, II, 352.
Piémont (Christine de France, princesse de) et depuis duchesse de Savoie. Est reçue par le roi, son frère, I, 59. — Voir : Savoie (duchesse de).
Piennes (Charles de Brouilly, comte de Lannoy, puis marquis de). — Voir : Lannoy.
Pierre-Encise, II, 72, 284.
Pignerol, I, 87. II, 85.
Pimentel (Antonio). Remet un passe-port au cardinal Mazarin, III, 337.
Piombino, II, 183, 191, 209, 214, 229, 230. III, 66, 273.
Plainville (M. de), premier chambellan de Monsieur. Son cheval est tué sous lui au siège de Courtray, II, 159.
Plessis (Charles de Choiseul, comte du). Est tué à la bataille de Rethel, III, 281.
Plessis-Bellière (Jacques de Rougé, seigneur du). Est chargé de se saisir de Dieppe, III, 197.
Plessis-Besançon (Bernard de Besançon, seigneur du). Parle défavorablement de M. de la Rivière, II, 104. Est dépêché au parlement de Rouen, III, 19.
Plessis-Praslin (César de Choiseul, comte du), lieutenant

général en Piémont, I, 428. S'empare de Roses et est fait maréchal de France, II, 91. Est envoyé à Bordeaux pour apaiser les différends, III, 110. Est mis à la tête de l'armée de Picardie, 214. Défend la Champagne, 252. Commande l'armée française à la bataille de Rethel, 281.
Plombières, I, 132.
Poincy (N. Giraud, seigneur du Poyet, commandeur de). S'établit dans l'ile Saint-Christophe, II, 216.
Poissy, III, 9.
Poitiers, II, 327. III, 50.
Pons (Anne Poussart, veuve de François-Alexandre d'Albret, sire de). Obtient un tabouret à la cour, III, 126. Cette faveur lui est retirée, 130. Elle épouse le duc de Richelieu, 161.
Pont-de-Vaux (Philippe-Eugène de Gorrevod, duc de). Est blessé devant Mardick, II, 177.
Pontchâteau (M. de). Se démet du gouvernement de Brest, II, 268.
Pont-Courlay (M. du). Est institué héritier de Richelieu, I, 422.
Pont-de-l'Arche (Le), III, 43, 117, 118, 197, 317.
Pont-sur-Seine, III, 186.
Pont-Saint-Esprit, I, 8, 188. II, 22, 43, 253.
Pontoise, II, 426. III, 320, 407.
Porto-Ferrajo, II, 214, 236.
Porto-Longone, II, 179, 183, 191, 209, 214, 229, 230. III, 206, 229, 273.
Potier (Augustin), évêque de Beauvais. Paraît en crédit auprès de la reine, I, 438. Est nommé ministre d'Etat, 460. On sollicite pour lui le chapeau de cardinal, II, 1. Sa révocation, *ibid.* Son départ de la cour, 10.
Prague, II, 340, 404.
Privas, I, 56.
Prouille (Elisabeth de Roquetaillade, abbesse de), II, 15.
Puisieux (Charlotte d'Etampes-Valençay, vicomtesse de). Ses conférences avec M. de la Rivière, II, 122. Promet à M. de la Rivière ses offices auprès de l'archevêque de Reims, III, 127.
Puylaurens (Antoine de l'Age, seigneur, puis duc de), premier chambellan de Monsieur. Nicolas Goulas lui est présenté, I, 3. Il reçoit la visite de Goulas, 6. S'attache à ruiner le crédit de Bois d'Ennemetz, 11, 32. Est déclaré criminel de lèse-majesté, 111. Fait la cour à la princesse de Phalsbourg, 118. Reçoit des lettres par lesquelles Léonard Goulas et La Rivière sollicitent leur rentrée en faveur auprès de Monsieur, 131. Suit Monsieur en Languedoc, 178, 187. Est blessé à Castelnaudary, 192, 201. Est condamné par le parlement de Dijon, 210. Fait une cour assidue à Mlle de Chimay, 228. Est appuyé par Monsieur, 230. Reçoit un coup de mousqueton à Bruxelles, 238. Songe à éloigner Monsieur des Espagnols, 239, 246. Épouse Mlle de Coislin, 262. Est fait duc d'Aiguillon, 263. Son arrestation au Louvre, 267. Sa mort, 273.
Puylaurens (Marguerite-Philippe du Cambout de Coislin, dame de). Quitte la cour après l'emprisonnement de son mari, I, 267.
Puylaurens (René de l'Age, seigneur de), premier écuyer de Madame, père du précédent. Reçoit la visite de Goulas, I, 6.
Puységur (Jacques de Chastenet, seigneur de). Reçoit le commandement de la place de Berghes, II, 174.

Q

Quélin (Nicolas), conseiller au parlement. Est exilé, II, 85.
Quillet (M.), secrétaire du maréchal d'Estrées, III, 128.

R

Rambures (Charles de). Son régiment d'infanterie fait merveille contre un corps espagnol, II, 157.
Rames-d'Hacqueville (Henry-Martel, seigneur de), chambellan d'affaires de Monsieur. Propos que lui tient M. de Guise sur le danger de servir les frères de roi, I, 15. Il est chargé d'un message de Monsieur au roi, 303.
Rantzau (Josias, comte de). Est surpris par les troupes de Bavière, II, 19. Feint d'entamer le siège de Cassel, 92. Presse le siège de Mardick, 95. Est fait maréchal de France, 100. Est blessé au siège de Bourbourg, 101. Investit et prend Dixmude, 224. Rencontre les ennemis près de Dixmude, 225. Marche au secours de cette place, 245. Commande un corps près de Dunkerque, 263. Est chargé d'attaquer Furnes, 366. Est arrêté à Saint-Germain, III, 37.
Rantzau (M. de), cousin du maréchal. Est blessé à mort devant Courtray, II, 154, 155.
Raray (Henri de Lancy, baron de). Est blessé au combat de Castelnaudary, I, 201. Combat à la Marfée, 364. Sert d'intermédiaire entre Monsieur et Mlle de Saujon, III, 180.
Raray (Mme de). Est nommée gouvernante de Mademoiselle, II, 131.
Ré (Ile de), I, 32, 34, 36.
Reffuge (N. de), parent de Goulas, capitaine aux gardes. Questionne Goulas sur le combat de Castelnaudary, I, 195. Se trouve à Amiens lors du complot contre Richelieu, 298.
Reims, III, 95, 178, 252, 257.
Reménecourt (Mlle de), compagne de Mlle de Saujon, III, 179.
Remiremont (Mme de). Son écuyer accompagne Madame à sa sortie de Nancy, I, 225.
Rémon (M.), capitaine français. Est chargé d'une mission par le prince d'Orange, II, 166, 169.
Rennes, III, 324.
Renti (baron de). Prend part avec Goulas aux leçons de théologie données par le Père de Condren, I, 81.
Restinclières (M. de), frère puîné de Toiras. Est tué à l'île de Ré, I, 471.
Rethel, I, 363. III, 252, 257, 274, 277, 279, 283, 286, 289, 294.
Retz (Henri de Gondi, duc de). Arrive à la cour après la mort de Richelieu, I, 426. Accompagne M. de Beaufort, III, 80.
Retz (Jean-François-Paul de Gondi, depuis cardinal de), coadjuteur de Paris. Prétend célébrer le mariage de Marie de Gonzague, II, 124. Offense Monsieur à Notre-Dame, 147. Commence son rôle politique, 358. Les frondeurs se rallient à lui après la déclaration de 1648, 405. Il intrigue contre Mazarin, 425.
Reçoit ordre d'aller trouver le roi à Saint-Germain, III, 9. Gagne le prince de Conti, 10. Forme le régiment de Corinthe, 24. Cherche à empêcher l'accommodement avec la cour, 36. Crie contre le traité

de Rueil, 41, 46. Inquiète la cour après la paix, 62. Vient à la cour sans visiter le cardinal, 87. Brave les menaces de Mazarin, 155. Réclame le chapeau de cardinal, 269. Parle en faveur des princes au parlement, 300. Décide Monsieur à se rendre au parlement, 304. S'inquiète de la déclaration contre les cardinaux, 331. Forme des projets contre le prince de Condé, 352. Joue des rôles divers, 375. Provoque M. le Prince devant le parlement, 383. Cabale contre le prince de Condé, 384. Entre en lutte au parlement contre M. le Prince, 385. Est pris dans une porte par M. de la Rochefoucauld, 386. Se résout à ne plus reparaître au parlement, 388. Dirige une procession qui est rencontrée par le prince de Condé et le duc de la Rochefoucauld, 389. Est présenté par Monsieur à la reine et au roi, 402. Intrigue pour arriver au cardinalat, 403.

Rheinberg, I, 216.

Riberpré (Nicolas de Moy, seigneur de). Accompagne Mazarin dans sa retraite, III, 310.

Richelieu (le cardinal de), I, 7. Fait donner les sceaux à M. de Marillac pour faire M. d'Effiat surintendant, 17. Porte le roi à donner le dernier coup aux religionnaires, 19. Reçoit la capitulation de La Rochelle, 54. Ses mésintelligences avec la reine mère, 55, 56, 70. Il part pour l'armée d'Italie, 86. S'empare de Pignerol, 87. S'effraie de la maladie du roi, 89. S'introduit auprès du roi et de la reine, 95. Triomphe à la journée des dupes, 96. Requête contre Richelieu présentée au parlement par le procureur général de Monsieur, 117. Propos de Richelieu au cardinal de Lorraine, 158. Il feint d'intercéder pour M. de Montmorency, 206. Prononce une harangue devant le parlement de Paris, 234. S'assure du concours de Léonard Goulas et de La Rivière après l'arrestation de Puylaurens, 268. Fait rechercher Monsieur par M. de Chavigny, 288. Introduit M. de Cinq-Mars auprès du roi, 334. Le raccommode avec le roi, 346. Causes de sa haine contre le comte de Soissons, le duc de Bouillon et le duc de Guise, 354-356. Il manifeste son animosité contre le comte de Soissons, 357. Traite avec les Hollandais, 358. Est consterné tout d'abord en apprenant la bataille de la Marfée, 366. Se montre ensuite fier du résultat des affaires de Sedan, 369. Songe à se faire nommer régent, 375. Conduit le roi en Roussillon, 380. Est résolu de faire condamner M. de Thou, 394. Son entrevue avec le roi à Tarascon, 399. Sa mort, 410. Ses hautes prétentions, 413. Son testament, 422.

Richelieu (Armand-Jean de Vignerot du Plessis, duc de), général des galères. Est arrêté par les Marseillais, III, 23. Sa galanterie pour Mlle de Saujon, 106. Il épouse Mme de Pons et se saisit du Hâvre, 161, 162. S'accommode avec la cour, 197. Est enlevé par ordre de la duchesse d'Aiguillon, 232.

Richerie (M. de la), gentilhomme attaché à M. de Soubise. Est arrêté en Poitou, I, 351, 352.

Rieudan (Fort de), II, 225.

Rieux (N., comte de). Ses conseils à M. de Montmorency, I, 190. Il est tué au

combat de Castelnaudary, 201.
Rieux (René de), évêque de Saint-Pol de Léon, II, 111.
Rivière (Louis Barbier, abbé de la), aumônier de Monsieur. Goulas lui est présenté, I, 4. Il revient du siège de La Rochelle, 37. Désapprouve le projet de mariage de Monsieur avec Marguerite de Lorraine, 119. Sa liaison avec Léonard Goulas, *ibid.* Sa disgrâce, 121. Son aventure avec le prévôt de Milly, 126. Il se retire dans la principauté de Salm, 130. Rentre en faveur, 131 et suiv., 153. Donne à souper à Bruxelles, 242. Se réfugie dans un couvent à Bruxelles, 254. Est mandé chez le roi après l'arrestation de M. de Puylaurens, 268. Avance dans la faveur de Monsieur, 272. Est envoyé à la recherche de Monsieur, 280. Obtient la charge de premier aumônier de Monsieur, 285. Est mis à la Bastille, *ibid.* Revient à la cour de Monsieur, 309. Comment il sortit de la Bastille, 314. Il accepte la charge de premier aumônier de Madame, 316. Fait des progrès dans la faveur de Monsieur, 371. Est envoyé au roi par Monsieur pour lui avouer sa participation à la conspiration de Cinq-Mars, 386. Est chargé de la déclaration écrite de Monsieur, 388. Est envoyé par Monsieur auprès du roi pour obtenir qu'il ne soit pas confronté avec Cinq-Mars et de Thou, 393. Ecrit à Monsieur après la mort de Richelieu, 406. Se rend auprès du roi et l'implore en faveur de Monsieur, 409. Engage Monsieur à se conformer aux volontés du roi, 416, 417. Intrigue pour avoir l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire, 418. Obtient cette abbaye, 419. Manque à ses promesses envers Léonard Goulas, *ibid.* Songe à s'appuyer sur le maréchal d'Estrées, 437.

Ses intelligences secrètes avec Mazarin, II, 3. Il cherche à s'accommoder avec M. de Chavigny par l'intermédiaire de Léonard Goulas, 12. Se vante de ses services, 21. Cherche à discréditer M. de Villemareuil, 31. Rend service à Nicolas Goulas, 71. Achète de M. de Châteauneuf la charge de chancelier des ordres, 73. Se plaint du duc d'Enghien à M. de Longueville et au prince de Condé, 79. Cherche à entraver l'influence de Mlle de Saint-Maigrin sur Monsieur, 86. Sa conduite mécontente la cour, 104. Il atténue les effets de la mésintelligence des généraux, 105. Engage Monsieur à se plaindre au sujet de la succession de sa mère, *ibid.* Obtient une abbaye, 110. Sa mortification au sujet du retour de Mme de Montbazon, 116. Son embarras au sujet de la mission d'Hersan, 121. Il se raccommode avec Mazarin, 123. Contribue à la rupture entre Monsieur et Mlle de Saint-Maigrin, 127. Se met en colère contre les Hollandais, 166. Ses frayeurs à la guerre, 167. Sa conduite excite contre lui les rumeurs de l'armée, 178. Il se met mal avec Mazarin, 214. Reçoit Monsieur et Madame à Petit-Bourg, 215. On lui rend de mauvais offices à la cour, 220. Son aventure au retour d'Amiens, 232. Il emploie M. d'Elbeuf auprès de Monsieur, 240. Feint de regretter le comte de la Feuillade, 244.

Reprend ses démarches pour obtenir le chapeau de cardinal, 248. Triomphe de Mme d'Ornano, 253. Gagne M. d'Elbeuf, 254. Ses illusions au sujet du chapeau, 268, 319. Donne à Monsieur des conseils favorables à Mazarin, 320. Essaie de se mettre bien avec M. de Béthune, 339. Mécontentement public contre lui, 364. Il insiste vivement à Rome pour obtenir le chapeau, 399. Est mis en éveil par les prétentions du prince de Condé pour son frère, 406. Est menacé dans sa position auprès de Monsieur, 409 et suiv. Négocie avec M. Le Tellier un accommodement de Monsieur avec Mazarin, 415. Est autorisé à aller voir le prince de Condé, 418. Obtient l'entrée du conseil d'en haut et le brevet de ministre d'Etat, 419. Mécontente Monsieur au jeu, 439. Se réconcilie, 440, 441. Ses relations avec Goulas, 453.

Il presse Monsieur de consentir au siège de Paris, III, 3. Va visiter Mme de Longueville, 52. Détermine Monsieur à réconcilier la maison de Vendôme avec la cour, 53. Offre ses services au duc de Candale, 65. Est joué par Mazarin, 66. Commence à désespérer d'obtenir le chapeau, 93. Incline vers le prince de Condé, 103. S'agite pour accommoder M. le Prince avec Mazarin, 124. Il y réussit, 125. Cherche à obtenir l'archevêché de Reims, 127. Brave le cardinal Mazarin, 145. Se défie de la sincérité de Monsieur, 157. Est disgracié, 175 et suiv. Se retire à Saint-Benoît, puis à Orléans, 187. Perd toute espérance de retour, *ibid.* Reçoit ordre de se retirer à l'abbaye d'Aurillac, 189. Cherche en vain à obtenir l'évêché de Noyon, 350.

Roannais (Louis Gouffier, duc de). Se rend à Orléans auprès de Monsieur, I, 105. Commande une compagnie lors de la retraite de Monsieur en Lorraine, 108. Est déclaré criminel de lèse-majesté, 111.

Roche (M. de la), capitaine des gardes du prince de Condé. Présente au parlement une lettre des princes, III, 283.

Rochebonne (N. de la Barthe, seigneur de). Un des galants de la princesse de Chimay, I, 228.

Rochefort-en-Iveline, II, 5, 9.

Rochefoucauld (François, prince de Marcillac, puis duc de la). Se déclare contre la cour, III, 212. Se signale à la défense de Bordeaux, 246. Quitte Bordeaux avec la princesse de Condé, 247. S'engage avec la Fronde en faveur des princes, 278. Est désigné pour se rendre au Havre, 315. Joint les princes à Grosmesnil, 319. S'offense des négociations du prince de Condé avec la cour, 344. Son carrosse est arrêté dans Paris, 358. Il se réconcilie avec M. le Prince, 360. Le porte à la paix avec la cour, 371. Prend le coadjuteur dans une porte, 386. Le rencontre à la tête d'une procession, 390. Va trouver M. le Prince à Chantilly, 407. Le pousse à la guerre, 411.

Rochefoucauld (Hilaire-Charles, chevalier de la). Est fait prisonnier à Damvilliers, III, 201.

Rocheguyon (Henri-Roger du Plessis-Liancourt, comte de la). Est tué devant Mardick, II, 177.

Rochelle (La), I, 35, 55.

Rochepot (Charles d'Angennes, comte de la), gentilhomme de Monsieur, I, 280. Entre en

faveur auprès de Monsieur, 288. Découvre l'emploi de M. de Boisgeffroy auprès de Monsieur, 291. Ses galanteries avec les dames de Tours, 318. Il se retire de la cour de Monsieur, 322.
Rocroi, I, 444, 457.
Rœux (Albert-Claude de Croy, comte de). Commande un régiment à la Bassée, II, 226.
Rohan (Le duc de). Son traité avec l'Espagne, I, 85.
Rohan (Henri de Chabot, duc de). Ses relations avec Goulas, II, 453. Il est empêché par le parlement de Bretagne d'exécuter les ordres du roi, III, 23. Conseille à Mazarin de marier sa nièce à M. de Thoulongeon, 121. Est envoyé au coadjuteur de Retz par le prince de Condé, 155.
Rohan (Marguerite de). Son mariage avec M. de Chabot, II, 87.
Rohan (Marguerite de Béthune, duchesse de). S'oppose au mariage de sa fille avec M. de Chabot, II, 87. Présente requête au parlement pour faire reconnaître la légitimité de Tancrède de Rohan, 97. Perd son procès, 146.
Rohan (Tancrède de). Son histoire, II, 98. Il est tué au bois de Vincennes, III, 23.
Rome, II, 48, 75, 77, 119, 137, 399. III, 4, 66, 104, 106, 177, 186, 273.
Romorantin, I, 209.
Roquelaure (Antoine de), chevalier de Malte. Est mis à la Bastille, II, 148. Est jugé au parlement, 257.
Roquelaure (Gaston, marquis, puis duc de), maréchal de camp. Intervient pour obtenir la grâce de son frère, II, 149. Est éloigné de la cour, III, 54.
Rose (Reinhold de), colonel suédois. Se retire de Rothweil en Alsace, II, 19. Fomente la mauvaise humeur des troupes allemandes, 234. Est arrêté par M. de Turenne, *ibid.* Perd son frère à la bataille de Rethel, III, 281.
Roses, II, 91, 208, 322, 330.
Rosny, III, 202.
Rothweil, II, 18, 19.
Roucy (François de la Rochefoucauld de Roye, comte de). Reçoit M. de Bouillon, son beau-frère, à sa sortie de Pierre-Encise, I, 398.
Rouen, III, 21, 173, 187, 196, 317, 318.
Rouillac (Louis de Goth, marquis de). Encourage la reine à la résistance, II, 360.
Roussillon (M. de), beau-frère de M. de Lavaupot. Est blessé à Bruxelles près de M. de Puylaurens, I, 238.
Rouville (François, marquis de), chevalier d'honneur de Madame. Reçoit la visite de Goulas, I, 6. Est chassé de la cour, II, 39.
Roye, I, 294, 295.
Rueil, I, 261. II, 369, 372, 379, 384, 385. III, 51, 117.
Rumenecourt (Mlle de), compagne de Mlle de Saujon, III, 179.
Ruremonde, I, 217.
Ruvigny (N. Massuès, marquis de). Se prend de querelle à Venise avec M. de Bois-d'Ennemets et le tue en duel, I, 33. Est envoyé à Dourlens vers Mazarin, III, 325.

S

Sachetti (Jules), cardinal. Est proposé par les Barberini pour être élu pape, II, 44.
Saint-Aignan (François de Beauvillier, comte, puis duc de), capitaine des gardes de Monsieur. Son altercation avec le duc d'Enghien, II, 78. Il propose à Monsieur de

faire rendre les honneurs par les gardes à M. de la Rivière, 123. Visite M. de la Rivière dans sa disgrâce, III, 188.
Saint-Amour (N., comte de). Est fait prisonnier à Lens, II, 343, 346.
Saint-André-Montbrun (M. de). Conduit bravement les affaires en Catalogne, III, 419.
Saint-Aoust (M. de), confère avec Lenet, III, 250.
Saint-Benoist (Abbaye de), I, 418. III, 187, 251.
Saint-Chamond (Melchior-Mitte, comte de Miolans, marquis de). Est envoyé en Italie, II, 15.
Saint-Christophe (Ile de), II, 216.
Saint-Cloud, I, 29, 30. III, 17.
Saint-Denis, I 441. II, 130. III, 17, 320, 393, 411.
Saint-Dizier, I, 67, 68. III, 112.
Saint-Étienne (Charles-Claude de Beaumont, seigneur de). Obtient sa grâce par l'intercession du prince de Condé, II, 57.
Saint-Félix de Carmain, I, 188.
Saint-Fleurant (Jacques de Salligné, seigneur de), gentilhomme ordinaire de Monsieur. Est tué au combat de Castelnaudary, I, 201.
Saint-Flour, I, 175.
Saint-Georges (Mme de), gouvernante de Mademoiselle. Léonard Goulas lui écrit pour qu'elle tranquillise la reine sur la déposition de Monsieur dans la conspiration de Cinq-Mars, I, 392.
Saint-Georges (Ile), III, 239, 244.
Saint-Germain-en-Laye, I, 209, 254, 261, 293, 339, 418, 425, 428, 431, 440. II, 332, 369, 379, 388, 393, 397, 405, 408, 412, 414, 417, 423, 428. III, 1, 4-10, 13, 16, 17, 21, 23, 25, 30, 31, 37, 39, 42, 43, 308, 313.
Saint-Germain (Faubourg), III, 360, 361, 362.
Saint-Ibar (Henry d'Escars de Saint-Bonnet, seigneur de). Possède la confiance de M. le Comte, I, 293. Est vivement recommandé à Monsieur, 295. Confie à Saint-Preuil le secret de la conspiration contre Richelieu, 372. Est éloigné de la cour, II, 9.
Saint-Laurent-des-Eaux, I, 331.
Saint-Loup, I, 134, 135.
Saint-Luc (François d'Espinay, marquis de). Est dépêché à Rouen, III, 19. Est obligé de quitter cette ville, 21.
Saint-Magloire, I, 77.
Saint-Maigrin (Jacques de Stuert de Caussade, marquis de). Provoque une assemblée de la noblesse, III, 128.
Saint-Maigrin (Marie de Stuert de Caussade de). Inspire à Monsieur une vive passion, II, 50. Monsieur rompt avec elle, 125. Elle donne congé à Monsieur, 192.
Saint-Malo, III, 243.
Saint-Mathurin, I, 208, 209.
Saint-Maur, III, 363, 364, 365, 367, 370.
Saint-Nectaire. Voir : Senneterre.
Saint-Omer, II, 29, 92, 175, 221.
Saint-Paul (M. de), mestre de camp. Est tué à Beaucaire, I, 188.
Saint-Paul (M. de), mestre de camp. Est tué devant Saint-Omer, II, 222.
Saint-Pierre (M. de), capitaine au régiment de Champagne. Goulas négocie avec lui l'acquisition de sa compagnie, I, 57.
Saint-Preuil (François de Jussac d'Ambleville, seigneur de). Un de ses sergents fait prisonnier M. de Montmorency, I, 190. Il révèle à Richelieu le complot formé

contre lui, 296. Sa disgrâce et son emprisonnement, 371 et suiv. Son exécution, 374.
Saint-Quentin, III, 70, 87, 234.
Saint-Quentin (M. de), gentilhomme de Monsieur. Est nommé lieutenant de roi à Dunkerque, II, 193. Est mal reçu par le maréchal de Rantzau, 194.
Saint-Remy (Michel de Conflans, marquis de), lieutenant des gardes de Monsieur. Son propos à Madame, I, 141. Commande à Léonard Goulas de se retirer à Ferrières, II, 377. Il parle à Monsieur de l'abbé de la Rivière, III, 188.
Saint-Simon (Claude, duc de), premier écuyer de Louis XIII. Est admis dans l'intimité du roi pendant sa maladie à Villeroy, I, 31. Suit le roi à Versailles à la journée des dupes, 96. Reçoit, par l'entremise de Goulas, les civilités de Monsieur, 282. Est reçu froidement par le roi, après la mort de Richelieu, 429. Se retire à Blaye, III, 191, 203.
Saint-Venant, II, 105. III, 57.
Saint-Vrain (N., baron de), enseigne des gardes de Monsieur, I, 46.
Sainte-Croix d'Ornano (L'abbé de). — Voyez : Ornano.
Sainte-Maure (Alexis de), officier de la garnison du Havre, III, 162.
Salbris (M. de). Est tué à Lens, II, 346.
Salerne, II, 257.
Santhia, II, 42, 43.
Sarrasin (Jean-François). Est banni pour des satires, II, 231.
Saujon (M. de), capitaine au régiment des gardes. Traite secrètement le mariage de Mademoiselle avec l'archiduc d'Autriche, II, 283. Est arrêté, *ibid.* Est mis en liberté, 441.
Saujon (Mlle de). Ses charmes séduisent Monsieur, II, 142. Elle obtient la liberté de son frère, 441. Se retire aux Carmélites, III, 106. Revient à la cour, 108. Cherche à nuire à l'abbé de la Rivière, 158.
Saumery (Jacques de Johanne de la Carre, seigneur de), écuyer de Monsieur. Aide Montrésor à perdre M. d'Elbène, I, 287. Est congédié par Monsieur, III, 123.
Saumur, III, 210, 212.
Sauvebœuf (M. de). Est blessé au combat de Castelnaudary, I, 201.
Sauves (M. de), gentilhomme provençal. Présente au parlement une lettre en faveur de Monsieur, I, 117. Est arrêté et mis à la Bastille, 118.
Saverne, I, 158.
Savigny (Mlle de). Ses relations amoureuses avec M. de Lorraine, I, 71, 72.
Savoie (Charles-Emmanuel Ier, duc de). S'allie à l'Espagne contre le duc de Mantoue, I, 21. Dispute vainement à Louis XIII le pas de Suze, 59. Ratifie le traité fait avec le roi, 60. Manque de parole à la France, 85. S'inquiète de la surprise de Mantoue, 89.
Savoie (Christine de France, duchesse de). Demande à conférer avec le roi, I, 335. Son entrevue avec Louis XIII, 336. Elle est autorisée à recevoir le cardinal Barberin dans ses Etats, II, 117. Traite avec l'Espagne, III, 205.
Savoie (Thomas-François de), prince de Carignan. Commande les armées du roi en Italie, 1, 428. Prend Santhia, II, 42. Assiège sans succès Orbitello, 171. Vient deman-

der du secours, 219. Retourne en Italie, 222. Est désigné pour le commandement de l'armée navale, 290.
Schomberg (Charles, duc de), maréchal de France. Se présente à un petit souper chez le roi, sans y avoir été invité, I, 429. Est nommé lieutenant général du Languedoc sous Monsieur, II, 21, 22. Reçoit le gouvernement de Metz, *ibid.* Cède sa lieutenance générale de Languedoc, 197, 204, 205. Reçoit la charge de colonel général des Suisses, 207. Est envoyé en Catalogne, 290. S'empare de Tortose et secourt Flix, 321.
Schomberg (Henri, maréchal de), père du précédent. Reçoit ordre d'entrer en Lorraine, I, 148. S'avance en Languedoc, 182. Livre le combat de Castelnaudary, 189.
Sedan, I, 302, 305, 311, 312, 356-358, 360-363, 367, 370, 378, 379-384, 394, 398. II, 459. III, 21, 43, 46, 66.
Séguier (Pierre), chancelier de France. Est fait exécuteur du testament du cardinal de Richelieu, I, 422. Est chargé par la reine de réprimander le parlement, II, 85. Se sert de termes injurieux pour le parlement, 305. Est assailli par le peuple, 352. Est chargé de traiter pour le roi à Rueil, III, 38. Est éloigné, 201. Est rétabli dans le conseil, 334.
Senecey (Marie-Catherine de la Rochefoucauld, marquise de). Est éloignée de la cour, I, 328. Rentre dans sa charge auprès de la reine, 462. Est nommée gouvernante du roi, 463. Mécontente la reine, II, 80.
Senlis, I, 210. III, 349.
Senneterre (Henri de), marquis de la Ferté-Nabert. Fait connaître à Monsieur les volontés du roi, I, 416. On lui fait espérer la charge du duc de Bellegarde auprès de Monsieur, 417. Il décide M. de Châteauneuf à vendre sa charge de chancelier des ordres, II, 73. Tient un propos sur le parlement, 308, 309. Surprend Clermont-en-Argonne, III, 201. Défend la Champagne, 252. Est fait maréchal de France, 293. Jouit d'une grande influence auprès de la reine, 395.
Servien (Abel), secrétaire d'Etat. Est envoyé à Munster, II, 15. Empêche la conclusion de la paix, 229. Refuse la surintendance des finances, III, 56. Est envoyé auprès du prince de Condé, 193. Est disgracié, 368.
Seurre, I, 110, 111, 113. II, 72.
Sévigné (Renaud, chevalier de). Commande le régiment de Corinthe, III, 24.
Sfondrate (Le marquis). Défend Furnes, II, 366.
Sillery (Nicolas-François Brulart, dit l'abbé de). Parait à Fontainebleau, II, 122.
Sillery (Louis-Roger Brulart, marquis de). Est envoyé en Espagne par les Frondeurs, III, 244. Est envoyé en Flandre par le prince de Condé, 345.
Sirot (M. de). Est fait prisonnier devant Rothweil, II, 19.
Soissons (Anne de Montafié, comtesse de). Engage son fils à faire son accommodement, I, 312.
Soissons (Louis de Bourbon, comte de). Présente M. de Puylaurens au parlement comme duc d'Aiguillon, I, 266. Entre dans une conspiration contre Richelieu, 293. Se retire à Sedan, 302. S'accommode avec la cour, 311. Fait à Cinq-Mars des

offres brillantes, 347. Dépêche un gentilhomme au roi pour dissiper les soupçons conçus contre lui, 351. Sa froideur pour Mme de Combalet, 354. Il traite avec l'Espagne, 357. Répond à la déclaration du roi contre lui, 362. Est tué à la Marfée, 364.
Soli (Fernando). Rend Mardick, II, 180.
Soubise (Benjamin de Rohan, seigneur de). Excite les Anglais contre le roi de France, I, 20. Est résolu à tenter un effort pour secourir La Rochelle, 52. Propos de Monsieur à l'occasion d'une visite faite par M. de Soubise à Mme de Rohan, sa mère, 54. Ses lettres à M. d'Épernon et à M. de la Force sont saisies, 351.
Soudeille, gentilhomme limousin, capitaine des gardes du duc de Montmorency, I, 178.
Sourdéac (Guy de Rieux, seigneur de), premier écuyer de Marie de Médicis. Séjourne à Bruxelles, I, 224.
Sourdéac (Louise de Vieux-Pont, dame de). Séjourne à Bruxelles, I, 224.
Sourdière (M. de l'Isle de la), lieutenant des gardes du corps. Porte des lettres patentes du roi au parlement et aux autres cours, III, 7.
Sourdis (Charles d'Escoubleau, marquis de). Paraît avec des troupes devant Sedan, I, 363. Refuse de visiter Mazarin à Orléans, III, 234.
Souvré (Jacques, dit le commandeur de). Reçoit une abbaye, I, 439. Est soupçonné d'avoir dénoncé M. de Rouville, II, 39. S'éloigne de la cour de Monsieur, 64.
Souvré (Jean, seigneur de), premier gentilhomme de la chambre du roi. Demeure près de Louis XIII durant sa maladie à Villeroy, I, 31. Intervient pour faire entrer Baradat chez le roi, 429.
Spinola (Ambroise, marquis de). Commande l'armée espagnole devant Casal, I, 86.
Spire, II, 52.
Stevansvert (Ile de), I, 217. II, 465.
Stenay, I, 138, 148, 153, 154. II, 23, 195, 370, 398, 406. III, 18, 66, 191, 197-200, 317, 347, 379, 381, 398, 408.
Suse, I, 58, 59. II, 467.
Suffren (Le Père), confesseur de Louis XIII et de la reine mère, I, 74. Son opinion sur le mariage de Monsieur avec Marguerite de Lorraine, 156.
Sully (Maximilien-François de Béthune, duc de), III, 203.

T

Tabouret, traitant. Le parlement décrète contre lui, II, 343.
Talon (Omer), avocat général au parlement. Son discours devant le roi, II, 258. Il parle au sujet des requêtes des princes et princesses, III, 284.
Tamarie, mestre de camp. Est tué au siège de Lerida, II, 196.
Tarascon, I, 386, 399.
Tarragone, II, 35, 36, 210, 222, 247.
Tavannes (Gaspard de Saulx, seigneur de), maréchal de France, I, 92.
Tavannes (Jacques de Saulx, comte de). Reçoit du prince de Condé l'ordre de rassembler des troupes en Bourgogne, III, 368.
Teillac (M. de). Est envoyé à Sedan près de M. le Comte par Monsieur, I, 305.
Tellier (Michel le), secrétaire d'Etat, II, 72. Prend part aux conférences de Rueil, III, 38. Reçoit de la reine une mis-

sion pour le chancelier, 202. Engage Mazarin, de la part de Monsieur, à revenir à Paris, 262. Confère avec Monsieur, 266. Cherche inutilement à rapprocher Monsieur du cardinal, 302, 303. Invite Monsieur à se rendre au conseil, 310. A voir la reine, 317. Est disgracié, 368.
Termes (César-Auguste de Pardaillan, marquis de), premier gentilhomme de la chambre de Monsieur. Intervient pour M. de la Rivière auprès de Monsieur, III, 178.
Terrail (N. du), maréchal de camp. Est envoyé à Béthune, II, 164. Est tué devant Mardick, 180.
Tervure ou Tervueren, ville du Brabant, I, 252.
Thémines (Pons-Charles de Lauzières, marquis de). Est tué devant Mardick, II, 177.
Théodose (don), prince de Portugal, duc de Bragance. Le roi de Portugal propose son mariage avec Mademoiselle, II, 248.
Thielt, II, 165.
Thionville, I, 159, 160, 225, 459. II, 17.
Thou (François-Auguste de). Parle à Cinq-Mars contre Richelieu, I, 348. Monsieur insiste pour qu'il ne connaisse pas les détails de la conspiration contre Richelieu, 378. Son arrestation, 385. Il est perdu par l'imprudence de M. de Cinq-Mars, 389. Son exécution, 397.
Thoulongeon (Henri de Gramont, comte de), III, 121.
Thorigny (François Goyon, sire de Matignon, comte de). Assure la Basse-Normandie à M. de Longueville, III, 22.
Tillet (Mme de Nogent du), sœur du premier président de Rouen. Réunit le beau monde dans son salon de Paris, I, 40.
Tillet (Mlle du). Propos qu'elle tient à Mme Vignier, II, 88.
Tilly (Jean Tserclas, comte de), général de la guerre de Trente ans, I, 118. Est défait à Leipzig, 147. Est appelé par prévision à la direction des affaires des Pays-Bas, 232.
Toiras (M. de). Défend Saint-Martin de Ré, I, 471.
Tolède (don Gabriel de). Est envoyé à Monsieur par l'archiduc, III, 257.
Torstenson (Léonard, comte de), général suédois. Défait les troupes de l'Empereur, II, 82.
Tortone, I, 427.
Tortose, II, 321, 322, 329. III, 274.
Toul, I, 428.
Toulouse, I, 206. II, 327. III, 49, 95, 254, 398.
Tour (Charles Cauchon de Maupas, baron du). Reçoit Goulas à Grenoble, I, 66.
Tour (M. de la). Traite civilement le général Beck, II, 347.
Tour (François de la), fils du maréchal de Bassompierre. Est tué sur la côte de Naples, II, 367.
Tournay, II, 164, 346.
Tournon (Just-Louis, comte de), maréchal de camp. Est tué devant Philippsbourg, II, 42, 43.
Tours, I, 199, 205, 318, 319, 321-323, 327-330, 332. III, 50.
Trélon (N. de Mérode, marquis de), gentilhomme flamand. Est fait prisonnier au siège de Courtray, II, 159.
Tremblay (Charles le Clerc, seigneur du), frère du père Joseph, I, 19. Est contraint de remettre la Bastille aux frondeurs, III, 13.
Tremblay (Robert Miron, sieur

du), commissaire du roi aux États du Languedoc. Est arrêté par le duc de Montmorency, I, 179.
Trémoille (Henri de la, duc de Thouars). Fait des levées en Poitou pour la Fronde, III, 50.
Trémoille (Marie de la Tour, dame de la). Richelieu lui tient des discours contre le comte de Soissons, I, 357.
Tresmes (René Potier, comte de). Obtient un brevet de duc, II, 27. Est éloigné de Paris, 336.
Tréville (Henri-Joseph de Peyre, comte de), capitaine des mousquetaires du roi. Reçoit le gouvernement de Foix, II, 140.
Trie-le-Château, III, 162, 403, 406, 407.
Tronquedec (N., marquis de). Est tué devant Berghes, II, 173.
Trousse-Faye (François le Hardi de la). Est tué devant Tortose, II, 322.
Troyes, I, 74, 87, 147.
Turenne (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de). Est fait maréchal de France, II, 20. Franchit le Rhin, 186. Est abandonné par les troupes allemandes, 222. Repasse le Rhin, 234. Se retire à Stenay, III, 173, 191. Est déclaré criminel de lèse-majesté, 199. Lève des troupes contre le roi, 200. Prend Rethel et Château-Portien, 252. Fait afficher des placards dans les rues de Paris, 256. Perd la bataille de Rethel, 279. S'offense des négociations du prince de Condé avec la cour, 344. Revient de Stenay, 347. Abandonne les intérêts du prince de Condé, 348.

U

Ulm, II, 187.
Urbain VIII, pape. Sa mort, II, 44.
Usez, I, 184.
Utrecht, II, 262.

V

Vaillac, mestre de camp. Est tué au siège de Lerida, II, 196.
Vaire (Château de), III, 243.
Valençay (Achille d'Estampes, cardinal de). Revient de Rome en France, II, 75. Se retire à Picpus, 76. Puis à Egreville, 82. Se rencontre à Villeroy avec Mazarin, 84. Retourne à Rome, 122.
Valençay (Dominique d'Estampes, marquis de). Est chargé de négocier avec les députés du parlement d'Aix, III, 99, 134.
Valençay (Henri d'Estampes), bailli de Malte, ambassadeur à Rome, III, 104.
Valence, I, 194.
Valenciennes, III, 62.
Valette (Bernard de Nogaret, duc de la). Epouse Marie du Cambout de Coislin, I, 262. Conspire contre Richelieu, 293. Ses lettres, adressées au duc d'Epernon, son père, et au marquis de la Force, sont saisies, 351. — Voir : Epernon.
Valette (Jean-Louis, chevalier de la). Commande les troupes du duc d'Epernon en Périgord, III, 212. Est mis en déroute, 224. Est blessé mortellement à l'île Saint-Georges, 244.
Valette (Louis de Nogaret, cardinal de la). Suit Louis XIII à Versailles à la journée des dupes, I, 96. Vient à Orléans convier Monsieur à rentrer à

Vitry (François-Marie de l'Hôpital, marquis de). Est fait prisonnier près de Rothweil, II, 20. Acquiert de l'honneur au siège de Linck, 100. Vient se joindre aux frondeurs, III, 14. Se retire de Paris, 62.
Vitry (Nicolas de l'Hôpital, marquis, puis duc de), maréchal de France, gouverneur de Provence. Fait défendre la ville de Beaucaire contre les troupes de Monsieur, I, 185.
Voiture (Vincent), gentilhomme à la suite de Monsieur. Comment il composait ses lettres, I, 169. Bon mot de Voiture, 175.
Vrillière (Louis Phélypeaux, seigneur de la). Reçoit ordre de se rendre auprès des princesses, après l'arrestation des princes, III, 173. Est chargé de demander les sceaux au chancelier Séguier, 202. Est désigné pour se rendre au Havre, 315. Joint les princes à Grosmesnil, 319.

W

Wailly (Charles-Maximilien de Hallwyn, seigneur de), capitaine des gardes de Monsieur. Goulas lui est présenté, I, 4. Sa situation auprès de Monsieur, 12. Il circonvient Monsieur, 294.
Wallenstein ou Waldstein (Albert-Venceslas-Eusèbe, comte de), général de l'Empire. Est tué à Egra, I, 245.
Warwick (Robert Rich, comte de). Poursuit le prince de Galles sur mer, II, 391.
Watten, II, 89, 90, 94.
Wert (Jean de), général espagnol. Est poursuivi devant Roye, I, 295. S'approche du camp devant Corbie, 300. Surprend les troupes françaises près de Rothweil, II, 19.
Wesel, II, 186.
Wight (Ile de), II, 270, 443.
Wilhelm VI, landgrave de Hesse-Cassel. Est bien reçu par la cour à Fontainebleau, II, 246.
Wiltz (comtesse de), dame d'honneur de l'infante, I, 226.
Wiltz (N., comte de), gouverneur de Thionville. Avertit Monsieur de l'évasion de la princesse Marguerite de Lorraine, I, 226.
Worms, II, 52.
Wurtemberg (Eberhard III, duc de). Soutient l'armée de l'empereur, II, 293. Joint M. de Turenne à Stenay, III, 200.

Y

Yorck (N., duc d'), depuis Jacques II. S'échappe de la tour de Londres, II, 294.
Ypres, II, 174, 244, 290-292, 348. III, 57, 83.

Z

Zamet (Jean), mestre de camp de Champagne, I, 57.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

